

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-TROISIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-TROISIÈME



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVIII

PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT LES ANNÉES 1857-1860.

PREMIÈRE SECTION.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS.

DEUXIÈME SECTION.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE; RAPPORTS SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES MISSIONS ET ENTREPRISES SCIENTIFIQUES; COMMUNICATIONS DIVERSES.

TROISIÈME SECTION.

ACTES ACADÉMIQUES DU 1er JANVIER 1857 AU 31 DÉCEMBRE 1860.

QUATRIÈME SECTION.

DÉLIBÉRATIONS, ACTES, FAITS DIVERS RESSORTISSANT AUX ATTRIBUTIONS, À LA JURISPRUDENCE, AUX TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, À SES RELATIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

Pages.

CINQUIÈME SECTION.

SECOND SUPPLÉMENT AU RECUEIL DES MÉMOIRES

DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

PREMIÈRE SECTION.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET RÉGLEMENTS.

Prix fondé par M. Louis Fould; délibérations et décret y relatifs.

Dans le courant de l'année 1856, M. Louis Fould avait notifié à l'Académie son projet de fonder sous ses auspices un prix de *vingt mille francs*, qui serait décerné, suivant certaines formes, à l'auteur ou aux auteurs d'un *traité des arts du dessin, embrassant leur histoire jusqu'au siècle de Périclès, et comprenant les arts industriels dans leur rapport avec les beaux-arts*. Le jugement du concours devait être remis à une commission mixte, formée de membres de l'Académie des inscriptions, de celle des sciences et de celle des beaux-arts.

L'Académie, après de longues délibérations, s'étant mise, sur tous les points, d'accord avec M. L. Fould, accepta, dans sa séance du 16 janvier 1857, sous réserve de l'autorisation du Gouvernement, la fondation proposée, en excluant du concours ses propres membres. Elle arrêta que des remercîments seraient adressés au fondateur du prix, et que le concours serait nommé de son nom.

Le vendredi, 30 janvier, les Académies des sciences et des

beaux-arts firent connaître leur adhésion à la délibération de l'Académie des inscriptions, tant pour l'acceptation du prix fondé par M. L. Fould que pour la non-admissibilité des académiciens au concours.

Le 3 avril, la commission, composée de MM. le comte Beugnot, Lenormant, Villemain et le duc de Luynes, qui, dès l'origine, avait connu de l'affaire, et à laquelle fut adjoint M. Mohl, comme membre de la commission administrative, M. Guigniaut ayant été désigné pour remplacer M. de Luynes absent, reconnut l'entière conformité avec les dispositions précédemment arrêtées, du projet d'acte de donation transmis par le notaire de M. L. Fould, lequel fut en conséquence adopté par l'Académie. L'acte conforme, daté du 20 avril, fut adressé en expédition légalisée à M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir l'autorisation du Gouvernement pour l'acceptation régulière et définitive de la donation.

Le 31 juillet, fut communiqué à l'Académie, par un message de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 29, le décret rendu par l'Empereur, le 18 juillet, le conseil d'État entendu, autorisant, dans l'article 1er, l'Académie des inscriptions et belles-lettres « à accepter la donation de vingt mille « francs faite par M. Louis Fould, pour la fondation d'un prix « qui sera décerné suivant les conditions énoncées en l'acte no- « tarié ci-dessus mentionné... »

Enfin, dans la séance du 25 septembre, l'Académie délégua M. Naudet, son secrétaire perpétuel, pour notifier son acceptation et signer les actes nécessaires à la délivrance de la donation.

Dans sa séance publique annuelle du 7 août 1857, l'Académie mit au concours, pour l'année 1860, le prix fondé par M. Louis Fould, dont elle publia pour la première fois le

programme arrêté par elle, conformément aux dispositions adoptées. (Voir ci-après, troisième section, § 3.)

Prix triennal, fondé par l'Empereur, transformé en prix biennal. Décret qui en règle définitivement l'organisation.

Une lettre de M. le président de l'Institut, communiquée dans la séance du 7 janvier 1859, en annonçant le retour de l'époque triennale du prix fondé par le décret du 14 avril 1855, avait invité l'Académie à choisir, conformément à la décision prise par l'Institut, le 9 avril 1856, une commission de trois membres chargés de proposer, dans l'ordre de ses travaux, la découverte ou l'ouvrage qu'elle aurait jugé digne de ce prix.

L'Académie s'était mise en mesure de satisfaire à cette invitation; mais ses opérations et celles des autres Académies furent suspendues par suite de modifications annoncées dans la constitution du prix triennal, puis par des difficultés graves survenues au sujet du prix biennal, tel qu'il y avait été substitué par le décret du 11 août 1859.

Le 10 décembre 1860, M. le ministre d'État informa les Académies qu'un décret du 5 du même mois avait transféré dans ses attributions le service de l'Institut impérial de France, et, le 22 décembre, il leur notifia le décret rendu par l'Empereur, sur son rapport, le même jour, en considération du vœu exprimé par l'Institut, et portant, article 1er :

« Le prix biennal de vingt mille francs institué par notre « décret du 11 août 1859 sera attribué tour à tour, à partir de « 1861, à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou « à servir le pays, qui se sera produite pendant les dix dernières « années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune « des cinq Académies de l'Institut impérial de France. Il sera dé- « cerné en notre nom par l'Institut, dans sa séance publique « du 15 août, sur la désignation successive de l'Académie fran- « çaise, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de

« l'Académie des sciences, de l'Académie des beaux-arts, de « l'Académie des sciences morales et politiques.

« Cette désignation devra être sanctionnée par la majorité « des suffrages des cinq Académies réunies.

« Le prix ne pourra, en aucun cas, être partagé. »

Décret relatif à l'organisation de l'École d'Athènes. Observations de l'Académie. Lettre du Ministre sur l'exercice du patronage maintenu à l'Académie sur cette École.

Dans la séance du 21 octobre 1859, fut communiquée une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 18, par laquelle M. le ministre, renvoyant à l'examen de l'Académie le mémoire d'un membre de l'École française d'Athènes, lui notifiait pour la première fois un décret du 9 février précédent, relatif à l'organisation de cette école et portant :

« Art. 4. L'examen pour l'admission à l'École française d'Athènes porte sur la langue grecque ancienne et la langue latine, sur les éléments de la paléographie et de l'archéologie, « sur la géographie et l'histoire de la Grèce et de l'Italie anciennes.

« Cet examen est subi devant une commission à laquelle sont « adjoints deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui est présidée par un inspecteur général de « l'enseignement supérieur.

« Art. 6. Chacun des membres de l'ordre des lettres est « tenu d'envoyer, avant le 1er juillet de la deuxième ou de la « troisième année de son séjour en Grèce, un mémoire sur un « point d'archéologie, de philologie ou d'histoire, choisi dans un « programme de questions rédigé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et agréé par notre ministre de l'instruction publique.

« Ces mémoires sont l'objet d'un rapport de l'Académie à « notre ministre de l'instruction publique. L'Académie est invitée à rendre compte de ce rapport dans sa séance publique

« annuelle, où sont également annoncées les questions inscrites
« au programme des travaux de l'École pour l'année suivante.

L'Académie, après avoir satisfait, dans sa séance du 25 novembre, à la demande de M. le ministre, par la lecture et l'adoption du rapport de sa commission de l'École française d'Athènes sur le mémoire qui avait été renvoyé à son examen, décida qu'avant de passer outre, son profond regret serait exprimé à M. le ministre de se voir dépouillée, par l'article 4 précité, de l'attribution concernant l'examen préalable des candidats à l'École, attribution étroitement liée dans l'esprit et dans la lettre du décret du 7 août 1850, aussi bien que pour le complet exercice du patronage littéraire dont il l'a investie sur l'École française d'Athènes, à celles qui lui sont maintenues; qu'ensuite M. le ministre serait prié de lui donner une interprétation de l'article 6 du nouveau décret, qui lui rende possible de se conformer aux dispositions de cet article, et de concilier le rapport qui doit être adressé à l'administration sur les travaux de l'École avec le compte rendu public qu'elle est invitée à faire du résultat de ces travaux, et qu'elle ne peut faire honorablement, comme elle l'a fait jusqu'ici, que dans la plénitude de la juridiction qui lui est dévolue par son institution même.

Le secrétaire désigné pendant l'absence du secrétaire perpétuel se rendit, par les ordres de l'Académie, auprès de M. le ministre de l'instruction publique, et remit dans ses mains une lettre exposant le résultat de la délibération, en y joignant les observations et explications verbales nécessaires. M. le ministre, obligé par diverses circonstances de retarder sa réponse, autorisa provisoirement l'Académie à procéder suivant les formes ordinaires pour le rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, destiné à être lu dans la séance publique

annuelle du 2 décembre 1859, ce qui fut fait en prenant acte des assurances données par M. le ministre pour l'interprétation du décret du 9 février.

Le 13 janvier 1860, fut communiquée à l'Académie une lettre officielle de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 12, renfermant l'interprétation demandée et ainsi conçue :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu m'entretenir personnellement des dis-« positions du décret du 9 février 1859 relatif à l'École fran-« çaise d'Athènes, et, dans une lettre du 27 novembre dernier, « vous m'avez exposé les vœux de l'Académie.

« Je suis heureux de trouver l'occasion de renouveler l'assu-« rance que je vous avais donnée de vive voix. Le patronage de « l'Académie des inscriptions et belles-lettres intéresse au plus « haut point, à mes yeux, l'avenir de l'École d'Athènes, et mon « intime désir est que ce patronage soit efficacement exercé.

« Le décret du 9 février demande à l'Académie un rapport « direct au Ministre de l'Instruction publique. Ainsi est offert « à cette savante compagnie un moyen sûr de faire connaître « régulièrement à l'autorité responsable de la bonne direction « de l'École d'Athènes, non-seulement l'avis de l'Académie sur « le mérite des travaux que les membres de l'École ont produits, « mais encore sa pensée entière sur les besoins de l'institution « elle-même, sur son organisation et les améliorations qui y « peuvent être introduites.

« Mais, d'accord avec moi, Monsieur le Secrétaire perpétuel, « vous avez reconnu l'utilité de distinguer dans ce rapport les « points qui sont en quelque sorte la confidence de l'Académie au « Ministre, et qui touchent à des intérêts administratifs, d'un « autre côté, ceux qui sont du ressort de la science et qui, par

« l'organe de l'Académie, entrent dans le domaine de la publi-
« cité. L'article 6 du décret du 9 février n'a pas eu d'autre but
« que de perpétuer cette distinction.

« L'Académie, sous une double forme, continuera donc
« l'exercice de son salutaire patronage, d'une part, en présen-
« tant au Ministre, dans un rapport spécial, ses observations sur
« tout ce qui concerne l'École, sa direction, son régime, et les
« mesures à prendre pour accroître son utile influence; de
« l'autre, en rendant compte, dans sa séance publique, avec
« toute l'autorité et l'indépendance qui lui appartiennent, des
« travaux soumis à son jugement.

« Je désire vivement, Monsieur le Secrétaire perpétuel, en
« consacrant ici cette interprétation, satisfaire aux vœux de
« l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont je serai tou-
« jours heureux de pouvoir reconnaître le concours si précieux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assu-
« rance de ma haute considération.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

« Signé : Rouland. »

L'Académie ordonna la transcription de cette lettre sur ses registres, la considérant comme une garantie nouvelle du patronage qu'elle est appelée, depuis 1850, à exercer sur l'École française d'Athènes et sur les travaux de ses membres.

Rapport et confirmation de l'arrêté concernant l'ordre des séances et celui des lectures.

Dans la séance du 28 janvier 1859, M. le président rappela et fit confirmer par l'Académie l'arrêté réglementaire du 5 mars 1841, concernant l'ordre des séances, qui était tombé en désuétude, particulièrement l'ordre des lectures.

Cet arrêté réglementaire, qui n'a point été inséré dans

l'Histoire de l'Académie, tome XIV, première partie, 1839-1844, est ainsi conçu :

« A l'avenir, et à dater de ce jour, les séances seront ou-« vertes à trois heures précises, la liste de présence sera lue « immédiatement, et M. le secrétaire perpétuel, après avoir « inscrit sur cette liste tous les membres présents, à la fin de « cette lecture, qui auraient négligé de signer, en fera aussitôt « la clôture.

« Lorsque le procès-verbal aura été lu, discuté et adopté, « on procédera aux élections de membres ou de correspondants « qui auraient été appointées et annoncées pour le jour de la « séance par billets à domicile; on donnera ensuite lecture des « lettres, rapports, etc. dont la communication à l'Académie « aura été reconnue urgente par le bureau ou mise à l'ordre « du jour de la séance; mais, hors ces deux cas, aussitôt après « l'adoption du procès-verbal, on passera à la lecture des mé-« moires, et chaque séance sera terminée par la lecture de la « correspondance ordinaire, les présentations de livres, les « rapports jugés non urgents, les communications ou proposi-« tions de même nature. »

Décision relative à la publication des actes de l'Académie, et à la liste des mentions honorables accordées au Concours des Antiquités de la France.

Un incident grave s'étant produit au sujet du concours des Antiquités de la France, en 1858, et d'une publication irrégulière et inexacte des résultats de ce concours, il fut reconnu qu'aucune communication régulière des actes de l'Académie au public ne peut être faite que sous son autorité et par son secrétaire perpétuel. En outre, vu la difficulté représentée d'assigner des rangs bien déterminés dans le grand nombre de mentions très-honorables ou simplement honorables, décernées, sur la proposition de la commission annuelle, dans le

concours dont il s'agit, il fut décidé qu'à l'avenir les mentions honorables, décernées à la suite des mentions très-honorables, seraient proclamées dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages que la commission a distingués. Cette décision fut exécutée à partir du concours de 1859.

Exposition instituée des ouvrages offerts après leur présentation aux Académies.

Dans la séance du 16 décembre de cette même année, M. le président ayant représenté combien la mention, faite dans chaque séance, des ouvrages offerts, est nécessairement rapide et fugitive, et combien il importe que ces ouvrages viennent à la connaissance de ceux qu'ils peuvent et doivent intéresser, soit dans l'Académie, soit dans le corps entier de l'Institut, l'Académie, sur sa proposition, adopta les résolutions suivantes :

1° Les livres, brochures, cartes, etc. offerts en don, seront, pendant huit jours, à partir de la lecture du procès-verbal de la séance où ils ont été présentés, exposés dans un des cabinets de la bibliothèque, où tout membre de l'Institut pourra en prendre connaissance.

2° Le secrétaire perpétuel communiquera cette disposition aux quatre autres Académies, en les invitant à prendre une mesure analogue et réciproque pour les ouvrages qui leur sont offerts.

Les autres Académies firent connaître leur adhésion.

A cette occasion, et pour compléter cette mesure, fut réclamée de nouveau la mise en vigueur de l'arrêté réglementaire, déjà rappelé par M. le président et confirmé par l'Académie, le 28 janvier. Il fut décidé, en conséquence, qu'aussitôt après la lecture des mémoires, et avant les simples communications, aurait lieu la présentation des livres.

Délai fixé pour la date de publication des ouvrages admis au concours des antiquités de la France.

L'Académie, dans sa séance du 7 septembre 1860, sur la proposition de son nouveau secrétaire perpétuel, reconnaissant la nécessité de fixer d'une manière précise les délais dans lesquels auront dû être publiés les ouvrages imprimés, pour être admis au concours des antiquités de la France, décide qu'elle admettra au concours pour 1861 les ouvrages publiés en 1859 et 1860. Elle décide également que les ouvrages, même publiés antérieurement, mais qui se rattacheraient à ceux des mêmes auteurs, qui ont paru dans le délai requis, seront compris avec ceux-ci dans le concours.

DEUXIÈME SECTION.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE; RAPPORTS SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES MISSIONS ET ENTREPRISES SCIENTIFIQUES; COMMUNICATIONS DIVERSES.

Mission de M. G. Lejean dans les Provinces danubiennes. Instructions demandées.

En vertu d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 23 mars 1857, une commission fut nommée le 3 avril, pour préparer des instructions destinées à M. G. Lejean, chargé d'une mission scientifique dans les provinces du bas Danube, instructions devant signaler à l'attention du voyageur les points encore inexplorés et les lacunes à remplir dans l'intérêt des sciences historiques et géographiques.

Cette commission, composée de MM. Hase, Jomard, Guigniaut et Brunet de Presle, se contenta de mander dans son sein M. G. Lejean, et lui donna verbalement les instructions demandées, à raison de son départ immédiat. L'Académie en fut informée.

Rapport sur un essai de grammaire de la langue kabyle et sur un mémoire concernant des inscriptions en caractères touarigs, par M. Reinaud.

Le maréchal ministre de la guerre ayant adressé à l'Académie un *Essai de Grammaire de la langue des Kabyles*, avec un *Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères Touarigs*, également manuscrit, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger, en lui demandant, dans une lettre du 27 août 1856, son avis sur la publication, l'Académie pria M. le ministre de vouloir bien lui transmettre, au préalable, le rapport de la commission chargée déjà, à Alger même, d'examiner la grammaire kabyle. M. le ministre ayant déféré à ce vœu, l'Académie, pour répondre à ses intentions, renouvela la commission formée en 1856 pour l'examen du *Tableau des dialectes de l'Algérie*, par M. Geslin (*Mémoires de l'Académie*, tome XX, 1re partie, page 144), en y ajoutant M. Quatremère. C'est au nom de cette commission, composée ainsi de MM. Quatremère, Jomard, Reinaud, Mohl, de Saulcy, Caussin de Perceval et Adolphe Regnier, que M. Reinaud, dans la séance du 26 juin 1857, lut le rapport suivant:

Par le mot *Kabyle,* on désigne, en Algérie, les populations indigènes qui de bonne heure subirent plus ou moins l'influence des Arabes, et qui, tout en embrassant la religion musulmane, ont conservé en partie les habitudes nationales, notamment l'usage du langage primitif, appelé vulgairement du nom de *berber*. Aussi le mot *Kabyle* ne s'applique pas seulement aux populations indigènes de l'Algérie, mais à celles de quelques contrées voisines. M. Hanoteau, grâce aux circonstances favorables au milieu desquelles il se trouve placé, ayant pu se procurer des renseignements exacts et précis sur le dialecte parlé par les tribus qui occupent, à l'est d'Alger, une partie du versant septentrional du Djurdjura, a eu l'heureuse idée de soumettre ce dialecte à un examen particulier; c'est ce qui a donné naissance à la grammaire dont il s'agit ici.

Le pays où se parle ce dialecte est une région âpre et montagneuse, où, par un privilége unique, les habitants ont, depuis un temps immémorial, maintenu leur indépendance; c'est celui où combattent en ce moment nos braves soldats, et qui, au lieu de se dresser comme un sujet de terreur pour la puissance française en Afrique, est appelé à en devenir un des principaux boulevards.

Les deux ouvrages qui, jusqu'ici, ont fourni les matériaux les plus abondants pour l'étude du berber, sont le Dictionnaire de Venture et le Dictionnaire publié en 1844 par le ministère de la guerre. Le premier a été composé à l'aide de renseignements fournis, d'un côté, par deux indigènes originaires des provinces du sud-ouest de l'empire de Maroc, sur les bords de l'océan Atlantique; de l'autre, par deux jeunes gens nés à l'orient d'Alger, sur la rive gauche du Sebaou, au nord-ouest du Djurdjura. De ces renseignements, provenant de deux sources diverses, Venture a fait un tout dont les éléments seraient maintenant difficiles à distinguer. A l'égard du Dictionnaire qui a paru sous les auspices du ministère de la guerre, il est consacré spécialement aux tribus berbères de la province d'Alger; c'est le fruit des efforts combinés d'un imam ou prêtre indigène de Bougie, appelé *Sidi-Ahmed*, et de M. Brosselard, attaché à l'administration civile de l'Algérie. Il est dit dans l'avertissement placé en tête du volume, que ce Dictionnaire contient les mots en usage parmi les populations des montagnes de Bougie, parmi les tribus des Mzita et des Beni-Abbas (établis au midi du Djurdjura, dans le voisinage des Portes de Fer), ainsi que ceux des autres populations de la chaîne de l'Atlas jusqu'à Medeah. On y lit, de plus, que le langage est précisément celui que parlent de préférence les corporations d'ouvriers kabyles à Alger.

M. Hanoteau, dans ses recherches, s'est borné au langage des Zouaoua, qui constituent une des principales confédérations kabyles du versant septentrional du Djurdjura. Le nom des Zouaoua remonte à des temps anciens, et cette population, à certaines époques, s'est répandue au sud et à l'est de la montagne où elle est maintenant confinée[1]. Aujourd'hui les tribus zouaoua sont classées en deux groupes : celui des Beni-Menguillat et celui des Beni-Batroun. Les Beni-Menguillat se composent de quatre familles, à savoir : les Beni-Menguillat proprement dits, les Beni-Attaf, les Beni-Akbil et les Beni-Joussof; quant aux Beni-Batroun, ils se divisent en Beni-Yenni, Beni-bou-Akkasch, Beni-Ouassif et Beni-Boudrar. La plupart de ces noms reviennent souvent dans les bulletins de l'expédition qui se fait en ce moment dans la Kabylie. Le mot *beni*, par lequel commencent ces dénominations, est le pluriel du mot hébreu et arabe *ben*, qui signifie *fils*.

Le nom des Zouaoua est le même qui, dans ces derniers temps, a eu un si grand retentissement sous la forme de *zouave*. Sous la domination des deys, les Zouaoua faisaient partie de la milice d'Alger et se distinguaient des autres corps de troupes par un costume particulier[2]. Quand le moment était venu pour le gouvernement de demander aux populations du Djurdjura le léger tribut que ces montagnards avaient consenti à payer, c'étaient les zouaves qui allaient le recevoir. Des guerriers étrangers n'auraient pas été admis dans ces lieux presque inaccessibles. Ce nom est écrit par les Arabes *Zeaouah* ou *Zeaouâ*[3].

[1] *Histoire des Berbers*, d'Ibn Khaldoun, en arabe, traduction française de M. de Slane, t. I, p. 255 et suiv.

[2] *Voyages de Shaw*, traduction française, t. I, p. 405.

[3] *Histoire des Berbers*, texte arabe, t. I, p. 163 et 193. (Voyez aussi le Dictionnaire de Venture, au mot *Tribu*.)

Pour les indigènes, ils prononcent leur nom *Agaoud* et *Ougaoua*, faisant au pluriel *Igaouien*.

On sait qu'il a existé, chez les populations indigènes de l'Afrique septentrionale une écriture particulière qui paraît remonter à une haute antiquité, et à laquelle les savants d'Europe ont donné récemment le nom spécial de *libyque*. Il a été constaté dans ces derniers temps que cette écriture, ou du moins une écriture analogue, est encore aujourd'hui usitée chez les Touarigs et les autres populations de l'intérieur du continent, sur lesquelles la domination arabe n'a pas autant pesé que sur les autres. Dans l'empire de Maroc, où cette écriture n'est pas employée, les tribus du versant occidental du mont Atlas, qui ne connaissent que le langage indigène, ont recours à l'écriture arabe pour leurs livres de prières et les récits qui circulent dans leur sein. Elles s'en servent aussi dans leur correspondance entre elles. Rien de semblable n'a lieu chez les Kabyles des bords de la Méditerranée, notamment dans l'Algérie. Ni Venture ni M. Brosselard n'ont signalé chez eux un écrit quelconque autrement qu'en langue et en écriture arabes; dans les écoles on enseigne l'arabe, et c'est dans cette langue qu'est rédigé tout ce qui entre dans l'enseignement public. Les marabouts, qui sont chargés de tout ce qui concerne le culte, s'acquittent des devoirs de leur ministère en arabe; il en est de même des hommes de loi, pour lesquels il existe des formules faites d'avance. En ce qui regarde les tribus du Djurdjura, elles se gouvernent en général d'après des maximes formulées dans leur langue, mais que la tradition a seule conservées jusqu'ici. Pour la composition de son Dictionnaire, Venture a dû se borner à mettre par écrit les mots et les phrases des indigènes qu'il avait à sa disposition, au fur et à mesure que ces mots et ces phrases sortaient de leur

bouche. Quant à M. Brosselard, si on ne tient pas compte des communications qui lui ont été faites par l'imam de Bougie, il a été réduit à aller de tribu en tribu pour recueillir de la bouche des indigènes les éléments qui lui étaient indispensables. Or il va sans dire qu'en certains cas les expressions varient de canton à canton, et que là même où les expressions sont au fond les mêmes, elles changent quelquefois de bouche à bouche. Pour se faire une idée de l'état des dialectes parlés par les tribus voisines de la mer Méditerranée, il suffit de se représenter les patois qui sont encore usités dans certaines provinces de la France.

M. Hanoteau n'a pas même eu cette ressource. Les tribus qui composent la confédération des Zouaoua étaient trop fières de l'indépendance dont elles ont joui jusqu'ici pour laisser pénétrer les étrangers chez elles. Comment est-il donc parvenu à exécuter ce qui paraissait impossible, et à se mettre en état de fournir à des populations qui, dans leurs rapports entre elles, n'ont ni livres ni traités d'aucune sorte, le propre code de leur langue?

Rien de plus facile pour M. Hanoteau que de recueillir les idées générales éparses dans les ouvrages qui ont été publiés depuis l'occupation de l'Algérie par la France. Il a également dépendu de lui de se mettre en rapport avec les hommes de la montagne qui, de temps en temps, descendent à Alger. Mais le principal secours qu'il a eu à sa disposition lui est venu d'un Zouaoua, qui est maintenant employé comme interprète au bureau politique des affaires arabes. Ce Zouaoua, du nom de *Si-Saïd*, appartient à la tribu des Beni-Boudrar; et, à la connaissance du kabyle, qui est sa langue maternelle, il joint celle de l'arabe. Si-Saïd a fourni successivement à M. Hanoteau les mots et les phrases dont il avait besoin. Il a ensuite

mis par écrit des récits et des chants qui circulaient de vive voix parmi ses compatriotes; il a même traduit en kabyle certains morceaux français, notamment quelques fables de La Fontaine.

Muni de ces ressources, M. Hanoteau, qui a fait de bonnes études, et qui est doué d'un esprit réfléchi et lucide, s'est mis en devoir de poser les bases des règles de la langue qui était devenue l'objet de ses études. Il a d'abord cherché à fixer les formes des mots qui varient de pays à pays, et il a écarté les formes et les tournures qui, évidemment, étaient incorrectes; ensuite, soumettant les faits particuliers qui se trouvaient sous ses yeux à une vue d'ensemble, il a essayé de les ramener à la théorie générale du langage.

Le traité de M. Hanoteau a été remis, en manuscrit, à M. le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, et celui-ci l'a adressé à M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, qui l'a soumis au jugement de l'Académie. Ce *Traité* est divisé en cinq livres : le premier est consacré au nom, au pronom et à l'adjectif; le deuxième au verbe et aux noms dérivés du verbe; le troisième aux diverses particules, et le quatrième à la numération. Quant au cinquième livre, il consiste dans les différents textes qui ont servi de point de départ à l'auteur, et qui en forment pour ainsi dire les pièces justificatives.

Déjà, par les travaux partiels qui ont été entrepris sur les dialectes berbers, il était possible de se faire une idée générale du caractère de cette langue. On avait signalé quelques ressemblances entre le verbe et le pronom berbers d'une part, et de l'autre le verbe et le pronom des langues sémitiques, notamment de l'hébreu et de l'arabe. Par exemple, la lettre initiale qui caractérise chacune des trois personnes du verbe berber est presque identique avec celle du verbe sémitique.

D'un autre côté, et sans compter qu'à l'exception de quelques termes d'emprunt la masse des mots berbers est tout à fait différente des mots sémitiques, le verbe berber offre des circonstances qui n'appartiennent qu'à lui. Tandis que les langues sémitiques possèdent une forme différente pour le présent et pour le prétérit, le berber n'a qu'une forme pour tous les temps et tous les modes. Les seules modifications dont le verbe berber soit susceptible ont lieu à l'aide d'une particule préfixe. Par exemple, pour *il a fait*, on dit *isker* ou *ai-isker;* pour *il fait* et *il fera* (d'une manière générale), on dit *ad-isker,* et pour *il fera* (d'une manière positive), on dit *ra-isker* ou *ara-isker.* Le verbe présente une autre particularité; c'est qu'il est susceptible de se modifier par l'adjonction de certaines lettres qui ont la vertu de rendre le sens transitif, passif, réciproque, ou qui indiquent l'habitude, la fréquence ou la persévérance dans l'action.

Ce que nous disons du verbe peut s'appliquer au pronom. Par exemple, le pronom berber de la troisième personne reçoit, au datif, les lettres *s* ou *ias,* et à l'accusatif la lettre *t* ou *th*. Ainsi, pour *il lui a donné,* on dira *if ka-ias;* et pour *je l'ai vu,* on dira *zeright-th.* Une autre circonstance non moins remarquable, c'est le déplacement auquel est sujet le pronom quand il se trouve sous une certaine influence. Ordinairement, il se place après le verbe; mais, si le verbe est accompagné soit d'un adverbe de temps ou de lieu, soit d'une interrogation ou d'une négation, le pronom quitte le lieu qu'il occupait pour se mettre entre la particule et le verbe. Par exemple, pour dire *je les lui ai donnés,* on dira *efkigh-ias ten* (littéralement, *j'ai donné à lui les*); mais, si l'on introduit une négation, il faudra dire *our-ias-ten efkigh* (littéralement, *non à lui les ai donnés*).

Les rapports qui ont été signalés entre le verbe et le pronom berbers et le verbe et le pronom sémitiques sont frappants.

Mais ne pourrait-on pas dire que ces rapports proviennent d'un emprunt fait par les indigènes à un peuple plus avancé qu'eux; qu'ils remontent à l'époque où les indigènes, sortant de la barbarie, adoptèrent l'usage de l'écriture et s'occupèrent d'imposer des règles à leur langue? Si ce fait était admis, il faudrait faire remonter ces emprunts non pas à l'invasion arabe, mais beaucoup au delà, au temps de la domination carthaginoise, peut-être au règne de Massinissa, qui prit à tâche de civiliser les Numides. Au commencement de 1856, des députés touarigs sont venus à Alger, et des personnes qui ont eu occasion de les voir, se sont flattées de l'espoir de trouver chez eux des livres qui pourraient ajouter de nouveaux faits à l'histoire[1]. Dans tous les cas ces faits ne peuvent pas remonter bien haut. Un moyen de critique plus sûr serait de déchiffrer les inscriptions bilingues, libyques et carthaginoises, qui gisent encore dans certaines localités de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, c'est, pour les philologues un point important de savoir que le touarig s'écrit, et qu'il s'écrit avec des caractères indigènes; de ce fait seul il résulte nécessairement un langage moins arbitraire et plus relevé que celui des Kabyles. Nous comparions tout à l'heure les dialectes kabyles à certains patois de nos provinces; mais il est tels de ces patois qui, au temps des troubadours, luttèrent avantageusement avec le français, et qui n'ont cédé qu'à la force des événements politiques.

Quelque chose de particulier a lieu pour les noms de nombre berbers, et il suffit de cette circonstance pour montrer combien il serait à désirer que les différents dialectes berbers devinssent tour à tour l'objet d'un examen attentif, pour être ensuite rapprochés et ramenés à un point de vue général. Des

[1] Lettre de M. le colonel de Neveu à M. Jomard. (*Bulletin de la Société de géographie*, pour les mois de juillet et novembre 1856, p. 71 et 297.)

noms de nombre indigènes, les Kabyles des bords de la mer n'ont conservé que les nombres *un* et *deux*, et ont remplacé les autres par les termes arabes. Pour les Beni-Mozab et les Touarigs, qui n'ont pas subi la même pression des Arabes, ils n'ont emprunté à ceux-ci que les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf*. Les nombres *cent* et *mille* ne sont pas les mêmes chez les Touarigs et les Beni-Mozab. Pour dire *cent*, les Touarigs disent *timidhi*, et les Beni-Mozab, *touinest*. Quant à *mille*, le terme primitif est *agim*, et quant à *cent mille*, *efedh*. Or, pour *mille*, les Beni-Mozab emploient l'expression *touinest tamekrant*, ou la grande centaine. En effet, *tamekrant* est la forme féminine du mot berber *amekran* qui signifie *grand*[1].

Le berber a dû successivement admettre dans son sein, et dans des proportions plus ou moins fortes, des mots égyptiens, phéniciens, grecs, romains et arabes. Le voisinage avec l'Espagne a introduit aussi des mots espagnols; mais peu à peu l'arabe a pris la place de la plus grande partie de ces importations.

Un tiers environ des mots dont se compose le langage des Kabyles est d'origine arabe. Ce sont des mots appartenant à la religion et au culte, à la jurisprudence, à la médecine, à l'administration, etc. Ordinairement ces mots se reconnaissent à la lettre *l*, par laquelle ils commencent, et qui est un reste de l'article *al* ou *el*. En pareil cas, cette lettre fait partie intégrante des mots, et les indigènes l'emploient même là où, d'après les règles de la grammaire arabe, elle ne devrait pas demeurer. C'est ainsi qu'on dit en un seul mot *lemir* pour *émir*, *lecabaïl* pour *cabaïl*, forme plurielle du mot *kabyle*.

[1] En ce qui concerne la numération chez les Berbers le lecteur fera bien de consulter l'*Essai de grammaire de la langue parlée par les Touareg*, de M. Hanoteau, Paris, 1860, p. 128, et la *Notice* de M. Reinaud dans le *Journal asiatique*, décembre 1860.

Quelquefois le mot arabe a été accommodé au système berber, au moyen de certaines lettres placées au commencement et à la fin. On a vu que *tamekrant* était le féminin régulier de *amekran*. Les Berbers font aussi de *amrar*, « vieillard, » *thamrarth*, « vieille. » Or ils appliquent le même procédé aux mots arabes, et de *medyné*, « ville, » ils font *temdint*, de même que de *salat*, « prière, » ils font *thazallith*.

Parmi les matériaux recueillis par M. Hanoteau, et qu'il a placés à la suite de sa grammaire, sont des chants particuliers aux Kabyles, notamment des chants qui se rapportent à la dernière guerre de Crimée. En général, dans les poésies berbères, la proportion des mots arabes est plus forte que dans la prose. Les poëtes kabyles croient faire preuve d'érudition et rehausser le mérite de leurs œuvres en y introduisant des expressions qui appartiennent à la langue du Coran. Jusqu'ici le souvenir des grandes choses accomplies jadis par la nation arabe est resté présent aux esprits. Espérons que les grandes choses faites par la France auront leur tour.

Nous allons passer à la notice que M. Hanoteau a consacrée à certaines inscriptions en caractères touarigs. En 1822, le voyageur anglais Oudney signala des caractères inconnus qui étaient gravés sur des rochers, dans des oasis situées sur la route de Tripoli vers le pays des Nègres. Plus tard on apprit que non-seulement des inscriptions du même genre se trouvaient dans d'autres contrées, mais que ces mêmes caractères étaient encore usités chez les Touarigs et les populations voisines. Les indigènes donnent à cette écriture le nom de *tefenek*, du mot berber *feneg*, qui signifie *faire*. *Tefenek*, forme féminine de *feneg*, est pour *tefenegt*; c'est par amour de l'euphonie que les Touarigs ont coutume, dans la prononciation, de changer *gt*

en *k*. Au pluriel, ils disent *tifinag*[1]. Cette écriture est généralement usitée; elle ne se perd que là où l'esprit arabe prend le dessus. En général, chez les Berbers, bien qu'ils aient embrassé l'islamisme, un homme n'épouse qu'une femme, et, par une conséquence naturelle, l'influence de la femme dans le ménage est bien plus grande que chez les Arabes, les Persans et les Turcs. Aussi, tandis que, chez les derniers, la femme est maintenue dans l'ignorance la plus absolue, au point que quelques docteurs musulmans ont mis en doute si la femme avait reçu de Dieu une âme, chez les Touarigs beaucoup de femmes savent lire et écrire.

A l'égard du nom des Touarigs, ceux-ci n'acceptent pas le nom qu'on leur donne ordinairement, du moins sous la forme qui est usitée en Algérie. On sait que, partout où, jusqu'ici, a pénétré la curiosité européenne, il a été constaté que le nom national des populations indigènes est celui d'*amazig*, mot qui, en berber, paraît signifier *libre* et *noble*. Il en est de même des Touarigs; ceux-ci s'appellent, par un léger changement de prononciation, *amacheg*, mot qui, au féminin, est prononcé *tamachek* (pour *tamachegt*), et qui, suivant une forme admise en berber, fait, au pluriel, *imouchag*[2].

Les Touarigs n'ont pas fait autant de concessions aux Arabes que les tribus voisines de la mer Méditerranée, et le nombre des mots étrangers qu'ils ont admis dans leur idiome n'est pas en proportion avec celui qui est entré dans les dialectes kabyles. Ils paraissent également moins familiarisés que les Kabyles avec les sons gutturaux qui tiennent une si grande place

[1] Il est bon de faire remarquer que, d'après une nouvelle valeur, attachée depuis quelque temps par des savants de l'Algérie au *gaïn* des Arabes, le *g* est rendu par un *r* surmonté d'une virgule.

[2] Conformément à l'usage dont il est parlé dans la note précédente, M. Hanoteau a écrit *amacher* et *imouchar*. C'est la forme adoptée par lui pour sa grammaire touarig.

dans le langage des Arabes. En revanche on trouve chez eux tous les termes véritablement berbers, et c'est ce qui, avec le temps, rendra l'étude du touarig encore plus profitable à la science philologique.

Lors de la députation envoyée, au commencement de l'année dernière, à Alger par les Touarigs, M. le maréchal Randon se mit en rapport avec les députés par l'intermédiaire de M. le colonel de Neveu, chef du bureau politique des affaires arabes, et de M. Schousboé, interprète principal de l'armée. Ces députés avaient apporté avec eux des boucliers et des bracelets chargés d'inscriptions. Sur la demande qui leur en fut faite, ils voulurent bien lire à haute voix les mots dont se composaient les légendes, et se prêter aux explications qu'on sollicita de leur complaisance. Voilà comment, pour la première fois, il devint possible d'aborder directement le touarig. Ainsi que l'avait déjà remarqué feu M. Geslin, le langage fut reconnu par M. Hanoteau pour être du berber pur; quant à l'écriture, la valeur de chaque caractère fut trouvée en général conforme à celle qui déjà avait été déterminée par les savants d'Europe.

Les inscriptions paraissent avoir été marquées par des femmes, non-séulement sur les bracelets, mais encore sur les boucliers. Chaque bouclier est un don fait par une femme à celui qui en était le détenteur, et l'inscription a pour objet de rappeler à celui-ci la femme à laquelle il avait juré foi et hommage. Le nom de l'homme et celui de la femme sont marqués sur le bouclier; ce sont, en général, des noms arabes, et par conséquent musulmans. Pouvait-il y avoir une circonstance plus propre à nous faire voir le grand empire qu'a conservé chez les Touarigs le caractère national?

Du reste, l'écriture touarig se lit de droite à gauche, et l'alphabet touarig n'admet pas les voyelles. C'est un nouveau

point de concordance entre le touarig et les langues sémitiques, mais qui n'est pas l'effet de l'invasion arabe; il doit remonter jusqu'à la domination des Carthaginois.

Le travail de M. Hanoteau est terminé depuis la fin de l'année dernière. Les événements qui, en ce moment, se passent en Algérie, ont singulièrement agrandi le champ des études berbères; ils fourniront en particulier à M. Hanoteau les moyens de vérifier et d'étendre les renseignements qu'il a eu tant de peine à recueillir. Quoi qu'il en soit, la commission est d'avis que son *Traité de grammaire* et la notice qui l'accompagne soient publiés le plus tôt qu'il sera possible. Cette publication rectifiera et complétera les aperçus plus ou moins imparfaits dont la science pouvait disposer jusqu'à présent; et, bien loin de nuire au Dictionnaire de Venture et à celui qui a paru sous les auspices du ministère de la guerre, elle en rendra l'usage plus sûr, et par conséquent plus profitable.

En général, le Gouvernement est intéressé plus que jamais à encourager les études qui tendent à nous éclairer sur les populations de l'Algérie et des contrées voisines. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « Honneur oblige. » Le drapeau français flotte maintenant sur toute l'Algérie, non-seulement là où la domination arabe et la domination turque avaient signalé leur passage, mais là où elles n'avaient jamais pénétré; n'est-il pas du devoir du Gouvernement de recueillir toutes les notions qui peuvent jeter du jour sur les races, le langage et les croyances des indigènes, ainsi que sur les vicissitudes par lesquelles ils ont passé? Une partie des Kabyles est adonnée à l'agriculture; les autres sont restés fidèles à la vie pastorale. C'est surtout chez les tribus sédentaires que le langage national s'est peu à peu altéré. On cite des cantons de la province d'Oran où, il y a cent ans, on ne parlait que le kabyle, et où maintenant

l'arabe se parle seul. Si le kabyle s'est maintenu avec tant de persistance dans le Djurdjura et dans quelques autres localités, c'est, en général, à cause de l'état d'isolement des habitants. Cependant le nombre des indigènes de l'Algérie qui font encore usage du kabyle est estimé à environ six cent mille. Voilà, certes, une population qui mérite qu'on s'occupe d'elle, autant pour le Gouvernement que pour elle-même, autant pour l'humanité que pour la science.

Quand la grammaire de M. Hanoteau sera entre les mains du public, ce livre, joint à quelques autres livres élémentaires, suffira pour mettre les agents du Gouvernement et une partie des officiers de l'armée en état de se familiariser avec les expressions berbères les plus usuelles. De plus, lorsque l'autorité supérieure aura à envoyer un détachement au loin, ce qui arrive souvent, dans des contrées à la fois vastes et mal peuplées, les chefs du détachement pourront, à l'aide des cartes qui ont été dressées exprès, se rendre compte d'avance du nom des tribus dont ils auront à traverser le territoire et du langage que parle chacune d'elles. Ainsi pourvus, il leur sera facile d'entrer en rapport direct avec les indigènes, et le service ne pourra qu'y gagner.

Puisque l'Académie a été invitée par M. le maréchal ministre de la guerre à donner son avis, la commission propose à l'Académie d'appeler l'attention de M. le ministre sur certains travaux qui ont été exécutés précédemment, et qui, si l'on n'y prend garde, menacent de périr sans laisser de traces. En 1845, M. Brosselard, l'un des auteurs du Dictionnaire publié par le ministère de la guerre, annonçait un supplément notable à ce Dictionnaire, et ce supplément existe probablement à l'état manuscrit dans les cartons du ministère. Voici comment s'exprimait M. Brosselard :

« Ce travail, résultat des recherches que j'ai faites en Algérie « depuis quinze mois, contient plus de quatre mille mots nou« veaux de la langue berbère appartenant aux dialectes des « Chaouias de la province de Constantine, des Beni-Mozab et « des Gouaras[1] du Sahara, et enfin des tribus kabyles de l'ouest « de l'Algérie. Je n'ai épargné, pour rendre mon travail aussi « complet que possible, aucune peine ni aucun sacrifice. Il a été « élaboré au milieu même des tribus dont le langage faisait l'ob« jet de mes investigations. J'ai parcouru la province de Constan« tine en tout sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest; j'ai visité « presque seul des pays qui n'avaient pas encore été sillonnés « par les colonnes françaises, et où les milices turques elles« mêmes ne passaient pas autrefois sans appréhension. J'ai pé« nétré dans les montagnes de l'Auras avant qu'aucune expédi« tion eût été dirigée sur cette contrée, et je n'y ai dû, dans « plusieurs circonstances, ma conservation qu'à la connaissance « de la langue de ces barbares. Je me suis avancé dans le Sahara « jusqu'à plus de vingt lieues au sud de Biskara, après avoir vi« sité Sidi-Okba et vingt-cinq villages du Zab. Plus tard, mon « voyage de Constantine à Bône et de ce dernier point à Philip« peville par terre, m'a permis d'étudier avec soin les populations « kabyles de la côte, paisibles pasteurs, dont la physionomie « contraste avec celle de leurs frères établis un peu plus à l'ouest. « Enfin j'ai parcouru les points les plus intéressants de la pro« vince d'Oran, et j'ai pu, dans ces diverses excursions, recueillir « les documents qui se rattachaient à ma mission officielle[2]. »

D'un autre côté, M. Geslin, autre agent du ministère de la guerre, lequel avait rassemblé des matériaux considérables sur les dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, est mort

[1] Ou Rouaras.

[2] Lettre de M. Brosselard à M. le baron Baude, dans le *Journal asiatique* du mois de novembre 1845, p. 412.

au moment où il soumettait son manuscrit à une révision générale, et l'on ignore ce que sont devenus ces matériaux. Ne serait-il pas à désirer que M. le ministre s'informât des moyens de tirer parti de travaux qui ont été exécutés aux frais de l'État et qui ne peuvent être dénués d'utilité?

Quelle que soit la décision que prendra le Gouvernement, la Commission est restée fidèle à l'opinion qu'elle a émise l'année dernière au sujet des manuscrits de feu M. Geslin[1]. Dans l'état actuel des choses, ce sont les faits particuliers, les faits de détail qui pressent le plus; les théories et les vues générales viendront ensuite. Les faits doivent être exposés tels qu'on les a trouvés et abstraction faite des rapports qu'ils peuvent avoir avec les questions de philologie générale et d'ethnographie aujourd'hui pendantes. Ces questions subiront successivement le contrôle des faits philologiques. Mais un fait philologique mal présenté peut n'être pas réformé de longtemps.

Les conclusions du présent rapport sont que les manuscrits de M. le capitaine Hanoteau méritent tout l'intérêt de M. le maréchal ministre de la guerre, et que la publication des travaux de cet officier plein de zèle sera un service rendu à la science. Elles ont été adoptées par l'Académie[2].

Examen d'un aspirant à l'École française d'Athènes.

Rapport fait à l'Académie, dans la séance du 9 octobre 1857, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, sur les résultats de l'examen d'un aspirant à cette école. (MM. Hase, Wallon, Brunet de Presle, Egger, *commissaires;* Guigniaut, *rapporteur.*)

[1] Voir le Rapport fait également par M. Reinaud (*Histoire de l'Académie*, t. XX des *Mémoires*, 1re partie, p. 144-168.)

[2] Conformément aux conclusions du rapport, l'ouvrage de M. Hanoteau a été publié, en 1858, aux frais de l'État, et accompagné, en 1860, d'un autre ouvrage sur le Touarig.

La Commission, convoquée sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, s'est réunie au chef-lieu de l'Institut, afin de procéder à l'examen de M. Gaultier de Claubry, licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, aspirant au titre de membre de l'École française d'Athènes.

Le candidat a été examiné successivement sur toutes les parties du programme adopté par l'Académie dans la séance du 8 novembre 1850; voici quels ont été les résultats de ces différentes épreuves :

Auteurs grecs anciens : Sophocle, *Œdipe à Colone :*

Explication philologique	Assez bien.
Explication littéraire	Assez bien.

Strabon, livre VIII, *initio :*

Explication philologique	Bien.
Explication géographique	Assez bien.

Auteurs grecs modernes :

Chants populaires	Bien.
Géographie de Mélétius	Bien.

Éléments d'épigraphie et de paléographie :

Questions diverses	Assez bien.

Éléments de l'archéologie et de l'histoire de l'art :

Questions diverses	Assez bien.

Géographie comparée de la Grèce :

Questions au sujet de Strabon et Mélétius	Assez bien.

Histoire de la Grèce :

Prépondérance successive de Sparte, etc.	Passablement.
Faits et causes	Passablement.

La Commission, en compensant ces différents résultats les uns par les autres, est d'avis que l'examen est satisfaisant et que M. Gaultier de Claubry est digne, en conséquence, d'obtenir le titre de membre de l'École française d'Athènes.

Ces conclusions sont adoptées.

Rapport verbal de M. Léon Renier sur une inscription trouvée dans la Saône par M. Martin Daussigny.

Dans la séance du 12 février 1858, M. Léon Renier fait un rapport verbal sur une lettre par laquelle M. Martin Daussigny, de Lyon, l'informe que les eaux de la Saône, plus basses en ce moment que dans les plus fortes chaleurs, ont laissé apercevoir des blocs tombés dans la rivière lors de la démolition du vieux pont qu'on avait bâti, au XI[e] siècle, avec des débris de monuments romains. L'un de ces blocs extraits, grâce aux secours accordés par M. le préfet du Rhône, a seul fourni un fragment d'inscription, mais qui, par sa beauté, paraît à l'auteur de la découverte une très-suffisante récompense de ses peines.

M. Léon Renier reconnaît en effet, dans la forme des lettres, la marque des beaux temps de l'art, et, par leur mesure et les dimensions de la pierre, l'indication de l'importance du monument auquel fut attachée l'inscription.

Le fragment formait le milieu, les deux parties extrêmes ont été coupées.

Les lettres ayant $0^m,19$ de hauteur, la pierre, en calculant les dimensions d'après cette mesure et par le nombre des lignes restituées (on en a les traces depuis la deuxième jusqu'à la cinquième et dernière), a dû s'étendre en largeur à près de quatre mètres, la hauteur n'étant que d'un tiers; c'était donc très-probablement la décoration de la base d'une statue équestre et de grandeur colossale.

Ceci posé, voici le texte:

QVIR
AVG
VG $\overline{\text{COS}}$
GALLIAE

Voici la restitution très-probable :

Quirina tribus
C. V. leg. Aug. propraetore provinciæ
Lugdunensis consuli designato
tres provinciæ Galliæ posuerunt.

La première ligne, qui contenait les noms et prénoms du personnage, manque seule. Quel était-il? D'abord de quel temps est l'inscription?

Point postérieure à Caracalla, qui associa le monde entier à la cité romaine, et qui effaça en conséquence les distinctions par tribus.

Point antérieure aux Antonins, de qui date l'époque de l'abréviation *pr. pr.* au lieu de *pro præt.* ou au moins *pro pr.*

Le *g* unique dans *Aug.* atteste le règne d'un seul empereur.

Entre Marc-Aurèle et Caracalla, qui peut-il être? Septime-Sévère, qui fut d'abord gouverneur des trois provinces, et dont Spartien a dit : « A Gallis ob severitatem et honorificentiam et « abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est. »

Consul désigné pendant sa lieutenance proprétorienne, il aura été honoré, selon l'usage, d'un témoignage de reconnaissance par ses administrés. Le monument, renversé pendant la guerre civile où Albin fut quelque temps maître de Lyon, aura été réédifié sur de plus grandes proportions en l'honneur de l'ancien gouverneur devenu César Auguste.

La première ligne serait donc : *L. Septimio Severo;* le commencement de la seconde *L. Fil.*

Rapport verbal de M. Lenormant

Dans la séance du 19 février, M. Lenormant fait un rapport verbal sur des médailles transmises par M. le ministre

sur des médailles envoyées par M. de Valori.

de l'instruction publique, de la part de M. de Valori, et qu'il s'était chargé d'examiner.

Les deux pièces portant l'effigie de Caton d'Utique et celle de Cicéron lui paraissent mériter à peine de fixer l'attention. Ce sont des portraits exécutés dans le XVI[e] siècle et pareils à des pièces que possède la Bibliothèque impériale, et qui y sont rangées dans la série des médailles fausses ou imitées de l'antique.

La troisième pièce, d'une parfaite authenticité, est un *triens* ou *tiers de sou d'or* de l'époque mérovingienne, intéressant pour tout le monde, et dont la connaissance est particulièrement précieuse au rapporteur. Dans son travail sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne, en étudiant la transition des types impériaux aux pièces très-nombreuses où l'on ne lit plus que le nom du monétaire qui les a frappées et celui de la localité où l'émission a été faite, il a rassemblé, autant qu'il l'a pu, les monnaies d'un caractère intermédiaire, où la légende impériale fait place peu à peu à ce double énoncé, lequel se maintint pendant deux siècles à côté de la mention, propre à un petit nombre de pièces, des nouveaux souverains de la Gaule. Jusqu'ici ces substitutions n'avaient été fournies que par les monnaies au type de la Victoire, imitées des *triens* d'*Anastase*, de *Justin I*[er] et de *Justinien*. Aujourd'hui, grâce à la communication qui vient d'être faite, il peut produire un *triens* du système introduit au nom de l'empereur Maurice, à l'époque de l'entreprise de Gondovald, *triens* où les noms du monétaire et de la localité ont entièrement remplacé les légendes, soit de l'empereur, soit du roi descendant de Clovis. Le rapporteur ne saurait revenir ici sur l'exposition qu'il a donnée (*Revue de numismatique,* 1848-57) des causes, des caractères et de l'influence du système en question.

Il rappelle seulement que, parmi les *Clotaire II* du midi de la France, frappés à l'imitation des *Maurice,* il a signalé et publié un *triens* où le nom de Clotaire est reproduit sur les deux faces, et où le champ du revers montre, au-dessus de l'indication du chiffre VII, aux deux côtés de la croix, l'inscription VIVA, à la même place où figurent, sur des monnaies du même règne, les initiales de *Marseille,* MA, d'*Arles,* AR, et de *Valence,* VA. Guidé par l'analogie, il avait attribué la légende VIVA à la cité des *Helvii,* qui, après avoir porté le nom d'*Alba Augusta,* reçut, dans un temps que nous ne saurions déterminer d'une manière précise, celui de *Vivarium,* qu'elle porte encore aujourd'hui (Viviers). Au premier abord, la pièce dont il s'agit offre une ressemblance frappante avec le *triens* de Viviers. On y voit de même au revers, de chaque côté de la croix, les lettres VIVA, mais sans la mention du chiffre VII. Quand on examine ensuite le reste des inscriptions, on s'aperçoit que le double nom de Clotaire a également disparu. Au lieu de ce nom, du côté du revers, et en y comprenant l'exergue, une légende incertaine (IIONOII\ O) se termine par les lettres très-distinctes MONI, commencement du mot MONITARIO, pour MONETARIO. Autour de l'effigie, nous lisons sans aucune incertitude le nom VIVARIO, écrit cette fois en toutes lettres, et suivi d'un sigle (CVT) où l'on reconnaît les premiers caractères des syllabes du mot CIVITATE. Nous acquérons donc ici une précieuse confirmation de la conjecture provoquée par les lettres VIVA de la pièce de Clotaire, et nous obtenons en même temps, quant au passage de la monnaie impériale au système qui prévalut en Gaule dans le courant du VIIe siècle, un monument qui, pour les pièces au type de la croix, introduites au nom de Maurice, offre le même intérêt que le *triens* au type de la Victoire, sur lequel on lit le nom de *Trèves,* TREVERIS CIVITATE.

Le nom des monétaires s'établit franchement par toute la Gaule sur les *triens* mérovingiens, à partir du règne de Dagobert Ier (628). La pièce qui nous occupe, et où ce nom ne se montre encore qu'avec timidité et d'une manière imparfaite, ne peut donc être de beaucoup postérieure à la mort de Clotaire II, si même elle n'a pas été déjà frappée du vivant de ce roi, le monnayage des descendants de Clovis ne paraissant, dans le midi, avoir eu lieu sans discontinuer qu'à Marseille.

Don fait par M. Hodgson, d'une collection de dessins des monuments bouddhiques du Népâl, et rapport de M. Ad. Regnier.

M. Brian-Houghton Hodgson, correspondant étranger de l'Académie, qui avait envoyé précédemment du Népâl une *Notice sur l'architecture bouddhique*, accompagnée de dessins (voir section troisième, § 5), écrivit, à son retour en Angleterre, une lettre dont il fut donné lecture dans la séance du 6 août 1858. Dans cette lettre, il annonçait l'intention de faire présent à l'Institut de France de la collection entière des dessins des monuments bouddhiques recueillis par lui durant son long séjour au Népâl. Il voulait ainsi, disait-il, reconnaître l'honneur qui lui avait été conféré, depuis plusieurs années, par l'Académie des inscriptions. Il estimait, de plus, que le pays qui avait su le mieux expliquer les trésors littéraires autrefois découverts par lui dans la même contrée et les mettre à profit pour l'histoire du bouddhisme, était aussi celui qui pouvait le mieux faire usage des monuments d'architecture et de peinture qui contribuent à éclairer cette grande croyance.

L'Académie, consultée par son président sur une proposition si libérale et si flatteuse à la fois, décida qu'elle acceptait cette proposition avec reconnaissance, et que cette décision serait transmise à M. Hodgson par le membre délégué dans les fonctions du secrétaire perpétuel absent. Elle chargea ce dernier de se concerter d'une part avec le donateur, d'autre part

avec M. Mohl, sur le point de se rendre en Angleterre, sur les moyens de prendre possession de ce don si précieux. Elle chargea, plus tard, M. Adolphe Regnier de vouloir bien examiner les objets envoyés par M. Hodgson et lui en faire un rapport.

Dans la séance du 14 janvier 1859, M. Ad. Regnier fit le rapport suivant :

M. le secrétaire perpétuel m'a demandé d'examiner les deux caisses que M. Hodgson, correspondant de notre Académie, ancien ministre d'Angleterre à la cour du Népâl, et célèbre par ses travaux sur la zoologie de l'Inde et sur le bouddhisme, vient d'envoyer à l'Institut de France.

Ces deux caisses renferment un nombre fort considérable de peintures et de dessins du plus haut intérêt pour l'histoire du bouddhisme au Népâl et au Tibet. Ces peintures et ces dessins, dont M. Hodgson fait don à l'Institut, sont accompagnés de textes explicatifs, la plupart en sanscrit, extraits des livres sacrés des bouddhistes par un habile pandit, nommé *Amirta Nanda*. M. Hodgson s'est procuré ces peintures et a fait faire ces dessins et ces extraits de 1820 à 1840.

M. Hodgson a acquis de justes droits à la reconnaissance de l'Institut, et particulièrement de notre Académie, par ce magnifique présent, qui offrira de précieux secours à quiconque étudiera l'histoire du bouddhisme et de l'art bouddhique, et qui rappelle celui qu'il a fait, il y a plusieurs années, à la Société asiatique de Paris, de la riche collection de livres sacrés des bouddhistes, qui a donné à notre illustre et regrettable confrère, M. Eug. Burnouf, l'occasion d'écrire sa belle *Introduction à l'histoire du bouddhisme*, et lui en a, en grande partie, fourni les matériaux.

J'ai constaté que les caisses contenaient bien réellement les divers objets indiqués par M. Hodgson dans un catalogue qu'il avait joint à sa lettre à M. le secrétaire perpétuel.

Les peintures originales, dessins copiés et textes, offerts à l'Institut, se divisent en deux catégories :

I. Peintures sur toile, en grande partie coloriées.

1° Dix peintures relatives au bouddhisme du Népâl. Une partie de ces peintures a été achetée sur les lieux : ce sont de véritables images saintes, les objets mêmes du culte des bouddhistes; d'autres ont été copiées par des *citrakars*, ou peintres du pays, employés par M. Hodgson, sur des peintures empruntées. Les extraits explicatifs ont été faits par le pandit Amirta Nanda.

2° Douze peintures relatives au bouddhisme du Tibet, achetées à des pèlerins venant du Tibet dans le Népâl pour visiter les lieux saints. Explications par le même pandit.

II. Dessins sur papier, contenus dans de grandes feuilles pliées en étuis.

1° Trente-sept feuilles de dessins que M. Hodgson appelle *Sculptural illustrations*, qui sont des copies de statues et de reliefs répandus dans la vallée du Népâl. Textes explicatifs extraits par le pandit.

De plus, quatre peintures tirées de *çâstras* (ou livres saints) bouddhiques illustrés.

2° Vingt-quatre feuilles d'*Architectural illustrations* ou copies de monuments du Népâl (*caityas, vihâras*). Explications par le même.

3° Vingt et une feuilles de *Pictorial illustrations*, relatives au bouddhisme du Tibet (17 coloriées et 4 noires) : ce sont des peintures employées par les Tibétains pour leurs adorations. La plupart ont été achetées, quelques-unes copiées. Elles ne sont expliquées que partiellement.

M. Hodgson a envoyé des doubles des 37 feuilles (II, 1°), et des 24 (II, 2°), dessins et textes. Il désire qu'on lui renvoie ces doubles dès qu'on les aura collationnés avec les collections correspondantes dont il fait don à l'Institut. Cette collation est très-nécessaire, car le pandit qui a fait les extraits est très-savant, mais est loin d'apporter à ce qu'il fait cette sévère exactitude que demandent des travaux de ce genre.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, décide qu'il sera donné satisfaction à M. Hodgson, et que les doubles qu'il réclame lui seront renvoyés avec de nouveaux remercîments.

Rapport de M. Ad. Regnier sur une inscription runique.

Dans la séance du 10 décembre 1858, M. Achille Jubinal avait soumis à l'examen de l'Académie une inscription runique gravée sur une barre de fer qu'il supposait être une masse d'armes; il avait joint à sa demande une copie photographiée de l'inscription et la barre de fer elle-même.

Une commission composée de MM. Lenormant, Adolphe Regnier, Léon Renier et Maury, ayant été chargée d'examiner cette inscription, M. Adolphe Regnier, rapporteur, dans la séance du 14 janvier 1859, lut un rapport qui commençait ainsi :

L'inscription que M. Jubinal a communiquée à l'Académie n'est point inédite. Elle a été insérée, sans traduction, dans les *Run-Urkunder*, Stockholm (1833), de M. Liljegren, page 214, n° 1856. L'auteur de ce recueil nous apprend que la barre de fer sur laquelle elle est gravée a été trouvée dans l'île de Gottland, arrondissement judiciaire de Fardhem, paroisse de Gerum, ferme ou hameau de Kulland, pas bien loin de Wisby, chef-lieu de l'île. « Cette barre, ajoute-t-il, était placée comme « appui à un coin de cheminée. Elle a été vendue et portée « en Westergöthland (c'est-à-dire sur le continent, dans la

« partie occidentale de la province de Göthaland ou Göthland). » Le lieu où elle a été transportée n'est pas autrement déterminé. Il paraît qu'elle a été rapportée en France à la suite de notre expédition dans la Baltique et vendue par le Ministère de la marine avec divers objets provenant de la dernière guerre avec la Russie.

Après cette notice préliminaire, le rapport contenait, à la suite de la description et de la détermination des caractères employés, la copie, la transcription en lettres françaises et la traduction de l'inscription; puis une analyse des mots qui pouvaient donner lieu à des remarques et comparaisons intéressantes; et enfin la fixation de la date, au moyen de la lettre dominicale et du nombre d'or, dont la valeur avait été déduite du *Tableau de Pâques* (*Påsk-Tafla*), qui forme la planche IXe et dernière du *Run-Lära* de M. Liljegren (Stockholm, 1832).

Pendant que M. Regnier préparait son rapport, un des membres de la commission avait, à sa demande, écrit à un professeur qu'il connaissait à Lund, pour savoir de lui si cette inscription runique, publiée par M. Liljegren, avait été traduite quelque part. Comme la réponse tardait, M. Regnier avait achevé son rapport, et en avait donné lecture, comme nous l'avons dit, dans la séance du 14 janvier. Au commencement de février, la réponse vint et lui apprit qu'une traduction de ces runes se trouvait dans l'ouvrage de Sjöborg intitulé : *Samlingar for Nordens Fornälskare*, t. II, p. 22 (Stockholm, 1824). Ce fut l'occasion d'un rapport supplémentaire, où M. Regnier dit à l'Académie, dans sa séance du 4 février, que la traduction de Sjöborg était identique avec la sienne pour tous les mots de l'inscription, excepté *hila* et *trri wirk stuvu*, pour lesquels le sens adopté par Sjöborg paraissait préférable. En outre, d'après Sjöborg, l'inscription serait de 1392, tandis

que M. Regnier la date de 1487. « Ce chiffre 1487 n'est pas « seulement conforme, a-t-il dit, à la Table pascale de Lilje- « gren, mais c'est aussi celui que déduit de la combinaison du « nombre d'or et de la lettre dominicale le *Runen-Wörterbuch* « de Dieterich (p. 109). »

Au sujet de la barre de fer qui porte l'inscription, le rapporteur a extrait de la lettre de Lund la remarque suivante : « Cette barre, posée à l'un des coins de la cheminée, était pro- « bablement la seule pièce de la maison qui fût inaccessible aux « ravages du feu. On trouve encore assez souvent, dans les « cuisines des paysans de la Suède supérieure, le coin saillant « de la cheminée appuyé sur une telle barre de fer, munie d'un « crochet pour suspendre la marmite et d'un tuyau pour la « chandelle. »

Il a terminé par ce renseignement tiré de Sjöborg : « La « barre de fer a fait partie autrefois de la collection de M. le « baron de Tham, à Dagsnäs. »

Communication de M. Beulé et par suite demande au Gouvernement.

M. Guigniaut lit une lettre datée de Cherchell, le 24 décembre 1858, dans laquelle M. Beulé l'entretient de découvertes importantes qu'on a faites dans cette ville, et lui donne la description de plusieurs statues, d'un beau travail, en déplorant le manque de ressources nécessaires pour continuer les fouilles et même pour ménager un abri suffisant aux précieux objets qu'on en a déjà tirés.

M. de Longpérier pense que l'objet de la lettre dont on vient d'entendre la lecture est digne du plus grand intérêt. L'emplacement de Cherchell, l'ancienne *Cæsarea*, doit renfermer des trésors d'antiquités. Le roi Juba II et la reine sa femme, de la famille des Lagides, n'épargnaient rien pour décorer leur capitale des plus beaux ouvrages de l'art, soit en co-

pie, soit en original, qu'ils faisaient venir de la Grèce, de l'Italie et de l'Égypte. Outre la statue décrite par M. Beulé, d'autres sculptures ont été retirées de ces fouilles; un ingénieur a envoyé pour le musée du Louvre un bas-relief d'un temps plus ancien que le règne d'Auguste. Il est donc à désirer que l'Académie appelle sur ce point l'attention du Gouvernement, et qu'on fasse, s'il le faut, une démarche auprès du prince chargé du ministère de l'Algérie.

M. L. Renier appuie la proposition; seulement il fait remarquer qu'on était averti déjà de l'importance de cette localité pour l'archéologie; le maréchal Randon avait envoyé des soldats et fait commencer des fouilles. Cherchell pourrait fournir les éléments d'un des plus beaux et des plus riches musées d'antiquités de toute l'Afrique.

M. Texier est dans les mêmes sentiments que ses confrères; il espère que les sympathies du Gouvernement ne manqueront pas aux sollicitations de l'Académie; il y a dix ans on accorda une somme de 15,000 francs pour des travaux de ce genre. Ce n'est pas seulement à Cherchell qu'on trouve des statues et des monuments, quelques-uns même d'une haute antiquité africaine; il a vu, entre autres, une figure phénicienne reconnue pour un Mercure, et transportée au musée d'Alger. Mais la plupart de ces objets précieux gisent à l'abandon ou servent aux plus vils usages, et se détruisent chaque jour.

M. Léon Renier pense qu'il ne faut s'occuper, en ce moment, que des fouilles et des antiquités de Cherchell, et non des autres monuments de l'Algérie; il a été pourvu, d'ailleurs, à cet intérêt général par une circulaire du 31 décembre dernier, qui prescrit d'établir dans chaque ville un musée aux frais des municipalités.

L'Académie arrête qu'il sera écrit en son nom au prince

chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, conformément aux intentions des préopinants; ce qui fut fait à la date du 11 février.

Le 25 du même mois, il fut donné lecture de la réponse du prince Napoléon, annonçant que, depuis quelque temps, des ordres et des instructions ont été donnés par S. A. I. dans une circulaire jointe à sa lettre, et qu'*il y a tout lieu de penser que le but signalé à sa sollicitude sera atteint.*

Dans la séance du 26 août, M. Mariette ayant terminé la lecture d'une *notice sur l'état actuel et les résultats des travaux entrepris par les ordres de S. A. le vice-roi, pour la recherche des monuments de l'antique Égypte,* fit connaître que le vice-roi l'avait chargé, en sa qualité de préposé à la direction de ces travaux et à la conservation de ces monuments, de demander à l'Académie des instructions, afin d'éclairer des lumières qu'elle possède dans son sein la continuation des fouilles. Instructions demandées par M. Mariette, au nom du vice-roi d'Égypte, et rapport de M. Jomard.

L'Académie, sur la proposition de son bureau, nomma immédiatement les cinq membres suivants, chargés de rédiger les instructions demandées : MM. Jomard, Lenormant, Brunet de Presle, vicomte E. de Rougé et de Longpérier.

Dans la séance du 14 octobre, M. Jomard, au nom de la commission, assistée du bureau, lut le rapport suivant :

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France a appris de M. Mariette avec satisfaction que Son Altesse le vice-roi d'Égypte, Mohammed-Saïd, avait résolu de prendre des mesures efficaces pour la conservation des monuments de l'antiquité, et ordonné la construction d'un musée où seraient déposés ceux de ces monuments qui sont susceptibles d'être transportés; enfin que Son Altesse avait

donné des ordres au conservateur du nouveau musée égyptien pour le déblayement des temples, des palais et des édifices antiques jusqu'au sol. C'est pour la première fois peut-être qu'un souverain musulman prend soin de la conservation des ouvrages de l'antiquité, et donne une preuve aussi éclatante de son zèle éclairé pour le progrès des sciences.

En confiant à M. Mariette ces importants travaux, Son Altesse a fait le choix le plus heureux; l'Académie a entendu récemment avec l'intérêt le plus vif le récit de ses découvertes dans la haute Égypte, comme elle l'avait déjà fait, quand il lui rendit compte, il y a quelques années, de ses recherches à Memphis, au Sérapéum et aux Pyramides.

Le savant explorateur ayant fait connaître que Son Altesse désirerait que l'Académie voulût bien lui donner des instructions, et l'Académie souhaitant que la science archéologique tire le plus grand fruit possible des recherches qui restent à faire sur le sol de la basse et de la haute Égypte, ainsi que des mesures libérales qui viennent d'être adoptées, une commission spéciale a été chargée par elle de dresser le tableau suivant des lacunes principales qui restent à remplir dans la connaissance des monuments anciens et des contrées mêmes qui les renferment.

BASSE ÉGYPTE ET DELTA.

En tête de l'énumération qui va suivre doivent nécessairement se trouver les localités de l'Égypte inférieure qui ont été moins explorées et qui sont moins connues que celles de la haute Égypte, parce que les restes y sont beaucoup moins apparents, parce que ces lieux ont été plus souvent le théâtre de la guerre et de la dévastation, et aussi parce que le fleuve,

moins encaissé que dans la Thébaïde, a exercé sur cette immense plaine, qui a 280 kilomètres de base, plus de ravages que partout ailleurs. On comptait jadis dans le Delta et la basse Égypte plus de quarante villes, les unes métropoles de nomes, les autres cités plus ou moins importantes. Chacune sans doute avait son temple; aujourd'hui on n'y voit plus un seul temple debout; à peine à Bahbeyr, *Isidis oppidum*, ou *Naïsi*, et à *Taposiris*, à l'extrême occident, trouve-t-on un monument à peu près conservé, et encore le premier est-il en ruines et complétement renversé. Celui-ci était d'une grande dimension, tout entier en granit rouge et noir; il était analogue au temple d'Athor à Tentyris, et presque aussi considérable. Les sculptures de ce bel édifice mériteraient d'être étudiées et les plus beaux fragments d'être recueillis et transportés au musée nouveau. Avec une étude attentive on pourrait en reconstruire le plan à deux lieues au nord de Semennoud.

L'antique *Tanis* aujourd'hui Sân, sur le canal de Moueys, n'est pas moins digne des recherches des antiquaires, bien que ses monuments aient été détruits de fond en comble: les obélisques sont renversés et brisés, les colonnes ensevelies sous les décombres, les chapiteaux épars, les bas-reliefs dispersés et en désordre; les blocs ont des proportions colossales et sont sculptés avec art; on y compte neuf obélisques, une grande niche monolithe en granit, etc. On a vu sur l'un des obélisques le nom du roi Apophis (Apapi); ce nom est martelé. On conjecture que Tanis a été l'emplacement d'Avaris (*Ha-Ouar*). D'après l'opinion de notre confrère M. de Rougé, le roi Apapi était établi à *Ha-Ouar*, au moment où la guerre éclata entre les pasteurs et la dix-septième dynastie (Thébaine). L'histoire égyptienne pourrait donc tirer des lumières des monuments qu'on trouvera dans les fouilles de Sân.

Tamiathis (Damiette). On a vu des inscriptions grecques et latines dans une mosquée, et des fragments d'obélisque près d'une porte.

Tounah (*Tennys*) au lac *Menzaleh*, aujourd'hui sous les eaux du lac. On y a trouvé autrefois un sarcophage en granit et un beau camée, et l'on y a vu une vaste enceinte flanquée de tours. Le lac Menzaleh sera un jour desséché par l'effet du nouveau barrage, et le fond du lac laissera à découvert beaucoup d'anciens restes submergés, et aujourd'hui inabordables.

Mendes (Achmoun), non loin de la branche de Damiette, sur celle qui se rend à la bouche de Dibeh ou branche Mendésienne. Ce lieu est un des plus intéressants à explorer, quoique les ruines ne soient pas très-apparentes. Plusieurs pensent que c'était le même lieu que Thmuis. (Voyez plus loin.)

Sebennytus (Semennoud), sur la rive gauche de la branche Phatmétique, non loin de Méhallet-el-Kébir, ville importante du Delta. On a trouvé dans ce dernier endroit bon nombre de monuments antiques, provenant certainement de Sebennytus. Ce sont des fragments en granit et en brèche; les uns sont de style égyptien, les autres de travail grec. On y trouve des sarcophages sans sculptures; mais il ne manque pas de sculptures hiéroglyphiques, entre autres sur un monolithe en granit.

Buto. Ce lieu, qui est célèbre dans l'histoire de la religion égyptienne par son oracle, et où se célébrait une grande fête annuelle en l'honneur de la déesse de son nom, mérite d'être exploré soigneusement; il doit correspondre à Koum-Zalad, grande butte d'anciens décombres, non loin du lac Bourlos, qui a été connu de l'antiquité sous le nom de *Lacus Buticus*, ce qui ne permet pas de croire, comme on l'a pensé, que ce lac, le plus grand de l'Égypte après le lac Menzaleh, soit de forma-

tion récente. L'île de Chemmis, voisine de Buto, appartenait à ce lac. Le temple de Buto était un des plus remarquables de l'Égypte inférieure.

Thmuis (Tmây el-Emdyd), à trois lieues S. E. de Mansourah. Au temps de l'expédition française on y a trouvé des ruines importantes; le lieu est situé au midi d'Achmoun. On y a vu un monolithe en granit, de huit mètres et demi, avec des sarcophages de granit en très-grand nombre et de petite dimension, et des fragments de statues.

Athribis, grande enceinte. Le lieu est situé sur la rive droite de la branche Phatmétique ou de Damiette. Les restes d'une petite pyramide y ont été observés en 1800. Ce point n'a pas été exploré (nous le croyons) depuis cette époque; rien ne serait plus facile que d'en extraire les fragments que renferment les décombres et de les transporter à Boulaq.

Tell-Bastah, l'ancienne *Bubastis*, près de la branche Tanitique. C'était une des plus anciennes villes; le temple était orné de colosses et il attirait chaque année près d'un million d'hommes au temps de la fête de la déesse de ce nom, au rapport d'Hérodote. On vantait beaucoup son temple, qui était précédé d'une avenue longue de trois stades, large de quatre plèthres.

Onion et *Castra Judæorum* à Tell-Youdyeh, sur une butte artificielle garnie de briques. Ce lieu doit renfermer des restes de constructions judaïques, et, sous ce rapport, il mérite d'être fouillé.

Heliopolis. Le limon accumulé depuis des siècles a empêché d'y découvrir, jusqu'ici, les restes des édifices; il faudrait fouiller jusqu'à huit et dix mètres, peut-être, pour arriver au sol antique. Il restait encore, en 1801, un sphinx en partie brisé et presque méconnaissable. Il y en avait jadis une allée en-

tière ainsi que plusieurs obélisques. Personne n'ignore qu'Eudoxe et Platon y avaient résidé et étudié la philosophie et l'astronomie égyptienne pendant treize ans, sous la direction des prêtres du temple. C'est le rapport de Strabon, qui, toutefois, accuse ceux-ci d'ignorance et de présomption, et assure que, de son temps, ils ne s'occupaient plus que des rites et des sacrifices.

Il faut mettre à nu le socle de l'obélisque subsistant et tâcher de reconnaître les vestiges du temple du Soleil, ou plutôt de *Mnevis*, qui en était le symbole.

Leontopolis (Tânboul). Ce lieu, presque inconnu, est situé au midi de Tmây el-Emdyd; il mérite d'être exploré et étudié.

Menouf, ou *Delta parvum*. Une pierre trilingue, analogue à la pierre de Rosette (la 4e des stèles de cette espèce) a été trouvée dans cette ville. On ignore ce qu'elle est devenue depuis le jour où l'un des membres de la commission des sciences d'Égypte l'a vue gisant non loin de la mosquée, c'est-à-dire depuis 1801. On sait que, d'après le célèbre décret, il devait y en avoir une pareille dans chacun des temples de l'Égypte.

Saïs (Sâ el-Haggar) passe pour être l'emplacement de l'ancienne Saïs, célèbre chez les Égyptiens par la grande fête des Lampes. Il y existe une vaste enceinte de nécropole, mais on n'y a pas trouvé les monuments décrits par Hérodote. Peut-être faudrait-il chercher ailleurs cette ville, car Saïs était à deux schènes de la branche Bolbitique. Nous savons par Hérodote que la fille du roi Mycérinus y avait son tombeau, ainsi que Psammétique et Amasis, et qu'il s'y trouvait des colosses, des sphinx, de gigantesques monolithes, des obélisques et d'autres monuments en granit. Amasis y avait élevé un portique magnifique. Enfin on y célébrait les mystères de Cérès, les Thesmophories, fête qui durait trois jours, à laquelle les

femmes seules assistaient, etc. Un des colosses avait soixante et quinze pieds de hauteur. On ne voit pas à Sâ les restes de ces grands ouvrages.

On invite M. Mariette à visiter l'emplacement de Koum Farrayn, bien plus au nord, où sont de très-grands amas de ruines et de décombres.

Naucratis (Rahmanyeh), le premier établissement permanent des Grecs en Égypte, établissement qu'ont protégé Psammétique et Amasis. C'était l'origine du canal d'Alexandrie, aujourd'hui le Mahmoudieh. Les fouilles qui ont été faites pour le canal paraissent n'avoir rien mis au jour des restes antiques. Il faudrait fouiller un peu au nord. On se demande s'il ne reste pas le moindre vestige de l'*Hellenion*, ce temple que les Grecs avaient fait bâtir à Naucratis, et auquel avaient contribué vingt villes de la Grèce.

Damanhour (*Hermopolis parva*), située aujourd'hui au milieu d'une sorte de désert, depuis la perte de la branche Canopique, a été le siége d'une grande ville, capitale d'un nome. On en a rapporté une belle cuve circulaire en basalte, couverte d'hiéroglyphes supérieurement sculptés. Ce monument est à Paris.

Bolbitine (Rosette). Chercher l'emplacement des ruines, afin de déterminer le point extrême de l'ancienne branche Bolbitique et son embouchure dans la mer.

Isthme de Suez. Profiter des fouilles du futur canal de Suez, principalement pour les monuments persépolitains qui se trouveront en trois endroits différents, savoir : près de Suez, à six lieues plus loin, et au *Serapeum*. La compagnie du canal maritime, sur la demande d'un des membres de la commission, a déjà donné des instructions sévères pour la conservation de tous les objets d'antiquité qui seront trouvés dans les fouilles, en bas-reliefs, médailles, vases, inscriptions, etc. soit sur la

direction du canal maritime, soit sur celle du canal d'eau douce, la terre de Gessen.

Il reste aussi à faire des recherches aux lieux qui correspondent à l'ancienne Péluse, à Thineh et à Faramah; on sait que cette ville est qualifiée dans Hérodote de *Clef de l'Égypte*, et mentionnée dans la Bible sous le nom de *Sin*, mot dont la signification est la même que celle du nom grec, du nom copte et du nom arabe actuel.

HEPTANOMIDE.

A *Memphis* : 1° Rechercher les restes des colosses qui y ont été élevés, notamment du colosse en granit rose, dont le poignet gauche a été rapporté en Europe et est déposé au Musée Britannique. Sa proportion est celle d'une figure haute de 40 coudées ou 60 pieds. Il doit nécessairement en rester d'autres débris. Il en est de même des anciens édifices, par exemple du péristyle élevé par Psammétique, et dont les colonnes, ou plutôt les piliers, étaient de grandes statues, probablement comme ceux du Memnonium à Thèbes, rive gauche. Il y avait aussi un magnifique temple d'Isis. Enfin un colosse encore plus grand, haut de 75 pieds ou de 50 coudées, était placé dans le temple de Vulcain, selon Hérodote.

2° Le *nilomètre* antique n'a pas encore été trouvé; ce serait une découverte scientifique d'un grand intérêt.

3° A *Torrah*, en face de Memphis, visiter les carrières d'où a été extraite la pierre des pyramides. On y remarque des inscriptions et des dessins curieux tracés en encre rouge, dignes d'être copiés.

4° Il n'est peut-être pas tout à fait impossible de découvrir l'entrée du canal qui amenait l'eau du Nil sous la pyramide de Chéops, selon l'assertion d'Hérodote.

5° Le grand sphinx a été l'objet de bien des recherches, mais il en reste encore plusieurs à faire. De nouvelles fouilles mettraient à découvert le canal de communication avec la grande pyramide. La précipitation avec laquelle, en 1829, on a rempli les fouilles qu'avait pratiquées Caviglia, pour arriver au bas du socle, n'a pas permis de rapporter toutes les inscriptions.

Au Fayoum : Rechercher l'emplacement et les fondations des pyramides du *lac Mœris*, qui avaient, dit-on, 600 pieds de hauteur, moitié sous les eaux du lac et moitié au-dessus. Quelle que soit l'exagération de ce rapport, on doit accepter au moins l'existence d'une de ces pyramides au lac Mœris.

Le *Labyrinthe*. Rechercher et découvrir, s'il est possible, l'entrée des souterrains. Il n'y a que des fouilles très-profondes qui puissent mettre à découvert un tel monument, qui était pour la moitié souterrain, aujourd'hui nécessairement obstrué par les sables accumulés depuis des siècles. Que faut-il penser des quinze cents appartements qui étaient sous le sol, d'après Hérodote, lequel raconte les avoir visités, et les considère comme ce que les hommes ont fait de plus grand?

Le souterrain par lequel on se rendait à la pyramide de l'angle du labyrinthe est encore à retrouver. Une fouille pratiquée à chacun des angles pourrait faire découvrir ce souterrain, et par suite ceux du labyrinthe lui-même.

A Medinet el-Fayoum, les restes de l'ancienne *Crocodilopolis* ou *Arsinoe* sont à rechercher[1].

La ville s'étendait sans doute jusqu'à l'obélisque situé à une lieue au sud, au lieu appelé *Begig*.

[1] Dans un quartier d'Alexandrie, appelé *Arsinoeon*, Ptolémée Philadelphe avait consacré une statue de quatre coudées de haut, qui, si l'on s'en rapportait à Pline, était de topaze, sans doute en topaze artificielle, comme les émeraudes factices fabriquées par les Égyptiens.

1° Prendre la copie complète de l'obélisque, dont le couronnement, de forme singulière, ne se rencontre que dans l'obélisque de l'île tibérienne à Rome. Il y en a déjà un bon dessin dans l'ouvrage du docteur Lepsius, avec quelques lacunes. Les deux parties de ce curieux monument mériteraient d'être transportées au musée nouveau.

2° Visiter les environs du temple de Qasr-Qeroun et les localités au bord du lac de ce nom.

Alabastronpolis. Les Égyptiens ont exploité une carrière ou plutôt une grande montagne d'albâtre oriental, en face de Beny-Soueyf, dans le désert qui sépare le Nil de la mer Rouge. On y a trouvé des inscriptions. Ces carrières méritent de nouvelles recherches, soit pour les restes antiques, soit pour l'étude du mode d'exploitation pratiqué par les Égyptiens.

Rive gauche du canal de Joseph et au delà. Copier les singuliers bas-reliefs des hypogées visités par P. Lucas, et qu'il a grossièrement dessinés.

Bahnaseh, l'ancienne Oxyrinchus. Visiter les couvents coptes; on trouverait peut-être la momie du poisson de ce nom dans les hypogées de la chaîne libyque.

Restes d'*Ibeum,* à Taha-el-Amoudeyn ou à Minyeh?

A Samalout, ville de *Co* ou *Cynopolis;* à explorer les buttes de décombres.

A Achmouneyn (*Hermopolis magna*). Il doit rester au moins des débris des magnifiques colonnes du temple aujourd'hui écroulé, probablement couverts par les alluvions ou par les décombres.

Visiter les hypogées en face d'Achmouneyn sur la rive gauche.

Meylaouy (*Thebaïca phylace*). Il s'y trouve un monolithe en granit, à couronnement pyramidal, que l'un des membres de

la commission y a fait enterrer en l'année 1801, au lieu dit Gharb el-Beled.

Psinaula (El-Tell), au sud d'Antinoë. Il y a des restes de nombreuses constructions égyptiennes en briques d'une grande proportion.

Rechercher les hypogées de la ville de Psinaula, ainsi que tout ce qui peut rester de cette ville, la seule où l'on ait vu des constructions privées.

THÉBAÏDE.

Qâou el-Kébir (*Antæopolis*). Faire des fouilles dans le Nil, où la plus grande partie du temple est aujourd'hui submergée et ensevelie. On voudrait retrouver quelques-uns des bas-reliefs indiquant le culte adressé à la divinité du temple, divinité que les Grecs ont assimilée à Antée.

Les hypogées d'Antæopolis situés en face, sur la rive droite, sont à visiter pour ce même motif.

Denderah. Faire le moulage du *grand zodiaque,* du portique et des sculptures qui se trouvent dans les salles voisines du *petit zodiaque,* où sont des bas-reliefs astronomiques sculptés aux plafonds.

Stations de *Coptos* à *Bérénice.* Relever les inscriptions qu'on dit exister aux puits des stations, sur cette longue route de l'ancien commerce.

Carrières antiques. En allant vers Bérénice, non loin de la route de Qoseyr, sont les anciennes carrières d'où l'on tirait la magnifique brèche verte (*breccia verde d'Egitto*), travaillée avec tant d'art par les Égyptiens, malgré son excessive dureté. On n'a pas, jusqu'ici, étudié le mode d'exploitation pratiqué par les anciens; il serait à désirer qu'on fît des recherches à ce sujet. On sait que le grand sarcophage, actuellement à

Londres, et provenant de l'ancienne église de Saint-Athanase à Alexandrie, est un monolithe de 15 mètres de tour, tout entier de cette brèche verte, et qu'un savant anglais a prétendu avoir été la tombe d'Alexandre.

Il faudrait aussi visiter la mine d'émeraude (ou *smaragdus mons*), dont on a bien reconnu le gisement, mais on n'a pas encore découvert ou décrit les traces des travaux des anciens Égyptiens. On ne peut douter que ce ne soit la possession de cette mine qui leur avait inspiré l'idée de faire des émeraudes artificielles, telles que l'émeraude colossale qu'on voyait, au rapport de Pline, au temple de Sérapis. Il y a aussi là des restes de deux villes ruinées à explorer.

Abydus. 1° Puisque le vice-roi d'Égypte a ordonné d'enlever les sables qui encombrent le grand monument d'Abydus, il suffit ici de rappeler que cette ville, qui a disparu tout entière sous l'ensablement, a joué, selon Porphyre, un grand rôle dans la célébration des mystères; il importe donc de recueillir ou de copier les sculptures de cet édifice. Il le faudrait, surtout, pour expliquer ce qui concerne le dieu *Besa*[1], sous le nom duquel on rendait les oracles, suivant Ammien Marcellin.

2° Il faudrait encore découvrir la source mystérieuse à laquelle on pénétrait, suivant les derniers traducteurs de Strabon, par des galeries voûtées.

3° Il y a aussi à étudier de nouveau le système de voûtes en assises horizontales, qui a été mis en pratique à Abydus.

Erment (*Hermonthis*). Rechercher les restes ou les vestiges de l'ancien nilomètre, situé probablement au bassin antique encore existant au sud du temple.

Thèbes (Karnak). 1° A Karnak, opérer de nouvelles fouilles

[1] *Besa* est en même temps le nom d'une ancienne ville égyptienne qui était près d'Antinoë.

au sanctuaire en granit, dont les sculptures sont d'un haut intérêt historique. Il est fort à désirer que celles qui ont été si heureusement commencées par M. Mariette soient poussées aussi loin que possible, et qu'un relevé régulier et complet puisse en être publié.

2° Relever et transporter plusieurs fragments du grand *obélisque renversé*, au moins celui du pyramidion qui est à terre et très-bien conservé; la dimension du pyramidion seul est de 3m,095 en hauteur verticale (environ neuf pieds et demi).

3° Rechercher, aux tombeaux des rois, tous les tableaux dans lesquels est figurée la scène de la métempsycose, et en recueillir les inscriptions hiéroglyphiques.

4° Aux hypogées de Thèbes, rechercher les briques *imprimées* en hiéroglyphes, faisant partie des petits murs qui se trouvent dans les galeries.

A soixante lieues à l'ouest, sous le parallèle de Thèbes, est la Grande Oasis ou Oasis de Thèbes. Feu M. Ayme-Bey (un ingénieur européen qui a résidé longtemps à El-Ouad), a observé un ou plusieurs puits, creusés avec art dans le rocher, et qu'il regardait comme un ouvrage antique. L'un de ces puits apporte de l'eau à la surface du sol, à la manière des puits artésiens. C'est une observation qui est à vérifier, et à compléter si elle est exacte.

Edfou (*Apollonopolis magna*). 1° Copier en entier le grand bas-relief, au fond de l'enceinte du temple près de l'angle nord; ce sont des hiéroglyphes occupant *quarante-trois grandes colonnes* d'écriture, parfaitement intactes. Thoth y est représenté en train de les écrire, avec son stylet ou calame.

2° Le grand temple d'Edfou devant être entièrement déblayé, il y aura possibilité de dessiner les bas-reliefs astronomiques cachés par les décombres. Pour le même motif, le

petit temple d'Edfou mérite aussi d'être déblayé; la figure de l'hippopotame y est représentée plusieurs fois dans la galerie du sud, sur la frise et ailleurs. Les bas-reliefs doivent être moulés ou dessinés.

3° L'un des membres de la Commission a vu autrefois à Edfou un cheik el-beled qui tenait à la main un antique bâton augural, en *fer poli*. On retrouverait peut-être ce curieux instrument, ou quelque objet pareil, en déblayant, comme on va le faire, la totalité de ce grand édifice.

Esné (*Latopolis*). Il serait bon de faire mouler ou copier en grand les sculptures du grand zodiaque d'Esné, et aussi des fragments du petit zodiaque au temple du nord.

Ombos. 1° Il y a des ruines romaines au sud du lieu, qui sont à visiter.

2° Il faudrait fouiller jusqu'au sol ce qui peut rester du grand temple et visiter les hypogées du lieu.

Syène (Assouan). 1° Rechercher, s'il est possible, l'endroit où a été pratiqué le puits de Syène. Il y a lieu de penser que ce puits était dans les dépendances d'un édifice religieux, occupé par les observateurs, là où se trouve le temple; les prêtres étaient sans doute chargés d'observer, à l'époque du solstice.

2° Le nilomètre mérite surtout d'être recherché; il ne doit pas être éloigné, ni peut-être distinct du puits de Syène. Il ne faut pas le confondre avec certaines divisions assez grossières, gravées sur le mur du quai d'Éléphantine en face de Syène, puisque l'eau y arrivait par un canal souterrain. On peut se demander si le puits de Syène et le nilomètre n'étaient pas une seule et même construction.

3° Les carrières de Syène renferment des sujets de curieuses études pour les procédés suivis par les anciens dans l'exploi-

tation du granit, procédés déjà indiqués dans la *Description de l'Égypte.*

4° Enfin les hypogées de Syène sont à visiter; copier les bas-reliefs du temple.

Éléphantine. Rechercher les bas-reliefs du temple aujourd'hui renversé; des fragments de l'édifice doivent être épars sur le sol.

Philæ. On sait qu'il existe, en avant de l'île de Philæ, un très-grand mur égyptien en briques. Un moderne voyageur prétend qu'une inscription en fait connaître la destination : il y a peut-être lieu d'en faire la recherche.

Visiter les couvents coptes de la haute Égypte pour rechercher les manuscrits déposés dans ces monastères, et aussi dans l'Égypte moyenne aux environs de Cousyeh, de Samallout et de Bahnaseh, où étaient les villes de *Cusa*, de *Cynopolis* et d'*Oxyrynchus.*

Dans les ouvertures des rochers de la chaîne arabique il y a des murs anciens, en briques, qui fermaient le haut des vallons, soit pour la retenue des eaux pluviales, soit pour arrêter les incursions des nomades. Il serait utile ou curieux de reconnaître cette destination.

Nota. On ne sait presque rien des restes de la petite *Diospolis* (ou la petite Thèbes) aujourd'hui *Hou* (on le croit); ni de *Canope*, ni de *Busiris*, l'une des six villes de la basse Égypte, où se célébrait tous les ans une grande fête et qui renfermait un temple considérable; ni de *Papremis*, où se faisait aussi une fête annuelle; ni de *Ptolemaïs*, capitale de la haute Égypte sous les Ptolémées, aujourd'hui Menchyet el-Nédé; ni de quarante autres villes de l'Égypte haute et basse qu'il serait trop long de nommer, et qui, n'ayant jamais été explorées parce qu'elles sont ensevelies, ou sous les alluvions du fleuve ou sous les sables,

nous gardent peut-être en réserve les plus curieuses découvertes et les plus précieuses pour l'histoire.

On peut consulter, dans la *Description de l'Égypte,* deux cartes anciennes du pays, intitulées, l'une, *Carte ancienne et comparée de l'Égypte;* l'autre, *Carte ancienne et comparée de la basse Égypte.*

NUBIE, ÉTHIOPIE.

A *Napata* (ancienne capitale de la Nubie supérieure) les monuments ont déjà été décrits par les voyageurs; il reste à relever les détails des ornements des édifices.

Méroë. Le souvenir de l'ancien empire de Méroë a été rappelé par vingt auteurs; mais le nom seul, pour ainsi dire, nous est connu. On connaît si peu de chose sur l'ancien empire de Méroë, sur les anciens Sabéens ou Éthiopiens, que rien de ce qu'on trouvera de restes d'antiquités (à défaut de documents historiques) ne doit être négligé. Que Cambyse ait échoué dans son expédition contre les Éthiopiens; que la reine Candace (nom qui est peut-être générique) ait aussi résisté aux Romains sous le préfet d'Égypte Petronius; que, sous Psammétique, deux cent mille guerriers égyptiens mécontents se soient retirés en Éthiopie, chez les Automoles (pays dont les habitants portaient aussi le nom d'Asmach); enfin que ces faits et d'autres semblables aient un certain intérêt historique, cela n'est pas douteux: mais ils sont bien loin de nous donner même une légère idée de l'organisation politique de l'Éthiopie, des lois et mœurs d'un pays, qui, au temps de la guerre de Troie, était encore florissant; enfin, où Sésostris a régné, si l'on s'en rapporte au témoignage d'Hérodote.

Dans la Bible, on le sait, le nom d'Éthiopie est très-souvent répété, sous le nom de *pays de Kouch.* Si l'histoire n'a pas

conservé les annales de cet empire, les monuments subsistent, en partie du moins, et promettent une ample moisson à ceux qui pratiqueront des fouilles avec méthode et persévérance. Le consul général de France en Égypte, le chevalier Drovetti, possédait des objets des plus précieux, qui avaient été recueillis dans les pyramides et les édifices d'Assour et de Naga; il avait apporté à Paris, en 1830, ces objets tous en or; c'étaient de riches ornements, des bijoux, des colliers, des pendants d'oreilles, des bracelets, des périscélides, etc. travaillés avec autant de goût que de richesse. Malheureusement ils ont tous disparu du Louvre en 1830.

Il y a donc des fouilles à faire dans les temples, les pyramides et les divers monuments de Méroë, c'est-à-dire à Assour, à Naga et même à Chendy.

Au centre de l'île de Méroë, qui avait 3,000 stades d'étendue, au lieu appelé aujourd'hui *Mandeyr* (ou Mandura), il paraît exister des ruines qui n'ont pas encore été explorées; c'est un des lieux qu'il importerait de visiter. A la vérité on n'est guidé, sur ce point, que par d'obscures traditions ou des rapports incertains.

A Cab el-Bellud, non loin de la limite occidentale du Kordofan et à deux journées vers le sud-est d'un lieu appelé *Caccie,* (peut-être Coussé ou Cousb), le voyageur Pallme a prétendu qu'il y avait des ruines de *style égyptien,* et même des restes assez considérables. (Voir la préface du *Voyage au Darfour* de Mohammed el-Tounsy, page xxxv.) Il faudrait au moins s'informer de ce qui a pu donner lieu à un rapport de cette nature, d'autant plus que MM. Édouard Ruppel, de Russegger, Burckhardt, Cailliaud, etc. non plus que Browne, n'ont rien entendu dire de pareil. Ce serait un fait d'une certaine importance historique, s'il venait à se vérifier.

L'Académie, après avoir adopté ce Rapport, décida qu'une copie certifiée en serait remise à M. Mariette, pour être présentée en son nom à S. A. le vice-roi d'Égypte, avec ses félicitations et ses remercîments de la protection éclairée qu'elle ne cesse d'accorder aux sciences.

Demande de subvention, autorisée par l'Académie, pour les fouilles entreprises à Carthage par M. Beulé.

Dans la séance du 9 septembre, le secrétaire délégué rappelle à l'Académie l'intérêt avec lequel elle entendit, il y a quelques mois, de la bouche de M. le secrétaire perpétuel, la lecture de la lettre qui lui avait été adressée de Tunis par M. Beulé, touchant les résultats des fouilles entreprises par le jeune et savant professeur d'archéologie à ses propres frais, sur deux points principaux de la colline cédée à la France par le Bey, où s'élevait jadis Byrsa, la citadelle antique de Carthage, et qui porte aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis. M. Beulé est sur le point de retourner sur les ruines de Carthage, afin d'y reprendre et d'y poursuivre, aussi loin qu'il le pourra, ses premiers travaux, qui ont mis à jour, sur l'un des flancs du plateau de Byrsa, une partie des fortifications puniques d'un si grand caractère, ruinées, mais non effacées par les destructeurs de l'ancienne Carthage, et qui, sur la pente même qui s'étend au-dessous de la chapelle française, ont révélé l'existence d'un grand édifice romain appartenant à la Carthage nouvelle, et dont le déblayement, vu l'état de conservation où ont été trouvées les parties supérieures, doterait le monument dédié au saint roi d'un soubassement aussi magnifique qu'inespéré. Mais quels que soient les sacrifices que pourra s'imposer encore le courageux explorateur, à la poursuite de son dessein, il ne saurait atteindre le but avec ses seules ressources. Le secrétaire pense donc, avec plusieurs de ses confrères qu'il a consultés, et sans doute l'Académie entière

pensera, qu'il y a là un intérêt scientifique, un intérêt d'antiquités et d'histoire de l'art d'une haute importance, consacré par un grand souvenir national, et qui, à ce double titre, mérite de fixer l'attention du Gouvernement. Il demande, en conséquence, à l'Académie de l'autoriser à écrire en son nom à M. le ministre d'État, chargé de la direction des beaux-arts, pour lui signaler les résultats déjà obtenus par M. Beulé, ceux qu'il peut se promettre légitimement, s'il est aidé par le ministre d'une manière efficace, et pour appeler sur lui et sur son entreprise, inspirée à la fois par l'amour de la science et par l'honneur du pays, un encouragement dont tout son passé garantit le succès. L'Académie, consultée par M. le président, accorde sans discussion l'autorisation demandée.

Communication de M. Léon Renier sur une découverte faite à Vienne (Isère).

Dans la séance du 30 décembre, M. Léon Renier fait la communication suivante sur une découverte qui a eu lieu récemment près de Vienne (Isère).

Un journal de cette ville annonçait dernièrement qu'on venait de trouver dans ses environs une tête de femme en bronze, de grandeur naturelle et d'un très-beau travail, représentant Faustine la jeune, ainsi que le prouvait, ajoutait-on, le nom de cette impératrice, qui se lisait, gravé en relief, sur le diadème dont cette tête était ornée; et cette nouvelle, malgré l'invraisemblance, l'impossibilité même de cette dernière circonstance, a été reproduite par la plupart des journaux de Paris.

La tête dont il s'agit appartient aujourd'hui au musée de Lyon, et M. Martin Daussigny, conservateur de cet établissement, vient d'envoyer à notre confrère un *fac-simile* de l'inscription qui se lit en effet sur le diadème, mais qui contient tout autre chose que le nom de *Faustine*. Cette inscription, dont

les premiers mots sont un peu altérés par une cassure du bronze, peut se restituer ainsi d'une manière certaine :

L · LILVDIVS · SEX · FIL · LAENA · Q · COL · ANEN.

La seule lettre qui soit douteuse est le D du mot LILVDIVS, lettre au lieu de laquelle il y avait peut-être un G sur le monument; mais c'est là un détail sans importance.

L'inscription doit se lire ainsi :

« Lucius Liludius (ou *Lilugius*), Sexti filius, Laena, Quæstor coloniæ, Aniensi. »

Elle nous apprend que la statue dont cette tête faisait partie avait été consacrée, probablement dans quelqu'un des temples de la colonie de Vienne, par un questeur de cette colonie; et, en effet, suivant M. Martin Daussigny, cette tête, qui est réellement fort belle, présente le type ordinaire de la déesse Junon.

Le mot *Aniensi* est le nom de la tribu à laquelle appartenait le questeur dont s'agit. Le premier *i* de ce mot est formé par le second jambage de la première N. C'est ainsi que le nom de la tribu *Arniensis* est souvent représenté par le sigle ARNEN pour ARNIEN.

Ce mot n'est pas non plus à sa place naturelle; il aurait dû être mis après les mots SEX · FIL · et avant le mot LAENA; mais les transpositions de ce genre sont fréquentes dans les inscriptions.

Enfin ce monument nous offre le premier exemple qu'on ait encore rencontré, d'un citoyen de Vienne inscrit dans la tribu *Aniensis*. Tous ceux que les inscriptions nous font connaître appartenaient à la tribu *Voltinia*. Mais, si, à l'origine, tous les citoyens d'une colonie étaient ordinairement inscrits dans une même tribu, cet état de choses devait se modifier rapidement

par suite de la faculté qu'avaient les ordres de décurions, de s'agréger des citoyens étrangers à leur colonie, citoyens qui, en changeant de domicile, ne devaient point changer de tribu.

Le même membre, dans la même séance, entretient l'Académie d'une seconde découverte dont il doit la communication à M. le colonel de Neveu, commandant supérieur à Dellys, en Algérie.

Communication du même membre sur une découverte faite en Algérie.

On sait que cette ville occupe l'emplacement du municipe de *Russuccurium*, dans la Mauritanie Césarienne. On vient d'y découvrir un piédestal de 1^{m},60 de hauteur sur 0^{m},70 de largeur, portant sur une de ses faces une inscription qui a perdu quelques lettres, à la fin de toutes ses lignes, mais que notre confrère croit pouvoir restituer ainsi :

T . FL . SERENO . *p . v . a . co*
GNITIONIB*us . aug*
VTRVBIQVE . P*raesi*
DI · OPTIMO . PA*trono*
INCOMPARAB*ili*
IVLII . SABINVS . *a . mi*
LITIIS
PONTIANVS . *ex . de*
CVRIONE . A*mici*
ET . STRATOR*es*
EIVS

« Tito Flavio Sereno, perfectissimo viro, a cognitionibus Au-« gusti utrubique, præsidi optimo, patrono incomparabili.

« Julius Sabinus, a militiis, Pontianus ex decurione, amici « et stratores ejus. »

D'abord cette inscription nous fait connaître un nouveau *præses* (gouverneur) de la Mauritanie Césarienne; elle nous permet d'ajouter le nom de *Titus Flavius Serenus* à la liste, encore peu nombreuse, de ceux de ces officiers dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Mais ce qui en fait le principal intérêt, c'est le titre de *a cognitionibus Augusti utrabique,* qui y est donné à ce personnage.

On sait que les empereurs étaient les juges en dernier ressort des causes civiles et criminelles. Sous les premiers règnes, on désignait par les mots *a cognitionibus* les esclaves de la maison impériale qui composaient ce qu'on pourrait appeler *le greffe* de leur tribunal. (Fabretti, *Inscr.* 208, n° LVI, 513; Spon, *Misc.* p. 207.) Plus tard, à partir du règne d'Adrien, ces esclaves ou affranchis prirent le nom d'*adjutores a cognitionibus* (Maffei, *Mus. Veron.* 284, 3; Fabretti, *Inscr.* 208, 514), et le titre simple, *a cognitionibus,* fut réservé aux assesseurs du tribunal de l'empereur, aux membres du *Conseil* dont il est fait mention dans ces expressions, *cum consilio collocutus, de consilii sententia,* qui se rencontrent si souvent dans les rescrits des empereurs. (Voy. Marini, *Arval.* p. 798.) Ce titre était donc devenu synonyme de celui de *consiliarius Augusti,* que l'on trouve aussi dans un certain nombre d'inscriptions de la même époque. (Marini, *Iscriz. Albane,* p. 243; Gruter, 458, 7.)

Ces assesseurs du tribunal de l'empereur étaient toujours des chevaliers romains d'un rang élevé. Une inscription de Rome (Marini, *Iscriz. Albane,* p. 143) nous en montre un qui recevait 60,000 sesterces de traitement; dans une autre (Marini, *Arval.* p. 798), nous en voyons un qui avait passé de cette charge à celle de *præfectus vehiculorum,* avec 200,000 sesterces d'appointements; enfin une inscription de Cherchell (*Inscr. de l'Algérie,* n° 3,886) nous en présente un troisième,

qui était devenu, comme notre *Serenus, præses* ou gouverneur de la Mauritanie Césarienne. (Cf. Henzen, n° 6,525; Gruter, 458, 7.)

Mais *Serenus* n'était pas seulement *a cognitionibus Augusti*, il était *a cognitionibus Augusti* UTRUBIQUE. Que signifie cette addition au titre ordinaire? Quoiqu'elle soit jusqu'ici sans exemple dans les inscriptions, et qu'elle semble, en conséquence, constituer un titre entièrement nouveau dans la hiérarchie des grandes fonctions de l'empire, M. Renier pense qu'il n'est pas impossible de l'expliquer.

Les empereurs ne remplissaient pas toujours eux-mêmes leurs fonctions de juges suprêmes; cela leur était quelquefois impossible, par exemple, lorsqu'ils étaient appelés hors de Rome et de l'Italie par une expédition aux frontières de l'empire. Ils déléguaient alors leurs pouvoirs à quelque grand fonctionnaire, qui prenait en conséquence le titre de *Judex ex delegationibus sacris*, ou celui de *vice sacra judicans, etc.* On peut même dire que ce qui n'avait d'abord été qu'une exception finit par devenir la règle générale, car, à partir de la fin du second siècle de notre ère, presque tous les préfets de Rome que les inscriptions nous font connaître ajoutent au titre de leur charge un de ceux qui viennent d'être énumérés. Il n'en est pas de même des préfets du prétoire; mais on sait, par le témoignage des historiens, que les empereurs leur déléguaient aussi une partie de leurs pouvoirs judiciaires, notamment en ce qui concernait la répression des crimes et des délits. Il y avait donc à Rome, à la fois, des tribunaux prononçant en dernier ressort, au nom de l'empereur, l'un au civil, l'autre au criminel. M. Renier pense que c'est à ces deux tribunaux qu'il est fait allusion par le mot *utrubique* de l'inscription de Dellys, et que le personnage mentionné dans cette inscription

était, à la fois, assesseur du tribunal du préfet de Rome et de celui du préfet du prétoire. Les mots *a cognitionibus Augusti utrubique* ne seraient donc que l'expression abrégée d'un fait énoncé d'une manière plus explicite dans une inscription de Pesaro, publiée par M. Henzen, nº 6,519, inscription dans laquelle il est dit d'un chevalier romain de même rang que *Serenus*, qu'il avait été EX·SACRA·IVSSIONE·ADHIBIT·IN CONSIL·PRAEF·ITEM·VRBI, *ex sacra jussione adhibitus in consilium praefecti praetorio, item urbi.*

En conséquence notre confrère croit pouvoir traduire ainsi qu'il suit l'inscription dont il vient d'entretenir l'Académie :

« Au Perfectissime Titus Flavius Serenus, assesseur du tribunal de l'empereur, au civil et au criminel, leur excellent gouverneur, leur patron incomparable.

« Julius Sabinus, ancien officier supérieur, et Julius Pontianus, ancien décurion de cavalerie, ses amis et ses écuyers. »

On sait que *perfectissime* était, à la fin du second siècle de notre ère, époque à laquelle appartient cette inscription, l'épithète officielle des gouverneurs des provinces équestres, comme *clarissime* était celle des gouverneurs des provinces sénatoriales.

Désignation à M. le Ministre d'un continuateur du *Voyage archéologique* de M. Ph. Le Bas.

Dans la séance du 22 juin 1860, fut communiquée à l'Académie une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, la priant de lui donner son avis sur le choix d'un continuateur pour la publication, interrompue par la mort de l'auteur, des monuments principalement épigraphiques recueillis par M. Ph. Le Bas, dans le cours de son *voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, titre de son ouvrage. M. le ministre faisait savoir que deux savants lui étaient particulièrement recommandés, M. W. H. Waddington, connu par des travaux

du même genre, et M. Le Barbier, ancien membre de l'École française d'Athènes, distingué par l'Académie. Mais elle était invitée à éclairer son opinion non-seulement sur les deux désignations précédentes, mais sur toute autre qu'elle aurait lieu de croire préférable.

Dans la séance du 29 juin, l'Académie fut appelée à délibérer sur l'avis à donner à M. le ministre pour la continuation dont il s'agit. S'étant prononcée en faveur de M. Waddington, par les motifs qui vont être exposés, elle pensa néanmoins qu'il était convenable de saisir l'occasion offerte d'appeler l'attention bienveillante de M. le ministre sur M. Le Barbier.

En conséquence de cette délibération, la lettre suivante fut adressée, au nom de l'Académie, par le secrétaire perpétuel délégué, à M. le ministre de l'instruction publique, le 24 juillet 1860.

M. le Ministre,

Par sa lettre, en date du 26 juin dernier, Votre Excellence a bien voulu consulter l'Académie, au sujet de la continuation du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, dont la mort de notre regrettable confrère, M. Ph. Le Bas, a laissé la publication interrompue.

L'Académie, dans sa séance du 29 de ce même mois, a pris une délibération à cet égard, et, dès les premiers jours de juillet, le résultat en aurait été mis sous vos yeux, sans la circonstance pénible, autant qu'imprévue, de la démission de son secrétaire perpétuel, circonstance qui a occasionné quelque retard dans l'expédition de ses affaires.

L'Académie connaît depuis longtemps M. Waddington, voyageur en Asie Mineure et archéologue très-exercé, dont elle

a eu occasion d'apprécier les travaux et qu'elle a couronné dans un de ses concours, pour un mémoire important. Entre tous les savants qui pouvaient être appelés à l'honneur de continuer le *Voyage archéologique* de M. Ph. Le Bas, M. Waddington lui paraît, et comme archéologue en général, et comme épigraphiste en particulier, le mieux préparé pour cette tâche difficile, qui exige une connaissance étendue et approfondie, soit des monuments, soit des textes de l'antiquité classique. Elle n'hésite donc pas à vous le proposer avant tout autre, avec la conviction qu'il s'acquittera dignement du travail dont il s'agit et qu'il fera honneur au choix de Votre Excellence.

L'Académie connaît également M. Le Barbier, ancien membre de l'École française d'Athènes, dont les travaux ont été dirigés dans une voie différente de ceux de M. Ph. Le Bas et de M. Waddington, et qui s'est surtout occupé de la recherche et de l'étude des documents originaux de l'histoire politique et religieuse de l'Empire byzantin. Aussi a-t-elle autorisé l'un de ses membres les plus éminents, M. Hase, à lui confier une partie de la préparation de son recueil des *Historiens grecs des Croisades,* l'une des annexes des *Historiens des Gaules et de la France.* Elle saisit cette occasion, Monsieur le Ministre, de vous recommander M. Le Barbier, comme tout à fait digne de vos encouragements par des travaux de géographie et d'histoire savante, et elle vient d'apprendre avec satisfaction que Votre Excellence a devancé l'expression involontairement retardée de ses vœux à cet égard.

Agréez, je vous prie, M. le Ministre, l'hommage de ma respectueuse considération.

Le secrétaire perpétuel délégué.

Signé : GUIGNIAUT.

Le frère de feu M. Nestor Lhôte ayant adressé à l'Académie la collection des documents recueillis par ce savant voyageur, en réclamant son intervention auprès de l'autorité compétente pour obtenir la publication de ces documents acquis par l'État, et destinés à compléter les travaux interrompus de Champollion, l'Académie voulut être éclairée sur la demande qui lui était faite, par le rapport d'une Commission chargée d'examiner préalablement la collection.

Rapport sur une demande d'intervention pour la publication des manuscrits de Nestor Lhôte, et sur la reprise de celle des *Notices* de Champollion.

Dans la séance du 22 juin, elle nommait à cet effet, pour composer la Commission, MM. Jomard, Brunet de Presle, de Rougé, de Longpérier.

Dans la séance du 13 juillet, M. le vicomte de Rougé, rapporteur, fit, au nom de la Commission, un rapport verbal étendu et motivé, duquel il résulte que les travaux de Nestor Lhôte, continuation et complément des recherches de Champollion, et poursuivis avec autant de zèle que de talent, avant et depuis la mort du maître, de 1828 à 1841, ont encore aujourd'hui une grande importance. Après avoir fait de ces documents une étude sommaire, la Commission s'est convaincue :

1° Que les empreintes qui en font partie sont suffisamment conservées pour fournir, soit des vérifications partielles, soit même des dessins complets quelquefois;

2° Que les dessins d'inscriptions et de monuments, et même une certaine partie des vues pittoresques, pourraient être publiés utilement pour la science et pour l'art. Encore bien qu'une partie de ces monuments ait été, depuis, explorée par divers voyageurs, et même après les travaux de la Commission prussienne dirigée par M. Lepsius, on peut dire qu'aucune publication ne présente, surtout pour les inscriptions, un degré

de correction suffisant pour exclure l'utilité d'une publication nouvelle;

3° La Commission pense que la publication des *Notices descriptives des monuments* aurait surtout un grand intérêt. Faite dans un format modeste, pareil à celui des *Notices* de Champollion, cette publication comblerait une lacune importante. En y joignant, dans le même format et à titre de complément, les réductions des dessins préparés par M. Nestor Lhôte pour composer de grandes planches, on mettrait entre les mains des hommes d'étude une foule de matériaux précieux et pour la plupart inédits. La Commission insiste sur la nécessité du petit format afin d'éviter les frais énormes des planches atlantiques, qui, entre autres inconvénients, ont celui de restreindre ou même d'annuler par le prix l'utilité vraiment scientifique et vraiment pratique de ces sortes de publications.

La Commission, considérant, en outre, que c'est spécialement comme un supplément précieux aux *Notices* de Champollion que les papiers de Nestor Lhôte devraient être publiés, saisit cette occasion de renouveler le vœu tant de fois exprimé par les savants de tous les pays, de voir enfin terminée la publication, depuis trop longtemps arrêtée, de ces admirables documents qu'on peut nommer *les mines historiques de l'Égypte.* L'État s'est formellement engagé à cet égard, lors de l'acquisition du cabinet de Champollion; c'est un complément annoncé du grand ouvrage sur les monuments de l'Égypte, auquel ont droit les souscripteurs. En reprenant ce beau travail, en lui donnant sa suite naturelle dans les *Notices descriptives* de Nestor Lhôte, on rattacherait, par un lien étroit, cette publication commencée et si malheureusement interrompue, à cette autre série de notices archéologiques de l'Égypte que M. Mariette prépare sur le même plan, pour décrire et faire con-

naître les résultats successifs de ses fouilles, et l'on formerait un ensemble qui n'aurait rien de comparable en ce genre. La science européenne devrait ainsi à la France, qui ouvrit cette grande carrière au commencement de ce siècle, par la *Description de l'Égypte*, un inventaire complet de tous les souvenirs historiques conservés dans la vallée du Nil.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport, qui sera inséré au procès-verbal, et décide qu'il sera écrit en son nom à M. le ministre de l'instruction publique, pour appeler l'intérêt efficace du Gouvernement sur le double projet d'une reprise de la publication interrompue des *Notices* de Champollion sur l'Égypte, et d'une suite de cette publication par la mise en œuvre des précieux documents laissés par feu Nestor Lhôte.

TROISIÈME SECTION.

ACTES ACADÉMIQUES DU 1[er] JANVIER 1857 AU 31 DÉCEMBRE 1860.

---

§ I[er]. RAPPORTS SEMESTRIELS DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS.

Premier semestre de l'année 1857. (Séance du 3 juillet.

Messieurs, si vous voulez bien vous rappeler les principaux points de mon rapport du second semestre de l'an 1856, il me suffira de peu de mots pour vous rendre compte des résultats encore satisfaisants de celui qui vient de s'écouler.

Deux volumes, composant le vingt et unième tome de vos *Mémoires*, ont été achevés : le premier a paru dans le cours du mois de juin, le second sera mis en distribution dans quelques jours.

Le vingt-troisième volume est commencé; sept feuilles sont en épreuves.

La première partie du tome V des *Mémoires des Savants étrangers*, 1[re] série, sujets divers d'érudition, a été aussi livrée au public.

Les éléments de la *Table* pour la seconde décade de la nouvelle série de vos *Mémoires* (vol. XII à XXI) se sont accrus du dépouillement sur bulletins d'un volume tout entier, le second du dix-huitième tome.

Dans la triple collection des *Historiens des Croisades*, deux parties seulement ont pu s'augmenter de quelques feuilles rendues bonnes à tirer, savoir : une partie des *Historiens orientaux*, et celle des *Historiens occidentaux*, dont on imprime la table, sorte de travail qui ne peut marcher que lentement, pour éviter les erreurs de détails. Du reste le volume est imprimé jusqu'à la six cent soixante-douzième page, et la copie entière est remise à l'imprimerie pour tout le reste. Le plus ou moins de célérité ne dépend plus que d'elle.

La *Table des Chartes et Diplômes* compte huit feuilles in-folio de plus qu'à la fin du semestre précédent.

Pour la seconde partie, destinée aux langues d'Occident anciennes et modernes, de la collection des *Notices et extraits des manuscrits*, le tome XIX a onze feuilles, tant déjà tirées que prêtes à l'être, et de la copie pour dix-neuf; et du tome XVIII, que doit remplir la collection des *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de notre regretté confrère M. Letronne, et dont le difficile travail d'édition est commis aux soins pieux autant qu'habiles d'un de nos jeunes confrères, neuf feuilles de texte et quarante-deux planches de *fac-simile* sont tirées, une vingtaine de feuilles est en épreuves; l'imprimerie tient la copie en entier; on a lieu d'espérer que l'ouvrage paraîtra dans l'année.

L'avancement de trois de vos publications les plus importantes, quoiqu'il ne cesse pas d'occuper les éditeurs, ne peut s'apprécier encore par l'impression.

Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a donné, l'année dernière, le tome XXIII de ce grand ouvrage, terminant le XIIIe siècle, continue ses travaux de recherches et de rédaction avec la même activité. M. Victor Le Clerc a commencé à lui communiquer, pour le volume suivant, de nombreux extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres au XIVe siècle*, qui servira d'introduction, conformément à l'exemple des Bénédictins et selon l'usage conservé après eux, à la période dont on va imprimer les annales.

La préparation du vingt-deuxième volume des *Historiens de France*, interrompue quelque temps par une maladie de l'un des éditeurs, est reprise maintenant avec le zèle éclairé dont ils ont fait preuve; les matériaux de la première moitié du volume sont presque entièrement élaborés.

Pour le *Recueil des chartes et diplômes* des règnes antérieurs à Philippe-Auguste, ce semestre a produit les copies de cent soixante dix-neuf pièces du fonds de l'abbaye de Fontevrault aux archives de Maine-et-Loire; de soixante-trois du fonds de l'abbaye de Psalmodi dans les archives du Gard; de deux cent cinq du fonds de Saint-Martin-des-Champs à la Bibliothèque impériale, et, dans la même Bibliothèque, le dépouillement de cinquante-cinq volumes du fonds de Baluze, dont tous les documents portent un caractère particulier d'authenticité.

On a reçu des archives et des bibliothèques de plusieurs villes la communication de nouvelles pièces originales des temps carlovingiens, dont l'étude est si nécessaire pour contrôler la fidélité des textes conservés seulement par des copies. Il serait à désirer que toutes les villes qui possèdent de pareils

trésors se montrassent aussi libérales dans l'intérêt de la science historique.

En considérant la durée séculaire de ces entreprises qui font honneur à la France, les immenses lectures et tous les soins de révision que chaque partie exige, la persévérance de labeur, la constance de traditions qu'il faut pour en conserver l'esprit et l'ensemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une compagnie savante qui ne meurt pas, qui se renouvelle par la succession de ses membres et ne varie point dans ses doctrines, vieille d'expérience et jeune d'activité, peut seule en soutenir le poids et les mener à fin, avec les ressources pécuniaires que l'État leur assure. Quel homme, quelle association privée, voudrait faire les sacrifices qu'elles imposent? Et, en admettant même par hypothèse qu'il se trouvât un tel dévouement à la science, lequel semblerait aujourd'hui à beaucoup de monde une folie de désintéressement, qui pourrait lui garantir les ressources et le temps nécessaires pour l'exécution? Il s'est fait une tentative de ce genre, mais où l'Académie encore n'est pas restée étrangère, qui lui appartient même jusqu'à un certain point par la désignation du sujet et par la promesse réalisée de la récompense, mais dont elle doit désormais s'attribuer et acquérir la pleine et entière propriété, en la prenant sous ses auspices et sous sa direction exclusive, si l'on veut qu'elle se continue et qu'elle s'achève.

Votre *Commission des travaux littéraires*, à laquelle ressortissent toutes les publications de l'Académie, celles particulièrement de l'histoire de France, et qui en surveille si avantageusement les progrès, a pensé que le *Gallia christiana* ne pouvait manquer plus longtemps à l'héritage que vous avez accepté et honorablement porté jusqu'à ce jour, à titre de légataires universels des Bénédictins.

Elle vous donne une nouvelle preuve de son zèle et de sa vigilance en vous proposant d'entreprendre, au nom de la compagnie, sans excéder les limites de vos revenus annuels et ordinaires, la continuation de ce monument, qui tomberait encore une fois abandonné, si vous n'y mettiez la main.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1857. (Séance du 22 janv. 1858.)

Messieurs, si l'on jugeait des services de vos commissions littéraires seulement par le nombre des livres qu'elles mettent au jour, on pourrait croire parfois que leur activité s'est ralentie; cette opinion serait une erreur. Leurs œuvres ne sont pas de celles qui s'improvisent et dont les volumes se multiplient et se succèdent rapidement. Il y faut de mûres préparations, des recherches persévérantes, une critique minutieuse des matériaux assemblés, souvent un long travail pour écarter une partie des fruits de longs et pénibles travaux. Ainsi les productions des semestres qui se suivent ne peuvent pas avoir un cours uniforme et constant. La stérilité apparente des uns a quelquefois sa cause dans l'abondance même des précédents, quelquefois aussi dans les obstacles matériels et les lenteurs de l'impression.

J'ai dû faire d'abord cette remarque pour que vous ne soyez pas étonnés de ce que, dans l'espace des six mois qui viennent de s'écouler, entre les douze recueils dont les éditions se poursuivent sous les auspices et par les soins de la compagnie, aucun n'a fourni de nouveau contingent aux bibliothèques. L'élaboration latente n'en a pas moins continué son progrès inaperçu, mais réel.

Le dépôt des documents qui doivent former la suite du recueil de Bréquigny, *troisième volume des textes des chartes et diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Au-

guste, s'est augmenté de 868 pièces, du IXe au XIIe siècle, qu'on a extraites des fonds d'anciennes abbayes conservés dans les archives des départements de la Marne, de la Moselle, de Maine-et-Loire, tandis que d'autres recherches, avec les collations de plusieurs copies de chartes mérovingiennes sur les originaux, se faisaient soit aux Archives de l'Empire, soit grâce aux communications officieuses de quelques archives départementales, que nous devons à MM. les préfets. C'est par milliers que se comptent à présent les titres recueillis et classés, que va s'empresser de mettre en œuvre, avec les conseils et l'expérience de son collègue, dont le nom[1] est déjà inscrit honorablement sur plusieurs publications importantes, le jeune savant[2] à qui son maître et son ami[3] vient de faire une place dans la commission des chartes et diplômes.

Votre commission de *l'Histoire littéraire de la France*, assidûment occupée d'en préparer le vingt-quatrième volume, a entendu et examiné, dans ses conférences de chaque semaine, de nombreux et longs extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres* dans notre pays *au XIVe siècle*, ainsi que plusieurs notices destinées à entrer dans cette galerie de portraits et de monuments littéraires de la même époque. Il n'y a pas plus de dix-huit mois que le vingt-troisième volume vous a été distribué, et le zèle de la Commission ne perd point de vue l'obligation que le retour des périodes triennales lui impose et qu'elle accepte avec assurance.

La rédaction de la *table* de la seconde décade de vos *Mémoires* n'est point en retard; la masse des bulletins qui en seront les éléments s'est grossie du dépouillement de presque un volume entier.

[1] M. le comte Beugnot.

[2] M. Léopold Delisle.

[3] M. de Wailly, démissionnaire.

Des causes indépendantes de la volonté des éditeurs de la collection des *Historiens de France* ont arrêté quelque temps les travaux préparatoires du vingt-deuxième volume, qui reprennent dès à présent leur cours. Ce volume doit contenir une série de chroniques en partie inédites et des comptes royaux, témoignages précieux pour l'histoire de l'administration financière du XIIIe et du XIVe siècle.

Le tome VII des *Tables de Bréquigny*, cet immense répertoire analytique indiquant tous les livres imprimés où l'on peut trouver les chartes et diplômes des rois qui ont régné sur la France depuis l'avénement de Philippe-Auguste, s'est avancé jusqu'à la quatre-vingt-dixième feuille imprimée.

La seconde partie du tome XIX des *Notices et extraits des manuscrits* est parvenue de la dix-neuvième à la cinquante et unième, et touche à sa fin.

Celle du tome XVIII, deuxième partie, qui se composera du docte travail de Letronne sur les papyrus du Louvre, malheureusement inachevé, ne marche pas aussi vite sous les presses de l'imprimerie que sur la pierre du lithographe; le nombre des feuilles tirées s'est augmenté seulement de quatre, le reste est en épreuves et en placards; mais on a exécuté quarante-cinq planches de *fac-simile* des manuscrits originaux; il est permis d'espérer que l'année ne se passera pas sans que ce beau monument soit enfin mis au jour.

L'impression de la seconde partie du tome XXIII des *Mémoires de l'Académie* a été poussée jusqu'à la vingt et unième feuille tirée; elle s'achèvera dans la durée du semestre qui commence.

La double collection des *Mémoires des Savants étrangers* n'est pas demeurée stationnaire : la première partie du tome IV de la seconde série, *Antiquités de la France*, en est à la trente-qua-

trième feuille imprimée; la deuxième partie du tome V de la première série, *Sujets divers d'érudition*, atteint la dix-huitième feuille, et l'imprimerie a la copie nécessaire pour remplir le volume.

Les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* pressent autant qu'il dépend d'eux (toute la copie du volume est livrée), autant que la typographie peut les suivre, l'impression des tables de leur deuxième tome, labeur aussi difficile et ingrat pour ceux qui le font, qu'il sera utile à ceux qui devront le consulter; douze feuilles ont été tirées pendant ces six mois : la dernière est la cent quatre-vingtième du volume; il ne reste plus à donner en copie que la préface des éditeurs.

Une autre section de ces mêmes *Historiens des Croisades*, celle des écrivains orientaux, section divisée en deux parties, savoir : un choix d'auteurs arabes et une série de chroniques arméniennes, après une interruption assez longue, venait d'être remise en voie d'impression; plusieurs bonnes feuilles avaient été tirées, plusieurs épreuves corrigées, lorsque la mort a frappé l'éditeur d'un coup aussi funeste qu'imprévu. Nous perdons en M. Quatremère une des notabilités les plus illustres de l'Académie, une source d'érudition inépuisable lorsqu'elle voulait s'ouvrir et se répandre au dehors. Histoire ancienne et du moyen âge, géographie et littérature classique et moderne, bibliographie et philologie, et, par éminente spécialité, connaissance approfondie et magistrale des langues de l'Orient, hébreu, syriaque, persan, arabe, copte, il avait amassé dans sa mémoire aussi sûre que vaste tout un trésor encyclopédique; travailleur passionné sans inconstance et sans relâche, depuis son enfance déjà savante jusqu'à sa vieillesse toujours studieuse, jusqu'à son dernier jour; savant incomparable, s'il eût consenti à vivre moins exclusivement retiré

en lui-même, et si, dans les habitudes de son esprit, le plaisir de communiquer aux autres eût égalé celui d'acquérir et de posséder pour soi.

Il laisse encore, pour le *Recueil des notices et extraits des manuscrits,* une grande œuvre interrompue, mais déjà très-avancée. L'Académie va livrer enfin au public trois volumes contenant le texte des prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun, imprimés depuis plusieurs années, mais dont il avait toujours suspendu l'émission, soit qu'il voulût ne laisser paraître ce texte qu'accompagné de la traduction et des notes dont l'impression était commencée, soit qu'il attendît encore quelques lectures d'autres manuscrits pour soumettre un certain nombre de passages à une dernière et suprême révision, par un scrupule et une sévérité de critique dont la mesure ne pouvait appartenir qu'à lui seul.

NAUDET.

Premier semestre de l'année 1858. (Séance du 9 juillet.)

Messieurs, l'Académie vient de satisfaire à une longue attente du monde savant par la publication, malheureusement posthume, du grand travail de notre illustre confrère, M. Étienne Quatremère, savoir : trois tomes formant la section orientale, première partie du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe volume des *Notices et extraits des manuscrits*, et contenant le texte des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun.

De plus, par une délibération récente, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, en acceptant les offres de service de M. le baron de Slane, vous avez pourvu à la continuation et à l'achèvement de cette œuvre si habilement commencée et que complétera la traduction française.

Dans le même temps, vous avez mis au jour le deuxième

volume du XIXe tome du même recueil (partie des langues d'occident, anciennes et modernes), qui renferme : 1° un poëme allégorique de Jean Méliténiote, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Miller; 2° une notice et des extraits d'un manuscrit intitulé : *Geste des nobles françoys descendus du roy Pryam*, par M. Vallet de Viriville; 3° *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs. Traité de la Dioptre*, par Héron d'Alexandrie, etc. textes restitués, traduits en français et annotés par notre confrère M. Vincent.

A la deuxième partie du tome V des *Mémoires des Savants étrangers* (sujets divers d'érudition), il ne manque pour paraître que le bon à tirer de la dernière feuille; cette partie se recommande par la variété comme par la solidité des travaux : 1° de M. Varin, sur les causes de la dissidence entre l'Église bretonne et l'Église romaine, relativement à la célébration de la fête de Pâques; 2° de M. Vivien de Saint-Martin, sur la géographie de l'Inde; 3° enfin de M. de la Villemarqué, sur une inscription bretonne de Lomarec, près d'Auray, ingénieuse interprétation qui n'était pas encore entièrement imprimée, lorsque vos suffrages associaient l'auteur à la Compagnie par les liens d'une collaboration plus intime.

La seconde partie du XXIIIe volume de vos *Mémoires* a dépassé la quarantième feuille tirée; la copie qui doit en faire le complément est livrée à l'impression.

Vos commissions ne se sont pas ralenties pendant ce semestre, et même quelques-unes, que des occupations extraordinaires ou des maladies avaient forcées de suspendre leurs ouvrages, les reprennent et s'apprêtent à réparer un temps perdu à leur grand regret.

Les différents recueils des *Historiens des Croisades* vont désormais se poursuivre et marcher tous les quatre à la fois.

M. Reinaud vient d'ajouter au volume des historiens arabes, dont le tirage s'était arrêté à la soixantième feuille, plusieurs feuilles de texte et de traduction; la copie suivra sans retard pour le reste.

Pour les historiens grecs, M. Hase, dont la science infatigable se partage entre tant de devoirs de professeur, d'éditeur et d'académicien, se dispose, avec le digne auxiliaire qu'il a choisi, notre confrère M. Alexandre, à remettre cette partie en voie d'impression.

Celle des documents arméniens, commencée par M. Quatremère, se continue maintenant par les soins d'un savant orientaliste, M. Dulaurier, sous la surveillance de votre Commission des travaux littéraires; plusieurs feuilles nouvelles sont en épreuves.

Enfin, la partie des historiens occidentaux, qui n'a jamais souffert d'interruption, grâce au zèle de M. Le Bas et de son collègue M. Wallon, touche à la fin du deuxième volume; il est entièrement composé; l'impression des feuilles de la table des matières et du glossaire va être terminée; il ne reste plus à rédiger que la préface, qui sera communiquée à la Commission des travaux littéraires avant la fin de ce mois.

M. Brunet de Presle, qui s'acquitte avec persévérance du pieux devoir de publier le précieux travail de notre illustre et regretté confrère Letronne sur les papyrus du Louvre, pour la deuxième partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*, avait fini l'impression des 47 planches de *fac-simile*, lorsque vous avez autorisé l'addition de cinq planches supplémentaires qui reproduiront des pièces nouvellement connues. Le texte est imprimé en grande partie; toute la copie est entre les mains des imprimeurs.

Le VIIe volume de la *Table des Chartes et Diplômes*, dont

M. Laboulaye est l'éditeur, s'est augmenté de douze feuilles d'impression.

Les matériaux dont se compose le XXII[e] volume du *Recueil des historiens de France* s'assemblent et s'élaborent par les soins de M. de Wailly; ils forment déjà la valeur de quatre cents pages in-folio.

Sous la direction de notre jeune confrère, M. L. Delisle, successeur de M. Guérard, désigné par lui-même, le trésor des documents destinés à la collection des chartes et diplômes des rois de France antérieurs au règne de Philippe-Auguste ne cesse point de s'accroître.

On a copié aux Archives de l'Empire 73 chartes du fonds de Saint-Germain-des-Prés; — à Angers, 308 chartes tirées du Livre-Blanc de Saint-Florent et du cartulaire de Saint-Serge; — à Nîmes, 42 chartes conservées à la sacristie de l'église Saint-Gilles : en totalité 423 pièces.

On a continué l'examen et la copie des diplômes originaux des rois carlovingiens, qui sont communiqués à l'Académie par MM. les préfets.

On a commencé à arranger, suivant l'ordre alphabétique des sources, les 10,000 pièces provenant de la copie de la collection Moreau.

Un élève de l'École des chartes a été envoyé à Reims pour dépouiller les cartulaires et les collections de titres originaux qui appartiennent à la bibliothèque et au musée de cette ville. Cette mission nous a procuré la description détaillée de 18 cartulaires, le texte de 16 pièces carlovingiennes, dont 2 relevées sur les originaux et 14 sur les cartulaires, enfin le texte de 126 chartes comprises entre les années 901 et 1180, qui toutes ont été copiées d'après les originaux.

M. Delisle lui-même a rapporté de Montpellier la notice de

905 pièces antérieures à l'avénement de Philippe-Auguste, parmi lesquelles on remarque 84 chartes carlovingiennes.

Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France* arrivée au XIVe siècle poursuit avec assiduité cette nouvelle série de ses travaux. On sait que, dans le plan primitif, respecté en cela comme en tout le reste par les continuateurs, les annales de chaque siècle sont toujours précédées de vues générales, ou d'un *discours* sur l'état des lettres en France pendant les cent années qui vont suivre. Le discours préliminaire du XIIe siècle, qui est encore, comme tous ceux des premiers volumes, du plus ancien auteur de l'ouvrage, présente quelques observations sur les arts à la suite de considérations beaucoup plus développées sur l'histoire des lettres. Mais, à la tête du siècle suivant, il y a, sur l'un et l'autre de ces objets d'études, un discours à part. Pour le XIVe, l'abondance des documents, surtout dans l'histoire des arts, a dû rendre cette division plus nécessaire encore. Depuis plusieurs années, de nombreuses sections du discours sur l'état des lettres par lequel commencera le tome XXIV ne cessent point d'être rédigées, lues, discutées; et déjà quelques extraits de la partie de l'introduction qui regarde les arts ont été communiqués à la Commission.

Vous n'ignorez pas que votre Commission des travaux littéraires participe toujours à l'activité de toutes les autres, dans l'ensemble et le détail, par sa surveillance, par ses observations, quelquefois par son initiative.

A la gloire de toutes ces publications que vous ne cessez point d'entreprendre, d'avancer, de conduire à leur fin, le Gouvernement et le public lettré joindront, pour vous en tenir compte dans leur appréciation équitable, l'utilité des ouvrages qui se produisent au dehors par vos inspirations et sous vos auspices, et ils mettront au nombre des plus importants ser-

vices que vous aurez rendus à la science la continuation du *Gallia christiana*, que vous avez provoquée par les programmes de vos concours, dont le XIVe volume, presque achevé aujourd'hui, sera dû à vos encouragements trois fois répétés, et dont le XVe volume se prépare en ce moment.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1858. (Séance du 24 février 1859.)

Messieurs, ce semestre a été marqué par l'émission de deux tomes, dont j'annonçais, dans mon précédent rapport, le prochain achèvement, savoir :

1° La seconde partie du XXIIIe volume des *Mémoires de l'Académie*, contenant :

Un mémoire sur le style du Nouveau Testament et sur l'établissement du texte, par M. Berger de Xivrey;

Un autre sur une inscription métrique trouvée à Athènes, par M. Le Bas;

Un troisième, sur l'administration des postes chez les Romains, par M. Naudet;

Un quatrième, sur l'origine et le caractère véritable de l'Histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon, par M. Renan;

Un cinquième, sur les années de Jésus-Christ, par M. Wallon.

2° La deuxième partie du tome V de la première série (sujets divers d'érudition) des *Mémoires présentés par divers savants;* je n'en répéterai pas ici les titres, qu'on a pu lire dans le rapport du dernier semestre.

J'ai donné la copie et suis parvenu à la quatorzième feuille de la première partie du XXe volume des *Mémoires de l'Académie*, qui formera le complément de la dixième livraison de la nouvelle série, et présentera l'*Histoire* de la Compagnie pendant les années 1852-1856.

L'œuvre de vos commissaires éditeurs s'est poursuivie avec la même régularité que de coutume, sauf des retardements momentanés dans quelques parties, qu'a dû causer l'attente, soit de manuscrits indispensables empruntés à des bibliothèques de départements, soit d'épreuves retenues par l'Imprimerie impériale, que des travaux d'urgence occupaient ailleurs.

M. de Wailly, qui a, depuis dix ans, attaché son nom, auquel s'est transitoirement associé celui de M. Guigniaut, à la continuation du recueil des *Historiens de la France*, vient, après l'intervalle nécessaire pour la recherche, la critique et l'annotation des textes qui fourniront la matière du XXII[e] volume, d'en commencer l'impression. Trente feuilles sont tirées, douze sur le point de l'être; la copie pour quatre-vingts feuilles est entre les mains des imprimeurs.

Le VII[e] volume de la *Table des chartes et diplômes* royaux, sous la direction de M. Laboulaye, s'est augmenté de six feuilles. et atteint la cent sixième. Les imprimeurs ne manqueront pas de copie.

La tâche difficile dont M. Brunet de Presle s'est chargé pour l'édition des *Papyrus grecs du Louvre*, dans la seconde partie du XVIII[e] volume des *Notices et extraits des manuscrits*, a fait encore quelques progrès. Un supplément de cinq planches de *fac-simile* des pièces originales en portera le nombre total à cinquante-deux, dont quarante-huit déjà sorties des presses. Pour le texte, les bons à tirer ont été donnés pour quatorze feuilles; seize autres sont en épreuves ou en composition. Toute la copie est mise au net. Nous avons lieu d'espérer que ce monument, dont Letronne en mourant n'avait pas laissé tous les matériaux complets et tout à fait préparés, paraîtra enfin dans le cours de l'année qui commence.

Le II[e] volume des *Historiens occidentaux des Croisades*, qui con-

tient la chronique de Guillaume de Tyr avec ses continuateurs, s'est presque terminé dans le cours du semestre. Les trois dernières feuilles des tables, qui arriveront à la 832e page, sont données bonnes à tirer. Il ne manque plus que la préface de MM. Le Bas et H. Wallon.

Vous savez que la collection des *Historiens orientaux* de ces mêmes croisades forme à présent trois sections. M. Quatremère en avait entrepris deux à la fois, une de récits arabes, l'histoire de Nour Eddin et de Salah Eddin, et une série de documents en langue arménienne. Il en était encore, d'une et d'autre part, au commencement, quand la mort l'a surpris. Vous avez désigné, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, M. Dulaurier, pour reprendre et compléter cette seconde section. Ce savant, qui se trouvait par ses études antérieures en mesure de remplir sans délai ses engagements, m'a remis depuis peu toute sa copie, texte, traduction et notes. D'après l'estimation du bureau de la typographie, le tout formera un volume d'environ 800 pages. La Commission des travaux littéraires s'occupe de pourvoir à l'autre partie de l'héritage de M. Quatremère.

M. Reinaud, qu'une longue et douloureuse ophthalmie avait forcé de suspendre ses occupations, a remis en cours d'impression son recueil d'extraits d'auteurs arabes pour la même *Histoire des Croisades*. Il se fait aider, pour la lecture et la transcription des manuscrits, par des yeux exercés, mais non encore fatigués par d'aussi grands travaux que les siens, et nous avons dû à cette association avec le savant éditeur, dans le semestre qui vient de s'écouler, six nouvelles feuilles tirées, par lesquelles le volume atteint la 528e page; plus, d'autres feuilles en épreuves.

L'opération par laquelle s'amassent, se vérifient, se coor-

donnent les matériaux de plusieurs autres grands recueils, cette partie latente du travail de vos Commissions, n'en est pas la moins active ni la moins persévérante.

M. Hase et son digne collaborateur, M. Alexandre, préparent la suite des *Historiens grecs des Croisades.*

Tandis que les membres de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* rédigent séparément les articles qu'ils se sont distribués entre eux, ils continuent d'entendre lire et de discuter, dans leurs conférences de chaque semaine, le *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* (ouvrage de M. V. Le Clerc), qui doit ouvrir le XXIVe volume, et en remplir la plus grande partie. Après avoir étudié l'influence de la papauté et de la royauté sur la direction des esprits et la nature des productions littéraires, l'auteur est arrivé à deux points qui ont été l'objet de longues recherches, en 1750 et en 1824, dans les deux précédents discours préliminaires : les universités et les bibliothèques.

Celui des membres de la Commission qui s'est chargé du discours sur l'état des arts, M. Renan, est allé visiter, au mois de septembre, ce que l'ancien comtat Venaissin peut avoir conservé, dans ses villes et dans ses châteaux, des œuvres des artistes employés alors par la Cour pontificale d'Avignon.

La collection des pièces d'où sortira le IIIe volume des *Chartes et Diplômes des rois de France* antérieurs au règne de Philippe-Auguste s'est encore notablement enrichie dans le cours du semestre.

On a transcrit à la Bibliothèque impériale cinq cent seize pièces (deux cent soixante et une d'après des titres originaux, et deux cent cinquante-cinq d'après des cartulaires ou des collections modernes). Ces pièces se rapportent principalement aux églises ou abbayes de Saint-Martin de Tours, de Cluny,

de Saint-Maximin de Trèves, de Saint-Servais de Maëstricht, de Celle-Frouin, d'Eaunes et des Écharlis.

On a achevé d'examiner et de copier les pièces originales, au nombre de quatre-vingt-onze, envoyées en communication par MM. les préfets de l'Aube, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

MM. les archivistes de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres ont fourni la copie de quatre cent quatre-vingt-seize chartes relatives aux abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Maixent.

Ainsi la collection s'est accrue de mille deux cent trois nouvelles pièces.

M. Delisle, le successeur de M. Guérard, a jugé que le moment était venu de ranger, dans un ordre provisoire, mais uniforme, les pièces acquises depuis douze ans, en les classant d'abord par fonds, c'est-à-dire en tenant uniquement compte des établissements civils ou religieux dans les archives desquels ces documents étaient primitivement conservés. Ce classement est achevé depuis quelques semaines, et nous possédons maintenant, réunies dans un même fascicule, toutes les pièces relatives aux priviléges et aux propriétés de chaque abbaye, chapitre, commune ou seigneurie. C'était le seul moyen de reconnaître les doubles emplois et de résoudre beaucoup de problèmes géographiques et chronologiques.

M. Delisle a tracé un tableau des six cent cinquante-quatre fonds auxquels se rattachent les vingt-six mille quatre cent soixante et quinze pièces transcrites jusqu'à ce jour. Ce tableau indique le nombre des pièces de chaque fonds, la date de la plus ancienne et les collections d'où elles proviennent.

Il rédige maintenant un état général et détaillé des anciens fonds d'archives qui peuvent contenir des documents anté-

rieurs à l'avénement de Philippe-Auguste. Ce double travail fera connaître d'une manière rigoureuse ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour achever la préparation de la grande collection des chartes et diplômes.

Dans ce compte rendu de l'état des publications qui vous ont été léguées par les Bénédictins ou par les érudits laïques du dernier siècle, et dans lesquelles vous ne cessez de mettre en lumière les sources de notre histoire nationale, il y aurait une lacune, si je passais sous silence une des plus importantes, une de celles dont la reprise et la continuation appartiennent le plus incontestablement à votre initiative, dont le progrès est dû à vos encouragements, dont l'avenir dépend de vos décisions : le XIVe volume du *Gallia christiana*, contenant la province de Tours, est achevé [1]; l'auteur a commencé la rédaction du XVe volume, consacré à la province de Besançon, et la rédaction de la partie la plus considérable, celle du diocèse de la métropole, touche bientôt à sa fin.

Votre Commission des travaux littéraires peut se féliciter de participer à l'activité et au succès de tous ces travaux par sa vigilante sollicitude et par ses directions éclairées.

NAUDET.

Messieurs, je regrette de n'avoir à vous annoncer, dans le compte que je dois vous rendre pour le premier semestre de cette année, l'achèvement d'aucun volume de vos publications ordinaires. Plusieurs ont été suspendues, soit par les maladies des commissaires-éditeurs, soit par les retards de l'Impri- Premier semestre de l'année 1859. (Séance du 12 août.)

[1] « *Gallia christiana* in provincias ecclesiasticas distributa, in qua series archiepiscoporum, episcoporum et abbatum... ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur... tomum quartum decimum, ubi de provincia Turonensi agitur, condidit Bartholomæus Hauréau. »

merie impériale, occupée de travaux d'un autre ordre et d'une nécessité plus urgente et plus absolue.

Le vingtième volume de vos *Mémoires*, contenant l'histoire de la Compagnie pendant les années 1852-1856, ne s'est accru que d'environ cinq feuilles.

Mais la *Collection des historiens de France*, dont la continuation est confiée à MM. de Wailly et Guigniaut, a fait un progrès notable, de la trente-deuxième feuille à la soixante-dix-huitième. L'imprimerie a encore de la copie pour vingt feuilles à peu près.

M. Léopold Delisle, qui doit donner le troisième volume du recueil des *Chartes et diplômes*, a poursuivi les travaux préparatoires dont j'ai entretenu l'Académie dans le rapport précédent. Ces travaux, vous le savez, ont pour objet de reconnaître et mettre en ordre tous les fonds qui peuvent fournir des pièces antérieures à l'année 1180.

En outre, il a fait copier trois cent quarante nouveaux documents aux archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale, et il a reçu de M. l'archiviste du département de Maine-et-Loire la copie de toutes les chartes anciennes de l'abbaye du Ronceray; maintenant l'Académie possède une collection complète des documents antérieurs à 1180 conservés dans le riche dépôt des archives de ce département.

La *Table des chartes et diplômes imprimés*, que dirige M. Laboulaye, est parvenue, dans le cours du semestre, de la cent sixième feuille tirée à la cent vingt-deuxième; quatre autres sont en épreuves, et la copie ne fera pas défaut.

L'édition des *Papyrus grecs du Louvre*, cette œuvre posthume de notre regretté confrère Letronne, que M. Brunet de Presle s'est chargé de compléter et de mettre au jour, a subi quelques retardements forcés, par suite de remaniements indispensables dans l'impression de plusieurs feuilles.

Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, tout en préparant les notices de détail qui doivent commencer, à leur rang chronologique, les annales intellectuelles de la France au XIVe siècle, continue de discuter les deux *Discours préliminaires*, l'un sur l'état des lettres, l'autre sur l'état des arts, qui ouvriront l'étude historique et critique de ces cent années.

L'auteur du premier discours, M. V. Le Clerc, après avoir étudié l'influence de la papauté et de la royauté sur la direction des esprits, après avoir ensuite retracé l'histoire des universités et des bibliothèques, en est arrivé à l'indication sommaire des divers genres de compositions en prose et en vers.

Le membre de la Commission qui s'est chargé de la rédaction du second discours, M. Renan, a fort avancé la lecture de la première partie, relative à l'histoire générale de l'art au XIVe siècle, se réservant de traiter, dans une autre section, de chacun des arts en particulier.

Pour ce qui concerne la grande collection de l'*Histoire des Croisades*,

Le tome II des *Historiens occidentaux*, que publient MM. Le Bas et Wallon, est tout près de paraître, et la Commission des travaux littéraires a reçu presque toute la copie du troisième volume, qui embrassera les récits de Tudebode, de Raimond d'Agile, de Foucher de Chartres, de Raoul de Caen, de Foulque d'Anjou, de Robert le moine et de Baudri.

Le premier volume des *Historiens orientaux*, à la rédaction duquel préside M. Reinaud, atteindra bientôt le nombre de six cents pages.

M. Quatremère, vous vous le rappelez, Messieurs, avait laissé, pour deux autres volumes de la même partie de ce recueil, les commencements imprimés de deux séries d'auteurs,

les uns arabes, les autres arméniens. Son héritage s'est partagé entre deux continuateurs que vous avez choisis, sur la proposition de votre Commission des travaux littéraires, et la division du travail, quelque puissante que fût l'érudition de notre vénéré confrère, profitera, ici comme ailleurs, selon une loi générale, à l'avancement et à la perfection de l'ouvrage.

M. Caussin de Perceval a bien voulu se charger du volume des auteurs arabes, que remplira l'histoire de Nour Eddin et de Salah Eddin, d'Abou Châma; il a préparé le texte et la traduction d'environ quatre-vingts pages par une révision diligente et minutieuse des manuscrits.

Quant aux auteurs arméniens, M. Dulaurier, que ses études spéciales vous désignaient pour cette publication, a justifié l'espérance que vous aviez mise en son zèle et en ses lumières. Il a soumis à la Commission des travaux littéraires la copie complète d'un volume, qui, après examen et approbation, a été transmise à l'imprimerie; plusieurs feuilles sont en composition.

Vous avez encore pourvu à la conservation et à l'achèvement d'une autre part de l'héritage de M. Quatremère, savoir : la traduction des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, pour le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, et vous avez commis cette tâche à M. de Slane, premier interprète de l'armée française en Algérie. Ce savant, qui avait formé autrefois le dessein et commencé l'exécution de ce même ouvrage avec une édition du texte, et qui avait tout abandonné par déférence pour M. Quatremère, était mieux préparé que personne pour lui succéder dignement. Ses propres lectures de manuscrits que n'avait pu consulter son devancier contribueront beaucoup à éclaircir, épurer et compléter le texte si important d'Ibn Khaldoun. Nous ne devons pas oublier qu'on devra les rapides pro-

grès du travail à une faveur particulière de M. le ministre des affaires de l'Algérie, qui a bien voulu, à votre sollicitation, autoriser M. de Slane à venir consulter les manuscrits et profiter de toutes les ressources que lui offraient les bibliothèques de Paris.

Ces grandes et volumineuses publications ne nous font pas négliger le recueil plus modeste des *Mémoires présentés par divers savants.* On a commencé l'impression du tome VI de la première série, *Sujets divers d'érudition;* neuf feuilles sont en épreuves.

Dans cette revue des productions que vous accueillez du dehors, ou qui doivent leur existence soit à vos inspirations, soit à vos encouragements, je ne dois pas omettre la mention du XIVe volume du *Gallia christiana*, qui vient d'être mis au jour tout récemment, recommandé par les trois récompenses que vous lui avez décernées trois ans de suite dans le concours pour le prix du baron Gobert. Il est bien à souhaiter que le savant continuateur des bénédictins, soutenu par de telles marques de votre bienveillance et de votre estime, persiste dans son utile et honorable entreprise, et donne au public le XVe volume, qui doit renfermer la province de Besançon. C'est le vœu de votre Commission des travaux littéraires, et c'est assurément aussi le vôtre.

NAUDET.

Deuxième semestre de l'année 1859. (Séance du 27 janvier 1860.)

Messieurs, les travaux de l'Institut semblent participer des lois de la nature et de celles de l'esprit humain, les deux objets les plus élevés de ses méditations; ils n'interrompent jamais complétement leur cours. Ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en particulier, peuvent bien, sur

tel ou tel point de leur domaine historique et littéraire, aujourd'hui si étendu, souffrir quelques intermittences, quelques défaillances apparentes; en réalité, ils ne s'arrêtent jamais, et le terrain perdu momentanément d'un côté se regagne toujours d'un autre.

Nous n'éprouvons pas aujourd'hui le regret exprimé dans le précédent rapport semestriel; non-seulement un volume d'une de vos publications les plus importantes est parvenu à son terme, mais ce volume, le tome second du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, a été présenté à l'Académie, dans sa séance du 11 novembre dernier, au nom des éditeurs, MM. Ph. Le Bas et H. Wallon. Il est juste de rappeler, comme ils l'ont fait eux-mêmes dans leur préface, que ce volume était entièrement préparé, et imprimé pour la moitié, lorsque la mort de M. A. Langlois appela l'un d'eux à prendre sa place dans la Commission chargée de publier cette partie du *Recueil des Historiens des Croisades*.

Ce tome II, digne du premier, et qui en est la suite, comprend, d'après les principaux manuscrits, dont les meilleurs ont été successivement pris pour bases, tandis que les autres sont rapprochés dans des variantes étendues, la continuation ou plutôt les continuations de Guillaume de Tyr, écrites en français, à la différence de son ouvrage, et presque toujours rattachées à la traduction française qui en fut faite de bonne heure. Ces récits, plus ou moins développés, plus ou moins importants pour notre histoire d'outre-mer, et qui vont de l'an 1184 à l'an 1277, ont été soigneusement comparés entre eux et avec les autres sources par les éditeurs, comme en témoignent, d'une part la préface où ils rendent compte du plan et des matériaux de leur travail, d'autre part la descrip-

tion des manuscrits, soit de la traduction, soit de la continuation de Guillaume de Tyr, qu'ils ont consultés, mais, plus que tout cela, les annotations historiques qu'ils ont placées au bas des pages et à la suite des variantes, destinées surtout par eux à éclairer l'histoire de notre langue pour des temps où elle était si loin encore d'être fixée. Le volume, qui forme XXX et 828 pages in-folio, se termine par trois appendices considérables, d'une égale et diverse utilité : 1° l'analyse chronologique de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs; 2° un glossaire des mots propres à la langue dont se servent ces vieux historiens; 3° une table des matières aussi détaillée qu'étendue, et qui porte sur toutes les parties de ce grand travail, texte, notes et variantes.

Nous voudrions pouvoir annoncer que les trois séries dont se doivent composer les *Historiens orientaux des Croisades* marchent du même pas que la série occidentale. Pour celle-ci, nous devons ajouter à ce qui vient d'être dit que la copie entière du tome III ayant été livrée à l'imprimerie ou soumise à la Commission des travaux littéraires, déjà les premiers cahiers sont en épreuves et prêts à être tirés. Quant aux auteurs orientaux, nous sommes heureux d'avoir à dire que la partie des *Historiens arabes* confiée aux soins de notre confrère M. Reinaud, grâce à l'amélioration de sa santé et aux sages mesures qu'il a prises, se relève de plus en plus. Non pas que les feuilles tirées du Ier tome aient encore dépassé six cents pages, mais un assez grand nombre de cahiers sont en épreuves ou en placards, tant pour le texte que pour la traduction, et le retard du tirage n'est point imputable à l'éditeur. Il espère, de concert avec l'habile collaborateur qu'il s'est donné, être en mesure de compenser bientôt le temps perdu en profitant activement du retour des loisirs de l'Imprimerie impériale.

Un autre partie des *Historiens arabes*, provenant de l'héritage si vaste et nécessairement partagé de feu M. Quatremère, était passée dans les mains savantes et dévouées de notre confrère M. Caussin de Perceval. Il avait embrassé cette tâche avec ardeur, et, nous le disons à notre profond regret, avec une ardeur qui lui a été funeste. Sa vue, déjà fatiguée par de longs travaux, s'est tellement affaiblie, qu'il a dû résigner l'engagement qu'il avait pris. L'Académie ne s'en console qu'en espérant que ce sacrifice, dont elle souffre pour notre confrère et pour elle-même, ne sera pas sans fruit pour le rétablissement de sa santé.

En attendant qu'elle puisse réparer ce vide, presque aussitôt refait que comblé dans la préparation d'une de ses collections les plus importantes, l'Académie voit avec satisfaction qu'une autre lacune dont cette collection était menacée, par suite de la grande perte qu'elle a faite, sera sûrement et bientôt remplie. M. Dulaurier, qu'elle a chargé de reprendre la publication des *Historiens arméniens des Croisades*, et qui avait d'un seul coup livré la copie complète d'un volume, conduit maintenant l'impression avec plus de lenteur, il est vrai, mais sans interruption fâcheuse; pour peu que la correction des épreuves se mette en équilibre avec le tirage, nous n'aurons rien à désirer.

Les *Historiens grecs*, appelés à prendre leur place dans ce vaste et multiple recueil et dans sa branche orientale, ne lui feront pas plus longtemps défaut, nous en avons l'assurance. Le savant helléniste, si profondément versé dans tout ce qui concerne l'histoire et la littérature byzantines, et dont la coopération non plus que la direction ne saurait manquer à un tel travail, s'est prêté de la meilleure grâce à un arrangement qui, en lui laissant le loisir nécessaire pour terminer les prolégomènes

étendus, destinés à former la première partie du premier volume, permettra d'imprimer la seconde et de faire marcher parallèlement la publication du deuxième volume, dont le soin est confié au collaborateur si compétent que l'Académie lui a choisi dans son propre sein, et qui a rassemblé tous les matériaux de ce volume.

Le grand recueil dont celui des *Historiens des Croisades* n'est, en principe, qu'une dépendance, le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, continue à servir de modèle à la plupart de nos autres collections, pour l'activité et la régularité du travail. M. de Wailly, qui suffit seul encore et suffit si complétement à la rédaction du tome XXII, a poussé l'impression jusqu'à la centième bonne feuille; dix feuilles sont en épreuves, huit en composition, et la copie est déposée pour soixante et dix feuilles nouvelles. Ici les chiffres en disent assez.

La préparation de la suite du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à l'an 1180, qui doit être un autre et précieux complément des *Historiens de la France*, avance aussi régulièrement que l'impression de ce dernier ouvrage. Si, pendant le semestre, le nombre des pièces copiées ne s'est accru que de deux cents, c'est que toutes ont dû être rapportées d'Angleterre par l'archiviste paléographe que, sur la proposition de M. Léopold Delisle, l'Académie avait chargé de compulser treize cartulaires d'abbayes françaises, conservés soit au Musée britannique, soit dans la riche et hospitalière bibliothèque de sir Thomas Philipps. Nous remercions hautement ici ce savant bibliophile, dont le nom est si cher à tous les amis des lettres, d'une libéralité digne d'être proposée en exemple à tous les possesseurs, à tous les conservateurs de cartulaires et collections de chartes.

La *Table des chartes et diplômes imprimés*, annexe nécessaire

des précédents recueils et continuation du travail de Bréquigny, dirigée par M. Laboulaye, nous fait espérer que le tome VII ne tardera pas à paraître. Cent vingt-huit feuilles sont imprimées, six en épreuves, six composées, et la presque totalité de la copie est livrée.

L'*Histoire littéraire de la France*, cet autre héritage des bénédictins que l'Académie a recueilli en même temps que la suite de nos historiens, et qu'elle continue avec une supériorité non moins reconnue, n'a pas cessé d'être l'un des principaux modèles de nos travaux. Cependant la Commission qui en est chargée n'est pas non plus à l'abri des accidents inséparables de la nature humaine. Le savant philologue qui la préside et en est le doyen, M. V. Le Clerc, atteint d'un mal d'yeux dont il est heureusement délivré aujourd'hui, n'a pu, par cette seule cause, achever le discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, qui doit inaugurer le XXIVe volume de ce grand ouvrage. Le discours sur l'état des arts pendant le même siècle, complément du premier, a continué d'occuper plusieurs des séances de la Commission. L'auteur, M. Ernest Renan, qui, l'année dernière, avait parcouru le comtat Venaissin, pour y chercher ce qui reste des monuments contemporains de la Cour pontificale d'Avignon, a visité, cette année, d'autres parties de la France, le Vexin, l'ancien Valois, le Beauvoisis, la région de Noyon, de Soissons, de Laon, de Reims. Si le XIVe siècle a laissé dans ces provinces moins de restes que dans d'autres contrées, il est un problème pour lequel la partie septentrionale de l'Ile-de-France paraît offrir des indices précieux; ce problème est celui de la transition du style roman au style ogival. Cette question, bien que se rapportant à une époque fort antérieure à celle où l'ouvrage est parvenu, devra nécessairement être reprise dans le second discours du tome XXIV.

Notre confrère espère démontrer que c'est dans la région dont nous venons de parler que le grand changement dont il s'agit s'est préparé ou accompli. Ajoutons que les autres travaux préparatoires que réclame encore ce volume ont été repris avec une nouvelle activité.

Nous passons à d'autres travaux qui ont aussi leur importance parmi ceux dont s'occupe l'Académie depuis longues années. Ses *Mémoires* sont et doivent rester en première ligne, quoiqu'ils n'y puissent figurer dans ce second semestre; c'est là, elle ne l'oubliera pas, son plus ancien titre de gloire, la part contributive, en quelque sorte, de chacun de ses membres dans le contingent annuel de la philologie, de l'archéologie, de la critique historique en Europe et ailleurs, et ce qui marque son originalité propre dans ce mouvement général de recherches, où participent, avec une émulation qu'elle a suscitée par ses exemples, tant d'autres sociétés savantes auxquelles elle a servi de type. Tout ce qu'a pu faire, en l'absence, qui va bientôt finir, de notre secrétaire perpétuel, celui que l'Académie a bien voulu agréer pour son représentant, ç'a été de préparer les matériaux d'un nouveau volume, la première partie du tome XXIV de cette précieuse collection, qu'il importe tant de voir se perpétuer, comme la tradition même de l'esprit français en érudition. En même temps a été continué le tome XX, première partie, renfermant l'histoire de la Compagnie durant la période quadriennale de 1853 à 1856, et qui s'est accru de cinq feuilles tirées et cinq bonnes à tirer ou en épreuves; la copie de la fin du volume s'achève en ce moment.

Une dépendance de ces Mémoires, dont la Commission des travaux littéraires est spécialement tenue de promouvoir et de surveiller la continuation, c'est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*. La deuxième partie du tome XVIII, confiée à

notre savant confrère M. Brunet de Presle, comme une part considérable d'une illustre succession, celle de feu Letronne, avance lentement, mais elle avance. Dix-neuf feuilles sont aujourd'hui tirées, un grand nombre de placards sont composés et en épreuves chez l'éditeur, pour être bientôt mis en pages; la fin de la copie est annoncée : voilà pour le texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*. Quant aux planches de *fac-simile*, elles ont atteint le nombre de quarante-neuf tirées, et la cinquantième est en épreuve.

Pour ce qui concerne le complément, depuis longtemps attendu, de la première partie des tomes XVI, XVII et XVIII du recueil, ou de la partie orientale, l'Académie sait que c'est encore une part d'un grand et divers héritage, celui de M. Quatremère, et qu'il s'agit de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, dont le texte a été publié depuis la mort de ce savant. L'Académie ne pouvait mieux faire, comme elle l'a fait, qu'en chargeant M. de Slane, premier interprète de l'armée française en Afrique, de ce travail épineux. L'habile orientaliste s'est mis à l'œuvre avec toute l'activité désirable, surtout depuis que notre intervention auprès de M. le ministre de l'Algérie et des colonies l'a fait appeler à Paris et mis à portée des manuscrits de la Bibliothèque impériale, dont la confrontation était indispensable à son travail. Il a pu ainsi conduire sa traduction au tiers de l'ouvrage original, et, s'il ne s'était prescrit, sage précaution, de ne mettre sous presse qu'au moment où il aura la certitude de pouvoir mener l'impression sans interruption aucune, déjà nous aurions des feuilles, qui viendront plus tard d'autant plus nombreuses et mieux étudiées.

Des *Tables* bien faites sont un instrument essentiel pour des Recueils tels que ceux que vous publiez. Vous avez confié celle

de la seconde décade de la deuxième série de vos *Mémoires*, et celle des XIV premiers tomes des *Notices et extraits*, à deux personnes compétentes, dont les travaux marchent d'un pas beaucoup trop inégal. La *Table des Notices*, qui doit former le tome XV de la collection, est depuis longtemps terminée, pour la partie occidentale, et les cinquante-huit feuilles imprimées dont cette partie se compose attendent en magasin, au risque de se détériorer, que la partie orientale, dont le texte est également tiré depuis plusieurs années, ait reçu le complément d'une traduction française, sans cesse demandée et sans cesse promise, qui seule peut donner à ce texte toute son utilité, et permettre de publier enfin la totalité de la table. Après plusieurs sommations, malheureusement demeurées sans effet, par M. le secrétaire perpétuel, un engagement formel et décisif a été réclamé par son délégué, et il y a lieu de compter que cet engagement sera tenu; s'il ne l'était pas, des mesures seraient prises en conséquence.

La personne qui a conduit à si bonne fin la partie occidentale de la *Table des Notices*, et dont l'exemple n'a malheureusement pas été suivi, est aussi celle qui se trouve chargée de la *Table des Mémoires;* nous pouvons, nous devons même la nommer, c'est M. Longueville, fils de l'estimable savant qui nous a rendu jadis d'excellents services en ce genre. Il vient de terminer la rédaction des bulletins résultant du dépouillement des Mémoires renfermés dans le tome XXI, première et deuxième partie. C'est précisément ce tome qui clôt la seconde décade, et après lequel doit se placer celui même qui formera la table et sera le XXIIe. Ainsi cet utile travail s'achemine à son but.

Il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de la tâche que vous avez ajoutée, depuis quelques années, à vos occupations déjà si considérables, en instituant, sous la double surveillance

de la Commission des travaux littéraires et de la Commission des antiquités de la France, le double recueil des *Mémoires des Savants étrangers*. Cette tâche a porté des fruits dont le volume qui est sous presse, pour chacune des deux séries, donnera bientôt une preuve nouvelle. Le tome VI de la première série, *Sujets divers d'érudition*, première partie, touche à sa fin; le tome IV de la seconde série, réservé pour un choix de mémoires distingués au concours des *Antiquités de la France*, voit sa première partie dépasser la limite ordinaire. Des deux parts, c'est une émulation croissante, soit pour mériter cette consécration des distinctions obtenues, soit pour justifier l'honneur d'être admis à lire dans vos séances sur l'autorisation du bureau.

Ainsi, Messieurs, tandis que vos efforts redoublent pour tenir vos travaux à la hauteur de vos devoirs, et pour satisfaire aux obligations que vous imposent votre institution même, la gloire de vos traditions, la confiance du Gouvernement, vous créez encore autour de vous, par votre initiative et par les récompenses que vous décernez sous diverses formes, par les auxiliaires que vous choisissez, et qui sont heureux de recevoir vos directions, par les publications étrangères que vous admettez si libéralement à se produire sous vos auspices, un mouvement fécond et varié d'études qui concourt puissamment au progrès des sciences que vous représentez. Votre Commission des travaux littéraires, avec l'autorité qu'elle tient de vous, est à la fois une force et une lumière pour celui qui est particulièrement chargé de veiller à l'accomplissement de la tâche commune. Qu'elle reçoive ici cet hommage de gratitude et de justice que lui doit surtout le membre qui a eu l'honneur de suppléer votre digne secrétaire perpétuel pendant une grande partie de ce second semestre.

J. D. Guigniaut.

Premier semestre de l'année 1860. (Séance du 10 août.)

Messieurs, quand je venais ici, au mois de janvier dernier, par la confiance de votre secrétaire perpétuel et par la vôtre, vous présenter le compte rendu des travaux de vos Commissions de publication pour le deuxième semestre de l'année 1859, je ne prévoyais guère que ce rapport, dont M. Naudet avait recueilli tous les éléments, dût vous être fait par un autre que lui. Il avait reparu parmi vous, après une absence de quelques mois, plein de vie et de santé; heureusement il y est encore pour l'honneur et le bien de l'Académie, qui regrettera longtemps qu'une défiance excessive de ses forces l'ait enlevé avant l'heure aux fonctions où il lui avait rendu, depuis huit années, de signalés services. Elle se console par la pensée qu'une existence dégagée d'autres soins fera profiter plus complétement la France et l'Europe savante des fruits d'une profonde érudition unie à une critique si délicate, et à cette élégance de style que les savants de notre pays ont toujours regardée comme la lumière encore plus que comme la parure de leurs recherches.

Notre digne secrétaire perpétuel, depuis son retour d'Italie, avait fort avancé les deux publications qui lui étaient plus particulièrement confiées, la première partie du tome XX de nos *Mémoires,* destinée à poursuivre l'*Histoire de l'Académie,* pour la période de 1853 à 1856, et la première partie également du tome XXIV des *Mémoires* proprements dits, lus par les membres aux séances ordinaires. Ces deux volumes, dont les matériaux sont entièrement préparés, dont la copie s'achève, ou est déjà envoyée à l'imprimerie, ne peuvent manquer de paraître avant la fin de l'année actuelle.

Le tome XVIII, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* marche également vers son terme, quoique avec plus de lenteur. Du texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*, travail

difficile autant qu'important, passé des mains de l'illustre Letronne dans celles de notre savant confrère M. Brunet de Presle, vingt et une feuilles sont tirées, vingt-cinq en épreuves, cinquante placards sont composés, et la copie est entièrement terminée. Quant aux planches ou *fac-simile* de ces précieux manuscrits, elles sont tirées jusqu'à la dernière.

Pour le complément de la partie orientale du même recueil, confié par l'Académie à M. le baron de Slane, après la mort de M. Quatremère, la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun,* dont le texte arabe est aujourd'hui publié en trois volumes, est parvenue au tiers de ce texte. L'éditeur annonce que la révision de son travail et la rédaction des notes qui doivent l'accompagner l'occupant sans relâche, le premier volume, qui doit former la première partie du tome XIX, pourra être livré à l'impression en octobre prochain. Nous prenons acte de cette parole, qui sera tenue, nous n'en doutons pas.

En attendant, un nouveau volume des *Notices* vient d'être mis sous presse, le tome XX, deuxième partie, dont les matériaux, relatifs à l'histoire et à la littérature de l'Occident, ont été rassemblés par votre ancien secrétaire perpétuel.

Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* va toujours du même pas, grâce à l'activité persévérante de M. N. de Wailly. Cent vingt-deux feuilles du tome XXII sont tirées, huit à dix feuilles bonnes à tirer ou en composition; il ne reste plus, pour compléter la copie, qu'à préparer les tables et la préface. Ce volume s'avance donc rapidement vers sa fin.

Depuis la publication du tome II des *Historiens occidentaux des Croisades,* ni l'impression ni la préparation de la suite de ce grand travail ne se sont ralenties. L'Académie a eu le malheur de perdre, dans le cours de ce premier semestre, l'un des deux éditeurs du tome II, notre savant et regrettable confrère

M. Ph. Le Bas, qui, de concert avec M. H. Wallon, avait livré la copie entière du tome suivant. M. Wallon et M. Ad. Regnier, élu en remplacement de M. Le Bas, ont poussé l'impression de ce volume jusqu'à la douzième feuille tirée; douze autres feuilles sont bonnes à tirer et six en épreuves. Déjà les prévoyants éditeurs préparent activement la copie du tome IV.

Les *Historiens orientaux des Croisades*, du moins pour la partie arabe, confiée à M. Reinaud, ont repris eux-mêmes un cours de plus en plus régulier. Aux soixante et onze cahiers, ou cent quarante-deux feuilles, tirées depuis longtemps, du tome Ier, sont venues s'ajouter dix nouvelles bonnes feuilles, plus de trente sont en préparation, texte et traduction, et les mesures sont prises entre le savant éditeur et l'habile collaborateur qu'il s'est adjoint, pour que la copie du reste du volume soit promptement livrée.

Une autre portion de la série orientale du même recueil, consacrée aux *Historiens arméniens*, continue de marcher avec assez de suite, quoique les renvois de l'Imprimerie impériale soient un peu en retard sur le zèle de l'éditeur choisi par l'Académie, M. Dulaurier. Seize feuilles du volume sont aujourd'hui tirées, trente en pages ou en correction, et la copie achevée est fournie successivement.

Il n'en est pas des *Historiens grecs des Croisades* comme des autres parties du recueil, à différents degrés, et c'est là, il le faut reconnaître, un point de nos travaux toujours en souffrance. Mais le savant helléniste qui en a été, jusqu'ici, le principal éditeur, et qui s'est arrêté aux trente-quatre premières feuilles tirées de ses *Prolégomènes*, nous donne l'assurance qu'en attendant qu'il puisse mener à fin ce précieux travail, il a lieu de croire que, dans peu de mois, aidé du jeune et habile collaborateur qu'il a jugé à propos de s'adjoindre, sur l'avis

de la Commission des travaux littéraires, il pourra livrer à l'impression le texte grec du neuvième et du dixième livre de l'*Alexiade* d'Anne Comnène, avec la version latine de Pierre Poussines entièrement refondue. Tandis que le Ier volume de cette partie de la collection suivra ainsi son cours, depuis trop longtemps suspendu, le volume II, dont notre confrère M. Alexandre a été chargé par l'Académie, prendra le sien et s'imprimera parallèlement, une fois que l'éditeur aura achevé d'en réunir les matériaux.

La préparation de la suite du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à 1180 se continue également, et avec toute l'activité désirable, par le labeur si consciencieux de notre confrère M. Léopold Delisle. La revue des fonds des Archives de l'Empire et de la Bibliothèque impériale, qui contiennent des pièces appelées à prendre place dans la collection, se poursuit, aussi bien que la recherche de celles qui existent dans les archives départementales. M. l'archiviste du département de l'Aisne a communiqué la table des pièces qui se trouvent en original ou en copie dans les archives confiées à sa garde. Au total, la masse des copies préparées pour le recueil s'est augmentée de 374 pièces, savoir : 1° 152 pièces tirées des archives du Loiret et de la bibliothèque d'Orléans; 2° 200 chartes du Livre-Blanc de Saint-Martin de Séez, d'après l'exemplaire de la bibliothèque d'Alençon, communiqué par M. Léon de la Sicotière; 3° 22 pièces du Cartulaire de la Merci-Dieu, précieux manuscrit du XIIIe siècle, dont l'existence a été signalée par M. l'abbé Lalanne, et qui a été confié à la Commission par M. Delafouchardière.

La *Table des chartes et diplômes imprimés*, dirigée par M. Éd. Laboulaye, s'est avancée, durant ce semestre, de 128 à 136 feuilles imprimées; plusieurs feuilles et placards sont en cor-

rection, et la copie qui permettra de terminer le tome VII de ce recueil tire à sa fin.

Quant à l'*Histoire littéraire de la France*, qui reste un modèle et un exemple pour tous nos travaux, la Commission annonce qu'elle vient de livrer à l'impression le tome XXIV de ce grand ouvrage. Il s'y trouve deux *Discours*, l'un sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, l'autre sur l'état des arts en France pendant le même temps. Le premier de ces discours est de M. Victor Le Clerc, qui a pris une part si active à l'achèvement de l'histoire littéraire du XIIIe siècle (tomes XX à XXIII), et que la Commission a chargé unanimement, le 16 décembre 1842, de ce discours préliminaire, analogue à ceux qui ouvrent chaque siècle depuis l'origine de l'ouvrage. Le discours sur l'état des arts est de M. Ernest Renan, que le même vote unanime en a plus récemment chargé, et qui est allé déjà recueillir, sur plusieurs points de la France, les documents nécessaires pour compléter cette partie de nos annales.

Indépendamment de ces deux grands morceaux, qui suffiront à remplir le tome XXIV, la préparation des notices destinées à former le tome XXV continue d'occuper la Commission.

Il me reste, Messieurs, pour accomplir ma tâche et achever de payer ma dette à l'Académie et à l'homme éminent dont la confiance tant de fois prouvée sera un honneur pour ma vie, à vous dire en peu de mots l'état des deux *Recueils* que vous avez, dès longtemps déjà, annexés aux travaux qui sont plus particulièrement les vôtres, et celui des *Tables* destinées à faciliter l'usage de vos deux plus anciennes collections.

Pour commencer par les *Tables*, celle de la seconde décade de la deuxième série de vos *Mémoires*, confiée à M. Longueville, est parvenue en préparation jusqu'au dépouillement du

tome XXI, dont les bulletins sont terminés; sitôt que le tome XX sera complété par l'impression totale de la première partie, renfermant l'histoire de l'Académie, un nouveau et dernier travail de dépouillement sera repris, après lequel, la rédaction définitive étant faite, le volume XXII, celui même des Tables, pourra être mis sous presse.

Depuis longtemps, vous le savez, l'impression de la *Table* des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits*, qui doit former le tome XV de cette collection, est terminée, mais seulement pour la partie occidentale; quant à la partie orientale, elle est toujours dans la situation de plus en plus déplorable dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir il y a six mois. Les engagements nouveaux et plus formels que jamais, pris par le rédacteur pour compléter cette partie par une traduction française qui manque au texte, imprimé également depuis nombre d'années, sont restés sans effet, comme les précédents. La Commission des travaux littéraires s'est préoccupée à plusieurs reprises de cette situation, et elle vous proposera prochainement des mesures pour y mettre un terme.

C'est finir par un sujet plus satisfaisant que de vous entretenir du double recueil que vous avez créé sous le titre de *Mémoires des Savants étrangers*, et qui a donné une si forte impulsion aux recherches que votre mission est d'encourager autour de vous aussi bien que d'exécuter vous-mêmes. La première partie du tome VI de la première série de ce recueil (*Sujets divers d'érudition*), et de même la première partie du tome IV de la deuxième série (*Antiquités de la France*) touchent à la fin de l'impression, et pourront, comme les deux volumes sous presse de vos propres Mémoires, être publiées avant la fin de la présente année.

Je ne saurais, Messieurs, quitter la plume sans remplir un

dernier devoir, celui de remercier hautement ici la Commission des travaux littéraires, centre de toutes vos commissions de publication. Elle n'a cessé, durant le dernier semestre, comme elle le fait depuis si longtemps, et surtout depuis votre sage règlement du 17 décembre 1852, de dévouer son temps et ses soins à surveiller, à promouvoir, à rendre de plus en plus dignes de vous, de leurs auteurs et de la science, les nombreux ouvrages dont elle dirige et suit l'exécution, de concert avec votre secrétaire perpétuel et sous votre autorité, source de force et de lumière pour elle aussi bien que pour lui.

J. D. Guigniaut.

Messieurs, je me flattais, au commencement du dernier semestre, d'une espérance qui ne s'est point réalisée, et j'éprouve le besoin de vous en faire sur-le-champ l'aveu, quoiqu'il n'ait pas dépendu de moi qu'il en fût autrement. Je croyais pouvoir déposer sur le bureau, avant le 1er janvier de cette nouvelle année, deux volumes de vos *Mémoires,* la première partie du tome XX, qui est l'*Histoire de l'Académie,* de 1852 à 1856, depuis longtemps sous presse, et la première partie du tome XXIV, dont la seconde, en terminant ce tome, me donnera le moyen de clore à la fois la livraison et la période suivante, par la continuation de votre Histoire jusqu'à la fin de 1860. Peu de semaines s'écouleront avant que je puisse aborder ce travail, et j'ai lieu de penser qu'alors j'aurai tenu un premier engagement, qui n'est pas seulement le mien.

Deuxième semestre de l'année 1860. (Séance du 11 janvier 1861.)

J'ai eu du moins la satisfaction de vous présenter, presque coup sur coup, vers la fin de ce semestre, les deux nouveaux volumes de votre recueil des *Mémoires de divers Savants étrangers* à l'Académie, que j'avais annoncés : la première partie du

tome VI de la première série (*Sujets divers d'érudition*), et la première partie du tome IV de la seconde série, consacrée aux *Antiquités de la France*. De ces deux volumes, l'un renferme huit mémoires, lus devant vous avec approbation, admis dans le recueil sur le jugement motivé de votre Commission des travaux littéraires; l'autre contient deux mémoires seulement, mais considérables et honorés tous deux des plus hautes récompenses que décerne la Commission des antiquités nationales. Des plans, des cartes, des représentations de monuments divers enrichissent plusieurs de ces mémoires, que l'Académie se plaît à encourager de toutes les manières, et dont l'un a contribué à conduire son auteur parmi nous[1].

Après les mémoires que vous composez ou que vous approuvez, viennent naturellement les *Notices et Extraits des Manuscrits*, recueil à la rédaction duquel concourent, avec les membres de l'Académie, d'autres savants que leurs travaux ont désignés à cet honneur. Le tome XVIII, deuxième partie, c'est-à-dire le texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*, lourd héritage, il est vrai, avance lentement. Un petit nombre de feuilles seulement ont été tirées pendant le semestre; beaucoup, en revanche, sont composées et en épreuves, que l'Imprimerie impériale réclame avec instance ainsi que la suite de la copie. Notre confrère, M. Brunet de Presle, fera droit, nous n'en doutons pas, à cette double réclamation où nous sommes trop intéressés pour ne pas l'appuyer de toutes nos forces.

Ce sera une bonne nouvelle pour l'Académie, mais qui ne l'étonnera point, d'apprendre qu'elle va voir se compléter

[1] *Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge; nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, par Alfred Maury. Ce mémoire avait obtenu, sous sa première forme, une médaille d'or au concours de 1854.

bientôt les trois volumes publiés en arabe de la partie orientale du même recueil, par la publication successive des trois volumes correspondants, comprenant la traduction en français des *Prolégomènes d'Ibn Kaldoun*. M. le baron de Slane, dégageant la parole que nous avions donnée en son nom, a livré la copie entière du premier de ces trois volumes, qui formera le tome XIX, première partie, des *Notices et Extraits*, et dont l'impression est commencée. Quant au volume nouveau de la partie occidentale, le tome XX, deuxième partie, qui a été mis sous presse, il y a peu de mois, il est parvenu à la vingt-deuxième feuille tirée ou à tirer, et la copie ne manque pas.

Une autre bonne nouvelle, presque inespérée, c'est qu'en même temps que va être publiée la *Table occidentale*, depuis longtemps imprimée, des quatorze premiers tomes du recueil important dont il s'agit, la partie française de la *Table orientale* est enfin reprise et déjà sous presse. C'était la meilleure et assurément la plus honorable solution d'une difficulté dont votre Commission des travaux littéraires était plus préoccupée que jamais. Il est juste d'ajouter que cette solution est due en grande partie à l'intervention, aussi efficace que dévouée, de notre président actuel.

De ces travaux, dont les uns sont commis exclusivement aux soins de votre secrétaire perpétuel, dont les autres se publient avec le concours actif de la Commission des travaux littéraires et de la Commission des antiquités de la France, je passe à ceux qui sont confiés à des Commissions spéciales, quoique soumis encore à la direction ou à la surveillance de la Commission générale des publications.

Nos grandes collections scientifiques, l'une des gloires de notre pays, marchent d'un pas toujours fort inégal, ce qui s'explique, pour quelques-unes, par l'inégalité même des dif-

ficultés que présentent, soit la préparation, soit la rédaction des matériaux, mais ne saurait, malheureusement, se dire de toutes.

Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* est toujours en avant, pour servir d'exemple aux autres, et nous en remercions de nouveau M. N. de Wailly. Grâce aux progrès accomplis dans le cours de ce semestre, cent trente-huit feuilles du tome XXII sont aujourd'hui tirées, cent cinquante en épreuves; le texte entier de la copie est livré. L'adjonction récente faite par l'Académie de notre jeune confrère M. Léopold Delisle, à son savant maître, ne peut qu'assurer encore mieux l'avenir de ce beau et utile travail.

En attendant que son tour vienne d'y prendre une part active, M. Delisle lui-même poursuit laborieusement la préparation du troisième volume du *Recueil des Chartes et Diplômes* antérieurs à 1180. Sous sa consciencieuse et habile direction, se continue la revue des fonds d'archives, des cartulaires et des recueils de copies ou d'extraits qui peuvent contenir des pièces précédant l'avénement de Philippe-Auguste. Il espère pouvoir, d'ici à peu de mois, soumettre à l'Académie le tableau général des sources diplomatiques de l'histoire de France, pour la période comprise entre 752 et 1180. Dans ce dernier semestre, la collection des copies s'est accrue de quatre-vingt-quatre pièces. Elles ont été tirées d'un cartulaire de l'abbaye de Foigny, écrit au XIIe siècle, que M. Peigné-Delacourt a bien voulu communiquer à la Commission.

Le tome VII de la *Table des Chartes et Diplômes imprimés*, relatifs à l'histoire de France, s'avance de plus en plus vers sa fin, sous la direction de M. Éd. Laboulaye. Il a été porté de cent trente-six à cent quarante-six feuilles tirées; quatre sont en composition, et dès ce moment l'on s'occupe des tables du volume.

La publication du recueil des *Historiens occidentaux des Croisades* continue de rivaliser avec celle des *Historiens de la France*, pour l'activité persévérante des éditeurs, MM. H. Wallon et Ad. Regnier. Onze cahiers du tome III formant vingt-deux feuilles sont actuellement tirés; les cahiers douze à vingt-sept sont à tirer ou en épreuves; la fin de la copie du volume a été envoyée à l'imprimerie. Les travaux préparatoires du tome IV se font dès aujourd'hui, et la communication directe, pour la première fois obtenue, de deux manuscrits de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et par l'efficace intervention de M. le ministre des affaires étrangères, y servira puissamment.

Nous ne saurions dire que les *Historiens orientaux des Croisades*, dont la partie arabe doit être publiée par notre confrère M. Reinaud, aillent précisément du même train. Le tome I[er] a marché seulement du soixante et onzième au soixante et quinzième ou soixante et seizième cahier, pour les feuilles tirées; cinq cahiers sont en composition, quatre en copie livrée, suivant la déclaration du savant éditeur, qui a préparé, en outre, la copie d'un grand nombre de feuilles du texte arabe à traduire et à imprimer.

Pour les *Historiens arméniens*, autre portion de la série orientale du même et complexe *Recueil des Croisades*, M. Dulaurier en a été chargé par l'Académie, depuis quelque temps déjà, et elle continue à se féliciter de ce choix. Du premier tome, trente feuilles sont tirées, huit sont bonnes à tirer, un grand nombre en épreuves, au total quarante-six ou quarante-sept feuilles imprimées. Par là se terminera l'impression de la chronique de Matthieu d'Édesse et de Grégoire le Prêtre, son continuateur, embrassant les années 1096 à 1162, c'est-à-dire la première croisade.

Quant aux *Historiens grecs*, notre situation est toute différente. Il faut le reconnaître, quoi qu'il en puisse coûter, tous les efforts de la Commission des travaux littéraires, toutes les combinaisons adoptées par l'Académie pour relever de l'espèce de paralysie chronique dont se trouve atteinte l'impression, depuis si longtemps commencée, de cette partie des *Historiens des Croisades*, qui ne peut cependant manquer à l'ensemble, ont échoué jusqu'ici. La Commission, qui s'en préoccupe avec une juste et nécessaire sollicitude, mettra bientôt la Compagnie en mesure d'aviser de nouveau, l'auxiliaire sur lequel avait cru pouvoir compter l'illustre helléniste chargé de la direction du Recueil, pour la préparation du texte du premier volume dont il s'est réservé les prolégomènes, lui ayant fait défaut, et le collaborateur, en ce moment malade et absent, que l'Académie lui a désigné dans son propre sein pour le tome II, n'ayant rien fait connaître encore de son travail.

Notre consolation de ce mauvais succès est d'avoir à terminer notre compte rendu par l'*Histoire littéraire de la France*, qui reste l'un de nos travaux les mieux dirigés et les plus activement menés. L'impression du tome XXIV, par lequel s'ouvrent les Annales des lettres dans notre pays au XIVe siècle, s'avance rapidement. Les feuilles une à trente sont tirées, trente et une à trente-huit en épreuves, en copie à l'imprimerie trente-neuf à quarante-deux. Ces trois cents pages environ forment le commencement du Discours sur l'état des lettres, qui sert d'introduction à la longue série des notices sur les auteurs, et dont la copie est entièrement prête. La première partie du Discours, après des considérations générales sur la papauté et la royauté, de l'an 1301 à l'an 1400, se termine par deux des principaux faits littéraires qui caractérisent ce siècle : le nombre

croissant des universités, et l'établissement des grandes bibliothèques laïques.

Il me reste, Messieurs, à remercier ici la Commission des travaux littéraires de tout ce qu'elle a fait, de concert avec moi, avec tant de lumières à la fois et tant de bienveillance, pendant ce dernier semestre encore, pour la bonne direction, l'exacte surveillance, le contrôle aussi discret qu'habile des travaux, de l'état généralement satisfaisant desquels je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte.

J. D. Guigniaut.

---

§ 2.

Inscriptions et médailles composées ou revues par l'Académie.

M. le président de la Commission des monnaies et médailles, dans une lettre en date du 4 décembre 1858, pria l'Académie de composer des inscriptions françaises pour être placées au revers ou à l'exergue de deux médailles du module de 68 millimètres, devant être frappées en commémoration, l'une de l'exposition universelle de 1855, l'autre de la construction des halles centrales. Le renvoi à la Commission des inscriptions et médailles ayant eu lieu le 10 décembre, et, par suite, les notes et dessins nécessaires pour la guider dans son travail lui ayant été communiqués, le secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, transmit à M. le président de la Com-

mission des monnaies, par une lettre du 20 janvier 1859, les légendes rédigées pour les deux médailles, en les accompagnant des observations auxquelles avaient donné lieu les projets des deux artistes.

Le sujet de la première médaille est : *La France prenant congé de ses hôtes du palais de l'Industrie, après la distribution des récompenses.* Le modèle en plâtre du revers a paru être l'expression vraie de cette donnée, et la composition en est satisfaisante. Seulement il reste bien peu d'espace pour les inscriptions, et la rédaction, en se resserrant dans ces étroites limites, a dû s'arrêter à l'indication simple, et peut-être la meilleure, dans sa précision monumentale et historique, des deux grands objets de l'exposition.



Quant à l'autre médaille, relative à la construction des halles centrales, la place de la légende n'est pas plus étendue, et le champ de l'exergue est encore plus restreint. La note explicative dit : *Par l'établissement des halles centrales la ville de Paris amène l'abondance.*

La rédaction a dû se renfermer, pour la légende, dans deux mots, résumé de la pensée qui a ordonné la construction de

l'édifice, et, pour l'exergue, dans l'indication indispensable de l'objet.



La Commission ne peut se dispenser de remarquer que la figure de femme jeune et aux trois quarts nue, destinée à représenter l'Abondance, ne paraît pas très-conforme à l'idée de ce personnage allégorique, non plus qu'à ses types antiques les plus certains. Qu'on l'assimile à Cérès ou bien à la Fortune, l'Abondance devrait être vêtue comme une matrone dans la plénitude de sa fécondité, caractérisée par ses formes, et non pas nue et virginale, rappelant une Vénus ou même une Diane, malgré les inductions que l'on pourrait tirer, soit de la figure qualifiée l'Abondance sur le camée de l'empereur d'Autriche (Mongez, *Icon. rom.* pl. 19), soit de celle de la *Fortune des dieux* sur une médaille de Laodicée. Enfin la figure dont il s'agit porte, d'une façon qui semble inusitée, la corne d'abondance, le seul attribut qui puisse la faire reconnaître et qui est lui-même peu caractérisé.

M. le ministre d'État, par une lettre du 19 avril 1859, soumit à l'examen de l'Académie le projet d'une inscription destinée à conserver le souvenir des importants travaux de res-

tauration faits au pont du Gard. L'inscription était en français. L'Académie avait à se prononcer, non-seulement sur les termes du texte proposé, mais aussi sur la forme à donner aux lettres et aux chiffres.

L'Académie, dans la séance extraordinaire du 20 avril, ayant renvoyé l'examen du projet à la Commission des inscriptions et médailles, le secrétaire perpétuel, par une lettre du 16 mai, transmit à M. le ministre le résultat de cet examen, consistant dans les observations suivantes :

La rédaction du texte a paru irréprochable.

Quant aux formes orthographiques :

1° Le style des inscriptions n'admet jamais de points à la fin des lignes;

2° Le texte, écrit en français, doit suivre l'orthographe française actuelle; par conséquent l'U ne doit point être remplacé par le V, qui n'appartient qu'aux inscriptions latines;

3° Il convient de faire disparaître les deux MM devant les noms de MM. les architectes;

4° Ces noms seront placés plus convenablement, si on les sépare du corps de l'inscription par un médiocre intervalle, et il sera mieux de les écrire en plus petits caractères.

5° Il faut effacer l'accent aigu qui se trouve sur l'E dans le mot *aqueduc*.

Dans la séance du vendredi 24 juin 1859 fut communiqué un message de M. le ministre de l'instruction publique, avec une lettre par laquelle M. le préfet de la Lozère soumettait à l'Académie des projets d'inscriptions destinées au piédestal d'une statue du pape Urbain V, devant être érigée à Mende.

Il est dit dans la lettre de M. le préfet, que le Conseil des

bâtiments civils, en approuvant le projet pour la construction du monument, a demandé que les inscriptions fussent rédigées par l'Académie, et que M. le ministre d'État en a fait une des conditions de l'exécution qu'il a autorisée.

L'Académie renvoya les pièces à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 7 juillet suivant, le secrétaire perpétuel transmit à M. le ministre de l'instruction publique le résultat de l'examen approfondi de cette Commission, par une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le ministre, l'Académie a pris connaissance du « message de M. le préfet de la Lozère que vous lui avez fait « l'honneur de lui transmettre le 21 juin dernier, concernant « le piédestal de la statue d'Urbain V, qui doit être érigée à « Mende.

« Ce message contient, avec les dessins et plans du monu- « ment, plusieurs projets d'inscriptions.

« Préalablement à toute observation sur le fond, la forme « et le style de ces projets, il se présente une difficulté maté- « rielle d'exécution qu'il faut résoudre, et dont la solution est « exclusivement du ressort du Conseil des bâtiments civils.

« Le piédestal de la statue s'élèvera sur un plan octogone « équilatéral, et les quatre faces d'axe et de côté devront porter « les inscriptions. Il résulterait d'abord un effet désagréable de « cet alternement de surfaces écrites et de surfaces unies et « vides. Mais ce n'est là que le moindre inconvénient. A en juger « d'après l'échelle des dessins, l'ornementation du piédestal ne « laisse, pour chacune des inscriptions, qu'un champ de 60 cen- « timètres de haut sur 30 centimètres de large. A moins de les « écrire en caractères minuscules et imperceptibles, l'espace

« ne suffirait point au quart des inscriptions projetées, d'un « style fort prolixe, il est vrai, mais où sont omises les indica- « tions les plus nécessaires, telles que la date et le lieu de nais- « sance, la date de la mort, et les faits principaux et caractéris- « tiques de la vie du personnage.

« Il est donc indispensable que le Conseil des bâtiments ci- « vils examine de nouveau les dessins du monument et avise au « moyen de remédier au défaut que je viens d'indiquer.

« J'ai l'honneur de vous adresser, à cet effet, toutes les pièces « de la correspondance de M. le préfet, et je vous prie, M. le « ministre, de vouloir bien les soumettre au Conseil des bâti- « ments civils avec les observations de l'Académie. Elle s'occu- « pera éventuellement des inscriptions en attendant la réponse.

« Agréez, M. le ministre, etc.

« Signé : NAUDET. »

M. le ministre de l'instruction publique, par une lettre lue dans la séance du 4 novembre, informa l'Académie qu'il avait transmis à M. le préfet de la Lozère, pour être communiquées à la Commission du monument d'Urbain V, à Mende, les observations qui lui avaient été adressées, le 7 juillet dernier, sur les projets d'inscriptions présentées pour ce monument. A la lettre de M. le ministre était jointe la copie d'une délibération prise par la Commission du monument, et relative à ces inscriptions, délibération dont il fut fait lecture.

L'Académie, après avoir entendu les conclusions de cette Commission, considérant qu'il n'a pas été tenu compte de ses observations, non plus que des projets d'inscriptions d'abord proposés, et que l'inscription nouvelle et unique qu'on y substitue échappe, par son laconisme systématique, à toute cri-

tique vraiment utile, est d'avis, avec M. le ministre, qu'il n'y a pas lieu pour elle de s'occuper ultérieurement de la question.

M. le ministre d'État, par une lettre en date du 13 février 1860, ayant demandé à l'Académie des programmes pour des médailles commémoratives de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca, dont il avait dessein de mettre l'exécution au concours, l'Académie, dans sa séance du 17, prononça le renvoi d'urgence à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 28 du même mois, le secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, adressa à M. le ministre d'État la réponse suivante, avec le résultat des délibérations de la Commission :

« Monsieur le ministre, dans la première séance qui a suivi « la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'adresser relativement au projet des médailles commémora- « tives de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca, j'en ai « donné communication à l'Académie, et elle a voulu, par son « empressement à vous satisfaire, justifier ce nouvel exemple « que vous donnez encore aujourd'hui, M. le ministre, de re- « mettre en vigueur le décret de Napoléon I[er] concernant la ré- « daction des légendes des médailles et des inscriptions monu- « mentales.

« Si l'Académie avait à proposer à un artiste choisi d'avance « le sujet de sa composition, elle en donnerait un programme « explicatif, et même, avec l'aide du membre de l'Académie des « beaux-arts adjoint à sa Commission des médailles, un dessin « dans lequel seraient tracées les figures destinées à représenter, « soit par des personnages réels, soit par une image symbo- « lique, les faits dont on veut garder la mémoire.

« Mais il s'agit d'un concours dans lequel il faut laisser, avec « toute liberté pour l'invention, la condition la plus favorable au « talent, en le renfermant toutefois dans les limites d'une idée « bien définie et nettement exprimée.

« La Commission a donc estimé qu'elle devait se borner, « en arrêtant d'avance la légende et l'exergue de chacune des « médailles, à déterminer par l'expression littérale le sujet que « les artistes auront à exprimer par le dessin. Ce que les deux « faits ont de grand et de singulier, résumé dans une rédaction « précise, doit suffire pour inspirer les concurrents.

« C'est ce que vous verrez déduit et motivé, M. le ministre, « dans la copie du procès-verbal que j'ai l'honneur de vous trans- « mettre ci-jointe.

« Si vous jugiez que l'initiative de l'Académie dans l'exécu- « tion du projet dût aller plus avant pour le choix et la compo- « sition des figures, vous n'auriez qu'un mot à dire, et elle vous « soumettrait sans retard un programme aussi détaillé que vous « pouvez le désirer.

« J'ajouterai que la préférence a été donnée dans la rédac- « tion à la langue latine, comme plus analogue au génie de l'his- « toire monumentale, et surtout se prêtant mieux à la concision « nécessaire dans ce genre de style.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : NAUDET. »

Nota. Le projet d'un concours ayant été retiré par M. le Ministre, et les propositions de la Commission n'ayant eu aucune suite, il a paru peu opportun d'en joindre ici le détail.

Dans la séance du 24 février 1860 fut donnée lecture

d'une lettre de M. le président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, transmettant un projet d'inscriptions rédigées par cette Société pour un monument qui devait être érigé aux frais d'un de ses membres, M. le baron du Havelt, en mémoire de la bataille que se livrèrent les fils de Louis le Débonnaire, l'an 841, lorsqu'ils se disputaient l'héritage de l'empire. L'Académie était priée de donner son avis sur cette rédaction. L'inauguration du monument devait avoir lieu à Auxerre le 25 juin, jour anniversaire de la bataille.

La lettre et le projet furent immédiatement renvoyés à la Commission des inscriptions et médailles.

Le 11 avril 1860, le sécrétaire perpétuel adressa, au nom de l'Académie, à M. le président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, la lettre suivante, où l'avis demandé se trouve exposé et motivé :

« Monsieur le président, l'Académie, après avoir accueilli « avec tout l'intérêt qu'elle mérite la communication de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a pensé « qu'elle répondrait mal à ce témoignage de confiance, si elle « ne livrait sincèrement et sans réserve inopportune, à la savante « compagnie qui lui fait l'honneur de la consulter, ses observations et ses idées sur la triple rédaction soumise à son examen.

« Elle ne prétend point examiner, elle réserve même entièrement les questions historiques sur le nom, le lieu, les circonstances du fait, et particulièrement sur la conséquence « immédiate qui lui est attribuée; elle prend les projets d'inscriptions comme un thème convenu et ne s'attache qu'aux « formes de la rédaction.

« Il a semblé d'abord qu'on n'y avait peut-être pas tenu

« assez compte de la différence du style des inscriptions avec « celui de la narration historique; autant l'un comporte les dé- « veloppements d'une exposition détaillée, autant l'autre exige « une extrême sobriété de paroles et une concision sévère.

« Ici, plus qu'en aucun autre sujet, il est à désirer que l'ins- « cription tienne certaines circonstances dans l'ombre et se taise « sur les noms des personnages, pour ne montrer que le résul- « tat de l'action. Il n'y a rien en effet de grand ni de mémo- « rable pour l'histoire de France dans cette action, que le résultat. « Les noms de Charles le Chauve et de tous les enfants parricides « de Louis le Débonnaire, rivaux fratricides, autant qu'il dé- « pendit d'eux, dans cette dernière rencontre, le carnage, dans « une seule journée, de 100,000 soldats qui avaient été unis au- « trefois sous le même drapeau, et qui auraient dû l'être encore « contre les Normands et les Danois, ne sont ni des noms, ni « des objets que l'honneur de nos annales demande que l'on re- « trace sur un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un « grand événement, à savoir : la nationalité française dégagée de « l'empire austrasien.

« C'est là l'unique pensée, l'unique intérêt qui devra attirer « et fixer l'attention des étrangers et des citoyens qui passeront « devant le monument.

« L'Académie pense encore qu'il serait mieux de laisser le « corps de l'obélisque pur et sans titre, afin de réserver les ins- « criptions pour le socle, leur place naturelle, ce qui éviterait « d'ailleurs les répétitions.

« Elle croit donc qu'on pourrait, en retranchant toute ins- « cription sur l'obélisque même, réduire celle de la face anté- « rieure du socle aux termes suivants :

ICI
FUT LIVRÉE L'AN $\overline{\text{DCCC}}$ $\overline{\text{XLI}}$
LA BATAILLE DE FONTENAI
QUI DÉCIDA LA DIVISION DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE
ET PAR LA SÉPARATION DE LA FRANCE NEUSTRIENNE
FONDA LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

« Il n'y aurait que bien peu de mots à changer dans la se- « conde inscription, celle de la face postérieure, pour en faire « la suite et le complément de la précédente; mettre, cette fois, « la date du 25 juin, avec mention de l'anniversaire, en 1860; « substituer *membre du conseil général* à *conseiller général*, qui se- « rait susceptible d'équivoque; et, à la dernière ligne, rempla- « cer *de cette Société* par *de la Société* :

CET OBÉLISQUE A ÉTÉ ÉRIGÉ
LE XXV JUIN $\overline{\text{M}}$ $\overline{\text{DCCC}}$ $\overline{\text{LX}}$
JOUR ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE
PAR LES SOINS DU BARON DU HAVELT
L'UN DE SES MEMBRES
ET MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
SELON LE VOEU DE SON BEAU-PÈRE
LE BARON CHAILLOU DES BARRES
L'UN DES FONDATEURS ET LE PREMIER PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ

« Un point essentiel à remarquer aussi, c'est l'orthographe

« du nom de *Fontenai*, telle que la donnent les histoires et les « dictionnaires géographiques.

« *Fontenoy* ne paraît pas exact, et reporte naturellement l'es-« prit du lecteur à un autre lieu et à un autre temps, la vic-« toire du maréchal de Saxe.

« Les réflexions dont j'ai l'honneur de vous transmettre le « résumé vous prouveront, Monsieur le président, en quelle « considération l'Académie a pris le message que vous lui avez « adressé de la part de la Société des sciences historiques et na-« turelles de l'Yonne, et quelle sympathie les compagnies sa-« vantes sont assurées de trouver chez elle.

« Je dois vous prier en son nom, Monsieur le président, de « remercier la Société de l'invitation qu'elle lui a faite, en expri-« mant son regret de n'être pas en mesure d'envoyer à la céré-« monie une députation, particulièrement à cette époque de « l'année, où le jugement des concours occupe entièrement son « bureau et ses nombreuses commissions. Tous ses membres ont « reçu connaissance de l'invitation et elle devient ainsi person-« nelle pour chacun d'eux.

« Agréez, etc.

« Signé : NAUDET. »

Dans la séance du 27 avril 1860, fut communiquée une lettre de M. le maire de Melun, demandant à l'Académie de composer des inscriptions pour les quatre faces de la base d'une statue érigée en l'honneur de J. Amyot, laquelle devait être inaugurée le 20 mai suivant. M. le maire priait, en outre, l'Académie de désigner trois de ses membres pour former un jury qui jugerait le concours ouvert, à l'occasion de la solennité, pour l'éloge d'Amyot.

La lettre, pour le premier objet de la demande, fut renvoyée sans délai à la Commission des inscriptions et médailles.

Quant au second objet, la question dut être la matière d'une délibération de l'Académie formée en comité secret[1].

Dès le 7 mai, après les renseignements fournis par M. le maire de Melun, et les observations échangées avec la Commission des inscriptions et médailles, par l'entremise du secrétaire perpétuel, relativement à la disposition et aux objets divers des inscriptions destinées au monument d'Amyot, la rédaction suivante des quatre inscriptions demandées fut transmise à M. le maire.

Face antérieure.

À JACQUES AMYOT

NÉ À MELUN M̅D̅X̅I̅I̅ MORT À AUXERRE M̅D̅X̅C̅I̅I̅I̅

TRADUCTEUR DE PLUTARQUE

D'HÉLIODORE ET DE LONGUS

UN DES GRANDS RÉFORMATEURS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVI[e] SIÈCLE

« JE DONNE AVECQUES RAISON, CE ME SEMBLE, LA PALME

À JACQUES AMYOT SUR TOUTS NOS ÉCRIVAINS FRANÇOIS. »

MONTAIGNE, *Essais*, I, 4.

[1] Voir à la IV[e] section, p. 174, ci-après.

Face postérieure.

ENFANT D'UNE FAMILLE HUMBLE ET PAUVRE
IL VA CHERCHER LA SCIENCE À PARIS
SEUL SANS APPUI
SERT DES ÉCOLIERS POUR VIVRE ET S'INSTRUIRE
MAÎTRE ÈS ARTS À XIX ANS
PROFESSEUR DE GREC ET DE LATIN À L'UNIVERSITÉ DE BOURGES
HONORÉ POUR SES ÉCRITS
DE L'ABBAYE DE BELLOZANE PAR FRANÇOIS I
PRÉCEPTEUR DE DEUX FILS DE HENRI II
GRAND AUMÔNIER DE FRANCE ÉVÊQUE D'AUXERRE
COMMANDEUR DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT
TOUJOURS MODESTE RETIRÉ LABORIEUX
BIENFAISANT ET TOLÉRANT POUR TOUS

Face de droite.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MELUN
SUR LA PROPOSITION DE M. FÉLIX POYEZ MAIRE
AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT
ET L'ASSENTIMENT UNANIME DE LA CITÉ
A ÉRIGÉ CETTE STATUE

Face de gauche.

NAPOLÉON III EMPEREUR DES FRANÇAIS
M. DE BOURGOING PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
XX MAI MDCCCLX

M. le ministre d'État, par une lettre en date du 13 juillet 1860, demanda à l'Académie de vouloir bien s'occuper, dans le plus bref délai possible, de la composition des inscriptions à graver tant sur la face que sur le revers de la médaille commémorative du mariage de S. A. I. le prince Napoléon avec la princesse Clotilde, médaille dont l'exécution était confiée à M. Bovy.

L'Académie, dans sa séance du 20, saisit d'urgence la Commission des inscriptions et médailles. M. Bovy fut invité à lui fournir les indications qui lui étaient préalablement nécessaires.

M. Bovy s'étant trouvé absent de Paris, ce fut le 9 août seulement que M. le ministre d'État, informé dès le 28 juillet par une lettre du secrétaire délégué, put adresser à l'Académie un dessin, face et revers, de la médaille commémorative commandée à cet artiste.

La Commission s'occupa immédiatement de rédiger les légendes demandées pour cette médaille, et le résultat de son travail, retardé par plus d'un incident, fut enfin transmis à M. le ministre d'État, le 4 septembre, dans une lettre du nouveau secrétaire perpétuel, ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre, après la réception de la seconde lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 9 août, « et à laquelle était joint le dessin (face et revers) de la médaille « commémorative du mariage de S. A. I. le prince Napoléon « avec la princesse Clotilde, j'ai réuni la Commission des ins- « criptions et médailles pour qu'elle eût à composer, selon le

« désir exprimé par V. E., les inscriptions destinées à cette mé-
« daille.

« La Commission, autour des deux têtes accolées à la face, « écrit les noms du prince et de la princesse, unis en mariage, « de telle sorte que ces noms, lus de droite à gauche en par- « tant du haut, ou de gauche à droite en partant du bas, selon « la direction donnée aux têtes sur la médaille exécutée, se rap- « portent distinctement à chacune des deux et forment la lé- « gende continue :

NAPOLEO·IOS·CAR·PAVLVS·CLOTILDIS·DE·SABAVDIA·

« se terminant en haut ou en bas par le mot PRINCIPES.

« Quant au revers, la Commission a cru entrer pleinement « dans la pensée de cette auguste union et en exprimer toute la « portée, en inscrivant autour de la scène qui la représente la « légende significative :

GALLIA·ITALIAE·CONIVGIO·AVSPICALI·IVNCTA·

« En exergue, le lieu et la date de la cérémonie :

AVGVSTAE·TAVRIN·$\overline{\text{XXX}}$·IAN·$\overline{\text{M}}$·$\overline{\text{DCCC}}$·$\overline{\text{LIX}}$·

« La Commission a vivement regretté, Monsieur le ministre, « que M. Bovy, l'auteur de la médaille, se trouvant absent de « Paris, n'ait pu assister à ses séances. Elle aurait eu à lui sou- « mettre, sur le dessin du revers, des observations qui auraient « pu servir à l'unité du style et à la vérité du caractère dans la « scène représentée.

« Agréez, etc.

« Signé : GUIGNIAUT. »

§ 3.

PRIX DÉCERNÉS ET PRIX PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

SUJETS ET JUGEMENTS DES CONCOURS
DEPUIS L'ANNÉE 1857 JUSQU'À L'ANNÉE 1860.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1°. — SUJETS PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE.

Le prix ordinaire de cette année ne fut pas décerné, et l'Académie le remit au concours pour 1859, avec le même sujet : 1857

« Rechercher quels ont pu être, dans l'antiquité grecque et « latine, jusqu'au ve siècle de notre ère, les divers genres de « narrations fabuleuses qu'on appelle aujourd'hui *romans*, et « si de tels récits n'ont pas été quelque fois, chez les anciens, « confondus avec l'histoire. »

L'Académie proposa, dans la séance publique de cette année pour le concours de 1859, la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la « division primitive et le caractère des différents morceaux qui « le composent; déterminer, autant qu'il est possible, avec « l'aide des historiens arabes et des commentateurs, et d'après « l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie « de Mahomet auxquels ils se rapportent; exposer les vicissi- « tudes que traversa le Coran, depuis les récitations de Ma- « homet jusqu'à la recension définitive qui lui donna la forme « où nous le voyons; déterminer, d'après l'examen des plus

« anciens manuscrits, la nature des variantes qui ont survécu « aux recensions. »

Elle rappela en même temps les sujets déjà proposés pour lesquels il n'y avait pas lieu de décerner les prix :

1° « Déterminer les caractères de l'architecture byzantine, « rechercher son origine, et faire connaître les changements « qu'elles a subis, depuis la décadence de l'art antique jus- « qu'au xve siècle de notre ère. »

Question substituée, en 1855, à celle de l'*histoire de la sculpture chez les Grecs* (voir t. XX, 1re partie, p. 228 et 229), et prorogée de 1857 à 1859.

2° « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien, en suivre « la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; « caractériser les modifications que ces peuples y introdui- « sirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe « vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec « des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

Question proposée en 1854 pour 1856 et remise au concours pour l'année 1858.

3° « Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous « les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule « antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les con- « jectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents « de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et « de l'étude comparée des langues. »

Question proposée en 1856 pour 1858.

2° — Antiquités de la France.

Les deux premières médailles, *ex æquo*, à M. Deloche, pour

ses *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les divisions territoriales du Limousin;* et à M. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Alise, études sur une campagne de Jules César,* br. in-4°.

La troisième médaille partagée entre M. Fabre, pour ses *Études historiques sur les clercs de la bazoche,* 1 vol. in-8°; et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge,* 1 vol. in-4°.

Rappel de mentions très-honorables :

1° A MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome II de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments,* in-8°.

2° A M. H. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy,* in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *La Croisade de 1285 et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines.*

2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen,* 1 vol. in-8°.

3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin-au-Val-lès-Chartres* (Eure-et-Loir).

Mentions honorables :

1° A M. O. Des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche, de la famille des Rotrou,* 1 vol. in-8°.

2° A M. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs*, 1 vol. in-8°.

3° A M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, 1re partie, *Époque celtique*, in-8°.

4° A M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle*, 1 vol. in-8°; l'autre : *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, 1 vol. in-8°.

5° A M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1 vol. in-8°.

6° A M. De La Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année 1791.*

7° A M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-4°.

8° A M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches, ou de la toute basse Normandie*, 1 vol. in-4°.

9° A M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII. Épisode de la guerre civile de 1620*, in-8°.

10° A M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *La faculté des arts de Montpellier (1242 à 1790)*, in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Le prix de numismatique ne fut point décerné.

Une mention très-honorable fut accordée à M. Cohen pour son ouvrage intitulé : *Description générale des monnaies de la République romaine communément appelées* médailles consulaires, 1 vol. in-4°.

2° — Prix de M. le baron Gobert pour l'histoire de France.

Le premier prix fut maintenu à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours), 1 vol. in-folio (voir t. XX, 1re partie, p. 243). Le second prix fut décerné à M. Digot, pour son *Histoire de Lorraine*, 6 vol in-8°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix, dont le sujet, proposé en 1855, était la question suivante :

« Un commentaire particulièrement exégétique et grammatical, soit sur une partie suivie, soit sur un choix d'hymnes du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter, s'il y a lieu, même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana Atchârya. »

Une somme de *deux mille francs* fut accordée, à titre d'encouragement, à M. Hauvette-Besnault, auteur du mémoire unique adressé sur cette question.

L'Académie proposa, pour le prix à décerner en 1859, la question suivante :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des « ouvrages de Terentius Varron, en insistant particulièrement « sur les fragments qui nous restent de ses écrits aujourd'hui « perdus. »

Elle rappela en même temps les sujets déjà proposés, pour lesquels les prix doivent être ultérieurement décernés.

1° « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domi- « nation romaine; exposer ce que l'on sait de leur langue, de « leur religion, de leurs lois et de leurs usages. »

Question proposée en 1854 pour 1856 et remise à 1858.

2° « Recherches sur les institutions administratives du règne « de Philippe le Bel. »

Question proposée en 1856 pour 1858.

4° — Prix fondé par M. Louis Fould.

M. Louis Fould, voulant engager les savants à éclairer l'histoire des arts de l'antiquité dans sa partie la plus reculée et la moins connue, a mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure « Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs « progrès, leur transmission chez les différents peuples de « l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. »

« Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la « peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts in- « dustriels dans leurs rapports avec les premiers. »

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres, trois de l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres, un de celle des Sciences, un de celle des Beaux-Arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'an 1860.

A défaut d'ouvrage ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres de l'Institut regnicoles, sont admis au concours.

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Il n'y eut pas lieu de décerner le prix du concours de cette 1858.
année (voir p. 128. « Recueillir, dans une exposition critique, « tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la « Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, » etc.), et la question fut remise au concours pour l'année 1860, dans les termes suivants :

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les dé- « couvertes faites depuis le commencement du siècle en ar- « chéologie, en numismatique, en ethnographie, en philologie « comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement ac- « quises sur l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'é- « poque des Antonins. »

Le prix du concours de l'année 1856, remis à 1858 (voir

p. 128. « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien, » etc.) ne fut pas décerné, et l'Académie prorogea le concours à 1860.

L'Académie proposa, pour le prix ordinaire de la même année, la question suivante :

« Réunir, dans un examen critique, les fragments ancien« nement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nou« vellement découverts et publiés; compléter, à l'aide de ces « documents, l'histoire des événements politiques auxquels « Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation lit« téraire développée, contrôler les jugements que les auteurs « de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet auteur. »

2° — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel*, 1 vol. in-8°.

Seconde médaille, à M. Grégoire, pour son ouvrage intitulé : *La Ligue en Bretagne*, 1 vol. in-8°.

Troisième médaille, à MM. les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon, pour l'ouvrage intitulé : *Vie des saints de Franche-Comté*, 4 vol. in-8°.

Rappels de médailles :

1° A M. de Caumont, pour le tome III de la *Statistique monumentale du Calvados*, in-8°.

2° A M. Rossignol, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Le Bailliage de Dijon*, 1 vol. in-8°; 2° *De l'Oppidum chez les Celtes*, in-4°.

3° A M. Azéma de Montgravier, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études d'histoire et de topographie sur le Dahra.*

Mentions très-honorables :

1° A M. Émile de La Bédollière, pour son ouvrage intitulé: *Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie*, 3 vol. in-8°.

2° A M. Semichon, pour son ouvrage intitulé: *La Paix et la Trêve de Dieu*, 1 vol. in-8°.

3° A M. de Lépinois, pour le tome II de son *Histoire de Chartres*, in-8°.

4° A M. Melleville, pour son *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne*, 2 vol. in-8°.

5° A M. le comte Hector de La Ferrière-Percy, pour son *Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes, etc.* 1 vol. in-8°.

6° A MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, pour le tome Ier du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, in-4°.

7° A M. Mahul, pour le tome Ier du *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de l'arrondissement de Carcassonne*, in-4°.

8° A M. Deschamps de Pas, pour sa brochure intitulée : *Sceaux des comtes d'Artois*, in-4°.

9° A M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, br. in-8°.

10° A M. H. Lepage, pour le *Trésor des chartes de Lorraine*, 1 vol. in-8°.

11° A M. le général Jacquemin, pour ses *Recherches histo-*

riques, archéologiques et anecdotiques, sur le harnachement, manuscrit.

12° A M. Ch. de Beaurepaire, pour son ouvrage intitulé : *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes aux XIIIe et XIVe siècles,* 1 vol. in-8°.

13° A M. l'abbé Canéto, pour ses trois ouvrages intitulés : 1° *Sainte-Marie d'Auch, atlas monographique de cette cathédrale,* 1 vol. in-fol.; 2° *Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718,* br. in-8°; 3° *Essai de diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle, écrite en langue romane,* br. in-8°.

Mentions honorables :

1° A M. l'abbé Richard, pour son *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu de Besançon,* 1 vol. in-8°.

2° A M. le comte Georges de Soultrait, pour son *Armorial du Bourbonnais,* 1 vol. in-8°.

3° A M. de Lacuisine, pour son ouvrage intitulé : *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute,* 2 vol. in-8°.

4° A M. Cambouliou, pour son mémoire manuscrit sur *la renaissance de la poésie provençale : Clémence Isaure.*

5° A M. Emm. Bousson de Mairet, pour ses *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois* (département du Jura), *depuis son origine jusqu'en 1830,* 1 vol. in-8°.

6° A M. Martin Daussigny, pour ses deux brochures in-8°, intitulées : 1° *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en 1854;* 2° *Notice sur l'inscription de Sabinus Aquila, découverte par le père Ménestrier au XVIIe siècle.*

7° A M. le baron Chaudruc de Crazannes, pour quatre brochures intitulées : 1° *Du cheval-enseigne représenté sur les médailles*

gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine, in-8°; 2° *Une médaille gauloise inédite*, in-8°; *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tetricus*, in-8°; 4° *Un dernier mot sur la médaille gauloise inédite, décrite et gravée dans la Revue de numismatique belge*, in-8°.

8° A M. de Longuemar, pour son *Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, 1 vol. in-8°.

9° A M. J. B. Bouillet, pour son *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, 1 vol. in-8°, et son *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*, 1 vol. in-8°.

10° A M. l'abbé Poquet, pour : 1° son *Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne*, in-8°; 2° sa *Promenade archéologique dans les environs de Soissons*, in-8°; 3° sa *Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essones*, br. in-8°.

11° A M. Alfred de Caix, pour sa *Notice sur la chambrerie de l'abbaye de Troarn*, br. in-4°.

12° A M. Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1 vol. in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Les deux prix de numismatique dont l'Académie pouvait disposer cette année furent décernés : le premier à M. B. de Kœhne, pour son ouvrage intitulé : *Description du musée du prince de Kotchoubey;* le second à M. l'abbé Gregorio Ugdulena, pour son ouvrage intitulé : *Memoria sulle monete punico-sicule*, in-4°.

2° — Prix de M. le baron Gobert pour l'histoire de France.

L'Académie maintint le premier de ces prix à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours), 1 vol. in-fol.

Le second prix fut décerné à M. Albin de Chevallet, auteur de l'ouvrage intitulé : *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

Le prix de l'année fut décerné à M. Edgar Boutaric, sur cette question mise au concours en 1856 :

« Recherches sur les institutions administratives du règne « de Philippe le Bel. »

L'Académie avait proposé, en 1854 pour 1856, et remis à 1858 la question suivante :

« Faire l'histoire des Osques, etc. » (voir p. 132). Le prix fut décerné à M. Fr. Kreussner.

Elle proposa, pour sujet du prix à décerner en 1860, cette question :

« Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des « connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située « entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la ré- « gion du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connais- « sances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pline et « de Ptolémée, par le rapprochement et la comparaison, soit « de la géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions « de plus en plus positives acquises par les modernes sur les « pays dont il s'agit, à partir du xve siècle, et particulièrement « dans les quarante dernières années. »

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Le prix de cette année, sur cette question proposée en 1857 : « Faire l'histoire critique du texte du Coran, » etc. (voir p. 127) fut décerné, *ex æquo*, à MM. Théodore Noldeke, Michel Amari et Sprenger. 1859.

Par décision du 27 août 1859, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait autorisé l'Académie à porter de deux mille à quatre mille francs, le prix proposé, afin que le travail de chacun des trois concurrents pût être convenablement rémunéré.

L'Académie décerna à M. Chassang le prix sur les *Narrations fabuleuses* (voir p. 127), proposé en 1855 pour 1857, et remis à 1859; et à M. Albert Lenoir celui de l'*Architecture byzantine* (voir p. 128), aussi proposé pour 1857 et remis à 1859.

Elle proposa, pour sujet du prix à décerner en 1861, la question suivante :

« Faire connaître l'administration d'Alphonse, comte de Poi-« tiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui « existent principalement aux Archives de l'Empire, et recher-« cher en quoi elle se rapproche ou diffère de celle de saint « Louis. »

2° — Antiquités de la France.

Première médaille à M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux, au XIIe et au XIIIe siècle*, 1 vol. in-8°.

Seconde médaille, partagée entre MM. Merlet et Moutié,

éditeurs du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay*, 3 vol. in-4° avec atlas, et M. de Beauvillé, auteur de l'*Histoire de Montdidier*, 3 vol. in-4°.

Troisième médaille, partagée entre M. Bizeul, pour ses différents mémoires sur les *Antiquités romaines de la Bretagne*, et M. Aug. Bernard, pour sa *Description du pays des Ségusiaves*, 1 vol. in-8°.

Rappel de médaille à M. Dussieux, pour son livre intitulé: *Les Artistes français à l'étranger*, 1 vol. in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Giraud, pour son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, 1re partie, 2 vol. in-8°.

2° A M. Alfred Jacobs, pour ses deux ouvrages intitulés : *Géographie de Grégoire de Tours*, br. gr. in-8°; 2° *De Gallia ab anonymo Ravennate descripta*, br. in-8°.

3° A l'ouvrage de feu M. de Fréville, intitulé : *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, 2 vol. in-8°.

4° A M. Castan, pour trois ouvrages : 1° *Origine de la commune de Besançon*, br. in-8°; 2° *Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Chalon à Besançon*, br. in-8°; 3° *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise*, br. in-8°.

5° A M. Véron-Réville, pour son *Essai sur les anciennes juridictions de l'Alsace*, 1 vol. in-8°.

6° A M. Quantin, pour ses *Recherches sur la géographie et la topographie de la cité d'Auxerre et du pagus de Sens*, br. in-4°.

7° A M. d'Auriac, pour son *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby*, 1 vol. in-8°.

8° A M. le comte George de Soultrait, pour son *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, in-8°.

9° A MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, pour la première partie de l'*Histoire du jeton au moyen âge*, in-8°.

10° A M. Bigot, pour son *Essai historique sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, 1 vol. in-8°.

11° A M. Charronnet, pour son *Histoire des guerres de religion et de la société protestante dans les Hautes-Alpes*, manuscrit.

Mentions honorables par ordre alphabétique à :

M. de Baecker, auteur des mémoires suivants :

1° *Sagas du Nord*, br. in-8°; 2° *Histoire de l'agriculture flamande en France*, br. in-8°; 3° *Analogie de la langue des Goths et des Francks avec le sanscrit*, br. in-8°; 4° *De l'Origine et de l'orthographe des noms de famille des Flamands en France*, br. in-8°; 5° *La Noblesse flamande de France en présence de l'article 259 du Code pénal*, br. in-8°; 6° *Du Calendrier chez les Flamands et les peuples du Nord*, br. in-8°;

M. Cauvet, pour une brochure intitulé : *Le Collége des droits de l'ancienne Université de Caen*, br. in-8°;

M. Darcy, pour sa *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, 1 vol. in-8°;

M. Doublet de Bois-Thibault, pour son *Mémoire descriptif et historique sur les fouilles faites en 1858 dans l'ancien monastère de Saint-Martin-lès-Chartres*, manuscrit;

M. Godart-Faultrier, pour un travail manuscrit intitulé : *Monuments antiques de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire;*

M. de La Quérière, pour sa *Notice manuscrite sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen;*

M. Lejosne, pour son *Mémoire sur la géographie ancienne du Roussillon*, manuscrit.

M. Lepage, pour son ouvrage intitulé : *Archives de Toul; inventaire et documents*, br. in-8°.

M. Perier, pour sa brochure intitulée : *Fragments ethnologiques*, in-8°.

M. de Seranon, pour un travail intitulé : *Les Villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge*, br. in-8°;

M. Van Hende, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique lilloise*, 1 vol. in-8°;

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Le prix de numismatique fut partagé, cette année, entre M. Beulé, pour son ouvrage intitulé : *Les Monnaies d'Athènes*, 1 vol. in-4°, et M. Rathgeber, pour un livre intitulé : *Neun und neunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha*, 1 vol. in-4°.

Un rappel de prix fut accordé à M. Müller, pour son ouvrage sur la *Numismatique de Lysimaque, roi de Thrace.*

2° — Prix de M. le baron Gobert pour l'histoire de France.

Le premier prix fut décerné à M. Huillard-Bréholles, auteur de l'*Histoire diplomatique de Frédéric II*, 8 vol. in-4°;

Le second prix fut maintenu à l'ouvrage de feu M. Albin

de Chevallet, intitulé : *Origine et formation de la langue française*, 3 vol. in-8°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

L'Académie, qui avait proposé, en 1857 pour 1859, la question suivante, *Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de Terentius Varron*, etc. (voir p. 132) partagea le prix de la manière suivante :

1° Un prix de *deux mille francs* à M. Gaston Boissier; 2° un prix de *mille francs* à M. Chappuis.

Elle proposa, pour sujet du même concours en 1861, la question ainsi conçue :

« Faire l'histoire de la langue et de la littérature éthiopienne; « dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages « originaux et des traductions qui existent en Ghez; déterminer « les époques diverses du travail littéraire en Abyssinie; énu- « mérer les particularités de style qui permettent, à défaut de « témoignages positifs, d'assigner une date aux livres écrits en « ghez. »

I. PRIX ANNUELS ORDINAIRES.

1° — Sujets proposés par l'Académie.

Le prix de cette année, sur la question proposée en 1858 : 1860.
Recueillir, dans un examen critique, les fragments anciennement connus d'Hypéride, etc. (voir p. 134) fut partagé également entre MM. Louis-Francis Meunier et Jules Girard.

Une mention honorable fut accordée à M. Émile Heitz.

La question sur l'*Alphabet phénicien* (voir p. 134), pro-

posée en 1854 pour 1856, remise successivement à 1858 et à 1860, fut de nouveau prorogée à 1862 avec la rédaction suivante :

« Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phé-« nicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de « l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples « y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur « organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant « avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

La question sur l'histoire et la civilisation de la Gaule (voir p. 128), proposée en 1856 pour 1858, modifiée (voir p. 133) et remise au concours pour 1860, fut aussi prorogée à 1862, restreinte et modifiée par la rédaction suivante :

« Déterminer par un examen approfondi ce que les décou-« vertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à « nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la « destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens, « allées couvertes, *tumuli*, etc.). Rechercher les différences et les « analogies des monuments ainsi désignés, qui existent sur « le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trou-« vés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angle-« terre. »

L'Académie proposa, pour sujet du prix à décerner en 1862, la question suivante :

« Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race « brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant « leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les « traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, « des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont « présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles

« fables et qui fournissent une méthode assurée pour les com-
« parer. »

2° — ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Première médaille, à M. le comte Melchior de Vogüé, pour son ouvrage intitulé : *Les Églises de la Terre sainte*, 1 vol. in-4°.

Deuxième médaille, à M. Mahul, pour le tome II du *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne*, in-4°.

Troisième médaille, partagée entre M. de Robillard de Beaurepaire, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Les États de Normandie sous la domination anglaise, aux années 1424, 1425, 1429*, in-8°; l'autre, *De l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise*, in-8°, et M. l'abbé Raillard, auteur de trois mémoires sur la musique du moyen âge : *Explication des neumes*, in-8°; — *Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du XIe siècle*, in-8°; — *Morceaux extraits du Graduel et traduits sur les manuscrits de Worms et de Saint-Gall*, in-8°.

Rappels de médailles :

A M. Viollet-Le-Duc, pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°;

A M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne, 1077-1284*, in-8°.

Mentions très-honorables :

1° A M. Clerc, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Étude complète sur Alaise*, avec atlas, in-f°;

2° A M. Luce, pour son *Histoire de la Jacquerie, d'après les documents inédits*, in-8°;

3° A M. Maurice Champion, pour les deux premiers volumes de ses recherches sur *Les Inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours*, in-8°;

4° A M. Stanislas Prioux, pour sa *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, in-f°;

5° A M. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *L'Abbaye de Bouxières*, in-8°; l'autre : *Commentaires sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, in-8°;

6° A M. Eugène Cordier, pour son ouvrage intitulé : *Le Droit de famille aux Pyrénées*, in-8°;

7° A M. Berty, pour ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien Paris*, in-8°;

8° A M. Amé, pour son ouvrage intitulé : *Les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, etc. 1 vol. in-8°.

Mentions honorables par ordre alphabétique à :

MM. Raymond Bordeaux, Gérente et Bouet, pour leur ouvrage intitulé : *Serrurerie du moyen âge, les ferrures de portes*, 1 vol. in-4°.

M. Caillette de l'Hervilliers, pour ses deux brochures intitulées, l'une : *Le Mont Gannelon*, in-8°; l'autre : *Pierrefonds*, etc. in-8°;

MM. Henry et Loriquet, pour la publication de deux documents intitulés : *Journalier ou mémoires de Jean Pussot*, in-8°, et *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaissière*, in-8°;

M. le comte Hector de la Ferrière Percy, pour sa nouvelle édition du *Journal de la comtesse de Sanzay, intérieur d'un château normand au XVIe siècle*, in-12;

M. l'abbé Laurent, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles*, in-12;

M. Petit, pour ses *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Dauville (Eure)*, in-8°;

M. Puiseux, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un, *Robert l'Ermite, étude sur un personnage normand du XIVe siècle*, in-8°; l'autre, *Siége et prise de Caen par les Anglais, en 1417*, in-8°.

M. Quenault, pour ses *Recherches sur l'aqueduc de Coutances*, in-8°;

M. Max. de Ring, pour la deuxième édition de son *Mémoire sur les tombes celtiques de la forêt d'Ensisheim*, in-f°;

M. Ropartz, pour son ouvrage intitulé : *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne*, 2 vol. in-8°.

II. FONDATIONS PARTICULIÈRES.

1° — Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Décerné à M. Vazquez Queipo, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, 4 vol. in-8°.

2° — Prix de M. le baron Gobert pour l'histoire de France.

L'Académie décerna le premier de ces prix à M. B. Hauréau, pour la première partie du tome XVe du *Gallia Christiana*, in-f°, et le second, à M. Deloche, pour le *Cartulaire de Beaulieu*, 1 vol. in-4°.

3° — Prix fondé par M. Bordin.

Le prix de l'année, sur cette question : *Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique,* etc. (voir p. 138), fut décerné à M. Vivien de Saint-Martin.

Une mention honorable fut accordée à M. Félix Robiou.

L'Académie proposa pour sujet du même concours, en 1862, la question ainsi conçue :

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, les« quels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le « Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et « quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, « et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les « défauts de ces imitations. »

4° — Prix fondé par M. Louis Fould.

Ni le prix ni l'accessit, proposés pour la première fois en 1857, ne purent être décernés, aucun des mémoires envoyés n'en ayant paru digne. L'Académie prorogea le concours jusqu'en 1863, d'après les intentions du fondateur. (Voir p. 132.)

§ 4.

SÉANCES PUBLIQUES.

Présidents et lecteurs.

Dans le cours de ces quatre années, les séances publiques ont eu lieu aux époques suivantes :

En 1857, le 7 août, sous la présidence de M. Félix Ravaisson.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Guérard, par le secrétaire perpétuel.

Extrait d'un *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire,* par M. Reinaud.

En 1858, le 12 novembre, sous la présidence de M. Philippe Le Bas.

Lectures :

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Boissonade, par le secrétaire perpétuel.

Fragment d'un *Mémoire sur l'histoire de la magie et de l'astrologie,* par M. Alfred Maury.

Notice sur une stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale, par M. le vicomte E. de Rougé.

En 1859, le 2 décembre, sous la présidence de M. H. Wallon.

Lectures :

Extraits d'un *Mémoire sur les monuments des premiers temps du christianisme,* par M. Ch. Texier.

Extrait d'un *Mémoire sur la poésie pastorale des Grecs avant les poëtes bucoliques,* par M. E. Egger.

En 1860, le 7 décembre, sous la présidence de M. Berger de Xivrey.

Lectures : *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Alexandre de Laborde,* par le secrétaire perpétuel.

Mémoire sur cette question : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat,* par M. E. Egger.

Extrait d'un mémoire intitulé : *Nouvelles études sur le roman de Renart,* par M. Paulin Paris.

Antiquités.

Les rapports sur les ouvrages envoyés au concours des antiquités de la France furent faits, dans les séances publiques, par M. de Longpérier en 1857, M. Paulin Paris en 1858, M. Léon Renier en 1859, et M. Alfred Maury en 1860.

Dans l'intérêt des études nationales, l'Académie a fait imprimer ces rapports à un grand nombre d'exemplaires, pour être distribués, soit à ses correspondants, soit aux sociétés savantes et aux comités historiques des départements.

École française d'Athènes.

Les rapports sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes, transmis par M. le Ministre de l'instruction publique, furent faits, dans les mêmes séances et dans les années 1857, 1858, 1859, par M. Guigniaut.

Il ne put y avoir de rapport en 1860, aucun ouvrage n'ayant été envoyé à l'Académie.

§ 5.

Lectures et communications des membres de l'Académie et de divers savants dans les séances ordinaires.

Lectures des Académiciens, 1857.

M. Dureau de la Malle. Mémoire *sur le commerce par terre et par mer des Phéniciens et des Carthaginois avec les nègres du Soudan.* (Suite de la 1re lecture, 23 janvier, 20 février. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. Texier. Mémoire *sur les ports situés à l'embouchure du Tibre. — Le port d'Ostie. — Le port de Claude. — Le port de Trajan.* (Suite de la 1re lecture, 23 et 30 janvier; 2e lecture, 13 mars, 8, 24 avril, 1er, 15, 22 mai. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. le vicomte de Rougé. — Communication *sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Égyptiens.* (6, 13, 20 février.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *Note sur une inscription du serapeum,* rapportée d'Égypte par M. Mariette et déposée au musée du Louvre (2e lecture, 6 mars. — Voir t. XX, 1re partie, p. 251, n. s.)

M. Vincent. Mémoire *sur un point de l'histoire de la géométrie des Grecs.* (1re lecture, 20, 27 mars; 2e lecture, 8, 24 avril, 1er, 15 mai.)

M. L. Renier. Mémoire intitulé : *Notice sur des inscriptions qui déterminent la position de Thagaste et de Madaure.* (1re lecture, 27 mars; 2e lecture, 1er mai.)

M. Berger de Xivrey. Mémoire intitulé : *Notice d'un manuscrit grec du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale et renfermant le Nouveau Testament.* (1re lecture, 27 mars, 3 avril; 2e lecture, 5, 12 mars 1858.)

M. Quatremère. Mémoire *Sur le périple d'Hannon.* (1re lecture, 3 avril. Il n'y eut pas de seconde lecture.)

M. Vincent. Note *sur Proclus*, addition à son mémoire *sur un point de l'histoire de la géométrie des Grecs.* (29 mai.)

M. Jomard. Communication : *Mémoire sur l'écriture libyque et sur différents spécimens de cette écriture.* (29 mai.)

M. Egger. Communication : *Note sur deux monuments, l'un grec, l'autre latin, tous deux relatifs à la métrologie ancienne.* (29 mai. — Voir en 1858, p. 155 ci-après.)

M. Lenormant. Communication : *Révision de la numismatique gauloise. — Monnaies arvernes.* (1re lettre, suite, 19 juin; 2e lettre, 17 juillet. — Voir t. XX, 1re partie, p. 252, n. s.)

M. Reinaud. Mémoire *Sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.* (1re lecture, 24 juillet; extrait lu dans la séance publique du 7 août.)

M. Lenormant. Mémoire *Sur l'arc de triomphe d'Orange.* (1re lecture, 24 juillet. — Lu dans la séance publique des cinq académies du 17 août.)

M. le Bas. Mémoire *Sur une inscription métrique trouvée à Athènes, vers la fin du dernier siècle, près du temple d'Érechthée.* (1re lecture, 28 août; 2e lecture, 4 septembre.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *De quelques textes inédits récemment retrouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte.* (1re lecture, 25 septembre. — Lu à la séance trimestrielle des cinq académies, le 7 octobre.)

M. Egger. Communication intitulée : *Note sur quelques exercices de rhétorique en grec retrouvés par M. Cougny dans la bibliothèque de Bourges.* (2 octobre.)

M. Biot. Communication relative à son *Examen critique des nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsch.* (16 octobre.)

M. Renan. Mémoire *Sur Sanchoniathon.* (1re lecture, 9, 16, 23, 30 octobre, 6 novembre; 2e lecture, 11, 18, 23 décembre, 29 janvier, 5, 12, 19 février 1858.)

M. Egger. Communication relative à *Une inscription grecque copiée sur un buste de femme.* (13 novembre.)

M. Monmerqué. Communication : *Relation écrite de la cérémonie publique qu'il a présidée à Grignan pour l'inauguration de la statue de madame de Sévigné, et discours prononcé à cette occasion.* (20 novembre.)

M. le Bas. Communication : *Mémoire sur la famille athénienne des Leucolophides, à laquelle appartenait le général Adymante.* (20 novembre.)

M. de Saulcy. Communication intitulée : *La première bataille de Paris; campagne de César.* (4 décembre.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Observations sur le nom de Metiosedum et sur le lieu de la bataille livrée par Labienus à Camulogène près de Paris.* (18 décembre.)

M. LENORMANT. Communication : *Sur un passage du VIIe livre des Commentaires de César.* (18 décembre; 29 janvier 1858.)

1858. M. DE SAULCY. Communication : *Réponse aux objections qui lui ont été faites par M. Brunet de Presle relativement à l'interprétation du récit de César concernant la bataille livrée par Labienus à Camulogène près de Paris.* (29 janvier.)

M. L. RENIER. Communication et explication d'une *Inscription latine récemment découverte dans la Saône.* (12 février.)

M. TEXIER. Mémoire *Sur quelques monuments des premiers temps du christianisme.* (1re lecture, 12, 26 février, 5, 12, 19 26, 31 mars, 9 16 avril, 21, 28 mai; 2e lecture, 13, 20, 27 août, 3, 10 septembre, 1er, 8, 15 octobre, 3, 29 décembre, 28 janvier 1859. — Des extraits de ce Mémoire furent lus dans les séances trimestrielles de l'Institut du 7 avril et du 7 juillet 1858, ainsi que dans la séance publique annuelle de l'Académie du 2 décembre 1859.)

M. WALLON. Mémoire *sur les années de Jésus-Christ.* (1re lecture, 19, 26, 31 mars; 2e lecture, 16, 23, 30 avril, 7 mai.)

M. BRUNET DE PRESLE. Communication : *Note sur un contrat de vente de l'an 592 de notre ère, tiré d'un papyrus grec appartenant à M. Jomard.* (26, 31 mars 1858; 29 avril 1859.)

M. MAURY. Mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque.* (2e partie. 1re lecture, 9 avril, 28 mai, 4 juin, 9 juillet[1].)

[1] La 1re partie de ce mémoire a été lue dans les séances des 27 mars et 8 mai 1857, alors que M. Maury n'était pas encore membre de l'Académie.

M. L. Renier. Communication et restitution d'une *Inscription latine récemment découverte à Lyon.* (23 avril.)

M. Lenormant. Mémoire *sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis.* (1[re] lecture, 30 avril, 7, 14, 28 mai, 4, 25 juin 1858; 2[e] lecture, 22, 29 juillet, 5, 12 août, 9, 16, 23, 30 septembre 1859.)

M. Egger. Communication : *Observations historiques sur les secrétaires des princes chez les anciens.* (2 juillet. — Extrait lu à la séance publique des cinq académies du 14 août.)

M. Vincent. Communication : *Note sur les enclitiques dans la langue grecque.* (16 juillet.)

M. de Rougé. Communication : *Étude sur la stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale, se rapportant au règne de Ramsès-Méri-Amoun II.* (16, 23, 30 juillet. — Extrait lu dans la séance publique du 12 novembre.)

M. Renan. Communication : note supplémentaire à son *Mémoire sur Sanchoniathon.* (30 juillet, 6 août.)

M. Jomard. Communication *sur un pied romain trouvé à Vaison et appartenant au musée de Lyon.* (20 août.)

M. Maury. Communication : *Sur l'histoire de l'astrologie et de la magie dans le moyen âge.* (10, 17 septembre. — Extrait lu dans la séance publique du 12 novembre.)

M. Egger. *Nouvelles observations sur deux monuments relatifs à*

la métrologie grecque et à la métrologie romaine. (17 septembre. Voir en 1857, page 152 ci-dessus.)

M. Egger. Mémoire *sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains.* (1re lecture, 15 octobre, 17, 24, 29 décembre 1858, 28 janvier 1859; 2e lecture, 25 février, 11, 18 mars, 1er, 15, 22 avril, 20, 27 mai 1859.)

M. Texier. Communication : *Note sur les antéfixes en style d'architecture.* (10 décembre.)

1859. M. Lenormant. Mémoire intitulé : *Notice sur l'ouvrage de M. de Gilles ayant pour titre : Antiquités du Bosphore cimmérien.* (1re lecture, 4, 11, 18 février, 4, 11 mars; 2e lecture, 25 mars, 15 avril, 3 juin.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur une inscription de Messénie relative aux mystères.* (11, 18 février.)

M. Renan. Communication : *Nouvelles considérations sur le caractère des races sémitiques et en particulier sur leur tendance au monothéisme.* (11, 18, 25 mars, 8, 22 avril, 10 juin.)

M. le vicomte de Rougé. Mémoire *sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien.* (1re lecture, 15, 22, 29 avril, 13, 20, 27 mai, 3, 24 juin, 1er, 15 juillet; fin de la 1re lecture.)

M. Wallon. Communication : *Observations sur le monothéisme considéré par M. Renan comme déterminant le caractère des races sémitiques.* (8, 15 juillet.)

M. Brunet de Presle. Communication : *Notice sur une inscription bilingue égyptienne et grecque.* (22 juillet.)

M. de Rougé. Communication d'un *chapitre de sa traduction du rituel funéraire des Égyptiens.* (26 août, 9, 23 et 30 septembre.)

M. Vincent. Communication : *Explication de la légende d'un vase du musée de Berlin.* (26 août.)

M. Lenormant. Communication : *Version du texte d'un chapitre du rituel funéraire des anciens Égyptiens.* (2 septembre.)

M. Reinaud. Mémoire *sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Characène.* (1re lecture, 2, 16 septembre; 2e lecture, 28 octobre, 24 février, 2 mars 1860.)

M. Biot. Communication relative à ses *Études d'astronomie indienne.* (21 octobre.)

M. Egger. Communication : *Nouveau document relatif à son mémoire sur les traités publics dans l'antiquité.* (21 octobre. — Voir page 156 ci-dessus.)

M. Egger. Communication *sur la poésie bucolique des Grecs avant Théocrite.* (4 novembre. — Lu à la séance publique du 2 décembre.)

M. Beulé. Communication donnée par le secrétaire perpétuel d'une lettre de M. Beulé *sur les résultats des fouilles exécutées par lui sur l'emplacement de la nécropole de Carthage.* (16 décembre.)

M. Brunet de Presle. Communication relative à la *traduction grecque faite par M. Constantin Krokidas de l'histoire de l'empire de Russie par Karamzine.* (16 décembre.)

M. P. Paris. Mémoire : *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart et sur les différentes dates de ses chroniques.* (1re lecture, 30 décembre. — Extrait lu à la séance trimestrielle de l'Institut du 4 janvier 1860.)

M. L. Renier. Communication relative à la *découverte à Vienne (Isère), d'une tête de femme en bronze, et à celle d'une inscription latine à Dellys en Algérie.* (30 décembre. — Voir 2e section, p. 57 et 59 ci-dessus.)

1860. M. Renan. Mémoire sur le *Traité de l'agriculture nabatéenne.* (1re lecture, 20, 27 janvier, 3 février; 2e lecture, 10 février, 23, 30 mars, 4 avril.)

M. Beulé. Communication par le secrétaire perpétuel d'une nouvelle lettre *sur les ruines de Carthage.* (20 janvier.)

M. L. Delisle. Mémoire : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.* (1re lecture, 9, 16 mars; 2e lecture, 23, 30 mars, 20 avril.)

M. de la Villemarqué. Mémoire *sur l'inscription de la cloche de Stival (Morbihan).* (1re lecture, 13 avril; 2e lecture, 11 mai.)

M. Texier. Communication intitulée : *Berbères et Kabyles.* (13, 20 avril.)

M. Egger. Mémoire intitulé : *Observations sur un principe de*

dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins. (1re lecture, 4, 11 mai; 2e lecture, 18 mai, 1er, 8 juin.)

M. Reinaud. Communication : *Notice sur le château de Fraxinet en Provence, occupé par les Sarrasins au moyen âge.* (18 mai.)

M. Maury. Mémoire intitulé : *Nouvel essai d'interprétation de la grande inscription étrusque de Pérouse.* (1re lecture, 25 mai, 22 juin, 6 juillet.)

M. Egger. Communication relative à un *papyrus grec, contenant une ode d'Alcman.* (13 juillet.)

M. Jomard. Communication : *Note sur l'emplacement de Péluse.* (20 juillet.)

M. Reinaud. Communication : *Note sur le système primitif de la numération chez les Berbères.* Supplément à son rapport sur les travaux de M. Hanoteau. (27 juillet. — Voir deuxième section, p. 11.)

M. de Longpérier. Communication relative à la *découverte faite dans l'église de Notre-Dame de Mantes de deux boîtes contenant l'une un cœur et l'autre des entrailles.* (27 juillet.)

M. Berger de Xivrey. Communication : *Relations littéraires entre Cicéron et César.* (3 août. — Lu dans la séance publique des cinq académies du 14 août.)

M. Texier. Mémoire *sur la Pamphylie et la cité de Perga.* (1re lecture, 12 octobre.)

M. Egger. Communication sur cette question : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.* (19 octobre. — Lu dans la séance publique du 7 décembre.)

M. Delisle. Mémoire *sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie, sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis* (1re lecture, 19, 26 octobre; 2e lecture, 2, 9 novembre.)

M. P. Paris. Communication : *Nouvelles études sur le roman de Renart.* (16 novembre. — Lu dans la séance publique du 7 décembre.)

M. Egger. Communication : *Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre.* (21 décembre.)

Lectures et communications de divers savants. 1857.

M. Artaud. Mémoire *sur Épicharme considéré comme philosophe et moraliste.* (13 février.)

M. Eichhoff. Supplément à ses lectures intitulées : *Légendes indiennes sur la vie future.* (27 février.)

M. Édélestand du Méril. Mémoire *sur la vie et les ouvrages de Robert Wace.* (27 février, 13, 20 mars.)

M. le général Dufour. *Examen critique* (lu par M. Jomard) *de deux chapitres des commentaires de César.* (Livre VII, siége d'*Alesia;* 6 mars.)

M. Benloew. *Sur la rhythmique des anciens.* (17 avril.)

M. Aroux. *Sur le symbolisme du Dante.* (24 avril.)

M. François Lenormant. *Récit d'une visite sur l'emplacement d'Alise.* (8, 29 mai, 5 juin.)

M. Noël des Vergers. *Lettre* (lue par M. de Longpérier) *contenant le récit détaillé de découvertes faites dans le territoire de Vulci.* (22 mai.)

M. Huillard-Bréholles. Mémoire *sur une tentative de Frédéric II, empereur d'Allemagne, pour constituer une papauté laïque.* (5, 12 juin.)

M. Carvalho présente, par l'intermédiaire de M. Vincent, des *fragments d'inscriptions arabes découverts à Tortose.* (5, 12 juin.)

M. Beulé[1]. *Dissertation sur le Stéphanophore d'Athènes.* (12 juin.)

M. Vivien de Saint-Martin. Mémoire *sur la géographie du bassin de l'Indus dans les écrivains grecs et romains, et particulièrement dans Ptolémée.* (Suite, 14, 21, 28 août, 9, 16, 22 octobre. — Voir t. XX, 1re partie, p. 258, n. s.)

M. Noël des Vergers. *Relation de ses découvertes dans les ruines de Vulci.* (14 août.)

M. Léon Fallue. Deux notes manuscrites : 1° *Sur les villes gauloises Lotum, Juliobona et Caracolinum, appartenant au pays des Calètes ; 2° sur l'enceinte militaire antique de Bière.* (21 août.)

[1] Élu membre de l'Académie le 3 février 1860.

M. Boissier. Dissertation sur cette question : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sous l'empire ?* (4, 25 septembre, 2 octobre.)

M. Benloew. *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens.* (4, 25 septembre, 2 octobre.)

M. de Witte[1]. *Explication d'un vase peint de la fabrique de Brylos, représentant le jugement de Pâris.* (2 octobre.)

Sidi-Mahmoud. Mémoire *sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet.* (9, 30 octobre, 13, 20 novembre.)

M. Ernest Desjardins. *Découverte des* Aquæ Apollinares; *rectifications du tracé des itinéraires de l'Étrurie méridionale; véritable emplacement de la ville de* Sabate. (20 novembre, 4 décembre.)

M. Rossignol. *Copie moulée* (présentée par M. Jomard) *de l'inscription gauloise trouvée à Alise et qui porte le nom de cette ville sous cette forme ALISIIA.* (27 novembre.)

1858. M. de Sovastianoff. Communication d'un rapport (lu par M. Monmerqué) *sur le mont Athos, ses monastères grecs et les manuscrits que leurs bibliothèques renferment.* [Des photographies prises sur plusieurs de ces manuscrits, notamment de textes de Strabon et de Ptolémée, sont mises sous les yeux de l'Académie et font naître de grandes espérances pour les résultats du nouveau voyage annoncé par l'auteur de la communication.] (5 et 25 février.)

[1] Élu associé étranger de l'Académie, le 2 décembre 1864.

M. DE LA VILLEMARQUÉ[1]. Mémoire intitulé : *Inscriptions de Lomarec, près Anray (Morbihan)*. (19 février.)

M. FR. LENORMANT. Complément de son mémoire *sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques*. (26 février. — Voir t. XX, 1re partie, p. 259, n. s.)

M. ARTAUD. Mémoire *sur la comédie mythologique d'Épicharme*. (5, 12, 19 mars, 13 août.)

M. HOUGHTON HODGSON, correspondant étranger. Communication préalable, par M. Adolphe Regnier, de la substance d'une *Notice sur l'architecture bouddhique*, écrite en anglais et accompagnée de dessins donnant des exemples des différentes sortes de monuments bouddhiques qui existent au Népal[2]. (9 juillet. — Voir deuxième section, p. 32-35 ci-dessus.)

M. L. FALLUE. *Remarques sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alesia*. (6 août.)

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Note complémentaire de sa *géographie historique du nord-ouest de l'Inde*, intitulée : *De la Sérique des anciens*. (6 août.)

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Troisième partie de ses *Études sur la géographie de l'Inde. Bassin du Gange*. (3 septembre, 1er octobre; 18 février, 14, 21, 28 octobre 1859.)

[1] Élu académicien libre le 21 mai 1858.

[2] L'impression de ce travail, traduit en français, dans les *Mémoires des Savants étrangers*, 1re série, ayant été décidée, M. Hodgson demanda et obtint qu'il lui fût renvoyé pour le revoir et le compléter.

M. de Vogüé. Mémoire *sur une inscription phénicienne de Sidon.* (8 octobre.)

1859. M. Martin Daussigny. *Lettre* (lue par M. L. Renier) *relative à la découverte, à Lyon, d'une inscription qui détermine l'emplacement du temple de Rome et d'Auguste.* (17 juin.)

M. Descemet. *Notice* (lue par M. Ravaisson) *sur les fouilles exécutées au couvent de Sainte-Sabine, à Rome.* (17 juin.)

M. de Bertou. Mémoire (lu par M. Lenormant) *sur le mont Hor; le tombeau d'Aaron; Cadès.* (17, 24 juin, 1er juillet; terminé par M. de Bertou le 9 septembre.)

M. Mariette. *Notice sur l'état actuel et les résultats jusqu'à ce jour des travaux entrepris pour la conservation des antiquités égyptiennes en Égypte.* (19, 26 août. — Voir, deuxième section, p. 39, la suite qui fut donnée à cette lecture.)

M. Th. H. Martin. *Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* (7 octobre.)

M. Noël des Vergers. *Communication d'un monument épigraphique nouvellement découvert à Rome. — Tessère gladiatorale.* (7 octobre.)

M. Th. H. Martin. *Observations des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques.* (14 octobre.)

M. E. Desjardins. *Dernières découvertes géographiques et archéologiques dans la Campagne romaine.* (21 octobre.)

M. Deville. *Campagne de Labienus contre Paris, sous César.* (30 décembre.)

M. Jourdain. Mémoire intitulé : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boëce.* (3 février.) 1860.

M. Th. H. Martin. Mémoire (lu par M. le secrétaire perpétuel) intitulé : *De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens.* (17 février.)

M. Gouget. Mémoire (lu par M. Ravaisson) *sur le théâtre de la bataille qui a précédé le siége d'Alesia.* (17, 24 février, 2 mars.)

M. Roget de Belloguet. Mémoire intitulé : *Du type gaulois suivant les auteurs anciens.* (2, 9, 16 mars.)

M. Letourneur. *Lettre* (lue par M. Texier) *qui donne le système complet de numération propre aux Berbères.* (23 mars.)

M. de Koutorga. Mémoire (lu par M. Egger) *sur le parti persan dans la Grèce et par suite sur le procès de Thémistocle.* (9, 16 mars.)

M. Flament de Charnacé. Mémoire (lu par M. le secrétaire perpétuel) *sur Portus Itius.* (30 mars, 4 avril.)

M. Mariette. *Relation* (lue par M. de Rougé) *de nouvelles découvertes faites en Égypte.* (27 avril, 4, 18 mai.)

M. de Koutorga. Notice (lue par M. Egger) *sur les villes de Cyrtones et de Corsia, et sur les ruines d'Halæ appartenant à la frontière Locrienne de l'ancienne Béotie.* (6 juillet, 30 novembre.)

M. Artaud. *Troisième mémoire sur Épicharme. — La comédie de mœurs et de caractères.* (20 juillet, 17 août.)

M. Hermann de Schlagintweit. *Communication de fac-simile de divers objets se rapportant au culte de Bouddha.* (10 août.)

M. Schöbel. Mémoire intitulé : *Des formes de la salutation, d'après les lois de Manou.* (17, 24 août, 21 septembre.)

M. Rangabé. Mémoire (lu par M. Egger) *sur trois inscriptions grecques nouvellement découvertes.* (31 août, 12 octobre.)

M. Deville. Supplément à son mémoire *sur le Metiosedum des Commentaires de César.* (14 septembre.)

M. Challe. Mémoire (lu par M. de Longpérier) *sur l'emplacement de la bataille de Fontanetum* (Fontenoy en Puisaie). (21, 28 septembre.)

M. Guérin. Extraits (lus par M. le secrétaire perpétuel) des *Rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique,* par M. Guérin, *durant le cours de son voyage archéologique et épigraphique dans la régence de Tunis,* entrepris sous les auspices de M. le duc de Luynes et en vertu d'une mission du Gouvernement. (28 septembre, 5, 26 octobre.)

M. Fr. Lenormant. Lettre (lue par M. de Vitte) relative aux *fouilles d'Éleusis.* (26 octobre.)

M. de Koutorga. Mémoire (lu par M. Egger) *sur la chronologie des guerres médiques.* (9, 30 novembre.)

QUATRIÈME SECTION.

Délibérations, actes, faits divers, ressortissant aux attributions, à la jurisprudence, aux travaux de l'Académie, à ses relations en France et à l'étranger.

Dans la séance du 17 avril 1857, l'Académie, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, et les motifs exposés par le Président de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, nomma M. Renan, l'un de ses membres, auxiliaire des travaux de cette Commission, conformément au précédent du 8 janvier 1836.

1857. Nomination d'un auxiliaire demandé par la Commission de l'Histoire littéraire de la France.

Dans la séance du 6 novembre, le Secrétaire perpétuel informa l'Académie qu'à la suite du décès de M. Lorin, ancien secrétaire de M. de Pougens, et conformément aux intentions de cet académicien, M. Suin, notaire à Soissons, venait de faire déposer à la Bibliothèque de l'Institut les manuscrits et ouvrages de M. de Pougens se rapportant à ses travaux de linguistique, au nombre de 227 volumes in-folio et 13 cartons de notes. L'Académie ordonna qu'il en serait dressé un inventaire exact et détaillé.

Dépôt des manuscrits et ouvrages de feu M. de Pougens.

L'Académie, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, devant, aux termes du décret du 9 mars 1852, présenter deux candidats pour la chaire de langue persane, devenue vacante à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de M. Quatremère, nomma, dans la séance du 13 novembre, M. Defrémery premier candidat et M. Scheffer second candidat.

Présentation de candidats pour l'École des langues orientales vivantes.

1858. Nomination d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 8 janvier 1858, M. Lenormant fut élu pour remplacer M. Boissonade, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

Nomination d'un Commissaire pour le Recueil des chartes et diplômes.

Dans la séance du 15 janvier, M. Delisle fut élu commissaire pour la continuation du Recueil des chartes et diplômes, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

Nomination d'un collaborateur du Recueil des Historiens des Croisades, pour les auteurs arméniens.

L'Académie, dans la séance du 5 février, après avoir entendu le rapport de M. Mohl, au nom de la Commission des travaux littéraires, chargea M. Dulaurier de continuer la publication des Auteurs arméniens, dans la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades.

Communication demandée des manuscrits de feu Vietty.

Dans la séance du 12 mars, l'Académie, sur la proposition de M. Ph. Le Bas, son président, décida qu'il serait écrit à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre d'État pour obtenir communication des manuscrits de feu Vietty, statuaire attaché à la Commission scientifique de Morée et versé dans la connaissance des langues et des monuments antiques; ces manuscrits paraissent avoir une certaine importance. A cette occasion, M. Sylvain Blot, ancien préfet, offrit et transmit un volume de lettres à lui écrites par Vietty pendant son séjour en Orient, ainsi qu'un carnet de notes (séance du 4 juin).

Sur une demande itérative de l'Académie, M. le ministre de l'intérieur la renvoya devant le ministère d'État, saisi par lui de l'affaire et dépositaire des papiers de Vietty, à la direction des Beaux-Arts (séance du 24 septembre).

Nomination

L'Académie, dans la séance du 26 mars, sur la proposition

de M. Hase, chargé de la publication des Historiens grecs, pour la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades, nomma M. Alexandre, l'un de ses membres, en qualité de collaborateur de cette section.

d'un second membre pour la publication des Historiens grecs des Croisades.

L'Académie ayant été saisie, dans la séance du 16 avril, de la décision de la Commission centrale administrative, relativement aux bustes à placer dans la salle des séances, dont trois lui sont attribués, reconnut qu'une des trois places étant déjà occupée par le buste de Visconti, il y avait lieu de choisir deux bustes pour occuper les deux places restantes.

Bustes de Silvestre de Sacy et Letronne, placés, avec celui de Visconti, dans la salle des séances.

Dans la séance suivante du 23 avril, lecture ayant été faite de la liste des bustes à disposition (ceux de MM. Raynouard et Daunou se trouvant réclamés par l'Académie française et par celle des sciences morales et politiques), l'Académie, sans délibération et à l'unanimité, se prononça pour le buste de M. Silvestre de Sacy; quant à la troisième place à pourvoir, elle décida au scrutin secret, après délibération, que cette place serait occupée par le buste de M. Letronne.

Dans la séance du 11 juin fut lue une lettre par laquelle M. Gustave Boissonade offrait à l'Académie, comme un pieux hommage, le médaillon de son père, exécuté par David d'Angers. Cet hommage fut accepté et le médaillon déposé dans la collection de l'Académie.

Médaillon de Boissonade offert par son fils.

Dans la séance du 27 août, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, l'Académie élut M. Delisle pour remplacer M. le comte Beugnot, démissionnaire, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Élection pour le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Nomination d'un membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France.

Dans la séance du 19 novembre, M. Renan fut élu membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, en remplacement de M. Lajard, décédé.

Renouvellement de la Commission d'impression.

L'Académie, dans la même séance, aux termes de l'article 48 du règlement, procédant au renouvellement de la Commission d'impression, nomma pour en faire partie MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut, Mohl et Laboulaye.

1859. Concession d'ouvrages au *Smithsonian Institution*.

L'Académie, dans la séance du 18 février, prenant, pour sa part, en considération les dons faits à l'Institut par la Société savante de Washington qui porte le nom de *Smithsonian Institution,* décida, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, la concession à cette Société des volumes disponibles du Recueil de ses Mémoires et de ceux de divers savants qu'elle publie.

Choix d'un membre chargé de publier la suite des Historiens arabes des Croisades.

Dans la séance du 25 février, l'Académie, sur le rapport qui lui fut fait au nom de la Commission des travaux littéraires, chargea M. Caussin de Perceval de reprendre et de continuer, sur le nouveau plan proposé par lui, la publication, précédemment confiée à M. Quatremère, du tome II des auteurs arabes, dans la partie orientale du Recueil des Historiens des Croisades.

Choix d'un collaborateur pour continuer la publication des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun.

Dans la séance du 18 mars, M. de Slane, interprète principal de la section politique des affaires arabes, à Alger, précédemment invité à examiner la traduction, commencée par M. Quatremère, des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, fut définitivement chargé par l'Académie, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, de reprendre et de continuer

cette traduction, conformément au plan par lui communiqué et adopté par la Commission.

Il fut écrit, en conséquence, à M. le ministre de l'Algérie et des colonies, pour le prier d'autoriser M. de Slane à se rendre à Paris dans l'intérêt de ce travail. Après avoir accordé le congé demandé, M. le Ministre informa l'Académie, par une lettre du 22 juillet, qu'au lieu d'une prolongation sollicitée il venait d'attacher provisoirement M. de Slane au ministère de l'Algérie et des colonies, afin de lui permettre de continuer la publication dont elle l'avait chargé. Les remercîments réitérés de l'Académie furent adressés à M. le Ministre.

Don de livres fait au nom du Gouvernement des Pays-Bas, et demande relative à des échanges internationaux. Rémunération du don.

Dans la séance du 11 mars fut lue une lettre par laquelle M. Vattemare offrait à l'Académie, de la part du gouvernement des Pays-Bas, une suite d'ouvrages en diverses langues orientales, la priant d'examiner le système d'échanges internationaux d'objets de science et d'art, qu'il s'était proposé d'établir entre les États de l'ancien et du nouveau monde, dans l'intérêt de la civilisation, et qu'il avait mis en exécution jusqu'ici par ses seules ressources. Il demandait que l'Académie, après s'être éclairée sur son système, l'appuyât de sa recommandation auprès du gouvernement, de manière à ce qu'étant adopté successivement dans tous les pays civilisés, il pût être constitué en une vaste agence dont le siége principal serait à Paris.

L'Académie, après avoir renvoyé la lettre de M. Vattemare à la Commission des travaux littéraires, décida, sur son avis, dans la séance du 25 mars, que, quelle que pût être l'utilité du projet exposé dans cette lettre, ce projet se compliquant de dispositions administratives et de considérations diverses

qui n'étaient point de son ressort, elle n'avait à intervenir ni par voie d'enquête dans son propre sein, ni par une intervention d'office auprès du gouvernement, qui n'était point dans ses usages pour des cas semblables.

Quant aux dons offerts par M. Vattemare, à titre d'échanges internationaux, l'Académie, sur la proposition de sa Commission, décida, le 8 juillet suivant, que douze exemplaires du tirage à part du texte arabe des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, édités par M. Quatremère, seraient employés en rémunération de ces dons.

Nomination d'un auxiliaire.

Dans la séance du 3 juin, sur la présentation de la Commission des travaux littéraires, M. Luce fut nommé par l'Académie en qualité d'auxiliaire attaché à la préparation du Recueil des chartes et diplômes.

Échange de dons avec la Chambre des députés de Grèce.

Dans la séance du 8 juillet fut offert, au nom de M. Avierinos, président de la Chambre des députés de Grèce, le premier volume du Recueil que la Chambre fait imprimer des documents officiels qui se rapportent soit aux délibérations des assemblées nationales, soit aux actes émanés du pouvoir exécutif, depuis le commencement de la guerre de l'indépendance jusqu'à l'arrivée en Grèce de S. M. le roi Othon.

L'Académie voulant reconnaître cette libéralité, après avoir consulté sa Commission des travaux littéraires, autorisa le Secrétaire perpétuel à disposer, à cet effet, d'un exemplaire du double recueil des Mémoires de divers savants.

Un exemplaire ajouté, pour

Sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique adressée à l'Institut, au nom de la Bibliothèque impériale, dans l'intérêt de ses collections et dans celui des savants, l'A-

cadémie décida, dans la séance du 5 août, qu'un vingt-sixième exemplaire des Mémoires qu'elle publie, spécialement destiné au service de la Bibliothèque impériale, serait ajouté au tirage à part des vingt-cinq qui sont concédés aux auteurs de ces Mémoires.

La Bibliothèque impériale, au tirage à part concédé par l'Académie.

Sur l'annonce de la publication du Rituel funéraire des anciens Égyptiens, traduit par M. Birch, MM. le vicomte de Rougé et Lenormant furent autorisés, dans les séances des 12 et 19 août, en garantie des droits respectifs, à faire au secrétariat le dépôt cacheté et daté, sous la signature du Secrétaire perpétuel, des parties du Rituel qu'ils avaient antérieurement traduites. Ces paquets furent bientôt ouverts, sur la demande des deux membres, après toutes mesures prises pour donner une date certaine à leurs travaux (2 et 9 septembre). — Voir troisième section, page 157 ci-dessus.

Double dépôt fait par deux membres.

Dans la séance du 20 janvier 1860, M. Léon Renier fut élu pour remplacer M. Lenormant, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

1860. Nomination d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles.

L'Académie, sur l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique, devant, aux termes du décret du 9 mars 1852, présenter deux candidats pour la chaire d'archéologie vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Lenormant, nomma, dans la séance du 27 janvier, M. le vicomte de Rougé premier candidat et M. Brunet de Presle second candidat.

Présentation de deux candidats pour la chaire d'archéologie du Collége de France.

Dans la séance du 4 avril, l'Académie, sur le rapport de la Commission des inscriptions et médailles et de la Commission chargée d'administrer ses propriétés et fonds particuliers,

L'invitation à la cérémonie d'inauguration

de l'obélisque de Fontenay, non acceptée.

décida qu'il n'y avait pas lieu, pour divers motifs, d'accepter l'invitation à elle adressée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de se faire représenter à la cérémonie d'inauguration de l'obélisque érigé près d'Auxerre, en commémoration de la bataille de Fontenay, en 841.

Restauration du monument du baron Gobert. Omission réparée dans l'inscription.

Dans la séance du 25 mai, l'Académie, après avoir ratifié, pour sa part, la dépense faite en son nom comme au nom de l'Académie française, sous la direction officieuse de M. le consul de France au Caire, et à la recommandation de M. le Ministre des affaires étrangères, pour la restauration du monument élevé dans cette ville au baron Gobert, fut informée que ce monument portait simplement l'inscription : *Restauré par les soins de l'Académie française.* Il fut écrit, en conséquence, à M. le consul de France pour le prier de faire réparer l'omission commise du nom de l'une des deux Académies coopératrices du devoir accompli, et les deux secrétaires perpétuels s'unirent dans l'expression de ce vœu auprès de M. le Ministre des affaires étrangères et dans celle des remercîments communs pour son intervention bienveillante.

Jugement du concours ouvert à Melun pour l'éloge d'Amyot, et compte rendu, par un membre, de l'inauguration de sa statue.

M. le maire de la ville de Melun, outre les inscriptions demandées pour la statue d'Amyot (voir à la troisième section, page 122 ci-dessus), avait prié l'Académie de désigner trois de ses membres pour former un jury qui jugerait le concours ouvert, à cette occasion, pour l'éloge de l'écrivain. L'Académie, après en avoir délibéré, dans la séance du 27 avril, décida, après discussion, qu'il y avait lieu de répondre par un accueil obligeant à un acte de déférence honorable pour elle et qui ne l'engageait point pour l'avenir.

Dans la séance du 4 mai, l'Académie procéda, par le scrutin secret et à la majorité relative, au choix des trois Commissaires chargés de composer le jury pour l'éloge d'Amyot.

Furent désignés à cet effet MM. Le Clerc, Littré, Mérimée, auxquels, sur le désir exprimé par M. le maire de Melun, fut adjoint M. Lebrun, de l'Académie française, l'une des notabilités littéraires dont s'honore le département de Seine-et-Marne.

Dans la séance du 1er juin, sur l'invitation de ses confrères, M. Maury rendit compte de son voyage à Melun en compagnie de M. de Longpérier, le jour de l'inauguration de la statue d'Amyot.

L'Académie, sans nommer une députation pour la représenter officiellement, avait autorisé ceux de ses membres qui en auraient le loisir à se rendre à l'invitation de M. le maire de Melun. M. Maury et M. de Longpérier, appartenant tous deux au département, se crurent naturellement désignés pour assister à cette cérémonie. M. Lebrun, de l'Académie française, y assistait également comme membre du jury du concours. On y voyait aussi trois membres de l'Académie des beaux-arts, MM. Nanteuil, de Nieuwerkerke et Lemaire. L'Institut, ainsi représenté, fut l'objet de l'accueil le plus empressé et le plus honorable.

Les autorités municipales avaient entièrement déféré au jugement de la Commission chargée d'examiner les éloges d'Amyot, en prose et en vers, envoyés au concours. Cette Commission avait déclaré que, s'il s'agissait d'un concours académique, aucune de ces compositions ne serait couronnée; mais elle signalait comme supérieur à tous les autres concurrents l'auteur d'un discours en prose inscrit sous le n° 17. Il n'y eut

point de prix décerné, point de lecture du discours; le nom de l'auteur seulement fut proclamé.

Quoique M. Maury ne fût point délégué de l'Académie, il pensa qu'il pouvait, dans cette fête consacrée à une des gloires littéraires de la France, dire quelques paroles inspirées par les circonstances du lieu et du jour, non point comme mandataire de la Compagnie, mais au nom de tous ceux qui prennent part ou qui s'intéressent aux travaux de l'érudition.

A ce récit, quelques membres de l'Académie ajoutèrent que le discours de M. Maury, dans cette solennité d'inauguration, ainsi que son improvisation au banquet qui termina la journée, avait obtenu un succès de vive sympathie et d'approbation générale.

M. le Président remercia M. Maury au nom de l'Académie.

Nomination d'un membre pour le Recueil des Historiens occidentaux des Croisades.

L'Académie, dans la séance du 8 juin, nomma M. Adolphe Regnier membre de la Commission chargée de continuer le Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, en remplacement de M. Ph. Le Bas, décédé.

Nomination d'un membre dans la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 15 juin, M. de Longpérier fut élu pour remplacer M. Ph. Le Bas, décédé, dans la Commission permanente des inscriptions et médailles.

Nomination d'un membre dans la Commission de l'École française d'Athènes.

L'Académie, dans la même séance, remplaça encore M. Le Bas, en nommant M. Beulé membre de la Commission de l'École française d'Athènes.

Élection et installation du nouveau secrétaire perpétuel. —

Dans la séance du 10 août, M. Guigniaut fut élu Secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Naudet ayant donné sa démission par une lettre du 6 juillet, notifiée seulement le 13.

Cette élection fut approuvée par un décret de l'Empereur en date du 23 août, dont il fut fait lecture à la séance du 24, et M. Guigniaut définitivement installé dans ses nouvelles fonctions.

Dans cette même séance, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, se fondant sur les précédents, soit de l'Académie elle-même en 1755, 1772 et 1782, soit de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts en 1827 et 1839, l'Académie, après en avoir délibéré, prenant en considération les précédents allégués et les services qui lui ont été rendus par M. Naudet, lui conféra le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.

Décisions qui confèrent à M. Naudet le titre de Secrétaire perpétuel honoraire, et le droit de prendre part, en cette qualité, aux délibérations de la Commission des inscriptions et médailles.

Par suite d'une seconde proposition, également conforme aux précédents de l'Académie, M. Naudet, en sa qualité de Secrétaire perpétuel honoraire, fut autorisé à assister, comme par le passé, aux séances de la Commission des inscriptions et médailles, avec voix délibérative.

Nomination de M. Naudet dans la Commission des travaux littéraires.

Dans la séance du 31 août, M. Naudet fut élu membre de la Commission des travaux littéraires à la place de M. Guigniaut, devenue vacante par suite de sa nomination aux fonctions de Secrétaire perpétuel.

Nomination d'un membre dans la Commission des Historiens de la France.

Dans la séance du 7 septembre, M. Delisle fut nommé membre de la Commission chargée de continuer le Recueil des Historiens de la France, en remplacement de M. Guigniaut, élu en la qualité susdite.

Publication, par mesure extraordinaire, des prix décernés et des prix proposés en 1860.

L'Académie, dans la même séance, ayant reconnu la nécessité de retarder jusqu'à la fin de novembre la séance publique annuelle, autorisa le Secrétaire perpétuel, par mesure extraordinaire, à publier immédiatement la liste des prix décernés et des prix proposés en 1860.

Extension du délai pour la publication des ouvrages admis au Concours des Antiquités de la France.

Elle décida aussi, dans cette séance, que le délai d'une année précédemment fixé pour la publication des ouvrages admis au Concours des antiquités de la France serait étendu à deux années, et qu'en conséquence les ouvrages publiés en 1859 et 1860 auraient droit de concourir en 1861, sans préjudice toutefois de ceux qui, ayant paru antérieurement, se rattacheraient par connexité intime aux ouvrages ou volumes publiés dans le délai requis.

Nomination d'un membre dans la Commission des inscriptions et médailles.

Dans la séance du 30 novembre, M. Egger fut élu membre de la Commission permanente des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Guigniaut, nommé Secrétaire perpétuel.

Don fait par l'Académie à la Bibliothèque impériale.

Dans la séance du 21 décembre, sur la demande de M. de Wailly, l'Académie, pour cause d'utilité publique et en faveur des savants, autorisa le dépôt à la Bibliothèque impériale des copies des tablettes de cire qui ont fourni de précieux documents au Recueil des Historiens des Gaules et de la France.

CINQUIÈME SECTION.

CHANGEMENTS ARRIVÉS DANS LA LISTE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DEPUIS LE 1er JANVIER 1857 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1860.

Changements arrivés dans la liste

Plusieurs changements sont survenus dans la liste des membres ordinaires et libres, des associés étrangers et des cor-

respondants de l'Académie, depuis le 1er janvier 1857 jusqu'au 31 décembre 1860.

des membres, associés étrangers, et correspondants de l'Académie.

En 1857, l'Académie perdit, le 17 mai, M. Dureau de la Malle, le 8 septembre M. Boissonade, et le 18 septembre M. Quatremère, tous trois membres ordinaires.

Ils furent successivement remplacés par MM. Maury, le 13 novembre; Alexandre, le 4 décembre; Delisle, le 11 décembre 1857.

M. de Hammer-Purgstall, associé étranger, décédé le 23 novembre 1856, fut remplacé, le 20 février 1857, par M. Bopp, qui le fut lui-même, comme correspondant étranger, par M. Herculano de Carvalho, le 22 janvier 1858.

L'Académie perdit aussi un correspondant regnicole, M. Fontanier, décédé le 26 mai 1857, et remplacé, le 22 janvier 1858, par M. Arthur Dinaux.

En 1858, M. Lajard, membre ordinaire, mourut le 19 septembre et fut remplacé par M. Munk, le 3 décembre 1858. L'Académie perdit aussi, dans la même année, le 4 avril, un académicien libre, M. de Pétigny, qui fut remplacé par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, le 21 mai. M. Creuzer, associé étranger, décédé le 16 février 1858, eut pour successeur, le 30 avril, M. Th. Welcker, qui fut lui-même remplacé, comme correspondant étranger, le 24 décembre, par M. Lepsius.

Un autre correspondant étranger, M. Panofka, décédé le 20 juin 1858, fut remplacé, le 24 décembre, par M. Max Müller.

En 1859, M. Lenormant mourut le 22 novembre; l'Acadé-

mie élut à sa place, le 3 février 1860, M. Beulé. M. A. Le Prévost, académicien libre, mourut le 14 juillet et fut remplacé, le 18 novembre, par M. Dehèque. M. le comte Borghesi fut élu, le 9 décembre, associé étranger, en remplacement de M. Carl Ritter, décédé le 29 septembre. Le 23 décembre, l'Académie conféra le titre de correspondant étranger successivement à M. Bunsen, en remplacement de M. Gazzera, décédé le 5 mai, et à M. Amari, en remplacement de M. le comte Borghesi.

En 1860, dans la séance du 13 juillet, par une lettre datée du 6 du même mois, M. Naudet, secrétaire perpétuel, se démit de ses fonctions. Le 10 août, l'Académie en investit M. Guigniaut, et, le 24 du même mois, elle conféra le titre de Secrétaire perpétuel honoraire à M. Naudet.

Dans le courant de la même année, le 29 juin, M. Miller fut élu membre ordinaire, en remplacement de M. Philippe Le Bas, décédé le 15 mai; M. Monmerqué, académicien libre, décédé le 2 mars, fut remplacé, le 27 avril, par M. le comte de Lasteyrie du Saillant.

Trois associés étrangers, MM. Gerhard, Lassen et Cureton, successivement élus les 29 juin, 9 et 23 novembre, remplacèrent MM. le comte Borghesi et Lobeck, décédés les 16 avril et 25 août, et M. Wilson, décédé le 8 mai.

Parmi les correspondants regnicoles furent élus, le 28 décembre, MM. de Mortreuil et Germain, en remplacement de MM. le marquis de Lagoy, décédé le 16 avril, et Stiévenart, décédé le 18 mai.

Enfin, dans la même année, quatre correspondants étrangers, MM. Leake, décédé le 13 janvier; Mustoxidi, décédé le 29 juillet; Kosegarten, décédé le 18 août, et le baron de Bun-

sen, décédé le 29 novembre, furent successivement remplacés, le 28 décembre, par MM. I. Bekker, de Rossi, Weil et Mommsen.

LISTE DES MEMBRES QUI COMPOSAIENT L'ACADÉMIE À LA FIN DE 1860.

MM. Naudet (J.).
Jomard (E. F.).
Hase (C. B.).
Le comte Beugnot (A. A.).
Reinaud (J. T.).
Julien (S.).
Guizot (F. P. G.).
Le Clerc (J. V.).
Guigniaut (J. D.).
Paris (A. P.).
Garcin de Tassy (J. H.).
Magnin (C.).
Littré (M. P. É.).
Berger de Xivrey (J.).
Villemain (A. F.).
Wailly (J. N. de).
Saulcy (L. F. J. Caignart de).
Le comte de Laborde (L. E. S. J.).
Ampère (J. J. A.).
Mohl (J.).

MM. Laboulaye (É. R. Lefebvre).
La Saussaye (J. F. de P. L. de).
Ravaisson (J. G. F.).
Caussin de Perceval (A. P.).
Vincent (A. J. H.).
Wallon (H. A.).
Brunet de Presle (C. M. W.).
Rossignol (J. P.).
Le vicomte de Rougé (O. C. C. E.).
Egger (É.).
Longpérier (H. A. Prevost de).
Regnier (J. A. A.).
Renan (J. E.).
Renier (C. A. L.).
Maury (L. F. A.).
Alexandre (C.).
Delisle (L. V.).
Munk (S.).
Beulé (C. E.).
Miller (B. E. C.).

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. Guigniaut (J. D.).

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE.

M. NAUDET (J.).

ACADÉMICIENS LIBRES.

MM. Le duc DE LUYNES (H. T. P. J. D'ALBERT).
VITET (L.).
BIOT (J. B.).
MÉRIMÉE (P.).
Le marquis DE LA GRANGE (A. E. LELIÈVRE).

MM. CHERRIER (J. DE).
TEXIER (C. F. M.).
Le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ (T. C. H. HERSART).
DEHÈQUE (F. D.).
Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (F. C. L.).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. BOECKH (A.), à Berlin.
GRIMM (J.), à Berlin.
PEYRON (A.), à Turin.
BOPP (F.), à Berlin.

MM. T. WELCKER, à Bonn (Prusse).
GERHARD (É.), à Berlin.
LASSEN (C.), à Bonn (Prusse).
CURETON (W.), à Londres.

CORRESPONDANTS.

MM. Le chevalier-comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.
WEISS ♣, à Besançon.
DE CAUMONT (A.) (O. ♣), à Caen.
QUARANTA (B.) ♣, à Naples.
Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES (O. ♣), à Castel-Sarrasin.
A. LE GLAY ♣, à Lille.
DEVILLE (A.) ♣, à Alençon.
G. H. GEEL, à Leyde.
BERBRUGGER (O. ♣), à Alger.
FLOQUET (P. A.) ♣, à Formentin.
GREPPO, à Belley.

MM. Eug. BORÉ ♣, en Perse.
RANGABÉ (R.), à Athènes.
AZÉMA DE MONTGRAVIER ♣, à Montpellier.
FREYTAG, à Bonn.
DES VERGERS (M. J. A. N.) ♣, à Rimini.
MINERVINI, à Naples.
LAYARD (A. H.) à Londres.
POLAIN (M. L.) ♣, à Liége.
MICHEL (F.) ♣, à Bordeaux.
DE BOISSIEU (A.), à Lyon.
Ferd. WOLF, à Vienne.
Éd. DE COUSSEMAKER ♣, à Lille.
Don Pascual DE GAYANGOS, à Madrid.

MM. Pertz, à Berlin.
Wright (T.), à Londres.
W. Wachsmuth ♣, à Leipzig.
Cel. Cavedoni, à Modène.
Le baron de Witte (J. J. A. M.) ♣, à Anvers.
Botta (P. É.) (O. ♣), à Tripoli.
De Laplane (É.) ♣, à Sisteron.
Rawlinson (Sir H. C.), C. B. à Londres.
Eichhoff ♣, à Melun.
Hodgson (B. H.) ♣, au Bengale.
J. Roulez ♣, à Gand.

MM. Gorresio (O. ♣), à Turin.
Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
Dinaux (A.) ♣, à Montataire.
Lepsius, à Berlin.
Max Müller, à Oxford.
Amari, à Florence.
De Mortreuil, à Marseille.
Germain, à Montpellier.
De Rossi ♣, à Rome.
Weil, à Heidelberg.
Bekker (I.), à Berlin.
Mommsen (T.) ♣, à Berlin.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES A LA FIN DE L'ANNÉE 1860.

Commission des inscriptions et médailles.

MM. Hase.
Léon Renier.
De Longpérier.

MM. Egger.
Nanteuil, dessinateur.

Commission de l'Histoire littéraire de la France.

MM. Paulin Paris.
Le Clerc.

MM. Littré.
Renan.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. GUÉRARD,

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 7 août 1857.

Dans un temps où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par confiance en ses propres lumières, et si résolue à faire prévaloir les entraînements de ses goûts et les témérités de ses espérances sur l'expérience et l'autorité du gouvernement paternel; dans un temps où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les biens qui procurent les jouissances de la vanité avec une existence commode et sensuelle; c'est un bel et utile exemple à offrir au monde, non pas seulement à ceux qui entrent dans la carrière des lettres, que la vie d'un homme qui commence par une soumission patiente et courageuse aux volontés de son père dans une lutte avec la mauvaise fortune, et finit avec une gloire modeste et durable, après avoir acheté le succès par une longue persévérance et n'ayant cherché dans la culture de la science que le moyen de s'y livrer sans partage et avec dignité.

Il y eut dans la nature et la destinée de M. Guérard des contrastes singuliers d'où provinrent les rudes et douloureuses épreuves de sa jeunesse, mais aussi la vigueur morale de son

âge viril, peut-être hélas! l'immaturité de sa fin; une âme ardente dans un corps frêle et maladif; des appétits de science, d'art, d'études libérales et désintéressées, dans des circonstances domestiques qui lui imposaient la loi de pourvoir aux nécessités de la vie avant de se livrer aux satisfactions de l'esprit; enfin une sensibilité prompte et passionnée aux impressions des objets qui flattaient ses nobles instincts, mais, à côté, une fermeté de raison qui l'arrêtait sur le penchant de la séduction et le contenait toujours sous le joug du devoir.

Lorsque M. Guérard naquit, en 1797, on pouvait souhaiter plutôt qu'espérer une reprise des travaux d'érudition : les grandes écoles (académies et monastères) avaient été abolies, les traditions interrompues, les maîtres bannis; on avait refusé aux bénédictins la grâce d'être tolérés, non pas en qualité de congrégation, mais à titre de citoyens utiles; c'est lui-même qui le raconte avec l'indignation d'un fils d'illustre famille qui protesterait contre les persécutions de ses ancêtres. L'Institut, à peine naissant, remplaçait les Académies, non sans porter encore un peu la marque de l'effervescence tumultuaire d'où il était sorti, jusqu'à ce qu'un puissant génie, qui comprenait l'ordre et les rapports des œuvres de l'intelligence, comme la règle et l'économie de l'administration publique, donnât à ce corps son organisation définitive et ses constitutions, sinon inviolables, du moins inviolées tant qu'il fut debout pour les protéger. Plusieurs des membres survivants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres y avaient trouvé un asile précaire en se dispersant dans deux classes qui n'étaient point leur vrai domicile. L'exaltation, les grandeurs splendides et violentes des années qui suivirent, entraînaient hors de la voie des études graves et paisibles, quelquefois même en arrachaient les jeunes gens que des dispositions naturelles au-

raient pu y conduire jusqu'aux sommets où l'on rencontre la gloire.

C'est à Montbard que M. Guérard vit le jour, petite cité obscure, si elle n'avait servi de berceau à la mère de saint Bernard, et si elle n'avait été la patrie de Buffon et de Daubenton, noms immortels, sous l'éclat desquels le sien ne disparaîtra pas de la mémoire de ses compatriotes. Il fut présenté au baptême par le beau-frère même de Buffon, dont la veuve aimait à recevoir chez elle cet enfant à la figure belle et mélancolique, à l'œil intelligent, et elle le promenait dans ces allées de chênes et de marronniers à l'ombre desquels le grand naturaliste avait médité ses ouvrages. Élevé jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, il y reçut ses premières leçons de lecture d'une bonne religieuse chassée du couvent comme les autres, ses premières leçons d'écriture et de calcul d'un vieux maître d'école qui venait pour lui seul, ses premières leçons de latin d'un ecclésiastique vénérable, qui l'instruisait en même temps à prier. Ces commencements d'une éducation animée et tempérée tour à tour par les soins et les tendresses d'une vertueuse mère ne furent que douceur, calme et bonheur : le seul temps de sa jeunesse entièrement exempt à la fois des souffrances du corps et des soucis de l'avenir ou du présent.

Montaigne rapporte que, persuadé de la puissance des premières sensations d'enfance sur le caractère de l'homme, son père s'appliquait à éloigner de lui toute émotion brusque, jusqu'à le faire éveiller au son des instruments. On pourrait dire que M. Guérard s'éleva de même au milieu des harmonies de la famille, sans avoir connu d'autre magnificence que celle des jardins de Buffon, d'autre richesse que celle des montagnes et des forêts voisines. Son âme en garda toujours comme un parfum des champs, un amour des beautés de la nature et

ce goût pour la culture des fleurs et des arbres, qui, dans ses dernières années, lui procurèrent les plus constantes distractions à ses maux. On ne s'en étonne pas lorsqu'on lit, dans un de ses ouvrages, cette description de sa ville natale : « Montbard, loin d'avoir l'aspect sévère de la capitale de l'Auxois, « se présente de tous côtés sous les formes les plus douces et « les plus gracieuses : aux tons bruns et sombres succèdent les « teintes blanches et claires; la nature du sol a changé, le « granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de « bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie et la lumière « sur toute la contrée. »

Horace accuse la jeunesse d'être de cire aux impressions du vice; mais celles des leçons et surtout des exemples de vertu ne sont pas moins fortes sur l'esprit de l'enfance. Chez M. Guérard, les habitudes de soumission facile à l'autorité des parents, à l'ordre du devoir, préparèrent pour la suite la docilité qui exige des sacrifices.

A dix ans, le premier chagrin! le départ de la ville natale et du foyer domestique pour le collége, l'effroi d'une séparation qui allait le jeter au milieu d'un monde étranger, et comme le pressentiment d'une autre plus douloureuse, que trois ans plus tard une mort imprévue rendrait éternelle; mais il fallait se résigner, et il se résigna. Pour lui commençait l'expérience du commerce des hommes, de la discipline égale pour tous, des obligations, des subordinations de la vie commune, du devoir sans adoucissement, de la justice sans complaisance, quelquefois de la sévérité qui cesse d'être juste, des préférences, des distinctions qu'on ne devra qu'à soi-même, au travail, à l'effort. Ces distinctions, il comprit qu'il les lui fallait mériter dès lors pour en acquérir d'autres qui se montraient en perspective au delà de l'horizon du collége.

En ce temps, la jeunesse grandissait au bruit des triomphes et dans des rêves de fortune et d'honneurs à conquérir; bientôt après, elle se troubla, elle s'agita au récit de nos désastres et dans les alarmes de l'invasion ennemie. Elle ne cultivait presque plus la science qu'en vue de la guerre, et l'École polytechnique lui semblait la première étape de son ambition. Le jeune Guérard, de même que les autres, tourna son ardeur de ce côté. Les souvenirs de ses montagnes, les idées d'une vie occupée et tranquille au pays, se perdaient dans les émotions belliqueuses. Il écrivait, en 1811 : « Je crois que je porterai « les armes cette année; je me suis déjà engagé dans le régiment « des voltigeurs; » il avait quatorze ans à peine. Trois ans plus tard, pendant la glorieuse agonie de 1814, moins emporté et plus affermi, il disait : « Je ne redoute pas l'état militaire, et « dans ces circonstances je partirais volontiers. »

Le pauvre enfant comptait sans les entraves de sa faible constitution, et d'ailleurs sans la marche des événements, qui ne l'attendraient pas. Déjà il avait manqué de succomber au saisissement de la douleur que lui fit la mort de sa mère. On lui avait caché jusqu'aux vacances la maladie avec sa fin déplorable. Il revenait apportant la chanson qu'il avait composée, comme de coutume, pour la fête de celle qu'il ne retrouva plus.

La catastrophe de 1815 interrompit son éducation, et sa santé profondément altérée hâta sa sortie du collége, sans lui laisser le temps d'achever son cours de mathématiques. Son père s'était trop signalé par un attachement sans peur au gouvernement déchu pour échapper aux disgrâces du nouveau règne; et les soupçonneux, qui ne manquent jamais à la suite du vainqueur, d'autant plus implacables lorsqu'ils sont transfuges du parti vaincu, ne lui permirent pas de se maintenir

dans sa place de juge de paix à Montbard. De plus, le jeune frère de M. Guérard, né d'un second mariage, allait réclamer toutes les ressources paternelles, trop faibles pour se pouvoir partager, et lui désormais il devait se suffire à lui-même sans devenir maître de sa conduite, et demeurer sous l'empire d'une tutelle qui ne pouvait lui donner ni protection ni secours.

La recommandation d'un citoyen notable de Montbard lui procura un emploi de régent de mathématiques et de maître d'études à la fois dans un petit collége d'une petite ville. C'était pour lui, selon ce qu'il prévoyait, un esclavage plutôt qu'un état. Il tâcha de le supporter. Rien ne s'accordait moins avec ses besoins d'activité curieuse et de libre méditation, que cette fatigue d'attention continuelle sans fruit pour l'intelligence, cette captivité de surveillance assidue, semblable à celle du soldat romain attaché à la chaîne de son prisonnier. Il avait adressé plusieurs fois ses humbles doléances à son père : « Le mé-« tier que l'on m'a forcé de prendre, écrivait-il, me déplaît plus « que jamais, et je ne puis le faire longtemps. » Mais son père croyait voir dans ces paroles seulement un caprice, une impatience de jeune homme, et non le chagrin qui tue. Cependant l'ennui, pesant sur son âme de tout le poids de la monotonie, finit par la flétrir et l'abattre. Incapable de se révolter comme de souffrir davantage, il s'abandonna au désespoir qui le consumait. C'était en 1818; le moribond de vingt ans écrivit à un de ses amis d'enfance ses tristes adieux, la confidence de ses détresses, et il lui léguait ses livres, ses instruments de musique, « et son chien, le seul compagnon qui l'eût consolé un « peu dans son exil. » On s'empressa de montrer cette lettre à celui qu'elle accusait tacitement sans proférer aucune plainte contre lui. Alors toute opposition cessa. Le père rappela son

fils à Paris, où lui-même avait obtenu un emploi par la faveur d'une généreuse amitié.

Le voilà retiré de l'abîme; restait à trouver le port. Toujours l'urgente, l'inexorable nécessité de se créer des moyens d'existence, et devant lui la difficulté toujours renaissante et diverse qui l'arrêtait. Il lui sembla que l'École de droit le conduirait à des professions lucratives et honorables. Mais que le chemin était long avant d'arriver au but! Il fallut y renoncer. On lui parla de voyages scientifiques encouragés par le gouvernement, de jeunes gens attachés à des commissions spéciales dans ces voyages. Son imagination s'émut; ses souvenirs des herborisations de Montbard, avec les noms de Buffon et de Daubenton, se réveillèrent en lui souriant : s'il devenait naturaliste? Il alla se présenter au célèbre Desfontaines, dont il n'était pas connu, mais qu'il intéressa par sa confiance naïve et par la vivacité de son esprit sérieux. Le savant lui donna les conseils d'un ami, d'un père, avec l'autorité de l'expérience : « Il ne s'agissait point d'herboriser à loisir, dans de belles cam- « pagnes, sous un ciel tempéré. Le voyageur devait endurer les « fatigues et les maux des longues traversées et les chaleurs tro- « picales, et les rigueurs des saisons dans des pays âpres et dan- « gereux. » Il avait réfléchi, prévu tout; son parti était pris, et, s'il fallait hasarder sa vie, le sacrifice ne l'effrayait pas. Heureusement, quand vint le temps de prendre l'engagement définitif, il y avait des conditions à remplir qui ne dépendaient pas de sa volonté et qui excédaient de beaucoup son pouvoir. Encore une déception, d'où il tomba cette fois dans les bureaux d'un banquier.

Nous reconnaissons la main qui l'y conduisit, une main à laquelle il ne résista jamais, qui le ramenait toujours à la triste réalité, et qui lui imposait alors cette expiation de ses illusions

trop faciles. Il la subit durant près de deux années. Ces tentatives réitérées et toujours infructueuses ont rappelé à ma pensée le tableau du poëte latin qui nous représente les mortels errants dans les sentiers tortueux et dans les défilés obscurs de la vie, s'efforçant de monter pour trouver une issue, et retombant toujours, brisés contre les obstacles. C'est l'ambition qui les agite et les tourmente. Et pourtant qu'était-ce que l'ambition de M. Guérard? Travailler pour vivre, afin de vivre pour travailler.

Mais la fortune allait se rendre, sinon prodigue, au moins plus douce envers lui. Quel conseil tourna ses vues du côté de la Bibliothèque royale? quelle protection lui en ouvrit l'entrée? Je l'ignore, mais ce fut certainement celle d'un sauveur. Là il trouvait un avenir assuré avec l'approbation paternelle, l'estime due à ses mérites, un avancement promis à ses services, et des amitiés plus précieuses que l'avancement pour le savant futur. « Il se mit à l'ouvrage, comme dit son spirituel bio- « graphe, avec l'ardeur d'un surnuméraire; » toute proportion gardée, selon l'usage, du traitement avec le travail, c'est-à-dire en raison inverse du travail avec le traitement. Mais aussi, quelles compensations! La jeunesse, le pain du jour avec des heures de loisir, et de grade en grade le premier rang en espérance!

Il commença par une entreprise gigantesque. Dans les combles du département des manuscrits, se trouvait entassée, depuis près d'un demi-siècle, une masse énorme de vieux parchemins, environ quarante milliers pesant. Il offrit de débrouiller ce chaos et d'en faire sortir l'ordre et la richesse; richesse infinie de documents et de curiosités historiques. Tout le monde crut qu'il tentait l'impossible, ou du moins qu'il succomberait; il lui fallut arracher un consentement. Après avoir

évalué les éléments de ce triage par mètres cubes et calculé le temps nécessaire par le contenu de chaque mètre, il passa tout en revue, feuille à feuille, classa tout, et ne faillit pas plus à sa promesse pour le terme du travail qu'il ne s'était trompé sur le nombre des pièces.

Triste et singulier rapprochement! Les deux extrémités de sa carrière dans cette bibliothèque, qu'il servit et honora pendant trente-trois ans, sont marquées d'accidents pareils: le dernier, fatal; tous deux, effets de cette même application à une tâche qu'il s'était imposée volontairement. En respirant la poussière humide et les émanations délétères de ces montagnes de parchemins, il contracta une maladie qui ne fut pas sans péril et surtout sans douleur. Cependant cette opération ne l'avait pas absorbé tout entier. Il suivit en ce temps-là les leçons de l'École des chartes, qui eut le bonheur d'inscrire, la même année, sur sa liste, les noms de Guérard et d'Eugène Burnouf.

Il y avait chez M. Guérard, en même temps que l'étoffe de l'érudit, le souffle de l'homme de lettres, non pas jusqu'à la poésie, pour laquelle il eut un moment de faiblesse, et qui ne lui rapporta qu'un mécompte. Mais il avait été mieux inspiré dans le concours ouvert en 1824 par l'Académie française pour l'éloge du président de Thou, qui lui valut une première mention honorable. La prose était plutôt son fait, la prose de l'histoire.

Il se recommandait ainsi du triple témoignage de la Bibliothèque royale, de l'École des chartes et de l'Académie française, lorsqu'un de ses amis, qui voyait d'habitude un vieillard d'un nom illustre, d'une grande opulence, d'un amour non moins grand pour les sciences historiques, devina la sympathie qui les unirait l'un à l'autre, s'ils venaient à se connaître. Faire agréer M. Guérard à M. le marquis de Fortia d'Urban comme

auxiliaire d'un travail considérable n'était pas chose difficile. Leur première entrevue ressemble un peu à ce qu'Horace nous raconte de la sienne avec Mécène : d'un côté, une timidité qui paralyse la parole; de l'autre, l'affabilité qui attire; avec cette différence, toutefois, que le jeune homme ne voulait pas s'engager comme un client, et que le protecteur n'était pas un ministre, et qu'il n'encourageait les belles-lettres qu'avec sa fortune particulière, qui ne devait rien à la fortune publique.

Ils n'eurent point de peine à s'entendre sur les questions d'intérêt, l'un tout disposé à donner plutôt trop que moins, l'autre à demander moins qu'il n'avait droit de prétendre. Mais, dans l'exécution, l'accord sur certains point de doctrine et de méthode ne fut pas aussi prompt ; le chef et le rémunérateur du travail dut transiger avec son collaborateur. Admirable transaction, dans laquelle se manifestait la libéralité véritable, non pas celle du riche qui paye largement des services et des complaisances, mais celle de l'homme de cœur, qui respecte chez autrui la liberté de la conscience littéraire et la foi à son opinion.

Le noble vieillard, qui n'avait du grand seigneur que l'élévation des sentiments et la politesse exquise des manières, et, comme distinction plus individuelle, une rare finesse de tact voilée de bonhomie, apprécia cette indépendance du caractère dans la dépendance de la position, d'autant mieux que, sans trahir une présomptueuse confiance, elle se montrait respectueuse autant qu'inflexible, sachant rendre à l'âge et au mérite les égards qui leur sont dus.

Leurs rapports devinrent de plus en plus fréquents et intimes; il se forma entre eux une liaison qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, surtout le protégé au protecteur, et M. Guérard se fit aimer (l'amitié commençant par l'estime) de

toute la société choisie et savante qui fréquentait cette maison, où la solidité des conversations n'excluait ni la gaieté ni l'agrément. Le marquis de Fortia, pour rapprocher de lui plus constamment son jeune ami, lui donna en location, non pas gratuite, de peur d'effaroucher la délicatesse du locataire, mais à des conditions qui n'étaient pas sans doute celles des propriétaires d'aujourd'hui, dans le même enclos que son magnifique hôtel de la rue de la Rochefoucault, un pavillon entouré d'un jardin; sorte de cohabitation qui facilitait leurs communications studieuses sans gêner la liberté d'aucun des deux. M. Guérard eut ainsi une demeure selon ses goûts, la solitude quand il lui plaisait, au sein de Paris, à proximité des établissements scientifiques, au milieu des arbres et des fleurs, et M. de Fortia, dans sa prévoyance paternelle, voulut que le bénéfice de cette cohabitation, qui ne pouvait être dissoute que par la mort, se prolongeât encore, quand il ne serait plus, pour le survivant; il lui assura l'usufruit viager du pavillon par une disposition expresse de son testament. M. Guérard eut le bonheur de pouvoir témoigner sa reconnaissance et son attachement au bienfaiteur encore pendant dix ans.

Sa vocation, quoiqu'il travaillât beaucoup et très-utilement, ne s'était pas encore décidée; et son activité se partageait entre plusieurs objets divers. Outre ses fonctions de bibliothécaire, auxquelles il continuait de se livrer comme s'il eût été encore dans l'attente d'un traitement, et après l'impression des quatorze volumes de l'*Histoire du Hainaut* sous les auspices de M. de Fortia, il avait préparé, par une collation aussi diligente qu'habile des textes originaux, une partie du nouveau recueil des itinéraires anciens, dont M. de Fortia faisait aussi les frais, et il avait composé encore pour lui, dans l'édition in-8° de *L'Art de vérifier les dates*, quatre volumes d'histoire mo-

derne; et, au milieu de toutes ces occupations, les beautés de l'éloquence et de la poésie, auxquelles il fut toujours très-sensible, l'attachaient à la littérature classique des Romains. Il méditait un ouvrage de philologie, et, selon son habitude, il s'y préparait par une immense lecture, la plume à la main, amassant d'amples provisions de matériaux avant de commencer l'édifice. Ce labeur, ou plutôt cette récréation de ses autres labeurs, le captivait par un charme dominant; mais il s'abusait.

La Providence, pour nous conduire, se sert quelquefois des conseils d'un ami éclairé, pourvu que nous sachions profiter de ce bienfait. Un des conservateurs du département des manuscrits, Abel Rémusat, ce savant si étincelant de verve ingénieuse, qu'un maître de la critique appela un jour le Voltaire de l'érudition, cet habile orientaliste, dont le coup d'œil pénétrant et avisé ne négligeait pas les choses de l'Occident, avait pris en amitié M. Guérard; deux esprits très-différents, mais qui s'entendaient à merveille. Abel Rémusat l'avertit à point et lui montra la route qu'il devait prendre, et combien lui serait ingrat, s'il voulait s'y consacrer exclusivement, le genre d'ouvrage qui avait pour lui tant d'attraits. Dans ce champ moissonné, depuis trois siècles, par de si nombreux et si doctes travailleurs, français, anglais, italiens, allemands, quels épis lui restaient à glaner? tandis qu'une ère nouvelle commençait pour l'école historique, et pour l'histoire de France en particulier. Que d'erreurs anciennes à dissiper! que de déclamations accréditées à détruire! que de monuments précieux à mettre en lumière! que de doctrines récentes à contenir, à combattre ou à corriger! Quelle estime serait acquise à celui qui renouerait la tradition interrompue des D. Bouquet, des Martenne, des Mabillon, et qui ferait subir aux méthodes philoso-

phiques, ou prétendues telles, le contrôle, ou seulement la comparaison de la science positive! Et pour conclusion de ses conseils, il lui désigna le polyptyque d'Irminon à publier. M. Guérard, aussi instinctivement docile aux hommes dont il reconnaissait la raison supérieure que récalcitrant aux autorités suspectes, se mit sans retard à fouiller cette mine féconde et toutes celles qui l'avoisinaient, et celles qui pouvaient y correspondre. Il se sentit comme saisi de ravissement, à mesure qu'il les parcourait, à la vue de cette multitude variée de documents sur les institutions, sur les mœurs, sur la vie du moyen âge, devinant les trésors de connaissances qui en pouvaient naître sous une main industrieuse. Ce fut le commencement d'un travail de près de treize années, la crise définitive de son talent, l'origine de son chef-d'œuvre.

Il renonçait à ses projets sur les auteurs latins, mais non pas à leur commerce; il l'entretint toujours, soit comme délassement, soit comme exercice par régime d'hygiène intellectuelle. Je me souviens de l'avoir trouvé plus d'une fois un Virgile ou un Sénèque à la main et voulant bien me mettre dans la confidence de ses réflexions sur les passages qu'il admirait ou les difficultés qu'il essayait de résoudre. Ce régime lui fit beaucoup de bien.

La science, quel qu'en soit l'objet, a besoin, pour se maintenir grande, de l'association des études classiques, à égalité de rang et de droits. Les unes ne sauraient être amoindries sans que l'autre en demeure abaissée; elle se prive, en les répudiant, du feu sacré et des ailes qui l'emportent aux régions de la lumière. A ces études classiques M. Guérard dut les qualités qui font sa haute distinction entre ceux des contemporains qui ont écrit sur le moyen âge : cette manière d'exposition dégagée et précise, cette souveraine entente des proportions et

de l'ordonnance générale, cette sagacité à saisir le nœud des questions et à déterminer les données des problèmes, cette sobriété du détail dans la plénitude de la démonstration, cette circonspection dans les déductions logiques, ce bon goût du savant qui veut l'être seulement dans la mesure des nécessités de la cause et non pour le plaisir de l'ostentation, cette élégance du style aussi éloignée d'une parure affectée que d'une maigre nudité, et résultant de la correction exquise et de la justesse native de l'expression dans une convenance parfaite de la forme avec la gravité du sujet. Aussi son exemple montre-t-il mieux qu'on ne pourrait dire la différence entre l'homme instruit qui lit bien et l'ignorant qui a beaucoup lu, entre la curiosité judicieuse de l'érudit qui sait choisir et combiner, et l'étalage maladroit du compilateur qui entasse tout ce qu'il trouve et imprime tout ce qu'il a copié, heureux encore s'il ne se hasarde pas étourdiment à mêler dans son butin confus de langue d'oil des citations et des étymologies tirées du grec, qu'il sait à peine lire, et du latin, qu'il n'entend pas.

Au moment où M. Guérard obéissait (je me sers de cette expression à dessein), car il lui fallut un effort de déférence pour obéir à une voix amie et se détacher d'un travail de prédilection, on était au fort d'un mouvement de rénovation dans la science et dans la méthode de l'histoire. Ce mouvement avait commencé sous la discipline d'une philosophie grave, spiritualiste, réparatrice, qui dissipait les influences de la philosophie moqueuse, sensualiste, agressive du XVIIIe siècle; il s'achevait par les enseignements quotidiens, vivants et pratiques, des révolutions et du gouvernement parlementaire.

Assurément la théorie de l'histoire n'était pas chose nouvelle, inouïe, née avec notre siècle. Les Romains avaient dit et proclamé près de deux mille ans avant nous que l'histoire devait

être écrite pour raconter, et non pour argumenter; qu'elle était le miroir des temps, le témoignage fidèle et impartial des faits. Mais on avait eu d'autres yeux pour voir les choses, un autre esprit pour les comprendre, une autre manière de les exposer. L'histoire, au siècle précédent, s'était inspirée d'une ardeur polémique, ou suivait une routine de traditions conventionnelles; tantôt elle affectait un scepticisme dénigrant, tantôt elle professait la complaisance et la crédulité de l'historiographe. Au milieu de ces flots d'écrits contentieux ou déclamatoires, et superficiellement instructifs, s'était maintenue et fortifiée incessamment dans la paix du cloître, pure de toute contagion, inaccessible aux agitations et aux querelles du monde, dégagée entièrement de préventions jalouses comme d'ambitieuses prétentions, sans haine contre le présent et sans fanatisme pour le passé, une docte et sainte école, éclairée des doux rayons de la même sagesse que le vénérable Fleury, non pas le cardinal-ministre, mais l'auteur des *Discours sur l'histoire ecclésiastique;* comme lui pieuse et tolérante, courageuse et humble, alliant comme lui une critique de bonne foi à une enquête infatigable, également attachée aux préceptes de la religion et aux lois de la vérité, appliquant tous ses soins à rechercher dans les profondeurs obscures où ils étaient cachés les matériaux et les instruments de l'histoire nationale pour les mettre sous la main des artisans habiles et de bonne volonté, capable elle-même de construire de simples et admirables monuments; c'était la congrégation des bénédictins, les maîtres que M. Guérard s'était choisis.

Il les préconisa en toute occasion dans ses ouvrages, il aspirait à les imiter, il eut le rare bonheur de les surpasser quelquefois, et un bonheur encore plus doux pour lui que ses propres succès, celui de former des disciples à leur ressemblance.

Mais son enthousiasme ne l'entraînait-il pas trop loin, lorsqu'en 1829, dans des articles d'ailleurs pleins d'érudition et de sel, il écrivait : « Depuis que les travaux des bénédictins ont « cessé, il n'a paru aucun ouvrage véritablement progressif pour « l'histoire de notre pays? » A la vérité, on n'avait pas vu paraître jusque-là de rivaux ni de successeurs des bénédictins; M. Guérard ne s'était pas fait connaître. Mais n'y avait-il pas aussi d'autres progrès à faire qu'en marchant à leur suite? Si l'érudition élabore la substance de la littérature historique, en est-elle la perfection et la fin? Dans les vastes régions de l'histoire, la route que les bénédictins ont tracée magistralement et assise sur un fond si solide, ne conduit-elle pas au delà dans d'autres voies, où triomphera la puissance d'intuition qui évoque de la lettre morte des vieilles légendes les figures des hommes d'autrefois, leur rend la vie, le mouvement, la parole, tellement que nous les voyons? C'est l'œuvre de l'imagination, si l'on veut, non pas de l'imagination livrée à la fantaisie, mais illuminée par la science et fécondée par la méditation. Les documents recueillis par ces consciencieux investigateurs ne profiteront-ils pas encore à des intelligences capables d'embrasser un vaste horizon de lieux et de temps dans des connaissances générales et sérieusement acquises et de juger les causes des actions, les lois des vicissitudes sociales, le jeu des institutions, mieux que les acteurs eux-mêmes, en considérant ce spectacle de haut et à distance, avec une sûreté de vues et une justesse de discernement que l'étude seule des livres ne donne pas sans la pratique des affaires, ou tout au moins sans l'expérience de la vie publique? Quarante ans de révolutions n'avaient pas été perdus pour le génie de l'histoire; il avait grandi dans ces rudes épreuves où la France avait traversé tous les excès de la liberté et du pouvoir absolu, de la gloire et des revers. L'édu-

cation de l'historien, comme celle de l'orateur, se fait avec et par l'instruction de tout le monde. Comment un esprit si élevé et si sage ne voyait-il pas que le progrès réel et notable dans les idées de ceux qui lisent ne marche pas sans un progrès dans les facultés de ceux qui écrivent?

Quand M. Guérard dictait cet arrêt si sévère, Augustin Thierry avait imprimé ses *Lettres sur l'histoire de France*, et *Dix ans d'études*, et *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. On avait entendu les leçons, on relisait les ouvrages d'autres maîtres que je m'abstiens de nommer ici, parce qu'il faut leur épargner la pudeur de s'entendre louer. C'étaient, entre ces autorités, les plus éminentes qu'il choisissait pour les combattre corps à corps, prenant ses avantages dans la critique de détail et s'efforçant de donner l'alarme contre les nouveaux systèmes. On eût dit qu'à l'exemple de ces jeunes Romains qui signalaient leur début dans la carrière de l'éloquence par une accusation d'éclat, il voulait, pour se faire un nom, s'attaquer à de grandes renommées.

Tel n'était pas le dessein, tels n'étaient pas les sentiments de M. Guérard. Il suivait l'impulsion de son guide, aussi bien intentionné que spirituel, mais d'opinions très-positives et très-arrêtées, et dont les sympathies n'étaient pas plus acquises aux innovations dans les lettres que dans la politique.

Quoique M. Guérard n'eût pas encore atteint à la célébrité, ni son nom ni son mérite n'étaient ignorés, en France et même en Allemagne, du petit nombre de ces hommes dont le jugement sanctionne les réputations faites, annonce l'avénement de celles qui commencent à poindre. Raynouard, de Sacy, D. Brial, avaient pour lui la même estime qu'Abel Rémusat; l'illustre éditeur des *Monuments de l'histoire d'Allemagne* le signalait comme le futur régénérateur de la science diploma-

tique en France, *quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jamjamque sperat et exspectat*[1]. C'était prédire à coup sûr.

Enfin, après les longs jours de culture pénible et sans relâche, vint la saison des fruits, les prospérités, les succès continuels et toujours croissants. L'Académie des inscriptions avait proposé pour sujet du prix de l'année 1830 la question des divisions territoriales de la France au moyen âge.

Cette question le trouva tout préparé, riche de documents, en pleine possession de la méthode, maître de son plan. Mais, si bien préparé qu'il fût, comment exécuter en dix-huit mois l'œuvre qui, pour être achevée, eût presque demandé la vie d'un bénédictin? Dans l'impossibilité de remplir le programme, il dut se borner à montrer qu'il en était capable, si le temps, qu'il faut compter pour beaucoup en ces sortes d'affaires, ne lui avait manqué. Il écrivit, au lieu d'un livre, un chapitre avec un discours d'introduction, mais tels qu'ils emportèrent les suffrages de l'Académie. Elle décerna la couronne, non pas à la perfection du mémoire commencé seulement, mais au savoir de l'auteur suffisamment constaté.

Le lauréat devenait dès lors académicien désigné, et, deux ans à peine écoulés, il vint prendre séance dans les rangs de ses juges. Mais que cette joie était pour lui mêlée d'amertume! Il occupait la place de celui auquel il rapportait l'honneur de son triomphe, et auprès de qui il lui eût été si doux de s'asseoir comme protégé et comme disciple encore.

Il semblait que le sort, nom qu'on donne souvent à la justice plus ou moins éclairée, plus ou moins bienveillante des hommes, voulût le dédommager de ses rigueurs passées en se pressant de le combler de ses dons. Dans l'intervalle du prix

[1] PERTZ, *Monum. Germ. hist.* t. II, p. 650.

obtenu et de l'entrée à l'Académie, il avait été nommé professeur à l'École des chartes en remplacement du savant et modeste abbé de l'Épine, et peu après, lorsqu'on entreprit la *Collection* des documents de l'histoire de France, il fut un des premiers collaborateurs choisis par le gouvernement. Le ministre qui avait conçu l'idée et fait adopter par les Chambres le projet de la *Collection* était ce même professeur de la Sorbonne auquel M. Guérard avait fait une si rude guerre. Le ministre ne se souvint que de l'habileté de l'écrivain et il le désigna pour éditeur des cartulaires. La nomination ne fut effectuée que par le successeur, et continuée par tous ceux qui suivirent. Les successions de ministres étaient rapides alors; mais, dans cette mobilité du ministère, il n'y avait point de variation de jugement sur le mérite de M. Guérard.

Son professorat faisait alors une de ses principales occupations. Créée avec des ressources médiocres, puis délaissée presque aussitôt, rétablie ensuite, mais faiblement protégée, réduite à emprunter une hospitalité précaire en des lieux différents, partagée entre deux professeurs qui ne se concertaient point, et faisaient plutôt des leçons particulières à huis clos de lecture des chartes qu'un cours public et régulier de science diplomatique, l'école avait eu jusqu'alors une existence intermittente, incertaine, obscure. M. Guérard releva, étendit, régularisa cet enseignement, lui imprima une direction, en définit les objets, en montra l'importance, lui donna l'âme et la vie avec un foyer inépuisable aux rayons duquel accoururent de nombreux élèves. Et comment n'auraient-ils pas répondu à cette voix qui leur disait dès le premier début, dans un discours demeuré le manuel des maîtres comme des étudiants: « Nos études n'ont pas seu- « lement pour objet la lecture et la critique des chartes, elles « ont beaucoup plus d'étendue, et doivent embrasser: histoires,

26.

« chroniques, biographies, notices, poëmes, sermons, bréviaires, « diplômes, lettres, enfin tous les genres de monuments écrits « ou figurés du moyen âge, surtout dans ce qu'ils ont de relatif « à l'histoire, au droit public, aux lois et aux institutions, aux « mœurs et aux usages, en un mot, à l'état de la civilisation de « la France et des principaux pays de l'Europe, pendant une « période qui s'ouvre à la naissance de la monarchie française « et se ferme à l'avénement au trône de François Ier. »

Il ne faillit pas à ses promesses, et fit honneur au nom des bénédictins, sous les auspices desquels il avait placé sa chaire. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses leçons ne se répétèrent jamais, quoique son auditoire se renouvelât d'année en année. Il toucha tous les points de la science, et tout ce qu'il touchait, il voulait l'approfondir. Nulle connaissance, pour les autres comme pour lui-même, ne pouvait le satisfaire que précise et complète. Pénétré du respect dû à la jeunesse que l'on est chargé d'instruire, il ne se serait jamais permis, dans ses conférences, ni vues superficielles, ni assertions hasardées, il ne livrait rien aux témérités de la conjecture, aux imaginations de l'étude improvisée, non plus qu'aux entraînements de la parole irréfléchie. Avant toute exposition orale, il avait épuisé la matière par ses recherches, mûri sa pensée par la réflexion, presque fixé le discours par une rédaction écrite. Chaque partie de son cours formait ainsi un traité spécial, qu'un autre aurait pu croire achevé, mais que, malheureusement trop difficile pour lui-même, il n'a ni répandu par l'impression, ni même permis de conserver en manuscrit après sa mort. Il ne restera que les fragments recueillis par la mémoire et les soins pieux de plusieurs de ses disciples, qui nous font espérer qu'ils les publieront. Il a imprimé seulement quelques morceaux dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et, dans nos *Mémoires*, son travail

sur le capitulaire de Charlemagne, *De Villis*, supérieur par la sagacité historique, par l'ampleur et la diversité de la science, par le fini des détails, à tout ce qu'on avait écrit, soit en France, soit en Allemagne, sur ce règlement du domaine privé, où le génie d'ordre du grand empereur ne se fait pas moins admirer que dans son gouvernement de l'État.

M. Guérard fut non-seulement le promoteur, mais en quelque sorte le fondateur de l'École des chartes, quand vint le jour où un ministre toujours prompt à embrasser les desseins généreux, non moins habile à les soutenir, M. de Salvandy, emprunta aux doctrines de M. Guérard ses meilleurs arguments pour rendre sensible à tous l'utilité de l'institution et pour obtenir des Chambres les moyens de lui procurer enfin un domicile stable et digne, une organisation complète, une garantie de durée, en donnant aux professeurs une condition honorable, aux élèves un avenir.

C'était en quelque sorte une renaissance bénédictine, si telle renaissance pouvait se faire hors de la vie cloîtrée et dans nos habitudes d'activité un peu éparpillée et de distractions même involontaires. Nous en connaissons encore cependant, mais bien peu, de ces successeurs des bénédictins, un entre autres [1] qui ne se prête point du tout au monde, et sait se ménager une solitude silencieuse et animée dans le cloître de son cabinet et dans les entretiens de ses livres, d'où il ne sort que pour répandre à profusion dans nos séances et dans celles de la faculté des lettres qu'il préside, l'or et les brillants de sa spirituelle érudition.

On aurait pu penser qu'un tel professorat prenait tous les moments de M. Guérard; l'Académie n'eut point de membre

[1] M. Victor Le Clerc, que l'Académie a eu le malheur de perdre, moins de dix ans après la lecture de cette *Notice*.

plus assidu, plus utile, soit qu'il participât à la continuation de quelques-unes des collections que la Compagnie publie aux frais de l'État, soit que, spontanément ou sur une invitation de l'assemblée, il fît connaître des productions de notre ressort par des analyses fidèles et des appréciations pleines de justesse, soit qu'il fût désigné, ce qui arrivait fréquemment, pour juger les concours, tâche d'autant plus épineuse que le juge est plus consciencieux et plus éclairé; soit encore qu'on lui commît le soin de rédiger des instructions pour les voyageurs ayant une mission scientifique du ministère, ou des projets et des plans de publication pour l'Académie elle-même, qui a pris souvent en pareil cas une initiative profitable à la science et toujours ratifiée par le gouvernement. Je me souviens d'avoir relu plus d'une fois le rapport sur la continuation du recueil des *Chartes et diplômes des rois de France*, petit chef-d'œuvre de savoir et de bon sens, dans lequel il embrasse d'un seul regard les principales publications de l'Académie concernant notre histoire nationale, marque les liens qui les unissent, les particularités qui les distinguent, les développements dont chacune est susceptible, les limites respectives dans lesquelles elles doivent se contenir, les procédés de critique et d'information qu'elles doivent suivre, afin de se prêter secours et de se compléter mutuellement, en évitant les empiétements et les redites. C'est ainsi qu'entre ses mains toute question s'agrandissait et se décidait avec autorité.

Il ne pouvait pas non plus se dérober aux nombreuses et pressantes sollicitations des auteurs d'entreprises particulières qui touchaient notre histoire. On doit à ses actes de complaisance plusieurs petits ouvrages toujours solides pour le fond, il ne construisait pas autrement, et d'une exécution parfaite pour la forme et pour la mesure : les notices sur sa ville natale

de Montbard et sur les villes de Semur et d'Alise, l'excellent abrégé sur la condition des personnes et des terres, servant d'introduction à un livre intitulé : *Le Moyen Age et la Renaissance.*

Un sentiment généreux, sollicitation plus puissante chez lui que toutes les autres, lui dicta, en dehors de ses études ordinaires, et par surcroît à son œuvre quotidienne, d'abord une notice biographique sur Gustave Fallot, et un autre écrit du même genre, presque un livre, inspiré par la sincérité de l'admiration, approchant de l'éloquence par la simplicité du récit, par l'émotion contenue du narrateur, d'autant plus méritoire qu'il le consacrait à un homme qu'un malentendu avait séparé de lui, quoique leurs âmes fussent si bien faites pour s'entendre et pour sympathiser. Il fit pour sa propre satisfaction l'éloge (car que pouvait-il sortir autre chose de l'exposé lucide et vrai d'une telle vie et de tels travaux?) de celui qu'on n'avait pas, à son gré, estimé assez haut, grand par le savoir, grand par l'esprit et par le talent, grand surtout par le caractère, mais qui, sachant bien dire et s'appliquant par-dessus tout à bien faire, n'avait pas songé à faire valoir ses actions et ses écrits, qui avait eu de plus le malheur, comme tous les vieillards, de se trouver, pour ainsi dire, surpris et fourvoyé au milieu des triomphes d'une jeune école dont il n'acceptait ni toutes les prétentions ni toutes les théories, et qui, ne pouvant médire de lu , s'était vengée par n'en point parler du tout; digne cependant de prendre son rang entre les maîtres les plus éminents du XVIIIe siècle et du nôtre par la pureté, le naturel, la souplesse énergique du style, et en même temps un vrai personnage de Plutarque, un républicain qui démontra, au péril de sa vie, l'illégalité du jugement d'un roi malheureux, en présence d'une assemblée démocratique, garda le culte de la liberté sous un monarque absolu, et ne se réconcilia avec la

monarchie qu'au temps où elle prit les allures de la liberté : c'était l'éloge de Daunou.

Je n'ai pas encore parlé de l'œuvre capitale de M. Guérard, celle qui maintiendra son nom en honneur tant que les études sérieuses sur les commencements de l'histoire de notre pays et de l'histoire moderne se conserveront en France et dans l'Europe. Car M. Guérard est un historien des peuples de l'Italie septentrionale, de l'Allemagne, de l'Angleterre, aussi bien que de la France, lorsqu'il expose le tableau de leurs communes origines au moyen âge; ou, si ce titre d'historien paraît trop ambitieux, on ne refusera pas de reconnaître, dans l'éditeur des *Cartulaires* et du *Polyptyque d'Irminon*, avec les traités dont il les a enrichis, au moins le conseiller nécessaire de quiconque voudra écrire l'histoire, le maître le plus sûr de tous ceux qui voudront l'apprendre à fond.

Les chapitres des églises et les abbés dans leurs monastères furent, en même temps que les plus grands propriétaires du moyen âge, les administrateurs les plus intelligents et les plus réguliers, des modèles pour la conservation des archives et pour la comptabilité des revenus. Ils consignaient dans leurs cartulaires tous les titres de leurs possessions, fondations pieuses, ventes, échanges, achats et donations, qui n'étaient pas la moindre part de leurs acquêts. Le polyptyque était à la fois le cadastre parcellaire, le livre censier, le rôle de population des propriétés de l'abbaye, et ces propriétés s'étendaient dans plusieurs provinces et couvraient de grandes parties de territoire. Dans le polyptyque était consignée la description détaillée, par province, par canton, par village, de tous les biens-fonds, personnes et choses, la contenance et la composition de chaque manse ou manoir, les noms, l'origine, la condition de l'homme et de sa compagne dans chaque ménage,

le nombre et les servitudes originaires des enfants, les qualités, les formes diverses des tenures, les redevances et charges réelles et personnelles des tenanciers, les arrondissements de juridiction intérieure, enfin toute l'existence, toute la constitution, toute l'industrie de ces populations rurales.

C'était rendre un assez grand service à la science que de publier avec une parfaite correction ces vieux textes si abondants en documents authentiques et d'un si multiple intérêt. Si l'éditeur les accompagnait d'un choix de beaucoup de pièces analogues et de même date, explicatives et complémentaires, exhumées de la poussière des chartriers et des archives, s'il y joignait des commentaires pour en interpréter tous les termes peu intelligibles ou ignorés, autant de signes cependant d'instruments et d'usages de la vie civile, et particulièrement de la vie agricole, il acquérait plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance du monde savant. M. Guérard fit tout cela, et pensa qu'il pouvait faire davantage et mieux. Il exprima la substance de ces livres précieux et de plusieurs centaines d'autres volumes où s'étaient accumulés les fruits du travail séculaire d'une succession d'érudits, et la substance encore de plusieurs milliers de titres épars en manuscrit, qu'il découvrit lui-même, et, de cette élaboration alimentée par une mémoire inépuisable, conduite par une intelligence supérieure, sortirent, soit sous le nom de *Prolégomènes du polyptyque*, soit en forme de *Discours préliminaires* ou de *Préfaces* des cartulaires, des ouvrages didactiques aussi remarquables par le langage que par le savoir. Avec lui, apprendre est facile, et toute connaissance acquise est sûre. Sans doute il ne s'était pas frayé une route inexplorée avant lui; Perréciot, Houard, de Gourcy, d'autres encore avaient traité des mêmes sujets, mais non avec cet ensemble, avec cette plénitude et cette réserve à la fois, avec cette

méthode, avec cette netteté d'horizon qui marque si bien la limite où finit la lumière de l'assertion légitime, où commence le crépuscule de la conjecture. Personne plus que lui n'aurait eu la force, personne ne redoutait davantage de se hasarder dans ces régions douteuses. Je le suis sans fatigue tant qu'il veut me conduire, parce qu'il abrége le chemin, en connaissant jusqu'aux moindres sentiers, aux moindres détours; je me fie en aveugle, ou plutôt en homme très-clairvoyant après l'avoir lu, à tout ce qu'il me dit sur les pouvoirs, l'administration temporelle, les justices et priviléges des églises, sur la topographie des pays du domaine de l'abbaye, sur la hiérarchie et les degrés de la liberté et de la servitude, sur les états différents des colons et la composition des familles, sur le système et les variations des monnaies avant et depuis Charlemagne, sur les mesures agraires et toutes les sortes de mesures, sur le prix des choses, sur l'entretien des postes publiques relevées par le premier des Carlovingiens, lorsqu'elles étaient tombées, depuis deux siècles, dans les empires d'Orient et d'Occident.

Pour moi, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre, et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.

Nous qui l'avons vu presque continuellement valétudinaire, nous nous demandions quel pouvait être le secret de cette activité si soutenue et si productive; comment cette prodigieuse lecture, ces recherches si laborieuses, tant d'écrits de si longue haleine, d'une touche si ferme, d'une si vive clarté, se

poursuivaient au milieu de jours presque sans repos et de nuits troublées par le malaise et les angoisses. Chez lui l'énergie de l'âme relevait le corps de sa détresse, et l'attachement au travail trompait la douleur, tandis que nous nous affligions de voir à quel prix le ciel lui faisait payer les avantages qu'il lui avait départis. Toute sa vie a été un combat, d'abord contre les gênes et les tristesses d'une condition nécessiteuse, ensuite contre des maux aigus et des infirmités prématurées. Et cependant quiconque l'a bien connu dira qu'il fut heureux. Il fut heureux, non pas seulement parce qu'il jouissait de sa bonne renommée et de la conscience de l'avoir méritée, non pas seulement parce qu'il avait acquis par le travail et la sagesse la plus belle des fortunes, une aisance modeste, égale à ses désirs; non pas encore parce qu'il avait réalisé son rêve de félicité, semblable au vœu d'Horace, la possession d'un petit coin de terre, *angulus agri*, avec une jolie et simple habitation, desservie non par les huit esclaves du domaine de la Sabine, mais par l'humble servante du vieil Ennius; il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissances il y a dans la bonté, tout le monde serait bon, pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres.

Spontanément humain et affectueux, il trouvait une satisfaction journalière dans les retours d'affection prévenante et attentive de tout ce qui l'entourait. Tout être souffrant ou maltraité, ou qui pouvait l'être, était pour lui un intérêt, s'il pouvait le protéger; une consolation sensible, si la protection réussissait. Il lui arrivait quelquefois, dans les rues ou aux champs, de rencontrer un furieux battant à outrance des chevaux excédés ou rétifs; il s'efforçait d'abord de l'adoucir, puis de lui démontrer que la résistance venait de l'impuissance

d'obéir ou de l'irritation causée par la violence : charmé s'il remportait cette victoire sur la colère par le raisonnement, même lorsqu'il avait fallu aider un peu à la force des raisons par la persuasion de l'argent. Dans ses courses, si le cocher, par un zèle peu désintéressé, hâtait trop le pas, il payait plus largement pour qu'on ménageât l'attelage. Formait-on quelque entreprise d'utilité commune, surtout pour les pauvres, il se mettait des premiers dans l'association, et il intriguait au besoin pour faire le bien, de même que pour servir ses fils d'adoption, ses élèves.

Sa campagne l'enchantait et il se plaisait à l'embellir. On riait et il laissait rire volontiers de sa manie de bâtir et de planter; car on avait pu compter jusqu'à la troisième édition de ses bâtiments : celles des plantations ne se comptaient pas. Mais dans cette manie entrait pour beaucoup le désir d'être secourable. Le salaire du travail était plus selon ses sentiments et lui semblait plus convenable à la dignité de l'homme secouru, que le don gratuit, que l'aumône, qu'il savait faire aussi à propos.

Sa campagne! c'était là que, dans les intervalles trop courts de bonne santé, il recevait ses amis, deux ou trois camarades de collége, quelques-uns de ses confrères, plusieurs de ses élèves, qu'il aimait entre tous. Comme il se sentait alors content et dispos! avec quel rajeunissement de gaieté, quel épanouissement de bien être, il goûtait les soins de cette hospitalité familière!

Il dut à la bonté de son cœur la plupart des plus doux instants de sa vie. Le devoir causa sa mort, ou du moins l'avança de plusieurs années. Il y avait quelque temps qu'il venait d'être nommé conservateur au département des manuscrits. Son prédécesseur immédiat avait laissé un exemple qui aurait excité son émulation, s'il avait eu besoin de ce stimulant.

Il reprit les rangements commencés, il en imagina de nouveaux, avec un zèle trop au-dessus de ses forces. L'hiver ne put interrompre ces travaux. A la campagne, les intempéries de la saison semblaient être sans atteinte sur lui : il y respirait, en liberté, comme un air natal; mais le froid humide et glacial des galeries où il persistait à surveiller ses travailleurs malgré les avertissements et les prières de ses amis, le saisit mortellement, et, après quelques jours de maladie, il succomba.

Ainsi nous fut enlevé avant le temps ce savant, cet homme de bien, qu'estimaient, que respectaient tous ceux qui le connurent; que chacun aimait d'autant plus chèrement qu'on le connaissait mieux; qui fut pleuré des siens plus qu'à un célibataire il n'appartient ordinairement de l'être; qui laisse un nom honoré avec un long souvenir dans la famille académique, et dont l'éloge est écrit par ses confrères eux-mêmes, sur la pierre de sa tombe, en ces mots :

Benjamin-Edme-Charles Guérard,
né à Montbard, 15 mars 1797; mort à Paris, 10 mars 1854.

. . . .
Aussi estimable par l'intégrité de son caractère
que par la sincérité scrupuleuse de son érudition,
digne continuateur des Bénédictins,
il trouva dans les polyptyques et les cartulaires
une source nouvelle de documents historiques
d'où il sut tirer des tableaux achevés
de l'état des personnes et des choses
au moyen âge.
Ses deux frères lui ont élevé ce monument.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres
associe ses regrets à leur douleur.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. GUÉRARD.

Discours *Sur la vie et les ouvrages du président Jacques-Auguste de Thou*, Paris, Lheureux, 1824, in-8° de 48 pages. — Ce discours a obtenu la première mention honorable à l'Académie française.

Lettre à M. de Grégory *Sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* — Cette lettre, datée du 9 octobre 1825, a été publiée en 1843, par M. de Grégory, dans son *Histoire de l'Imitation de Jésus-Christ*, t. II, p. 283 à 286.

La bienfaisance du baron de Montyon, ou ses legs et ses fondations en faveur des hospices et des académies (Anonyme), Paris, Delaunay, 1826, in-8° de 18 pages. Cette pièce de vers a concouru en 1825 pour le prix proposé par l'Académie française.

Annales de Hainault, par Jacques de Guyse. Prospectus. Paris, Sautelet, 1826, in-8° de 8 pages.

Divers articles littéraires insérés dans le journal *l'Universel*, notamment sur le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot. (Numéros des 15 et 19 octobre, 8 novembre, 5, 19 et 31 décembre 1829.)

Conseil au pouvoir par un homme du peuple (Anonyme), Paris, Guiraudet, 1830, in-8° de 22 pages.

Discours d'ouverture du cours de première année à l'École des chartes, publié dans la *France littéraire*, 1832, t. Ier, p. 268 à 280, réimprimé, en 1855, à la suite de la Notice sur M. Daunou.

Essais sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, extrait du mémoire couronné par l'Institut en juillet 1830, et suivi d'un aperçu de la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne, Paris, Imprimerie royale, 1832, in-8° de xv et 193 pages.

De la carte de France publiée par le ministère de la guerre; article inséré au *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1re partie, 1834, p. 54 à 61.

Essai historique sur Mirebel, par Théodore Laurent, article inséré au même *Bulletin*, 1re partie, 1835, p. 194 à 195.

Des causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races, introduction d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1835, brochure in-8° de 21 pages, extraite du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1re partie, 1835, p. 272 à 292. — Cette introduction fut lue en partie à la séance publique des cinq académies, le 2 mai 1835; un autre fragment fut lu, le 14 août suivant, à la séance annuelle de l'Académie des inscriptions; l'ensemble du mémoire fut soumis à l'Académie pendant le cours des années 1835 et 1836.

Provinces et pays de France, Paris, Crapelet, 1836, brochure in-18 de 95 pages extraite de l'*Annuaire historique pour 1837*, publié par la Société de l'Histoire de France, p. 58 à 148.

Du système monétaire des Francs, sous les deux premières races, extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1837. Blois, E. Dezairs, 1837, brochure in-8° de 39 pages, extraite de la *Revue de numismatique française*, t. II, p. 406 à 440. — Ce mémoire a été reproduit, avec quelques changements, dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. Ier, p. 109 à 158.

Note relative au système monétaire des Francs, insérée, en 1838, dans la *Revue de numismatique française*, t. III, p. 275 à 280.

Notice du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, cartulaire 120, sur vélin, écriture du XIIIe siècle, insérée dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, 1838, t. XIII, seconde partie, p. 1 à 61.

Notice sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté 4628 A (Recueil de pièces) insérée au même volume, p. 62 à 79.

Lettre de M. B. Guérard à son frère, au sujet d'un article de *la Quotidienne*. Paris Fournier, 1838, in-8° de 15 pages. Cette lettre a été réimprimée avec les observations de M. Paulin Paris, Paris, Techener, in-8° de 35 pages.

De l'état des personnes et des terres jusqu'à l'établissement des communes, mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions en 1838, inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril de la même année (t. XXXVI, p. 291 à 301), et reproduit dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. Ier, p. 199 à 211.

Note sur le calcul des nombres fractionnaires, insérée dans le *Journal de mathématiques*, année 1838, p. 483 et suivantes.

De l'état des personnes dans la monarchie des Francs, mémoire inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1839, t. XLI, p. 244 à 265, et reproduit avec plus de développement dans les Prolégomènes du *Polyptyque d'Irminon*, t. Ier, p. 212 à 250.

Notice sur Gustave Fallot, sous-bibliothécaire de l'Institut, secrétaire du premier comité historique du ministère de l'instruction publique, ancien pensionnaire de l'École royale des chartes; brochure in-8° de 13 pages, extraite de l'édition posthume des *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, par Gustave Fallot, Paris, Imprimerie royale, 1839.

Avertissement publié en tête de l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1840. (Les *Avertissements* publiés dans les Annuaires des années 1837, 1838, 1839, 1841 et 1842, sont aussi de M. Guérard.)

Compte demandé à M. Thiers (Anonyme), Paris, G. A. Dentu, 1840, in-18 de 29 pages.

Des impositions publiques dans la Gaule depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1837, et publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1840, 1re série, t. Ier, p. 336 à 342.

Sur l'ouvrage intitulé : *Richeri historiarum libri IIII, ex codice seculi x autographo edidit G. H. Pertz*, articles publiés dans le *Journal des Savants*, 1840, août et septembre p. 470 à 489, et 535 à 556. — Ce travail avait été communiqué à l'Académie des inscriptions en 1840. Au premier article est jointe (p. 470 à 483) une note étendue donnant un aperçu général de la collection publiée par M. Pertz sous le titre de *Monumenta*

Germaniæ. Cet aperçu a été communiqué à l'Académie dans la séance du 6 décembre 1839.

Sur le « Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure, par Auguste Le Prevost, » article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1840, 1re série, t. II, p. 190 à 191.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, t I et II de la Collection des cartulaires de France, Paris, Crapelet, 1840, 2 vol. in-4°, le premier de CCCLXXI et 254 pages, le second de la page 255 à 848. — Les Prolégomènes, qui font partie du Ier volume, ont été tirés à part (in-4° de CCCLXXI pages).

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, t. III de la même collection; Paris, Imprimerie royale, 1840, 1 vol. in-4° de C et 487 pages.

La Terre salique, mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1841, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1841, 1re série, t. III, p. 113 à 124, tiré à part (12 pages in-8°), et reproduit avec plus de développement dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. Ier, p. 483 à 496.

Notice sur M. Daunou, publiée en partie dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1842, 1re série, t. III, p. 209 à 257, tirée à part (49 pages in 8°), et publiée intégralement en 1855, 1 vol. in-8°, Paris, Crapelet. — Des fragments de cette notice ont été lus à l'Académie des inscriptions en 1842.

Sur l'ouvrage intitulé : *Institutions liturgiques*, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1843, 1re série, t. V, p. 188 à 193.

Fragments sur les religieux de Saint-Germain-des-Prés, publié en 1843 dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1844, p. 239 à 252, et reproduit dans les Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. 1er, p. 3 à 9. — Ce fragment avait été communiqué à l'Académie des inscriptions en 1836.

Sur l'ouvrage intitulé: *Loi salique*, ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata*, avec des notes et des dissertations par J. M. Pardessus, articles publiés dans le *Journal des Savants*, 1843, septembre, octobre, novembre, p. 564 à 574, 627 à 636, 681 à 694, et 1844, avril, p. 211 à 226.

Polyptyque de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, avec des Prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des barbares jusqu'à l'institution des communes; Paris, Imprimerie royale, 1844, deux tomes in-4° en trois parties, le Ier de VIII et 984 pages, le IIe de 463. — Plusieurs fragments de cet ouvrage avaient été communiqués à l'Académie des inscriptions, notamment un mémoire sur les mesures en 1837, et un mémoire sur les lides en 1839. Ces deux fragments ne paraissent pas avoir été publiés à part comme ceux qui ont été rappelés plus haut.

Embaumement du corps de Charles V, morceau publié en 1844 dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1845, p. 196 à 198.

Exposé sur les annuaires publiés par la Société de l'Histoire de France, article qui a

paru, en 1845, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'année 1846, p. 33 à 54.

Exposé sur les annuaires publiés par la Société de l'Histoire de France, suite de l'article précédent, publié, en 1846, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'année 1847, p. v à xii.

Relevé du temps qu'il a fait à Paris depuis dix-huit ans, article publié, en 1846, dans l'*Annuaire historique* de la même société pour l'annee 1847, p. 27 à 44.

Rapport fait, au nom de la Commission des travaux littéraires, sur la continuation de la Collection des chartes et diplômes, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1847; Paris, Didot, 1847, in-4° de 19 pages; réimprimé dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XVI, p. 19 à 35.

Sur l'ouvrage intitulé : *Lettres de mademoiselle Aïssé à madame Calandrini*, cinquième édition revue et annotée par M. Jules Ravenel, avec une notice par M. Sainte-Beuve, article inséré, en 1847, dans l'*Illustration*, t. IX, p. 94.

Semur en Auxois, Montbard et Alise : 1848, brochure in-4° de 20 pages, extraite de l'*Histoire des villes de France*, t. V, p. 83 à 102.

Condition des personnes et des terres; 1848, brochure in-8° de xiv feuillets, extraite du recueil intitulé : *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. Ier, fol. 1 à xiv.

Du nom de France et des différents pays auquel il fut appliqué, mémoire publié, en 1848, dans l'*Annuaire historique* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1849, p. 152 à 168.

Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris (formant les tomes IV à VII de la Collection des cartulaires de France); Paris, Crapelet, 1850, 4 vol. in-4°, le Ier de ccxxxviii et 470 pages, le IIe de 546, le IIIe de 552 et le IVe de 492.

De la formation de l'état social, politique et administratif de la France, mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions en 1849 et publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1851, 3e série, t. II, p. 1 à 38.

Du musée du Louvre, article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1853, 3e série, t. IV, p. 70 à 77.

Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du ixe siècle de notre ère; Paris, Imprimerie impériale, 1853, 1 vol. in-4° de lii et 147 pages.

Explication du capitulaire De Villis, mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1852 et 1853, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1853, 3e série, t. IV, p. 201 à 247, 313 à 350 et 546 à 572, tiré à part (brochure in-8° de 110 pages), Paris, Didot, 1853; réimprimé dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, 1re partie, p. 165.

Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille (formant les tomes VIII et IX de la *Collection des Cartulaires de France*); Paris, Crapelet, 1857, 2 vol. in-4°, le Ier de clvi et 651 pages, le IIe de 945.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. BOISSONADE[1],

PAR M. NAUDET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Quoique j'aie aujourd'hui un devoir facile et doux à remplir, je ne l'aborde pas cependant sans une sorte de réserve inquiète et de pudeur craintive. Il me faut rendre hommage à un homme d'un mérite éminent et reconnu de tous, mais d'une modestie presque farouche, et qui fuyait le bruit et l'éclat des honneurs avec autant de persévérance que d'autres mettent d'empressement à les chercher. Comment évoquer à la lumière de nos solennités la mémoire d'un savant qui, par une disposition formelle de volonté dernière, ne permit pas même à ses confrères, qui l'avaient entouré pendant tant d'années de leur estime et de leur affection, de faire cortége à ses obsèques? Comment prononcer, au milieu d'une brillante assemblée, l'éloge de celui qui défendit jusqu'à l'expression de la douleur sur sa tombe au moment de la suprême séparation? J'ai peur d'offenser l'objet même de mon culte et de nos regrets par une piété indiscrète,

Lue dans la séance publique annuelle du 12 novembre 1858.

Facto pius et . . . male gratus *eodem*.

Mais son nom demeure l'ornement de nos annales, la re-

nommée de ses travaux est une partie de notre gloire. Il ne saurait nous envier le bonheur et l'orgueil de montrer son image au public qu'attire ici le goût des lettres et de la science, de même qu'autrefois, dans cette antiquité dont le commerce lui fut si cher, les nobles familles décoraient leurs fêtes des portraits de leurs ancêtres les plus illustres.

Jamais on ne fut plus attrayant de formes, de manières, d'esprit et de langage que notre vénéré confrère; personne jamais ne se déroba davantage aux agréments du monde, auquel il s'était laissé entrevoir durant quelques années de sa jeunesse, et dont tous les efforts, même ceux de l'amitié, furent impuissants à le retenir, à le rappeler, une fois qu'il eut pris le parti de la retraite (2). Il le prit sans misanthropie, sans humeur, mais par une résolution d'autant plus invincible qu'elle lui parut naturelle et raisonnablement motivée, et dont on n'avait pas droit, après tout, de lui demander compte. Il crut devoir ce sacrifice aux siens et à lui-même, si ce fut en effet un sacrifice, et non une satisfaction.

La retraite, la solitude, s'accordaient merveilleusement avec ses goûts d'activité libre et paisible et de studieuse obscurité; il semblait avoir pris pour loi la maxime du philosophe grec : « Cache ta vie (3), » et il cacha si bien la sienne, que ses confrères, qui avaient pu jouir de ses entretiens pendant un demi-siècle dans la familiarité de nos séances intérieures où il donnait l'exemple de l'assiduité, n'ont appris que depuis sa mort qu'il se nommait, non pas seulement Jean-François Boissonade, mais Boissonade de Fontarabie, qu'il était issu de souche ancienne et noble, qu'il comptait au nombre de ses aïeux des lettrés, de savants médecins, qui avaient acquis notoriété à leur nom dès le xve siècle, un évêque de Bazas dans le xviie siècle, sous Louis XIV, et que son père, qui avait suivi

la carrière des armes en bon gentilhomme, était mort, en 1779, gouverneur de Castel-Geloux.

M. Boissonade naquit le 10 mai 1774, l'année même de la mort de Louis XV, dans les fêtes et les réjouissances de l'avénement d'un règne qui semblait se lever comme l'aurore d'une ère de prospérités inouïes, et qui devait être précipité sitôt dans des tempêtes et des catastrophes terribles, mais fécondes.

La mort prématurée de son père le laissa orphelin en bas âge : épreuve pleine de périls et de hasards, dans laquelle les natures faibles succombent ou se pervertissent, les natures d'élite se fortifient et mûrissent avant le temps. Son patrimoine fut dissipé par la négligence ou les malversations de ses tuteurs, et il ne lui resta qu'un nom et un titre qui obligeaient en protégeant encore, mais que, plus tard, il y eut du courage à ne pas désavouer, et qui eut besoin d'une rare distinction personnelle pour être pardonné. On dirait que l'enfant ne tarda pas à comprendre que, privé de son guide et de son appui naturel, il devenait comptable envers lui-même, envers sa famille et son pays, de son avenir, et qu'il accepta en connaissance de cause cette responsabilité morale. C'est peut-être de là qu'il prit ce je ne sais quoi de ferme, de précis, d'arrêté, qui faisait la marque et l'originalité de son discours comme de son caractère, sans exclure l'aménité de l'un, la bienveillance de l'autre.

Le collége d'Harcourt fut pour ainsi dire son berceau. Sous une intelligente et grave discipline, sous des maîtres, gardiens et modèles des traditions universitaires, qui faisaient des lettres classiques une forte et large base à l'éducation de la jeunesse, sans brusquer le choix irrévocable de ses vocations diverses avant qu'elle pût se connaître, il fit des études plus utiles que variées, et il obtint des succès plus réels que brillants.

Dès sa douzième année son nom était inscrit sur la liste des accessit du concours général; il en eut un encore en 1788, un autre en 1790: c'était le sixième et dernier en version grecque. On a remarqué que le futur helléniste venait à un long intervalle après des lauréats qui, dans la suite, furent loin de le valoir : preuve que les triomphes de collége ne sont point un augure infaillible, si le travail ne se charge pas de le vérifier. On aurait tort toutefois de conclure de l'exemple, qu'il n'y a qu'à réussir médiocrement dans ces concours, ou même à n'y être pas nommé, pour devenir un jour un habile homme.

M. Boissonade termina ses cours à la hâte dans l'agitation et le bruit qui se faisaient autour du collége; mais la semence était tombée en bonne terre et ne pouvait manquer de fructifier. Son esprit heureusement doué, et dont la vigueur était réglée par la modération, lui donnait ouverture à toute chose, à la pratique des affaires comme à la culture de la science, et il ne devait rencontrer dans tout ce qu'il entreprendrait d'autres impossibilités que celles qui arrêtent la fierté de l'homme d'honneur (4).

Il tenait au régime qui finissait par son origine, il n'en conserva que la politesse et l'élégance. Les généreuses émotions au milieu desquelles grandit son adolescence, les séduisantes espérances de régénération sociale, l'enthousiasme de la liberte, de l'humanité, qui animait l'éloquence des orateurs et des écrivains, l'attiraient aux idées nouvelles. Il sentit de bonne heure que, au lieu de garder rancune au changement qui lui enlevait des priviléges, il valait mieux retrouver sa fortune en soi-même et se créer une position qu'il posséderait par droit de mérite, et non par bénéfice d'héritage.

Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il fut attaché, en 1792,

au ministère des relations extérieures. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour s'y faire apprécier, et, lorsqu'en 1794 un décret de la Convention eut autorisé le comité de salut public à retenir, par réquisition spéciale, pour le service de la nation, ceux que la noblesse de leur naissance mettait hors la loi et bannissait du pays, M. Boissonade fournit l'un des premiers exemples d'appliquer cette loi d'exception, loi sage autant que juste, double mérite que les lois d'exception n'ont pas toujours. Mais cette faveur si légitime ne lui profita guère : on le soupçonna d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, et il perdit son emploi. Pourtant M. Boissonade n'était pas un conspirateur. Fut-il compromis par quelques amitiés de famille ou de collége, qu'il aurait retrouvées dans ce qu'on appelait alors la jeunesse dorée, parce qu'elle affectait quelques habitudes de luxe et de parure en opposition avec les sauvages rudesses à la terreur desquelles on venait d'échapper? ou bien s'était-il rencontré un citoyen plus zélé que lui pour le parti vainqueur, qui convoitait sa place? On se contenta de la lui ôter. Il ne réclama pas, persuadé qu'en de telles conjonctures le pouvoir qui destitue a épuisé la mesure de sa douceur quand il s'abstient de poursuivre.

Il n'avait pas renoncé tout à fait aux emplois de l'administration ; mais le métier de solliciteur n'allait point à son tempérament ; il fallait qu'on lui en épargnât les soins et surtout les humbles assiduités (5). Un ami s'en chargea. Toutefois l'occasion se fit attendre jusqu'à ce qu'un gouvernement né de la gloire des armes, restaurateur de la paix publique et du droit civil, et à qui il ne manqua, pour consolider sa durée, que de savoir se contenir, eut fait succéder à l'anarchie un ordre nouveau. On organisait alors les préfectures. Le ministre de l'intérieur était Lucien Bonaparte, ami de la liberté, ami des

lettres, qui, plus tard, devait être le bienfaiteur délicat de la jeunesse de Béranger, encore inconnu, lorsque lui-même, n'ayant pas voulu changer de sentiments et d'opinion dans un changement de titres et de régime, subit la disgrâce et l'exil pour cette opiniâtreté peu commune. Le Mécène républicain, auquel M. Boissonade fut présenté par un intermédiaire lié d'affection avec l'un et l'autre, le fit, sans délai ni remise, secrétaire général d'une préfecture. La Providence en ordonnait autrement. Lucien quitta le ministère quelques mois après. Le préfet, qui avait désiré la place de M. Boissonade pour une créature à lui, et qui aurait sacrifié à cet arrangement tous les beaux esprits du monde, le fatigua tellement de tracasseries journalières, qu'il donna sa démission : contre-temps heureux, qui le rendait tout entier aux lettres et à lui-même. Cette fois il dit adieu sans retour aux flots et aux vents qui lui avaient promis la fortune et ne lui avaient apporté que des naufrages. Il lui semblait qu'il rentrait dans ses foyers en reprenant possession de son domaine de l'antiquité; car il avait déjà commencé à s'y établir et à le mettre en pleine exploitation pendant les loisirs que lui avait faits la Convention victorieuse et mourante. Il publia même dès 1795 (6) une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, qui ne devait pas plus fonder que compromettre une réputation de poëte, mais où se montrait le talent d'un écrivain correct et spirituel. Ce n'était qu'un amusement et non pas un ouvrage. Il sentait moins l'impatience de produire hâtivement que le besoin de s'enrichir soi-même pour donner aux autres, et de perfectionner les instruments de l'ouvrier avant de composer son œuvre. Le département des manuscrits de la grande Bibliothèque de Paris, vaste dépôt des acquisitions littéraires de plusieurs règnes et des munificences royales de Colbert, lui

offrait des trésors inépuisables. Il y passait avec délices tout le temps que lui laissait le soin de gagner le pain de chaque jour, lisant, copiant les écrits des anciens qui avaient échappé aux recherches de ses prédécesseurs. Il commença d'y amasser une multitude de textes ignorés avant lui, sans lui stériles, éléments féconds des livres aussi doctes que nombreux qui marquèrent dans la suite presque toutes les années de sa laborieuse carrière.

C'était le temps où la création de l'Institut, un an après le 9 thermidor, venait, entre autres retours heureux, de signaler la réconciliation et l'alliance nouvelle de la liberté avec la modération et l'humanité, et de raviver dans la république naissante les souvenirs glorieux du passé. Les membres dispersés de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions y avaient été recueillis des premiers, et ils rapportaient dans le temple qu'on commençait à réédifier le feu sacré qu'ils avaient sauvé dans leur fuite pendant l'invasion barbare.

La classe de littérature et des beaux-arts proposa, dans sa séance du 15 messidor an V (3 juillet 1797), un prix sur cette question : « Rechercher les moyens de donner parmi nous « une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la « langue latine. » Le sujet semblait avoir été choisi tout exprès pour M. Boissonade; mais le goût de M. Boissonade n'était pas celui de tout le monde alors; il pouvait passer pour une exception, même pour une singularité. Déjà, avant la Révolution, la frivolité de la poésie à la mode et les déclamations de la polémique et des romans avaient détourné les esprits bien loin des saines et sérieuses doctrines du XVIIe siècle, et ensuite, quand on essaya de ressusciter les républiques de Thucydide et de Tite-Live et les héros de Plutarque, on n'en devint pas plus classique pour cela. Les congrégations ensei-

gnantes abolies, les colléges de l'Université supprimés, lorsque l'ivresse des plaisirs après la Terreur et la frénésie de l'agiotage dans le désordre des finances faisaient tourner toutes les têtes, qu'était-ce pour la société française de ce temps-là que le grec et le latin? un grimoire à faire peur aux enfants et à réjouir les pédants d'autrefois. Mais la proposition de l'Institut était d'autant mieux avisée et plus nécessaire, qu'elle parut étrange et surannée à la majorité du public. Il est du devoir et de la dignité des grands corps conservateurs en tout ordre de choses de s'armer, quand il le faut, d'une hardiesse d'impopularité et d'une force de résistance.

Neuf mémoires furent envoyés; les juges, voulant et espérant mieux, prorogèrent le concours jusqu'à l'an VII (1800). Il ne demeura cette fois que deux concurrents en présence. La mention honorable, après le prix, fut accordée à l'auteur qui avait pris pour devise ce conseil de Cicéron à son fils : « J'ai toujours associé les lettres grecques et les lettres latines « pour mon utilité dans mes exercices de philosophie et d'élo« quence; vous ferez bien de m'imiter. » C'était le même qui avait emprunté précédemment d'une lettre d'Érasme une épigraphe qui pouvait se tourner en épigramme contre ses contemporains : *Literas Græcas attigisse hæresis erat.* De nos jours encore il ne tiendrait pas à certaines orthodoxies ombrageuses que Cicéron avec Démosthène, Virgile avec Homère, ne fussent condamnés comme hérétiques.

J'ai eu l'insigne bonne fortune de retrouver dans nos archives les deux écrits, témoins précieux pour l'histoire morale du temps et pour la biographie de l'auteur : l'un, autographe, signé ainsi du caractère de son écriture, qui n'a pas changé dans l'espace de soixante ans; l'autre, de la main d'un copiste, mais marqué de traits de ressemblance indubitables dans le

fond, l'esprit et le plan de la composition. Quoique l'auteur du Mémoire mentionné n'ait voulu se faire connaître ni le jour de la solennité, ni après, il est facile et bien permis, je crois, aujourd'hui, sans violer le secret de l'anonyme, d'en soulever le voile, de montrer ici M. Boissonade et de le faire parler lui-même.

Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il risqua son premier essai. On le devinerait à la candeur de ses émotions et de son inexpérience, à l'élan de son enthousiasme pour les anciens, à son ardent désir d'apprendre. Après avoir démontré l'impuissance des traductions à nous mettre en présence de ces maîtres éternels de l'éloquence, de la poésie et du bon goût : « Apprenons donc, s'écrie-t-il, les langues anciennes, pour « puiser dans les sources tant de riches et utiles connaissances « que nous ne pouvons trouver ailleurs; apprenons-les au moins « jusqu'à ce que d'heureux interprètes, tels que de nouveaux « Prométhées, aient ravi le feu céleste dans ces sublimes com- « positions; et si jamais ce bonheur était donné à notre littéra- « ture, il faudrait encore les apprendre pour leur charme mu- « sical et leur aimable harmonie, pour le plaisir de comparer, « pour celui de savoir davantage et de multiplier nos moyens « de jouissance et de bonheur. » Et il ajoute dans une note : « Cette raison me paraît très-forte; il y a une sorte de plaisir « très-grand à étendre ses connaissances; il semble qu'on de- « vienne plus grand soi-même à mesure qu'on sait plus. On a « plus de moyens d'être heureux; au moins on multiplie autour « de soi les moyens d'échapper aux afflictions de la vie. C'est « pour cela qu'il ne faut négliger aucune des études qu'on a « le temps de faire. Quelques personnes rient de la botanique » (on voit qu'il aimait les arbres et les fleurs longtemps avant de devenir propriétaire d'un jardin); « mais, quand elle ne s'occu-

« perait pas des propriétés des plantes, quand les observations « qu'elle recueille ne pourraient pas amener quelque utile dé- « couverte, quand elle ne verrait dans les plantes que leurs « formes et leurs organes et le mécanisme de leur construction, « n'est-ce pas pour le promeneur solitaire et mélancolique une « touchante distraction que cette facile étude, dont les effets sur « le cœur et l'imagination sont plus doux qu'on ne saurait le « dire?. . . Et puis, combien il est doux de connaître ce dont « on est environné! Il faut apprendre tout ce qu'on a le loisir « et les moyens d'apprendre. »

On a vu poindre dans quelques-unes de ces paroles le ressentiment des infortunes récentes; il éclate plus ouvertement dans la péroraison : « L'amour de ces belles et nobles lettres, « à qui j'ai dû tant de moments tranquilles et doux au milieu « des chagrins que j'ai éprouvés, et de qui j'attends encore bien « des consolations pour les jours de malheur et de peines aux- « quels la fortune semble encore destiner ma vie, a seul guidé « ma plume. » Et, plus bas, on ne lit pas avec moins d'intérêt ces paroles, expression vraie de l'élévation et de la générosité de son âme : « Il me serait doux d'être couronné; mais, comme « l'idée d'avoir été utile me serait encore plus douce que la ré- « compense, j'applaudirai dans toute la sincérité de mon cœur « au triomphe d'un autre, consolé et content par l'idée qu'il « n'est plus heureux que moi que parce que ses moyens ont été « jugés plus utiles. »

Entre la première épreuve et la seconde, le temps a cicatrisé les blessures; l'écrivain a étendu ses conceptions et ses vues par la réflexion, il a pris un ton plus ferme et plus résolu. Et d'abord il se pose en adversaire des gens « qui demandent « par quelle bizarre sollicitude on cherche à rappeler à la vie « des langues mortes et inutiles; » il brave « ces imaginations

« inquiètes qui croient voir dans la question proposée par l'Ins-« titut un pas rétrograde vers des idées que la Révolution a « proscrites, » et « ces têtes calculatrices qui pèsent tout à la « balance de l'intérêt pécuniaire. » Mais, dominé encore par les conditions d'un état social qui ne pouvait pas cependant être définitif et immuable, il s'arrête à des idées d'application immédiate au lieu de s'élever aux théories et aux espérances d'une philosophie prospective, et, pour appuyer la preuve de l'utilité des langues anciennes sur des bases qu'on accepte, il se croit obligé de restreindre leur sphère à la mesure des mœurs du temps, dont il accuse involontairement les misères par les concessions qu'elles lui dictent : « Plus de latin ni de grec « pour la théologie, qui a cessé d'exister avec la profession du « sacerdoce; plus pour la jurisprudence, qui n'a plus rien à faire « du droit romain, ayant pour se conduire et s'autoriser des codes « nouveaux; plus pour les sciences mathématiques et physiques « et pour la médecine, auxquelles les langues modernes suffi-« sent. » Que restait-il donc aux langues anciennes? les beaux-arts et la littérature. Pour lui c'était assez.

Et quel secours pouvait offrir l'instruction publique au réformateur? Il demande qu'on n'admette dans les chaires d'humanités et de belles-lettres que des hommes qui aient justifié d'une connaissance plus qu'élémentaire des langues anciennes. Il voudrait que, pour suppléer aux écoles trop rares, les bibliothécaires dans les villes fissent des cours de grec et de latin et ne fussent nommés qu'à cette condition. Il voudrait aussi que l'Institut, dans l'élection de ses membres, tînt compte de ce genre de supériorité. Mais une idée singulière, et qui trahit plus que toute autre l'âge de l'auteur aussi bien que les imaginations de la politique spéculative de cette époque, c'était la proposition d'attacher aux tableaux et aux statues des inscrip-

tions explicatives dans la langue des personnages représentés, avec traduction cependant, et de graver aussi sur les murs des édifices et des monuments les plus belles sentences de l'antiquité, toujours dans la langue originale, pour rappeler aux citoyens leurs devoirs, aux chefs de l'État les droits des citoyens. Heureux pays que celui où gouvernants et gouvernés trouveraient dans cette épigraphie morale un assez grand attrait pour apprendre le grec et le latin!

Que nous sommes loin aujourd'hui des ruines que M. Boissonade voyait autour de lui! et que nous devons être heureux de tout ce qui s'est fait depuis un demi-siècle pour les réparer! Mais, si l'état des choses est changé, observe-t-on un égal changement, un progrès pareil dans l'état des esprits? Cette maladie des *têtes calculatrices qui pèsent tout à la balance de l'intérêt pécuniaire* a-t-elle perdu de sa maligne influence en intensité, en étendue? Ni les institutions, ni les établissements publics, ni, dans les vicissitudes des institutions elles-mêmes, la tradition et le zèle des maîtres habiles, ne manquent à l'éducation de la jeunesse. Que manque-t-il aux disciples pour l'effet des leçons et pour la garantie de l'avenir? La foi dans les jouissances de l'idéal, le culte désintéressé du beau, du bon et du vrai, l'amour de la science pour la science.

C'est par là que M. Boissonade, réduit à l'indigence par la tourmente révolutionnaire, au milieu des privations d'une vie dure et pénible, quelquefois sans la sécurité du lendemain, trouva en soi et dans la société des anciens, consolation et réconfort, et des moments de bonheur.

Son plan de vie était désormais arrêté; il se vouait à l'enseignement par la parole dans le professorat, par la critique dans ses écrits. Déjà il avait formé le projet d'un cours privé de langue grecque, à la manière des *privat-docent* d'Allemagne;

l'annonce était faite, le jour d'ouverture fixé, lorsque son ami vint l'engager, pour la seconde et dernière fois, dans une poursuite d'ambition sans plus de succès que précédemment. Patience! Qu'il se fasse connaître, les chaires publiques ne lui manqueront pas.

Dans l'intervalle des deux concours, il avait donné des articles de philologie au *Magasin encyclopédique* de Millin. Deux de ses débuts eurent des succès très-différents, quoique inspirés par le même esprit de sincère et loyal examen. L'un lui attira l'inimitié irréconciliable d'un helléniste français, dont il devint plus tard le confrère en Académie : ce qui montre que confrère et ami sont deux noms ordinairement synonymes, mais qui souffrent quelquefois des acceptions très-diverses. L'autre article lui valut l'estime et l'affection d'un jeune savant étranger. M. Bast, conseiller de légation du grand-duc de Hesse-Darmstadt, fit paraître, en 1796, un spécimen d'une nouvelle édition des Lettres d'Aristénète, d'après un excellent manuscrit copié par lui-même à Vienne pendant qu'il y résidait. M. Boissonade s'occupait, de son côté, d'une traduction du même auteur. Ses observations doctement motivées sur le spécimen, ses vues fines et judicieuses sur les travaux antérieurs et sur ce que le futur éditeur avait à faire après les autres et ce qu'il devait améliorer encore dans son propre ouvrage, inspirèrent à celui-ci le désir de connaître le savant qui l'avait si habilement critiqué. La conformité des âges, des études et surtout des sentiments, les attacha l'un à l'autre d'une amitié intime avant de s'être jamais vus, plus forte depuis qu'ils purent se voir et converser ensemble, trop peu de temps à leur gré, pendant la paix de 1800, qui amena M. Bast à Paris, avec son ambassadeur. Ils ne cessèrent point ensuite de s'entretenir par des lettres fréquentes durant l'espace

de onze ans, se faisant confidence de leurs projets, se prêtant de mutuels secours, aimant à proclamer le mérite l'un de l'autre (7). Cette correspondance fut très-utile à M. Boissonade. Avant l'heureuse rencontre de M. Bast, les grands noms de Bentley, d'Hemsterhuys, de Walckenaer, de Wesseling, de Runhken (je ne nomme que les noms cités dans son Mémoire de 1797), d'autres encore, dont il avait étudié aussi les écrits « inconnus, disait-il alors, à nos frivoles Français, » lui avaient inspiré une courageuse émulation, et il s'était fait un modèle idéal de l'érudit (8), comme Cicéron de l'orateur; non que, dans sa modestie, il se flattât d'en atteindre la perfection, mais il voulait, par un continuel effort, en approcher le plus possible. Sous les auspices de M. Bast il pénétra plus avant dans la familiarité de la docte Allemagne, il s'y affermit dans ses habitudes d'immenses lectures, de minutieuse analyse, d'investigation infatigable des autorités et des sources, de philologie comparative et de rapprochements multipliés où les passages douteux s'éclairent les uns par les autres; mais il garda toujours son vol d'abeille attique, évitant de se charger d'un butin lourd et superflu, distillant goutte à goutte son miel doré, rien que l'essence limpide et parfumée de la véritable érudition.

La mort prématurée de M. Bast brisa la liaison des deux amis. Combien elle fut sensible à M. Boissonade, on en peut juger par la notice nécrologique qu'il lui consacra, et dont je ne citerai que la fin : « Je voudrais, dit-il, faire connaître son « caractère, dire combien son commerce était doux et sûr, parler « de l'aménité de son esprit et de son égalité (qualités si rares « dans les hommes voués aux études sérieuses), enfin montrer « par quelques traits combien son cœur était humain, affec- « tueux et sensible; mais je ne le puis maintenant. J'ai parlé

« avec quelque détail de la science, des travaux et des talents « de M. Bast, parce que ce récit est naturellement froid, et « fait au chagrin une sorte de distraction; mais il me serait « impossible aujourd'hui de m'étendre sur tant de qualités ai- « mables et bonnes qui le distinguaient, et que j'ai si parfaite- « ment connues et observées de si près dans une intimité de « onze années : ce ressouvenir est encore trop vif et trop dou- « loureux. »

Cette notice parut dans le *Journal de l'Empire*, le 17 novembre 1811. Il y avait dix ans que l'habile direction de ce journal l'avait enrôlé dans cette phalange de critiques distingués et d'hommes de talent qui soutenaient, avec les Chateaubriand et les Fontanes, la réaction morale et religieuse en faveur des croyances et des gloires du XVIIe siècle contre les doctrines sceptiques et immodérément novatrices du XVIIIe, vaillante association, qui, sous le gouvernement ferme et amical, prudent et constant, de la dynastie des Bertin, continuée par l'ascendant de raison et de sympathie de leur successeur, s'est maintenue depuis soixante ans; qui a établi l'autorité de sa rédaction politique par la supériorité de sa rédaction littéraire, et avec laquelle tous les partis ont dû compter toujours, si ce n'est quand ils ne comptent plus avec personne.

M. Boissonade déploya, dans les deux cent cinquante articles qu'il signait de son humble Oméga (9), toute l'abondance et la variété de ses connaissances, toute la distinction et la sagacité de son esprit. Littérature ancienne et littératures modernes, française et étrangères, critique de goût et critique grammaticale, histoire, bibliographie (10), et jusqu'aux sciences naturelles, il s'emparait en maître de tous les sujets. Ses articles, il est vrai, comparés aux formes colossales des journaux de notre temps, n'étaient que des miniatures d'articles, mais

traités avec le fini de la miniature, et sur un fond assez solide et assez large pour pouvoir remplir un plus grand cadre.

Sa carrière de journaliste ne se prolongea pas au delà des premiers mois de 1813, lorsqu'il eut été nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quelques-uns de ses patrons lui conseillèrent d'y renoncer. En ce temps-là l'érudition titrée observait le décorum circonspect et l'étiquette sévère de l'in-4° ou tout au moins de l'in-8° de cinq cents pages, comme on dit que les vieux Romains manifestaient la gravité de leur caractère par leur attachement au spondaïsme dans leur poésie. Nos anciens auraient craint de voir un membre de la compagnie se commettre aux rapides entraînements des feuilles quotidiennes, *rapidis ludibria ventis*. Les journaux n'avaient pas encore atteint la hauteur et l'importance d'une tribune d'où l'on harangue chaque jour des millions d'auditeurs.

Ce divorce involontaire de part et d'autre, *invitus invitam*, profita au libraire-éditeur de la *Biographie universelle*, qui reçut le fruit des heures subcésives (11) de M. Boissonade, cent cinquante articles d'histoire variés de ton, de forme, de coloris, comme les occupations et les destinées des personnages. Choisirai-je en exemple Brunck, les Burmann, Hemsterhuys, Van-Lennep, Markland, d'Orville, appréciés avec le sens profond et la haute équité d'un de leurs pairs? Citerai-je le naïf Longus, l'obscur Lycophron; et cette Léontium, qui séduisait les philosophes et philosophait avec leurs disciples; et Lucien, le Voltaire du siècle des Antonins, revivant dans des portraits esquissés avec le crayon de Bayle et touchés avec le pinceau de Voltaire?

Les dix années qui s'écoulèrent de 1803 à 1813 furent la

crise fortunée de sa vie. L'Oméga du *Journal de l'Empire* lui avait fait une nombreuse clientèle dans le public lettré en France. L'édition de *Philostrate*, grâce à la libéralité de M. Bertin de Vaux, vit le jour en 1806, brillante promesse, accueillie par l'Europe savante (12), et que devaient dépasser de bien loin tant de productions magistrales, couronnées par son chef-d'œuvre des *Anecdota*. Que n'a-t-il achevé aussi ce *Dictionnaire universel de la langue française* (13), qu'il avait commencé encore à la sollicitation de M. Bertin, et pour lequel il était si bien préparé? Mais M. Bertin, trop impatient, d'autant plus impatient que l'habileté de l'exécution le charmait, découragea l'auteur par ses instances trop réitérées; il ne réfléchissait pas qu'il n'y a que les Dictionnaires qu'on attend qui soient bons. Il est vrai que les bons se font attendre quelquefois bien longtemps. Témoin . . . . . celui de M. Boissonade.

Une fois qu'il était connu, chaque année lui apporta un progrès nouveau de considération et de bien-être. A la création de l'Université impériale on lui offrit une chaire de littérature grecque dans la ville de Gênes. Plus tard, il ne tint qu'à lui d'être recteur de l'Académie de Strasbourg; mais l'administration, même universitaire, ne le tentait plus. Et comment pouvait-il, d'ailleurs, s'éloigner de son trésor des manuscrits de la Bibliothèque impériale?

Lorsqu'en 1809 M. de Fontanes inaugura la naissante Faculté des Lettres de Paris, il voulut l'appuyer tout d'abord de la recommandation de quelques vieilles renommées, jusqu'à ce qu'elle s'illustrât elle-même, et il inscrivit sur la liste des professeurs le traducteur d'Hérodote, M. Larcher, octogénaire. Ce n'était que l'ombre d'un grand nom; il fallait une voix capable de remplir la chaire et d'en soutenir l'honneur : M. Boissonade fut nommé suppléant. Moins de quatre ans après, il

entrait en possession, par légitime conquête, de la double succession de M. Larcher, à la Faculté des Lettres et à l'Institut. Dans la suite (1828), les suffrages réunis de l'Académie des Inscriptions et du corps des professeurs l'appelèrent à la chaire de littérature grecque du Collége de France; mais, n'approuvant point le monopole de la science chez les autres, il se serait reproché d'en donner l'exemple lui-même; le ministre lui permit de se faire suppléer à la Faculté des Lettres.

Les quarante-huit dernières années de sa vie furent consacrées tout entières à ses devoirs de professeur et à ses travaux d'éditeur classique. Jusqu'où aurait-il pu s'avancer dans la critique historique et dans l'archéologie? Ses deux Mémoires sur l'inscription d'Élis et sur celle d'Actium, ceux qu'il lut dans les séances particulières de l'Académie peu de temps après sa réception, l'instruction répandue dans ses livres et celle qui donnait tant d'intérêt à ses leçons, ont pu le faire pressentir; mais il voulut se renfermer dans la critique verbale (14). Son grand mérite est d'avoir cultivé avec une supériorité si marquée cette branche de la science de l'antiquité, l'une des plus humbles en apparence, mais qui exige autant de jugement et d'intelligence que de mémoire, l'une aussi des plus utiles et des plus importantes, puisqu'il lui appartient de préparer les instruments qui assurent la bonne direction et la fertilité de toutes les autres. Son choix fut déterminé peut-être au commencement par la nécessité des circonstances et par une sorte de dévouement. Il s'agissait de relever du discrédit où elles languissaient alors en France les lettres grecques et latines. Le succès couronna sa généreuse résolution.

Il fit pour ainsi dire deux parts de la littérature grecque : pour son enseignement oral, les maîtres de l'art, les chefs du

chœur, Homère et Pindare, Platon et Démosthène, Aristophane et les tragiques; pour ses éditions (excepté les vingt-quatre volumes de la Collection des Poëtes), les rhéteurs, les grammairiens, les épistolographes des âges inférieurs, pauvres morts oubliés de la renommée, perdus dans la poussière des manuscrits ou de quelque livre obscur, qu'il se plaisait à exhumer, à ramener au jour, en les portant attachés à son commentaire, plutôt qu'il n'attachait son commentaire à leurs ouvrages. Ces auteurs lui fournissaient comme le canevas mince et grossièrement ourdi sur lequel une main savante applique une broderie de fils d'or et de soie aux mille nuances, faisant du tout ensemble une texture solide, une variété de figures qui serviront de modèle aux artistes; car je ne pense pas que, pour la seule valeur des textes, les libraires de Hollande, de Londres, de Leipsig, de Paris, eussent fait les frais de l'impression de tant d'auteurs sans nom. Je ne me figure pas que ce fût pour la nouveauté des déclamations de Pachymère que le premier exemplaire de l'édition de M. Boissonade apporté dans Athènes était dépecé en feuilles par celui qui venait de le recevoir, pour satisfaire à l'impatience de ses amis demandant tous à la fois de le lire; « comme, dans un « cabinet de lecture, ajoute le narrateur, on se partage les « pages d'un journal, les jours de nouvelles importantes. » Il n'y avait si vile matière d'où il ne sût tirer de l'or, et, sous sa plume, la grammaire devenait spirituelle et piquante; la science avait du charme : c'était la forte substance de l'érudition allemande passée au crible du goût français.

M. Boissonade a beaucoup écrit en latin; des juges difficiles, en y regardant de très-près, non pas de l'œil où pouvait être chez eux, sinon la poutre, au moins la paille, ont trouvé qu'il n'avait pas la pureté cicéronienne des Italiens du seizième

siècle. Il me semble que les Romains de tous les âges auraient fort goûté la grâce inaffectée, les allusions fines de son style, cet art de dire les choses comme sans le vouloir, ces réminiscences si naturelles et si à propos, qui n'ont pas un air d'emprunt, cette aisance et cette urbanité de langage d'un homme qui a toujours vécu en bon lieu et dans le meilleur commerce, et qu'à tout prendre sa diction avait une saveur de latinité qui les eût satisfaits.

En français, quoiqu'il n'ait pas composé d'original un seul livre, et qu'il ait produit seulement des articles, des notices, des commentaires, les connaisseurs le mettent au rang des écrivains les plus châtiés, les plus polis, les plus élégants.

Tel qu'il était dans ses écrits, tel et plus prodigue de citations ingénieuses, plus libre dans l'exercice de sa sagacité à interpréter les textes et à les restituer, plus brillant d'éclairs imprévus, plus attrayant de sympathie, il se montra dans ses cours. Ceux qui assistèrent à ses premiers débuts ont vanté beaucoup sa séance d'ouverture, où la magie de son ingénieuse érudition tint pendant une heure l'auditoire suspendu à ses lèvres par l'explication des premiers mots d'un dialogue de Platon : τὸν Ἴωνα χαίρειν, bonjour, Ion. Mais ce sont là de ces spectacles et de ces fêtes qu'un jeune professeur offre à un public qu'il ne connaît pas encore et dont il n'est pas connu, pour donner la mesure des ressources dont il dispose et des prouesses qu'il peut faire. On met à un autre régime l'auditoire ami qu'on veut instruire, et non pas amuser. De quelque don de plaire qu'il fût doué, il n'y sacrifia jamais la solidité de la méthode vraiment didactique, « celle de nos anciens, disait-il « modestement, que je suis et que j'imite comme je puis. » Son auditoire se divisait pour lui en deux classes : le public bénévole, les hôtes, ξένοι, comme il les appelait (15), et, au-dessus,

les élèves de l'École normale, à qui la volonté d'apprendre, autant que l'obéissance à la règle, rendait son cours obligatoire; c'étaient les fils de la maison. Leur absence d'un jour l'inquiétait; il se félicitait de leur retour, leur assiduité lui semblait le *criterium* du succès de ses leçons (16). Élèves de l'École normale, vous devez être fiers d'avoir pesé d'un tel poids dans les jugements d'un tel maître sur lui-même. Vous vous efforcerez de l'imiter, de lui ressembler. C'est le plus bel honneur qu'on puisse rendre, selon le sentiment d'un grand homme, aux morts illustres dont on révère la mémoire.

M. Boissonade trouva dans la retraite des auxiliaires excellents pour se défendre au delà du terme ordinaire contre les approches de la vieillesse : la paix de l'âme avec l'exercice constant du corps et de l'esprit. C'était son opinion qu'il n'y a que les détresses de l'oisiveté et les fatigues du monde qui précipitent la décadence, et que le plaisir même se fait payer là au prix de trop de gênes, de servitudes et d'ennuis. Ne dirait-on pas que c'est pour lui que La Fontaine a écrit ces vers :

> L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste;
> Le sage y vit en paix et méprise le reste,
> Content de ces douceurs, errant parmi les bois ?...

Aussi, n'acceptant plus d'autres liens que ceux de la famille et du professorat, il ne consentit jamais à échanger sa chère liberté pour aucun intérêt de fortune ni pour les honneurs mêmes de cette Académie qu'il affectionnait tant. La seconde fois qu'il fut désigné président, il fallut le nommer malgré lui (17). Lorsque la mort du vénérable Daunou laissa vacante la place de secrétaire perpétuel, tous les regards se tournèrent vers lui et les suffrages vinrent le solliciter de toutes parts. Ses deux éloges de Larcher et de Villoison, si bien écrits, si bien pensés,

les qualités de son caractère éprouvées par une habitude de tant d'années, nous faisaient voir en lui, avec le talent d'un digne interprète de l'Académie, une de ces autorités qui ne s'imposent point et au-devant desquelles tout s'empresse, un de ces centres d'attraction qui ramène autour de soi tous les dissentiments à transiger ensemble et à se réconcilier. L'amour de l'indépendance, mêlé d'une extrême défiance de soi-même (18), et non pas l'indifférence pour l'utilité commune, le retint dans sa solitude à l'abri des affaires (19). Il partageait son temps entre sa bibliothèque et son jardin, aussi curieusement cultivés et enrichis l'un que l'autre. Jamais un seul jour sans la plume et les livres (20), jamais un seul jour sans la serpe et la bêche. Plus d'un de ses ouvrages témoigne de ses connaissances en horticulture, et son jardin voyait fleurir par ses soins toute une histoire vivante, tout un commentaire en nature de la botanique des anciens. Dans ses Éphémérides, confidences écrites pour lui-même et pour lui seul, on le surprend à se reprocher l'intempérance de ce qu'il appelle sa manie jardinière. C'était à l'occasion de la mort de M. Walckenaer, causée par un excès de fatigue (21). Mais il n'en répétait pas avec moins de plaisir, encore deux ans après, ces vers de Ginguené :

> Je suis plus que jamais, en ma saison tardive,
> Amateur des jardins, si ce n'est jardinier,
> Et toujours des leçons à prendre (22)!

et ceux-ci de Ducis :

> Que de fois un vieux pâtre, une Lise naïve,
> L'ont regardé de loin, dans leur joie attentive,
> Apprenti jardinier, armé de longs ciseaux,
> Tondre un mur de charmille, aplanir ses rameaux!

« Sauf le pâtre et la Lise naïve, ajoutait-il, qui heureusement « pour moi ne pourraient pas me voir, car j'en serais trop dé« couragé. »

Il souriait en vrai sage à l'injure des ans (23), et même à la mort, qu'il attendait

Sans la désirer ni la craindre,

répétant ces vers de Meynard, « qui lui avaient toujours plu « infiniment, » disait-il, « comme ceux de Martial, dont ils sont « imités :

« *Summum nec metuas diem, nec optes;* »

car la poésie se mêlait naturellement chez lui à la pensée du savant et du philosophe.

Une note de ses Éphémérides nous apprend qu'il était plus qu'octogénaire lorsqu'il lui arriva, en allant au Collége de France, d'être renversé par un cabriolet, qui passa sur lui et le laissa sain et sauf par miracle. Ne frémit-on pas à la pensée qu'en moins de deux ans le même accident a failli priver l'Institut de trois de ses plus belles lumières, M. Boissonade, M. Hase, M. Villemain? Ce serait à demander le rétablissement de cette loi des Romains qui interdisait, après les premières heures de la matinée, toute circulation des voitures dans la ville. M. Boissonade ne fit pas tant de bruit. « Je « suis allé donner ma leçon sans émotion comme sans dou« leur, écrit-il. Cette profonde indifférence tient peut-être « à ce que je suis depuis longtemps dans mes années de « grâce (24). »

Un deuil cruel avait troublé, en 1844, le cours de cette tranquille existence, sa sœur mourut; il bâtit sur la tombe

une sépulture de famille, où il grava une épitaphe latine dont le sens était :

Sous cette pierre,
Qu'il a placée de son vivant pour lui,
Dans la soixante et dixième année de son âge,
J. F. Boissonade enseveli
Auprès de sa sœur chérie,
Jouira de la paix éternelle (25).

Ce rendez-vous donné à la mort, sans ajournement à long terme, selon ce qu'il pouvait croire, n'altérait point sa sérénité. Elle vint à treize ans de là (26), sans maux et sans violence; comme le souffle d'un jour nouveau qui se lève éteint le flambeau après une longue veille, et ses derniers regards se reposèrent sur la compagne de sa vie, sur ses deux fils, qui porteront honorablement le nom dont il les a décorés.

Ses écrits si nombreux, précieux à tant de titres divers, qui font une partie nécessaire, un ornement remarqué des bibliothèques savantes, lui assurent une longue mémoire. Combien y ajouterait d'éclat, si elle était connue, la part qu'il a prise comme auxiliaire anonyme à de grandes entreprises littéraires (27) et à quelques ouvrages de plusieurs de ses correspondants! Combien y en ajouteraient encore, s'ils avaient été publiés en temps utile, ses travaux sur l'anthologie grecque, qui avaient devancé la célèbre édition de Fréd. Jacobs, et qui lui prêteraient encore aujourd'hui de nouvelles clartés (28)! Mais, quand même il n'aurait pas laissé de livres, il pourrait, si la postérité comptait avec lui, dire quelles furent les cinquante années de son enseignement, combien de lettrés d'un goût délicat, de professeurs distingués, d'hellénistes éminents, sont sortis de son école, et, content de cette œuvre, répondre comme la matrone romaine: Voilà ma parure, voilà ma gloire.

NOTES.

(1) Deux de mes savants confrères avaient déjà payé leur tribut de respectueuse affection à l'illustre mort, en 1857 : M. Le Bas, dans une *Notice biographique et littéraire;* M. Egger, dans un article nécrologique inséré au *journal des Débats*, le 8 octobre. Les curieuses recherches du premier m'ont procuré beaucoup de lumières; tous les deux me créaient involontairement une difficulté. C'en est une très-grande, après qu'une chose a été bien faite deux fois, d'être obligé de la refaire une troisième et autrement. Il m'eût été plus commode et plus sûr, pour bien remplir ma tâche, de fondre ensemble leurs deux écrits; l'usage ne me le permettait pas. Mais je n'ai pas dû les passer sous silence, et je ne peux pas les nommer sans éloge.

Depuis que cette *Notice* était achevée, et presque à la veille de la séance où elle devait être lue, deux nouvelles sources de renseignements, aussi précieux qu'authentiques, m'ont été offerts par les fils de M. Boissonade et par le gendre d'un de ses anciens amis. Elles fourniront des pièces justificatives et des suppléments à mon récit. M. Boissonade y parlera lui-même, et je prévois qu'ici, comme dans ses publications, l'intérêt des notes fera oublier le texte.

C'est d'abord un carnet, commencé en septembre 1814, et qu'il appelait, par une imitation de Ménage, son *liber adoptivus* (livre que l'auteur compose de pensées dont il n'est que le père adoptif), dans lequel il enregistrait les témoignages d'estime rendus à ses ouvrages, à son savoir, à ses talents, en y mêlant toutefois, comme remède aux séductions de l'amour-propre, les critiques des difficiles et des jaloux. Il est vrai que les éléments du remède ne pouvaient pas être ramassés à forte dose, quelque soin qu'il prît à les recueillir, et ils venaient le plus souvent de gens qui ne savaient pas leur donner une grande vertu. Je me figure même qu'il éprouvait une certaine satisfaction et qu'il ne pouvait pas s'empêcher de sourire, lorsqu'il transcrivait, non pas les jugements, mais les injures si maladroites du peu de détracteurs qu'il rencontra sur sa route.

Quoi qu'il en soit, je veux mettre ici sous les yeux du lecteur la préface

de ce *livre* singulier, comme exemple de sa manière d'écrire en latin, autant que comme profession de ses sentiments.

Septembre 1814.

Menagius in *libro adoptivo* poematia collegit sibi a plurimis viris doctis adscripta, et, cum hunc librum inter *Miscellanea* edidisset, pedantismi fuit et *φιλαυτίας* a multis insimulatus, a Bajuleto imprimis. Colligo quæ de me scripserunt honorifice docti viri, non ut, menagiano more, laudum fasciculum mearum ipse urbi et orbi ostentem, sed ut tacitus fruar decoro illo et honesto laboris præmio, dulci illa judicum meorum adprobatione, possimque me solari si quandoque G... et similium hominum *ζῆλος* mihi oblatret. Adscribam et quæ fuerunt adversus me lata judicia, *φιλαυτίας* remedium. Habebit hæc synagoge non parvam utilitatem, nam acrius excitabor ad laborem, ut quas vel merui, vel dedit benignior amicorum et lectorum humanitas, laudes non mihi damno et dedecori vertant. Novi me temere in memet legem duram sancire; nam sunt nonnulla de me supra modum aut prædicata aut sperata : nitar tamen, ut potero, mihique plaudam ipse, si ad mediocritatem quamdam probabilem pervenire queam.

Tout à la fin du *liber adoptivus*, après un long intervalle de pages blanches, et comme caché en un coin secret, j'ai trouvé un autre petit trésor, la collection des *portraits*, *εἰκόνες*. Elle se compose de sentences, de descriptions de caractères copiées sans ordre systématique, au hasard des lectures, selon qu'il croyait y saisir des traits de ressemblance avec sa propre nature, ses habitudes et son humeur : espèces de *confessions*, où il ne s'épargne pas, et qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre. Outre que cette manière de se peindre soi-même par allusion est sujette à dépasser la mesure et à forcer les couleurs, surtout quand la conscience du peintre penche à un excès de sévérité, il ne peut y avoir une égalité parfaite et une entière identité entre la figure dessinée d'avance et celle qu'on veut y assimiler. On voit d'ailleurs que la comparaison s'est faite dans des moments de retour fâcheux sur soi-même et de bouderie; car les solitaires n'en sont pas exempts, même les plus aimables.

Nous saurons récuser l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même.

Mais la part faite des saillies d'hypercritique contre ses imperfections et ses faiblesses, nous pourrons l'en croire, quand il se rendra justice pour la noblesse et la loyauté de son caractère. Le mal qu'il dit de lui est une garantie de vérité pour le bien qu'il en dira. Si personne n'a montré plus de

clairvoyance dans la pratique du γνῶθι σεαυτόν, peu d'hommes auront eu plus de sincérité dans les révélations de l'oracle intérieur.

Je dois la seconde source de documents à l'obligeance de M. Barbier, bibliothécaire du Louvre : ce sont deux recueils de lettres autographes de M. Boissonade, une soixantaine adressées à M. Beuchot, et quatorze à M. Barbier, l'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, la plupart écrites sur des papiers de toutes sortes et de toutes formes; remarque à laquelle je n'aurais pas pensé, si M. Boissonade ne me l'avait dictée lui-même dans un article des *Portraits* [1]; car rien n'échappe, dans ce contrôle de conscience, à sa note censoriale, pas plus les petites manies que les observations plus graves. Si nous nous permettons d'en rire avec lui, c'est pour reconnaître et pour signaler une fois de plus la franchise de cette étude introspective, dans laquelle il ne s'aveugle jamais et ne se fait grâce de rien.

(2) Extraits des *εἰκόνες :*

Di benefecerunt inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi, raro et perpauca loquentis.

(Horat. *Sat.* I, IV, 17.)

Je coquette fort peu, c'est mon moindre talent,
Et de profession je ne suis point galant.

(Molière, *L'École des maris*, act. I, sc. VI.)

Espèce d'ours, animal campagnard,
Sauvage aux champs et frondeur à la ville.

(Palissot, t. II, p. 204.)

Né misanthrope... un peu sauvage dans ses habitudes, il n'a jamais senti le besoin ni les douceurs de la société.

(*Id.* t. IV, p. 171.)

Nec visu facilis, nec dictu affabilis ulli

(Virg. *Æneid.* III, 621.)

[1] « Tous deux ménagent tellement le « papier, qu'ils écrivent sur tous les petits « morceaux blancs qu'ils peuvent rencon- « trer, n'eussent-ils qu'un travers de doigt « et un revers de libre. » (Rétif, *M. Nicolas*, p. 3189, dans la comparaison de Pertinax et Bellemarche, c'est-à-dire de lui *Rétif* et de Beaumarchais.)

Vixit semper inculte atque horride; natura tristi ac recondita fuit; non ad solarium, non in campo, non in conviviis versatus est.

(Cic. *pro Quintio*, XVIII.)

Il est si accoutumé à la chambre, qu'il n'y a point de mitre pour laquelle il voulût changer son bonnet de nuit, qui est aussi le plus souvent son bonnet de jour.

(Balzac, *Entretiens*, p. 135.)

Ma stoïque indifférence
Passa chez quelques gens souvent pour dureté.
C'est à cette férocité
Que je dois, tu le sais, le calme de ma vie.

(Chaulieu, p. 107.)

Cette besace que Jupiter a mise derrière le dos à chacun de nous, M. Boissonade l'avait retournée chez lui par devant, il l'enflait encore par l'exagération satirique de ses défauts imaginaires ou réels. Tous ses confrères et ses amis protesteraient contre ces malignes applications, qui accusent des préventions en sens contraire de l'amour-propre et des boutades d'une conscience difficile, plutôt que des jugements équitables et définitifs. Qui voudrait le reconnaître à ces traits :

..........*ζῶ δὲ Τίμωνος βίον*
..........*ὀξύθυμον, ἀπρόσοδον,*
ἀγέλαστον, ἀδιάλεκτον, ἰδιογνώμονα[1].

(Phrynich. *Μονοτρόπῳ*, in Bekk. *An.* t. I, p. 344.)

Un homme qui s'abandonne à son humeur et à sa complexion, qui ne cache aucun de ses défauts et se montre, au contraire, par ses mauvais endroits, qui est avare, qui est trop négligé dans ses ajustements, brusque dans ses réponses, incivil, froid et taciturne.

(La Bruyère, *Caractères*.)

Il semble se rapprocher davantage de la vérité, dans ces autres *Portraits* :

Son naturel était bon et sincère, mais peu caressant; il ne s'avisait guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres; il n'était point attaché aux richesses, mais il ne savait

[1] « Je mène la vie d'un Timon... violent, farouche, n'ayant de conversation ni de « communs sentiments avec personne. »

point donner. Ainsi, avec un cœur noble et porté au bien, il ne paraissait ni obligeant, ni sensible à l'amitié, ni libéral, ni reconnaissant des soins qu'on prenait pour lui.

(Fénelon, *Télém.* liv. XVI, au commencement.)

Les plaintes qui me cornent aux oreilles sont telles : il est oisif, froid aux offices d'amitié et de parenté et aux offices publics, trop particulier, trop dédaigneux. Les plus injurieux même ne disent pas : pourquoi a-t-il prins? pourquoi n'a-t-il payé? Mais : pourquoi ne quitte-t-il? pourquoi ne donne-t-il?

(Montaigne, *Essais*, t. I, p. 218.)

Dans la société, il paraissait timide, il n'y était qu'indifférent. Rarement l'entretien y fixait son attention.

(Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 174.)

Eo ego ingenio natus sum, amicitiam
Atque inimicitiam in fronte promptam gero.

(Ennius, ap. Gellium, *N. A.* XIX, 8.)

Iracundior est paulo, minus aptus acutis
Naribus horum hominum.

(Horat. *Sat.* I, III, 29.)

La meilleure compagnie me semble mauvaise, si j'y rencontre un importun, un curieux, un médisant, un méchant, un perfide.

(Bernardin de Saint-Pierre, *Études*, t. IV, p. 233.)

Le fond de son caractère était une profonde indifférence pour la plupart des objets qui occupent les hommes quand ils sont les uns avec les autres, et une grande prédilection pour les choses dont on peut jouir tout seul, comme la lecture, la campagne, la rêverie...

(Laharpe, *Lycée*, t. VII, p. 183, de La Fontaine.)

Pour justifier le goût des romans :

Je l'avouerai, j'aime toute aventure
Qui tient de près à l'humaine nature;
Car je suis homme, et je me fais honneur
D'avoir ma part aux humaines erreurs.

Philosophari [1] nunquam didici, neque scio.

(Plaut. *Mercat.* I, 2, 36.)

[1] « Plaute prenait le mot de *philosophari* dans le sens de « être subtil et fin, plus que « fin, en action et en paroles. »

(3) Je ne veux rien de la faveur des cours;
Places, honneurs, ne me font point envie.
Suivant l'adage il faut cacher sa vie;
Je ne suis plus qu'un vieil ermite, un ours.

(Millevoye, t. VI, p. 324.)

Voici ce qu'il écrivait un jour dans ses *Éphémérides*, en revenant de l'Académie :

M. Mérimée possède une pierre gravée représentant une tortue avec cette inscription : *tecum habita*. Il me demandait de la traduire en grec; j'ai tout de suite proposé : *ἐν σαυτῷ οἴκει*. Il avait déjà fait sa traduction : *σοὶ συνοίκει*.

(4) Il se représente lui-même dans ces passages des *Portraits :*

M. Thomas a mis entre les richesses et lui deux barrières qu'il ne franchira point : la fierté et l'indépendance.

(Mme Necker, *Mélanges*, t. III, p. 225.)

Jamais pauvre particulier ne fut moins volontiers que moi à l'adoration de l'autorité et de la faveur. Il n'y a point au monde de cynique si cynique à qui je ne puisse disputer la qualité de mauvais courtisan.

(Balzac, *Lettres à Conrart*, p. 67.)

Je n'ai point de préjugés; je ne dépends de personne; je vis de peu; je n'aime rien et je dis tout ce que je pense.

(Marmontel, t. III, p. 229.)

Avec quelques vertus, j'eus maint et maint défaut :
Glorieux, inquiet, impatient, colère.
Libre dans mes discours.....
.....Naturel et ne pouvant me taire
Des erreurs qui blessaient devant moi la raison;
J'ai toujours traité de chimère
Et les dignités et le rang.

(Chaulieu, p. 105.)

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue;
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue.
Je vois d'un œil égal croître le nom d'autrui,
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.

(Corn. *Épître à Ariste*.)

Quand on a cette élévation d'âme, on sent, on soutient sa dignité; c'est une juste fierté, ce n'est pas de l'orgueil. Nous le voyons dans cette correspondance :

Lettre à M. Beuchot, du 20 novembre 1809.

M. de Chateaubriand me demande un petit service que je lui rendrai, que je lui rends avec le plus grand plaisir. Assurez-le de tout mon zèle. J'aurai l'honneur de lui écrire bientôt.

Il paraît que sa facilité à rendre de petits services fit, à quelques mois de là, qu'on ne se gêna point avec lui, et qu'on se permit de lui en imposer d'autres sans lui demander permission :

Lettre à M. Beuchot, du 23 juillet 1810.

Dites-moi donc un peu ce que c'est qu'un *Itinéraire*, dont j'ai reçu deux épreuves, sans un seul petit mot de M. Le Normand (le libraire), ni de M. B. ni de l'auteur. Je les ai lues, corrigées et renvoyées avec un billet d'une civilité un peu sèche. Il faut convenir que cette manière de disposer de moi, sans daigner s'informer si cela me convient, a quelque chose d'assez étrange. Ne pouvais-je pas espérer un peu plus de politesse de la part de M. et de M...? Quand il a été question des *Martyrs* et de M. Noël, ils ne m'ont pas traité si mal. — Tout ceci entre nous, au moins; *secreti loquimur*.

Au même, 25 juillet.

Envoyez, n'envoyez pas ma lettre à M. de Chateaubriand; c'est tout comme il vous plaira. Mais est-ce que le libraire, en vous remettant ce billet, ne vous a rien dit?... Il croit apparemment que, parce que je suis attaché à sa famille, je suis aussi attaché à son imprimerie... Il est bien capable de n'avoir rien compris à ma lettre, de n'avoir rien compris à ses dernières épreuves renvoyées sans réponse.

Au même, 26 juillet.

Le libraire s'est amendé, monsieur; il m'écrit qu'une lettre, où il me priait, de la part de M. de Chateaubriand, de revoir les épreuves de l'*Itinéraire*, s'est probablement égarée... N'importe, la politesse est faite, et je ne demande rien de plus à M. Le Normand; mais de M. de Chateaubriand, il me faut une lettre, et je vous prie de le lui dire. Il ne me suffit pas que ce superbe écrivain me fasse demander un service : il faut qu'il me le demande lui-même. Il a oublié de me remercier de la peine que je me suis donnée pour ses *Martyrs*; je ne me soucie pas de l'accoutumer avec moi à ces façons cavalières. Vous me trouverez bien formaliste, bien exigeant, bien pointilleux; il faut l'être quelquefois. M. de Chateaubriand s'imagine apparemment que je suis fort heureux de par-

courir le premier ses belles productions. Avec les auteurs de cette nature, qui sont vains, enflés, glorieux, qui ne mettent dans le commerce ni simplicité, ni abandon, ni bonté, on est bien forcé d'être soi-même roide et gourmé, comme ils le sont.

M. de Chateaubriand s'exécuta de bonne grâce, et de bonne grâce aussi M. Boissonade rendit les services demandés.

Lettre à M. Beuchot, 8 août 1810.

Il y a fort longtemps que mon humeur est passée : M. de Chateaubriand m'a écrit une lettre fort honnête, et tout est arrangé à ma satisfaction; mais peut-être pas à la sienne, car je voudrais bien lui faire effacer une mauvaise ligne grecque qu'il honore du titre d'*inscription* et qu'il veut rétablir par des conjectures qui ne sont pas présentables. Je ne sais s'il entendra raison; je lui ai écrit là-dessus, et directement.

On se montra cette fois reconnaissant :

M. Boissonade s'est condamné, pour m'obliger, à la chose la plus ennuyeuse et la plus pénible qu'il y ait au monde; il a revu les épreuves des *Martyrs* et de l'*Itinéraire*. J'ai cédé à toutes ses observations dictées par le goût le plus délicat, par la critique la plus éclairée et la plus saine. Si j'ai admiré sa rare complaisance, il a pu connaître ma docilité. (*Itinéraire*, t. Ier, p. 12.) M. Boissonade, à qui j'ai tant d'obligations et dont j'ai mis la complaisance à de si grandes et si longues épreuves... M. Boissonade, qui est destiné à nous consoler de la perte ou de la vieillesse de tant de savants illustres, a évidemment raison. (*Itinéraire*, t. III, p. 102.)

Voici, en témoignage d'un sentiment encore meilleur, dans une circonstance plus importante et pour une affaire plus délicate, une autre lettre qui fut une bonne action. La beauté du langage y répond à la noblesse des pensées. Qui n'aurait aimé celui qui l'a écrite? Et comme toutes les duretés de ses *portraits* y sont démenties!

Lettre à M. Beuchot, juin 1814.

Je reviens sur notre discussion. Pardonnez-moi cette opiniâtreté, monsieur; elle n'a que vous pour objet, que votre intérêt, car, de ceux que vous nommez, aucun ne m'est assez particulièrement connu, pour qu'un autre motif me puisse animer, que votre réputation et le sentiment de ce qui est juste. Je vous demande en grâce de renoncer à ce projet d'une lettre écrite par vous à vous-même, et aussi à une quatrième édition[1]. Laissez tout cela désormais aller ou finir, et ne vous en mêlez plus. Vous n'avez voulu que rire, mais, sans le vouloir, vous avez affligé

[1] Il s'agissait d'un pamphlet intitulé : *Oraison funèbre de Bonaparte*.

Ceux que vous nommez, que vous accusez, sur lesquels vous appelez le ridicule, ou quelque chose de plus sévère (car les révolutions, faciles et humaines à leur origine, sont quelquefois suivies de violentes réactions), ceux de qui *vous riez*, d'un rire bien amer et bien cruel, sont d'honnêtes gens, séduits d'abord par des illusions très-séduisantes, menés ensuite plus loin qu'ils ne l'avaient pensé. Êtes-vous donc leur juge? Êtes-vous exempt de fautes, vous qui leur faites de si vifs reproches? Vous, partisan de la liberté illimitée de la presse, n'avez-vous pas accepté une place où vous serviez le gouvernement qui comprimait cette liberté? N'étiez-vous pas un des instruments de ce gouvernement dont les instruments vous sont si odieux[1]?

Si les choses eussent duré, ne seriez-vous pas avancé? Une place plus élevée vous eût-elle trouvé bien fort? Obligé de parler publiquement, de louer publiquement, eussiez-vous refusé? Notre obscurité nous a préservés du danger; savons-nous ce que nous aurions fait, si les faveurs fussent tombées sur nous? Soyez indulgent pour les autres. Qui n'a pas, qui n'aura pas besoin d'indulgence pour soi-même? Et puis, songez au genre d'attaque que vous choisissez. C'est un pamphlet anonyme! Est-ce là une littérature digne de votre talent et de votre âme? Ces lettres *humaines*, que vous cultivez avec zèle et succès, doivent elles être ainsi employées? N'ont elles pas droit à plus de respect de la part d'un homme fait, comme vous l'êtes, pour apprécier ce qu'elles ont de grave et d'honorable? Cette brochure, voudriez-vous que votre fils l'eût faite?

M. A.[2] m'est devenu redoutable du jour où je l'ai entendu dire, en parlant de je ne sais quelle malice bien moins noire que la vôtre : « Cela lui fera bien de la peine! » Son sourire en disant cela était horrible. Voilà aussi ce que vous avez dû dire : Cela leur fera bien de la peine! Et pourquoi faire de la peine à des gens dont aucun peut-être ne vous en fait? Ce M. de Fontanes, si honnête et si aimable, ne vous a-t-il pas parlé avec une grâce charmante chez M. de Chateaubriand? Et vous mettez contre lui un acharnement inconcevable! Faites-vous plaisir à M. de Chateaubriand, votre ami?

S'il y avait au moins une vengeance satisfaite, je vous blâmerais encore, mais enfin je vous comprendrais. Ici je ne vois que l'envie de rire, que vous avouez, et l'envie de désoler, que vous n'osez avouer. M. A. n'est peut-être pas aussi heureux qu'il mérite de l'être avec tant d'esprit et de talent : le malheur peut aigrir le caractère; plus heureux, il serait, je le crois, plus humain et plus doux. Mais vous, qui êtes heureux! Lisez la réponse à l'infamie écrite par C. le T. contre M. de F., vous y trouverez des explications plausibles de ces discours qui vous irritent. N'attachez pas votre nom, connu malgré l'anonyme, à de telles productions. De bonnes recherches bibliographiques, un article sur Darès, que dix personnes pourront apprécier, valent mieux, font plus d'honneur qu'un pamphlet que dix mille lecteurs s'arrachent. Ne vous laissez pas toucher des éloges que vous donnent des gens malins, qui sont charmés, pour leur haine, qu'un autre fasse ce

[1] M. Beuchot, dans une lettre en réponse à celle-ci, disait : « Je n'ai jamais été « en contradiction avec mes principes en « acceptant la rédaction du *Journal de la librairie*; ces fonctions ne gênaient en rien « la presse... Je n'aurais jamais accepté une « place de *censeur*. »

[2] Auguis.

qu'ils ne feraient pas. M. Clavier vous louait, mais M. Clavier, homme dédaigneux, irritable, est content de la méchanceté; ne vous répondez pas qu'il soit content du méchant. Vous avez écrit pour la liberté de la presse; M. Feuillet[1] vous a fait une objection très-véritable. La meilleure réponse à votre brochure sur la presse est votre brochure sur l'éloge. La presse doit être réprimée, puisqu'on peut en faire un tel emploi : il y a d'habiles chirurgiens qui guérissent les blessures; mais l'assassinat n'en est pas moins redoutable. Par amitié pour moi, renoncez à votre projet nouveau; moi, je vous écris par amitié pour vous, par ce seul motif. Réfléchissez; n'écoutez pas les amis qui vous conseillent, qui aiment à rire, et ne songent pas aux conséquences des choses; écoutez-vous vous-même et votre cœur, qui est bon.

L'intérêt, chez lui, céda toujours aux conseils du devoir et à la délicatesse des sentiments :

Lettre à M. Beuchot, 20 juillet 1809.

Je me suis comporté d'une façon bien ridicule : j'ai promis et dépromis. Les belles paroles, les beaux appointements, les belles espérances m'ensorcelaient d'abord; mais, en y pensant mieux, et en y pensant seul, j'ai vu qu'il était peu convenable de quitter brusquement des personnes qui m'ont comblé (l'expression n'est que juste) de bons offices de tout genre; et cela, pour la seule raison que je trouve ailleurs plus d'avantages et un avancement littéraire plus brillant! Cela eût-il été bien? Je suis sûr que non. On a paru croire que les MM. Bertin m'avaient influencé. La vérité est qu'il y a trois mois que je ne les ai vus, et que je ne leur ai pas écrit un mot de tout ceci.

(5) Il fait lui-même l'aveu de son impuissance à solliciter dans cette dédicace de l'Aristénète à M. Villemain :

Qui, dum potuit,
Res meas latentis
Minimeque omnium salutatoris
Ultro
Ornavit, auxit, etc.

Et dans son premier volume des *Anecdota* :

Consilium ceperunt (Abel Rémusat et Saint-Martin) postulare mihi, qui, ipse mei semper negligentior, non postularem.

[1] Plus tard, bibliothécaire de l'Institut, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, homme d'un esprit charmant autant que juste et ferme.

(6) Dans les *Soirées littéraires* de Coupé.

(7) Monsieur et cher ami, je compte parmi les plus grands avantages de mon séjour à Paris, celui de vous connaître. Ce qui m'a engagé d'abord à vous rechercher, c'est la conformité de nos occupations littéraires, l'amour du grec, et je ne sais quel penchant qui nous a portés tous deux à travailler sur les lettres d'Aristænète, que vous aviez autrefois le projet de traduire en français..... Nous sommes devenus amis, et depuis longtemps je désirais donner un témoignage public des sentiments que je vous ai voués.

(Bast, *Lettre critique à M. J. F. Boissonade.*)

Je finis cette lettre, qui n'est déjà que trop longue, en vous témoignant le désir que j'ai de voir bientôt paraître l'édition des *Héroïques* de Philostrate, dont vous vous occupez. Vos talents et votre érudition m'en font concevoir d'avance l'idée la plus avantageuse. Cet ouvrage fera honneur à la France, et vous méritera une place distinguée parmi les hellénistes.

(*Id. ibid.* p. 232.)

(8) Il est incontestable que ce genre de connaissance (mœurs, usages, etc. de l'antiquité) est indispensable à celui qui veut se distinguer dans cette partie de l'érudition qu'on appelle *critique* en général...

La critique embrasse à la fois les ouvrages des poëtes, des orateurs, des historiens, des philosophes. Ils sont les sujets de ses jugements, de sa censure et de ses remarques. Or peut-il y avoir un grand critique sans une grande érudition? Ne faut-il pas qu'il possède, comme le voulait un ancien [1], la science encyclopédique? Ne faut-il pas qu'il ait approfondi les systèmes philosophiques, qu'il soit géomètre? Entendra-t-il bien les poëtes, et pourra-t-il les corriger, s'il ignore l'astronomie? Platon et Aristote, s'il n'est pas métaphysicien? Comment pourra-t-il essayer de concilier Hérodote et Diodore, et de porter quelque jour dans leurs ténèbres chronologiques, s'il n'a pas les connaissances historiques les plus vastes et les plus profondes? Le champ de la critique est toujours ouvert. Les anciens ne sont pas encore imprimés tous correctement, quelques-uns même n'ont pas encore vu le jour, et devraient être publiés. Le travail des critiques qui s'occupent de les revoir, d'en restituer les passages, d'en consulter et comparer les manuscrits, de les *éditer*, est à la fois utile à la littérature, car ils donnent une nouvelle vie à ces grands et divins auteurs, et honorable pour eux en qui il développe et suppose toujours une grande étendue de connaissances en tout genre.

(Mémoire de M. Boissonade pour le concours de 1797.)

(9) Un de mes prédécesseurs au *Journal des Débats*, où il cachait sous la dernière lettre

[1] Crates Mallotes ap. Sext. Empiricum.

de l'alphabet grec un des premiers noms de notre littérature, avait accoutumé ses lecteurs à ces recherches de critique verbale, que sa plume savait rendre aussi piquantes qu'instructives.

(Nodier, *Journal des Débats*, du 26 juillet 1814.)

Cet article est d'un critique qui, pour le bonheur des lettres et du goût, continue à en insérer dans le *Journal de l'Empire*. La modestie l'a porté à choisir la dernière lettre de l'alphabet grec; mais il n'en est pas moins un des savants les plus distingués en toute langue.

(Sir Herbert Croft, Horace éclairci par la ponctuation, p. 108.)

Je ne fais que proposer des doutes à M. Ω, et je serais flatté qu'il voulût les dissiper. Je tiens son autorité tout à fait compétente pour tranquilliser les consciences timorées.

(M. de Bonald, *Gazette de France*, du 30 juin 1810.)

Je ne dois pas oublier M. Boissonade, helléniste distingué, qui a choisi l'Ω, c'est-à-dire la dernière lettre de la langue grecque, qui lui est si familière.

(M. Barbier, *Bibliothèque d'un homme de goût*, t. V, p. 223.)

(10) Quand, comme vous et moi, votre admirateur et votre humble imitateur, on veut connaître les livres exactement, que de pauvretés il faut dévorer!

(*Lettre à M. Barbier*, 9 octobre 1813.)

J'ai toujours jugé fort inutile de charger la *Biographie universelle* d'un tas de titres désormais fort inutiles, et que l'on prend sans vérification dans des *catalogues* et des *bibliothèques*. Les inutilités de ce genre qui sont dans mes articles s'y trouvent presque toujours par le zèle malentendu de M. P., qui estime beaucoup les noms de ville et les dates des années. Pour moi, je pense qu'il ne faut indiquer que les éditions qui ont quelque intérêt bibliographique ou littéraire, et négliger les autres.

(*Lettre au même*, 13 janvier 1820.)

Plus on lit sa correspondance, plus on admire la richesse, la promptitude, la sincérité de sa science bibliographique.

(11) Je demande grâce pour ce mot. Si j'étais une autorité dans les lettres, je lui ferais donner droit de cité dans le dictionnaire de la langue française; il y manque, il m'aurait manqué du moins pour exprimer ma pensée. Si j'avais dit « heures de loisir, » ce n'était pas ce que je voulais dire. Toutes les heures de M. Boissonade étaient des heures occupées; seulement

elles étaient remplies d'occupations plus ou moins régulières et constantes, plus ou moins instantanées et fortuites. J'ai demandé à la langue latine le seul équivalent tolérable qui fût à ma connaissance. Les romains appelaient *subcesiva* toutes les parties d'une matière quelconque qui restaient après le prélèvement de la portion principale dont on avait fait emploi. Les rognures d'une étoffe dans laquelle on a taillé un vêtement, les lambeaux tombant d'un papier où l'on découpe des figures, sont des *subcesiva*. Quand les *agrimensores* avaient tracé le plan carré du territoire d'une colonie, on nommait *subcesiva* tous les terrains de forme irrégulière qui restaient en dehors des côtés du quadrilatère. M. Boissonade dit élégamment dans le *prœloquium* du tome III de ses *Anecdota : Si horulas impertiverit subcesivas.* Je recommande le mot *subcésif*, *subcésive*, à la *Commission du Dictionnaire* de l'an 1950.

(12) Ce livre procura cependant, dans le temps, à M. Boissonade quelques-uns de ces remèdes contre la fièvre de l'amour-propre dont il parle dans son *Liber adoptivus* (voy. plus haut, p. 245), et qu'il eut soin d'y consigner :

Les notes occupent le tiers du volume, ce qui est beaucoup trop pour l'intérêt qu'elles présentent, car elles sont purement grammaticales. Il en est même un assez bon nombre qui ne peuvent convenir qu'à ceux qui ignorent complétement les idiotismes de la langue grecque... Presque toutes, en un mot, nous ont paru faibles et minutieuses. Ajoutons que la manière dont elles sont écrites n'a rien qui puisse prévenir l'ennui et le dégoût que fait naître la sécheresse du sujet. Un style constamment âpre et rocailleux fatigue l'oreille du lecteur et fait oublier tout le mérite de l'érudition.

(Tourlet, *Moniteur* du 16 janvier 1807.)

Je me contente de faire observer que, s'il faut s'élever contre l'usage, c'est contre l'usage des ignorants, des mauvais écrivains, et surtout des critiques qui, sans principes, sans réflexion, sans autorité, parlent d'un ton tranchant, décident de tout, et se croient de grands grecs quand ils ont su placer au-dessous de leur article la dernière lettre de l'alphabet.

(Iota, *Courrier de l'Europe* du 16 novembre 1807.)

Il ajoute encore ces deux grains d'amertume :

M. Audran n'a point répondu à cet article (voy. t. II, p. 158 du recueil des articles

de M. Boissonade[1]), apparemment parce qu'il n'y a vu que l'opinion sans conséquence d'un écrivain qui parle au hasard sur une matière où il s'avoue lui-même très-ignorant.

(M. A. *Gazette de France* des 2 et 8 août 1806.)

Ceux des philologues qui se bornent à enfiler des notes.

(*Le Philologue*, t. II, p. 107.)

Il a fait application à lui-même, dans ses *Portraits*, de cette pensée de Gibbon : « Un fond d'orgueil me rend beaucoup plus sensible aux critiques « qu'aux éloges, » et de celle-ci de Bernardin de Saint-Pierre : « Une seule épine « me fait plus de mal que l'odeur de cent roses ne me fait de plaisir. »

A vrai dire, de pareilles blessures pouvaient-elles l'atteindre douloureusement, couvert par l'estime et l'affection des Bast, des Wittembach, des Van Lennep?

Voici les véritables expressions de l'opinion publique sur le Philostrate; nous les retrouvons dans les *Portraits* :

Depuis 1709, aucun ouvrage de Philostrate n'avait été réimprimé jusqu'à l'édition que M. Boissonade donna des *Héroïques*... Il y a joint un commentaire rempli d'érudition, qui renferme, sur la langue grecque et sur la critique, beaucoup de choses neuves, qui doivent intéresser les hellénistes.

(M. Schoell, *Répertoire de littérature ancienne.*)

Cette *lettre critique* de M. Bast est adressée à M. Boissonade, son ami et son émule dans la langue grecque; et certes il était impossible de choisir pour juge de semblables travaux un homme plus capable de les apprécier et qui donne lui-même de plus grandes espérances. Jeune encore, M. Boissonade a déjà toute l'érudition d'un savant blanchi dans l'étude. Il joint à cette littérature presque universelle un jugement exquis, un goût sûr, un esprit laborieux, qui promettent à la science un critique de premier ordre.

(M. de Saint-Victor, *Journal de l'Empire*, du 14 thermidor, an XIII.)

Le nom de M. Boissonade est depuis longtemps connu et estimé dans toute l'Europe savante. Quelques dissertations, quelques articles de critique répandus dans les journaux, ont suffi pour produire ces heureux effets, parce qu'ils ont offert ce qui se rencontre si rarement, la science profonde et l'excellent jugement. Les lumières qu'il a répandues, presque en se jouant, sur les diverses matières offertes à sa plume, faisaient

[1] J. F. Boissonade. — *Critique littéraire sous le premier empire*, publiée par F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai, etc., 2 vol. in-8°, Didier et Cie, 1863. Cette publication ne m'a pas été inutile pour la réimpression de mes notes.

vivement désirer qu'il formât le projet de quelque travail plus important... Le témoignage d'estime qu'il a reçu depuis de M. Bast, l'un des plus savants hellénistes de l'Allemagne, n'a fait qu'augmenter cette opinion que l'on avait conçue de sa profonde connaissance de la langue grecque... C'est avec un grand plaisir que nous annonçons à tous les amateurs de la langue grecque que leur vœu vient d'être rempli, et que M. Boissonade, dans l'excellent travail qu'il publie (*Philostrate*), a dépassé leurs espérances...

(M. de Saint-Victor, *Journal de l'Empire*, du 1er août 1806.)

A ces richesses étrangères l'habile éditeur joint toute l'abondance des siennes; non-seulement il éclaircit les passages altérés, mais encore il a soin de rétablir ces nuances légères et fugitives qui font l'élégance de la langue, et que tant de critiques ont fait disparaître. Il s'exprime toujours dans un latin pur, simple, élégant, et se montre partout homme de goût, critique judicieux, savant profond..... Nous savons qu'il préparait une édition des *lettres* de Synésius; mais elle vient d'être interrompue par un travail plus grand encore, dont le gouvernement l'a jugé digne d'être chargé[1].

(Le même, *Journal de l'Empire*, du 9 août 1807.)

M. Boissonade discute (dans les notes sur *Les Héroïques*), avec autant de sagacité que de goût, les raisons qui l'ont fait pencher pour telle correction plutôt que pour telle autre..... Ces notes supposent chez celui qui les a écrites une connaissance approfondie du grec et une lecture immense..... En lisant les savantes et judicieuses notes de M. Boissonade, que l'on peut compter parmi nos meilleurs hellénistes.....

(M. La Serrière, *Gazette de France*, du 24 août 1806.)

A une grande distance d'âge de M. Coray, mais non de mérite, nous placerons M. Boissonade. Son édition des *Héroïques de Philostrate* est enrichie de notes bien écrites en latin, et qui prouvent qu'il n'a pas moins de goût que d'érudition et de critique. Il est à désirer qu'aucun obstacle n'arrête ce jeune érudit et ne l'empêche de poursuivre la carrière dans laquelle il a débuté avec tant de succès... M. Boissonade fait maintenant imprimer Eunapius, auteur plus intéressant que Philostrate, et il s'occupe en même temps de la traduction française de Dion[2].

(M. Dacier, *Rapport historique des prix décennaux*, 1810, p. 24.)

[1] Il s'agit sans doute d'une traduction des classiques anciens, demandée par l'empereur Napoléon Ier, pour lui servir de bibliothèque portative dans ses campagnes. M. Boissonade était l'un des traducteurs désignés. Voy. dans Barbier (*Dict. des anonymes*, 2e édit. 1827, t. IV, p. 10) les curieux détails de ce projet, qui, du reste, fut abandonné. (M. Colincamp.)

[2] M. Boissonade ne s'est pas occupé de Dion; il le déclare lui-même dans un article du *Journal de l'Empire* du 9 avril 1812. (M. Colincamp.)

(13) We cannot quit this subject, without expressing a wish that professor Boissonade would be induced to publish his Dictionnary. His deep and various learning, his patient skill in research, his accuracy of discrimination, and his elegance of taste, render him eminently qualified for so important work.

(M. Valpy, *Classical Journal*, vol. X, p. 418.)

(14) M. Boissonade était d'une modestie extrême dans l'appréciation de ses facultés et de ses talents. Même avant la maturité de la réflexion, dès le temps de la jeunesse, les illusions de la vanité ne purent le suprendre :

Ah! monsieur, combien je dois de remercîments aux rédacteurs du *Mercure!* Votre indulgence pour moi est excessive, elle vous avait aveuglé... Qui suis-je, bon Dieu! pour être comparé aux Sirmond et aux Pétau? Ils furent de très-grands hommes dans le siècle d'or de l'érudition; ils ne m'auraient pris que pour un très-faible écolier. Je vous dis cela avec vérité, les connaissant bien et me connaissant aussi parfaitement. Que j'aurais été triste, si j'avais lu imprimée votre phrase entière! Ces éloges outrés n'eussent fait que mieux sentir ma médiocrité... Surtout ne me comparez aux Sirmond que quand je l'aurai mérité, et je n'en suis pas encore là.

(Lettre à M. Beuchot, 28 mars 1809.)

Ce n'était pas un faux semblant, un artifice pour s'attirer des compliments. Les *Portraits* nous montrent sa pensée véritable; il est seul en présence de lui-même :

L'explication de ce qu'on appelle ma modestie est dans ce vers de Plaute (*Amphitryon*, I, 1, 30) :

Facit ille quod volgo haud solent, ut quid se sit dignum sciat.

Pourquoi ne rien faire de plus important? vous le pourriez; vous le devriez.

Arguor immerito; tenuis mihi campus aratur.

(Ovid. *Trist.* II, 327.)

De meis operibus :

Alium in supervacaneis laboribus operosa sedulitas (tenet).

(Sen. *De brevit. vitæ*, cap. II [1].)

[1] M. Boissonade ne faisait-il pas encore un retour chagrin et sévère sur lui-même en écrivant ces lignes sur Holstenius, édit. de M. Colincamp, t. Ier, p. 422 : « Il avait... « recueilli partout des matériaux et des « secours pour les grands travaux qui l'oc- « cupaient, mais qu'il ne terminait pas..., « parce qu'il ne pouvait jamais réussir à se « contenter; peut-être aussi parce qu'il crai- « gnait les jugements du public, et surtout

J'ai tiré de côté et d'autre tout ce que j'ai composé.

(Ménage, *in Menag.* t. II, p. 10.)

Comme j'ai beaucoup, beaucoup trop écrit, j'ai fait bien des fautes : ceux qui écrivent peu, qui ont le temps de soigner leurs moindres ouvrages, en font peu, et même n'en devraient pas faire. Je m'applique ce vers de l'*Œnomaüs* d'Euripide (fragments) :

ὁ πλεῖστα πράσσων πλεῖσθ' ἁμαρτάνει βροτῶν[1].

Mais voici ce que les juges compétents pensaient de son mérite, et il ne les récusait pas :

Docteur Koray, préface de *Plutarque*, t. I, p. 54 :

Ὁ Γάλλος Κλαυέριος, ὁ Γάλλος Τυρότος (*sic*), ὁ Γάλλος Βοισσονάδης, ὡς γνήσιοι κληρονόμοι τῆς ἑλληνικῆς σοφίας καὶ παιδεύσεως[2].

Wittembach, *Biblioth. critica*, p. 12, p. 104 :

Boissonadii nomen adhuc non nisi semel a nobis memoratum est, in referendo titulo *Epistolæ criticæ* a Bastio ad illum scriptæ, et quas hic illi tribuit laudes, eas nos laudes per hunc libellum (Philostrati *Heroica*) re et facto comprobatas et in ejusdem studii eadem via eximium par sodalium agnovimus... Quare Philostratum maxime et hunc ejus librum elegerit editor ad quem tantas doctrinæ copias conferret, nil ipse dixit... Suum adhuc sospitatorem exspectat Philostratus aliis operibus, cujus ex iis qui nunc sunt, si ipsi Philostrato maxime idonei optio daretur, Boissonadium profecto optaret.

Wittembachius, *ad Phædonem*, p. 113 :

Postrema eruditissimus Boissonadius comparat cum simili dictione in Philostrati *Heroicis*.

Van Lennep, *Animadv. ad Ovidii epistolas*, p. 179 :

Possis etiam cum Boissonadio meo distinguere...

« parce qu'il était, à ce qu'il semble, de « ces esprits laborieusement paresseux, qui « aiment à changer d'occupation, à passer « d'une étude à une autre, et qui, commen- « çant dix ouvrages immenses, finissent par « ne laisser que des recueils et des notes. »

[1] Qui fait beaucoup de choses, fait beaucoup de fautes.

[2] Clavier, Thurot, Boissonade, trois Français légitimes héritiers de la science et de la culture grecque.

Creuzer, *Præpar. ad Plotin.* p. 15 :

J. Fr. Boissonadii, viri clarissimi mihique amicissimi...

F. C. Matthiæ, *Præf. Fastorum Ovidii*, p. 5 :

In cujus (V. Lennepii) gratiam, hortante Cl. Boissonadio, *Heroidum epistolas*... ad has ipsas membranas jampridem exegimus.

Schæfer, *Præfat. Gregorii Corinthii*, p. 1 :

Quo tempore a Bastio inter amicos receptus sum, idem ille fortunæ favor etiam Boissonadii, doctissimi Galli, quem paucis abhinc annis nobilitatum edito Philostrato, mox novis laureis condecorabunt Eunapius, Marinus, Proclus, summam mihi benevolentiam conciliavit. Hujus benevolentiæ non quidem potui fructum ferre jucundiorem quam quod vir egregius meis precibus hoc dedit, ut quæ ad Gregorium suos in usus notaverat, aucta variis codicum Parisinorum excerptis, mecum communicaret. Quo beneficio quantum me obstrinxerit, quamque bene de nova Gregorii editione meritus sit, gratissimo semper animo meminero ac profitebor.

(15) Il les appelle aussi *exteri*, *externi*, dans les annotations des listes annuelles de ses auditeurs, qu'il avait gardées soigneusement, et l'on y voit, par des notes inscrites à de longues distances de temps, qu'il ne perdait point de vue ceux qui avaient fréquenté ses cours, et qu'il les suivait dans leurs carrières diverses et leurs diverses fortunes.

(16) A ma neuvième leçon, j'ai expliqué de l'*Antigone* dix-huit vers.

Les élèves de l'École normale n'ont pas paru et ne viendront probablement plus. Ils ne m'auront pas trouvé assez fleuri, assez orateur.

Nos anciens avaient la même méthode que moi; je les imite, je les suis comme je peux. Les cours des universités étrangères ne se font pas autrement. Mais on veut des cours esthétiques, littéraires, éloquents!

A ma dixième leçon, j'ai expliqué vingt vers d'*Antigone*. Les élèves de l'École normale étaient présents; ils étaient allés à l'ouverture du cours de N..... mais ils ne me quitteront pas pour lui.

(*Éphémérides*, janvier 1852.)

(17) Procès-verbal de la séance du 6 janvier 1830 :

« M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Boissonade qui exprime le désir de

n'être pas nommé président, dans le cas où l'Académie songerait à lui conférer cette fonction [1].

« Il est donné lecture des articles du règlement relatifs aux nominations qui doivent être faites dans la première séance de janvier.

« Conformément à ces articles, l'Académie nomme pour président, à la majorité des suffrages, M. Boissonade. »

(18) Je suis allé aujourd'hui toucher à la Trésorerie le premier semestre de mon 5 p. o/o de cette année. Je n'avais pas touché le second semestre de l'année dernière. L'exactitude des employés a réparé mon oubli. Que penseront-ils d'une espèce de savant qui ne sait même pas administrer sa petite fortune?

(*Éphémérides*, avril 1851.)

M. Ferdinand Denis m'a apporté un feuillet splendide d'un album sur lequel une des deux Brésiliennes qui suivent mon cours désire que j'écrive quelques lignes. Je le lui ai rendu avec ce qu'on me demandait et ma signature.

Ne voilà-t-il pas un précieux *κειμήλιον* à emporter au Brésil!

(*Ibid.* octobre 1851.)

(19) *Ἀποϐλέπων εἰς τὸν ἀγρὸν, εἰρήνης ἐρῶν,*
Στυγῶν μὲν ἄστυ [2].

(Aristoph. *Acharn.* 32.)

......Ruris cultu.....
Omne ævum peragens, publica despiciens,
Ipse *suo* vivens segregus arbitrio.

(Auson. *Parent.* VIII.)

Ἐν ἀγρῷ ζῶν, οὔτε πολυπραγμονῶν τι, οὔτε πράσσων [3].

(*Dio Cass.* XXVI, 7, de Quintilio.)

La date du portrait suivant est à remarquer (juillet 1830); l'orage qui grondait assombrit la physionomie :

[1] M. Boissonade était le vice-président de l'année précédente. Ce titre, dans les usages de l'Académie, est une désignation officielle pour la présidence.

[2] Les yeux tournés vers les champs, aimant la paix, ayant la ville en horreur.

[3] Vivant à la campagne, n'intriguant pas, ne se mêlant point d'affaires.

Ὅμως καὶ ἐσυκοφάνθη
(Quod an de me verum sit ignoro),
Καὶ ἀνῃρέθη[1].

Quod vix metuo, etsi incipientes jamque graves et graviora minantes turbæ nihil non *ἀνέλπιστον καὶ ἀπώμοτον* faciant.

(10) *Ἄλλοις μὲν ὁμιλία παιδικῶν ἡδύ, τοῖς δὲ ὡς πλεῖστα λούσασθαι, τοῖς δ' εἰς πλῆθος πιεῖν, τοὺς δ' ἵπποι καὶ κύνες ἐξέπληξαν, καὶ νὴ Δί' οἱ μὲν παιδιᾷ προσέχοντες ἀφεστᾶσι τῶν λόγων, οἱ δ' ἕτερ' ἄττα σπουδάζοντες· ἐμοὶ δὲ λόγοι πάσας προσηγορίας καὶ πάσας δυνάμεις ἔχουσι*[2].

(Aristide, t. II, p. 577.)

Ἄλλῳ τόξον ἐν ἡδονῇ, τῷ δὲ ἵππος, τῷ δὲ τὰ παιδικά, ἐμοὶ δὲ βιβλία καὶ λόγοι[3].

(Æneas Soph. ep. 1.)

Portraits :

Les livres ont toujours été la passion des honnêtes gens. M. le Chancelier les aimait

[1] Cependant on l'accusa (sais-je si cela n'est pas vrai pour moi), et on le tua. C'est ce que j'ai peine à redouter, quoique, à la vue des troubles qui commencent, déjà graves et plus graves encore dans les menaces de l'avenir, il n'y ait rien de si détestable qu'on ne puisse attendre.

« M. Boissonade fait ici allusion à un « danger réel qu'il courut alors. Peu au cou« rant de la gravité des événements qui se « passaient à Paris, il était venu, le 29 juil« let, de Nogent-sur-Marne, pour la séance « publique de l'Académie, dont il était pré« sident. La séance n'eut pas lieu, comme « on le pense bien. Au retour, passant par « Bercy pour éviter le faubourg Saint-An« toine, alors en pleine insurrection, il fut « entouré, apostrophé et fouillé. Une bro« chure qu'il venait de recevoir, ayant pour « titre : *Où allons-nous? Que voulons-nous?* « et d'où s'échappa une foule de billets de « toutes couleurs, servant d'entrée à la « séance publique, acheva de le compro« mettre. La foule devenait menaçante; les « cris *à l'eau, à l'eau*, se faisaient déjà en« tendre; mais la fermeté et le calme de « M. Boissonade lui firent bientôt quelques « partisans qui protégèrent sa sortie de « Paris. » (Note de M. Colincamp.)

[2] Les uns se plaisent dans les jeux et les amours, les autres dans la fréquentation des bains, ceux-ci aiment les festins, ceux-là les chiens ou les chevaux; il y en a beaucoup qui renoncent à l'étude pour s'amuser. Enfin chacun a son objet de prédilection. Pour moi, les lettres ont toutes sortes d'attraits et de charmes.

[3] La passion de l'un est le maniement des armes; pour un autre, ce sont les chevaux; pour les autres, les amours. Moi, je n'aime que les livres et la science.

tant, qu'il disait souvent que, si on voulait le corrompre, il n'y avait qu'à lui donner des livres.

(*Menagiana*, t. IV, p. 96. Voy. d'Alemb. *Éloges*, t. II, p. 162.)

Portraits :

Cur semper libros componam?

Scilicet est cupidus studiorum quisque suorum,
Tempus et adsueta ponere in arte juvat.

(Ovid. *Ex Ponto*, I, 5, 35.)

Ne longum faciam, seu me tranquilla senectus
Exspectat, seu mors atris circumvolat alis,
Dives, inops, Romæ, seu fors ita jusserit, exsul,
Quisquis erit vitæ, scribam, color.

(Horace, *Sat.* II, 1, 57.)

(21) La mort de Walckenaer m'est un nouvel avertissement; il avait quatre-vingts ans. Une fluxion de poitrine, survenue à la suite de grandes fatigues corporelles, l'a, dit-on, emporté.

Que de fois ma manie jardinière me fait courir un pareil danger! *Jam proximus ardet Ucalegon.*

(*Éphémérides*, avril 1852.)

Le billet funéraire de Delalain, qui a été mon condisciple au collége d'Harcourt, m'est arrivé ce matin. Il avait soixante et dix-huit ans, l'avertissement est formel.

Il y en a un qui, s'il m'arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! compléterait pour moi *the three warnings* de Mrs Thrale : c'est celui d'Hochet, mon vieux camarade d'Harcourt [1].

(*Ibid.* juin 1852.)

(22) Il y a dans les fables de Ginguené un passage qui m'a tellement charmé, que je le sais par cœur, et me le répète souvent :

Je suis plus que jamais, etc.

(*Ibid.* janvier 1854.)

[1] M. Hochet mourut un mois avant M. Boissonade, qui n'en fut pas informé.

(23) Parcourant le *Plutus* d'Aristophane, j'ai rencontré ce vers (1060) :

Ἕνα γὰρ γόμφιον μόνον φορεῖ[1].

J'ai expliqué autrefois cette comédie, vers 1817. Comme alors j'étais moins délabré, l'allusion était moins directe; mais aujourd'hui γόμφιον μόνον φορῶ! Au reste, mes auditeurs ont toujours été d'une extrême politesse, et ils seraient plus embarrassés que moi : je rirais assurément de très-bon cœur.

(*Éphémérides*, février 1852.)

Il acceptait aussi pour sa perruque une plaisanterie de Martial, XII, 98 :

Quod lana caput alligas, Charine,
Non aures tibi, sed dolent capilli.

(24) Ce matin, en allant à mon cours, j'ai été renversé par un cabriolet. J'étais d'un calme complet, renversé sous le cheval, attendant qu'il me brisât sous ses pieds, ou qu'il me laissât le temps de me relever. Je suis allé donner ma leçon, etc.

(*Ibid.* juin 1854.)

(25) JO. FR. BOISSONADE
PROF. LITT. GRÆCC. IN COLLEGIO FRANCIÆ
INSTITUTI SOCIUS
RECONDETUR
LOCO IN PERPETUUM CONCESSO DECRETO PRÆF.
SUB HOC LAPIDE QUEM SIBI POSUIT
VIVUS
M. MAIO A. MDCCCXLIV ÆTATIS LXX
NON PROCUL A DILECTA SORORE
PACE FRUITURUS ÆTERNA.

(26) Le 8 décembre 1857.

(27) J'ai envoyé à M. Didot la suite de mes notes sur le *Trésor Grec* (n[os] 14376 à 14472) et la suite de mes observations sur sa *Nouvelle Biographie*.

(*Ibid.* juin 1853.)

M. Boissonade a continué jusqu'en 1855 d'enrichir (πλουτίζειν, selon l'expression de l'éditeur, le *Thesaurus linguæ græcæ*. Ses notes ont dépassé le nombre de quinze mille.

[1] Il lui reste une molaire unique.

M. Barbier, *Dict. des anonymes*, préf. t. III, p. 6 :

Je dois des remerciments du même genre à nombre d'amateurs qui m'adressent des éclaircissements sur différents articles de mon dictionnaire. Parmi ces personnes, je citerai M. Boissonade, helléniste distingué.

Lettre de M. Barbier à M. Boissonade, 27 janvier 1825 :

L'intérêt que vous avez pris à la première édition de mon *Dictionnaire des ouvrages anonymes* me porte à croire que vous lirez avec quelque plaisir la seconde édition, qui forme, pour ainsi dire, un ouvrage nouveau, et qui vous doit plusieurs de ses améliorations. C'est ce qui me détermine à vous en faire l'hommage en vous priant de m'adresser les remarques critiques dont elle vous paraîtra encore susceptible.

M. Noël, préface du *Gradus*, p. 9 :

Des savants distingués, une multitude de personnes, se sont empressés de m'adresser des observations... Je saisis cette occasion de leur payer un juste tribut de reconnaissance. Je me plais à nommer entre autres M. Boissonade, professeur de littérature grecque dans la Faculté des lettres de Paris.

Achaintre, *Præf. Juvenalis*, p. 14 :

Multa me debere præterea fateor duobus eruditis viris... Alter condiscipulus meus inter græcæ linguæ peritos merito numerandus, cujus nunc, ipso jubente, nomen taceo, emendationes suas annotationesque sagacissimas ad me misit.

M. Chardon de la Rochette, *Magasin encycl.* oct. 1818 :

Le second, qui n'a pas permis à M. Achaintre de le nommer, mais dont je dois trahir la modestie, est M. Boissonade, jeune critique qui a déjà pris sa place parmi ceux dont la république des lettres s'honore. Son premier ouvrage, qui a reçu un accueil distingué de la part des savants, nous promet un helléniste profond, et, si nous en croyons un bruit assez fondé, la langue française lui devra un monument digne d'elle, et dont elle a si grand besoin.

M. Thurot, *Mercure*, t. XLVI, 1811, p. 211 :

Nommer M. Boissonade, c'est en effet donner une idée très-avantageuse des ressources que l'éditeur (M. Achaintre) a dû trouver dans l'érudition également sûre et variée de son ami.

M. Peignot, *Répertoire bibliographique universel* (1812), p. 207 :

Le savant M. Boissonade et M. Firmin Didot ont contribué à la perfection de cette belle édition de Juvénal.

M. Schœll, *Répertoire de litt. ancienne*, p. 207 :

Quelques excellentes observations que M. Boissonade nous a communiquées sur Dicuil...

Le même, *Histoire de la littérature grecque*, préf. p. 25 :

Je ne puis terminer cette préface sans parler des obligations que j'ai à l'un de nos savants les plus modestes et les plus distingués, M. Boissonade, membre de l'Institut. Quoique accablé de nombreux travaux, ce savant a bien voulu jeter un coup d'œil sur les épreuves de mon ouvrage et me communiquer ses utiles observations. Il m'a fait remarquer plusieurs erreurs ou inexactitudes, que ses conseils m'ont mis à portée de faire disparaître.

M. R. Rochette, *Histoire des colonies grecques*, t. IV, p. 291 :

Il y a ici une erreur que m'a fait remarquer M. Boissonade... Je saisis cette occasion d'exprimer à M. Boissonade ma reconnaissance pour la bonté avec laquelle il a bien voulu revoir cet ouvrage et pour les remarques qu'il m'a communiquées dans le cours de l'impression.

M. de Saint-Victor, *Préf. d'Anacréon*, p. 18 :

Dans les endroits obscurs et difficiles, j'ai constamment trouvé l'utile et précieux secours de mon savant ami M. Boissonade, et je ne puis m'empêcher de dire que son goût excellent n'a pas moins contribué que sa science profonde à rendre ma traduction aussi passable qu'il m'était possible de la faire.

M. Valpy, *Classical Journal*, vol. X, n° 19, p. 604 :

J. F. Boissonade, as our suscribers will be glad to hear, has with a very meritorious generosity and a most commendable zeal for the interests of greek litterature, transmitted to us a long list of words not inserted in H. Stephens' Thesaurus, with wich he has met in the course of his extensive and recondite reading.

Schweighæuser, *Animadv. ad Athen.* t. V, p. 604 :

De quo, cum nuperrime me admonuerit adolescens omni humaniori doctrina politis-

simus, magnum olim harum litterarum non ornamentum modo, sed et præsidium futurus, Boissonadius Parisiensis, cujus in Athenæum merita jam prædicavi.

Schweighæuser, *Animad. ad Athen.* t. VIII, p. 124 :

Quod me, ut plurima alia, docuit eruditissimus amicissimusque Boissonadius.

Ibid. p. 380 :

In virorum doctorum numero qui ad emendandum illustrandumve Athenæum suas nobis symbolas contulerunt... singulariter eminet eruditissimi nostrique amantissimi Joh. Fr. Boissonadii Parisiensis indefessa industria; qui incredibilem numerum observationum nobiscum communicavit, partim suo ex cultissimo ingenio ductarum, partim ex optimis quibusque libris qui nobis non in promptu fuerant, decerptarum.

M. Boissonade donna aussi des soins à la publication de l'*Essai sur les mystères d'Éleusis*, par M. Ouvaroff. Voici, à ce sujet, comment s'exprime M. le baron S. de Sacy, dans l'Avertissement de l'édition de Paris (1816) :

Appelé plutôt par la confiance et l'amitié de M. de Sainte-Croix que par la direction de mes études personnelles à m'occuper de ce sujet aussi obscur qu'il est intéressant, j'ai eu recours, pour l'exécution de mon projet, aux lumières et à la complaisance de M. Boissonade, dont le nom s'attache naturellement à tout ce qui concerne la littérature grecque et la critique des anciens monuments de cette littérature, et il a bien voulu se charger de la vérification de quelques-uns des passages originaux et partager avec moi le soin de la révision des épreuves. Je le prie d'en agréer mes remercîments, et je ne doute pas que M. Ouvaroff n'applaudisse à ma détermination et ne partage ma reconnaissance.

Parmi tant de grands noms, je n'ose me nommer; cependant je ne dois pas taire que ma traduction de Plaute a été revue en épreuves et souvent corrigée par ce maître excellent.

(28) « Les vœux de M. Naudet se sont réalisés : l'Anthologie de M. Boissonade est sous presse, grâce au dévouement de MM. Didot aux lettres grecques. » (Note de M. Colincamp.)

LISTE DES OUVRAGES DE M. BOISSONADE.

Je réimprime cette liste telle qu'elle a été donnée par M. Colincamp, dans son édition des articles de critique littéraire de M. Boissonade avec cette note : « Nous donnons cette liste d'après la *Notice* de M. Le Bas, en y ajou« tant quelques documents nouveaux qui nous sont parvenus. Nous avons « aussi profité de l'excellent article J. Fr. Boissonade, de Quérard, dans *La « littérature française contemporaine* (1816, t. II, p. 127 et s.). Cet article, « le plus complet au point de vue bibliographique, est aussi le plus exact; il « avait été soumis à M. Boissonade par M. Quérard. » J'ajoute les trois publications, dont deux posthumes, faites dans ces derniers temps et prévues plus haut.

I.

TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Mémoire sur les *Lettres* attribuées à Diogène le Cynique, 1813. (*Notices et extraits des Manuscrits*, t. X, p. 122-298; 1818.)

Notice sur les *Lettres* attribuées à Cratès le Cynique, 1814. (*Notices et extraits des Manuscrits*, t. XI, p. 1 et suiv. 1827.)

Mémoire sur une *Inscription grecque d'Actium*, 1814, reproduit en latin dans le *Classical Journal* (t. XVII, p. 366-394) et imprimé à la suite de l'édition des Lettres d'Holstenius (1817).

Mémoire sur une *Inscription grecque d'Élis*, 1815, donné par extraits dans le *Magasin encyclopédique* (1815, t IV, p. 344) et reproduite en latin dans le *Classical Journal* (t. XX, p. 285-306).

Dissertation sur les lois grecques et romaines relatives à la punition de *l'avortement*. (Voyez *Rapport historique* de M. Daunou pour l'année 1814, et le *Magasin encyclopédique* (1814, t. IV, p. 1 et suiv.)

Dissertation sur les *Surnoms d'Apollon*. (Voyez *Rapport historique* de M. Daunou pour l'année 1815, et *Magasin encyclopédique*, 1815, t. IV, p. 344 et suiv.)

Scholies inédites de Basile de Césarée, sur saint Grégoire de Nazianze. (*Notices et extraits*, t. XI, 1827, p. 55 et suiv.)

Traité alimentaire du médecin Hiérophile. (*Ibid.* p. 178 et suiv.)

Poëme moral de Georges Lapithès. (*Loc. laud.* t. XII, 1831, p. 3 et suiv.)

Lexique des synonymes grecs, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. (*Ibid.* t. XIII, 1838, p. 133 et suiv.)

II.

ÉDITIONS D'AUTEURS GRECS.

Philostrati *Heroica*, Paris, 1806, in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de MM. Didot. (Dédié à M. Bertin de Veaux et à Bast.)

Marini *Vita Procli*, Leipsick, 1814, in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à Coray.)

Tiberius Rhetor, *De figuris*, et Rufus, *De arte rhetorica*, Londres, Valpy, 1815, in-8°. (Dédié à Van Lennep.)

Holstenii *Epistolæ*, et *Commentatio in inscriptionem actiacam*, Paris, 1817, in-8°. (Dédié à G. H. Schæfer.)

Nicetæ Eugeniani *Drosilla et Charicles*, et Constantini Manassis *Fragmenta*, Paris et Leyde, 1819, 2 vol. in-8°, et *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à S. de Sacy et à J. Morelli.)

Herodiani *Partitiones* (Ἐπιμερισμοί), Londres, Valpy, 1819, in-8°. (Dédié à Abel Rémusat.)

Procli *Scholia in Cratylum Platonis*, Leipsick et Leyde, 1820, in-8°. (Dédié à Fr. Creuzer.)

Aristæneti *Epistolæ*, Paris, 1822, in-8°. (Dédié à M. Villemain.)

Eunapii *Vitæ sophistarum* et *Fragmenta historiarum*, Amsterdam, 1822, 2 vol. in-8°; *Bibliothèque grecque-latine* de Didot. (Dédié à Van Praët.)

Ovidii *Metamorphoseon Planudis versio græca*, Paris, 1822, in-8°; Imprimerie royale, *Bibliothèque latine* de Lemaire, t. V de l'*Ovide*.

Poetarum græcorum *Sylloge*, Paris, Lefèvre, 24 vol. in-32.

Anacreontis *Reliquiæ*, 1823, 1 vol. (Dédié à Dacier.) — 1831, 2e édition. (Dédié à Walz.)

Theocritus, Bion, Moschus, 1823, 1 vol. (Dédié à M. Schweighæuser.) — 1837, 2e édition. (Dédiée à M. Dindorf.)

Gnomici poetæ, 1823, 1 vol. (Dédié à Barbié du Bocage.)

Homerus, 1823, 4 vol. (Dédié à Dupuytren.)

Callimachus, etc. 1824, 1 vol. (Dédié à Barker.)

Sophocles, 1824, 2 vol. (Dédié à Letronne)

Hesiodus, 1824, 1 vol. (Dédié à Fr. Jacobs.)

Æschylus, 1825, 2 vol. (Dédié à G. Hermann.)

Pindarus, 1825, 1 vol. (Dédié à Boeckh.)

Lyrici poetæ, 1825, 1 vol. (Dédié à Ch. Fr. Petit-Radel.)

Euripides, 1825, 5 vol. (Dédié à Aug. Matthiæ.)

Aristophanes, 1826, 4 vol. (Dédié à M. Hase.)

Η Καινη Διαθηκη (*Novum Testamentum*), Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. in-32.

De Syntipa *Narratio*, Paris, 1828, in-8°.

ΑΝΕΚΔΟΤΑ (*Anecdota græca*), Paris, Imprimerie royale, 1829-1833, 5 vol. in-8°.

La variété des matières de ces cinq volumes nous a engagé à en donner ici le détail, ainsi que celui des *Anecdota nova*.

On ne s'étonne pas, au surplus, d'une telle variété et du soin avec lequel M. Boissonade a recueilli ces morceaux épars, quand on lit la jolie épigraphe qu'il a inscrite en tête de cette importante collection :

Συναγάγετε τὰ περισσεύσαντα κλάσματα, ἵνα μή τι ἀπόληται.

Ramassez les petits morceaux qui sont restés, afin que rien ne se perde.

(Saint Jean, VI, 12.)

T. I, 1829 : — Sentences recueillies par le moine Jean Georgidès. — Apophthegmes des saints Pères. — Sentences diverses. — Pensées philosophiques. — Sentences de divers sages. — Réponses des neuf sages (*Gymnosophistes*) à Alexandre. — Sentences de Ménandre et de Philistion. — Maximes de Ménandre par ordre alphabétique. — Vers par ordre alphabétique. — Déclamation de Libanius. — Discours sur Alexandre. — De Psellus : poëme médical ; lexique médical ; fragment sur l'agriculture. — De Théodore l'Hyrtacénien : adresse à l'empereur ; monodie sur la mort de Michel Paléologue le Jeune ; monodie sur la mort d'Irène ; monodie sur la mort de Nicéphore Chumnus, *préposé à l'encre impériale*. — De Nicéphore Chumnus : discours à l'impératrice sa fille, sur le veuvage ; discours à l'empereur sur la mort du prince son fils. — De Grégoire de Chypre : éloge de Michel Paléologue et de Constantin le Jeune ; éloge de l'empereur Andronic Paléologue. — Appendice. Plutarque : extrait sur les choses impossibles. — Sur les choses qui vont d'elles-mêmes. — De Léon Bardalès : vers iambiques sur le second avénement (jugement dernier) ; épitaphes ; sur une amphore d'argent ; lettre à Métochitès, grand logothète. — Sur plusieurs adverbes. — Planude : atticismes. — Mélanges. — Théodore Prodrome : fragment sur le rat. — Ignati , vers sur Adam. — Variantes de Phocylide.

T. II, 1830 : — De Nicéphore Chumnus : éloge d'Andronic Paléologue ; bulle d'or sur une résolution et une demande de l'impératrice femme d'Andronic Paléologue ; bulle d'or adressée au prince de Servie ; bulle d'or sur la réunion des moines dissidents ; bulle d'or sur la réunion des moines du mont Galésius et de ceux de la Sainte-Résurrection. — Décret de l'empereur contre les injustices. — Ordonnance pour prescrire de célébrer la fête de l'Assomption, depuis le premier jour du mois d'août jusqu'au dernier. — De Nicéphore Chumnus : exhortation aux Thessaloniciens sur la justice. — Du rhéteur Théodule, dit le Maître : discours au roi Andronic Paléologue, au vénérable Père Joseph, sur ses voyages en Italie et en Perse ; déclamations sur Euphorion, père de Cynégire, et sur Callimaque, père de Polémarque. — Chrie de Grégoire de Chypre. — De Manuel Paléologue : déclamation sur un ivrogne ; exorde d'Anténor. — De Maxime Planude : comparaison de l'hiver et du printemps. — D'un anonyme : vers sur la grammaire. — Interprétation facile de noms de plantes et de formules de médecine classées par ordre alphabétique. — De Théodore l'Hyrtacénien : éloge de saint Aninas le Thaumaturge. — Mélanges. Sur l'âge de l'homme. — Sur les mœurs de l'homme. — Sur les solécismes de conduite. — Rapprochement de nombres. — Sur les verbes absolus et non subordonnés. — Sur la pendaison de Judas, par Apollinarius. — Fragments théologiques, moraux et poétiques.

T. III, 1831 : — Du très-humble Théodore l'Hyrtacénien : discours sur la vie terrestre de très-honorée et très-invincible Notre-Dame, toujours vierge et mère de Dieu ; description du jardin de

sainte Anne. — Du très-sage Jean Gabra : discours sur l'assomption de la Vierge. — Descente de Mazaris en enfer ou détails sur quelques morts bien connus au palais. — Lettres de Nicéphore Grégoras. — Vers politiques de Michel Psellus, sur la *grammaire*, dédiés à l'empereur Constantin Monomaque. — Sur le *barbarisme* et le *solécisme*, par Polybe et par un anonyme. — Sur le *solécisme* et les *impropriétés d'expression* par Hérodien. — Sur les *tropes* par Tryphon, par Cocondrius et par un anonyme. — Sur les *figures*, par Zonæus. — Des modifications des mots, par un anonyme. — De Nicétas de Serres : vers sur la grammaire ; des mots qui abrègent l'ω ou le gardent au génitif. — Fragment d'un anonyme. — Explication de mots extraits de l'apôtre saint Paul. — Manière de bien scander les vers cités dans les grammairiens, par Chortasmius, évêque de Sélybria. — De Nicéphore Chumnus : sur la manière de juger les écrits ou de composer ; discours à l'adresse de ceux qui ne veulent pas se laisser convaincre par les orateurs inhabiles ; traité de l'*air ;* réponse aux objections des anciens savants sur le même sujet ; deux lettres sur l'hygiène alimentaire pour les douze mois de l'année. — Billet d'Hippocrate de Cos au roi Ptolémée. — Énigmes : de Psellus, de Basile Mégalomitès, d'Aulicalamus et d'un anonyme. — Vers anacréontiques sur la gloire de Jean Comnène. — Vers de Maxime Planude. — Sentences diverses.

T. IV, 1832 : — Histoire morale de Barlaam et de Joasaph [1]. — Esquisse d'un lexique en vers politiques. — Manuel élémentaire d'arithmétique, par Domninus. — Théodore Prodrome contre un vieillard à longue barbe qui passait pour un sage. — Iambes d'Ignace, par ordre alphabétique. Iambes de Nilus et de Ptochoprodrome. — Vers par ordre alphabétique, d'une âme pénitente, par un anonyme. — Vers sur la prière, par un anonyme. — Récit de Libanius. — Lettres de Michel le Pêcheur. — Sur les lyriques. — Noms du Christ. — Contre les prostituées. — Lettre de l'empereur Antonin. — Sur le Styx, par Aminien. — Sur l'adoration des saintes images, par André de Crète.

T. V, 1833 : — Martyre de saint Aréthas. — Lois des Homérites. — Lettres de Notaras et de Gennadius. — Vers de Manuel Holobolus. — De Nicéphore Chumnus : épitaphe du métropolitain Philadelphias Théoleptus ; sur le miracle de Cana ; sur la prière d'Élisée à Élie ; accusation contre les prévarications du patriarche Niphon ; observations à quelques amis ; discours de consolation sur le malheur d'un ami ; pièce sans titre ; testament. — Déclamation de George Pachymère. — Vers sur Athènes, par Michel Choniate. — Lettres de Nicolas Secundinus à Andronic fils de Callistus. — Bessarion à Andronic. — George Amiroutzès à Bessarion. — Théodore à Démétrius. — Andronic à son seigneur George Paléologue. — Lettre de Grégoire au cardinal Bessarion. — Éloge de Bessarion, par Grégoire. — Récit de la vie et des miracles du vénérable Avercius.

Theophylacti Simocattæ *Quæstiones physicæ et Epistolæ*, Paris, 1835, in-8°.

Æneas Gazæus et Zacharias Mitylenæus, *De immortalitate animi et mundi consummatione*, Paris, 1836, in-8°.

Psellus, *De operatione Dæmonum et Opuscula inedita*, Nuremberg, 1838, in-8°.

Synesii Epistola IV (dans le *Delectus patrum Græc.* de L. Sinner), 1842, in-12.

Philostrati *Epistolæ*, Paris et Leipsick, 1842, in-8°. (Dédié à L. de Sinner.)

Anecdota nova, Paris, 1844, in-8°. (Dédié à M. Littré.)

Contenant : De Nicéphore Chumnus, le chambellan : lettres ; fragment sur le bois ; autres lettres. — De Manuel Paléologue : panégyrique sur le rétablissement de la santé de l'empereur ; lettre à André Asanès, sur les songes ; lettres à Démétrius Cydonès. — Lettre de Démétrius Cydonès à divers. —

[1] Voir l'*addition* au tome Ier de la *Critique littéraire sous le premier empire*, p. 694 (*Joasaph* et non *Josaphat*).

Lettres de Cavasilas à Cydonès. — Description par Jean Eugénicus. — Sur la rose, par Libanius. — Lettres de Marcus Eugénicus sur les limites de la vie. — Sur les signes de la mort, par un anonyme. — Fragment de Léon, philosophe et médecin. — Théodore Prodrome : monodie, au nom de l'impératrice, sur la mort de son mari.

Babrii *Fabulæ iambicæ*, Paris, 1844, in-8°. (Dédié à M. Villemain.)

Babrii *Fabulæ iambicæ*, Paris, 1845, in-12.

Choricii Gazæi *Orationes, fragmenta, etc.* Paris, 1846, in-8°.

Pachymeris *Declamationes*, Hieroclis et Philagrii Φιλόγελως, Paris, 1848, in-8°.

Tzetzæ *Allegoriæ Iliadis* et Pselli *Allegoriæ*, Paris, 1851, in-8°.

III.

ÉDITIONS D'AUTEURS FRANÇAIS.

Voltaire, *Lettres inédites* à Frédéric le Grand, Paris, Delalain, 1802, in-8° et in-12.

Fénelon, *Télémaque*, avec notes et variantes, Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. in-8°; réimprimé en 1853 (sans nom d'éditeur).

Bertin, *Œuvres complètes*, avec une notice et des notes et variantes, Paris, Roux-Dufort, 1824, in-8° (sans nom d'éditeur).

Parny, *Œuvres choisies*, avec une notice et des notes et variantes, Paris, Lefèvre, 1827, in-8° (sans nom d'éditeur).

IV.

O HYSSOPE (*le Goupillon*), poëme héroï-comique, traduit du portugais d'Ant. Diniz, avec des notes. Paris, 1828, in-32 (sans nom d'éditeur); réimprimé en 1867, sous ce titre : O HYSSOPE (*le Goupillon*), poëme héroï-comique d'Antonio Diniz, traduit du portugais par J.-Fr. Boissonade, membre de l'Institut, 2° édition revue et précédée d'une notice sur l'auteur, par M. Ferdinand Denis, Paris, 1867, in-12.

V.

CRITIQUE ET BIOGRAPHIE.

M. Boissonade a donné :

Aux *Soirées littéraires* de Coupé (1795), t. I, p. 274, la traduction en vers de quelques épigrammes de Martial, réimprimées dans le *Martial* d'E. Simon, publié par M. Auguis (1819).

Au *Magasin encyclopédique* de Millin, 13 articles, de 1798 à 1802; 2 autres, en 1812; 1, en 1814.

Au *Mercure de France*, 26 articles, de 1803 à 1809.

Au *Journal de Paris*, 1 article (15 décembre 1802).

Au *Moniteur universel*, 1 article (31 janvier 1803).

Au *Journal des Débats*, ensuite *Journal de l'Empire*, 219 articles, de 1802 à 1813 (moins 1803-1805).

Au *Classical Journal*, 8 articles, t. X, XI, XIV, XV, XVII, XX, XXXI.

(Dans ces 8 articles sont compris les commentaires latins sur les inscriptions d'Actium et d'Élis; les autres sont intitulés : *Curæ posteriores;* ce sont des *Additions et corrections* à d'autres articles du même recueil; ils sont signés : B. A. P. R. «By a Parisian reader).»

Aux *Analecten* de Wolf, 4 articles (t. I, III, IV).

A la *Biographie universelle* de Michaud, 144 notices,

Dont les principales sont : Bessarion, les Boivin, Brunck, les Burmann, les Cannegieter, les Canter, les Carpzov, les Chalcondyle, les Chrysoloras, Diotogène, les Ériceira, les Éstaço, Étienne de Byzance, Eumathe, Eunape, Euphorion, Eustathe, les Ferreira, les Fonseca, Garçam, Gaza, Grégoire de Corinthe, les Gruter, Harles, Hemsterhuys, Hérodien, Himérius, Holobolus, Holstenius, Isocrate, Jean Italus, Lactantius Placidus, Larcher, Van Lennep, Léontium, Longin, Longus, Lucien, Lycophron, Markland, Moschopule, d'Orville, Philoxène, Pourtalès, Rutilius Numatianus, Théodore Prodrome, Xénocrate.

(Indépendamment des articles qui portent son nom, M. Boissonade a fourni à ses collaborateurs des notes bibliographiques pour beaucoup d'autres articles. Voyez l'*Addition* au t. II de la *Critique littéraire*, p. 630.)

A la *Biographie des hommes vivants*, 5 notices.

(Voir, pour le détail complet de tous ces recueils, l'excellente *Notice biographique* de M. Ph. Le Bas et l'article précité de M. Quérard.)

A la *Biographie médicale* (t. II, p. 334-335), 2 notices : Étienne et Gérard Boissonade.

VI.

Indépendamment des ouvrages qui précèdent, M. Boissonade a donné des soins aux éditions qui suivent :

Athénée de Schweighæuser (1801-1805).
Les Martyrs, l'Itinéraire et *le Génie du Christianisme* de Chateaubriand (1809-1811).
Odes d'Anacréon, de J. B. de Saint-Victor (1810).
Gradus ad Parnassum, de Noël (1810).
Grégoire de Corinthe, de Schæfer (1811).
Juvénal, d'Achaintre (1811).
Les *Dictionnaires bibliographiques* de Barbier et Schœll (1810-1812).
Histoire de la littérature grecque, de Fr. Schœll (1813).
Les colonies grecques, de M. Raoul-Rochette (1815).
Essai sur les mystères d'Éleusis, par Ouvaroff (1816).
(Voir, pour ces ouvrages, la *Notice* qui précède, notes, p. 266 et suiv.).
Hermione (histoire de ma petite chienne), par Mme Wyttenbach (1820).
(Voir aux *Additions* du t. Ier de la *Critique littéraire*, p. 495.)
Démosthène et Eschine, de l'abbé Auger et Planche (1820).
Le *Dictionnaire* de Laveaux (1828, le t. II, depuis le mot *Mousquetaire*).
Euripide, de Matthiæ (1821-1829).
Plaute, de M. Naudet (1830).

Voltaire, de Beuchot (1829-1834).

Gorgias, de Fr. Thurot (1834).

Longus, de Seiler (1835).

Thesaurus linguæ græcæ, de Henri Estienne, par Valpy (plus de 12,000 notes fournies).

Thesaurus, de H. Estienne, par M. Didot (plus de 15,000 notes).

(Voir t. II de la *Critique littéraire, correspondance, éphémérides et additions*, particulièrement pour les t. VIII et IX (Hérodote) du *Cours d'études historiques* de Daunou.)

VII.

TRAVAUX INÉDITS.

Matériaux d'un *Dictionnaire littéraire de la langue française*.

(*N. B.* Cet immense travail, fait pour M. Bertin de Veaux, est aujourd'hui la propriété de MM. Didot.)

Dissertations académiques sur *l'avortement* chez les anciens, et sur les *surnoms d'Apollon*.

Animadversiones ad Synesii epistolas.

Gnomici poetæ, notes pour une seconde édition.

Discours de Lysias, *Sur le meurtre d'Érastosthène* (inachevé).

Traductions : des *Phéniciennes* d'Euripide; du *Prométhée* et des *Choéphores* d'Eschyle; des chœurs du *Philoctète* et de l'*Antigone* de Sophocle; du XXIII[e] livre de l'*Iliade* et des principales *Odes* de Pindare. — Un volume de ces traductions vient d'être complété et publié par M. Egger, contenant les *Odes* de Pindare, Paris, 1867, dans le format des petits poëtes grecs de M. Boissonade.

Animadversiones (notes d'enseignement) sur les principaux classiques grecs.

Anthologie grecque, commentaire complet et traduction en prose des parties que n'a pas traduites Grotius. — On trouvera bientôt tout ce qu'avait laissé M. Boissonade, pour son édition projetée de l'*Anthologie*, dans la belle et savante publication qui vient d'enrichir la *Bibliothèque grecque-latine* de M. Firmin Didot, et dont le premier volume a paru en 1864. — Cette nouvelle édition de l'*Anthologia Palatina*, préparée par M. Dübner, récemment enlevé à la philologie, pour laquelle il a tant fait chez nous, est justement dédiée aux mânes de Boissonade et de Frédéric Jacobs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE

ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE

PAR M. GUIGNIAUT,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860.

En venant ici, pour la première fois, remplir, sinon le plus grave, au moins le plus solennel des devoirs que la confiance de l'Académie m'a si récemment imposés, je ne puis me défendre d'une émotion et d'un regret. L'émotion, c'est de me sentir trop peu préparé à une tâche dont je sais toutes les difficultés, toutes les délicatesses, et qui eût demandé plus de temps, plus de liberté d'esprit qu'il ne m'en était donné; le regret, que vous partagerez tous avec moi, c'est de voir dans nos rangs, condamné à un silence volontaire par une surprise que la susceptibilité de sa conscience a faite à l'énergie de sa nature, celui qui nous a laissé de si parfaits modèles de l'éloquence académique la plus élégante et la plus correcte, unie au jugement le plus sûr et à l'érudition la plus choisie. Qu'il soit du moins ici, puisqu'il l'a voulu, et qu'il reste longtemps le représentant le plus ancien, le plus justement honoré de nos traditions et de notre esprit!

M. Naudet, au milieu de tant de travaux, de tant de responsabilités qui pèsent aujourd'hui sur le secrétaire perpétuel de cette Académie, et parmi d'autres préoccupations et de cruelles amertumes, était venu célébrer devant vous, dans

une suite de Notices historiques qui compteront au nombre des chefs-d'œuvre du genre, six des confrères que nous avions vus tomber successivement durant les dernières années, MM. Walckenaer, Burnouf père et Eugène Burnouf, Pardessus, Guérard, Boissonade. Mais il n'oubliait point que l'Académie ne peut laisser prescrire ni les honneurs ni la justice dus à ceux qu'elle a perdus, et il avait entrepris de remonter ce funèbre courant où surnageaient d'eux-mêmes, parmi bien d'autres, des noms illustres qui attendaient depuis trop longtemps, pour la gloire même de l'Académie et pour la décoration de son histoire, l'hommage public auquel tous ont droit. Il s'était proposé, pour mieux caractériser cette œuvre de réparation, tout en tâchant de suffire aux devoirs nouveaux que la mort crée sans cesse à votre orateur, de payer, cette année même, une dette ancienne et sacrée entre toutes, qui est celle de deux Académies, et de l'une des deux envers son ancien secrétaire perpétuel. Il voulait vous retracer cette grande et imposante figure qu'on vit siéger, soit à l'Académie des Inscriptions, soit à l'Académie des Beaux-Arts, toujours si respectée, pendant près d'un demi-siècle. Il voulait vous raconter cette vie, vous exposer ces ouvrages, qui ont fait dire éloquemment à l'un de nous, interprète des regrets communs sur la tombe de M. Quatremère de Quincy, qu'il « portait au front le signe « éclatant de cette race d'élite, si rare dans tous les temps et « surtout dans le nôtre, d'hommes énergiques qui savent vou- « loir; qu'il était de ceux qui apportent en naissant le don de « l'autorité et la mission d'exercer, suivant l'occurrence, le gou- « vernement des hommes ou la magistrature de la pensée[1]. »

L'homme que j'essayerai de vous peindre aujourd'hui, Mes-

[1] Discours de M. Magnin, aux funérailles de M. Quatremère de Quincy, le 30 décembre 1849.

sieurs, réservant jusqu'au dernier terme de mes espérances, à celui qui l'avait choisi, le beau et difficile sujet qu'il est si capable de traiter dignement, forme avec M. Quatremère de Quincy le plus frappant contraste, quoiqu'ils aient l'un et l'autre partagé leur existence entre les devoirs publics et le culte de la science mise au service de l'art, quoiqu'ils aient éprouvé tous deux le noble besoin de servir leur pays par la parole ou par l'action, en même temps qu'ils l'honoraient par leurs recherches et par leurs écrits. Mais l'un, homme de réflexion surtout, à ce degré qui touche au génie, homme de principes et de caractère jusqu'à l'inflexibilité, s'il pencha de plus en plus pour la résistance en politique, si, froissé par les luttes du présent, il se rejeta avec violence vers un passé qu'il jugeait sans illusion, fut, dans l'art, l'amant austère et ardent à la fois des grandes traditions de la Grèce et de la Renaissance, le théoricien de l'idéal et l'historien profond autant qu'exclusif des artistes qui puisèrent leur inspiration à cette source élevée; quelquefois, par la puissance de l'imagination associée au savoir, le restaurateur inspiré lui-même de leurs chefs-d'œuvre perdus. L'autre, esprit ingénieux et divers, enthousiaste et mobile, amoureux de toutes les nouveautés, mais novateur avec goût et mesure, cosmopolite dévoué à sa patrie, philanthrope d'effet plus que de paroles, chercha le beau sous toutes les formes, dans tous les pays, poursuivit tous les progrès, provoqua toutes les améliorations, voulut reproduire ou réaliser tout ce qu'il avait vu ou conçu de grand et d'utile, tout ce qui l'avait charmé ou séduit dans ses voyages, fut artiste par nature, devint archéologue par soif de connaître, économiste et publiciste par passion du bien, par besoin de répandre ses impressions autant que de faire valoir ses idées, et, prodiguant son âme comme sa fortune, ne comptant pas plus avec les

autres qu'avec lui-même, faillit, à force de bienfaits et de nobles sacrifices, mourir dans la pauvreté, quand il était né et avait vécu dans l'opulence. A ces traits, vous reconnaîtrez peut-être le comte Alexandre de Laborde, dont j'ai dessein de vous entretenir, dans les limites que me prescrit le programme de cette séance, et plus encore le peu de loisir qui m'a été mesuré par les circonstances. M. de Laborde répétait, dans un de ses plus spirituels et plus rapides écrits, ce mot si connu : Je n'ai pas eu le temps d'être court. Je puis le redire avec plus de vérité encore en ce moment. Mais peut-être, réduit jusqu'à un certain point à improviser sur celui dont la vie fut comme une improvisation perpétuelle, n'en serai-je que mieux dans l'esprit de mon sujet.

Louis-Joseph-Alexandre de Laborde naquit à Paris, le 17 septembre 1773. Il était le quatrième fils de Joseph de Laborde, le célèbre banquier de Louis XV et de Louis XVI, de qui date en grande partie la puissance politique de la banque en Europe, et qui eût été le fondateur du crédit en France, si le crédit était possible sous un gouvernement de cour. Fils de ses œuvres, et parvenu à la plus haute existence financière par le talent des affaires joint à une exacte probité, recevant dans les châteaux qu'ils avait créés avec autant de goût que de magnificence les princes et les empereurs, placé à la source des faveurs et des grâces, dont il ne profitait pas pour lui-même, car il ne prit jamais son titre de marquis, Joseph de Laborde dit un jour à ses fils : « J'ai acquis de la fortune pour vous, « c'est à vous d'acquérir de la gloire pour moi. Qui ne sait pas mé« riter le bonheur n'est pas digne d'en jouir. » Tous répondirent noblement, quoique diversement, à cet appel d'un père dont la raison élevée et prévoyante savait le prix des choses et voyait venir les événements. Imbu des idées généreuses qui se propa-

geaient de plus en plus dans les hautes classes de la société, l'aîné, Laborde de Méréville, après avoir servi comme volontaire dans la guerre de l'indépendance américaine, élu par la commune de Grandville en Beauce, dont il était seigneur, aux États généraux de 1789, siégea comme député du tiers au côté gauche de l'Asemblée constituante; héritier des vues de son père sur le crédit, il y fit la proposition d'établir une banque nationale, et mourut én 1801 à Londres, fidèle à ses principes, libéraux sans cesser d'être monarchiques. Le second et le troisième prirent parti dans le corps de la marine royale, dépositaire de toutes les fortes traditions d'honneur, de dévouement, de science, qui ne l'avaient jamais plus illustré qu'à cette époque, et qui s'y sont dignement perpétuées jusqu'à nos jours. Tous deux montés en qualité d'enseignes, l'un sur *l'Astrobale*, l'autre sur *la Boussole*, dans la première expédition de La Pérouse, et séparés par la prudence non moins que par l'autorité de leur chef, ils périrent ensemble victimes d'une désobéissance pardonnable, qui ne rapprocha un instant les deux frères que pour les réunir à jamais dans la mort, en cherchant à sauver sur une mer furieuse, dans les parages alors inconnus du Port des Français, en Californie, des compagnons qui se perdaient.

Alexandre de Laborde, lui aussi, au sortir de la maison paternelle, débuta par la carrière des armes, et, trait singulier dans la vie de celui qui, plus tard, devait se montrer partisan déclaré de la religion du sol national, il servit à l'étranger. Son père, qui l'avait fait élever au collége de Juilly, où des études rapides laissèrent cependant des traces profondes dans cet heureux naturel, l'envoya, en 1789, n'ayant guère plus de quinze ans, à Vienne, avec une lettre pour l'empereur Joseph II. Ce prince, aux idées libérales, fit honneur à la confiance du banquier, dont l'hospitalité non moins noble que le caractère

l'avait charmé jadis, et à qui il avait témoigné le désir qu'un de ses fils entrât au service de l'Autriche. Aussi le jeune de Laborde, accueilli avec distinction, fut-il pourvu sur-le-champ d'un brevet de sous-lieutenant dans le régiment du comte Venceslas Colloredo, et il devint aide de camp de ce général, qui commandait l'armée réunie sur les frontières de la Pologne. Deux ans après, il était capitaine aux chevau-légers de Kinsky, fit, avec ce grade ou celui de chef d'escadron, cinq campagnes, fut blessé deux fois et proposé pour la croix de Marie-Thérèse, qui était réservée aux actions d'éclat et se donnait au suffrage universel du régiment. Heureux encore dans sa bravoure s'il eût, à cette époque, continué de porter les armes pour l'Autriche alliée de la France! Mais l'Autriche était devenue notre ennemie, et ce que la sévérité de l'histoire, qui tient dans cette enceinte son tribunal le plus respecté, ne permet pas de taire, de Laborde le regretta profondément plus tard et nous autorise à le dire au nom des vrais principes, obscurcis alors pour bien d'autres, et pour lui surtout, par l'horreur de catastrophes inouïes. La mort tragique de Louis XVI, le protecteur de son père; l'exécution de son père lui-même, qui n'avait d'autres crimes que ses richesses, fruit du travail et de la capacité, les services que par son crédit il avait rendus à l'État, les bienfaits qu'il n'avait cessé de répandre autour de lui; enfin la famille de sa mère décimée dans le chaos sanglant de la Terreur, c'était plus qu'il n'en fallait à l'imagination douloureusement frappée du jeune militaire pour chercher en ce moment la patrie partout ailleurs qu'en France, surtout quand il se voyait, sans l'être, porté sur la liste des émigrés. Tant d'autres, et parmi eux des esprits plus fermes que le sien, des caractères plus éprouvés, sont demeurés en suspens, s'ils n'ont failli, devant le redoutable problème qui lui était posé à dix-

neuf ans! Mais il n'en avait pas moins gardé le cœur français, et il le montra bien lorsque, dans la campagne de 1795, blessé et transporté à Heidelberg, où venait d'être conduit le général Oudinot avec d'autres prisonniers faits par son régiment, à peine remis de sa blessure, il s'empressa de visiter ses compatriotes, se mit à leur service et leur ouvrit sa bourse. Ce jour-là il dut se dire que la patrie et le devoir étaient avec ceux qu'il avait eu le malheur de combattre.

Après la conclusion du traité de Campo-Formio, qui réconcilia pour quelque temps l'Autriche avec la France, au prix de Venise une première fois sacrifiée, Alexandre de Laborde se hâta de regagner ses foyers, où s'étaient faits de si tristes changements. Il y trouva sa respectable mère, dont l'habile prudence était parvenue à sauver les restes, considérables encore, d'une colossale fortune, et autour d'elle les débris de cette brillante famille, redevenue le centre d'une société d'élite, où l'on comptait, parmi des noms illustres de l'ancienne noblesse, d'autres noms d'une illustration plus qu'héréditaire ou toute personnelle, M. Pasquier et M. Molé, Chateaubriand, le peintre Gérard et bien d'autres, qui devaient se produire avec éclat sur le théâtre de la politique, des lettres ou des arts. Il y apportait, pour sa part, les fruits d'une expérience précoce et variée sur les hommes et sur les choses, acquise durant son long séjour à l'étranger, et qui, dès ce temps-là, marqua sa double vocation de voyageur érudit à la fois et artiste, et d'observateur curieux et pratique des institutions, des mœurs, de tout l'état social des peuples. Ce besoin instinctif de tout voir pour tout comparer, qui se déguisait sous des formes légères et des habitudes élégantes, avait failli lui coûter cher un jour, pendant le premier voyage qu'il fit en Italie, à la veille de 1793, comme il se plaisait à le raconter plus tard. Il arrivait à Venise au

moment du carnaval, et il voulut prendre sa part des distractions de tout genre que lui offrait cette Babylone républicaine, comme s'il eût prévu que ce dût être là, disait-il, le dernier carnaval de Venise. Il était jeune, amoureux du plaisir; son père ne lui refusait rien; il se croyait donc libre de dépenser son temps et son argent à son gré; mais il comptait sans la police soupçonneuse de la république, qui vint lui demander un passe-port, auquel il n'avait point songé, et qui, en conséquence, le traîna comme suspect devant le conseil des Dix. Là, en face de ces juges masqués, et plus encore devant la terrible réputation du tribunal de sang, un jeune homme pouvait s'intimider, et l'interrogatoire du président n'était guère de nature à le rassurer; il se terminait par ces mots : « Enfin « qu'êtes-vous venu faire à Venise? — M'amuser, » répondit-il résolûment. Le Conseil rit d'une erreur qui n'était peut-être pas si complète, et le président répliqua : « Eh bien, allez vous « amuser, mais ne vous mêlez pas d'autre chose. »

M. de Laborde devait, plus tard, recommencer plus sérieusement et plus d'une fois le voyage d'Italie, et ce fut là sans doute que se forma d'abord son goût pour les monuments de l'art; que naquit en lui cette passion qui ne le quitta plus, de les reproduire par le dessin, de les interpréter par l'érudition, et d'en propager la connaissance et l'admiration dans des publications d'un luxe savant. Les exemples ne lui manquaient pas, non plus que les ressources, pour l'animer à quelqu'une de ces grandes entreprises, utiles à la fois aux arts et à l'histoire, quand elles sont dirigées par la critique et exécutées par le talent. C'était le temps où circulaient, dans les salons comme dans les Académies, les ouvrages restés célèbres qui avaient mis à la mode, dans la société éclairée de Paris, sous

l'influence de la lecture du *Voyage d'Anacharsis*, les antiquités de la Grèce et de l'Asie Mineure aussi bien que celles de l'Italie, et qui avaient fait la réputation de leurs auteurs, en les ruinant plus d'une fois. Une occasion allait se présenter pour celui qui n'était connu encore que comme un jeune homme d'espérance, amateur enthousiaste de toutes les belles choses, de rivaliser, par une publication monumentale, d'un intérêt puissant et tout nouveau, avec les David Leroy, les Stuart, les Saint-Non, les Choiseul-Gouffier, et, s'il se pouvait, de les surpasser, à tout risque.

Elle devait avoir un autre avantage, que M. de Laborde saisit toujours avec empressement dans la suite de sa carrière, celui de répondre à un besoin public des esprits et de naître en quelque sorte des circonstances. L'Espagne, qui, l'une des premières entre les puissances coalisées, avait traité à Bâle avec la Convention victorieuse, venait de resserrer encore ses liens avec la France sous les auspices du jeune héros qui la représentait devant l'Europe avec tant de grandeur, et commençait à la séduire par le prestige de la gloire et du génie. Le premier consul, vers la fin de l'année 1800, envoyait son frère Lucien Bonaparte en qualité d'ambassadeur auprès de Charles IV, le roi dégénéré de cette noble nation, dont la fidélité obstinée envers des souverains indignes d'elle n'avait d'égale que son ancienne inclination pour la France et sa confiance pleine d'admiration dans le chef qu'elle s'était donné, confiance, hélas ! si cruellement trompée plus tard pour le malheur des deux pays. Alexandre de Laborde, qui n'avait alors que vingt-six ans, fut attaché à l'ambassade française, et, avec la rapidité de coup d'œil qui lui était propre, il vit quel beau sujet s'offrait à ses investigations, qu'il s'agissait en quelque sorte de révéler l'Espagne engourdie et si peu connue, à

elle-même, à la France, à l'Europe, de la mettre en face de ses grandeurs passées pour la réveiller, s'il se pouvait, de son long sommeil, et il résolut du même coup d'évoquer ses souvenirs de toutes les époques, de représenter et de décrire tous ses monuments, et de retracer son état actuel, sous tous les aspects, avec exactitude et avec vérité. Sa fortune, ses relations, son nom même, dont la haute considération avait commencé en Espagne et y était demeurée, enfin la faveur dont il jouissait dès lors auprès du gouvernement nouveau, et la position, d'ailleurs peu gênante, qui en était le signe, lui fournissaient tous les moyens de réaliser cette grande entreprise. Il s'y dévoua sans réserve, comme à toutes les idées qui le dominèrent successivement dans sa vie. Entouré d'artistes, artiste lui-même, il se mit à étudier, à mesurer, à dessiner les ruines, les enceintes des villes, les édifices, les sculptures, les peintures, à recueillir les médailles, à relever les inscriptions, témoignages mystérieux ou frappants de cette civilisation si ancienne et si diverse, qui remonte, par delà les Romains, jusqu'aux Phéniciens de Gadès, aux Turdétans de la Bétique; qui, parmi tant de migrations, tant d'établissements de races et de peuples, venus du Nord ou du Midi, et cantonnés les uns après les autres dans cet angle extrême de l'Europe comme dans une vaste citadelle, descend jusqu'à la fin de la domination musulmane et jusqu'à la Renaissance, ici plus chrétienne que partout ailleurs.

Pendant qu'il réunissait les matériaux de l'œuvre projetée et qu'il faisait exécuter les nombreuses planches qui n'en devaient pas être la partie la moins intéressante, M. de Laborde voulut en détacher, pour le développer et le produire à part, un épisode qui fut, à vrai dire, son premier ouvrage, et qui lui assigna, dès 1802, une place parmi les archéologues les

plus ingénieux et les plus instruits. On avait découvert, le 12 décembre 1799, à Santiponce, près de Séville, dans les ruines de l'ancienne ville d'Italica, patrie des empereurs Trajan, Hadrien et Théodose, une mosaïque de grandes dimensions, assez bien conservée, et d'un sujet fort curieux. Elle représentait manifestement un cirque avec une course de chars, avec les apprêts de la lutte des gladiateurs qui suivait, et autour, dans une double rangée de compartiments circulaires, les bustes des neuf Muses, des animaux réels ou fantastiques, et des enfants figurant les saisons avec les couleurs des factions du cirque. M. de Laborde, qui n'était pas encore de l'Académie, mais qui allait, pour la première fois, fixer son attention, se chargea de publier cette mosaïque, de la décrire et de l'expliquer, et il le fit avec un soin, une érudition, une exactitude, un luxe de recherches aussi bien que d'exécution graphique, qui ne laissaient guère plus à désirer pour le fond que pour la forme. Ce magnifique et grandiose volume préludait dignement au *Voyage pittoresque et historique en Espagne* qu'il annonçait; l'auteur y mit du sien plus peut-être que dans aucun autre de ses ouvrages de ce genre, en dessina lui-même toutes les planches, et grava l'une d'elles avec une habileté remarquable. Il ne se contenta point de reproduire et d'interpréter la *mosaïque d'Italica :* il y joignit les autres monuments déjà trouvés dans cette ville antique, statues, inscriptions, médailles, dont il donna également l'explication; enfin il couronna doublement cette savante monographie par une introduction sur l'histoire d'Italica, d'après les documents écrits et figurés, et par un épilogue où il traite de la peinture en mosaïque chez les anciens, ainsi que des œuvres de ce genre, nouvellement découvertes, qui n'avaient point encore été publiées alors. Le livre eut un succès mérité auprès

des connaisseurs en France et en Espagne, et il s'en fit une nouvelle édition française et espagnole en 1806.

C'est dans cette même année que commença la publication du *Voyage pittoresque*, également dans les deux langues, publication qui avait excité à un haut degré l'attente publique, qui semblait assurée des encouragements les plus efficaces de la part des souverains et des personnages les plus considérables, non-seulement en Espagne et en France, mais en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et qui se vit coup sur coup privée de ce concours nécessaire par la chute de la monarchie espagnole, le blocus continental, la guerre succédant à la guerre, l'interruption des relations diplomatiques et commerciales, enfin le trouble et l'épuisement de plus en plus général dans toute l'Europe. Ainsi cette entreprise, conçue avec grandeur, exécutée avec magnificence, qui devait être le fondement de la renommée littéraire d'Alexandre de Laborde dans le public, allait devenir le premier principe de ses désastres domestiques. Cette perspective ne le découragea point, et, à travers mille obstacles, en dépit de deux révolutions et des préoccupations politiques qui commençaient à envahir sa vie, il conduisit son œuvre au terme. En 1818, il avait publié les quatre volumes grand in-folio, comprenant plus de 900 planches, de ce beau livre, qu'on peut appeler le monument des monuments de l'Espagne, qui n'a point été recommencé et ne le sera probablement point, et qui, par les efforts et les sacrifices qu'il suppose, aussi bien que par la pensée qui l'inspira, ferait honneur à un gouvernement.

Ce n'était là toutefois qu'une moitié de la tâche que l'auteur s'était imposée pour faire connaître l'Espagne telle qu'il l'avait vue au commencement de ce siècle, telle qu'on ne la retrouverait plus aujourd'hui dans une partie de ses monuments

détruits ou dispersés, encore moins de ses institutions battues par la tempête de la guerre étrangère et des discordes civiles. Observateur du pays et des hommes aussi bien que des œuvres de l'art et des témoignages vivants du passé, il rassembla dans un second ouvrage les remarques qu'il avait faites, les notices qu'il avait recueillies sur les différentes provinces de l'Espagne, sur leur climat, leur sol, leurs productions; sur les habitants, leurs mœurs, leur industrie; sur les villes et leurs édifices, leurs établissements, leurs antiquités, en un mot, sur tout ce qui l'avait intéressé lui-même et pouvait intéresser les autres. Il y joignit tous les renseignements propres à guider ou à préserver les voyageurs futurs, les faisant profiter de son expérience, quelquefois chèrement achetée, sur une terre où les communications offraient, alors surtout, et offrent encore de nos jours, des difficultés, des dangers de tout genre, et parmi des populations qui ne se livraient aisément ni à l'observation curieuse, ni même aux plus simples rapports de la vie. Il voulut faire davantage : il voulut, après la partie descriptive de ce livre, concentrer, dans les deux derniers des six volumes qui le composent, cette multitude de faits qu'il avait exposés d'abord dans leur détail, et, les rapportant à leurs causes, c'est-à-dire aux lois qui régissaient depuis des siècles la monarchie espagnole (ce sont ses expressions mêmes), présenter le tableau général de l'état du pays et de son administration, de toutes les branches du gouvernement, de tous les développements de la société, en y comprenant la littérature et les arts, et en rapprochant de l'état présent toute la suite des états antérieurs. Ce n'était rien moins, on le voit, qu'un essai de statistique historique de l'Espagne, et, pour le temps, un travail aussi remarquable qu'utile, que M. de Laborde seul, à cette époque, était capable d'exécuter. Il devint donc économiste

comme il était devenu archéologue, à l'œuvre et par la vertu de l'action, secondée par une facilité de travail égale à la vivacité de ses impressions.

L'*Itinéraire descriptif de l'Espagne* parut pour la première fois, sous ce titre modeste, à la fin de 1808. Tout était bien changé pour ce noble et infortuné pays depuis l'époque où, au frontispice du *Voyage pittoresque*, prenait, comme ailleurs, la place de son maître, le trop fameux prince de la Paix, opprobre de tout ce qui portait le cœur espagnol, mais instrument docile des desseins de Napoléon sur la Péninsule. Ces desseins avaient éclaté au grand jour, quand l'auteur de l'*Itinéraire*, dans son introduction, se plaisait, comme bien d'autres, séduits par un rapprochement trompeur avec ce qui s'était passé un siècle auparavant, à voir le gage assuré de la régénération de l'Espagne dans le renversement des descendants de Louis XIV, dès longtemps adoptés par la nation, et dans l'avénement d'une nouvelle dynastie française. La régénération de l'Espagne ne pouvait lui venir que d'elle-même et de cette lutte héroïque où le besoin de l'indépendance enfanta le besoin de la liberté, et dont, après tant de malheurs, elle commence enfin à recueillir les fruits. M. de Laborde était mieux inspiré, quand il disait, pour excuser la précipitation, avouée d'ailleurs, dont son ouvrage porte souvent la trace: « Si je le retardais, il devenait inutile..... Quelque chose qui « puisse arriver, il s'est élevé une barrière entre l'histoire passée « de ce pays et les événements inconnus que l'avenir lui des- « tine. » C'est là précisément ce qui fait aujourd'hui pour nous le prix de l'*Itinéraire* aussi bien que du *Voyage pittoresque;* ils sont le tableau du passé tout entier de l'Espagne, sous ses deux principaux aspects.

Il semble, au surplus, que ce mobile et sincère esprit,

avant de s'engager tout à fait dans la carrière publique et de s'attacher à la fortune du conquérant qui se portait l'arbitre de l'Europe en attendant qu'il en devînt le maître, ait senti lui-même le besoin d'un dernier retour sur son propre passé et sur celui de sa famille. Il était au château de Méréville, l'une des fastueuses créations de son père, lorsque, sous l'impression de cette délicieuse campagne, de ces jardins magnifiques, où l'art était venu si heureusement se marier à la nature, il conçut et exécuta, pour ainsi dire du même jet, le plan d'un nouvel ouvrage pittoresque, qui ne fut point terminé et qu'il intitula : *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux, mêlée d'observations sur la vie de la campagne et la composition des jardins.* Ce livre, dont la première partie, seule publiée, commença à paraître, en français, en anglais et en allemand, peu de temps avant l'*Itinéraire*, avec une profusion de gravures que demandait le sujet, devait rappeler à la France de l'empire, non-seulement les habitations, les jardins, les parcs du dernier siècle, imités de l'Angleterre, et dont beaucoup ont disparu ou disparaissent chaque jour sous nos yeux, mais, dans sa seconde partie, qui n'a jamais paru, les châteaux de nos aïeux, à toutes les époques, dans toute la variété et toute la grandeur de leur architecture et de leurs proportions. Il laissait ainsi prévoir cette étude des antiquités de notre pays, de plus en plus passionnée, qui prit, quelques années après, une part considérable dans les travaux de M. de Laborde. Ce qu'on relira toujours avec plaisir, c'est son discours préliminaire, réimprimé à part, morceau plein de charme, de grâce et d'instruction, semé, comme tous ses autres ouvrages, de souvenirs classiques et de citations de bon goût, où il retrace avec étendue l'histoire de la vie des champs, tantôt simple, tantôt somptueuse, depuis les Grecs et les Ro-

mains jusqu'à nos jours. Il y montre fort bien et d'avance que le sentiment de la nature ne fut ni aussi étranger aux anciens, ni le privilége aussi exclusif de certaines époques et de certains peuples, que devait le prétendre plus tard son ami et le nôtre, Alexandre de Humboldt, dans le second volume du *Cosmos*.

Dans cette même année 1808, où il déployait tant d'activité littéraire, il fut nommé auditeur au Conseil d'État, et il accompagna Napoléon en Espagne, désigné à ce double choix par la sensation que venaient de produire ses publications sur ce pays et la connaissance qu'il en possédait. Revenu de Madrid avec l'Empereur, que rappelait en hâte le besoin de faire face à une nouvelle coalition, il le suivit encore en Autriche, terre qui ne lui était pas moins familière que l'Espagne, et il assista à toutes les opérations de la guerre de 1809, terminée, presque aussitôt que commencée, par de si grands coups. M. de Laborde ne pouvait résister à la tentation d'être l'historien de cette glorieuse campagne, après en avoir été le témoin; il en avait dès lors entrepris le récit; mais, fait comte de l'empire en récompense de ses services et pour sa juste renommée aussi bien que pour son rang dans le monde, il repartait pour Vienne l'année suivante, attaché, en qualité de premier secrétaire, à l'ambassade du prince de Neuchâtel, qui allait demander pour l'Empereur la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Le diplomate archéologue et fin connaisseur des arts, qui n'avait pas été étranger à la négociation du mariage, se trouva plus naturellement que tout autre chargé de présenter à la future impératrice les diamants que lui offrait le redoutable époux qu'elle était si loin de prévoir.

Ce fut alors que M. de Laborde, toujours porté de préférence vers les publications splendides, eut l'idée de donner

pour pendant à son *Voyage d'Espagne* un *Voyage en Autriche*, de rapprocher ainsi dans une double suite de descriptions, de planches, d'aperçus historiques, les deux pays réunis un moment dans le vaste empire de Charles-Quint, et de faire du récit de la campagne de 1809, étendu et enrichi, le digne couronnement de ce nouvel édifice pittoresque. Mais l'exécution de cet ouvrage considérable, qui ne devait pas former moins de trois volumes in-folio, commencée dès lors, fut entravée par bien des causes publiques et privées, et, toujours reprise, jamais abandonnée, n'en vint à la publication complète que dans les années 1821 à 1823. C'était beaucoup trop tard pour le succès. A cette époque, l'attention de la France et de l'Europe, appelée de nouveau sur l'Espagne par sa révolution et par les approches de l'expédition de 1824, ne pouvait se porter avec un intérêt à beaucoup près égal ni sur l'Autriche ni sur la guerre de 1809. L'ouvrage, d'ailleurs, en lui-même, était inférieur, sous plusieurs rapports, à celui que l'auteur lui avait donné pour modèle, et il est à peu près oublié, tandis que l'autre reste en possession de l'estime des savants et de celle des artistes.

Cependant le comte de l'empire, qui venait de se faire, et en Espagne et en Autriche, de nouveaux titres à la confiance de l'Empereur, n'en demeurait pas moins simple auditeur au Conseil d'État. Ce n'était point assez pour l'homme public, à qui déjà nuisait peut-être un peu l'homme de lettres; l'homme d'esprit les releva l'un et l'autre de la manière la plus inattendue. L'Empereur, raconte-t-on, passait un jour dans la grande galerie des Tuileries, où était rassemblé son Conseil d'État. Apercevant Alexandre de Laborde, il se prit à dire: « Ah! voilà l'aîné de mes auditeurs. — Oui, Sire, et le cadet « de vos soucis, » reprit à bout portant le vétéran des auditeurs, par une de ces saillies que Napoléon n'avait guère l'habitude

de pardonner, si ce n'est aux vétérans de sa vieille garde. Peu de jours après le comte de Laborde était nommé maître des requêtes, et il fut bientôt chargé de la direction du service des ponts et chaussées pour le département de la Seine, service qui comprenait, outre les routes et les ponts, les quais, le canal de Saint-Maur et le canal de l'Ourcq, avec la distribution ordinaire et extraordinaire des eaux de Paris, et, comme moyen d'exécution, un budget de près de 9 millions d'alors. Nul au reste plus que lui n'était, à bien des égards, propre à ces nouvelles fonctions, par ses goûts, par ses études, par les nombreuses observations qu'il avait faites dans ses voyages, et surtout par son penchant décidé pour les améliorations de toute espèce. Là commença à se montrer chez lui cet amour du bien et même du mieux qui le fit quelquefois regarder comme un novateur chimérique, quand il n'était que le précurseur, plus éclairé que beaucoup d'autres, de tant d'heureuses innovations qui se sont réalisées plus tard. Il déploya, dans l'accomplissement de la mission d'utilité publique qui lui était confiée, la plus louable, mais aussi la plus impatiente activité, dressa projets sur projets, et, confondant deux sphères qui étaient alors non moins distinctes qu'elles l'ont été depuis, celle de l'administrateur et celle de l'écrivain, pour hâter l'exécution de ces projets qu'on ne lui demandait pas, il en forma, par l'entraînement de l'habitude, un volume in-folio accompagné de superbes planches, auquel il donna le titre trop significatif de *Projets d'embellissement de Paris*. Il fit plus, il fit imprimer et distribuer, au moins à un certain nombre de personnes, ce mémoire, qui, par sa nature et à raison de la position de son auteur, ne pouvait être livré à la publicité. Il commit ainsi un double anachronisme et de fond et de forme : car ni le moment n'était venu de ces embellissements que voulait dès lors

M. de Laborde, qui depuis, et sous nos yeux, ont pris des proportions qu'il eût à peine osé rêver; ni la publicité n'était de mise en 1812, à ce degré surtout. C'était une infraction, au moins apparente, aux règles administratives, dont l'Empereur fut violemment irrité lorsqu'il trouva sur la table, où chaque jour étaient par lui-même passées en revue les publications nouvelles, le beau et malencontreux volume. Il se contenta toutefois, après quelques explications, de faire saisir l'ouvrage en épargnant l'auteur, et la circulation en resta suspendue jusqu'en 1814, époque où il fut rendu à M. de Laborde par M. Beugnot, alors directeur général de la police, pour être définitivement publié en 1816, quand la place de directeur des ponts et chaussées du département de la Seine eut été supprimée. On s'étonne, du reste, que quelques-unes des vues développées dans ce mémoire d'ingénieur et d'artiste à la fois aient été conçues sitôt et adoptées si tard; par exemple, la distribution des eaux dans tous les quartiers, dans toutes les maisons de Paris et jusqu'aux étages supérieurs de ces maisons; l'établissement de lavoirs publics, pour mettre à profit les eaux chaudes ou froides des pompes à feu; celui de trottoirs de pierre dure, assortis au peu de largeur de la plupart des rues de la capitale. Il n'avait pas imaginé, il est vrai, l'inflexible système de la ligne droite, ni ces voies plus que romaines et ces larges boulevards sillonnant dans tous les sens le nouveau Paris, au prix de l'ancien presque disparu, ou lui formant une double et merveilleuse ceinture, continue comme son enceinte.

La passion du bien public, qui commençait à gagner notre confrère, chez qui toutes les idées devenaient si aisément des passions, ne le fit point renoncer à celle de l'érudition, envisagée surtout dans ses rapports avec l'art. Celle-ci, au contraire, sembla prendre plus de force en se concentrant davantage, au

milieu des devoirs publics et bientôt des luttes politiques, qui allaient y faire une diversion croissante. Dans son dernier voyage à Vienne, toujours curieux des antiquités grecques, parce qu'il y trouvait le type du vrai beau, il avait eu occasion d'examiner de près la magnifique collection de plus de cinq cents vases peints qu'avait formée le comte de Lamberg, pendant son ambassade à Naples, et qui surpassait celles même d'Hamilton et de Dubois de Maisonneuve, les plus riches qu'on eût vues jusque-là. Il en fut transporté, et cet amour sympathique du beau, qui rapprochait deux hommes dignes l'un de l'autre, dans un même dévouement à l'art et à la science, fit agréer, par le grand seigneur autrichien, la proposition que lui adressa l'antiquaire français, de publier un choix de cette collection, qui avait coûté à son possesseur tant de sacrifices. Non-seulement il la publia avec des soins et par des procédés supérieurs à tout ce qu'on avait fait jusque-là pour rendre la finesse ou la hardiesse du trait de ces peintures, dans son incorrection même, leurs couleurs et leur caractère, mais il les décrivit avec fidélité et chercha à en expliquer les sujets, souvent énigmatiques, par toutes les ressources que pouvaient lui fournir soit les témoignages de l'antiquité, soit le rapprochement des monuments de divers ordres, soit les opinions émises par les archéologues et par les mythologues. La science était loin encore à cette époque, c'est-à-dire dans la période de 1813 à 1824, où fut commencée, suspendue, puis reprise, pour se terminer en 1828, cette belle publication, du point où elle est parvenue de nos jours. Elle hésitait ou balbutiait sur toutes les questions de l'origine, de l'âge, de la provenance, de la destination et du sens, religieux, légendaire, historique ou simplement pris dans la vie commune, de ces fragiles ouvrages, d'une exécution rapide et légère, qui se sont rencontrés et se

rencontrent en si grand nombre dans toutes les provinces, dans toutes les colonies de la Grèce, en Italie, en Étrurie surtout, confondus, sous la dénomination aussi obstinée que fausse de *vases étrusques*, avec les monuments du même genre, propres à ce peuple, dont les *vases grecs* diffèrent profondément, quelles que soient d'ailleurs leurs variétés. Il fallait plus que les travaux de Lanzi, de Visconti lui-même et de Millin; il fallait ceux de M. Gerhard, de Panofka, du baron de Stackelberg, servis par les découvertes faites à Athènes et dans les îles de l'Archipel, dans les nécropoles de la Grande Grèce et de l'Étrurie; il fallait les progrès qu'ont faits, de leur côté, toutes les branches de l'archéologie et de la philologie classiques depuis trente ans, pour que ces questions fussent nettement posées, la plupart résolues, dans les recueils ou dans les mémoires de ces maîtres, et dans ceux de MM. Raoul-Rochette et Letronne, le duc de Luynes, Lenormant et de Witte. Ne soyons donc pas surpris de tout ce qui restait de vague, d'incomplet, de confus, dans les explications de M. de Laborde, malgré plus d'une conjecture ingénieuse, plus d'une heureuse rencontre, et sachons-lui gré d'avoir répandu, par de si belles et si fidèles images, les trésors céramographiques de sa *Collection des vases de Lamberg*.

Après tant de recherches, tant de publications, qui avaient de plus en plus frappé l'Académie, et qui servaient d'autant mieux la science qu'elles tendaient à en changer l'état, M. le comte de Laborde ne pouvait manquer de prendre place dans son sein. Il y vint, appelé par les vœux des plus sûrs appréciateurs de ses ouvrages, et il fut élu, le 29 janvier 1813, dans la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, à la place que laissait vacante la mort de M. de Toulongeon.

A peine y avait-il pris séance que ce noble cœur, aussi

prompt à l'action qu'à la pensée, se vit appelé à des devoirs bien différents de ceux qu'il avait à remplir dans cette enceinte. La France était envahie, et Alexandre de Laborde ne trouva dans les souvenirs de son passé, mûri par la raison et par l'expérience, que des motifs de plus pour ne pas hésiter un moment sur le parti qu'il devait prendre. Paris fut pour lui la frontière. La garde nationale avait été réorganisée en 1813, et il était si bien connu, si estimé du pouvoir qui allait tomber et de ses concitoyens, que ses services militaires à l'étranger, loin de lui nuire, le désignèrent, du premier moment, aux fonctions d'adjudant-major de cette garde. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1814, à la tête d'une compagnie de grenadiers, il prolongeait, pour sa part, devant la barrière de Clichy, une défense impuissante, lorsqu'il fut choisi, par le maréchal Moncey, avec le général de la garde nationale, pour se rendre au camp de l'empereur Alexandre et traiter de la reddition de la capitale, comme l'un des fondés de pouvoirs de cette milice citoyenne. Il fut assez heureux, dans ces désastreuses conjonctures, pour concourir efficacement, par les souvenirs qu'avait gardés de lui M. de Nesselrode, à la capitulation honorable qui fut accordée par les alliés à la ville de Paris.

Louis XVIII avait fait son entrée dans cette capitale de la France, et la charte constitutionnelle était promulguée. Mieux que d'autres, M. de Laborde, qui jugeait l'empire depuis quelque temps, tout en le servant avec fidélité, et que l'étendue de son esprit, l'indépendance de son caractère, les comparaisons qu'il avait faites dans le cours de ses voyages, l'image toujours présente de la liberté anglaise, garantie par des institutions héréditaires, défendaient de toute illusion comme de tout préjugé, comprit la portée de cette transaction nécessaire entre les idées et les intérêts de l'ancienne France, qui reparaissait

dans ses rois, et de la nouvelle, qui consentait à les accepter, mais sous la condition de s'appartenir à elle-même. On le vit bien dans cette brochure, distribuée avec ménagement, dès les premiers jours de la restauration, reproduite avec plus de confiance, après la cruelle leçon que le retour triomphant de l'île d'Elbe et ses funestes conséquences lui avaient infligée aussi bien qu'à la France, brochure où M. de Laborde essayait de faire pénétrer dans les esprits la conviction qui animait le sien, savoir, que la vertu d'une constitution est beaucoup moins dans sa lettre que dans son esprit, dans ses dispositions générales que dans l'exercice même des pouvoirs qu'elle institue, dans le jeu régulier des forces sociales qu'elle met en action, dans les bases sur lesquelles se fondent les lois organiques qui lui donnent la vie. Quelle que fût la valeur de ces idées, dont il faisait une application sagement libérale à la loi d'élection, lui donnant pour double principe la propriété combinée avec la capacité, la stabilité avec le talent, suivant ses expressions, leur temps n'était pas venu, s'il devait venir. La charte et la royauté avaient contre elles, à cette heure, les passions des uns, l'ignorance des autres; les amis du roi, plus encore que ses ennemis; ce droit suranné, qu'il semblait tenir suspendu comme une menace sur les institutions mêmes qu'il avait données, et par-dessus tout les souvenirs vivants, dans le peuple et dans l'armée, de ce vieux drapeau qui venait de succomber si glorieusement, et que la restauration n'avait pas eu le courage de relever. M. de Laborde put s'en apercevoir, lorsque, par un rapprochement fait pour lui, l'adjudant-major de 1814, devenu colonel, et commandant la garde nationale aux Tuileries du 19 au 20 mars 1815, se trouva témoin des deux scènes successives et si diversement touchantes du départ de Louis XVIII, au milieu des larmes des vieux amis de son exil,

et de l'arrivée de Napoléon porté en triomphe sur les bras de ses grenadiers. Un tel spectacle était bien fait pour émouvoir l'imagination de notre confrère; aussi ne manqua-t-il pas de le retracer à la fois par la plume et par le crayon, dans le récit digne du sujet intitulé: *Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries.*

Les circonstances de la seconde restauration, les excès du parti royaliste, mais plus encore l'ardeur généreuse d'un esprit aussi porté au progrès qu'ennemi des réactions et des vengeances politiques, rattachèrent, vers ces temps, M. de Laborde à l'opposition modérée et libérale qui commençait à se former. Dans le cours de l'année 1815, il fit en Angleterre un voyage qui marque une époque pour l'amélioration et pour l'extension de l'enseignement du peuple en France. Il avait été témoin de l'heureux effet des nouvelles méthodes introduites récemment chez nos voisins, et qui rendaient l'instruction populaire plus féconde en la rendant plus économique; il avait étudié et comparé les procédés du docteur Bell et de M. Lancastre. Il fut si saisi et de leur simplicité et de leur portée pour l'avenir de son pays, qu'il publia, à Londres même, dans le premier élan de son enthousiasme, son *Plan d'éducation pour les enfants pauvres* d'après ces deux méthodes combinées, sauf à le reproduire à Paris, dès son retour, dans une nouvelle édition, à un grand nombre d'exemplaires. Ce fut le signal de ce mouvement salutaire en faveur de l'instruction du peuple, par l'enseignement mutuel, que servirent avec tant de dévouement et tant de succès des esprits éclairés et d'excellents citoyens, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, le comte de Lasteyrie, le baron de Gérando, bien d'autres, parmi lesquels nous ne saurions oublier notre vénérable confrère, M. Jomard. De tels garants auraient dû préserver, à défaut de la sainteté

de son but, cette ingénieuse méthode, soit de l'esprit de parti qui tenta de l'exploiter pour le sien, soit des ombrages du gouvernement, qui la frappa de sa défaveur, ignorant que cette nouveauté exotique avait, comme bien d'autres, en France même, les plus respectables et les plus illustres antécédents; que Rollin l'avait jugée digne d'attention, que Mme de Maintenon l'avait introduite à Saint-Cyr, que des congrégations religieuses de femmes l'avaient en partie adoptée dans le dernier siècle, et que Louis XVI lui-même l'avait protégée. Elle a fait son chemin, de nos jours, en se modifiant et se perfectionnant sous l'impulsion d'un gouvernement mieux inspiré, et elle reste, associée à d'autres méthodes perfectionnées elles-mêmes par son contact, un des leviers les plus puissants de l'éducation populaire.

Bien d'autres nouveautés utiles, bien d'autres perfectionnements de l'instruction, de la vie, les découvertes qui se multiplièrent dans l'industrie et dans les arts, depuis la gymnastique enfin *renouvelée des Grecs,* jusqu'à la lithographie, trouvèrent les sympathies d'Alexandre de Laborde, aussi digne membre de la Société d'encouragement que de la Société d'enseignement mutuel, dont il fut l'un des fondateurs. Son esprit généralisateur à un assez haut degré tenta même de construire philosophiquement en un corps de doctrine les faits remarquables dont il avait été frappé, les nombreuses observations qu'il avait faites sur la puissance déjà si grande de l'esprit d'association en Angleterre, et sur ses résultats pour la prospérité publique. Il croyait fermement à la vertu de l'association pour multiplier les forces des individus comme des peuples mêmes, pour promouvoir et réaliser les grandes idées et les grandes entreprises, et il en avait fait plus d'une fois l'expérience dans ses propres travaux, dans ceux qui s'en étaient

bien trouvés comme dans ceux qu'il eût mieux fait de ne confier qu'à lui-même. De là ce livre, plus longtemps médité peut-être qu'aucun autre de ses ouvrages, qui fut publié en 1818 sous le titre, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté,* qui fut reproduit avec des développements nouveaux en 1821 et en 1834, et qui, treize ans d'avance, marqua sa place au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'époque, alors peu prévue, où elle serait reconstituée. C'est à une autre bouche que la mienne, c'est à l'éloquent historien qui a si dignement loué, dans cette enceinte, plusieurs de nos savants économistes, qu'il appartiendrait d'analyser ce livre et d'en faire ressortir tous les mérites, surtout pour ce temps-là. Poursuivant à tous ses degrés, dans toutes ses applications, le principe peu compris encore ou mal compris, par lequel il voulait féconder le travail en l'affranchissant, créer, accroître et défendre la production, l'auteur en montre les effets sur les intérêts généraux de la société aussi bien que sur les intérêts privés, et le sépare énergiquement de tout alliage impur, de toute vue étrangère au bien public. On y lit ces mots remarquables, qui caractérisent avec élévation et tristesse l'une et l'autre des deux époques où l'ouvrage fut publié : « Semblable à la nature, qui s'enveloppe « de mystère en répandant ses bienfaits, l'esprit d'association « exerçait sa puissance pour le bonheur des hommes avant qu'on « eût étudié ses règles, sa marche, ses conséquences; et aujour- « d'hui qu'on ne peut mettre en doute ses avantages, on est sur- « tout effrayé des abus qu'il condamne. On semble confondre « ses principes avec les systèmes qui lui sont le plus opposés, « avec les coalitions, les conspirations, les trames secrètes, qu'il « déplore..... Pur, comme la religion, la philosophie et la « liberté le sont des crimes qui se commettent en leur nom, l'es-

« prit d'association restera vainqueur des abus qu'on lui re-
« proche et des craintes qu'il fait naître. »

Cet augure d'un bon citoyen ne devait se réaliser qu'après lui, ainsi que plusieurs des prévisions, des vues, des projets, si avancés alors, d'institutions de secours et de crédit, qu'il avait semés, dès la première édition de l'*Esprit d'association*, à travers le plus riche exposé de faits et les aperçus les plus lumineux sur les véritables sources de la puissance industrielle et politique des États, comme s'exprime un juge compétent[1]. M. de Laborde, à la suite de cette publication, dont l'influence sur l'opinion fut des plus heureuses, était rappelé au Conseil d'État, en qualité de maître des requêtes, par le ministère réparateur qui venait de délivrer la France de l'occupation étrangère, après avoir affranchi la royauté du joug de la Chambre de 1815, et qui voulait, comme lui-même et ses amis de la nouvelle législature, au centre gauche de la Chambre, asseoir la liberté sur la base de la monarchie constitutionnelle. Ce fut alors qu'il s'appliqua, avec plus d'activité et de chaleur d'âme que jamais, à des améliorations capitales qui le passionnaient dès longtemps, dont il avait senti le besoin et recueilli les éléments ou les exemples, dans ses voyages en Angleterre, en Hollande, en Italie, surtout pour ce qui concerne le régime des prisons et celui des hôpitaux, qui laissaient alors tant à désirer dans notre pays, et qui doivent en partie à son amour de l'humanité et à ses lumières les progrès qu'ils ont faits depuis.

Mais la réaction de 1820, provoquée par ce forfait sauvage dont le parti libéral d'alors ne pouvait pas plus être responsable qu'il n'en était complice, rejeta notre confrère

[1] Feu notre confrère, M. Adolphe Blanqui, dans son *Histoire de l'économie politique*, page 295, Paris, 1827.

dans l'opposition, avant même que le grand collége de la ville de Paris l'élût l'un de ses députés en 1822. Dès lors il fut mêlé de plus en plus jusqu'en 1825, année qui le rendit à lui-même quand il eut succombé dans de nouvelles élections, à cette lutte ardente des partis qui divisa plus profondément que jamais la France, et où son jugement, faussé par la passion du moment, s'égara au point de lui donner le change, à la veille de la guerre de 1824, sur la situation et les vrais sentiments de l'Espagne, qu'il devait mieux connaître qu'un autre, non pas toutefois sur l'état de ses finances, qu'il jugea péremptoirement au sens de l'épigraphe d'une brochure alors très-remarquée: *Ex nihilo nihil.* Plus tard nous le voyons, par la même cause, commettre une erreur beaucoup plus générale et plus prolongée sur la portée de l'expédition d'Alger, en 1830. Mais j'ai peut-être trop parlé de l'homme politique, devant ici vous entretenir surtout du savant, quoiqu'il soit presque impossible de séparer l'un de l'autre dans la vie de notre confrère.

M. de Laborde n'avait point attendu sa défaite dans l'arène de ces brûlants et périlleux débats d'un passé dont le souvenir ne saurait jamais être ni indifférent ni tout à fait inutile au présent, pour revenir à ses études, à ses recherches de prédilection, à cette passion des monuments et des antiquités qui l'avait conduit parmi nous. Il ne nous appartenait point sans partage; mais tous les ans, depuis son élection, il venait ici, fidèle à notre règlement, payer son tribut par quelque lecture, ou dans nos réunions particulières, ou dans nos séances publiques. Ainsi lut-il successivement trois mémoires sur des sujets divers auxquels l'avaient initié ses précédents travaux : *Sur les usages et les mœurs des chevaliers du moyen âge en Allemagne; Sur trois monuments inédits concernant l'histoire d'Oreste; Sur les progrès de l'architecture chez les Arabes.* Dès 1816, d'ailleurs, se

portant, par une sorte de patriotisme littéraire, vers notre archéologie nationale, si longtemps négligée, il avait entrepris la publication d'un travail immense, nécessairement resté incomplet et qui fut son dernier grand ouvrage, poursuivi à travers bien des interruptions et des obstacles, pendant vingt années. Si les *Monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, ne sont pas, à beaucoup près, une *Statistique monumentale* telle qu'on peut la faire et telle qu'elle s'exécute aujourd'hui pour Paris avec autant de talent que de savoir, sous les auspices du Gouvernement[1]; si la classification laisse à désirer, si la partie historique est faible, si le second volume, consacré au moyen âge, est inférieur au premier, et si l'ouvrage, qui devait en comprendre trois et descendre jusqu'à nos jours, s'arrête au XVI[e] siècle, il faut se souvenir que l'auteur ne s'était proposé qu'un choix de monuments des diverses époques, destiné principalement aux artistes. En se reportant d'ailleurs au temps où il ne craignit pas d'aborder cette grande entreprise, après tant d'autres menées de front, à l'état de la science il y a quarante ans, on ne s'étonnera pas qu'il ait embrassé plus qu'il ne lui était donné d'étreindre, surtout à lui seul, et que, sans faillir à sa tâche, il ne l'ait point menée au terme. Son livre, plus souvent consulté que cité, n'en demeure pas moins, même aujourd'hui, d'une utilité réelle, et comme un cadre qui fait apprécier par l'ensemble, par ce qui y manque aussi bien que par ce qu'on y trouve, la richesse de notre pays en chefs-d'œuvre de l'art à toutes les époques.

C'est aussi vers ce temps-là que M. de Laborde, profitant

[1] Par les soins de M. Albert Lenoir, plus d'une fois couronné par l'Académie, et d'abord pour son Mémoire sur le palais des Thermes, dont il sera question plus loin, page 310.

des loisirs que lui laissait la politique, entreprit son dernier grand voyage, par un motif touchant, compliqué sans doute du besoin qu'il éprouvait d'agrandir encore l'horizon de ses connaissances archéologiques, tout en formant par ses exemples celui qui devait être l'habile continuateur de ses travaux comme le digne héritier de son nom. Il partit donc, en 1826, avec son jeune fils, à peine âgé de dix-neuf ans, qui venait de terminer ses études à l'Université de Gœttingue. Après avoir visité l'Italie, cette première et nécessaire initiatrice des études de l'antiquité, les voyageurs se hâtèrent de faire voile pour la Grèce, qu'Alexandre de Laborde n'avait jamais vue, et où le grand spectacle de la lutte désespérée qu'elle soutenait, cette fois encore, contre la barbarie, mais, cette fois, esclave révoltée, après quatre siècles d'humiliations et de souffrances, semblait appeler le philhellène non moins que l'archéologue. A ce moment solennel, les Botzaris, les Canaris, et toute la troupe héroïque, le colonel Fabvier avec eux, attendaient la flotte égyptienne d'Ibrahim-Pacha, comme jadis les Athéniens la flotte de Xerxès. Miaulis était aux avant-postes à Hydra, comme Thémistocle à Salamine: « Que comptez-vous faire, » lui dit l'amiral anglais, qui regardait les Grecs comme perdus? « Mourir! » fut toute la réponse du héros, et le ton aussi simple que grave de cette parole, vraiment antique, ajouta à l'impression qu'elle fit sur notre confrère et sur son fils.

De telles circonstances rendaient impossible l'étude d'un pays livré à toutes les fureurs d'une guerre sans merci, et dont l'existence même était en question. MM. de Laborde, forcés d'intervertir leur itinéraire, et remettant à voir la Grèce au retour, s'il y avait encore une Grèce, tirèrent droit sur l'Asie Mineure. Après avoir parcouru cette grande péninsule dans presque toute son étendue, ils passèrent en Syrie,

visitant la montagne aussi bien que la plaine, observant les tribus comme les villes, dessinant les monuments, recueillant avec soin tous les souvenirs du passé. Mais deux ans écoulés dans ces explorations savantes, notre confrère ne put supporter les ardeurs du climat de l'Égypte, et il se vit obligé de regagner la terre de France, laissant avec confiance son jeune fils, désormais formé, continuer seul en Arabie le grand voyage qu'il approfondit, qu'il rédigea, en y joignant pieusement les dessins exécutés par son père, et qui devait, du premier coup, fonder sa réputation. L'un des premiers soins du père fut de venir ici, Messieurs, dans la séance publique des quatre Académies, du 24 avril 1828, vous raconter, sur le désir exprimé par vous, avec la simplicité piquante qu'il savait mettre dans ses récits, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait fait, pour son fils encore plus que pour lui-même. Quelques mois après, il revenait, dans votre propre séance publique, vous raconter encore, mais cette fois sur les communications de ce fils, qu'il continuait à suivre d'une pensée inquiète et presque jalouse, les observations faites par lui dans la presqu'île du mont Sinaï, puis aux ruines gigantesques de Pétra, l'ancienne capitale des Nabatéens, creusée ou bâtie au milieu des rochers, et que personne n'avait encore ni aussi bien vue ni aussi complétement décrite. L'année suivante, à pareille époque, il vous lisait un nouveau mémoire, au fond inspiré du même sujet, où, réduisant en théorie l'heureuse expérience commencée sous son œil paternel et la généralisant, celui qui jadis avait attaché une si grande et si juste importance à l'éducation du peuple, qui avait tant fait pour l'améliorer et en répandre les bonnes méthodes, exposait, dans l'intérêt des classes élevées et pour le perfectionnement de la haute instruction, l'utilité des voyages comme complément des études, en représentait les avantages

divers au point de vue classique, scientifique, politique, et traçait avec autorité le plan à suivre, selon lui, pour que la société recueillît pleinement les fruits de ce couronnement à ciel ouvert, pour ainsi dire, de l'enseignement édifié dans l'ombre des colléges. Avec quel enthousiasme cet esprit si exercé dans tous les sens, si sympathique à tous les degrés, si capable de tout concevoir pour essayer de tout réaliser, n'eût-il pas applaudi, quelques années plus tard, à la création dans notre Université même, par l'inspiration d'un autre esprit naturellement porté, lui aussi, vers toutes les nouveautés utiles [1], de cette École française d'Athènes, à laquelle il ne manque que d'être mieux comprise et organisée avec plus de grandeur, pour produire plus encore qu'elle n'a fait et pour donner à la science et au pays tout ce qu'ils sont en droit d'attendre d'elle !

Qui n'eût pensé, à ce moment, en jugeant sur les apparences, que M. de Laborde, tout entier à nos paisibles travaux et aux espérances si douces qu'il formait, de voir la tradition des siens dignement perpétuée après lui dans sa propre famille, avait fait divorce avec la politique? Mais il n'en était rien; dans ces temps d'orages et de sinistres augures, il sentait qu'avant d'appartenir à la science et à sa famille, il appartenait à son pays. Il nous avait communiqué, et il se disposait à nous lire, dans notre séance publique de juillet 1830, un nouveau fragment de son voyage au Levant, sur un sujet de grand et religieux souvenir entre tous, *Les derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem*, lorsque la nouvelle des trop fameuses ordonnances éclata dans Paris comme un coup de foudre. Notre confrère avait été réélu à la Chambre après sa dissolution et la chute de M. de Villèle, en 1827; il avait salué avec

[1] M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, en 1846.

espoir l'avénement du ministère de M. de Martignac, qui voulait sincèrement réconcilier le roi Charles X avec la nation. Rappelé au Conseil d'État, dont il avait, pour la seconde fois, cessé de faire partie en 1824, il avait soutenu la plupart des mesures libérales proposées par les nouveaux ministres, tout en provoquant, comme il l'avait fait bien des fois déjà, les améliorations et les réformes qu'il jugeait nécessaires pour l'encouragement des lettres et des arts, et pour l'extension des droits municipaux. Mais, quand M. de Polignac eut jeté le gant au pays; quand la Charte, où la France voyait à bon droit un contrat entre elle et la royauté, eut été brisée par celle-ci, M. de Laborde n'hésita pas plus dans la résistance au pouvoir, en juillet 1830, qu'il n'avait hésité contre l'étranger en mars 1814. Le 27, il avait présidé la réunion des journalistes assemblés pour protester; le même jour se réunissaient chez lui les députés de l'opposition; dès le lendemain, aussi ardent que les plus jeunes, aussi ferme que les plus éprouvés, il déclarait qu'il allait se mettre à la tête de son ancienne légion alors licenciée, comme toute la garde nationale, et il se rendit à la mairie, à cheval, engageant ainsi, l'un des premiers, sa tête dans la cause de la nation. Après la prise de l'Hôtel de ville, il fut de ceux qui insistèrent pour que les députés vinssent s'y constituer et y concerter une action commune, acte capital d'une révolution légitime. Lorsque l'intervention du peuple et celle de la jeunesse eurent décidé la victoire, il accepta la mission, si difficile à cette heure, de préfet de la Seine, et aida puissamment à l'établissement de la royauté nouvelle, en dépit de toutes les tentatives d'anarchie. Mais ni son âge ni ses habitudes ne lui permettaient de soutenir longtemps un tel fardeau, et il se sentit heureux, se reposant dans la confiance qu'il avait inspirée au roi Louis-Philippe, d'être attaché

à sa personne en qualité d'aide de camp avec le grade de général de la garde nationale, qui lui était si bien dû. Rappelé une dernière fois au Conseil d'État, et réélu député à Paris et à Étampes, en 1831, la Chambre le choisit pour l'un de ses questeurs, fonction qu'il conserva jusqu'au terme de sa carrière législative. Ami du roi citoyen, plus d'une fois il trouva l'occasion de prouver qu'il était resté fidèle à ses opinions de Juillet, et l'on peut dire aux opinions de toute sa vie, comme lorsqu'il demanda que les capacités fussent éligibles, sans aucune condition de cens, aux conseils généraux, ou mieux encore dans cet intéressant écrit de *Paris municipe*, où, le savant venant en aide au député pour éclairer l'examen du nouveau projet de loi municipale qui venait d'être présenté, il retrace l'histoire de l'administration de la ville de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1833. L'année d'auparavant, toujours attentif aux intérêts de la Péninsule, liés de si près aux nôtres, il faisait un appel énergique à la France et à l'Europe contre l'usurpation de don Miguel en Portugal, et pour la jeune reine dona Maria, dans le récit animé qu'il intitula : *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro.*

Désormais notre confrère, dans une existence plus paisible, interrompue trop souvent encore par les actes de dévouement que réclamait de lui, contre les factions acharnées, la défense de cette monarchie libérale dont il avait été l'un des fondateurs, se partagea également entre les devoirs de la Chambre et ceux de l'Académie. Il s'y voua plus que jamais à l'encouragement des travaux sur les antiquités de la France, sur ses monuments, sur les documents écrits de son histoire, travaux tantôt favorisés, tantôt négligés par les divers gouvernements depuis 1810, au gré des circonstances politiques et des in-

fluences contraires; qui prirent un certain essor depuis le ministère de M. Decazes, en 1818, pour être bientôt abandonnés à eux-mêmes, et qui ne se sont régularisés, n'ont commencé à produire des fruits de plus en plus remarquables qu'après 1828, lorsque le rétablissement des médailles d'or, supprimées par M. de Corbière, donna à notre intervention le caractère définitif d'un concours annuel et d'une récompense publique. Les membres de l'Académie les plus connus pour leur compétence, MM. Walckenaer, Naudet, Raoul-Rochette, Hase, Dureau de la Malle, Éméric David, Jomard, Guérard, s'empressèrent à seconder ce mouvement d'études nationales, que redoubla, en 1833, la création des comités historiques, par l'initiative d'un ministre qui est l'une des gloires de l'Académie et de l'Institut, et qui, montrant par son exemple la haute utilité de pareils travaux, sut faire concourir au même but, à l'éclaircissement complet de notre histoire nationale, deux sphères d'action distinctes, mais parallèles[1].

M. de Laborde devint, en 1833, et fut jusqu'en 1840, le rapporteur presque en permanence de la commission à laquelle l'Académie confiait annuellement ses pouvoirs pour l'examen et le jugement des mémoires et des ouvrages sur les antiquités de la France, qui dès lors lui étaient directement adressés. On ne pourrait dire que ses rapports, écrits rapidement, mais toujours dans des formes gracieuses, aient eu la solidité et l'autorité de plusieurs de ceux qui les avaient précédés ou qui les ont suivis. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, quoique fort courts et peut-être pour cela même, ils étaient merveilleusement accueillis du public, à ce point que M. Raynouard, notre confrère, sortant un jour d'une de nos séances,

[1] M. Guizot, ministre de l'Instruction publique.

ne put s'empêcher de dire, par une de ces boutades à deux tranchants qui étaient dans le tour de son esprit : « Je n'aime « pas ce genre de succès; Laborde nous fera perdre le privilége « d'être ennuyeux, » lui qui, du reste, n'abusa jamais du privilége.

Dans l'un de ces rapports si goûtés, si véritablement encourageants, et qui n'étaient pas toujours superficiels, dans le premier qu'il fut appelé à lire en séance publique, car il en avait fait bien d'autres sur ce sujet de prédilection dans nos séances particulières, après avoir parlé du mémoire auquel l'Académie décernait la première médaille d'or cette année-là, mémoire dans lequel était proposée l'idée, réalisée partiellement plus tard, de lier le palais des Thermes avec l'hôtel Cluny, et d'y former un musée où l'architecture, se mariant à la sculpture et aux autres arts, encadrerait les monuments des différents âges de notre ancienne histoire, trouvés dans la capitale ou dans ses environs, le rapporteur ajoutait : « Si nous sommes « bien informés, et nous pouvons presque le garantir, un nou- « veau musée se formerait pour compléter celui-ci; une haute « pensée aurait destiné Versailles à renfermer la collection de « tous les ouvrages postérieurs au siècle de François Ier; sous les « voûtes qui retracent les triomphes du règne de Louis XIV « viendraient se ranger les statues, les bustes, les portraits de « tous les hommes célèbres qui l'ont illustré, etc. »

M. de Laborde ne trahissait pas, il faisait seulement entrevoir, par ces paroles jetées en passant, la grande idée conçue dès lors dans l'esprit si largement patriotique du roi Louis-Philippe, idée dont il fut l'un des premiers confidents : c'était de consacrer le palais de Louis XIV, avec ses vastes galeries déblayées, à toutes les gloires de la France sans distinction, à tous les hauts faits, à toutes les images de ses grands hommes,

dans une suite de tableaux, de statues, de portraits, qui feraient de cet édifice, créé pour un seul d'entre eux, le monument de tous. Notre confrère suivit cette pensée vraiment nationale dans tous les détails de son exécution, et son imagination s'en alluma d'une dernière flamme qui lui inspira le plan de son dernier livre et d'un des plus attrayants, quoiqu'on ne puisse le considérer que comme un reflet populaire, d'autant mieux assorti au sujet, de ses somptueux ouvrages d'autrefois, faits pour les gouvernements et pour les grandes bibliothèques. Ce livre fut à la fois l'histoire de Versailles et la description de son nouveau musée, éclairées l'une et l'autre par tous les souvenirs de notre pays et de ses hommes illustres, surtout des trois derniers siècles. Des recherches sobrement présentées sur l'état et le progrès des arts, sur la peinture historique et la sculpture iconographique en France, y décèlent les rares connaissances de l'auteur, et des pages vraiment dignes de toutes les grandes choses qu'il avait à raconter ou à décrire s'y mêlent à une multitude de gravures qui, pour être réduites dans leur proportion, n'en font que plus vivement saisir, par l'à-propos de la place et le goût exquis du choix, les scènes ou les personnages qu'elles représentent.

Ce charmant ouvrage, publié en 1841, fut pour notre confrère le chant du cygne, on peut le répéter ici sans fadeur, à force de vérité. Ce fut, pour ainsi dire, son dernier adieu à la patrie, à l'art, à l'archéologie, trois choses qu'il avait toujours confondues dans un culte aussi sincère qu'enthousiaste. Cependant il voulut revoir, avant de mourir, ces beaux lieux, ces terres classiques de la civilisation, de la liberté et des arts, l'Italie et la Grèce, dont l'une avait inspiré sa jeunesse, dont l'autre, qu'il n'avait fait qu'entrevoir, devait réchauffer un moment les glaces de l'âge qui gagnaient même cette âme ardente.

Nous ignorions son retour, lorsque sa mort, arrivée le 20 octobre 1842, l'année même où venait de périr le jeune prince qui emportait avec lui la plus belle espérance de la dynastie qu'il aimait, nous fut annoncée, par une nouvelle aussi soudaine que douloureuse. Du moins eûmes-nous la consolation d'apprendre qu'il s'était doucement éteint, au sein d'une famille où les talents sont héréditaires comme les vertus, qui lui rendait l'amour qu'il avait pour elle et dont il était l'une des gloires.

Telle est cette vie qui, durant plus d'un demi-siècle, fut si remplie de travaux et de services, d'orages et de jouissances, qui, toujours partagée entre la science et la politique, sut les concilier l'une avec l'autre jusqu'à la dernière heure et porter légèrement ce double faix. Honoré des regrets universels de deux académies, si noblement exprimés sur sa tombe par deux hommes éminents qui l'avaient bien connu[1], ce cœur sympathique et dévoué s'était peint lui-même, dans toute la vérité de sa nature et dans la conscience de la situation qu'elle lui avait faite, par ces vers d'une concision ingénieuse, qui seraient son plus bel éloge, si la pratique n'eût excédé la théorie :

J'entends ainsi le dévouement :
Quand dans le cœur il prend sa source,
Le dernier quart d'heure du temps,
Le dernier écu de la bourse,
La dernière goutte du sang.

Le nom d'Alexandre de Laborde, malgré quelques erreurs et des entraînements passagers, vivra par le souvenir de ce dévouement sans bornes à toutes les causes qu'il embrassa, à toutes les idées, à toutes les passions même qui dominèrent si abso-

[1] M. le comte Beugnot, au nom de l'Académie des inscriptions, et M. H. Passy, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques.

lument son âme, et qui furent, avant tout, les nobles passions du beau et du bien. Il vivra par ses grands ouvrages, plus durables que les monuments qu'ils représentent, et par les effets, plus durables que lui-même, de cet enthousiasme pour l'étude des antiquités de la France, qu'il contribua tant à propager. Il vivra enfin par la mémoire reconnaissante de ce qu'il fit ou voulut faire pour le bonheur de son pays et pour sa liberté, pour cette liberté politique surtout, indispensable garantie de la liberté civile et de la liberté religieuse, qui fut la foi de nos pères, qui restera celle de leurs fils, et que la France, sans se démentir elle-même, ne saurait abjurer. Le pourrait-elle, quand, après avoir tant aidé à la délivrance de la Grèce, elle fait triompher avec tant d'éclat, par celle de l'Italie, grâce à une généreuse initiative, le dogme de l'autonomie des nations, qui sera la conquête de notre XIX[e] siècle et sa gloire?

Notre confrère nous avait légué, comme son plus précieux héritage, ce fils dans lequel il espérait revivre parmi nous. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a accepté ce legs. Elle a élu, le 2 décembre 1842, M. le comte Léon de Laborde à la place de son père, qui a été remplacé, le 24 décembre de la même année, à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. le comte Duchâtel.

Nous avons, plus que nous ne saurions le dire, profité, pour la rédaction de cette *Notice*, des deux excellents articles publiés dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud (t. XXII, p. 286-302), par le savant *bibliophile* et bibliographe M. Paul Lacroix, sur le comte Alexandre de Laborde, son père et sa famille. On y trouvera des détails curieux et authentiques qui ne pouvaient trouver place ici. Les communications de notre

honoré confrère, aujourd'hui le marquis Léon de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, lui ont manqué moins encore qu'à nous. Ce que nous lui empruntons, sans restriction aucune, c'est le catalogue suivant qu'il a donné des ouvrages d'Alexandre de Laborde, complément naturel de notre travail comme du sien, et que nous ne pouvions puiser à meilleure source. Nous y avons fait seulement de légères modifications et additions, vers la fin, en partie d'après lui-même.

LISTE DES OUVRAGES DE M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE.

Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santiponce, près de Séville, suivie de recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monuments en ce genre qui n'ont point encore été publiés; Paris, de l'imprimerie de P. Didot aîné, 1802, in-fol. max. Il y a une édition avec texte espagnol, publiée en 1806.

Lettre à madame de Genlis sur les sons harmoniques de la harpe; Paris, 1806, in-12.

Voyage pittoresque et historique de l'Espagne; Paris, Nicolle, 1807-1818, 4 vol. in-fol. avec 280 pl. Il s'est fait une contrefaçon réduite de cet ouvrage, en Belgique, pour une collection de Voyages pittoresques.

Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux, mêlée d'observations sur la vie de la campagne et la composition des jardins, avec 22 pl. en noir et en couleur; tiré à 160 exemplaires, les dessins par C. Bourgeois; Paris, Bourgeois, 1808, in-fol. avec texte en trois langues et 130 pl. Le discours préliminaire a été réimprimé sous ce titre: *Discours sur la vie de campagne et la composition des jardins*; Paris, 1808, in-8°. Le 15 février 1808 parurent les deux premières livraisons. Le volume a 223 pages, et les planches représentent les jardins de la Malmaison, Morfontaine, Ermenonville, Méréville, Saint-Leu, Mousseaux, Brunehaut, Tracy, l'Ermitage du Mont-d'Or, le Plessis-Charmant, le Raincy, Trianon, le Désert de Monville, Guiscard, Maupertuis, le Rœulx, l'Ermitage de Versailles, Crillon, Betz, le Marais, Lormoy, Prulay, Courteille, Jouy, Belœil et Rambouillet.

Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume; Paris, 1808, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4° de 29 cartes; seconde édition, 1809; troisième édition, corrigée et considérablement augmentée, précédée d'une Notice sur la configuration de l'Espagne et son climat, par M. de Humboldt, d'un Aperçu sur la géographie physique, par M. le colonel Bory de Saint-Vincent, et d'un Abrégé historique de la monarchie espagnole et des invasions de la Péninsule jusqu'à nos jours; Paris, F. Didot, 1827, 6 vol. in-8°, avec atlas de 37 cartes et 4 plans.

Collection de vases grecs de M. le comte de Lamberg, expliquée et publiée par Alex. de Laborde; Paris, 1813, 2 vol. grand in-fol. avec 164 pl. imprimées en couleur et retouchées au pinceau. L'ouvrage, interrompu en 1814, fut repris en 1824 et terminé en 1828.

Des aristocraties représentatives, ou du retour à la propriété dans le gouvernement; Paris, 1814, in-8°.

De la représentation véritable de la communauté ou du système de nomination aux deux

Chambres, basé sur la propriété; Paris, Nicolle, 1815, in-8°. C'est une réimpression à grand nombre de l'ouvrage précédent, qui n'avait pas été mis en vente.

Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster; Londres, 1815, in-8°, réimprimé la même année à Paris; seconde édition, Paris, Colas, 1816, in-8°; troisième édition, Paris, Gide, 1819, in-8°; traduit en espagnol : *Plan de ensenanza para escuelas de primeras letras*, Paris, 1816, in-8°.

Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries, pendant les journées des 19 et 20 mars 1815, ou Précis des événements qui ont eu lieu dans ces deux jours, par un grenadier de la garde nationale; Paris, 1816, in-4°, avec 2 planches gravées d'après les dessins de l'auteur.

Projets d'embellissements de Paris et de travaux d'utilité publique concernant les ponts et chaussées, par le comte Alexandre de Laborde, chargé, depuis l'année 1810 jusqu'en 1816, du service des ponts et chaussées du département de la Seine; Paris, 1816, in-fol. avec 13 planches. Cet ouvrage fut imprimé à la fin de 1811. Il n'était pas destiné au commerce, mais il fut saisi au commencement de 1812. En 1815, M. Beugnot rendit tous les exemplaires à l'auteur, qui les mit en circulation lorsque sa place de chef des ponts et chaussées fut supprimée : il se contenta d'y ajouter un nouveau titre et une préface de 4 pages.

Rapport sur les travaux de la Société de Paris pour l'instruction élémentaire, pendant le dernier semestre de 1815, fait à l'assemblée générale du 10 janvier 1816, par M. le comte Alexandre de Laborde, secrétaire général; Paris, Colas, 1816, in-8° de 40 pages.

Les monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts; Paris, Joubert et Nicolle, etc. 1816-1836, 2 vol. in-fol. avec 259 planches.

De l'Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté, ou Essai sur le complément du bien-être et de la richesse de la France par le complément des institutions; Paris, Gide, 1818, in-8°; seconde édition revue et augmentée, Paris, 1821, 2 vol. in-8°; troisième édition, 1834.

Voyage pittoresque en Autriche; Paris, de l'imprimerie de F. Didot, 1821-1823, 3 vol. in-fol. avec 80 pl. et cartes. Le troisième tome contient le Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809, avec 40 pl. cartes, plans de bataille, etc. Ce précis a été réimprimé à part, Paris, Ancelin et Pochard, 1823, in-8°, avec atlas de 5 planches.

Observations sur les chapitres IV et V du budget du ministère de l'intérieur, pour 1821, concernant les dépenses relatives aux sciences, belles-lettres, beaux-arts et à l'instruction élémentaire. Ces observations, qui avaient paru d'abord dans le *Mémorial universel de l'industrie française des sciences et des arts* du mois de mars 1821, furent tirées à part.

Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi concernant les canaux, Paris, imprimerie de Cellot, 1822, in-8° de 16 pages, avec cette note : « Mon « rang d'inscription ne m'ayant pas permis de prononcer ce discours à la tribune, et « sachant que mon opinion différait de celle de plusieurs de mes honorables collègues « dont je désire le plus mériter l'approbation, j'ai fait imprimer ce discours pour leur « faire connaître les raisons qui m'ont empêché de me ranger de leur avis. »

Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur l'emprunt de cent millions; Paris, Baudoin frères, 1823, in-8° de 20 pages.

Aperçu de la situation financière de l'Espagne; Paris, 1823, in-8° de 32 pages. Il y a une seconde édition revue et augmentée, formant 48 pages.

Nouveaux renseignements sur la ville de Pétra et le pays des Nabathéens, lus à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, le vendredi 25 juillet 1828; inséré dans le troisième numéro de la *Revue trimestrielle* et tiré à part.

Observations sur le dernier article de la section V du budget du ministère de l'intérieur, concernant les établissements scientifiques et littéraires, brochure de 31 pages, de l'imprimerie de Didot. Ces observations venaient à l'appui d'un discours prononcé à la Chambre le 20 juin 1828.

Récit d'un voyage en Orient, rapport lu à la séance des quatre Académies de l'Institut, le 24 avril 1828.

Considérations relatives au projet de lois municipale et départementale, présenté à la Chambre des députés, le 9 février 1829; Paris, Tastu, 1829, in-8° de 47 pages.

De l'éducation par les voyages, mémoire lu à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 31 juillet 1829, imprimé au *Moniteur* du 13 août et tiré à part.

Projet d'une association industrielle sous le nom de Compagnie générale du Levant; Paris, 1829, in-8° de 42 pages.

Au roi et aux chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger, et sur l'expédition qui se prépare, par Alexandre de Laborde, député de la Seine; Paris, 1830, in-8° de 80 pages, avec un Appendice de 48 pages. Il y a une seconde édition entièrement refondue, même format, même date, mais de 111 pages, avec un Appendice de 60 pages.

Discours de M. de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi portant allocation de 500,000 francs en faveur des étrangers réfugiés en France, session de 1831, tirage à part, in-8°, avec cette note: « L'auteur de ce discours était le premier de douze orateurs ins« crits en faveur du projet de loi; mais la succession des ministres à la tribune et la clô« ture prononcée l'ont empêché de se faire entendre. Sa reconnaissance pour les étran« gers de plusieurs pays, où il a été bien reçu, lui fait un devoir de publier l'opinion « qu'il aurait émise; il espère que ses collègues l'accueilleront avec bienveillance. »

Les derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem, fragment d'un voyage dans le Levant, lu à la séance des quatre Académies, le 30 avril 1831.

Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro; Paris, 1832, in-8° de 119 pages.

Description des obélisques de Louqsor figurés sur les places de la Concorde et des Invalides, et Précis des opérations relatives au transport d'un de ces monuments dans la capitale, lu à la séance publique de l'Institut, du 3 août 1832, et augmenté de nouveaux renseignements.

Paris municipe, ou Tableau de l'administration de la ville de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour servir à l'examen du nouveau projet de loi municipale pour la ville de Paris; Paris, F. Didot, 1833, in-8° de 115 pages. Plusieurs chapitres de cet ouvrage avaient déjà paru dans le *Livre des cent et un* (t. X et XII).

Versailles ancien et moderne; Paris, Gavard, 1839-1840, in-8°, avec gravures sur bois. Il n'a rien paru d'un ouvrage considérable qu'Alexandre de Laborde se proposait de publier avant 1830, sous ce titre : *Géographie historique de la France*, ou tableau de ce royaume considéré principalement dans ce qui concerne les souvenirs historiques, les monuments, les traditions locales et les recherches qui présentent un intérêt particulier aux historiens et aux voyageurs; composé sur des documents nouveaux et authentiques, et une correspondance administrative. Le prospectus seul a été imprimé; cet ouvrage devait former 12 volumes in-8°, avec des cartes. Alexandre de Laborde a revu le volume de l'Espagne et du Portugal dans l'*Univers pittoresque;* il a prêté son concours à la publication d'un recueil périodique qui n'a eu qu'une courte existence, intitulé *la Péninsule*, tableau pittoresque de l'Espagne et du Portugal; il a fourni une *introduction* au Catalogue des livres de jurisprudence, d'économie politique, de finances et d'administration, composant la Bibliothèque des députés (Paris, Didot, 1833, in-8°); il a été un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*, de la *Revue des Deux-Mondes*, où fut inséré l'article intitulé : *Derniers jours de la semaine sainte à Jérusalem*, t. I et II; de la *Revue de Paris*, du *Journal des connaissances utiles* et d'un grand nombre d'autres journaux littéraires. M. Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* (t. III, p. 503), lui attribue un recueil de chansons sous le pseudonyme de *Moria;* mais ce prétendu recueil de chansons étant de format *in-folio*, suivant M. Quérard, qui n'ajoute aucun détail bibliographique à cette simple indication, on peut dire avec certitude que le volume in-folio n'a jamais existé, et qu'Alexandre de Laborde ne s'est pas caché sous le nom de Moria pour publier ses chansons ou ses romances.

Les rapports lus par M. le comte Alexandre de Laborde sur le concours annuel des Antiquités nationales se trouvent dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Histoire) et dans les Comptes rendus des séances publiques de l'Institut. Quant à ceux de ses discours politiques qui ne sont point compris dans cette liste, on les trouvera au *Moniteur*, d'après les indications des tables. L'un des fondateurs de la Société pour l'abolition de l'esclavage, il prit une part active à la rédaction de ses *Annales*, comme aux publications de la Franc-maçonnerie, association où il occupait un grade supérieur.

Les vers de circonstance improvisés par sa verve facile, trop facile même, n'ont point été recueillis, non plus que ses fables, ses chansons, ses romances authentiques, dont l'une au moins, entre celles qu'il composa pour la reine Hortense, qui en fit la musique, était réservée à une célébrité plus que populaire. M. Paul Lacroix, dans sa notice, en a raconté l'occasion piquante.

SECOND SUPPLÉMENT

AU

RECUEIL DES MÉMOIRES

DE L'ANCIENNE ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Fréret, qui fut la plus grande gloire de la critique savante dans notre pays pendant la première moitié du XVIIIe siècle, et qui la remplit de ses travaux sur presque toutes les branches des sciences historiques et philologiques, se montra aussi peu pressé de les reproduire que de publier ceux de ses confrères, quand il devint secrétaire perpétuel de l'Académie. Plus prévoyante et plus généreuse, l'Académie n'en décida pas moins, après sa mort, de former, de ceux de ses mémoires qui paraitraient devoir être imprimés, un recueil destiné à compléter le sien; mais ce projet ne put avoir de suite. Seulement, lorsque eut été reprise la publication longtemps interrompue de l'ancienne collection académique, trois mémoires de Fréret, désignés dès 1787, furent insérés, en 1809, dans le tome XLVIIe, tandis que les manuscrits de bien d'autres se dispersaient ou s'égaraient en des mains plus ou moins fidèles.

De nos jours, des restitutions spontanées ou fortuites, qu'a fait connaître l'un de mes illustres prédécesseurs, M. Walckenaër, dans un rapport étendu sur les manuscrits de Fréret, et, en général, sur ses ouvrages authentiques ou apocryphes (*Mémoires de l'Académie,* nouvelle série, t. XVI, 1re partie), ont permis de faire davantage. Le savant géographe a publié dans le même volume, comme un premier supplément au Recueil de l'ancienne Académie, et d'après le manuscrit autographe rentré d'abord en sa possession, les *Observations générales sur la géographie ancienne*, travail d'une si haute portée pour le temps et digne de l'ami de Guillaume Delisle.

Plusieurs autres mémoires manuscrits ayant été renvoyés par

l'Académie, en 1850, à l'examen de sa Commission des travaux littéraires, le plus célèbre, le plus étendu de tous, et, à beaucoup d'égards, le plus important, fixa particulièrement son attention. Il fut reconnu que Fréret, après avoir composé un mémoire ayant pour titre, *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, celui sans doute qu'il lut à l'Académie en 1714, l'année même de son élection, et qui eut sa part dans les causes pour lesquelles il fut enfermé quelque temps à la Bastille, en avait rédigé un second sous une forme différente. Placées côte à côte dans le manuscrit existant, ces deux rédactions furent suivies d'une troisième, plus ample et plus travaillée, dont la copie non retrouvée dut servir à l'édition si défectueuse d'ailleurs, donnée par Le Clerc de Sept-Chênes dans sa collection prétendue complète des *Œuvres de Fréret*, publiée en 1796, où ce mémoire, tant consulté depuis par nos historiens modernes, est le seul morceau inédit.

Il fut résolu, sur la proposition de M. Guérard, que cette dernière version d'un mémoire qui a gardé jusqu'à nos jours une grande valeur historique serait réimprimée en entier, comme un second supplément au Recueil de l'ancienne Académie, après avoir été purgée des fautes de tout genre qui la déparaient; que les citations y seraient soigneusement rétablies, et que des extraits des rédactions manuscrites antérieures, de la main même de Fréret, en seraient rapprochés.

Ce plan, qu'avait tracé M. Guérard, a été fidèlement suivi, dans la présente édition, par celui qui, beaucoup trop tôt, devait lui succéder au sein de la Commission des travaux littéraires. Trois hommes compétents, auxquels il aime à rendre hommage, MM. Merlet, Jules Tardif et Cocheris, l'ont successivement aidé dans ce travail épineux, retardé par plus d'un obstacle, et qu'il ne s'attendait guère à l'honneur de publier un jour au nom de l'Académie.

J. D. G.

DE L'ORIGINE DES FRANÇAIS

ET

DE LEUR ÉTABLISSEMENT DANS LA GAULE,

PAR FRÉRET[1].

On ne doute plus aujourd'hui que les Français ne soient originaires de la Germanie, et l'opinion qui les fait descendre des Troyens, par un *Francus*, fils d'Hector, ou sortir des marais du Tanaïs, est abandonnée de tout le monde.

Les nations fameuses ont leurs chimères de même que les maisons illustres; et il arrive souvent aux unes et aux autres, que, l'ignorance se mêlant à la vanité, les fables qu'elles imaginent sont moins honorables pour elles que ne seraient les faits qui leur sont fournis par les monuments incontestables de l'histoire. Nos ancêtres étaient dans ce cas.

L'opinion la plus commune parmi eux était que les Francs, originaires de la Pannonie, et sujets des empereurs romains,

[1] Ce mémoire fut lu, dans un simple précis, à l'assemblée publique du 18 novembre 1714. Une seconde lecture du mémoire même eut lieu, en séance particulière, les 11 et 14 décembre, et elle donna lieu à de longues discussions. Il est probable, comme le conjecture M. Walckenaër, que ce fut pour Fréret l'occasion d'une rédaction nouvelle et plus étendue de son travail, dont le dernier mot est ici. — Fréret, dans le manuscrit conservé, écrit d'ordinaire *Francs* et non pas *Français*, quoique cette dernière forme se trouve dans le titre général des *Recherches historiques sur les mœurs et le gouvernement des Français dans les divers temps de la monarchie*, dont cette dissertation : *De l'Origine des Francs, etc.*, ne devait être que la première partie. (*Note de l'éditeur.*)

avaient payé tribut à ces princes, et avaient servi dans leurs troupes jusqu'au temps de Valentinien, c'est-à-dire jusque vers 387. Alors, disent nos chroniques, ces peuples ayant donné des témoignages extraordinaires de leur valeur et de leur fidélité, dans une guerre contre les Alains, l'empereur leur accorda une exemption de tous tributs pour dix ans. Ce temps étant écoulé, ils prirent les armes pour se maintenir dans une liberté dont ils commençaient à goûter les charmes. Mais, désespérant de pouvoir résister aux Romains, dans un pays où ils étaient entourés par les troupes de l'empire, ils passèrent le Danube, se réfugièrent dans la Germanie, et portèrent le nom de *Francs,* c'est-à-dire, selon nos chroniqueurs, celui d'hommes libres et exempts de toute imposition.

Si les auteurs de cette fable avaient eu plus de connaissance de l'ancienne histoire, ils auraient su que cette origine des Francs était non-seulement démentie par les écrivains les plus authentiques, mais encore qu'elle ôtait près de cent cinquante ans d'antiquité aux Francs, puisque l'on a des preuves incontestables que, dès l'an 240, ils étaient établis sur les bords du Rhin, depuis l'Océan jusqu'à Cologne, et qu'ils y étaient très-puissants.

La fable de l'origine troyenne de nos ancêtres n'a peut-être d'autre fondement que la ressemblance des mots *Phrygia* et *Phrysia.* Ce dernier pays était celui de la nation des Francs qui passa la première dans la Gaule et s'établit en deçà du Rhin, longtemps avant le règne de l'empereur Julien, et avant l'année 358. On confondit d'autant plus facilement le nom de *Phrysia* avec celui de *Phrygia,* que, dans le VII[e] siècle, les peuples de Frise étaient appelés *Frigones,* comme on le voit dans l'anonyme de Ravenne[1]. On changea de même le nom d'*An-*

[1] L. IV, § 23.

segisus en celui d'*Anchises;* de *Priarius,* roi des Allemands, sur le haut Rhin, on fit un *Priamus,* et là-dessus on bâtit un roman dans un temps d'ignorance où il en fallait encore moins pour autoriser une tradition. Dans la suite on imagina d'autres rois, et l'abbé Trithème forgea une histoire complète des Français, depuis leur sortie de Troie jusqu'au règne de Clovis, dont il publia un abrégé comme tiré de l'ouvrage d'un *Hunibalde,* contemporain de ce prince[1].

Ces fables sont abandonnées de tout le monde, ainsi que je l'ai observé, mais, comme l'esprit humain semble fait pour donner toujours dans l'excès, on s'est jeté depuis quelque temps dans l'extrémité opposée; et des écrivains célèbres ont cru que l'histoire et les antiquités de notre nation ne méritaient aucune créance avant le règne de Clovis; c'est au règne de ce prince qu'ils font commencer notre histoire; et ils supposent que, jusqu'alors, les Francs étaient des barbares errants, sans demeures fixes, et sans forme de gouvernement.

Un savant Hollandais a été encore plus loin; il n'a pas craint d'avancer, contre le témoignage de toute l'antiquité, que Théodebert, fils de Théodoric, est le premier roi de France indépen-

[1] Trithème, né en 1462, suppose que Hunibaldus avait écrit sous Clovis. Son histoire contenait dix-huit livres; les six premiers rapportaient l'histoire des Francs, depuis la guerre de Troie jusqu'au règne d'Anténor, quatre cent douze ans avant J. C. Ces six livres étaient une traduction de l'ouvrage d'un Wasthale, que l'on supposait avoir vécu sous Anténor. Les douze autres livres d'Hunibaldus contenaient le reste de l'histoire jusqu'à Clovis, et l'on en trouve l'abrégé parmi les œuvres de Trithème.

— La suite de rois que Trithème nous a donnée sous le nom de *Hunibaldus* porte avec elle des preuves non-seulement de sa supposition, mais encore du temps auquel elle a été faite. Adrien Junius observe qu'il y est fait mention de la ville de Rotterdam, dont Hunibalde attribue la fondation à Ratherus, vingt-troisième roi des Francs, et mort l'an 89e de l'ère chrétienne; néanmoins la ville de Rotterdam n'a été construite que vers le XIIIe siècle; elle a tiré son nom de la rivière sur laquelle elle a été bâtie, et l'on peut conclure de là que *Hunibaldus* a été forgé vers le même temps. (*Mss. de Fréret*, fol. 42, r°.)

dant, son père Théodoric et Clovis lui-même ayant relevé des empereurs de Constantinople, et ensuite de Théodoric, roi d'Italie. Il appuie cette opinion sur un passage de la chronique de Cassiodore, ministre d'État de Théodoric; mais il n'en a pas compris les termes. Cassiodore dit, à l'an 508, en parlant de Théodoric : *Gallias Francorum deprædatione confusas suo acquisivit imperio*[1]; c'est-à-dire qu'il soumit les Gaules que les Francs avaient ravagées. Mais le mot *Galliæ* ne signifie pas là toute la Gaule; le pays que Procope nomme la Gaule voisine du Rhône n'est autre chose que la Provence et quelques villes situées entre le Rhône et les Alpes, dont les Ostrogoths s'emparèrent, après la défaite du jeune roi des Visigoths, tandis que Clovis leur enlevait la plus grande partie de ce qu'ils possédaient à l'occident du même fleuve. Les Ostrogoths conservèrent la Provence jusqu'à l'an 535. Alors ils cédèrent ce pays à Théodebert, par un traité qu'ils firent avec lui au commencement de la guerre dans laquelle ils furent subjugués par l'empereur Justinien.

Je n'entrerai point ici dans le détail des différents systèmes proposés jusqu'à présent sur l'origine des Francs. L'énumération seule en serait très-longue; plusieurs sont absolument insoutenables; d'autres sont seulement défectueux en plusieurs points importants, ou, du moins, ne donnent pas une idée nette et claire des commencements de notre monarchie et des premières aventures de notre nation. Il faudrait un volume pour discuter les défauts de ces différents systèmes. Ce travail, très-désagréable en lui-même, ne serait d'aucune utilité pour le public, et aurait d'ailleurs quelque chose d'odieux; car, comme je n'ai entrepris de traiter cette matière qu'après avoir lu les ouvrages, quoique je l'aie étudiée comme si elle eût été ab-

[1] M. A. Cassiodori Senatoris *Chronicon* (Venantius Junior et Celer coss.)

solument neuve, c'est peut-être à leur lecture que je dois une partie des vues que j'ai eues sur cette matière. Leurs recherches, et quelquefois même leurs méprises, ont servi à m'éclairer et à me conduire.

Il y aura sans doute bien des opinions de détail qui me seront communes avec eux, mais je ne les citerai que pour celles qui ne seront pas formellement et nécessairement contenues dans les passages des anciens qui parlent des Francs; celles-ci ne sont à personne en particulier. Je ne citerai les écrivains modernes que pour les opinions qui ne sont à proprement parler que des conjectures, fondées sur des conséquences un peu plus éloignées, qui, quoique contenues dans les mêmes passages, ne se présentent pas d'abord aux lecteurs, mais ont besoin d'être développées par le raisonnement. L'ouvrage de Pontanus intitulé *Origines Francorum;* celui de Vignier sur les anciens Français[1], et celui du Père Boucher, jésuite, intitulé *Belgium Romanum,* m'ont fourni beaucoup d'idées. L'ouvrage du savant M. de Valois m'a été moins utile que je n'aurais cru; cette partie de son excellente histoire est la moins travaillée et ne contient rien qui soit assez nettement développé. Au reste, s'il m'arrive, contre mon intention, de manquer à nommer ceux dont j'embrasserai les opinions, j'espère que la déclaration que je fais ici me mettra à couvert du reproche d'avoir voulu m'en attribuer l'honneur.

En travaillant à démêler l'origine et les premières aventures de la nation française, je ne me suis proposé aucun système particulier; mais ce système s'est trouvé fait à la fin du travail, en rapprochant les passages épars dans les anciens historiens, en observant de préférer toujours ceux qui étaient contemporains, et, parmi ceux-là, ceux qui, étant dans le pays

[1] *Traicté de l'estat et origine des anciens Français*, par Nic. Vignier.

même où les événements se passaient, en devaient être mieux instruits. Le système a résulté de la liaison des événements et du détail des faits joints les uns aux autres.

Voici, en général, quels sont les principaux points de ce système. Les Francs sont une nation, ou plutôt une ligue de différents peuples de la Germanie établis sur le Rhin, en remontant depuis son embouchure jusqu'à Cologne, et composée à peu près des mêmes peuples qui, du temps de César, formaient la ligue des Sicambres. Ces Francs, ligués pour se mettre à couvert de l'invasion des Romains, ne se tinrent pas toujours sur la défensive; ils passèrent souvent le Rhin, et vinrent enfin à bout de se faire un établissement fixe dans la Gaule, longtemps avant 358. Les Saliens étaient maîtres des pays situés depuis le Rhin et la Meuse jusqu'aux environs de Tongres[1]. Quelques années après, les Chamaves s'établirent entre la Meuse et le Rhin, au-dessous de Cologne, dans le pays nommé *Ripuaria*, à cause qu'il était voisin des rives de ces deux fleuves. Ces deux nations, s'étant étendues peu à peu, sont devenues si considérables, qu'elles ont compris dans la suite le corps entier des Francs, comme on le voit par leurs anciennes lois, dont les deux codes portent le nom, l'un de *Lois saliques*, l'autre de *Lois ripuaires*.

Vers l'an 400, lorsque l'on rédigea la Notice de l'Empire, les frontières des Romains, marquées exactement par la position des garnisons, étaient très-éloignées du Rhin, en sorte que la Hollande, le Brabant, une partie de la Flandre et du Hainaut, ainsi que la Gueldre, le pays de Juliers, peut-être même Cologne, avaient été abandonnés aux Francs qui s'en étaient emparés.

Ces Francs servaient dans les troupes romaines, non-seule-

[1] En 358.

ment en fournissant de petits corps que l'on joignait aux légions, mais encore en fournissant des corps de troupes considérables, ou des armées entières, commandées par des généraux de leur nation, et servant sous de certaines conditions, auxquelles les empereurs ne pouvaient déroger.

Les traités de ces Francs n'étaient pas conclus avec l'empire, mais avec l'empereur; en sorte qu'il fallait les renouveler lorsqu'il venait à mourir, et faire de nouveaux présents aux rois des Francs, outre les subsides ordinaires qui étaient dus pour le payement des troupes françaises. Ces rois étaient en assez grand nombre, parce que le corps de la nation ne fut tout à fait réuni sous un seul chef qu'au temps de Clovis, après la mort duquel il se partagea de nouveau entre ses fils. Les Francs demeurèrent longtemps fidèles à l'empire; ils soutinrent plusieurs guerres contre les différents peuples barbares qui inondèrent la Gaule, et furent toujours alliés avec quelques-uns des empereurs qui étaient maîtres de ce pays; et ce ne fut que sous Childéric qu'ils attaquèrent ouvertement les Romains soumis à Ægidius. Il semble même qu'en cette occasion ils agissaient en vertu des traités qu'ils avaient avec les empereurs d'Orient, dont Ægidius était ennemi. Ainsi la conquête qu'ils firent de la Gaule entière pouvait être colorée d'un prétexte spécieux, et ce n'était pas une pure usurpation. Aussi voyons-nous qu'après la défaite des Visigoths et la conquête de l'Aquitaine, Clovis reçut de l'empereur Anastase le titre et les ornements de patrice avec le diadème enrichi de pierreries, que les empereurs envoyaient aux rois qu'ils reconnaissaient pour tels, et qui étaient dans leur alliance.

Telle est, en général, l'idée du système que je propose ici, et l'on en verra les preuves dans la suite de cette dissertation. Ce détail fera voir que, si quelques-unes de ces opinions me

sont communes avec d'autres auteurs, le plus souvent les preuves sur lesquelles je les établis me sont particulières, et n'ont point encore été proposées.

Je ne m'arrêterai point à prouver que les Francs sont originaires de la Germanie, et n'y sont pas venus de la Pannonie. Quoique cette dernière opinion fût déjà répandue au temps de Grégoire de Tours, elle n'en est pas moins décriée aujourd'hui. Je n'examinerai pas même si ces Francs, établis dans la Germanie, étaient descendus des Gaulois qui y avaient passé dès les premiers temps, sous la conduite de Sigovèse. Cette opinion, avancée d'abord par Bodin, qui en est, je crois, le premier auteur, est du nombre de celles qui, n'étant appuyées sur aucune preuve positive, ne peuvent être attaquées en forme.

Les peuples de la Germanie et de la plus grande partie de la Gaule semblent avoir eu une origine commune; car il en faut excepter ceux de l'Aquitaine, qui étaient Ibériens, ou Espagnols. En supposant cette origine commune, il faut reconnaître que la différence des pays que ces peuples habitaient en avait produit une telle dans leurs mœurs, et même dans leur langage, qu'au temps de César les Gaulois n'entendaient plus la langue des Germains, et que les Belges, établis depuis le Rhin jusqu'en deçà de la Somme, parlaient une langue différente de celles des peuples de la Celtique.

Les Gaulois, imités en cela par les Grecs, se nommaient Celtes ou Keltes, ou Galates. César le dit formellement : « Ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur[1]. » Encore aujourd'hui les Irlandais nomment la France *Galta*, et les Français *Galltha*.

Ce nom de *Kelt* ou de *Galth* signifie *chevelu* dans la langue

[1] *De Bello gallico*, l. I, c. 1.

bretonne, dialecte de l'ancien celtique; et l'on sait que les Romains distinguaient les Celtes de la Gaule d'avec ceux d'Italie, par le surnom *Comati*, à cause de leurs longs cheveux[1].

Les Romains donnaient aux Celtes le nom de *Galli;* César le croit un mot latin, *nostra Galli;* mais il me semble plus naturel de penser que ce nom vient de la même racine que celui des *Gaulois* ou *Gallois* d'Angleterre, *Walli*, et que celui des *Wallons* de Flandre. Les uns et les autres ont été nommés ainsi par les nations germaniques établies dans leur voisinage, à cause qu'ils étaient étrangers à leur égard, et qu'ils parlaient une langue inconnue.

Les Bretons d'Angleterre, qui se nomment *Kimri* dans leur langue, donnèrent de même le nom de *Doub Gal* aux Danois et aux Norwégiens qui s'emparèrent d'une partie de l'Angleterre; il signifie les *noirs* ou les *cruels étrangers.* Lorsque les Celtes passèrent en Italie, sous la conduite de Bellovèse, vers le temps de l'ancien Tarquin, ils reçurent le nom de *Galles* ou d'*étrangers,* de *nouveaux venus,* des nations germaniques qui habitaient les Alpes, *semi-Germanæ gentes.* Ce fut sous ce nom qu'ils furent annoncés dans l'Italie, et les Romains continuèrent toujours à le leur donner.

Les Germains furent longtemps inconnus aux Grecs et aux Romains; les premiers leur donnèrent le nom de *Celtes,* de même qu'aux Gaulois, qui leur avaient été connus d'assez bonne heure, à cause de leurs colonies de Marseille, d'Agde, d'Antibes, etc. Les écrivains des temps postérieurs, comme Hérodien et Dion Cassius, continuèrent d'employer ce nom de *Celtes* en parlant des Germains.

[1] On croit qu'il vient d'un ancien mot allemand, *ghelten* ou *ghelter,* qui signifie *force* ou *puissance.* Presque tous les noms des peuples ont, dans leur langue, des significations honorables et glorieuses.

Le nom de *Germani,* donné par les Romains aux peuples de delà le Rhin, quoique en usage du temps de César, était encore nouveau lorsque Tacite écrivait : « Germaniæ vocabu-« lum recens et nuper additum : quoniam, qui primi Rhenum « transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani « vocati sint. » (Tacit. *De mor. German.* c. II.) Il ajoute que ce nom, donné par les Gaulois aux Tongres venus de delà le Rhin, et qui exprimait la terreur que la valeur de ces guerriers inspirait aux peuples de la Gaule, amollis par une longue paix, fut adopté par les vainqueurs, et il se communiqua peu après à tous les peuples établis au delà du Rhin, de même qu'aux colonies établies sur la rive méridionale du fleuve. « Ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, « ut omnes, primum a victore ob metum, mox a se ipsis in-« vento nomine Germani vocarentur[1]. » (Tacit. *ibid.*) Tous les modernes s'accordent à tirer ce nom de *Germani,* de l'ancien allemand *Hermann* ou *Werman,* guerrier, belliqueux, et cette origine est très-conforme à ce que Tacite rapporte; il y a même quelques écrivains qui croient que les noms des *Herminones* et des *Hermunduri,* dans le cœur de la Germanie, sont les mêmes que celui de *Germani*[2].

[1] Nous verrons dans la suite que le pays de ces Tongres fut encore le berceau de la monarchie française, lorsqu'il eut été occupé par une nouvelle colonie de Germains de delà le Rhin, de la nation des Saliens qui faisaient partie de la ligue des Francs.

[2] Peu de gens suivent l'origine que Strabon donne à ce nom : il prétend que les Romains le donnèrent aux peuples de delà le Rhin, à cause de leur ressemblance avec les Gaulois, comme s'ils eussent été frères, *germani.* Il y a plus d'apparence qu'il était pris de l'ancienne langue des Gaulois, qui n'était qu'un dialecte de celle des Germains, et qu'il signifiait homme de guerre, HERMAN. C'est l'opinion la plus commune aujourd'hui. Ce mot et un très-grand nombre d'autres, formés sur la même racine, comme : HERACLED, *armatura;* HERACLEDDEN, *armatus;* HERMADUR, HERTZOG, *belli dux;* HERSTULLE, d'où nos ancêtres avaient fait *heristallum, locus belli;* HERIBANNUM, d'où vient *arrière-ban, procla-*

Lorsque les Romains attaquèrent les Germains, ces peuples étaient divisés en plusieurs nations, qui avaient, à la vérité, une origine, une langue et des mœurs communes, mais qui formaient plusieurs ligues distinguées les unes des autres par des noms particuliers, par la forme de leur gouvernement, par leurs armes et par leur manière de combattre. On reconnaissait ceux d'une ligue, non à la forme de leurs habits, car les Germains étaient presque nus, mais aux marques extérieures qu'ils imprimaient sur leurs corps, à la manière de couper ou de nouer leurs cheveux, et aux couleurs dont ils se peignaient ou se *moustachaient,* à peu près comme font encore les nations sauvages de l'Amérique septentrionale. Les Suèves et les Sicambres sont les plus considérables des nations germaniques dont parle César. Il semble même que tous les peuples particuliers s'attachaient à l'une ou l'autre de ces deux ligues.

Les Suèves[1], établis le long du Rhin, depuis sa source jusque vers Cologne, s'étendaient fort avant dans les terres, au nord et à l'orient, c'est-à-dire d'un côté jusqu'à la mer Baltique, et de l'autre jusqu'au Danube; à l'occident ils s'étendaient jusqu'à l'Elbe, dont une partie considérable coulait sur leurs terres. On reconnaissait les soldats de cette ligue à la coutume de nouer leurs cheveux sur l'oreille ou sur la nuque du cou[2]. Les princes et les chefs les assemblaient sur le sommet de la tête, et les nouaient en forme d'aigrette et de panache[3].

mation de guerre, se trouvent encore aujourd'hui sur les plus anciens monuments du nord, comme les inscriptions runiques, ou les *Eddes* et cantiques des poëtes des pays septentrionaux. (*Mss. de Fréret,* fol. 43 v°.)

[1] « [Suevorum] non una..... gens: ma« jorem enim Germaniæ partem obtinent, « propriis adhuc nationibus nominibusque « discreti, quanquam in commune Suevi vo« centur. » (Tacit. *De mor. Germ.* c. XXXVIII.)

[2] « Insigne gentis, obliquare crinem, « nodoque substringere. » (Tacit. *De mor. Germ.* c. XXXVIII.)

[3] « Capillum retro sequuntur, ac sæpe « in ipso solo vertice religant. » (Tacit. *ibid.*)

Les Sicambres habitaient à l'occident des Suèves, le long du Rhin, commençant environ 30 milles au-dessous de Cologne, et s'étendant de là jusqu'à l'Océan vers l'occident, et au nord, du moins jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, car il est probable qu'ils n'étaient pas distingués des Cimbres établis au nord de ce fleuve, et sur les bords de la mer Baltique. Cette ligue des Sicambres fit longtemps la guerre aux Romains, qui tournèrent contre eux toutes leurs forces, après avoir achevé la conquête de la Gaule. Ils se défendirent vaillamment; mais, la division s'étant mise parmi les peuples qui les composaient, Drusus, et Tibère après lui, remportèrent de si grands avantages sur eux, qu'ils furent obligés de se soumettre aux lois des vainqueurs.

Tibère, qui commandait alors les armées romaines, se vante, dans une lettre dont Tacite rapporte l'extrait, que l'adresse et la politique avaient eu plus de part à ce succès que la bravoure : « Se, novies a divo Augusto in Germaniam missum, plura consilio quam vi perfecisse; sic Sugambros in deditionem acceptos. » (Tacit. *Ann.* II, XXVI.) Suétone nous apprend, dans la Vie d'Auguste, que ces Sicambres soumis aux Romains, furent transportés dans la Gaule, et placés en deçà du Rhin. « Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque « in proximis Rheno agris collocavit (*Oct. Aug.* XXI)[1]. » Tacite

[1] Il fait monter (*In Tiberio*, IX) le nombre de ces Sicambres, transportés dans la Gaule, à 40 mille, d'autres disent 90 mille; mais Eutrope (l. VII, c. V.) en compte 400 mille. — L'histoire parle avantageusement de leur valeur : *subsidio Sugambræ cohortis*, dit Tacite (*Annal.* l. IV, c. XLVII), *quam Romanus promptam ad pericula*... Comme il la met dans l'armée d'Illyrie, cela a donné lieu de supposer une légion de Sicambres commise à la défense des Pannonies, qui bâtit une ville de son nom au lieu où depuis a été Bude :

LEGIO. SICAMBRORVM.
HIC. PRAESIDIO. CONLOCATA.
CIVITATEM. AEDIFICAVIT.
QVAM. EX. SVO. NOMINE.
SICAMBRIAM. VOCAVERVNT.

Cette ville de *Sicambrie* n'est pas plus

parle de ces mêmes faits en des termes qui montrent que le nom des Sicambres avait été comme éteint par cette translation dans la Gaule. « Vulgata imperatoris romani vox; ut quondam « Sugambri excisi et in Gallias trajecti...ita Silurum nomen « penitus exstinguendum. » (Tacit. *Ann.* XII, xxxix.) Dion nous apprend que la plupart des chefs et des princes de ces Sicambres se donnèrent la mort pour se délivrer de la honte de vivre sous une domination étrangère. Le reste s'incorpora dans les autres nations germaniques, ou quitta le nom général de Sicambres, pour reprendre celui de la nation particulière dont ils étaient; et c'est pour cela qu'on ne le trouve point dans la Germanie de Tacite. Ptolémée les place auprès des Bructères, sur les bords du Rhin. Strabon met le reste des Sicambres sur les bords de l'Océan, et dit que cette nation avait été l'une des plus célèbres de la Germanie.

La ligue des Sicambres ne subsistant plus au temps de Tacite, il ne nous apprend point quelle était la marque par laquelle ils se distinguaient; mais nous voyons dans Martial (*Spect. liber,* III), qu'elle consistait dans la façon de nouer leurs cheveux :

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri.

Le nom des Sicambres ne se trouve plus dans les écrivains des temps postérieurs à Tibère, si ce n'est quelquefois chez les poëtes, qui ne sont jamais embarrassés de l'exactitude historique. On ne le retrouve que dans les écrivains des derniers

connue des géographes que la légion des Sicambres aux historiens. On n'en a jamais parlé et on n'en trouve le nom ni sur l'inscription du Capitole, où sont nommées les légions, ni dans la Notice de l'Empire, qui ne parle pas même de la cohorte des Sicambres, parce qu'elle ne subsistait plus. Ainsi il y a beaucoup d'apparence que, si cette inscription de Bude a jamais existé, elle aura été fabriquée à plaisir. (*Mss. de Fréret*, fol. 3 v°).

siècles de l'empire, qui l'emploient souvent en parlant des Francs, soit uniquement parce qu'ils occupaient le pays habité par les anciens Sicambres, soit parce qu'ils étaient une ligue des mêmes nations qui auraient composé celle de ces Sicambres, et qu'ils se distinguaient, comme eux, du reste des nations germaniques par leurs cheveux noués et rassemblés sur le sommet de la tête.

Ce nom de *Sicambres,* donné à nos ancêtres, m'a engagé à chercher la signification qu'il pouvait avoir. Les écrivains allemands lui en donnent une honorable. Les uns, comme Rudbeck[1], l'expliquent par *See Kemper* ou *Kimber, Cimbres maritimes*, à cause qu'ils étaient établis sur les bords de l'Océan. Pline, qui connaissait la Germanie[2], met au nombre des *Istævones* ou des Germains occidentaux, des *Cimbri mediterranei,* dont le nom suppose qu'il y avait d'autres Cimbres établis le long de la mer.

Le nom de *Cimbres* et de *Cimmériens* (car c'est le même), signifiait, chez les Germains, des brigands, des *pillards,* ou simplement des guerriers; car le terme grec qu'emploie Plutarque n'avait pas toujours une acception injurieuse. Dans les ouvrages des *scaldes* ou anciens poëtes suédois, ramassés dans l'*Edda,* le nom de *Kimber* se trouve souvent donné aux soldats et aux guerriers qui entreprenaient de leur chef des expéditions militaires contre les nations voisines. Le mot de *Kimper* signifie *athlète* en allemand, selon Pontanus, et les dérivés de cette ancienne racine germanique ont passé dans presque toutes les langues modernes de l'Europe[3].

Quelques autres écrivains, du nombre desquels est Ponta-

[1] *Atlantica*, c. XXXVI, p. 797.

[2] Il y avait servi et avait écrit l'histoire des Romains dans ce pays.

[3] En espagnol, *campear* signifie faire la guerre; *el cid campeador*, ou guerrier.

nus, forment le nom de Sicambre des deux mots *SIGH KEMBER*, *athlète* ou *guerrier victorieux;* le mot *SIGH*, *victoire* ou *vainqueur*, se trouve employé, probablement au même sens, dans plusieurs anciens noms germains ou gaulois[1].

Quoi qu'il en soit de la vraie signification du nom de Sicambres, Strabon, qui les joint aux Cimbres, peut faire penser que les deux peuples étaient originairement une même nation; alors les Sicambres auront la même antiquité que les Cimmériens, et remonteront jusqu'aux siècles les plus reculés des temps héroïques.

Les Cimbres ou Cimmériens, chassés de la Chersonèse Cimbrique ou du Danemark par une inondation de l'Océan, qui leur enleva une grande étendue de terrain, s'avancèrent vers l'Orient, et, poussant leurs conquêtes de proche en proche, soumirent tous les pays compris entre leur ancienne patrie et le Tanaïs; ils s'établirent même dans la Chersonèse Taurique, et donnèrent leur nom au Bosphore Cimmérien. Ce pays porte encore aujourd'hui le nom de *Crim*. Ils se répandirent entre le Danube et le Borysthène, où leurs descendants ont demeuré très-longtemps sous le nom de *Bastarnæ*. Polybe et Plutarque les nomment Galates; Tacite dit que leur langue est semblable à celle des Germains; Tite-Live dit qu'ils entendaient celle des *Scordisques*.

Les Cimmériens étaient maîtres des deux bords du Borysthène et de la Taurique, lorsque les Scythes ou Tartares y passèrent mille ans avant l'expédition de Darius, c'est-à-dire plus de quinze cents avant l'ère chrétienne, vers le temps de l'arrivée de *Cadmus* et de *Danaüs*. Les Cimmériens ne furent chassés par les Scythes des pays situés à l'occident du Tanaïs, que plusieurs siècles après; et une bande de ces Cimmériens, étant

[1] *Sigovesus*, *Sigebertus*, etc.

passée dans l'Asie Mineure, sous la conduite de Lygdamis, brûla *Sardes*, et, après avoir ravagé le pays pendant plusieurs années, fut exterminée, vers l'an 600 avant l'ère chrétienne, par Alyatte, roi de Lydie.

Le nom des Cimmériens fut éteint dans les pays voisins du Borysthène et du Tanaïs, et les nations scythiques et sarmatiques s'emparèrent de la plus grande partie des pays qu'ils occupaient à cette extrémité orientale de la Germanie. Il semble que ces Cimbres ou Cimmériens s'étaient aussi répandus dans les Iles Britanniques, à l'occident de la Germanie. Les Bretons du pays de Walles se donnent encore le nom de *Kimri* ou de *Cimbres*[1]; et nous voyons dans Ptolémée, qu'il était passé un grand nombre de colonies de la Gaule et de la Germanie dans les Iles Britanniques[2].

Les Cimbres étaient encore très-puissants au temps de Marius, l'an de Rome IↃCXL, plus de cent ans avant Jésus-Christ; ils ravagèrent une partie de la Gaule, passèrent en Espagne, et semblaient devoir inonder l'Italie, si la valeur et la fortune de Marius n'eussent arrêté leur progrès, et ne les eussent obligés de prendre le chemin de la Germanie, après avoir perdu la plus grande partie de leurs troupes. Le peu d'étendue que les anciens donnaient à la Cimbrique ou au pays des Cimbres, qui comprend tout au plus le Danemark, ne convient pas aux nombreuses armées qui étaient sorties de ce pays; ainsi il y a grande apparence que, non-seulement ils avaient occupé une partie considérable de la Germanie, mais encore, que, dans ces expéditions, les nations qui s'étaient jointes à eux, avaient pris le nom de *Cimbres;* de même que, dans nos croi-

[1] Voy. Boxhornius, *Originum gallicarum liber*.

[2] César, II, IV, et V, X, nous apprend que les Belges avaient non-seulement peuplé la côte de la Grande-Bretagne, mais qu'elle avait relevé d'eux.

sades, les armées chrétiennes, conduites par des chefs français, et dans lesquels les Français tenaient le premier rang, portaient, en général, le nom des troupes françaises; d'où il est arrivé que le nom des *Francs* est devenu le nom commun de tous les chrétiens occidentaux.

Les Cimbres de la Chersonèse Cimbrique continuèrent toujours de former un État séparé; ils avaient des rois particuliers, et, au temps d'Auguste, ils envoyèrent une ambassade à Rome pour demander l'alliance des Romains. Tous les efforts des Romains ne purent conserver les conquêtes que leurs généraux avaient faites dans la Germanie, au delà du Rhin; Tacite refuse le nom de victoires aux avantages remportés sur les Germains : *triumphati magis quam victi sunt.* (*De mor. Germ.* c. XXXVII.)

Ces peuples ne furent jamais soumis; et, s'ils perdirent plusieurs batailles contre les Romains, l'empire paya chèrement ces avantages, qui étaient compensés par la défaite totale de cinq armées consulaires, par la perte des trois légions de Varus, et par celle des plus braves soldats de César, de Drusus, de Tibère et de Germanicus; ce qui fait dire à l'historien que les Germains défendaient encore mieux leur liberté que ne faisaient les Parthes : *regno Arsacis acrior est Germanorum libertas.* (*De mor. Germ.* c. XXXVII.) Après que les Romains eurent abandonné la Germanie pour se retirer en deçà du Rhin, les Germains, profitant des divisions qui déchiraient l'empire sous les successeurs de Néron, forcèrent les garnisons établies sur le Rhin, et, se répandant dans la Gaule, ils prétendaient s'en rendre les maîtres[1]. Mais, les Romains ayant réuni leurs forces contre eux, ils furent contraints d'abandonner la Gaule.

La division s'étant mise parmi les peuples de la Germanie

[1] « Etiam Gallias affectavere. » (*De mor. Germ.* c. XXXVII.)

occidentale, et les Romains ayant su l'entretenir, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres. Tacite rend grâce aux dieux de ces divisions, qu'il regarde comme le plus grand bonheur qui pût arriver à l'empire[1].

D'un autre côté, les ligues des *Quades* et des *Marcomans*, et ensuite celle des Goths, s'étaient formées dans les pays situés au nord du Danube. Elles attiraient la jeunesse inquiète et guerrière du reste de la Germanie, qui allait y chercher des occasions de gloire et du butin.

La Germanie voisine de la Gaule s'affaiblissait par là, et, au lieu que, sous le règne d'Auguste et de Tibère, la défense de cette frontière de l'empire obligeait d'y tenir huit légions de garnison ordinaire, sous le règne de l'empereur Alexandre, fils de Mammée, trois légions suffisaient pour contenir la Gaule et arrêter les courses des Germains. Peu après le règne de ce prince, les choses changèrent de face, et la frontière du Rhin devint au moins aussi difficile à garder que celle du Danube.

Vers la fin du règne d'Alexandre, fils de Mammée, les Germains se brouillèrent avec l'empire pour quelque sujet que l'histoire ne nous apprend point. Ils passèrent le Rhin et le Danube en même temps, et firent de grands ravages dans le pays des Romains. Alexandre, qui était pour lors dans l'Orient, fit marcher ses troupes vers la Gaule, et alla camper sur le Rhin, à Mayence, où il fit construire un pont. Ses troupes firent d'abord quelques courses dans le pays des Suèves; mais, comme le succès de ces expéditions ne lui promettait pas une victoire facile, il prit le parti de traiter avec les Germains, et d'acheter la paix par des présents. Pendant la durée de ces

[1] « Maneat, quæso, duretque gentibus, « si non amor nostri, at certe odium sui; « quando, urgentibus imperii fatis, nihil « jam præstare fortuna majus potest, quam « hostium discordiam. » (*De mor. Germ.* c. XXXIII.)

négociations, les soldats romains, accoutumés à la licence des règnes précédents, et ne pouvant supporter la discipline sévère que leur faisait observer Alexandre, se révoltèrent et l'assassinèrent dans sa tente. Ils élevèrent à l'empire Maximin, soldat de fortune, qui s'était poussé par sa valeur seule aux premiers emplois. Le nouvel empereur entra dans la Germanie, et ravagea sans obstacle plus de 400 milles de pays, en avançant vers la forêt Hercynienne[1]. Comme il paraît que les Germains firent peu de résistance, et que, suivant Hérodien, l'empereur Alexandre songeait à la paix quand il fut tué, il y a grande apparence que les Germains furent surpris, tandis qu'ils se reposaient sur la foi d'un traité commencé. Cette négligence est dans le caractère de la nation germanique, qui, malgré les reproches de perfidie et de légèreté que lui font les écrivains romains, a presque toujours été la dupe de sa confiance en la bonne foi de ceux avec lesquels elle traitait.

L'exemple de ce qui venait d'arriver aux Suèves fit ouvrir les yeux aux peuples voisins du Rhin, comme Vignier l'a déjà remarqué. Ils envisagèrent le danger qui les menaçait, et, pour y remédier, ils formèrent de nouvelles ligues, ou resserrèrent les nœuds des anciennes. Leurs forces étant ainsi réunies, ils se trouvèrent bientôt en état, non-seulement de défendre leurs frontières contre les Romains, mais encore de passer souvent sur les terres de l'empire, et d'y faire de fréquents ravages jusqu'à ce qu'enfin, après une guerre continuelle de trois

[1] « Per quadringenta millia, » dit-il dans la lettre qu'il écrivit au sénat, « Germanorum vicos incendimus, greges abduximus, captivos abstraximus. » Après un détail de ses ravages, dans lequel on voit toute la férocité et toute la barbarie que l'histoire lui reproche, il ajoute : « Pervenissemus ad silvas, nisi altitudo paludum nos transire non permisisset. » (Jul. Capitolin. *in Maximino*, c. XII.)

cents ans, ils enlevèrent la Gaule, l'Espagne et l'Italie aux Romains dont ils détruisirent l'empire dans l'Occident[1].

Il s'était formé deux ligues différentes sur le Rhin, celle des Suèves ou *Allemands*, depuis Mayence jusqu'à la source de ce fleuve et jusqu'au pays des Marcomans voisins du Danube; et celle des Francs ou Français, qui, commençant au-dessus de Cologne, s'étendait d'un côté jusqu'à l'Océan et de l'autre jusque vers l'*Albis*.

Le nom des *Allemands* semble un peu plus ancien que l'expédition de Maximin. Dion, en décrivant la guerre de Caracalla contre les Germains voisins de la Rhétie, les nomme *Kenni;* et, comme dans les fragments publiés par Henri de Valois il parle de quelques femmes germaines de la nation des *Alambani*, nom assez semblable à celui des *Alamanni*, on a conclu que ce nom était dès lors en usage. Aurelius Victor parle d'une victoire remportée par Caracalla sur les Allemands, nation voisine du Mein, et célèbre par son excellente cavalerie. Spartien dit, dans la Vie de cet empereur, qu'il prit le titre d'*Alamanicus;* mais, dans la Vie de Géta, il ne joint point ce titre aux autres portés par Caracalla, quoiqu'il raconte d'une manière plus détaillée le fait à l'occasion duquel il avait parlé du titre d'*Alamanicus*. On ne le trouve ni sur les médailles, ni sur les ins-

[1] Parmi les ligues on n'en doit guère compter que trois qui aient attaqué la Gaule : les Saxons, les Francs ou Français, et les Allemands; car les Vandales et les Alains ne s'y arrêtèrent pas, et les Bourguignons ou Burgundions s'établirent sur le Rhin longtemps après que l'on eut entendu parler de la ligue des Francs. Pour les Goths, tout le monde sait qu'ils seraient restés sur les bords du Danube et dans la Thrace, si Stilicon ne les eût appelés en Italie. Les Saxons n'attaquèrent les Gaules par terre que de concert avec les Français, sur les terres desquels ils étaient contraints de passer, et ils étaient ordinairement ligués ensemble; mais, à l'égard des expéditions maritimes, comme leur pays s'étendait jusqu'à l'Océan, quoiqu'ils fussent souvent joints avec les Français, on les trouve souvent seuls. (*Mss. de Fréret*, fol. 5 r°.)

criptions de ce prince. Hérodien ne parle point des Allemands dans son Histoire, et Dion, je l'ai dit, donne le nom de *Kenni* aux Germains attaqués par Caracalla. Nous lisons même dans Vopiscus, que, du temps du tyran Proculus, c'est-à-dire plus de soixante ans après Caracalla, l'on donnait encore le nom de *Germains* aux peuples nommés depuis *Allemands*. Ainsi il aurait pu facilement arriver que le nom des Allemands n'eût point encore été celui que portaient les nations établies dans cette partie de la Germanie, et que des écrivains postérieurs l'aient employé par une espèce d'anticipation.

Je ne sais même si ce nom a jamais été en usage parmi les Germains, et si ce n'était pas une espèce de sobriquet qui leur avait été donné par les étrangers. Asinius Quadratus, historien postérieur à l'an 1000 de la fondation de Rome, c'est-à-dire à l'an 248 de J. C. et au IVe de l'empire de Philippe, nous apprend la signification de ce nom. « Ils l'ont reçu, dit-il, parce qu'ils « sont des hommes ramassés de divers pays, comme le mot « *Allamanni* le signifie dans leur langue. » Agathias, qui rapporte cette étymologie, nous assure qu'Asinius Quadratus avait écrit avec exactitude l'histoire de la Germanie. Cette explication du nom des Allemands est conforme à la signification qu'il a dans la langue tudesque : *All man*, à la lettre, *omnigena*, *die All maner* (*männer*), les hommes ramassés. Ce nom, donné à la nouvelle ligue des Suèves par les habitants de l'Alsace ou de la Germanie en deçà du Rhin, est demeuré en usage parmi nous et parmi les Espagnols, et il est devenu celui de tous les peuples de la Germanie ; mais ni les Germains, ni même les Italiens, ne l'ont employé. Le pays des *Alamanni* porte encore aujourd'hui le nom de *Suabe;* il en faut excepter un très-petit canton appelé *Allmangau*, qui est celui des anciens Suèves : *patria Suavorum quæ et Alamanorum patria*, dit le géographe

anonyme de Ravenne[1]. Grégoire de Tours et Paul Diacre expliquent les noms des *Suèves* et des *Allemands* l'un par l'autre. Nous voyons qu'au milieu du IXe siècle le nom des *Allemands* n'était en usage que chez les étrangers qui parlaient la langue *romance*, corrompue du latin. Les naturels du pays et ceux qui parlaient la langue tudesque employaient le nom de *Suèves* pour désigner les peuples établis le long du Rhin, depuis le *Nekre* jusqu'au Danube.

Quoi qu'il en soit du nom de cette ligue des Germains établis le long du haut Rhin, les Romains les appelèrent toujours *Allemands*, et n'employèrent plus le nom des Suèves que comme celui d'un peuple particulier, compris dans la ligue des Allemands, quoique ce nom de Suèves eût marqué jusqu'alors une nation beaucoup plus étendue, et qui comprenait la plus grande partie de la Germanie. Il est parlé à tout moment de ces Allemands, depuis le règne de Maximin; ils attaquèrent sans cesse la frontière de l'empire, vers le haut Rhin, et les Romains étaient toujours occupés à réprimer leurs tentatives, au lieu que, dans les temps précédents, il n'en était jamais question.

Le long du bas Rhin, et à l'occident de Mayence, il se forma, comme je l'ai dit, une autre ligue. Cette ligue prit le nom de *Franci*, qui était commun à toutes les nations particulières qui la composaient. Il n'est pas facile de déterminer exactement l'étendue des pays qu'elle occupait vers le nord. Les Francs étaient voisins des Saxons, ligue nouvelle et postérieure à Ptolémée; il est le premier qui parle des Saxons, et il en parle comme d'un petit peuple qui habitait un coin de la Chersonèse Cimbrique; mais, dans la suite, ce nom devint celui d'un

[1] L. IV, § 26.

grand nombre de nations réunies, qui envoyèrent de nombreuses colonies dans divers pays[1].

Les Francs s'étendaient jusqu'à l'Océan, et même jusqu'à l'*Albis*, quoique les Saxons occupassent l'embouchure de ce fleuve et celle du *Visurgis* ou *Weser*. Cette ligue comprenait un grand nombre de peuples : les *Bructères*, les *Chamaves*, les *Ampsivariens*, les *Cattes*, les *Angrivariens*, les *Ansuariens* ou *Attuariens*, les *Saliens*, les *Chauci*, les *Chérusques*, et les peuples qui habitent des deux côtés de l'*Albis*[2]; ce qui fait dire à Claudien,

[1] Les nations voisines de l'Océan septentrional et de la mer Baltique se reconnaissaient à leurs boucliers ronds et à leurs courtes épées : « Harum gentium insigne, « rotunda scuta, breves gladii. » (*De mor. Germ.* c. XLIII.) Quoique Tacite ne leur donne point de nom commun, il y a bien de l'apparence que ces peuples sont les Saxons de Ptolémée; ils occupent les mêmes pays, et nous savons que, pendant longtemps, les Saxons ont porté de courtes épées, qui leur ont fait donner le nom de *Saxones*, selon une opinion très-ancienne, puisqu'elle se trouve dans Witikindus, qui écrivait vers l'an 973 son *Historia Saxonica* : « Cultelli...... nostra lingua *Sahs* di- « cuntur, ideoque Saxones nuncupatos, « quia cultellis tantam multitudinem fu- « dissent. » (L. I.) Dans le temps que les armoiries commencèrent à s'introduire, les Saxons prirent deux *saxes*, ou courtes épées, passées en sautoir, pour faire allusion à leur nom. Ils se distinguaient, par cette armure, des Cimbres, leurs voisins, qui, suivant l'observation de Plutarque, portaient de longues et larges épées. (*Mss. de Fréret*, fol. 4, v°.)

[2] Le nom des Francs n'était pas celui d'une nation particulière, mais de plusieurs peuples ligués ensemble, comme l'avaient été les Suèves dont parle Tacite. Le Rhin, l'Océan et le Mein étaient leurs bornes à l'occident, au nord et au midi; à l'orient, ils confinaient aux Thuringes et à la forêt Noire, et, au nord-est, ils avaient le Weser (*Visurgis*) pour barrière. Quelques-unes des nations qui entraient dans la ligue des Francs s'étendaient même au delà de ce fleuve jusqu'à l'Elbe, et étaient mêlées avec les Saxons, amis et alliés des Francs, qu'ils accompagnaient dans toutes leurs expéditions maritimes.

La ligue des Francs était composée d'un grand nombre de nations différentes : les Chauques étaient à l'embouchure du Weser et les Chérusques vers sa source; les Saliens, les Tubantes, les Attuariens, les Chattes, les Bructères, les Tenctères, les Mattiaques, habitaient le long du Rhin jusqu'au-dessus de Cologne et vers Mayence, ayant le Weser à l'orient. On joint les Chamaves, les Ampsivares, les Angrivares et les Sicambres; mais il y a bien de l'apparence que les auteurs donnent souvent différents noms à la même nation, et peut-être même des noms anciens qui n'étaient plus en usage. C'est surtout ce qui est arrivé à l'égard des

par une exagération permise aux poëtes, qu'après une victoire remportée par Stilicon, les troupeaux des peuples de la Gaule allaient paître librement dans les montagnes des Francs situés au delà de l'Albis.

...... mediumque ingressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent[1].

M. Leibnitz[2] a prétendu que les premiers Francs étaient sortis des bords de la mer Baltique, et qu'ils avaient habité d'abord au nord de l'*Albis*, dans le pays de Meckelbourg et dans la Poméranie; que leur second gîte a été entre la rivière du Mein et les montagnes du Hartz, le troisième entre le Weser et le Rhin, et le quatrième dans les Gaules. Le géographe anonyme de Ravenne, sur les termes duquel se fonde M. Leibnitz, dit seulement que les Francs avaient demeuré longtemps sur les bords de l'Albis, « in qua Albis patria per multos « annos Francorum linea remorata est[3]; » et la même chose résulte du passage de Claudien rapporté ci-dessus; mais ces différentes *migrations* ne sont appuyées sur aucun témoignage ancien. Au contraire, on trouve les Francs sur le Rhin, dès que l'on entend parler d'eux; dès lors ils occupaient une grande étendue de pays, et formaient une nation très-nombreuse. Si cette

Sicambres et des Bructères, détruits longtemps auparavant, à ce que nous apprend Tacite. (*Annal.* XII, XXXIX.)

On peut conjecturer cependant que les noms de ces peuples étant des épithètes, celui des Bructères signifiant *habitant des marais*, et celui des Sicambres, *pirate*, on les aura donnés à ceux à qui ils convenaient. Je crois néanmoins que le nom des Sicambres n'était en usage que parmi les poëtes et les auteurs qui s'exprimaient moins exactement. (*Mss. de Fréret*, f° 52 r°.)

[1] *De Laud. Stilic.* l. I, v. 225.

[2] En 1710, M. Leibnitz avança cette opinion dans une dissertation sur l'origine des peuples, imprimée dans les *Miscellanea Berolinensia*. Depuis, il en a donné les preuves dans une dissertation sur l'origine des Francs, qui, après avoir couru en manuscrit, a été imprimée, en 1720, dans le Recueil de M. des Maiseaux.

[3] Anonym. Ravenn. l. I, § 11. Cet écrivain est du VII° siècle au moins.

nation avait quitté ses premiers établissements pour chercher une nouvelle demeure vers les bords du Rhin, il aurait fallu qu'elle eût chassé les anciens habitants de ce pays, qui était très-peuplé, et que ceux-ci eussent été chercher une retraite ailleurs, ce qui n'eût pu se passer sans une guerre et sans des combats dont les Romains, en garnison sur le Rhin, auraient été témoins. Voyez ce que dit Tacite d'un pareil événement arrivé autrefois dans le même pays. Que sont devenus ces peuples chassés par les Francs? M. Leibnitz n'en dit rien. D'où vient que cet événement est demeuré inconnu à tous les historiens romains et français? D'où vient que les premiers commencent à parler des Francs, sans rien dire de leur établissement, si ce n'est parce que cette ligue s'étant formée tout d'un coup, sans guerres et sans conquêtes, par la seule liaison des anciens habitants du pays, qui se réunirent par un traité, les Romains ne connurent le nom des Francs que par les premières entreprises des nations liguées contre les peuples de deçà le Rhin, soumis à l'empire. On ne doit donc pas faire remonter l'origine des Francs au delà du temps de cette ligue, ni rechercher les traces de leur prétendue migration, puisque ce n'était pas une nation nouvelle.

Les écrivains romains, et surtout les poëtes, leur donnent souvent le nom de *Sicambres*. Ils occupaient le même pays; ils étaient composés à peu près des mêmes nations, et portaient les cheveux noués, comme eux, sur le haut de la tête, pour se distinguer du reste des Germains. Sidoine Apollinaire les nomme *detonsi Sicambri*, et leur pays *detonsa Sicambria*[1].

Les Francs se donnaient eux-mêmes ce nom, ou du moins

[1] ....Rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet...........
(Sidon. Apoll. *Paneg. Jul. Valer. Major.* v. 239 et suiv.)

Hic tonso occipiti, senex Sicamber,
Postquam victus es, elicis retrorsum
Cervicem ad veterem novos capillos.
(Id. *Lib.* VIII, *Epist.* 9, *ad Lampridium.*)

ils y répondaient; nous voyons dans Grégoire de Tours que, lorsque saint Rémy conféra le baptême à Clovis, il le nomma Sicambre, *mitis depone colla, Sicamber;* et Fortunat, plus ancien que Grégoire de Tours, donne le nom de *Sicambre* à Chérébert, roi des Francs, dans une pièce de vers qu'il lui adresse.

Le nom des Francs, *Franci*, **Φράγκοι**, que portaient les peuples de cette nouvelle ligue, a donné lieu à bien des conjectures; l'opinion qui est maintenant la plus commune est celle qui, donnant à ce nom la signification qu'il a maintenant, *Franc, franchise, affranchir, affranchi*, etc., suppose qu'en le prenant les Francs avaient voulu marquer que c'était pour défendre leur liberté qu'ils étaient armés. Cependant on ne trouve rien dans les anciens écrivains romains et français qui puisse appuyer cette interprétation du nom des *Francs:* le mot de *Frey* signifie, à la vérité, *libre,* dans la langue allemande; mais, comme le marque Pontanus, nous n'avons nulle preuve que le mot *Frank* en soit dérivé, ou qu'il ait la même signification. Ce mot de Franc ne se trouve employé en ce sens dans aucun des anciens monuments des langues du Nord qui ont été publiés.

D'ailleurs, les nations prennent ou reçoivent des noms pour se distinguer les unes des autres, et ces noms expriment des qualités particulières à ces nations, ou que du moins elles peuvent s'attribuer dans un degré plus éminent que les autres. Cela ne peut avoir lieu dans la signification que l'on donne au mot de *Frank.* Les Germains jouissaient tous de la même liberté et y avaient tous un égal attachement; il n'y avait, à cet égard, aucune différence entre les différents peuples de la Germanie; si l'on en voulait faire quelqu'une, ce ne serait pas en faveur des Francs, nation soumise alors à des rois et à des chefs, au lieu qu'il y avait alors des républiques.

Si l'on veut déterminer la signification du nom de *Frank* avec quelque probabilité, il faut suivre les anciens écrivains qui ont vécu dans un temps où la langue de ces peuples était en usage, et lorsque l'on pouvait encore déterminer le sens de ce mot.

Le prologue de la loi salique ne donne à la nation des Francs aucun titre relatif à son amour pour la liberté; il lui donne les épithètes de *gens inclita*, *audax*, *velox* et *aspera;* ce dernier mot revient fort à l'origine qu'Isidore donne au nom de Francs: « eos (Francos) a feritate morum nuncupatos existimant; « sunt enim in illis mores inconditi naturalisque ferocitas « animorum[1]. » L'auteur des *Gestes des Français* dit que ces peuples reçurent le nom de Francs de la langue attique : *attica lingua* (c'est pour *hattica* ou *cattica lingua*, la langue des Cattes), *Francos, id est feroces, nuncupavit*[2]. Plusieurs anciens chroniqueurs et plusieurs écrivains de Vies particulières de saints disent la même chose, et, dans les anciens panégyristes grecs et latins des empereurs qui ont fait la guerre contre les Francs, on voit qu'ils font sans cesse allusion à cette signification du nom des Francs. Libanius, dans le panégyrique de Julien, tire Φραγκοί (comme il l'écrit) de Φρακτοί, armés, à cause de leur humeur guerrière.

C'est dans ce sens qu'il faut chercher l'origine du nom commun de la ligue des *Francs;* nous voyons dans des vers écrits dans l'ancienne langue franco-teutone, qu'au temps d'Otfrid, contemporain des enfants de Louis le Débonnaire, le nom de ces peuples se prononçait *Frenk* aussi bien que *Frank*, comme on le trouve en d'autres endroits d'Otfrid. Nous trouvons dans les monuments de l'ancienne langue germanique, qui subsistent encore, plusieurs mots dont le son et la signification se rappor-

[1] Isid. Hisp. *Originum* liber IX, cap. II. — [2] Aimoin, *De Gestis Francorum*, lib. I, c. I.

tent assez à cette étymologie du nom des Francs; dans le glossaire joint par Struonhelmius à l'édition de l'Évangile en langue gothique, on trouve *frakan*, mépriser, outrager; *vrikan*, se venger, persécuter, *vrakia*, persécution; *frackhiman*, détruire; *faoukrtan*, craindre. Dans les mots de l'ancienne langue danoise ou cimbrique, recueillis par Wormius, on trouve ceux de *fraker* et de *frochne*, traduits par celui de *truculentus*, terrible ou redoutable; dans la langue anglo-saxonne, on trouve *fyrkto*, terreur, et de là est venu le mot anglais de *fright*, et celui de *froukht* ou *vruchte*, qui ont le même sens dans le bas saxon. On trouve dans un ancien vocabulaire teuton, *forachtim*, effrayé; *ferahkt*, effroyable. Vendelin cite d'anciens vocabulaires flamands dans lesquels il trouve que le mot *frenghen* ou *vrenghen* signifie haïr, et *frangh* ou *vrang*, férocité, cruauté, vengeance. Tous ces mots semblent dériver d'une même racine, dont les consonnes *f*, *r*, *k*, sont les mêmes, malgré les changements que les dialectes différents y ont apportés, et malgré la variation des voyelles ou ajoutées ou supprimées.

Les dérivés de cette même racine, qui signifiait tout ce qui inspire de la terreur ou de la crainte et ce qui est haïssable, se prenaient aussi quelquefois en bonne part, en les employant par rapport aux idées guerrières, et alors ils étaient des titres honorables; nous en voyons des exemples dans les anciennes poésies runiques des *Scaldes* ou poëtes suédois, antérieures à la prédication du christianisme dans ce pays. Dans l'histoire de Hialmar, roi de Biarmland et de Thulemarkie, écrite au commencement du IXe siècle, en langue et en caractères runiques[1], on trouve le titre de *Frekn* donné à des guerriers pour marquer leur bravoure; *fraknra*, bravoure; *fregasti*, præstantissimus. Dans l'ouvrage runique publié par Verelius, sous le

[1] Hikkes, *Thesaurus ling. septentrional.*

titre de *Hervar Saga,* histoire d'Hervar, on trouve ce mot et ses dérivés employés au même sens, *fraken,* fama, celebritas; *frægr* ou *frægur,* celebris, *frægastr* ou *frægastar,* celeberrimus; *frocg,* dans l'islandais, qui est la même langue que l'ancien runique, signifie *courage héroïque.* Olaüs Wormius, dans son Glossaire runique, traduit *gedu frenk* par *animo acer; ged* signifie *âme, courage, tempérament.* C'est donc à la bravoure, au courage, à l'intrépidité, que le nom pris par la nouvelle ligue des Francs avait rapport. Mais, comme l'extrême valeur et la férocité sont des qualités voisines, ce nom réveillait en même temps les deux idées, et les panégyristes romains saisirent dans leurs déclamations cette dernière signification du nom des Francs, et de là viennent les allusions perpétuelles qu'ils font à la férocité des Francs, quoiqu'ils parlent sans cesse de leur bravoure et de leur courage avec des éloges qui ne sont point suspects, puisque, même en les donnant à ces peuples, ils font connaître à quel point ils étaient haïs par les Romains. Ils en rapportaient quelques traits en écrivant les événements de leur histoire. Je crois que, s'il est possible de déterminer aujourd'hui la véritable signification du nom des Francs, c'est en suivant la méthode que j'ai prise, et je ne doute point que ceux qui examineraient la chose de plus près ne trouvassent de quoi confirmer l'interprétation que j'en ai donnée, et ne fissent voir que le nom des Francs, de même que celui des premiers Germains, était un titre honorable par lequel ils avaient voulu exprimer leur bravoure et leur intrépidité dans les combats.

Avant que de rapporter leurs diverses entreprises et l'histoire abrégée de leurs guerres avec l'empire, il y a une question que je ne puis me dispenser de discuter à fond, c'est celle de la date de leur plus ancienne expédition; il n'en est parlé que

par occasion. Vopiscus, dans la Vie de l'empereur Aurélien, nous apprend que ce prince, n'étant alors que simple tribun d'une légion campée à Mayence, avait battu les Francs, qui s'étaient répandus dans toute la Gaule, « Francos irruentes « quum vagarentur per totam Galliam[1]. » Il en tua sept cents et fit trois cents prisonniers. Les Francs étaient alors des ennemis si redoutables, que les soldats prirent occasion de cet avantage pour faire un espèce de vaudeville rimé, par lequel ils demandaient qu'on les menât contre les Perses :

« Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus,
« Mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus[2]. »

Ce qui montre qu'il y avait alors une guerre contre les Perses.

Ainsi voilà deux circonstances par lesquelles on peut fixer la date de cet événement; savoir, le tribunat d'Aurélien et la guerre contre les Perses.

Aurélien, d'une naissance obscure, s'était élevé par son seul mérite; il avait passé par tous les degrés militaires, et s'y était toujours distingué par une valeur et un attachement aux règles de l'ancienne discipline dont on voyait peu d'exemples alors. Il avait été près de quarante fois lieutenant des tribuns et des généraux, avant que d'être élevé à ce rang. Il fut élu empereur en 269 ou 270; et, dans la guerre contre Zénobie, en 272, Zosime[3] dit qu'il avait beaucoup de cheveux blancs (Μεσαιπόλιος). Cependant il n'était pas dans un âge décrépit; cinq ou six années de son empire sont une suite d'expéditions et de voyages, d'une extrémité de l'empire à l'autre, dans la Thrace, dans l'Italie, dans la Gaule, dans l'Arabie voisine de l'Euphrate, et dans l'Égypte. Il ne pouvait donc avoir été tribun

[1] Vopisc. in *Aureliano*, c. VII. — [2] *Ibid.* — [3] I, LI.

d'une légion dès l'an 233, c'est-à-dire quarante-deux ans auparavant, comme le pensent quelques modernes[1]. Les règlements de Trajan, observés encore sous Valérien, défendaient d'élever un homme au tribunat avant l'âge viril; ainsi il faudrait qu'Aurélien, âgé de trente ans en 233, eût au moins soixante et douze ans en 275, lorsqu'il fut tué par ses soldats. Tacite, que le sénat élut pour remplir sa place, refusa d'abord l'empire à cause de son âge, qui était de soixante et quatorze ans[2]. « Miror vos, P. C., » dit-il aux sénateurs, « in locum Aureliani fortissimi imperatoris senem velle principem facere[3]. » Et les sénateurs, en combattant cette raison, ne se servent point de l'exemple d'Aurélien, comme ils auraient dû le faire; Tacite n'aurait eu que trois ans plus que lui. Le tribunat d'Aurélien à Mayence est donc postérieur à l'année 233, et M. de Valois le recule jusqu'en 255, sous le règne de Valérien, sans autre raison que le titre de *Liberator Illyrici et restitutor Galliarum*, donné par cet empereur à Aurélien, dans une lettre de l'an 256, ainsi que M. de Valois le prouve; mais les éloges que l'empereur fait d'Aurélien supposent plus qu'un simple tribun. Dès le commencement du règne de Valérien, en 252, Aurélien était un homme important: l'empereur s'excuse dans une lettre à Gallus, consul subrogé à Acilius Glabrio, selon Onuphre, de n'avoir pas donné le gouvernement de la Gaule, le commandement des troupes et le soin d'élever le prince Gallien, son fils, à Aurélien[4]. Valérien, donnant le commandement des ar-

[1] Boucher, *Belg. rom.* — Lecointe, *Annal. ecclesiast. Francorum.*

[2] La chronique alexandrine donne soixante et quinze ans à Aurélien, mais il y a une faute; le copiste a oublié le règne de Tacite; et elle fait succéder Florien, frère de Tacite, à Aurélien. Zonaras dit formellement que, selon les historiens, Tacite avait soixante et quinze ans.

[3] Vopisc. *in Tacito*, cap. IV.

[4] « Culpas me familiaribus litteris quod « Posthumo filium meum Gallienum magis « quam Aureliano commiserim. (Vopisc. *in Aurel.* c. VIII.)

mées d'Illyrie à Aurélien, et le désignant consul subrogé pour l'année suivante, lui avait écrit qu'il le regardait comme un autre Trajan[1]. Ce style suppose-t-il un homme qui, deux ans auparavant, était un simple tribun d'une légion? C'est donc avant l'année 255 et après l'année 233 que l'on doit placer le tribunat d'Aurélien et l'invasion de la Gaule par les Francs; le second caractère qui l'accompagne, c'est-à-dire la guerre contre les Perses, pourra servir à la déterminer plus précisément.

Depuis le rétablissement de la monarchie des Perses par Artaxerxès, en 226, jusqu'à la prise de l'empereur Valérien par Sapor, en 260, nous ne trouvons que trois guerres entre les Romains et les Perses : la première, commencée en 232 et terminée en 234 par l'empereur Alexandre, fils de Mammée, qui triompha cette année des Perses; la seconde, commencée en 241 par Sapor, qui fut battu par les Romains et fit la paix avec l'empereur Philippe, l'an 244. La troisième, qui est celle même où l'empereur Valérien tomba entre les mains de Sapor, avait commencé en 256 au plus tôt.

J'ai montré que le tribunat d'Aurélien ne pouvait convenir ni à l'année 232, ni à l'année 256; il ne reste donc que l'année 241 pour celle de l'invasion de la Gaule par les Francs, et pour leur défaite par Aurélien, tribun de la légion en garnison à Mayence; Gordien était alors sur le trône, et nous voyons dans Capitolin[2] que l'épitaphe gravée sur son tombeau parlait des victoires qu'il avait remportées sur les Sarmates et sur les Germains[3].

[1] « Ego de te tantum, deo favente, spero « quantum de Trajano, si viveret, posset « sperare respublica. (Vopisc. *in Aurel.* c. XI.)

[2] « Divo Gordiano....... victori Sarma- « tarum....... victori Germanorum. » (Jul. Capitolin *in Gordiano*, c. XXXIV.)

[3] Sur une médaille de Gordien, on lit VICTORIA GERMANICA, avec la date de son second consulat, qui tombe à l'an 241.

Cette année 241 est donc celle de la première irruption des Francs, qui n'avaient pas perdu de temps; leur ligue n'avait été formée que depuis peu d'années; et il y a beaucoup d'apparence qu'ils surprirent les Romains par cette diligence, puisqu'ils se répandirent dans toute la Gaule. L'on doit même conclure qu'ils se retirèrent avec leur butin dans la Germanie sans avoir fait de perte considérable, puisque les Romains tiraient vanité d'une victoire où ils avaient tué sept cents Français et où ils en avaient fait trois cents prisonniers.

Les Romains prirent sans doute des précautions pour défendre leurs frontières et pour mettre la Gaule à couvert des courses des Francs; on a même conjecturé que, sous le règne de Valérien, il avait engagé quelques capitaines francs à passer au service des Romains; mais cette conjecture est fondée uniquement sur le nom de quelques officiers germains, que l'on voit dans la lettre que Valérien écrivit à Aurélien, en 257, et ces noms ne prouvent pas qu'ils fussent Francs plutôt que Suèves, ou Quades et Marcomans.

Nous voyons, au contraire, que Gallien, ayant été associé à l'empire par son père, fut obligé de courir à la défense de la Gaule Belgique, attaquée par les Francs, tandis que les généraux choisis par son père repoussaient les Allemands, les Hérules et les Goths, qui avaient envahi l'empire par le haut Rhin et par le Danube. Valérien était pour lors dans l'Orient, occupé à la guerre des Perses. Zonaras nomme Francs ceux que Zosime nomme simplement Germains. Zonaras dit que Gallien tailla en pièces une armée de trois cent mille Allemands, près de Milan, et ne parle point du succès qu'eut la guerre contre les Francs. Zosime dit que celle contre les Germains finit par un traité avec un prince barbare, qui s'en-

gagea à défendre le passage du Rhin, ce qui arriva vers l'année 255[1].

Posthume, qui avait été gouverneur de Gallien, demeura dans la Gaule avec le commandement des troupes. Ce général fit construire plusieurs forts le long du Rhin, dans le pays des Germains, pour les contenir, et prit leur plus brave jeunesse à son service[2].

L'empereur Valérien ayant été fait prisonnier par les Perses, en 260, les Gaules se révoltèrent et proclamèrent Posthume empereur. Il régna sept ans dans l'Occident, entretenant avec soin l'alliance faite avec les Francs; par là il assurait le repos des Gaules, et grossissait ses troupes de leurs soldats[3]. Il fut assassiné par ses soldats, auxquels il avait refusé le pillage de Mayence, l'an 267[4].

Les Francs, n'étant plus contenus par le traité qu'ils

[1] Quelques auteurs ont prétendu que ce roi barbare avec lequel Gallien fit un traité, est Attala, roi des Marcomans, auquel il céda, en 260, une partie de la Pannonie, pour avoir sa fille Pipa ou Salonina, dont il était amoureux. Mais, comme la guerre des Francs se doit rapporter à l'année 255, et que, d'ailleurs, un prince des Marcomans, situés vers les sources du Danube et du Rhin, ne pouvait empêcher les barbares de la Germanie inférieure de passer le Rhin pour entrer dans la Gaule, il faut que ce barbare ait été le roi de quelque nation des Francs sur les bords du Rhin. (*Mss. de Fréret*, f° 56 v°.)

[2] « Nonnulla castra in solo barbarico « ædificaverat. » (Treb. Pollio, *in Posthum.*) On trouve sur ses médailles les noms de *Deuso* et de *Macusa* : ce dernier était celui de la ville d'*Enckusen* dans la Hollande, et il y avait un temple fameux consacré à un Hercule surnommé *Magusanus*, comme on le lit dans plusieurs inscriptions. On croit que *Deuso* était *Deutz* près de Cologne, mais je ne suis pas de ce sentiment, et j'en apporterai la raison dans la suite. (*Mss. de Fréret*, fol. 11 v°.)

[3] « Quum multis auxiliis Posthumus ju« varetur Celticis ac Francicis. » (Treb. Poll. *in Gallien.* c. VII.) Ce n'était peut-être pas la première fois que les Francs servirent sous les enseignes des Romains. On lit dans une lettre de l'empereur Valérien à Aurélien, en 257 : « Tecum erit Hartomundus, « Haldegastes, Hildemundus, Carioviscus. » (Vopisc. *in Aureliano*, c. XI.) On prend ces noms pour ceux des commandants de quelques troupes de Francs. (*Mss. de Fréret, ibid.*)

[4] On a des médailles de son quatrième consulat, qui ne peuvent regarder que cette année.

avaient fait avec Posthume, prirent et rasèrent les forts qu'il avait construits dans leur pays, et, passant le Rhin en plusieurs endroits, il inondèrent la Gaule; après l'avoir ravagée, ils pénétrèrent jusque dans l'Espagne, et, s'étant emparés de Tarragone, ils faisaient de là des courses dans les provinces voisines et les mettaient à contribution. « Francorum gentes, « direpta Gallia, Hispaniam, vastato ac pene direpto Tarraco- « nensium oppido, possident, imo nactis in tempore navigiis, « in Africam quidam sui parte permeant. » Orose, qui parle de cet événement singulier, nomme les Francs, *Germani ulteriores*, les Germains de delà le fleuve[1]. Il nous assure que de son temps la mémoire en était présente, et que l'on montrait encore des vestiges de leurs ravages. Il nous apprend aussi que les Francs demeurèrent pendant douze ans maîtres de l'Espagne; en sorte que, plaçant le temps de leur irruption à l'année de la mort de Posthume, en 267, ils n'auront abandonné tout à fait l'Espagne que vers l'an 279, et ils n'auront pu en être chassés par Aurélien, qui avait des affaires plus pressées à démêler avec ses concurrents à l'empire, en 274. Après la défaite de Tetricus, qui avait succédé à Posthume dans les Gaules, Aurélien, qui triompha à Rome, fit paraître plusieurs soldats francs parmi les captifs; c'étaient ceux qui avaient pris parti dans les troupes de Tetricus.

Aurélien ayant été tué en 275, auprès de Byzance, après un interrègne de six mois, le sénat élut Tacite et le proclama empereur dans le temps que l'on avait reçu la nouvelle d'une irruption des Germains dans les Gaules, où ils s'étaient emparés de plusieurs villes considérables[2].

[1] « Germani ulteriores abrasa potiuntur « Hispania. » (Orose, l. VII, c. XXII.)

[2] Vopisc. *in Tacito* (c. III et suiv.) cite les actes de cette élection du sept des calendes d'octobre. Le même, en parlant de l'élection de Probus absent, rapporte les éloges

Probus, qui s'était distingué déjà dans plusieurs combats contre les Francs sous l'empire d'Aurélien, fut élu empereur l'an 276. Il marcha dans la Gaule avec une armée nombreuse, battit les barbares de tous côtés, soit en personne, soit par ses généraux; les repoussa au delà du Rhin, du Nekre et de l'Elbe, et répara les forts détruits après la mort de Posthume; c'est ce que l'on nommait alors *Transrhenanus limes*, la frontière d'au delà le Rhin.

Probus, dans sa lettre au sénat, se vante d'avoir soumis toute la Germanie; d'avoir vu à ses pieds neuf rois de ce pays lui demander la paix; d'avoir retiré de leurs mains soixante et dix villes célèbres; d'avoir enrichi la Gaule des dépouilles de la Germanie; d'avoir fait périr quatre cent mille Germains par les armes, et d'en avoir distribué seize mille des plus braves dans les provinces de l'empire[1].

Cette guerre avait été, ce semble, principalement entreprise contre les Francs, car, quoique les historiens[2] nomment aussi les *Burgondions* et les *Vandales* ou *Vindiles* (peut-être les *Vindelici*), il ne prit que le surnom de *Francicus Maximus*, et de *Germanicus Maximus*, comme on le voit sur une inscription rapportée dans Onufre Panvin.

A l'égard des seize mille captifs germains, il les incorpora dans ses troupes, et les dispersa par petits corps de cinquante ou soixante dans les garnisons des forteresses construites sur les frontières. Nous lisons, dans Zosime, qu'il fit transporter dans

qui lui furent donnés dans le sénat; il y est fait mention des Francs : *Testes Franci inviis strati paludibus.* (*In Probo*, c. XII.)

[1] « Subacta est omnis qua tenditur late « Germania : novem reges gentium diver- « sarum ad meos pedes, imo ad vestros, « supplices stratique jacuerunt......, Nam « et quadringenta millia hostium cæsa sunt. « et sedecim millia armatorum nobis oblata, « et septuaginta urbes nobilissimæ captivi- « tate hostium vindicatæ. » (Vopisc. *in Probo*, c. XV.)

[2] Zosime, l. I, c. LXVIII, *Βουργούνδοις καὶ Βανδίλοις ἐμάχετο.*

l'île de Bretagne un grand nombre de captifs vandales et bourguignons. Il donna de même des établissements aux Francs, sur les bords du Pont-Euxin; nous ne savons si c'était dans l'Europe ou dans l'Asie. Zosime nous apprend seulement que ces Francs, ne pouvant vivre éloignés de leur pays, et soumis à la domination romaine, formèrent le projet le plus hardi que l'on puisse imaginer. Ayant trouvé moyen de s'emparer d'un grand nombre de vaisseaux, ils montèrent dessus, et, traversant le détroit à la vue des vaisseaux qui étaient dans le port de Byzance, ils ravagèrent les côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure, firent une descente en Sicile, et pillèrent la ville de Syracuse. De là ils passèrent sur les côtes d'Afrique. L'entreprise qu'ils firent sur Carthage échoua; mais, quoiqu'ils eussent été repoussés par les troupes romaines, ils se rembarquèrent avec le butin qu'ils avaient fait dans leur descente, et retournèrent dans la Germanie par le détroit de Cadix. Zosime et Eumenius ne nous marquent point l'année de cet événement; ils se contentent de dire qu'il arriva sous l'empire de Probus. Par conséquent il était antérieur à l'année 282, dans laquelle il fut tué par ses soldats. Je le croirais de l'année 279, c'est-à-dire de celle où les Francs, cantonnés à Tarragone, abandonnèrent l'Espagne; et je croirais que la flotte dont ces derniers s'emparèrent n'était autre chose qu'une partie de celle de leurs compatriotes qui vint faire une descente sur les côtes d'Espagne. Cet événement, tout merveilleux qu'il est, ne peut être révoqué en doute, non-seulement à cause du témoignage de Zosime, mais encore parce qu'il se trouve dans un discours prononcé publiquement par Eumenius à la louange de Constance, l'an 296, c'est-à-dire dix-huit ans après et dans un temps où la mémoire en était encore toute fraîche.

Le succès de cette navigation des Francs montre qu'ils

étaient gens de mer, et qu'ils connaissaient l'art de naviguer, sans quoi ils n'eussent pu faire si heureusement le trajet du Pont-Euxin jusqu'à l'embouchure du Rhin. Ainsi c'est une preuve que la ligue des Francs s'étendait le long du Rhin, depuis Mayence jusqu'à l'Océan, comme je l'ai dit plus haut.

Ce voyage des Francs des bords du Pont-Euxin et de l'Asie Mineure dans la Germanie, conservé par une tradition confuse, peut avoir donné lieu à la fable de l'origine troyenne que nous voyons avoir été crue de très-bonne heure, et avoir été également adoptée par les chroniqueurs et par les romanciers[1].

La flotte des Francs n'était pas encore de retour dans la Germanie, lorsque Proculus se révolta; quoiqu'il tirât son origine de quelqu'une des nations de leur ligue, comme il s'en faisait gloire[2], ils refusèrent de lui donner du secours et le remirent entre les mains de Probus.

Probus étant mort en 282, les Francs commencèrent à faire des courses dans la Gaule et à en désoler les côtes sur lesquelles ils faisaient des descentes avec les flottes qu'ils avaient ramenées d'Orient; ces ravages durèrent jusqu'à l'année 286, que Dioclétien s'étant associé Maximien, ce prince vint dans les Gaules, attaqua les Francs, et, ayant battu les *Hérules* et les *Chaïbons*, il donna le commandement de la flotte de l'Océan à Carausius, avec le gouvernement de Boulogne, pour s'opposer aux courses des pirates saxons et francs. Mais Carausius s'étant mal comporté et craignant d'en être puni, se révolta, enrôla un grand nombre de Francs, auxquels il permit de passer le Rhin et de s'établir dans la Batavie et dans la Toxandrie (287), où ils étaient encore en 358, au temps de Julien.

Il passa en Angleterre avec la flotte et les troupes des Francs,

[1] C'est l'opinion du P. Boucher, *Belg. Romanum*, l. VI, c. XIII.

[2] « A quibus originem se trahere ipse « dicebat. » (Vopisc. *in Procul.* c. XIII.)

et s'y fortifia tellement, que Maximien fut obligé de le laisser tranquille. Toute la Gaule était alors en combustion par la révolte des paysans, qui s'étaient soulevés sous le nom de *Bagaudæ* ou de *Vacaudes*, pour se délivrer des exactions des magistrats de finances et de ceux qui levaient les tributs; Dioclétien avait multiplié les subdivisions de l'empire et augmenté considérablement les dépenses de la régie des finances, en créant un nombre considérable d'officiers, de régisseurs et de receveurs, dont les gages et les profits se prenaient sur le peuple et augmentaient les charges publiques. Ces Bagaudes assiégèrent plusieurs villes; une de leurs principales retraites semble avoir été auprès de Paris, à Saint-Maur surnommé des Fossez, qui a longtemps porté le nom de ces Bagaudes, de même que la porte de Paris qui y conduisait. Maximien ayant arrêté le progrès des Bagaudes, dont la faction subsista encore longtemps depuis, courut à la défense du Rhin, attaqué en même temps par les Allemands et les Bourguignons au-dessus de Mayence, et par les *Hérules* et les *Chaïbons* vers Cologne; ces deux derniers peuples, venus des bords de la mer Baltique et de l'Océan, semblent avoir été Saxons. Maximien se contenta de fortifier les garnisons et de mettre la frontière à couvert des efforts des Allemands; mais il marcha contre les *Hérules*, les battit, et les passa au fil de l'épée. Il vint de là dans la Germanie, et il y remporta quelques victoires qui doivent avoir été moins considérables que ne le dit son panégyriste, puisque, malgré ces avantages, les Francs Saliens et Chamaves, alliés de Carausius, étaient maîtres des pays situés entre le Rhin et l'Escaut, et s'étendaient même jusqu'à Boulogne; en sorte que Maximien avait établi sa résidence à Trèves pour s'opposer à leurs progrès.

Nous ne voyons pas que les Francs aient été chassés de ce

pays avant l'an 291, dans lequel Maximien s'associa Constance, et le déclara César.

Il est vrai que deux rois des Francs vinrent demander la paix à Maximien, et traiter avec lui, comme nous l'apprend Mamertin[1]; mais il confirma l'un dans son royaume, et fit de grands présents à l'autre[2]. Les derniers mots de ce passage ne se doivent pas entendre comme si ces princes fussent devenus sujets de l'empire; ils rendaient des devoirs à Maximien, comme à un prince dont il craignaient le pouvoir, mais ils ne le reconnaissaient pas pour leur souverain. Il est aisé de le voir par les termes suivants, où Mamertin compare ces rois francs à Narsès, roi de Perse, demandant la paix à Dioclétien. Le roi de Perse ne devint pas par là sujet de l'empire. Ce fut apparemment dans cette occasion que Maximien distribua aux Francs et aux *Lætes* des terres dans le pays des Nerviens et dans celui de Trèves.

En 291, Maximien et Constance, étant dans les Gaules, se préparent à chasser Carausins de l'Angleterre. Pendant que Maximien faisait travailler à la construction d'une flotte, Constance alla assiéger Boulogne, où Carausius avait une armée. Les Francs, qui avaient passé le Rhin, étaient encore maîtres de tout ce pays; et Mamertin, dans le discours prononcé en 292, se contente de menacer Carausius, et de dire que la défaite des Francs ne laisse plus craindre les descentes des pirates. Il ajoute que les nations de Germanie, divisées entre elles, avaient tourné leurs armes les unes contre les autres. Eumenius, dans le panégyrique de Constance, de l'an 296,

[1] « Francos ad petendam pacem cum « rege venientes. » (Mamertin. *Genethl. Maximian. Aug.* § 5.)

[2] « Cum tam multi reges, imperatores, « vestri clientes sint; cum per te regnum « receperit Genobon, Esatech vero munus « acceperit. » (Mamert. *Paneg. Maximian. Aug.* § 10.)

dit que, cette année 291, il forma le projet de réduire l'île de Bretagne et celle des Bataves. Il commença par le siége de Boulogne. Il se contenta de la bloquer, et marcha contre les Francs qui s'étaient emparés des pays situés entre le Rhin et l'Escaut. Il fit, dans cette expédition, un grand nombre de prisonniers chamaves et frisons, qui furent distribués dans la Gaule, pour être occupés au labourage des terres, sur quoi Eumenius s'écrie au nom de la Gaule : « Arat ergo nunc mihi « Chamavus et Frisius, ... et frequentat nundinas meas pe- « core venali, et cultor barbarus laxat annonam, quin etiam, si « ad delectum vocetur, accurrit, et obsequiis teritur, et tergo « coercetur, et servire se militiæ nomine gratulatur[1]. » Dans le panégyrique de Constantin, prononcé en 310, il parle du même événement, et dit que Constantin ayant chassé les Francs de la Batavie, en transporta une partie dans la Gaule. « Quid loquar..... intimas Franciæ nationes..... a propriis ex « origine suis sedibus..... avulsas, et in desertis Galliæ regio- « nibus collocatas, ut pacem imperii cultu juvarent et arma « delectu[2]. » Dans ces deux endroits, Eumenius, qui ne ménage pas les termes pour relever les avantages remportés par Constantin, ne dit point que ces Francs, établis dans la Gaule, fussent sujets à aucun tribut ni à aucune imposition; s'ils mettaient l'abondance dans le pays, c'était en vendant leurs denrées dans les marchés romains, *frequentat nundinas pecore venali*. Ils étaient obligés seulement à fournir des soldats, *servire se militiæ nomine gratulatur*. Eumenius, dans le panégyrique prononcé en 296, marque que ces Francs avaient été distribués dans les environs d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres, pour en cultiver les terres incultes[3]. Maximien en

[1] *Paneg. Constant.* § 9.

[2] *Paneg. Constantin.* § 6.

[3] « Nunc per victorias tuas..... quid- « quid infrequens Ambiano et Bellovaco.

avait fait autant dans le pays des Nerviens et dans celui de Trèves. On peut demander quels étaient les habitants de la Batavie et des pays situés entre l'Escaut et le Rhin, au nord des Nerviens. Si les Francs qui s'en étaient emparés en avaient été chassés, par qui étaient-ils cultivés? S'ils y étaient demeurés, et qu'ils fussent devenus sujets de l'empire, pourquoi les panégyristes n'en parlent-ils pas? On peut, ce me semble, conclure de leur silence, non-seulement que ces pays étaient demeurés aux Francs, mais que ces peuples n'étaient pas soumis aux Romains, et qu'ils étaient seulement leurs alliés. Nous verrons, dans la suite, qu'en 358, au commencement du règne de Julien, les Francs étaient depuis très-longtemps établis dans ces mêmes pays.

Eumenius donne le nom de Francs et de *Lætes* à ceux que Maximien avait placés dans le pays des Nerviens et dans le territoire de Trèves. « Lætus postliminio restitutus et receptus « in leges Francus[1]. »

Julien, dans une lettre qu'il écrit à l'empereur Constance, nous apprend que ces *Lætes* étaient des barbares nés en deçà du Rhin[2], et destinés à servir dans les troupes romaines; on les trouve nommés *Læti*, *Litti*, *Lidi*, *Litæani*. Ces *Lætes* sont nommés dans Zosime[3] un peuple de la Gaule ou habitant dans la Gaule; mais ils ne formaient point une nation particulière; c'étaient des Germains auxquels on distribuait des

« Tricassino solo, Lingonicoque restabat « barbaro cultore revirescit » (*Panegyr. Constant.* § 21.)

[1] *Paneg. Constant.* § 21.

[2] « Adolescentes Lætos quosdam, cis « Rhenum editam barbarorum progeniem, « vel certe ex dediticiis, qui ad nostra des- « ciscunt. » (*Amm. Marcell.* l. XX, cap. VIII.)

[3] II, LIV. C'est en parlant de Magnence, qu'il dit barbare d'origine, puisqu'il avait habité parmi les Lætes, nation gauloise, ἔθνος Γαλατικόν; ce qui peut s'entendre aussi bien d'un peuple établi dans la Gaule que d'un peuple originaire de la Gaule.

terres en deçà du Rhin; ils habitaient des cantons séparés les uns des autres, auxquels on donnait le titre de *terræ læticæ*[1], et ils n'étaient obligés qu'à fournir des soldats[2] dont on composait des petits corps que l'on nommait *auxilia*, et qui se joignaient avec les cohortes des légionnaires.

La Notice de l'empire marque les lieux où les corps de ces *Læti* étaient placés; on n'en voit que dans la Gaule, et ils sont distingués par le nom de leur nation ou par celui du lieu où étaient leurs terres[3]. On a proposé diverses conjectures sur l'origine et la signification de ce nom de *Læti* et de *Lidi*; mais elles sont toutes fondées sur des allusions trop peu naturelles[4]. Les Romains donnaient, en général, le nom d'*auxilia* aux troupes étrangères qui servaient dans leurs armées, et, dans la suite, ce mot désigna une cohorte ou petit corps de

[1] « Quoniam ex multis gentibus sequentes Romanam felicitatem se ad nostrum imperium contulerunt, quibus terræ læticæ administrandæ sunt. » (*Cod. Theodosian.* l. XIII, tit. IX, lex 10, ann. 399) — « Terrarum spatia quæ Gentilibus propter curam munitionemque limitis atque fossati, antiquorum humana fuerant provisione concessa..... » (*Idem*, l. VII, tit. XV.)

[2] « Si ad delectum vocetur, servire se militiæ nomine gratulatur. » (Eumène, *Paneg. Constant.* § 9.) « Arma Romani imperii delectu juvarent. » (*Id. Paneg. Constantin.* § 6.)

[3] *Not. Imperii*, sect. 65, Labbe (c. XL, 4, Böcking.) *Læti, Teutoniciani, Batavi, Gentiles, Suevi, Franci, Langonenses, Acti, Nervii, Batavi, Contraginenses, Gentiles, Lagenses.*

[4] Les termes (cités plus haut) de *Lætus postliminio restitutus* ont fait croire à bien des gens que c'étaient des Gaulois ou des peuples de la Germanie cisrhénane qui avaient été chassés au delà du Rhin par accident et qu'ils furent seulement rétablis. Mais les expressions d'un panégyriste ne doivent pas être prises si fort à la lettre; on sait que ces écrivains ne sacrifient pas moins l'exactitude à l'harmonie que les poëtes à la mesure du vers. D'autres ont cru que les *Lætes* étaient une nation de Germanie et celle qui est nommée *Lentiensis* sous Julien; mais, 1° cette nation était comprise sous le nom des Allemands et non pas des Francs dont il s'agissait seulement ici; 2° si les Lætes eussent été une seule nation, on ne les eût pas distingués par les noms de *Francs*, de *Suèves*, de *Bataves*, de *Teutons*, d'*Attuariens*, tous peuples différents. Il faut donc que ce nom de Lætes fût une épithète qui leur convînt à tous, et c'est ce qui doit en déterminer la signification. (*Mss. de Fréret*, fol. 64 r°.)

ces troupes qui avait un chef particulier; on le trouve employé en ce sens dans Tacite et dans plusieurs historiens. La Notice de l'empire en fait souvent mention. Je ne doute point que le nom des *Læti* n'eût la même signification dans la langue des peuples de la Germanie. Le mot de *Lid* ou *Led* l'a conservée dans les plus anciens monuments des langues du Nord. Dans l'histoire de Hialmar, écrite en langue runique, au commencement du IXe siècle, on trouve le mot *Lid* employé deux fois pour signifier une armée; *Liti* signifie une expédition militaire; *Ofur Lide* le commandant d'une troupe de soldats. Dans la partie de l'Edda intitulée *Voluspa* (strophe 1), on trouve le mot *Lide* employé pour signifier une troupe de gens de guerre, *cohors*, et Rosenius, dans la note qu'il a ajoutée à cet endroit, observe qu'il signifie proprement *exercitus, agmen certum ducem sequens*. Dans le dictionnaire runique d'Olaüs Wormius, *lid ræckar* signifie « celui qui a été chassé « d'une armée. » *Lid, led* ou *læt*, signifiait donc, en général, des soldats enrôlés, des gens de guerre formant une troupe, et c'est apparemment de là que les Romains ont formé le mot de *Læti*, en latinisant le nom que se donnaient les Germains qui composaient les *auxilia*, car ils ne l'employaient que dans la Gaule.

Les Bataves, qui étaient une partie de la nation des Cattes comprise depuis dans la ligue des Francs, s'étaient établis sur les terres de l'empire à des conditions semblables à celles des *Læti;* ils étaient seulement obligés de fournir des troupes : *exempti oneribus et collationibus*, dit Tacite (*De mor. Germ.* c. XXIX), *et tantum in usum præliorum sepositi*. Il ajoute en un autre endroit (*Hist.* l. IV, c. XII,) : *viros tantum armaque imperio ministrant*. Leurs troupes n'étaient commandées que par des chefs de la nation : « Cohortibus, quas vetere instituto nobilissimi popularium re-

« gebant[1]. » (*Hist.* l. IV, c. XII.) On peut supposer que les Francs, établis entre le Rhin et l'Escaut, voisins des Bataves, et d'une origine pareille à la leur, y demeurèrent à des conditions semblables, peut-être sous la conduite d'*Atech* ou d'*Esatech*, et, en ce cas, le présent dont parle Mamertin sera la permission de demeurer dans ce pays. Alors on entendra sans peine le sens de ces paroles : « Ostendit ille te identidem... popularibus suis, et « intueri diu jussit, et obsequia discere, cum tibi ipse serviret[2]. » Le roi des Francs montrait à ses soldats l'empereur Maximien, pour les intérêts duquel ils devaient combattre dorénavant.

Constance se rendit maître de Boulogne en 292, et l'année suivante il voulut passer en Angleterre; mais la tempête ayant fait périr sa flotte, Carausius demeura maître de l'Angleterre, et on fut contraint de lui abandonner cette province de l'empire. Allectus, un de ses officiers, le fit assassiner, et succéda à son pouvoir, qu'il conserva jusqu'à l'an 296 que Constance fit passer une armée en Angleterre; les troupes d'Allectus étaient presque toutes composées de Francs. (Eumen. *Paneg. Constant.* § 16.) La plus grande partie fut taillée en pièces dans le combat, le reste se sauva à Londres, où, après avoir pillé la ville, il furent exterminés[3] par la flotte romaine, qui tomba sur eux comme ils se préparaient à regagner la Germanie.

Les Francs, affaiblis par ces pertes et par celles qu'ils firent l'année suivante (297) dans la Batavie, où ils étaient passés à la faveur de la glace, demeurèrent tranquilles pendant quel-

[1] Ces prérogatives leur font donner, sur plusieurs inscriptions, le nom d'amis et frères du peuple romain :

CIV·BATAVI·
FRATRES·ET·AMICI·P·R·
(Gruter, § 9, pag. 72).

[2] Mamert. *Paneg. Maximian.* § 10.

[3] « Gentes Francorum penitus excisæ. » (Eumen. *Paneg. Constant. Cæs.* § 17.)

ques années, c'est-à-dire jusqu'à l'an 306. Constance étant mort, les Francs se crurent dégagés par sa mort de l'observation des traités qu'ils avaient faits avec lui; ils passèrent donc le Rhin et ravagèrent la Gaule. Il paraît que cette invasion regardait principalement les Bructères, les Chamaves et les autres Francs orientaux; car on ne nomme qu'eux, et l'on ne parle point de ceux qui étaient vers l'embouchure du Rhin. Constantin passa la mer sur la fin de l'été, et marcha contre les Francs; il défit les troupes qui étaient dans la Gaule, fit leurs rois Ascaric et Rhadagaise prisonniers, et, après les avoir menés en triomphe, il les fit périr aux yeux du peuple, dans les jeux qu'il célébra dans Trèves ou dans Cologne.

Les panégyristes romains font extrêmement valoir cette action de Constantin; toute injuste et toute barbare qu'elle était, elle leur paraît digne des plus grands éloges; ce supplice était dû, selon eux, à la perfidie de ces deux princes. L'on apprenait aux Francs, par l'exemple de leurs rois, ce qu'ils devaient attendre de leurs entreprises contre l'empire. Eumenius convient cependant qu'il était dangereux d'irriter une nation aussi belliqueuse que les Francs, mais il regarde cela comme une conduite pleine de courage[1].

Nazarius, dans un panégyrique prononcé quinze ans après, appelle le supplice de ces rois un jeu : « Ascarico et comite « suo captis, ... per sævissimorum regum famosa supplicia « l debas[2]. »

Au commencement de l'année suivante (307) Constantin

[1] « Reges... ipsos Franciæ non dubitasti « ultimis punire cruciatibus; nihil veritus « gentis illius odia perpetua et inexpiabiles « iras. » (Eumen. *Paneg. Constantin.* § 10.)

[2] *Paneg. Constantin.* § 16. — *Ludebas* exprime seulement l'idée des jeux, *ludi*, où périrent ces rois, sans doute avec des raffinements de barbarie qui ne justifient que trop les réflexions faites plus loin par Fréret sur la *politesse*, c'est-à-dire sur la civilisation romaine. — (*Note de l'éditeur.*)

passa le Rhin et tomba sur les Bructères, qui n'étaient point avertis de son expédition; il en tua un grand nombre, ravagea leur pays, envoya des partis faire le dégât sur les terres des Chamaves, des Chérusques, des Tubantes, nations comprises dans la ligue des Francs, et même sur celles des Vangions et des Allemands, voisins de la frontière orientale des Francs, auxquels ils s'étaient joints lors de la dernière expédition. Constantin ramena un grand nombre de prisonniers, mais il ne garda que les enfants, et fit périr tout le reste dans les jeux qu'il célébra vers le milieu de l'été [1]. Il y périt un si grand nombre de Francs, que le nom de *ludi francici* leur demeura; on les célébrait tous les ans le jour des ides de juillet et les suivants, auxquels ils sont marqués dans le calendrier qui porte le nom de Constantin. L'auteur d'un panégyrique, prononcé l'an 315, observe que les Francs donnèrent, dans ces spectacles, des preuves de ce courage et de ce mépris de la mort commun aux nations germaniques, mais par lequel les Francs se distinguaient parmi les autres Germains [2]. Ces éloges ne peuvent être suspects dans la bouche des plus cruels ennemis qu'eussent ces peuples. Je ne sais quelle idée peuvent donner de la politesse romaine les faits que nous venons de rapporter et une infinité d'autres semblables, dont leur histoire est remplie. En quoi peut consister une politesse qui fait gloire des actions les plus opposées à l'humanité, qui regarde le supplice des rois comme un jeu, qui se fait un spectacle agréable de la mort de ceux que la fureur des armes a épargnés?

[1] « Cæsi innumerabiles captivi, plurimi « puberes qui in manus venerunt, quorum « nec perfidia erat apta militiæ, nec ferocia « servituti, ad pœnas spectaculo dati sæ- « vientes bestias multitudine sua fatiga- « runt. » (Eumen. *Paneg. Constantin.* § 12.)

[2] « Qui cum exercitum differre liceat, « perire festinant seseque letalibus vulne- « ribus et mortibus offerunt; ex quo appa- « ret. . . . . trucem Francum quantæ molis « sit superare. » (Incerti *Paneg. Constantin.* § 24, *apud Panegyricos veteres.*)

Constantin rétablit le pont construit sur le Rhin, à Cologne, répara la forteresse[1] et les camps placés le long du fleuve; en sorte que non-seulement il se flattait d'empêcher les Francs d'entrer davantage dans la Gaule, mais qu'il se croyait en état de porter le fer et le feu dans leur pays toutes les fois qu'il le voudrait.

Les forces des Francs ne répondaient point à leur courage. Ils tentèrent plusieurs fois d'entrer dans la Gaule, et profitèrent de l'absence de Constantin, en 310, en 311, en 313 et en 320; mais toutes ces tentatives leur furent fatales, et ne servirent qu'à donner des prétextes aux Romains pour désoler leur pays. En 320, les Francs furent défaits par le jeune Crispus, fils de Constantin; et, dans cette guerre, ils montrèrent que leurs défaites passées n'avaient servi qu'à les irriter et qu'à leur inspirer une nouvelle ardeur.

Les Francs occidentaux ne prenaient point de part dans ces guerres; au contraire, il y a bien de l'apparence qu'ils fournissaient des troupes à l'empire, conformément aux traités faits avec Maximien et Constance. Nous voyons dans Ammien Marcellin que Bonitus, capitaine franc, avait utilement servi Constantin dans la guerre contre Licinius, en 324[2].

[1] C'est le château que l'on nomma *Castrum divitense* Une inscription trouvée dans les environs, en 1120, nous apprend qu'il ne fut achevé que la dixième année du règne de Constantin :

D·CONSTANTINO·PIO·FELICI·AVG·
OPPRESSIS·DOMITISQVE·FRANCIS·
IN·EORVM·TERRIS·CASTRVM·DIVITENSIVM
IN·PRAESENTIA·PRINCIPIS·SVI·
MILITES·CVM·INTERTVRRIO·FECERVNT·
D·N·M·Q·E·
X·X·VOTA·

(Abb. Ruperti, *Meditationes de incendio Divitensi*, *Mss. de Fréret*, fol. 17 r°.)

[2] Amm. Marcell. l. XV, c. v.

Les Francs demeurèrent tranquilles jusqu'à la mort de Constantin, arrivée en 337[1]. Son fils aîné, nommé Constantin de même que lui, eut les Gaules dans son partage. Il ménagea les Francs, et, loin de les inquiéter comme avait fait son père, il prit leurs troupes à son service, et ces Francs auxiliaires faisaient la plus considérable partie de l'armée avec laquelle il se préparait à marcher contre son frère Constant, qui régnait sur l'Italie et sur la Grèce, lorsque celui-ci le fit assassiner en 340.

Les Francs de l'armée de Constantin se répandirent dans la Gaule, et, ayant été joints par de nouvelles troupes de leur

[1] L'empire romain prit une nouvelle face sous son règne, mais qui contribua dans la suite à le ruiner; il diminua les impôts mis sur les terres et qui se payaient en espèces, pour établir des impôts censuels ou capitaux payables en argent, comme le follis et le chrysargyre, et il augmenta les anciens, politique qui ruina à la fin l'État, dont les peuples flottaient perpétuellement entre les horreurs de la famine et la non-valeur de leurs recettes. L'abondance, qui produisait la vileté du prix, ne les mettait pas moins hors d'état de payer les subsides que la stérilité, qui ne leur laissait pas de quoi se nourrir après les avoir payés. Un anonyme, qui écrivait vers le temps du grand Théodose, l'accuse d'avoir rendu les monnaies d'or et d'argent trop communes, au lieu que le commerce s'était fait jusqu'alors avec la monnaie de cuivre: « Constantini temporibus profusa largitio auri proære, quod antea magni pretii habebatur, vilibus commerciis assignavit; » ce changement, fait apparemment pour faciliter le payement des impôts pécuniaires, ayant donné lieu aux fréquentes altérations des monnaies. Zosime l'accuse d'avoir retiré les troupes qui campaient sur les frontières pour les mettre en garnison dans les villes, dont le séjour acheva de ruiner la discipline militaire, déjà fort altérée. Jusqu'alors les forts et les châteaux construits pour arrêter les barbares n'étaient que des camps fortifiés, *castra et castella.* On peut ajouter comme une des causes de l'affaiblissement de l'empire le partage qu'il en fit entre ses enfants; par là le nombre des charges se trouva considérablement augmenté, chaque empereur voulant avoir autant d'officiers et une cour aussi nombreuse qu'avant la division, et ainsi chaque empereur, quoique avec un revenu beaucoup moindre, se trouvait obligé à une dépense égale à celle des premiers empereurs, et peut-être est-ce ce qui engagea à changer la nature des impôts, parce que les subsides qui se payaient en denrées étaient portés dans les greniers, d'où ils n'étaient tirés que pour la subsistance des armées, au lieu que les impôts pécuniaires entraient dans les coffres du prince, qui était censé ne les employer qu'aux besoins de l'État et aux dépenses nécessaires. (*Mss. de Fréret*, fol. 68 r°.)

nation, venues de delà le Rhin, Constant marcha contre eux; mais, après plusieurs combats qui ne décidèrent rien, il comprit que le seul moyen de leur faire abandonner la Gaule était de traiter avec eux, et de les renvoyer dans leur pays avec des conditions qui les contentassent, ce qui arriva l'année suivante 341. Socrate nous apprend que Constant, quoiqu'il eût remporté une victoire sur les Francs, fit un traité avec eux par lequel ils devinrent alliés des Romains. Libanius, dans un discours prononcé en 349, à la louange de Constantin et de Constant, dit qu'il donna des chefs aux Francs qui les engagèrent à demeurer en paix avec l'empire. Ce sophiste, grand exagérateur, dit que par là l'empereur a trouvé le moyen de soumettre les Francs sans combattre et sans verser de sang. Il ajoute que les autres barbares de la Germanie ont été consternés en apprenant que les Francs, cette nation si redoutable, ont demandé la paix et sont retournés dans leur pays, eux qui regardaient comme une espèce de servitude de ne pouvoir faire la guerre.

Libanius ne dit point que Constant eût donné des rois aux Francs, et encore moins que ce fût aux Francs de delà le Rhin, ce qu'il n'aurait pas manqué de remarquer pour relever la gloire des princes qu'il loue. Ainsi il y a beaucoup d'apparence que ces chefs étaient les capitaines des Francs établis sur les terres de l'empire en deçà du Rhin. Ces chefs ou commandants avaient quelquefois le titre de rois, et souvent ils régnaient en effet sur des cantons particuliers.

Vignier croit que ce traité de 342 est celui dont il est souvent parlé dans Ammien Marcellin, et qu'il nomme *pax limitum*, la paix des frontières; les termes dont se sert Socrate favorisent cette opinion, et l'on ne voit point d'autre traité entre les Francs et l'empire depuis cette année 342 jusqu'à l'an 355,

auquel Ammien (l. XV, c. VIII) fait dire à Constance : « Persul-« tant barbari Gallias rupta limitum pace. » Le nom de ce traité suppose qu'il avait fallu régler les frontières des deux nations, et fixer leurs limites, ce qui prouve que le Rhin ne servait plus de barrière aux Germains dans toute sa longueur; ils étaient donc établis en deçà de ce fleuve, au moins vers son embouchure, où nous avons vu qu'il était très-probable qu'on les avait reçus du temps de Maximien, en 287, cinquante-cinq ans auparavant.

Les Gaules demeurèrent tranquilles pendant quelques années au moyen de ces traités; mais, en 350, Constant, déjà odieux par le meurtre de son frère Constantin, ayant aliéné les soldats prétoriens, ils conspirèrent contre lui, à Autun. Constant était un prince faible, livré, selon Zosime, aux débauches les plus honteuses, et qui se laissait gouverner par des favoris qui n'avaient pour mérite que les agréments de leur figure; ils étaient pour la plupart des barbares de la Germanie : c'était cette préférence qui avait irrité les prétoriens; ils voyaient avec douleur que les emplois et les richesses de l'empire passaient aux étrangers.

Magnence, commandant de deux légions et très-considéré par les troupes, fut proclamé empereur le 18 janvier 350; et Constant, abandonné de tous ses officiers, à la réserve de Laniogaisus, Franc de nation [1], fut tué comme il se sauvait en Espagne.

Magnence fut reconnu dans tout l'Occident. Il était Barbare ou Germain d'origine; son père avait quitté la Germanie pour passer au service de l'empereur Constance. Magnence était né dans la Gaule; c'est pourquoi Zosime lui donne le nom de *Læte*. Dès qu'il fut sur le trône, il renouvela les alliances avec les barbares, et leva des troupes nombreuses dans

[1] Amm. Marcell l. XV, c. v.

la Germanie, surtout parmi les Francs et parmi les Saxons, les plus belliqueuses nations de l'Occident, dit Julien, depuis empereur, dans un discours prononcé devant Constance à quelques années de là. Julien, qui était alors obligé de flatter Constance, parle de ce Magnence d'une manière très-méprisante; mais dans ses *Césars* il tient un autre langage; et, comme ce dernier ouvrage est écrit dans un temps où il était empereur, il y a plus d'apparence qu'il y dit la vérité. L'amour des troupes romaines pour un homme de famille barbare ne pouvait être fondé que sur son mérite, et la mort de Constant pouvait être regardée comme la juste punition du meurtre de son frère, dont il était souillé. Nous voyons même dans le discours prononcé par Julien, en présence de Constance, qu'il s'attache extrêmement à prouver que ce dernier n'avait pas dû traiter avec Magnence, et le reconnaître empereur. On doit conclure de cette apologie, que Magnence ne paraissait point aussi odieux et aussi méprisable en Orient que Julien nous le représente dans ce discours. Magnence ne conserva pas longtemps les Francs dans son parti; Silvanus, fils de ce Bonitus dont nous avons parlé, se déclara pour Constance, et, passant dans son armée avec les troupes qu'il commandait, son exemple fut suivi par une grande partie des Francs. Magnence fut défait en trois batailles rangées, et, ayant appris dans Lyon, où il s'alla renfermer, que les peuples de la Germanie s'étaient déclarés contre lui, il se donna la mort, vers le milieu du mois d'août (353). Son frère Decentius, qui avait été battu depuis peu par Chonodomarius, roi des Allemands, se tua de même dans Sens[1].

[1] «Constantio VI et Constantio II coss. «Magnentius se interfecit in Galliis apud «Lugdunum die III idus Aug. et Decentius frater Magnentii laqueo se suspendit XV kal. Septembris.» (Idat. *Fast. cons.* éd. de Sirmond, 1615, p. 53.)

Constance avait engagé ce roi des Allemands à se déclarer contre Magnence, de même que les Francs de Germanie; en sorte que, ces peuples ayant passé le Rhin de toutes parts, la Gaule, dont Magnence avait tiré toutes les troupes, était sans défense, et les barbares la ravageaient de tous côtés.

Constance, devenu maître de tout l'empire par la mort de Magnence, songea à s'opposer aux courses des Allemands[1]. Ces peuples, voisins de l'Italie, étaient par là beaucoup plus redoutables que les Francs. D'ailleurs il se flatta de ramener ces derniers et de les engager à renouveler les traités en donnant le commandement des troupes de la Gaule à ce même Silvanus dont nous venons de parler et qu'il avait fait général de l'infanterie[2]. Silvanus, à la tête de huit mille hommes de troupes auxiliaires, se rendit à Cologne, passa par Auxerre, par Troyes et par Reims, obligeant les barbares d'abandonner ces provinces.

Constance marcha contre les Allemands (354); mais, après quelques légères escarmouches, il traita avec leurs rois Gundomadus et Vadomarius, et leur accorda la paix aux conditions qu'ils voulurent[3].

Le mérite de Silvanus lui avait fait des ennemis à la cour[4]. Les Francs occupaient les premiers postes, *quorum... in palatio multitudo florebat*, dit Ammien (l. XV, c. v), témoin oculaire, et qui était alors dans l'armée de Constance. Arbétion, d'autant

[1] Ammien, l. XV, c. IV, dit que ces Allemands étaient les *Lentienses*, et que les troupes qui marchèrent contre eux passèrent par la Rhétie.

[2] *Pedestris militiæ rector.* (Amm. Marc. XV, v.)

[3] « Pacem..... quæ justis conditionibus « petebatur. » (Amm. Marc. l. XIV, c. x.)

[4] Ammien nomme encore d'autres capitaines Francs : « Seniauchus qui equestrem turmam comitum tuebatur, et « Bappo ducens promotos (l. XV, c. IV); « Teutomeres protector domesticus » (l. XV, c. III); « Scutariorum tribunus nomine Bai« nobaudes. » (L. XV, c. XI)

plus jaloux des succès de Silvanus, que lui-même n'avait pas acquis beaucoup de gloire dans la guerre contre les Allemands, voulut le perdre dans l'esprit de Constance, et supposa des lettres qui le faisaient paraître criminel d'État. Malarichus, commandant des troupes françaises, et le tribun Mallobaudes se plaignirent hautement de ce que l'on employait la calomnie et la fourberie pour perdre les plus fidèles serviteurs de l'empire[1]. L'intrigue fut découverte; mais Silvanus, connaissant le caractère cruel et soupçonneux de l'empereur, ne jugea pas à propos de s'aller remettre entre ses mains. Il songea d'abord à quitter le service de l'empire, et à se retirer au delà du Rhin, chez ceux de sa nation. Mais Laniogaisus, ce même Franc qui était demeuré fidèle à Constant lorsqu'il fut abandonné de tout le monde, lui représenta que les Francs, irrités de ce qu'il avait quitté le parti de Magnence, et de ce qu'il les avait obligés d'abandonner la Gaule, ne le recevraient que pour le faire périr ou pour le livrer à l'empereur. Dans cette situation, Silvanus prit le parti extrême, et se fit proclamer empereur cinq jours après avoir distribué le prêt aux troupes, au nom de Constance, preuve que cette révolte n'était pas un projet médité.

Silvanus ne garda l'empire que vingt-huit jours, au bout desquels il fut assassiné par ses propres soldats, que Constance avait gagnés (355). Ammien Marcellin, qui accompagnait celui qui fut chargé de ce complot, nomme Silvanus, *ducem haud exilium meritorum*[2], et n'en parle qu'avec éloge. La mort de Silvanus remit les Gaules dans l'état d'où il les avait tirées. Les barbares repassèrent le Rhin en si grand nombre, que les

[1] « Malarichus gentilium rector... stre« pebat immaniter, circumveniri homines « dicatos imperio per fictiones et dolos « minime debere proclamans. » (Amm. Marc. l. XV, c. v.)

[2] L. XV, c. v.

armées romaines abandonnèrent la frontière et se retirèrent dans le cœur du pays. Ursicin, nommé pour succéder à Silvanus, ne pouvant défendre Cologne, se retira à Reims, où il était encore en 356. Zosime dit que ces barbares étaient les Francs, les Saxons et les Allemands; les deux premières nations étaient alors très-souvent liguées ensemble. Les Gaules demeurèrent exposées aux courses des barbares[1], et, à la fin de cette année 355, Constance, obligé de courir à la défense de l'empire d'un autre côté, déclara Julien, son neveu, César, et l'envoya dans les Gaules tâcher de remédier aux désordres où étaient toutes choses. Ammien dit que Constance, dans le discours qu'il tint en conférant la dignité de César à Julien, attribuait aux barbares le motif de venger la mort de leurs compatriotes Magnence et Silvanus; c'est en cette occasion qu'il se sert de l'expression dont j'ai parlé plus haut, *persultant Barbari Gallias, rupta limitum pace*[2]: ils violent les conditions du traité par lequel on avait réglé les frontières de l'empire. Nous verrons que dès lors cette frontière n'était plus formée par le Rhin, dans toute sa longueur.

Julien marque, dans sa lettre écrite aux Athéniens pour leur rendre compte de ce qu'il fit dans cette guerre, que les barbares s'étaient emparés de trois cents stades de pays le long de ce fleuve, et de quarante milles, et qu'ils en ravageaient trois fois autant, en sorte que l'on ne se croyait pas en sûreté dans les villes les plus éloignées.

Julien partit de Milan à la fin de décembre, et trouva les choses encore plus désespérées qu'on ne les faisait à la cour de l'empereur; les Francs s'étaient emparés de Cologne, « Colo-« niam Agrippinam..... pertinaci Barbarorum obsidione rese-

[1] « Deploratas jam Gallias indicantes, « nullo renitente ad internecionem, barba-« ris vastantibus universa. » (Amm. Marc. l. XV, c. VIII.) — [2] *Id. ibid.*

« ratam magnis viribus et deletam, » dit Ammien (l. XV, c. VIII), et ravageaient tout jusqu'aux portes d'Autun. Il employa l'hiver et le printemps à rassembler les débris des armées de la Gaule (356), *provinciæ fragmenta,* comme les nomme Ammien. Au mois de juin il marcha au secours d'Autun assiégé par les barbares; de là il passa à Auxerre, et, ayant mis une garnison à Troyes, qui craignait d'être assiégée, il se rendit à Reims où était l'armée romaine; s'étant mis à sa tête, il marcha vers les Allemands, qui s'étaient emparés des villes de Mayence, de Worms, de Spire, de Strasbourg et du territoire de ces villes. Ces Allemands étaient ceux du *Pagus Lentiensis*, dont la capitale était proche de *Rauracum*. Gundomadus et Vadomarius, rois de cette nation, ayant été battus et obligés de se réfugier au delà du Rhin, Julien pensa à retirer Cologne des mains des Francs qui en étaient maîtres depuis dix mois; il y conduisit son armée, et ne quitta point ce lieu qu'il n'eût conclu avec leurs rois un traité avantageux à l'empire, et repris une place si importante.

Ammien, qui était dans l'armée de Julien, ne nous apprend aucun détail de cette expédition contre les Francs; sans doute que le reste de la campagne se passa en négociations, car ce fut par la conclusion de ce traité que Julien la termina, après quoi il ramena son armée en quartier d'hiver à Sens, où il se rendit par la ville de Trèves. Julien, dans sa lettre aux Athéniens, se vante d'avoir passé trois fois le Rhin; celle-ci doit être la première, et nous voyons dans Ammien que Julien avait en effet passé ce fleuve, et que ce fut sur la rive germanique que les Francs lui vinrent proposer la paix.

Cependant les barbares firent de nouvelles courses dans la Gaule (357); cet hiver Julien fut même assiégé dans Sens[1];

[1] Amm. Marc. l. XVI, c. IV.

au commencement de la campagne il assembla ses troupes à Reims, et marcha vers la première Germanie, pour y joindre un corps de vingt-cinq mille hommes que l'empereur envoyait contre les Suèves ou Allemands qui avaient fait des courses dans la Rhétie. Pendant qu'il était en marche, un parti de barbares, ayant pénétré jusqu'à Lyon, en pilla les dehors; il s'en fallut peu que la ville ne fût prise. Ces barbares se retirèrent dans la Franche-Comté et par le pays des *Rauraci* où ils traversèrent le Rhin avec leur butin, ce qui montre qu'ils étaient Allemands. Ammien (l. XVI, c. XII) les nomme *Læti barbari ad tempestiva furta solertes*. Les *Lætes*, ayant servi dans les troupes romaines, connaissaient le pays, par conséquent étaient propres à conduire de semblables entreprises. Toute cette année fut employée à la guerre contre les Allemands, qui furent défaits et obligés de demander la paix. Julien reprit non-seulement tout le pays dont ils s'étaient emparés en deçà du Rhin, mais encore il ravagea leur propre pays, et rétablit les places et les forts bâtis sur le Rhin.

Le traité de l'année précédente n'avait été conclu qu'avec une partie de la nation des Francs et seulement avec les rois voisins de Cologne, ou avec ceux des Bructères.

Les autres nations, qui n'avaient pas été comprises dans le traité, continuaient leurs courses; un de leurs partis ayant été attaqué, dans le pays de Juliers, par les troupes romaines, se jeta dans deux châteaux bâtis sur la Meuse, et y soutint un siége de cinquante-quatre jours, au bout desquels il fut obligé de se rendre à discrétion faute de vivres; ils étaient seulement au nombre de six cents, et Julien les envoya à l'empereur[1]. Le

[1] « Remos Severus magister equitum per « Agrippinam petens et Juliacum Franco« rum, validissimos cuneos in sexcentis « velitibus, vacua præsidiis loca vastantes, « offendit. » (Amm. Marcell. l. XVII, c. II.)

reste de la nation avait envoyé une armée pour les dégager; mais, n'étant arrivée qu'après la prise de ces places et lorsqu'ils étaient partis pour l'Italie, elle se retira sans rien entreprendre, et Julien alla passer le reste de l'hiver à Paris.

Il se prépara à une expédition qu'il projetait contre les Francs, tant contre ceux établis en deçà du Rhin que contre ceux de la Germanie (358). Nous voyons que les premiers occupaient une assez grande étendue de pays, et il y a lieu de croire qu'ils étaient maîtres de la seconde Germanie; ce qui me le fait croire, c'est qu'on lit dans Ammien que Julien, voulant soulager les provinces de la Gaule les plus maltraitées, demanda qu'on lui permît de se charger de l'imposition et de la répartition de la capitation, qui était montée excessivement haut[1]; persuadé que les exactions et les frais faits mal à propos par les huissiers du président et du préfet étaient ce qu'il y avait de plus ruineux, il demanda qu'il ne leur fût permis de faire aucune poursuite. Julien ne réclama la commission de percevoir cette imposition que pour la seconde Belgique, *ut secundæ Belgicæ multiformibus malis oppressæ dispositio sibi committeretur*[2]. La seconde Germanie, plus exposée aux courses des barbares, avait encore plus besoin de soulagement; et, de ce que Julien ne la joint pas à la Belgique, il en faut, je crois, conclure qu'elle n'était habitée que par des Francs, et qu'à l'exception des environs de quelques places de guerre, destinées

[1] La capitation romaine était de 25 pièces d'or par tête, lorsque Julien arriva dans les Gaules, et, lorsqu'il les quitta, il était venu à bout de la diminuer de plus des deux tiers, et de la réduire à sept.

Le *solidus*, ou la pièce d'or de ce temps-là, pèse 84 de nos grains de marc, et vaudrait 12 l. 18 s. 1 d. et demi de notre monnaie actuelle (1727). Les 25 *solidi* faisaient 332 l. 13 s. etc. par tête pour la seule capitation, sans comprendre les autres impositions. Julien la réduisit à sept pièces d'or, ou à 30 l. 6 s. (Voy. Bouteroue, *Recherches sur les monnaies de France*, p. 175.)

[2] Amm. Marcell. XVII, c. III.

à l'entretien des garnisons qui les défendaient, tout le reste appartenait à des peuples qui ne payaient aucun tribut. Nous avons vu plus haut, qu'au temps de Maximien et de Constance, les Francs s'étaient emparés du pays situé depuis le Rhin jusqu'à l'Escaut. Julien s'étant mis de bonne heure en campagne, pour surprendre ces Francs à l'improviste, il s'avança jusqu'à Tongres, ville bâtie assez près de la Meuse.

Les termes d'Ammien, qui servait alors dans l'armée des Gaules, comme je l'ai déjà observé, sont trop importants pour ne pas les rapporter ici. Julien marcha dans le pays de ces Francs, que l'usage nomme Saliens[1], qui ont eu autrefois la hardiesse de s'établir les armes à la main sur les terres des Romains et dans le pays nommé Toxandrie : « Ausos olim « in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi fi- « gere prælicenter[2]. » Ces termes, *ausos* et *habitacula sibi figere prælicenter,* supposent une invasion à main armée, et ne se peuvent entendre d'un établissement accordé par les Romains, encore moins d'une distribution de terres faite à des nations vaincues, comme celle dont parlent les panégyristes de Maximien et de Constance, dont j'ai rapporté plus haut les passages.

Le mot *olim* suppose un temps un peu éloigné de celui de cette expédition de Julien et de l'an 358; ainsi il ne peut regarder l'irruption arrivée trois ans auparavant, en 355, lorsque Constance disait que les barbares avaient violé le traité des frontières, *ruptam esse limitum pacem.* Il faut donc chercher un temps plus éloigné. Constantin était mort en 337; il n'y avait que vingt et un ans, et, pendant presque tout ce temps, les Francs avaient été alliés de l'empire et en bonne intelli-

[1] « Petit primos omnium Francos, eos « videlicet quos consuetudo Salios appel- « lavit. » (Amm. Marcell. l. XVII, c. VIII.)

[2] *Id. ibid.*

gence avec les empereurs, qui se servaient de leurs troupes, et donnaient des emplois considérables à leurs chefs.

Ces peuples avaient donc commencé à se lier avec les Romains et à connaître leur langue et leurs mœurs, sans quoi ces capitaines francs n'eussent pu parvenir aux charges; ainsi l'on ne peut placer l'irruption des Francs depuis la mort de Constantin; le mot *olim* suppose d'ailleurs un temps plus éloigné, et une distance de plus de vingt et un ans. Le règne de Constantin a duré trente et un ans, et avait commencé en 306. Lui et son père ont fait la guerre aux Francs, et l'ont faite avec avantage; ainsi il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent laissé envahir une partie de la Gaule par les Francs, sur lesquels ils remportaient des victoires si fréquentes; c'est donc avant l'an 292 qu'il faut placer l'invasion de la Toxandrie par les Francs Saliens.

Nous avons vu plus haut qu'en 287, au temps de la révolte de Carausius, les Francs passèrent le Rhin, dont il avait retiré les garnisons pour les emmener en Angleterre, s'emparèrent de la Batavie, se répandirent dans la Gaule, non-seulement jusqu'à l'Escaut, mais même jusqu'à Boulogne, et y demeurèrent jusqu'à l'an 292, que Constance, associé à l'empire par Maximien, leur fit la guerre, et les chassa d'une partie de ce pays. Il en demeura une partie, et Mamertin, dans le panégyrique de Maximien, nous apprend que cet empereur, ayant accordé la paix à Genebaud et à Esatech, rois des Francs, rendit à l'un ses États, et combla l'autre de présents. Il dit que l'un de ces rois vint, avec sa nation entière, se présenter à Maximien, pour obtenir de lui la confirmation de sa souveraineté[1]. Il ajoute que ce prince montra

[1] «Quid enim ille aliud expetivit ad «conspectum cum omni gente sua ve«niendo, nisi ut tunc demum integra «auctoritate regnaret, cum te, Maxi«miane, placasset.» (Mamert. *Pan. Maximian.* § 10.)

l'empereur à ses peuples, comme celui duquel relevait son pouvoir[1].

Ce prince était probablement roi de ces Francs Saliens qui étaient établis dans la Toxandrie, au temps de Julien, et c'était de cette nation qu'étaient tirées les troupes auxiliaires que les Francs donnaient aux Romains[2]. Ces Saliens, mêlés avec quelques Romains demeurés dans le pays, avaient perdu une partie de leurs mœurs grossières; et leurs chefs, devenus moins éloignés de la politesse romaine, pouvaient se pousser à la cour des empereurs, dans les armées.

Les traitements que Julien fit à ces Saliens, en 358, soixante et dix ans après leur établissement dans la Toxandrie, confirment cette conjecture.

Au bruit de la marche de Julien, les Saliens lui députèrent les principaux de la nation, pour lui demander la paix, remontrant qu'habitant un pays qui leur appartenait, ils ne devaient point être inquiétés lorsqu'ils n'attaquaient point les Romains : « Cui cum Tungros venisset, occurrit legatio..... pacem

[1] « Ostendit ille te identidem, ut audio, « popularibus suis, et intueri diu jussit et « obsequia discere, cum tibi ipse servi« ret. » (Mamert. *Pan.* Maximian, § 10.)

[2] Ils étaient indépendants, avaient leurs chefs ou juges, conservaient leur langue et leurs coutumes: ils donnèrent le nom de *Salique* à la terre qu'ils habitaient et à celle qu'ils occupèrent encore dans la suite, et leur nom devint si fameux, que les Francs prirent leurs lois lorsqu'ils furent devenus maîtres des Gaules. Comme Ammien (l. XVII, c. VIII) en parlant de ces peuples, dit · *Francos quos consuetudo Salios vocat*, on a cru que ce nom était latin et leur avait été donné à cause de leur légèreté, les *sauteurs*, *a saliendo*, d'autant plus que Sidonius Apollinaris, en caractérisant les peuples du nord par ce qu'ils ont de singulier, leur donne l'avantage de la course, *Salius pede*; mais, comme je l'ai déjà dit, on ne peut rien conclure d'une épithète que la seule commodité de la mesure a souvent fait choisir; d'ailleurs il y avait des Saliens dans la Germanie, au delà du Rhin, qui n'avaient pas pris leur nom de la langue latine. Il est plus probable que c'est du fleuve *Sala*, sur les bords duquel ils habitaient. Strabon en parle comme d'un fleuve assez considérable, et il dit que Drusus mourut après l'avoir traversé pour revenir sur le Rhin; il porte aujourd'hui le nom d'Yssel et le pays voisin celui de *Salland*. (*Mss. de Fréret*, fol. 72 v°.)

« sub hac lege prætendens, ut quiescentes eos, tanquam in suis, « nec lacesseret quisquam, nec vexaret[1]. » Julien n'avait rien à leur opposer, aussi fit-il des présents à ces envoyés, et, ayant seulement proposé d'ajouter au traité quelques conditions équivoques, il leur permit de retourner chez eux pour les communiquer à leurs compatriotes : « Hos legatos, negotio « plene digesto, oppositaque conditionum perplexitate, ut in « iisdem tractibus moraturus, dum redeunt, muneratos absol- « vit[2]. » Julien leur avait promis de les attendre à Tungres; mais il se mit en marche dès qu'ils furent partis, et, faisant avancer un corps de troupes le long d'un fleuve qu'Ammien ne nomme pas[3], il se trouva au milieu de leur pays, lorsqu'ils étaient occupés de délibérer sur les propositions qu'il leur avait faites. Les Saliens, surpris par la promptitude de Julien, se soumirent à toutes les conditions qu'il leur voulut imposer, et Julien leur confirma la possession du pays qu'ils occupaient : « deden- « tes se cum opibus liberisque suscepit[4]. » Ce mot *suscipere* suppose que Julien laissa ces Saliens en paix dans ce pays; il dit la même chose aux Athéniens. Libanius, dans sa harangue à la louange de Julien, dit que toute la nation des Saliens demanda à passer sur les terres de l'empire, et qu'il leur accorda des terres, à condition de lui fournir des troupes auxiliaires contre les autres barbares. Nous trouvons en effet, dans la Notice de l'empire, quatre corps différents de *Saliens :* deux nommés simplements *Salii*, au nombre des *auxilia Palatina*, ou des troupes étrangères destinées à la garde du prince; un dans l'Orient, et l'autre dans l'Occident. Les deux autres sont distingués, l'un, par le nom de *Salii juniores*, à cause qu'il était moins an-

[1] Amm. Marcell. l. XVII, c. VIII.

[2] *Id. ibid.*

[3] *Per ripam*, peut-être le long du *Demer*, ou même le long de la Meuse, pour leur fermer le chemin de la Germanie.

[4] Amm. Marcell. l. XVII, c. VIII.

cien que les deux premiers; l'autre, par celui de *Salii Gallicani*, ou Saliens de la Gaule; ce dernier était sans doute levé parmi les Saliens établis en deçà du Rhin.

Le dessein de Julien, dans son expédition contre les Francs, n'était pas seulement de les obliger à lui donner leurs troupes; il avait une autre vue dont il nous instruit lui-même, dans sa lettre aux Athéniens. Il voulait rétablir quelques forts sur le Rhin, pour être le maître de ce fleuve et pouvoir faire remonter sans obstacle les blés que l'on tirait d'Angleterre, pour munir les garnisons établies sur le haut Rhin. Ce projet était extrêmement important; mais l'exécution en était si difficile, que, comme nous le voyons dans Zosime, le préfet des Gaules était d'avis que l'on payât 20 mille livres d'argent aux barbares de tribut annuel, pour obtenir d'eux la permission de faire cette navigation; et l'empereur Constance avait approuvé ce traité, le conseil croyant la chose nécessaire, toute honteuse qu'elle était à l'empire. C'est une nouvelle preuve que les Francs étaient les maîtres des pays situés sur les deux bords du Rhin, et que les Romains n'y avaient aucune ville ni aucun fort; la valeur et l'activité de Julien garantirent le nom romain de la honte d'un pareil traité. Après avoir soumis les Saliens, ce prince marcha contre les Chamaves, autre nation des Francs, qui avait aussi passé le Rhin, *itidem ausos similia*. Comme ils en occupaient les deux bords, ils pouvaient arrêter la flotte romaine, et il était impossible de conduire les blés d'Angleterre à Cologne, sans leur consentement, à ce que nous apprend Eunape. Ces Chamaves occupaient le pays qui est entre le Rhin et la Meuse; Julien les attaqua avec les troupes des Francs, et surtout avec celles qu'un Franc que Zosime nomme *Charietton* avait levées pour donner la chasse aux barbares répandus dans la Gaule. Les Chamaves furent battus,

Julien les obligea de repasser le Rhin[1] et de lui donner leurs troupes, avec des otages au nombre desquels était la mère de leur roi *Nébiogaste;* le fils de ce prince, qui avait été fait prisonnier par les Romains, resta auprès de Julien, lequel, pour assurer davantage la navigation du Rhin, fit réparer trois châteaux abandonnés depuis longtemps, *munimenta tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ, subversa dudum*[2], et situés sur la Meuse; ce qui prouve que les Francs s'étaient emparés des bords de ce fleuve.

Après ces deux expéditions, Julien marcha sur le haut Rhin, où il employa le reste de la campagne contre les Allemands, dont une partie fut obligée de se soumettre.

Julien s'occupa l'année suivante (359) à rebâtir ou réparer les places situées sur le Rhin; Ammien (l. XVIII, c. II) en nomme sept: *Castra Herculis,* Erkelens, dans la Gueldre; *Quadriburgium,* Quaet-Druet, entre Cologne et Juliers; *Tricesimæ,* autrement *Colonia Ulpia Trajana,* Kellen, dans le duché de Clèves; *Novesium,* Nuys; *Bonna,* Bonn; *Antunnacum,* Andernach; et *Bingio,* Bingen. Ces villes et ces forts avaient étaient ruinés dans l'invasion des Francs, à la mort de Silvanus.

Julien, dans sa lettre aux Athéniens, assure qu'il a repris plus de quarante villes dont les barbares s'étaient emparés.

Le succès de Julien dans la Gaule, et la réputation qu'il y acquérait, donnèrent de la jalousie à Constance; soupçonneux, comme le sont tous les princes faibles, il voulut affaiblir Julien en lui retirant les troupes qu'il commandait. Les ministres auxquels il se laissait gouverner ne s'embarrassaient pas de laisser la Gaule exposée aux courses des barbares, pourvu qu'ils missent Julien hors d'état de se passer d'eux.

[1] « Pacem hoc tribuit pacto, ut ad sua « redirent incolumes. » (Ammian. Marcell. l. XVII, c. VIII.) — [2] Amm. Marcell. XVII, c. IX.

Mais ce fut par cette démarche même qu'ils hâtèrent l'élévation de Julien au trône; ce prince avait remontré à l'empereur que la plus grande partie de ses troupes étaient étrangères et composées de soldats qui s'étaient engagés au service de l'empire, à condition qu'on ne les mènerait point hors de la Gaule et au delà des Alpes; que ce manque de parole empêcherait ces nations étrangères de fournir dorénavant des troupes, et que c'était cependant par leurs secours que l'on pouvait contenir les barbares : « Sub hoc venerant pacto, ne ducerentur « ad partes unquam Transalpinas : verendum se affirmans ne « voluntarii barbari militares sæpe, sub ejusmodi legibus as-« sueti, transire ad nostra, hoc cognito, deinceps arcerentur..... « abstrahendos a Galliarum defensione pugnaces numeros bar-« barisque jam formidatos[1]. »

Ces remontrances de Julien nous apprennent quels étaient les priviléges de ces troupes étrangères, et nous voyons qu'elles n'obéissaient que dans ce qui était du service militaire; encore fallait-il que ce fût conformément aux conditions auxquelles elles s'étaient engagées.

Les officiers de l'empereur n'écoutèrent rien; et, comme ces troupes étrangères étaient mêlées parmi les troupes romaines, et dispersées en divers lieux, elles furent obligées de marcher vers Paris, où elles devaient se rassembler pour prendre ensuite le chemin d'Italie. Elles se trouvèrent donc à Paris au commencement de l'année 360[2], et, dès qu'elles furent réunies, elles sentirent leurs forces, refusèrent ouvertement de marcher, se mutinèrent, et en vinrent jusqu'à forcer Julien de prendre la pourpre. Il résista longtemps, et il semble, par le récit d'Ammien qui était présent à toutes ces choses, que sa résistance était sincère. Il céda donc à leurs instances, et,

[1] Amm. Marcell. l. XX, c. IV. — [2] Amm. Marcell. l. XX, c. IV.

après quelques négociations pour justifier son action auprès de l'empereur, dès le commencement de la campagne il se mit à la tête des troupes, et les mena contre une nation de Francs qui avait continué de faire des courses sur les terres de l'empire. Il passa le Rhin à *Tricesima*, vers l'embouchure de la Lippe, 54 mille pas au-dessus de Cologne, et fit le dégât sur les terres des Francs Attuariens. Ces peuples se croyaient défendus par la difficulté de conduire des troupes dans leurs pays remplis de bois et de collines : « Nimiumque securos, quod « scruposa viarum difficultate arcente, nullum ad suos pagos « introisse meminerant principem[1] ; » ce qui convient fort à la partie orientale du pays de Clèves. Ils furent surpris par Julien, qui les battit en plusieurs rencontres, et leur accorda enfin la paix aux conditions qu'il voulut : *orantibus..... pacem ex arbitrio dedit*[2].

Nous voyons donc trois nations établies sur le Rhin, au temps de Julien : les Saliens, les Chamaves et les Attuariens. Les Saliens étaient maîtres des deux bords du Rhin, et occupaient la Toxandrie, au voisinage de Tongres. Cette Toxandrie, dont la situation est marquée dans Pline vers l'embouchure de l'Escaut, comprenait plusieurs peuples répandus entre le Rhin et l'Escaut, dans une partie du Brabant, et au nord du *Demer*, qui prend sa source aux environs de *Maestricht*. Dans ce pays, on trouve encore le nom de *Tessender loo*, ou de bois des *Toxandriens*. Ces Saliens, établis dans la Gaule, sont proprement ceux qui ont fondé la monarchie française, comme on le voit par ce que leur loi, sous le nom de *salique*, a été regardée comme la loi commune de toute la nation.

Les Chamaves habitaient sur le Rhin, dans le voisinage de *Novesium* ou *Nuys*, et ils s'étaient emparés des pays qui sont

[1] Amm. Marcell. l. XX, c. x. — [2] *Id. ibid.*

entre le Rhin et la Meuse. On croit trouver des vestiges de leur nom dans ceux de *Caëmen*, ville du comté de la Mark; de *Ham* ou *Kham*, bourgade bâtie sur la Lippe, et dans ceux de quelques autres lieux du même canton.

Les troisièmes sont les Attuariens qui habitaient au nord de ces derniers; ils sont nommés *Chatuarii* ou *Chassuarii*, dans Strabon, dans Tacite et dans Ptolémée. On trouve dans la géographie du moyen âge plusieurs lieux qui portaient leur nom, parce qu'ils s'y établirent dans la suite, lors de la conquête des Gaules par les Francs; M. de Valois en a marqué quelques-uns.

Julien, après son expédition contre les Attuariens, remonta le Rhin jusqu'à *Rauracum* ou Bâle, visitant toutes les garnisons de cette frontière. Après quoi il revint passer l'hiver à Vienne, pour être à portée de l'Italie. Les Francs observèrent religieusement les traités conclus avec Julien; et, lorsqu'il eut été tué en 363, dans un combat contre les Perses, Jovien, qui fut choisi par les troupes pour lui succéder, se hâta d'envoyer un courrier à *Malarich*, capitaine franc, duquel nous avons parlé dans l'affaire de *Silvanus;* il lui offrit le généralat des troupes de la Gaule, *magister armorum per Gallias;* mais il refusa cette charge parce qu'il aurait fallu ôter le commandement à un officier de mérite qui en était revêtu. Cette démarche montrait la considération où était ce Malarich, et elle servit, selon les apparences, à retenir les Francs dans l'alliance de l'empire; car nous voyons qu'il n'est point parlé d'eux dans l'énumération que fait Ammien des nations barbares qui attaquaient l'empire, lorsque Valentinien succéda à Jovien, en 364. Ce prince associa son frère Valens à l'empire, lui abandonna l'Orient, et passa dans la Gaule en 365. Il était à Paris au mois de novembre de cette année, lorsqu'il apprit que les

Allemands, irrités de ce que l'on avait diminué les présents ordinaires que l'on faisait à leurs envoyés, avaient forcé les garnisons romaines et ravageaient la Gaule et la Rhétie[1]; ces envoyés des Allemands à la cour de l'empereur, *legati ad comitatum missi*, étaient apparemment ceux qui allaient pour renouveler les traités avec l'empereur.

Les Allemands passèrent une seconde fois le Rhin, à la faveur de la glace[2]; ils étaient divisés en trois corps. Charietton, ce Franc qui s'était distingué dans la guerre de Julien contre les Chamaves, et qui était alors commandant des troupes dans les deux Germanies, *comes per utramque Germaniam*[3], marcha contre eux et fut défait par la lâcheté des troupes romaines[4]. Ce Charietton avait avec lui un général romain. Nous voyons souvent les armées romaines commandées par deux chefs, l'un barbare et l'autre romain. Charietton fut tué en combattant et en s'exposant pour empêcher les troupes de lâcher pied[5].

Les Saxons et les Francs qui habitaient sur les bords de l'Océan vers l'embouchure de l'Amisus et du Weser, c'est-à-dire les Frisons et les Chauques, s'étaient remis à faire des courses; ils ravageaient surtout les côtes de l'Angleterre, voisines de la Germanie, et celles que la Notice nomme *littus Saxonicum per Britannias*. Valentinien envoya contre eux Théo-

[1] « Alamanni enim perrupere Germaniæ « limites, hac ex causa solito infestius moti : « cum legatis eorum missis ad comitatum « certa et præstituta ex more munera præ- « beri deberent, minora et vilia sunt attri- « buta..... quæ prope kal. Novembris « venturo Valentiniano Parisios, eodem- « que nuntiata sunt die. » (Amm. Marcell. l. XXVI, c. v.)

[2] « Alamanni..... post kal. Januarias, « cum per glaciales tractus hiemis rigidum « inhorresceret sidus, cuneatim egressa « multitudo licentius vagabatur. » (Amm. Marcell. l. XXVII, c. 1.)

[3] Amm. Marcell. l. XXVII, c. 1.

[4] Zosime, l. IV, c. IX, dit que c'était le corps Batave, et que Valentinien voulait le casser pour cette raison.

[5] « Dum cedentes objectu corporis et « vocis jurgatorio sono audentius retinet. » (Amm. Marcell. l. XXVII, c. 1.)

dose, père de celui qui fut depuis empereur, officier de grande réputation et qui s'était distingué dans la guerre de Julien contre les Francs, en 358. Ces descentes des pirates francs et saxons sont de l'an 367. Les Francs voisins du Rhin demeurèrent tranquilles et ne prirent point de part aux mouvements de leurs compatriotes. Valentinien, qui avait remporté de grands avantages sur les Allemands, rétablit les forts construits par Julien le long du Rhin, et en bâtit même de nouveaux. Ammien dit qu'il y en avait depuis l'Océan jusqu'à la Rhétie[1].

En 370 les Saxons vinrent faire une descente dans la Gaule; ils étaient en grand nombre et taillèrent en pièces l'armée du comte Nannienus, en sorte qu'ils firent d'abord de très-grands ravages; mais, ayant appris que l'on envoyait contre eux une armée considérable, ils demandèrent qu'il leur fût permis de se retirer; on le leur accorda à condition qu'ils abandonneraient leur butin: « Discedere permissi sunt Saxones sine impedimento « unde venerant reversuri[2]. » Ils avaient encore été obligés de donner une partie de leur jeunesse pour mettre dans les troupes romaines; mais, dans leur retraite, les Romains leur dressèrent une embuscade dans laquelle ils périrent tous, ayant été surpris lorsqu'ils se reposaient sur la foi d'un traité[3]. Ammien Marcellin, qui parle encore de cet événement au livre XXX, chap. VII de son Histoire, dit que cela se passa dans un pays peu éloigné de la mer. Orose, l. VII, c. XXXII, dit que c'était dans le pays des Francs, *in ipsis Francorum finibus*. S. Jérôme, et Cassiodore

[1] « Rhenum omnem a Rhætiarum exordio adusque fretalem Oceanum magnis « molibus communiebat, castra extollens « altius et castella, turresque assiduas per « habiles locos et opportunos » (Amm. Marcell. l. XXVIII, c. II.)

[2] Amm. Marcell. l. XXVIII, c. v.

[3] « Quibus omni jam formidine vacuis « reditumque parantibus, occulte pedites « missi insidias in abdita quadam valle « struxerunt. » (Amm. Marcell. XXVIII, v.)

après lui, marquent *Deuson* pour le lieu de la défaite des Saxons, *Deusone in regione Francorum*[1].

La situation de ce lieu de Deuson a partagé nos historiens; les uns ont cru que c'était *Duiz* (Deutz), *Divitense monumentum*, auprès de Cologne. D'autres l'ont pris pour *Duisbourg*, sur le Rhin; d'autres pour *Dusseldorf*, auprès de Nuys. Ces endroits sont à la vérité sur la frontière des Francs, mais ils sont très-loin de la mer, et ne peuvent se trouver sur la route que tenaient les Saxons pour aller rejoindre leur flotte. Pour moi, je serais tenté de croire que *Deuson* était le lieu nommé aujourd'hui *Deynse*, situé sur la Lys, un peu au-dessus de Gand, et à dix ou douze lieues d'Ostende; le nom et la situation conviennent, car *Deuson* était sur la frontière des Francs Saliens. C'est faute d'avoir fait réflexion à l'étendue du pays qu'ils occupaient dans la Gaule, que l'on a placé *Deuson* sur le Rhin, à une très-grande distance de la mer. Une médaille de l'empereur Posthume, sur laquelle on lit *Herculi Deusoniensi*, autour d'un temple, avec la statue de ce dieu, nous apprend que *Deuson* était un lieu connu, et où il y avait un temple d'Hercule qui avait quelque célébrité.

La guerre contre les Allemands durait toujours malgré les fréquents avantages que Valentinien avait remportés sur eux; elle ne fut terminée qu'en 374, par un traité que leur roi Macrien exécuta de bonne foi. Ammien (l. XXX, c. III) dit, en parlant de lui : « Dedit postea ad usque vitæ tempus extremum « constantis in concordiam animi facinorum documentum pul« chrorum; » ce qui suppose qu'il vécut encore plusieurs années depuis ce traité. Ammien nous apprend qu'il fut tué dans un combat contre les Francs de delà le Rhin. « Periit autem in « Francia, posteaquam, dum internecive vastando perrumpit

[1] Cassiod. *Chron* (Valentin. IV et Valent. IV coss.)

« avidius, oppetiit Mellobaudis bellicosi regis insidiis circum-« ventus. » (Amm. Marcell. l. XXX, c. III.)

Le mot de *Francia* signifiait alors le pays des Francs de delà le Rhin; ce *Mellobaudes*, roi des Francs, est différent de *Merobaudes*, Franc de nation, qui était alors au service des Romains, qui remplit des charges importantes, fut élevé deux fois au consulat, en 377 et en 383, et fut tué par le tyran Maxime, à cause de son attachement pour l'empereur Gratien. M. de Valois et quelques autres écrivains confondent ces deux noms, et prétendent que *Mellobaudes* et *Merobaudes* sont ceux d'un même homme; mais Ammien les distingue formellement.

Il parle en deux endroits de *Mellobaudes* qu'il appelle roi des Francs, homme de courage et d'une grande capacité à la guerre. En 375, Valentinien, passant en Pannonie, le laissa en qualité de *comes domesticorum* à la cour de son fils Gratien. Mellobaudes commandait avec le comte Nannienus les troupes de la Gaule; nous ne voyons pas qu'il ait eu d'autre titre jusqu'à l'an 378. Merobaudes suivit Valentinien en Pannonie en 375. Il était tribun d'une troupe, selon Ammien, et commandait même l'armée étrangère, selon Zosime (l. IV, c. XVII); il devint *magister militum* sous le jeune Valentinien, qui lui devait son élévation à l'empire, et fut fait consul en 377. Ammien, qui loue en deux endroits la bravoure de *Mellobaudes*, dit formellement (l. XXX, c. X) de *Merobaudes*, qu'il était [*vir*] *solertis ingenii.*

Valentinien mourut en 375, vers la fin de l'année, dans la ville d'*Acincum* en Pannonie; le tribun Merobaudes, qui commandait sous lui les troupes auxiliaires des Francs, mais auquel Ammien ne donne cependant que le titre de tribun, craignit que les troupes ne se voulussent donner un empereur, et,

pour prévenir les brigues de ceux qui pouvaient prétendre à l'empire, il trouva moyen, par son crédit et par son habileté, de faire élire le jeune Valentinien, qui n'était encore qu'un enfant; Ammien nomme, comme on l'a dit, ce Merobaudes *vir solertis ingenii.* Il devint *magister militum,* et gouverna l'empire sous Valentinien, qui avait l'Italie et la Pannonie pour son partage.

Gratien était demeuré dans les Gaules, le roi Mellobaudes était auprès de lui; en 378 il n'était encore que *comes domesticorum,* ou commandant des troupes destinées à la garde du prince; le consulat de Merobaudes est de l'année précédente. En 376 Gratien envoya Richomer, Franc de nation, et *domesticorum comes*[1], mais d'une naissance illustre, au secours de Valens, contre les Goths. Dans la suite il fut fait *magister militum;* et, en 384, Théodose le fit consul, pour récompense de sa valeur et des services qu'il avait rendus; il s'était extrêmement distingué dans le combat où Valens fut tué par les Goths, le 5 août 378. Ammien (l. XXXI, c. XII) dit, en parlant de Richomer qui marchait aux ennemis : « Pergebat indicia dignitatis et natalium daturus. »

Le premier consulat (377) de Merobaudes n'est marqué d'aucun événement considérable; mais l'année suivante 378, les Allemands passèrent le Rhin à la faveur de la glace, au nombre de quarante mille hommes, ou même de soixante et dix mille hommes. Selon quelques-uns, ces Allemands étaient ceux du *Pagus Lentiensis* sur le Danube, dans le pays des Marcomans. Ils étaient conduits par le roi *Priarius* ou *Priamus;* Gratien envoya contre eux une armée conduite par le comte Nannienus et par le roi Mellobaudes, qui commandait avec un pouvoir égal au sien. « Nannieno..... eique Mellobaudem

[1] Amm. Marcell. l. XXXI, c. XII.

« junxit pari potestate collegam, domesticorum comitem, re-« gemque Francorum, virum bellicosum et fortem[1]. » Nannienus, qui avait une valeur plus circonspecte, voulait que l'on temporisât; *sobriæ virtutis duci*[2]. Mais le roi Mellobaudes, d'un caractère bouillant et véritablement français, l'obligea de marcher d'abord aux ennemis « pugnandi cupiditate raptatus, ut « consueverat, ire in hostem differendi impatiens angebatur[3]. »

Les Allemands furent attaqués auprès de Colmar dans l'Alsace (*Argentaria*), et taillés en pièces; leur roi *Priarius* ou *Priamus* fut tué, et Gratien avait résolu de passer le Rhin pour desoler leur pays; mais il fut obligé d'abandonner ce projet pour songer à la défense de la Thrace, dont les Goths s'étaient presque emparés après la mort de Valens.

Comme il n'est plus parlé du roi Mellobaudes dans l'histoire romaine, il y a grande apparence qu'il passa dans le pays des Allemands, pour y faire la guerre à leur roi *Macrianus*, qui avait attaqué les Francs et ravageait leur pays; et que ce fut dans cette guerre que Macrien fut tué, après quoi Mellobaudes resta au milieu de la nation dont il était roi.

Les Allemands s'étaient soumis (379) et disputaient de fidélité avec les Francs, s'il en faut croire Ausone, dans le remercîment qu'il fit à l'empereur Gratien, pour l'avoir élevé au consulat:

. . . . Francia mixta Suevis
Certat ad obsequium, Latiis ut militet armis[4].

Mais ce qu'il dit là des Allemands ne se peut entendre que d'une partie de la nation, car nous voyons que, cette même année, les Allemands firent encore des courses dans la Gaule.

[1] Amm. Marcell. l. XXXI, c. x.
[2] *Id. ibid.*
[3] *Id. ibid.*
[4] Auson. precatio, vers. 29 et 30.

Gratien associa, cette même année, à l'empire Théodose, officier de considération; il lui céda l'Orient et lui envoya des troupes commandées par Baudon et Arbogaste, tous deux Francs de nation, et très-attachés aux Romains. Zosime fait de grands éloges de leur bravoure, de leur prudence et de leur désintéressement, qualités rares dans un temps où tout était en vente. Richomer avait rassemblé les débris de l'armée de Valens, et continua d'avoir un grand crédit dans l'empire d'Orient.

La chronique publiée par Pithou, sous le nom de Tiro-Prosper, et qui non-seulement est différente de celle du Prosper qui a continué la chronique de saint Jérôme, mais qui a encore été interpolée, marque, à l'an 382, le règne d'un *Priamus* sur les Francs; voici ses termes : « Priamus quidam regnat in Francia, quantum altius colligere potuimus[1]. » Pontanus croit que ce *Priamus,* inconnu à toute l'antiquité, n'est autre chose que le *Priarius,* roi des Allemands. Il y a peut-être plus d'apparence que le nom de ce roi avait été mis, avec le passage cité ci-dessus, à la marge d'un exemplaire de la chronique, d'où il a passé par la suite dans le texte. Ce passage est manifestement une phrase tirée de quelque discours plus étendu, comme on le reconnaît au mot *quidam.* Ce qu'il ajoute des recherches expresses faites par l'auteur pour remonter jusqu'à l'origine des Francs, *quantum altius colligere potuimus*, ne convient point à Prosper, qui était Romain, et qui n'a parlé des barbares que par rapport aux événements qui faisaient partie de l'histoire de l'empire. D'ailleurs pourquoi aurait-il parlé des Francs plutôt que des Goths, des Huns, des Vandales, des Suèves, des Alains, qui occupaient les plus belles provinces de l'empire au temps où il écrivait, c'est-à-dire

[1] Prosper. Tiron. *Chron.* ad ann. IV Gratiani.

lors de la prise de Rome par Genséric. Dans la supposition qu'il eût voulu parler des Francs, pourquoi n'aurait-il fait aucune mention des rois de cette nation, qui sont nommés dans les anciens historiens et dans les monuments incontestables? Et comment serait-il arrivé qu'il eût mis à leur place un *Priamus* et un *Pharamond*, inconnus à toute l'antiquité? Je n'entre point dans la question de l'authenticité de cette chronique publiée par M. Pithou. Il est démontré qu'elle est fautive et contraire à celle de Prosper sur plusieurs points; mais, sans m'engager dans cette discussion, je me contente d'assurer que ces notes sur les rois de France me paraissent des additions faites après coup, et tirées de la chronique de Sigebert de Gemblours, qui commence à l'an 381 et finit à l'an 1112; il emploie la même phrase que Tiro-Prosper. Après avoir parlé des exploits de Priamus, chef des Francs établis à Sicambrie, ville bâtie, selon lui, dans le voisinage de la Pannonie, sur le bord des Palus Mæotides; il ajoute : « Quan-« tum altius colligere potuerunt historiographi, hic Priamus « regnabat super eos tempore Valentiniani. »

Merobaudes fut fait consul pour la seconde fois en 383. Gratien favorisait extrêmement les barbares, et par là il était devenu odieux aux troupes romaines; Zosime parle surtout de la faveur où étaient les Alains auprès de lui. Maxime, gouverneur de l'Angleterre, irrité de ce qu'on lui avait préféré Théodose, s'était révolté dès l'an 381, et il entretenait le mécontentement des soldats de la Gaule, tandis qu'il était occupé à faire la guerre contre les Pictes et contre les Écossais, *Scoti;* il passa dans la Gaule en 383, et alla descendre vers l'embouchure du Rhin, d'où il s'avança vers Trèves, à travers la seconde Germanie. L'empereur Gratien quitta cette ville pour se retirer à Paris, où Maxime le suivait à la tête de ses troupes.

Les deux armées furent cinq jours en présence; mais Gratien, voyant que ses troupes l'abandonnaient pour passer du côté de Maxime, se retira vers Lyon avec trois cents chevaux. Maxime envoya contre lui Andragathius, général de sa cavalerie; Gratien, ayant été surpris par ce capitaine aux portes de Lyon, fut poignardé par ses ordres, le 8 des calendes de septembre, selon la chronique de Marcellin. Cette chronique met la mort de Gratien sous le second consulat de Merobaudes, en quoi elle est conforme à Socrate et à Sozomène. La chronique de Prosper et celle de Cassiodore reculent cet événement jusqu'à l'année suivante (384), et au consulat de Ricimer ou Richomer, capitaine français duquel j'ai déjà parlé. Leur chronologie est confirmée par une loi du Code théodosien, adressée à un Merobaudes, *dux Ægypti*, c'est-à-dire commandant des troupes destinées à la défense de l'Égypte. Cette loi, datée du 13 des calendes de novembre, *Richemere et Clearcho consulibus*, est inscrite du nom des trois empereurs, Gratien, Valentinien et Théodose; elle est donnée à Constantinople où l'on ignorait encore apparemment la mort de Valentinien[1].

La Chronique de Prosper, au moins selon les éditions communes, attribue la défaite de Gratien à Merobaudes, qu'elle fait général, *Merobaudis magistri militum proditione superatus*[2]. Mais, comme on voit dans le panégyrique de Théodose, prononcé en sa présence l'an 391, que Merobaudes était demeuré fidèle à Gratien, et que le tyran Maxime le fit tuer, il est clair que la Chronique de Prosper est fautive en cet endroit. M. de Valois écrit qu'il faut lire *Mallobaudes;* que ce fut le roi Mallobaudes qui trahit l'empereur Gratien; mais, depuis l'an 378

[1] *Cod. Theod.* loi 43, *De appellationibus*, liv. XI, tit. 30, ed. Gothofredi, 1565, t. IV, p. 261.

[2] Prosper. Aquitan. *Chron.* Ricimere et Clearcho coss.

il n'est plus parlé de ce prince; et, comme je l'ai remarqué, il est probable qu'il était retourné dans ses États de Germanie. Ainsi il est plus simple de suivre l'édition de la Chronique de Prosper publiée par Canisius[1], sur le manuscrit du monastère de Saint-Ulric, à Augsbourg, et de lire *Merobaude magistro militum proditione superatus;* que Gratien fut battu par la trahison des troupes, Merobaudes étant *magister militum.*

Pacatus, en parlant de la mort de Merobaudes, le nomme *Trabeatus,* et s'exprime ainsi : « Post amplissimos magistratus, « et purpuras consulares, et contractum intra unam domum « quemdam honorum senatum, vita sese abdicare compulsus « est. » Les commentateurs de Pacatus et nos écrivains croient que le mot *Trabeatus* marque qu'il était alors consul; mais je ne sais si l'on doit prendre ce terme à la lettre, et si les termes *post purpuras consulares* ne prouvent pas plutôt qu'il était sorti de son consulat. Pacatus ajoute que le crime de Merobaudes était d'avoir été du parti de Gratien : *Steterat enim uterque in acie Gratiani, et Gratianus utrumque dilexerat*[2].

Richomer ou Ricimer fut fait consul cette année par Théodose; nous voyons par les seize lettres que Symmaque lui écrit, et par la façon dont Libanius parle de lui, qu'il était très-considéré, et qu'il avait acquis une grande intelligence des mœurs et des langues romaines et grecques.

La mort de Gratien rendit Maxime maître tranquille de toute la Gaule; les troupes romaines étaient pour lui; ainsi il y a grande apparence que les Francs le reconnurent aussi. Mais, comme leurs principaux chefs étaient dans le parti de Valentinien et de Théodose, ils rompirent avec Maxime, dès qu'ils virent quelque jour à le faire avec succès.

Bauton ou Baudon, consul en 385, gouvernait l'Italie avec

[1] *Antiq. lection.* t. I, p. 135. — [2] *Paneg. Theodos.* § 28.

Arbogaste, sous le nom du jeune Valentinien, et Maxime était son ennemi déclaré. Dans une espèce de négociation entreprise par saint Ambroise, pour obtenir de Maxime qu'il laissât l'Italie en paix, et qu'il se contentât des pays qu'il occupait, le tyran se plaint de ce que le comte Baudon avait sollicité les barbares pour l'attaquer. « Ille Bauto qui sibi regnum sub « specie pueri vindicare voluit, qui etiam barbaros mihi im- « misit. » Saint Ambroise répond à ce discours : « In quo te fe- « fellit Bauto, qui devotionem imperatori exhibuit suo? An quia « principem suum non prodidit?... Quos immisit barbaros « Bauto comes?... Hunnos atque Alanos appropinquantes « Galliæ per Alemanniæ terras reflexit.... barbaros cum bar- « baris fecit decernere... Juthungi populabantur Rhetias; « ideo adversus Juthungum Hunnus accitus est... Tu fecisti in- « cursari Rhetias, Valentinianus suo tibi auro pacem redemit[1]. » Ces barbares étaient les Huns et les Alains, que Bauton avait engagés à attaquer les Juthunges, qui étaient entrés en Rhétie à la sollicitation de Maxime; mais, comme il s'en plaignit, et que les ministres de Valentinien le ménageaient à cause qu'il avait toutes les troupes de l'Occident avec lui, ils donnèrent de l'argent aux barbares pour les engager à se retirer.

Saint Augustin nous apprend que ce fut lui qui prononça, à Milan, le discours ou panégyrique accoutumé, à l'ouverture de son consulat. Nous avons des lettres que Symmaque lui écrit, par lesquelles on voit qu'il était païen; il le remercie d'une de ses lettres, *litteræ veræ religionis interpretes.* Saint Ambroise, dans la lettre écrite au tyran Eugène[2], dit que *Bauton,* qu'il nomme *vir amplissimus honore magisterii militaris,* s'opposa à la loi de Valentinien, qui supprimait les fonds

[1] S. Ambr. *Epist.* XXIV, *ad Valentinianum*, § 4, 6, 7 et 8.

[2] S. Ambros. *Epist.* classis I, 57, § 3, *ad Eugenium.*

destinés à l'entretien des vestales et à celui des prêtres flamines.

Il y a grande apparence qu'il mourut peu après son consulat, parce qu'il n'est fait aucune mention de lui dans la guerre contre Maxime. Il laissa une fille nommé Eudoxie, d'une singulière beauté et d'un courage élevé. Elle fut mariée en 395 avec Arcadius, fils de Théodose; elle en eut six enfants, entre autres, le jeune Théodose et sa sœur Pulchérie. Les écrivains ecclésiastiques rendent témoignage à sa catholicité et même à sa piété, quoiqu'elle ait été engagée dans le parti des ennemis de saint Jean Chrysostome, qu'elle fit déposer et exiler. Elle mourut en 404, après avoir gouverné l'empire d'Orient sous le nom de son mari, prince faible et incapable de gouverner par lui-même. Pulchérie, sa fille, hérita de son courage et de son habileté, et gouverna de même l'empire sous le nom du jeune Théodose, son frère, qu'elle retint dans une perpétuelle tutelle. Tout le monde connaît ces deux princesses; mais on ne fait pas toujours réflexion à la nation qui leur avait donné l'origine.

Valentinien, qui manquait de troupes, abandonna l'Italie pour aller chercher une retraite auprès de Théodose (387). Arbogaste le suivit de même que Bauton, ou du moins sa fille Eudoxie.

Théodose épousa Galla, sœur de Valentinien, et se prépara à marcher contre Maxime, ce qu'il fit l'année suivante 388.

Maxime alla au-devant de Théodose avec une partie de ses troupes; il avait envoyé l'autre en Sicile, sous la conduite d'Andragathius, avec ordre de passer de là dans la Grèce, et de porter la guerre aux portes de Constantinople; mais ce projet n'eut pas d'exécution; les Francs et les Saxons, qui

composaient l'armée de Sicile, se révoltèrent et obligèrent Andragathius de se donner la mort, pour ne pas tomber entre les mains de Théodose dont les peuples embrassèrent le parti.

Maxime fut défait dans un combat et obligé de se renfermer dans Aquilée; ses troupes se mutinèrent et se remirent entre les mains de Ricimer, d'Arbogaste et des deux autres chefs romains qui l'assiégeaient. M. de Valois cite des lettres manuscrites de Libanius à Ricimer, dans lesquelles il parle des services qu'il a rendus dans cette guerre; il lui attribue l'honneur de la victoire, et dit que ceux d'Antioche, où Ricimer avait passé une partie de l'année 383, avaient été très-sensibles aux nouvelles de la gloire dont il s'était couvert en cette occasion.

Dans le même temps, les Francs de la Germanie s'étaient déclarés contre Maxime, et avaient passé le Rhin, auprès de Cologne, sous la conduite de Génobalde, de Marcomer et de Sunnon, que l'historien romain, dont Grégoire de Tours nous a conservé un long passage, nomme *duces*, chefs, généraux, et non pas rois[1]. Comme cette irruption arriva dans le même temps que la révolte de l'armée de Sicile et que celle des troupes qui étaient dans Aquilée, il y a grande apparence que les Francs de l'armée de Théodose avaient regagné leurs compatriotes.

Les Francs, conduits par Génobalde, Marcomer et Sunnon, ravagèrent la Germanie seconde, et les généraux de Maxime qui étaient à Trèves, appréhendant pour Cologne, y conduisirent une armée. Une partie des Francs s'était retirée avec le butin au delà du Rhin. Nannius et Quintinus, *magistri mili-*

[1] « Genobaldo, Marcomere et Sunnone « ducibus, Franci in Germaniam proru- « pere. » (Sulpice Alex. liv. III, dans Grégoire de Tours, II, IX.)

tum (ces deux noms sont romains; Maxime n'avait point donné de commandement aux Germains, pour éviter la conduite qui avait aliéné les troupes de Gratien), marchèrent contre ceux qui étaient restés et qui continuaient à ravager le pays; ils les attaquèrent vers la forêt Charbonnière, c'est-à-dire entre l'Escaut et la Meuse. Quintinus, encouragé par ce succès, voulait passer le Rhin et attaquer les Francs dans leur propre pays. Nannius s'y opposa, et, après avoir tâché vainement de le dissuader, il se rendit à Mayence.

Quintinus, n'écoutant donc que son ardeur, passa le Rhin à Nuys (*Novesium Castellum*), s'engagea dans le pays des Ampsivariens et des Bructères; étant tombé dans une embuscade, il y vit tailler ses légions en pièces [1], et y périt lui-même avec les plus braves de ses officiers. Après la défaite et la mort de Maxime, Théodose renvoya Valentinien dans les Gaules, lui laissant, dit Zosime, l'empire d'Occident tel que Valentinien, son père, l'avait possédé [2]. Il lui avait donné pour ministre Arbogaste, avec le titre de *magister militum*. Cet Arbogaste n'avait tenu que le second rang tant que Bauton avait vécu. Eunapius le dépeint comme un homme d'un désintéressement si grand, qu'après avoir rempli les plus grands emplois, ses richesses n'étaient pas plus considérables que celles d'un simple soldat. Sa valeur et son intelligence dans l'art militaire égalaient son intégrité; mais ces grandes qualités étaient gâtées par une fierté et une hauteur qui le rendaient capable de tout perdre plutôt que de plier.

Arbogaste ayant vaincu Victor, fils de Maxime, destitua Nannius, et donna le commandement des troupes du Rhin à

[1] « Paucis effugium tutum nox et latibula silvarum præstitere. » (Sulp. Alex. *loc. cit.*)

[2] *Τὴν μὲν οὖν βασιλείαν πᾶσαν Οὐαλεντινιανῷ παρέδωκεν, ὅσην ἔτυχεν ἔχων ὁ τούτου πατήρ.* (Zosim. IV, 47.)

Carietton et à Syrus (389); le nom du premier fait croire qu'il était Français. Arbogaste, ennemi de Marcomer et de Sunnon, *gentilibus odiis insectans*, traita leur irruption dans les Gaules de violement des traités, et voulait qu'on lui en remît les auteurs pour les faire punir[1]. Néanmoins tout s'accommoda, et au bout de quelques jours les traités furent renouvelés avec Marcomer et Sunnon, que l'historien romain nomme ici *Francorum regales;* et, après une courte entrevue, on fit l'échange des otages, à l'ordinaire[2].

Les années 389, 390 et 391 se passèrent sans aucun événement qui regarde les Francs en particulier, si ce n'est que le commandement des troupes était tout entier entre les mains des Francs du parti d'Arbogaste, qui ne donnait aucune part dans le gouvernement à Valentinien, « imperatore pene « infra privati modum redacto, et militaris rei cura satellitibus « Francis tradita[3]. »

Valentinien commençait à se lasser de cette tutelle, et, pour s'en délivrer, il ordonna à Arbogaste de se démettre du commandement général des troupes; mais celui-ci, loin d'obéir, répondit fièrement à l'empereur que, comme ce n'était pas de lui qu'il tenait son autorité, il la garderait malgré lui, et déchira en même temps l'écrit de l'empereur qui contenait cet ordre.

Les magistrats civils étaient livrés à Arbogaste, et il n'y avait personne dans la cour qui osât obéir aux ordres de l'empereur. Zosime nous apprend qu'après la mort de Bauton, sous

[1] « (Arbogastes) commonet Cæsarem « pœnas debitas a Francis exigendas, nisi « ..... auctores..... belli traderent in quos « violatæ pacis perfidia puniretur. » (Sulp. Alex. liv. IV, dans Grég. de Tours, II, IX.)

[2] « (Cum) Francorum regalibus, trans- « acto cursim colloquio, impetratisque ex « more obsidibus. » (*Id. ibid.*)

[3] *Id. ibid.*

lequel Arbogaste commandait, il s'était mis à la tête des troupes françaises sans avoir consulté l'empereur, et que son mérite personnel, joint à l'affection que les troupes avaient pour lui, l'avaient fait regarder à Théodose comme un homme nécessaire à l'empire[1]. Ainsi Valentinien eut beau lui écrire pour se plaindre de sa hauteur, les affaires générales étant bien administrées, il regarda ces plaintes comme les inquiétudes d'un jeune prince qui était blessé des contradictions d'un ministre rigide qui manquait de complaisance pour ses fantaisies. Au milieu de ces mouvements, Valentinien, qu'Arbogaste tenait enfermé dans le palais, fut trouvé étranglé et pendu dans son appartement.

Cassiodore dit qu'il s'étrangla lui-même par un mouvement de désespoir de ne pouvoir se délivrer d'un ministre odieux. Rufin et Sozomène disent que l'on ne sait si quelque autre que lui fut auteur de sa mort; saint Épiphane n'en parle que comme d'un bruit vague.

Orose dit que l'on imputait ce crime à Arbogaste; mais Zosime (l. IV, c. LIII) et Socrate (l. V, c. XIV) en parlent comme d'une chose assurée. Cependant saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Valentinien, suppose que sa mort est arrivée par un accident naturel, et parle d'Arbogaste d'une façon avantageuse. Ainsi, quelque probable que soit l'opinion de ceux qui croient Arbogaste coupable de la mort de Valentinien, c'est une chose dont on peut encore douter. Saint Augustin, dans son V[e] livre de la *Cité de Dieu*, déclare qu'il n'ose décider cette question. Les écrivains postérieurs ont été plus hardis; mais nous ne voyons pas qu'ils aient pu être mieux informés.

[1] *Ἀρβογάστης..... Βαύδωνι ὑποστρατηγεῖν ὑπὸ Γρατιανοῦ βασιλεύοντος τεταγμένος, ἐκείνου τελευτήσαντος τῷ δραστηρίῳ τεθαῤῥηκὼς, τὴν στρατιωτικὴν εἰς ἀρχὴν ἑαυτὸν περιέστησε.* (Zosime, l. IV, c. LIII.)

Ce prince mourut au mois de juin 392, et Arbogaste fit proclamer un Eugène, ami de Ricimer et homme célèbre par son éloquence et son érudition. Arbogaste envoya une ambassade vers Théodose, au nom de cet Eugène, pour lui notifier son élection et savoir s'il la voulait approuver. Ces ambassadeurs, parmi lesquels il y avait quelques évêques, étaient aussi chargés de justifier la conduite d'Argobaste et de faire connaître son innocence, au sujet des bruits qui couraient contre lui. Théodose ne fit point de réponse précise à ces ambassadeurs et continua de se préparer à la guerre. Ricimer mourut en ce temps-là; mais il paraît qu'il désapprouvait la conduite d'Arbogaste, puisque Théodose lui avait destiné le commandement de la cavalerie. Cependant Arbogaste, dès la fin de cette année, marcha contre les Francs; il passa le Rhin à Cologne, au milieu de l'hiver, afin d'ôter à ces peuples les avantages de leurs pays coupés de bois et de marais. Il en voulait principalement aux princes Marcomer et Sunnon; donc il était ennemi ou de la famille ou de la nation. « Sunnonem et Marcomerem, subregulos Francorum, gentilibus odiis insectans[1]. » Arbogaste entra d'abord dans le pays des Bructères voisins du Rhin; de là il passa dans celui des Chamaves[2]; mais il ne trouva que des déserts partout; les peuples s'étaient retirés avec leurs effets dans l'intérieur du pays; et Marcomer, à la tête de quelques troupes des Cattes et des Ampsivariens, ou des peuples de l'Amisus, se montrait

[1] Sulp. Alex. *loc. cit.* et suiv. — Un moderne a écrit qu'Arbogaste était le frère de ces deux princes, et qu'ils l'avaient chassé pour ne pas partager leur couronne avec lui. Je ne sais où il a pris ce détail, ni même s'il pourrait trop bien prouver qu'ils étaient rois. Il n'y a que les poëtes qui leur donnent ce nom; les écrivains exacts les appellent seulement *duces*, *regales*, *subregulos*, commandants et princes. (*Mss. de Fréret*, fol. 78 r°.)

[2] Il brûla la ville des Chamaves, *Ætia* ou *Etta*, aujourd'hui *Etelberg*.

sur les hauteurs éloignées, d'où il observait les mouvements d'Arbogaste.

Aimoin dit avoir lu dans la Vie de saint Ambroise qu'il y eut plusieurs combats entre Arbogaste et les Francs; qu'il fut défait d'abord, mais qu'ayant ensuite remporté une grande victoire sur eux, il leur accorda la paix. La Vie de saint Ambroise par Paulin ne parle que d'un seul combat, dans lequel les Francs furent défaits, après quoi Arbogaste leur accorda la paix; mais le récit de Sulpice Alexandre suppose qu'il n'y eut aucun combat. Il ajoute que le tyran Eugène alla sur le Rhin, avec une armée, pour renouveler les traités avec les rois des Allemands et des Francs, et pour les rendre témoins de ses forces, après quoi il passa en Italie avec Arbogaste, et il y était en 393, ce qui montre que le renouvellement des traités suivit de près l'expédition contre les Francs d'au delà du Rhin. Eugène avait un très-grand nombre de Francs dans son armée, *collectis Francorum viribus*. Ces Francs étaient attachés à Arbogaste, et ennemis des sujets de Sunnon et de Marcomer. Par conséquent ils étaient d'une nation différente de celles des Bructères, des Chamaves, des Cattes et des Ampsivariens, c'est-à-dire qu'ils étaient de celles des Saliens et des Attuariens, mais principalement des premiers, qui, étant établis en deçà du Rhin, sur les terres de l'empire, fournissaient beaucoup de troupes aux Romains[1].

[1] Je ne puis me persuader que cette guerre (contre les Francs d'au delà du Rhin) ait suivi la mort de Valentinien :

1° Alexandre dit seulement que l'expédition arriva la même année que ce qu'il vient de rapporter de Valentinien; or il ne parle point de sa mort, mais seulement de sa captivité. « Necessitates Valentiniani « Augusti commemorat, » dit Grégoire de Tours, et, comme on l'a vu plus haut, sa captivité dura quelque temps.

2° Il est impossible de placer cette expédition après la mort de Valentinien : ce prince fut tué à Vienne le 15 mai 392, et l'hiver suivant 392 et 393, le tyran Eugène alla sur les bords du Rhin renouveler l'alliance des Francs et des Allemands. Sulpice Alexandre ne dit point qu'il y ait

Nous avons vu qu'Arbogaste avait avec lui un grand nombre de Francs; Théodose marcha contre lui; Stilicon commandait l'armée en second, et les Goths alliés, ou *fœderati*, marchaient sous la conduite de *Gaïnas* et de *Saoulos*, capitaines de leur nation. Le tyran fut défait et tué. Arbogaste se perça lui-même de son épée. Théodose remporta cette victoire, le VIII des ides de septembre 394; mais il n'en put jouir longtemps, ni mettre ordre aux affaires de l'empire, dont il était devenu par là seul possesseur. Il mourut le 16 janvier de l'année suivante 395, et partagea l'empire entre ses deux fils Honorius et Arcadius. Ils étaient très-jeunes tous les deux, et il les avait laissés sous la tutelle de deux ministres. Stilicon, Vandale d'origine, et marié avec une nièce de Théodose, gouvernait l'Occident sous le nom d'Honorius, tandis que l'Orient était confié à Rufin.

Le premier soin de Stilicon fut de renouveler les alliances avec les Francs et les Allemands. Claudien qui décrit, avec toute l'emphase poétique, le voyage de Stilicon sur le Rhin, con-

eu de combat: « Eugenius, suscepto expeditionali procinctu, Rheni limitem petit, » afin de grossir son armée des troupes de ces nations barbares: « ut cum Alamannorum et Francorum regibus, vetustis « fœderibus ex more initis, etc. » Ces termes *ex more* ont rapport à la coutume que les empereurs avaient de renouveler l'alliance avec les Francs à leur avénement, apparemment parce que les barbares ne s'engageaient qu'à la personne et non à la dignité des empereurs.

Je ne crois pas même que l'on puisse placer l'expédition d'Arbogaste à l'hiver qui précéda la mort de Valentinien, parce que, 1° il se préparait à passer en Italie pour défendre le Danube contre les barbares, et qu'il n'était guère vraisemblable qu'Arbogaste, dans ces circonstances, allât fatiguer les troupes par une expédition entreprise dans le cœur de l'hiver; 2° mais une raison décisive, c'est qu'Arbogaste tenait Valentinien enfermé et ne le quittait pas de vue, empêchant qu'on pût même lui parler, et il y avait déjà longtemps que cela durait lorsqu'il le fit mourir. Il n'est nullement vraisemblable qu'Arbogaste abandonnât Valentinien dans ces circonstances pour aller faire une guerre où il n'avait qu'un intérêt de pique et de chagrin, *gentilibus odiis insectans*, et remît au hasard de laisser échapper Valentinien, qui n'eût pas manqué de le perdre. (*Mss. de Fréret*, fol. 78 r°, 79 v°.)

vient qu'il n'employa que quatorze jours à le parcourir. Ce qui prouve qu'il ne trouva pas de difficulté, ou plutôt qu'il accorda aux Francs les conditions qu'ils demandèrent. Claudien nomme les Sicambres et les Francs comme faisant le même peuple; il parle des Bructères, habitants de la forêt Hercynienne; des Chérusques, établis sur les bords de l'*Albis;* il dit que les Saliens, s'appliquant à la culture de la terre, changent leurs sabres en faux; enfin, que tous ces peuples, autrefois si terribles, et desquels il fallait acheter la paix, obéissent aux ordres de l'empereur[1].

Il nous apprend que les Allemands ayant demandé que l'on prît leurs troupes pour les joindre aux armées romaines, on ne le leur accorda pas; ce privilége était réservé aux Francs, qui en jouissaient depuis plusieurs années, comme nous l'avons vu :

> . . . . sociare catervas
> Oravit, jungique tuis Alamannia signis!
> Nec doluit contempta tamen, spretoque recessit
> Auxilio laudata fides[2]. . . . .

Peut-être ce refus, dont ils durent être irrités, les détermina-t-il à se joindre aux Vandales et aux Alains, dix ou douze ans après, en 408. Cette même année 395, Eutrope maria l'empereur Arcadius avec Eudoxie, fille de Bauton, général des troupes françaises avant Arbogaste, et consul en 385, comme je l'ai déjà remarqué.

L'Occident demeura tranquille jusqu'à l'an 398, car cette année les Francs firent quelques mouvements. Cependant Claudien nomme les Sicambres au nombre des nations alliées

[1] Illi terribiles, quibus otia vendere semper
Mos erat, et fœda requiem mercede pacisci,
Natis obsidibus, pacem tam supplice vultu
Captivoque rogant, quam si post terga revincti
Tarpeias pressis subeant cervicibus arces.
De laudib. Stilic. l. I, v. 209 et suiv.

[2] *De laudib. Stilic.* l. I, v. 232.

de l'Empire, qui devaient accompagner l'empereur dans son expédition contre Gildon :

> . . . . Germania cuncta feratur
> Navibus, et socia comitentur classe Sicambri[1];

ce qui prouve qu'une partie des Francs était demeurée fidèle.

Claudien, dans son panégyrique de Stilicon, attribue cette révolte aux princes Marcomer et Sunnon :

> Res avidi concire novas, odioque furentes
> Pacis, et ingenio scelerumque cupidine fratres[2].

Ces princes furent abandonnés par leur nation, qui n'approuvait point le violement des traités; l'un fut livré aux Romains, qui l'envoyèrent en exil en Toscane; et l'autre, ayant voulu faire quelque mouvement pour venger l'insulte faite à son frère par cet exil, fut tué par ses propres sujets.

C'est à cette occasion que Claudien dit que les crimes des rois sont soumis au tribunal des magistrats romains.

> . . . . Sub judice nostro
> Regia romanus disquirit crimina carcer.
> Marcomeres Sunnoque docent, quorum alter Etruscum
> Pertulit exilium; cum se promitteret alter
> Exulis ultorem, jacuit mucrone suorum[3].

Ces princes régnaient sur les Bructères, les Chamaves, les Cattes et les Ampsivariens. Stilicon établit de nouveaux rois à leur place. Claudien, dans son poëme contre Eutrope, nous apprend que l'empereur était occupé à cette installation et à la conclusion d'un nouveau traité avec les Francs, lorsqu'il

[1] *De bello Gildonico*, v. 372.
[2] *De laudib. Stilic.* l. I, v. 243.
[3] *De laudib. Stilic.* l. I, v. 238 et suiv.

reçut la nouvelle de l'élévation d'Eutrope au consulat, en 399; ainsi cette révolution, arrivée dans le pays des Francs, tombe à l'an 398.

His tribuit reges, his obside fœdera sancit
Indicto, bellorum alios transcribit in usus,
Militet ut nostris detonsa Sicambria signis[1].
. . . . Provincia missos
Expellet citius fasces, quam Francia reges
Quos dederis[2]. . . . .

La plupart de nos historiens supposent que l'un de ces rois, établis par l'empereur Honorius, était ce Théodemer, fils d'un Richimer ou Richomer, dont parle Grégoire de Tours, et duquel on a une monnaie d'or sans aucune marque du christianisme[3]. Grégoire dit qu'il a trouvé son nom dans les fastes consulaires, et qu'on y lisait que ce prince fut tué avec sa mère Aschila; voici les termes de Grégoire : « In consularibus legimus Theo- « domerem, regem Francorum, filium Richimeris quondam, et « Aschillam, matrem ejus, gladio interfectos[4]. »

On explique communément *gladio interfectos*, comme si ces mots signifiaient que ce prince eût été condamné à périr avec sa mère, et que leur mort fût l'exécution d'un arrêt prononcé contre eux, pour avoir manqué de fidélité aux Romains. Mais cette conjecture ne porte sur aucun fondement, et ces termes nous apprennent seulement que ce prince fut tué avec sa mère; ce qui a pu arriver dans une guerre, et ce qu'il serait plus naturel de rapporter au temps de l'irruption des barbares, en 407. Les Francs s'opposèrent à leur passage, et furent

[1] *In Eutropium*, l. I, v. 387 et suiv.

[2] *De laudib. Stilic.* l. I, v. 237 et suiv.

[3] Bouteroue, *Recherches des monnaies de France*, p. 173. C'est un tiers de sou, du poids de 28 grains, valant 4 l. 6 s. environ de notre monnaie actuelle.

[4] *Hist.* l. II, c. IX.

battus par ces peuples, qui voulurent peut-être se venger sur Théodemer et sur sa mère Aschila, du refus que les Francs avaient fait de leur ouvrir l'entrée de la Gaule. Grégoire de Tours ne nous donne aucune date de cet événement, et il ne cite ce passage des fastes consulaires que pour montrer que les Francs avaient plusieurs rois différents, qui régnèrent en même temps sur des cantons distincts.

Les mots *Richimeris quondam,* supposent que Richimer, père de Théodemer, était connu des Romains, et qu'il en avait été parlé dans ces mêmes fastes; et de là on a conclu, avec assez de vraisemblance, que c'était Richimer, consul en 384, général des armées de Théodose, qui mourut en 393, peu avant la défaite d'Arbogaste. Peut-être le mot *quondam* est-il pour l'abréviation *cons.*; peut-être y avait-il *quondam consulis,* tout au long.

Les Gaules demeurèrent tranquilles jusqu'à l'an 407, c'est-à-dire jusqu'à l'irruption des Vandales, des Suèves et des Alains. Ces peuples se répandirent dans la Gaule, et, après l'avoir ravagée pendant quelques années, ils passèrent en Espagne, et s'y établirent dans la Galice en 511, en sorte qu'ils demeurèrent maîtres de la Lusitanie, de la Bétique et de la province carthaginoise, qu'ils conservèrent malgré les efforts de tout l'empire.

Les Allemands s'étaient emparés de l'Alsace, ou de la première Germanie, et les Bourguignons s'étaient établis dans la Séquanique.

Les Visigoths, établis en deçà du Danube, et qui, sous le nom de *fœderati,* avaient rendu de grands services aux Romains, passèrent dans l'Italie en 408, prirent Rome en 410, la pillèrent, et ne quittèrent l'Italie, en 412, que pour passer dans l'Espagne, dont les barbares occupaient la plus grande partie;

ils y demeurèrent jusqu'à l'an 419, que l'empereur les rappela dans la Gaule et leur abandonna la seconde Aquitaine et la Novempopulanie. Dès l'an 413, les Bourguignons étaient devenus maîtres, par la concession de l'empereur, de la partie de la Séquanique qui est voisine du Rhin.

J'ai cru ce détail nécessaire pour rendre plus sensible la preuve de l'établissement des Francs dans la Gaule, que je tire de la Notice de l'empire. Personne n'avait encore pensé à s'en servir, c'est ce qui m'oblige à lui donner un peu plus de place.

Personne n'ignore que la Notice de l'empire nous présente un état de l'empire romain, de son étendue, du nombre de ses provinces, des différents magistrats civils et militaires, de leurs départements, des troupes qui leur obéissaient, de celles qui étaient destinées à la défense des frontières et des garnisons placées en différents lieux, pour prévenir les révoltes.

La Notice de l'empire (sect. 43 Labbe; cap. xv Böcking) nous apprend que le soin de rédiger et de garder cet ouvrage était confié au *Primicerius notariorum,* sous le titre de : *Notitia omnium dignitatum et administrationum tam civilium quam militarium.* Claudien décrit cette Notice dans son épithalame de Palladius et de Celerina, v. 59. Il dit, en parlant de cette alliance :

Fascibus insignes, et legum culmine fultæ
Convenere domus . . . .

ce qui a rapport à la dignité de *primicerius,* dont le père de Celerina avait été revêtu par Stilicon. Voici ce que Claudien a dit de lui :

. . . . cunctorum tabulas assignat honorum ;
Regnorum tractat numeros; constringit in unum
Sparsas imperii vires, cuneosque recenset

Dispositos : quæ Sarmaticis custodia ripis,
Quæ sævis objecta Getis, quæ Saxona frenat
Vel Scotum legio, quantæ cinxere cohortes
Oceanum, quanto pacatur milite Rhenus.

Epithal. Pall. et Celer. v. 85 et suiv.

Le temps auquel la Notice que nous avons a été rédigée est certainement postérieur à l'an 398, puisqu'il y est fait mention du magistrat commis à la conduite des biens confisqués sur Gildon, *comes Gildoniaci patrimonii.* Gildon fut défait et tué en Afrique, en 398, et ses biens confisqués à cause de sa révolte. Pancirole, dans le commentaire sur la Notice, prétend qu'elle n'a été rédigée que très-longtemps après la défaite de Gildon, et vers l'an 450.

Boucher, jésuite, dans son *Belgium Romanum*, la croit plus ancienne, et fixe le temps de sa rédaction à l'an 437 au plus tard. Suivant la Notice, l'Illyrie entière, savoir, les deux Noriques, les deux Pannonies, la Savie et la Dalmatie, faisaient partie de l'empire d'Occident; or Valentinien III céda ces provinces au jeune Théodose, lorsqu'il épousa sa fille Eudoxie, en 437.

Il ne croit pas la Notice antérieure à l'an 427, parce qu'au temps de sa rédaction les Romains étaient maîtres de la Pannonie entière, et que ce ne fut que l'an 427 qu'ils en chassèrent les Huns, selon la chronique du comte Marcellin et selon Jornandès[1] : « Pannoniæ, quæ per annos pene « quinquaginta ab Hunnis retinebantur, a Romanis receptæ « sunt[2]. »

A ce compte, les Huns avaient passé le Danube et se seraient emparés de la Pannonie dès l'an 377, ce qui est absolument faux, les Romains étant alors maîtres du Danube; et il est vi-

[1] *De rebus geticis*, c. XXXII. — [2] Marcellini comit. *Chron.* ind. X, Hierio et Ardabure coss.

sible que le comte Marcellin, de même que Jornandès, se sont trompés, et qu'ils ont nommé les Huns au lieu des Goths.

Les Goths, chassés par les Huns, ne passèrent ce fleuve que par la permission de l'empereur. Il est vrai qu'ils se revoltèrent peu après et se cantonnèrent dans la Pannonie, dans la Dacie et dans la Mœsie, et qu'ils demeurèrent longtemps maîtres d'une partie de ces provinces, mais ils n'avaient rien sur les bords du fleuve; les places et les forts construits le long du Danube étaient tous entre les mains des Romains. Depuis le règne de Théodose, les Goths étaient répandus en diverses provinces, et partagés en plusieurs corps qui obéissaient aux empereurs, car, quoiqu'ils fussent exempts de tributs, ils étaient obligés de fournir des troupes lorsqu'ils étaient commandés.

Mais, quand bien même il serait vrai que les Huns eussent passé dans la Pannonie, le récit de Marcellin n'en serait pas moins faux. Il n'y eut aucune guerre contre eux en 427. Frigerid, ancien historien, cité par Grégoire de Tours[1], nous apprend qu'Aetius, fils de Gaudentius, autrefois *magister militum* dans l'empire d'Orient et ami du roi des Huns, chez lequel il avait demeuré en qualité d'otage, alla chercher des secours chez ces peuples pour le tyran Joannes, en 424. Il lui amena en effet des troupes en 425; mais elles n'arrivèrent qu'après que ce Joannes eut été vaincu et mis à mort, en sorte qu'elles ne servirent point, et qu'Aetius les renvoya dans leur pays : *Aetius Hunnos ad propria ultro remisit*, dit Prosper[2]. Frigerid[3] dit qu'Aetius avait grand crédit parmi les Huns : « notos « sibi obsidiatus sui tempore et familiari amicitia devinctos. »

[1] *Hist.* l. II, c. VIII.

[2] « Hunni . . . . . ejusdem (Aetii) studio « ad propria reversi sunt. » (Prosp. Aquit. *Chron.* Theodos. XI et Valentiniano coss.)

[3] Greg. Turon. lib. II, cap. VIII.

Cette liaison durait encore en 431, puisque, selon le témoignage d'Idace, écrivain contemporain, ce fut par leur secours et à leur considération qu'il fut rétabli dans ses dignités, après la défaite du comte Boniface. Quelques années après, en 436 et en 437, Aetius se servit des Huns pour faire la guerre aux Bourguignons et aux Visigoths. La puissance des Huns s'augmentait sur les bords du Danube; ils passèrent ce fleuve peu après, et, sous Attila, ils étaient maîtres d'une partie des provinces situées au midi de ce fleuve, comme on le voit dans la relation de l'ambassade rapportée dans les fragments de Priscus.

Il est donc faux que les Huns aient été chassés de la Pannonie en 427, puisque c'est au contraire peu après qu'ils y sont passés et qu'ils s'en sont rendus les maîtres; donc le P. Boucher a tort de croire que la Notice, écrite dans un temps où les Romains possédaient tous les pays situés en deçà du Danube, est postérieure à l'an 427; il devait bien plutôt penser qu'elle était d'un temps antérieur. Ce qui a pu occasionner l'erreur de Jornandès et du comte Marcellin, c'est qu'Aetius défit, en 429, les Juthungues ou Allemands, qui désolaient la Rhétie, et qu'il soumit les peuples de la Norique qui s'étaient révoltés.

Je suis persuadé que la Notice de l'empire que nous avons a été rédigée avant l'an 407 et l'irruption des barbares dans la Gaule. Voici les raisons qui me déterminent.

1° Il y est parlé de Trèves comme d'une ville florissante, dans laquelle il y avait deux manufactures d'armes, *fabricæ*, une de boucliers et une de balistes; une caisse ou trésor public, une fabrique de monnaie, une manufacture d'étoffes, *gynæcium*, et une de doreurs ou d'orfévres, car la Notice joint le terme d'*argentarii* à celui de *brambaricarii*. (Sect. 42 L.; cap. x,

1 B.) Cette ville était entièrement détruite au temps de Salvien, *quadruplici vastatione est prostrata*[1]. En très-peu de temps elle avait été prise et pillée trois fois par les barbares, lors de leur irruption, *excisa ter continuatis eversionibus*[2].

Frigerid nous apprend, dans Grégoire de Tours, que la seconde prise de Trèves arriva immédiatement après la défaite du tyran Constantin, c'est-à-dire en 411 : « Treverorum civitas a Francis direpta incensaque est secunda irruptione[3]. »

La ville de Trèves ne se put rétablir depuis ces malheurs, et nous voyons dans l'histoire que, dès l'an 416, elle n'était plus le séjour du préfet des Gaules; la ville d'Arles avait pris sa place et était devenue métropole. La Notice de l'empire est donc antérieure à la ruine de Trèves et à l'irruption des barbares.

2° Au temps de la Notice, les Romains étaient maîtres du Rhin et des villes situées sur le fleuve, depuis Bâle jusqu'à Antonacum ou Andernach. Le commandant des troupes de Mayence, *dux Moguntiacensis*, avait sous lui onze préfets ou gouverneurs de onze places fortes, savoir : *Saletio* ou Seltz, *Tabernæ* ou Rhin-Saverne, *Vicus Julius* ou Germersheim, *Nemetes* ou Spire, *Alta Ripa* ou Altrip, *Vangiones* ou Worms, *Moguntiacum* ou Mayence, *Binginium* ou Bingen, *Bodobrica* ou Boppart, *Confluentes* ou Coblentz, *Antonacum* ou Andernach. (Sect. 64 L.; c. XXXIX B.) Strasbourg et le pays situé le long du Rhin, en remontant vers Bâle, dépendaient d'un officier nommé *comes rei militaris tractus Argentoratensis*. (Sect. 34 L.; c. I B.) La Séquanique avait, outre son magistrat civil, nommé *præses*, un gouverneur, avec le titre de *dux provinciæ Sequanicæ*, qui commandait un corps de troupes campé à Olino, aux environs de Bâle. (Sect. 60 L.; c. XXXV B.)

[1] *De Gubern. Dei*, l. VI, c. VIII.
[2] *Ibid.* c. XV.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. II, c. IX.

Il y avait dans la Séquanique et dans la première Germanie plusieurs terres dépendantes du domaine des empereurs, et régies par un officier que la Notice nomme *præpositus rei privatæ per Sequanicam et Germaniam primam*. (Sect. 43 L.; c. XI B.)

Lors de l'invasion des barbares, en 407, Mayence et Worms furent détruites; saint Jérôme, dans une lettre écrite en 409, dit : « Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque sub« versa est.....; Vangiones longa obsidione deleti[1]. » Lorsque Salvien écrivait, c'est-à-dire en 442, Mayence n'avait pas encore été rebâtie : « Moguntiacensium civitas excisa atque « deleta est[2]. »

Les Allemands et les Bourguignons demeurèrent maîtres de la première Germanie et de la plus grande partie de la Séquanique, et, en 413, les Romains leur abandonnèrent ce pays; par conséquent la Notice a été rédigée dans un temps antérieur.

3° Après que les Vandales, les Suèves et les Alains se furent emparés de la partie occidentale de l'Espagne, les Romains furent obligés de placer des gardiens sur la frontière des pays qui leur étaient restés; nous ne voyons rien de semblable dans la Notice. L'Espagne entière, divisée en sept provinces, était gouvernée par sept magistrats différents. Comme la Mauritanie Tingitane était jointe à l'Espagne et qu'elle confinait avec les barbares de l'Afrique, elle avait un corps de troupes distribué sur leur frontière, dans sept places nommées par la Notice, et commandées par un chef qui avait le titre de *comes limitum*. (Sect. 38 L.; c. V, 1 B.)

Les troupes d'Espagne, commandées par un *comes*, n'étaient point placées dans les lieux marqués, parce que ce pays était tranquille.

[1] S. Hieronymi Epist. 123, *ad Ageruchiam* (al. *ad Geruntiam*), édit. de Vallarsius, t. I, p. 908. — [2] *De Gubernat. Dei*, l. VI, c. VIII.

Il en faut dire autant de la Narbonnaise et de la première Aquitaine. Après la cession de la seconde Aquitaine aux Goths, Toulouse devint une ville frontière et l'on y mit une garnison; la Notice n'en parle pas. Elle dit seulement qu'il y avait une garnison à Bayonne, dans la Novempopulanie, soit contre les Saxons, soit contre les Vascons ou montagnards des Pyrénées; et cette garnison romaine, établie à Bayonne, prouve qu'au temps de la Notice la Novempopulanie et l'Aquitaine n'avaient pas encore été cédées aux Goths.

4° Les Gaules étaient divisées en dix-sept provinces au temps de la Notice, savoir: les deux Germanies, les deux Belgiques, les quatre Lyonnaises, les trois Aquitaines, les deux Narbonnaises, la Viennoise, la Séquanique et les deux provinces des Alpes. Cette division est au moins de l'an 402 et de la préfecture de Petronius. On distinguait entre *Galliæ* et *septem provinciæ;* les sept provinces étaient les trois Aquitaines, les deux Narbonnaises, la Viennoise et les Alpes maritimes.

Cette division de la Gaule méridionale en sept n'était pas ancienne. Nous voyons que la lettre synodale du concile de Turin, en 397, est adressée aux évêques de la Gaule et des cinq provinces, *fratribus per Gallias et quinque provincias.* Cette division en cinq provinces subsistait encore au temps de la Notice, au moins quant à l'administration des domaines de l'empereur. On voit qu'il y avait un trésorier général pour les Gaules, et un autre pour les cinq provinces: « Rationalis summarum Galliarum; Rationalis summarum quinque provinciarum. » (Sect. 42 L.; c. x B.) De même, pour les domaines, il y avait deux intendants, l'un dans les Gaules, l'autre dans les cinq provinces: « rationalis rei privatæ per Gallias; Rationalis « rei privatæ per quinque provincias. » (Sect. 43 L.; c. xi B.)

Une loi de l'empereur Honorius, de l'an 418, qui ordonne que l'assemblée générale des sept provinces se tiendra tous les ans à Arles, au mois d'août, suivant le règlement de Petronius, qui était préfet des Gaules en 402, nomme la seconde Aquitaine et la Novempopulanie, et nous apprend que la division en sept provinces était pleinement établie. Les lettres des papes Zosime et Boniface I[er], des années 417 et 419, sont adressées aux évêques de la Gaule et des sept provinces.

Le changement ordonné dans les Gaules par Petronius n'avait pas été pleinement exécuté, comme nous l'apprenons de la loi d'Honorius : « Quod jam et vir illustris præfectus Pe-« tronius servari debere præceperat, interpolatum vel incuria « temporum vel desidia tyrannorum, reparari decernimus. » C'est apparemment dans cet intervalle que la Notice fut rédigée. On avait partagé l'administration civile et créé quatre nouveaux présidents, deux pour les Lyonnaises, un pour la seconde Aquitaine, et un pour la seconde Narbonnaise; mais on n'avait encore rien changé dans la régie des finances, parce que le rôle des impositions ne se renouvelait que tous les quinze ans. La publication de ce nouveau rôle se nommait indiction. C'était donc avant la fin d'une semblable indiction que le changement dans la division des provinces se fit.

Les lois 8 et 9 *De Indulgentiis debitorum*, au Code théodosien, nous apprennent que l'année 407, ou celle du septième consulat d'Honorius, répondait à la quatrième et à la cinquième année de l'indiction [1]; car ces années d'indictions commençaient au mois de septembre, c'est-à-dire après la récolte. Donc l'indiction courante avait commencé au mois de septembre 403, et c'est dans l'intervalle écoulé depuis cette date

[1] *Imp. Honor. et Theod.*, *coss. Seleuco et Anthemio* (ann. 414). *Cod. theod.* liv. XI, tit. XXVIII, leges 8 et 9.

jusqu'à l'an 407, ou à l'irruption des barbares, que doit se placer la confection de la Notice.

Plusieurs lois du Code théodosien des années 399, 400, 401, 406, nous apprennent que Stilicon travaillait à réformer les finances, à abolir les priviléges onéreux au public; à rétablir l'égalité et la proportion dans les impositions. En 401, le 25 juin, Honorius donna une loi par laquelle il faisait remise de tout ce qui était dû jusqu'au premier septembre de l'an 386, avec ordre de surseoir au payement de ce qui était dû jusqu'à 395, et jusqu'à ce que, par le rapport des commissaires envoyés dans les provinces, on pût connaître ceux auxquels il était juste de faire remise. Mais la loi du 19 février 406 nous apprend que les vues de Stilicon n'avaient pas été remplies, puisque l'empereur ordonna aux préfets du prétoire d'informer contre ces commissaires, et de punir ceux qui auraient prévariqué.

La Notice de l'empire, rédigée dans cet intervalle, se conforme, pour les finances, aux anciens états et à l'ancience division. Les changements projetés par Stilicon dépendant du rapport des commissaires, le nouveau plan ne pouvait avoir lieu que pour l'an 418, et dans le rôle de la prochaine indiction. Ainsi il n'est pas étonnant que la Notice, dans les finances, fasse encore mention des cinq provinces et non des sept de la Gaule méridionale.

Je n'entrerai pas dans un plus long détail au sujet du temps où la Notice a été écrite, quoique ce détail me pût fournir de nouvelles preuves qu'elle est antérieure à l'an 407; je me contenterai de remarquer que la frontière du Danube était soigneusement gardée, et que les Romains avaient près de deux cents corps de troupes disposés le long du Danube, depuis sa source jusqu'au Pont-Euxin et placés dans cent soixante postes ou villes, sur ce fleuve, qui faisait encore la barrière

de l'empire de ce côté-là; que l'Angleterre, divisée en six provinces, n'avait point encore été entamée par les Barbares; que l'empereur y jouissait de ses domaines particuliers, régis par un intendant ou *rationalis rei privatæ* (sect. 43 L.; c. XI B.); ce qui suppose un temps antérieur à la révolte du tyran Constantin, depuis lequel elle ne dépendit plus de l'empire, selon Procope.

Les garnisons romaines étaient encore placées le long de la côte méridionale ou occidentale, nommée *littus saxonicum* (sect. 52 L.; c. XXV B.), parce qu'elle était exposée aux descentes de ces peuples; il y en avait d'autres disposées dans la partie septentrionale de l'île, le long des retranchements élevés contre les Pictes et les Scotes, ou Écossais. Les places défendues par ces dernières garnisons étaient au nombre de trente-sept, lesquelles, jointes aux neuf garnisons de la côte saxonique, aux trois légions et aux six corps de cavalerie qui étaient sous les ordres du *comes Britanniarum* (sect 53 L.; c. XXVI B.), dépendant du *magister militum præsentalium* (*ibid.*), formaient un corps de troupes considérable, soumis à l'empire, ce qui n'a plus eu lieu depuis la révolte de Constantin ni depuis son passage dans les Gaules.

Les troupes d'Angleterre ne repassèrent plus la mer, et demeurèrent dans la Gaule; en sorte que l'Angleterre, épuisée d'hommes et hors d'état de se défendre, se trouva exposée aux courses des Barbares et obligée d'appeler les Saxons pour les repousser, ce qui causa sa ruine totale.

La Notice doit donc être antérieure à l'an 406, qui est celui de la révolte de l'Angleterre, et, par conséquent, le temps de sa rédaction se doit chercher entre les années 398 et 406, dans l'intervalle de ces huit années.

Je ne dois pas dissimuler une objection qui m'a été proposée. On trouve dans la section quarantième de la Notice qu'un des

corps, ou *numeri*, destinés à la garde de l'Italie, est nommé *Placidi Valentinianici felices*. Or, comme Valentinien, qui a commencé de régner en 425, est le seul qui ait porté le prénom de *Placidus*, il faut que ce soit lui qui ait levé ce corps de troupes, et, par conséquent, que la Notice, qui en fait mention, soit postérieure à l'an 425. Cette objection suppose que, dans le nom de ces *Placidi Valentinianici felices*, *Placidi* vient du prénom de l'empereur Valentinien III. Si cela était véritable, comme de *Valentinianus* on a formé *Valentinianici*, on aurait de même employé un dérivé de *Placidus*, et on les aurait nommés *Placidiani* et non pas *Placidi*. Ce mot est donc une épithète donnée à ces soldats pour marquer leur soumission aux ordres de l'empereur, et se doit prendre de même que ceux de *felices*, *invicti*, *insidiatores*, *propugnatores*, *exculcatores*, et tant d'autres dont la Notice est remplie. Le titre de *feroces* se trouve donné à trois différentes compagnies de cavalerie (sect. 39 et 40 L.; c. VI, VII B.) : « Mauri feroces, equites Mauri feroces, « equites Constantiaci feroces. » La Notice donne le surnom de *Pacata* à une aile de cavalerie allemande; ce surnom est une épithète. Une partie de la Phrygie portait le nom de *Pacatiana*, mais la légion qui avait été levée dans ce pays s'appelait *Pacatianensis ;* on se sert du dérivé. Le nom des *Placidi* se doit donc prendre pour une épithète par laquelle cette compagnie se distinguait des autres corps nommés *Valentinianici* et *Valentinianicenses*, et ne prouve point que ce corps eût été levé par Valentinien III, et fût postérieur à l'an 425, de même que la Notice. Cette Notice nous représente donc l'état des Gaules dans un temps plus ancien que l'an 425; et les raisons que j'ai apportées pour choisir celui qui s'est écoulé entre l'an 398 et l'an 406 subsistent dans leur entier. Cela posé, nous verrons qu'alors les Romains avaient abandonné aux Francs la

seconde Germanie presque tout entière. La preuve en est claire par la Notice.

La loi de l'empereur Théodose, du 23 février 438, nous apprend que les garnisons distribuées sur les frontières formaient la séparation entre les terres de l'empire et celles des barbares: « Constat dispositione majorum vallo limitis ab excur-« sione barbarica defensuri, quidquid intra romani nominis « concluditur potestatem. » Donc ce qui était au delà des lignes de la frontière ne faisait point partie du nom romain. Nous apprenons, par une loi de l'an 391, adressée au comte Ricimer, *magister utriusque militiæ*, généralissime des troupes de l'empire, que ces lignes étaient ordinairement placées le long des rivières : « cum supra virentes fluminum ripas omnis le-« gionum multitudo consistit[1]. » Le règlement prescrit par cette loi suppose même que ce n'était pas toujours le long des grandes rivières que ces troupes étaient disposées.

En conséquence de ces deux lois, si nous regardons les garnisons romaines, placées sur la frontière des Francs, comme marquant les bornes de l'empire, nous trouverons que le commandant de la seconde Belgique, *dux Belgicæ secundæ* (sect. 62 L.; c. XXXVII B.), n'avait sous lui que trois corps de troupes réglées; savoir : 1° une compagnie de cavaliers dalmates à *Marci*, sur la côte saxonique, c'est-à-dire à Marquise dans le Boulenois, selon Cluvier, ou bien à *Mark* près de Calais, suivant le sentiment de M. de Valois; 2° une cohorte de Nerviens, destinée à la défense d'un port nommé *Æpatiacus* dans la Notice. Ce nom est manifestement corrompu, et semble avoir été mis au lieu de *portus Itiacus*, ou le port *Icius* ou *Itius* de César. On a beaucoup disputé sur la situation de ce port; Cluvier et Sanson croient que c'est le même que le port de Boulogne ou *Gesso-*

[1] *Cod. Theod.* liv. VII, tit. 1, *De re militari*, l. 13.

riacum; Marlien et Junius croient que ce port est celui de Calais; M. de Valois croit que c'est celui d'Étaples, à l'embouchure de la Canche; et ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. 3° Enfin il y avait une flotte à l'embouchure de la Somme, *classis cimbrica*, dont le commandant résidait *in loco Quartensi, sive Hornensi*, c'est-à-dire à l'embouchure de cette rivière, des deux côtés de laquelle sont encore aujourd'hui le Crotoy et Cacornu.

On voit par là que les Romains avaient abandonné toute la côte de ce pays aux Saxons. Ils n'avaient en tout que trois garnisons, l'une à l'entrée de la Somme, l'autre à Boulogne, et l'autre à Ambleteuse ou à Calais; au lieu que, sur la côte d'Angleterre, exposée aux descentes des mêmes Saxons, ils avaient huit garnisons différentes.

Il y avait dix corps de troupes placés en garnison sur la côte de l'Armorique, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire. Ils étaient commandés par un chef auquel on donnait le titre de *dux tractus Armoricani et Nervicani.* (Sect. 61 L.; c. XXXVI B.) Les Nerviens habitaient le Hainaut, entre l'Escaut et la Meuse, et ce commandant n'avait plus de troupes dans ce pays. Ces garnisons étaient placées: 1° à *Grannona*[1], sur la côte saxonique, c'est-à-dire entre la Seine et la Somme; 2° à Rouen; 3° à Coutances; 4° à Avranches; 5° à Saint-Malo, *Aleto;* 6° vers Saint-Brieuc, *Osismiis;* 7° au Port-Louis, à l'embouchure du Blavet, *Blabia;* 8° à Vannes; 9° à *Grannonum*, que M. de Valois prend pour Guérande, auprès du Croisic; 10° à Nantes, car *Mannatias* est un mot visiblement corrompu, au lieu duquel il faut lire *Nannetis*.

[1] M. de la Barre, *Mém. de littérature* (mém. du 23 mai 1730), écrit que *Grannona* peut être le *Crenan* (basse Bretagne), entre Brest et Quimper, baie de *Douarnenez*.

La Notice remarque que le *tractus Armoricanus* s'étendait très-loin et comprenait cinq provinces différentes, savoir : l'Aquitaine, première et seconde ; les Lyonnaises, seconde et troisième, et la Sénonaise. Mais on ne voit point que le *dux tractus Armoricani* ait eu aucun droit sur ces différentes provinces, à moins que l'on n'y plaçât des garnisons qui dépendissent de lui.

Toutes les autres troupes du reste de la Gaule dépendaient du *magister militum præsentalium a parte peditum* (sect. 65 L. ; c. XL B.) ; elles avaient des chefs particuliers qu'elles nommaient ; la Notice appelle cela *præpositus*.

De ce nombre étaient quatre flottes, l'une sur le Rhône, à Vienne ; l'autre sur la Saône, à Châlon ; la troisième sur la Seine, à Paris. La Notice place la quatrième flotte, qu'elle appelle *Barcariorum*, à *Ebruduni Sapaudiæ*. M. de Valois croit que c'est *Embrun* sur la Durance. Gilimmannus croit que cet *Ebrudunum* est Iverdun, sur le lac de ce nom ; mais l'un ni l'autre de ces lieux ne sont dans la Savoie ; d'ailleurs la Durance n'est pas navigable à Embrun. Il y a plus d'apparence que cet *Ebrudunum Sapaudiæ* est Yvoire ou Évian, aujourd'hui sur le lac de Genève, où une flotte pouvait être d'usage. Ces flottes servaient au transport des blés et des munitions pour les troupes, et c'est pour cela qu'elles dépendaient du *magister militum*.

Il y avait encore deux cohortes, l'une à Grenoble, *Calaro* ou *Cularo*, destinée à défendre le Dauphiné ; et l'autre à Bayonne, *Lapurdum*, pour garder la Novempopulanie ; toutes deux étaient composées de soldats levés dans le pays même.

Le même *magister militum* avait sous lui dans la Gaule dix-huit corps de troupes étrangères, placés en divers lieux, savoir : douze de *Lætes* ou *Læti*, qui étaient des nations de Germanie, et six de *Sarmates*. Il n'est fait aucune mention des Alains

comme établis dans la Gaule, dans la Notice de l'empire; et c'est une nouvelle preuve qu'elle est antérieure à l'an 407 et à l'irruption des Barbares dans la Gaule, car une partie des Alains, qui accompagnaient les Suèves et les Vandales, se mit au service des Romains, qui, les ayant partagés en deux corps, leur assignèrent des quartiers d'hiver, aux uns sur la Loire, et aux autres sur le Rhône, et la Notice en aurait nécessairement fait mention.

Il y a quelques lois dans le Code théodosien au sujet de ces *Lætes;* une entre autres, de l'an 399, qui ordonne une recherche contre ceux qui se seront établis sans titre, ou qui auront occupé des terres au delà des limites de la concession.

Ces *Lætes* ou *Læti* étaient des corps de troupes originaires de Germanie; « sequentes Romanam felicitatem, sese ad nos« trum imperium contulerunt, » dit la loi d'Honorius, « quibus « terræ læticæ administrandæ sunt[1]. » L'empereur Julien les nomme « cis Rhenum editam barbarorum progeniem. » Ces corps de troupes avaient des quartiers en différents lieux de la Gaule; ils y possédaient des terres, à condition de les défendre à leurs frais, en cas qu'elles fussent attaquées par les Barbares, et, outre cela, de fournir des troupes. Du reste ils étaient exempts de tribut, et ne dépendaient que du *magister militum,* qui leur donnait des chefs ou *præpositi,* de leur nation.

Quelques-uns de ces Lætes portaient le nom de leur nation, comme les Bataves, les Francs, les Suèves, les Teutoniciens. Ces Bataves étaient sans doute des Francs enlevés de la Batavie, dans le temps de Maximien et de Constantin, qui avaient fait la guerre contre eux dans ces quartiers.

Les autres portaient le nom des lieux où ils avaient été éta-

[1] *Cod. Theod.* liv. XIII, tit. XI, *De Censitoribus*, lex 10.

blis d'abord, comme les *Nervii*, les *Lingonenses*, les *Lagenses*. Le nom que la Notice donne au sixième corps des Lætes est absolument inconnu; elle les nomme *Læti Acti*. Ce nom pouvait être corrompu de *Atti* ou *Catti*, auquel cas ces Lætes seraient des Francs, ou Cattes, ou Attuariens; peut-être est-il corrompu de *Aduatici* ou *Atuatici*, et marquerait seulement qu'ils avaient d'abord été placés dans le pays des *Aduatici*.

Quelques-uns de ces corps étaient placés dans le milieu de la Gaule, de même que plusieurs de ceux des Sarmates, soit pour cultiver des terres abandonnées, soit pour contenir les Bagaudes ou les paysans Gaulois révoltés; les autres étaient campés vers les frontières des Francs.

Les premiers étaient distribués en différents lieux. Il y avait des Lætes Teutons à Chartres, des Bataves à Bayeux, des Suèves à Coutances, d'autres Suèves au Mans, des Francs à Rennes, des Sarmates et des Taifales à Poitiers, des Suèves à Clermont en Auvergne, d'autres Sarmates entre Paris et Corbeil, le long de la Seine, d'autres répandus entre Reims et Amiens; il y avait de même des Lætes distribués à Reims et à Senlis, et des Bataves surnommés *Contragianenses*, à Noyon. Il y avait encore trois corps de Sarmates placés, l'un à Autun, l'autre à Langres, et le troisième *per tractum Segolaunorum*, dans la Sologne, ou peut-être aux environs de Valence; car la Notice ne détermine pas duquel de ces deux endroits elle parle.

Les corps de troupes placés sur la frontière des Francs sont, 1° des Bataves surnommés *Nemetacenses*, à Arras; 2° des Lætes Nerviens à *Fanomartis*, dans la seconde Belgique; c'est maintenant *Famars*, village près de Valenciennes. Ce lieu était fameux par un temple de Mars renommé. Ulpien le met au nombre des temples qui pouvaient recevoir des legs dans l'an-

tiquité, et il avait donné son nom au canton que nos anciens historiens Français nomment *Fanomartensis pagus*.

3° Il y avait auprès de Tongres, sur l'Escaut, un corps de Lætes surnommés *Lagenses*, sur le Jeker, autrefois nommé *Lachara*, et en français *Lajare*. On trouve le village de *Borchworm*, et celui de *Lawg* ou *Louway*, qui semblent conserver le nom de *Lagium*. Ce fleuve passe à Tongres; peut-être *Lagium* est-il le lieu nommé aujourd'hui Liége.

4° Un autre corps de *Lætes Acti* ou *Hatti*, était à *Epusum* dans la Belgique première. C'est *Yvoi*, sur une petite rivière qui tombe dans la Meuse. 5° Enfin les *Læti Lingonenses* étaient répandus en divers lieux de la première Belgique. Ces garnisons sont, comme on le voit, très-éloignées du Rhin, et même en très-petit nombre. Non-seulement les Romains avaient abandonné une très-grande étendue de pays aux Francs Saliens, mais, persuadés de l'attachement et de la fidélité de ces peuples, ils croyaient qu'il n'était pas besoin de tenir un grand nombre de troupes sur leurs frontières.

Il y avait une manufacture d'étoffes à Tournai et un *gynæceum;* cependant il n'y avait point de troupes pour défendre cette ville. On ne voit point non plus qu'il y en eût à Thérouanne ni à Bavay, villes considérables. Il en faut dire autant de Cologne; il semble que les Romains l'avaient abandonnée : la Notice n'en fait aucune mention, et nous voyons que, peu après le passage des Vandales, les Francs en étaient les maîtres, sans qu'il soit dit qu'ils l'eussent conquise sur les Romains. L'exactitude avec laquelle la Notice décrit la position des garnisons de la frontière du Danube et du Rhin, jusqu'à Andernach, celle de la côte Armorique de la Gaule, celle de la côte Saxonique d'Angleterre et de la muraille septentrionale du même pays, les détails dans lesquels elle entre pour les gar-

nisons des limites du pays que les Romains possédaient en Afrique et en Égypte, pour les frontières de l'Arabie et de la Syrie, et pour celles de la Mésopotamie, nous montrent qu'elle n'a rien oublié pour donner exactement l'état de la première et de la seconde Belgique, et pour marquer les limites de l'empire de ce côté-là. Si ces frontières ne sont pas mieux déterminées, dans la Notice, c'est que, dans ces provinces mêmes, elles ne l'étaient pas entièrement; les possessions des Romains et celles des Francs étaient mêlées les unes parmi les autres.

Les Francs s'étaient étendus peu à peu par la faveur où ils avaient été sous les empereurs précédents, et l'on attendait un temps plus tranquille pour revendiquer les terres dont ils s'étaient emparés. C'était sans doute contre eux que la loi de l'an 399 avait été faite; mais il survint tant d'affaires plus pressées aux Romains, que l'on ne pensa point à les inquiéter : on avait besoin de leurs troupes pour les opposer aux Goths et aux autres Barbares qui menaçaient l'empire.

Nous voyons par la Notice qu'il y avait douze cohortes de Francs dans les armées romaines : une sous le nom de Francs et une sous celui de Chamaves, en garnison dans l'Égypte; cinq sous le nom de Saliens, deux sous celui de Bructères, deux sous celui d'Ampsivariens, et une sous celui d'Angrivariens ou Anglevariens.

Il y avait encore trois régiments de cavalerie française, *alæ :* la première en Égypte, la seconde en Phénicie, et la troisième dans la Mésopotamie; de sorte que, tant infanterie que cavalerie, les Francs au service de l'empire étaient au nombre de neuf à dix mille hommes au moins, ce qui s'entend des troupes engagées à un service perpétuel; car, dans la Gaule, ces peuples fournissaient des troupes bien plus considérables et des armées complètes, lorsqu'il en était besoin.

Tel était l'état des Gaules vers l'an 400, après que les traités eurent été renouvelés avec les Francs; Stilicon avait pris la plus grande partie de leurs troupes au service de l'empire, et par là il s'était assuré de leur fidélité.

L'éloignement où les garnisons romaines étaient du Rhin dans cette partie des Gaules prouve, comme nous l'avons vu, que, depuis l'an 360, les Francs s'étaient étendus bien avant par delà les frontières que Julien leur avait marquées. L'empereur avait refusé aux Allemands, comme on l'a vu, le privilége de servir dans les armées romaines. Ils avaient été depuis longtemps les plus redoutables ennemis de l'empire dans l'Occident, et on ne croyait pas que l'on dût se fier à eux. C'est par cette raison que, dans la Notice, on voit que, le long de leur frontière, il y avait sur le Rhin onze places fortes, avec des garnisons.

Nous avons vu plus haut que l'armée auxiliaire des Francs était commandée par un général de sa nation, qui avait le titre de *magister militum*, et qui était associé au général romain. Nous trouvons un *Chariobaudes*, en 408, chassé de la Gaule par le tyran Constantin, et qui semble avoir été le général des Francs soumis à l'empereur. Il était attaché à Stilicon, et périt avec lui. On lui donna pour successeur un *Allobich* ou *Allovich*, dont le nom ressemble fort à celui de Louis, *Clotovechus*, *Ludavicus*, *Ludovicus*, *Ludain*, et qui paraît avoir été Français.

Stilicon avait un projet qui ne lui permettait pas de traiter les Francs avec rigueur. Il voulait se rendre maître de l'administration de l'empire d'Orient, comme il l'était de celle de l'empire d'Occident, et ce fut pour cette raison qu'il passa en Orient avec une armée, dès l'an 395, sous le prétexte de faire la guerre aux Goths qui s'étaient révoltés après la mort de Théodose, et qui faisaient de grands ravages. Mais il fut obligé

de se retirer, et, quoique Rufin, ministre de Théodose, eût éte assassiné par les soldats romains, Eutrope demeura le maître de toutes les affaires jusqu'à l'an 399, qu'il fut chassé par l'impératrice Eudoxie fille du comte Bauton, l'un de ces Francs élevés par les empereurs aux premiers emplois. Alaric, que les Goths avaient mis à leur tête, dès l'an 395, passa dans la Grèce qu'il ravagea toute, ayant pénétré jusque dans le Péloponèse. Stilicon mena une armée par mer, en 396; il y remporta plusieurs avantages contre Alaric, et l'eût même obligé de se remettre entre ses mains, si Eutrope, qui craignait le pouvoir de Stilicon, n'eût traité avec les Goths, et n'eût donné à leur chef le gouvernement de l'Illyrie orientale et le titre de général des armées romaines. L'année suivante, 397, Eutrope, après avoir tenté de faire assassiner Stilicon, le fit proscrire par un édit d'Arcadius, qui ordonnait la confiscation de ses biens, et engagea Gildon, gouverneur de l'Afrique, de reconnaître Arcadius et de soumettre l'Afrique à l'empire d'Orient. Stilicon envoya une armée en Afrique contre Gildon, qui fut défait et mis à mort au commencement de l'an 398.

Cette même année, Marcomer et Sunnon, rois d'une partie des Francs de delà le Rhin, rompirent les traités, selon les apparences à la sollicitation d'Eutrope. Mais, comme nous l'avons observé, ils furent abandonnés par ceux de leur nation, qui les livrèrent aux Romains, cette année même, et se soumirent aux nouveaux rois que Stilicon leur donna.

La disgrâce d'Eutrope, rival de Stilicon, ne réunit pas les deux empires. Les ministres d'Arcadius, jaloux du crédit de Stilicon, et craignant qu'il ne se rendît maître dans l'Orient, comme il l'était dans l'Occident, lui suscitèrent de nouveaux ennemis. Alaric, déclaré général des Goths au service de l'empire, passa dans la Pannonie occidentale dès l'an 400, et fit

même quelques ravages dans l'Italie. Sur la fin de l'an 401 ou en 402, au plus tard, il trouva moyen d'entrer en Italie, en évitant les défilés défendus par les troupes. Comme il avait servi dans ce pays, sous Théodose, le pays lui était connu, et il n'était pas possible de garder tous les passages.

Alaric s'avança jusqu'auprès de Ravenne, d'où il envoya proposer à l'empereur de lui accorder un établissement dans la Gaule, offrant de fournir des troupes à cette condition. On feignit de l'écouter, et, tandis qu'on l'amusait par cette négociation, Stilicon faisait avancer les troupes de la Gaule, et même une partie de celles de l'Angleterre. Il dégarnit absolument la frontière des Sicambres, des Cattes et des Chérusques, à ce que dit Claudien[1], c'est-à-dire, celle des Francs. Ce poëte, qui nomme presque tous les pays d'où Stilicon retira les troupes, ne parle pas des Allemands, ce qui fait croire que l'on ne dégarnit pas leur frontière. Claudien dit, en parlant des troupes retirées de la frontière des Francs:

> . . . . tutumque remotis
> Excubiis Rhenum solo terrore relinquunt[2].

Mais c'était moins la terreur du nom romain qui défendait cette frontière, que les alliances renouvelées depuis peu avec eux, et l'attachement de leurs nouveaux rois aux intérêts de l'empire.

Les troupes romaines filèrent le long du Rhin, et passèrent dans la Rhétie, où elles se joignirent à un corps d'armée qui était dans ce pays, pour s'opposer aux courses des Allemands. Stilicon alla se mettre à leur tête et les amena en Italie; Alaric se retira devant ces troupes, pour gagner les passages des Alpes et entrer dans la Gaule, mais elles le joignirent à Pollence, dans le Mont-Ferrat. Le combat se donna le 29 mars

[1] *De bello getico*, V. 421 et suiv. — [2] *Ibid.*

403, et, quoique la perte eût été à peu près égale entre les deux partis, Alaric, dont la femme et les enfants avaient été faits prisonniers, écouta des propositions de paix, et se retira dans la Pannonie, d'où il passa en Épire. Stilicon trouva le moyen de le gagner et de l'engager dans un projet extrêmement avantageux pour Honorius. C'était celui de la conquête de l'Illyrie orientale, que Stilicon prétendait devoir faire partie de l'empire d'Occident, et appartenir à Honorius. Cette Illyrie orientale comprenait la Dacie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie, l'Achaïe, le Péloponèse et l'île de Crète, en sorte que l'empire d'Orient n'eût plus eu, dans l'Europe, que la Thrace et la seconde Mœsie. Ce projet de Stilicon, et les négociations secrètes, nécessaires pour s'assurer d'Alaric et pour ménager des intelligences dans l'Orient, occupèrent l'an 404. Les troupes restèrent en Italie, et, soit dans la vue de l'expédition d'Illyrie, soit à cause des mouvements extraordinaires qui se faisaient parmi les Barbares d'au delà du Danube, il était important de ne pas dégarnir l'Italie.

Radagaise, qui s'était joint, en l'an 400, avec Alaric, pour ravager la Pannonie, et qui s'était même avancé jusque vers Aquilée, revint, à la fin de 404 ou dès le commencement de l'an 405, attaquer l'Italie. Il était à la tête d'une armée prodigieuse de Goths venus d'au delà du Danube, c'est-à-dire de *Quades*, de *Marcomans*, de *Gépides*, et des autres nations germaniques qui, s'étant joints à la ligue des Goths, en avaient pris le nom en général. Les écrivains contemporains font monter l'armée de Radagaise à deux cent mille ou même à quatre cent mille hommes, parmi lesquels on comptait douze mille chefs ou seigneurs particuliers.

Cette formidable armée entra sans obstacle dans l'Italie et en ravagea la plus grande partie. Mais, tandis qu'elle s'affai-

blissait elle-même en détruisant le pays, Stilicon rassemblait de toutes parts les troupes romaines, et faisait avancer celles des Barbares alliés de l'empire, qui étaient vers le Danube; des Goths conduits par *Sarus;* des Huns, par *Huldin,* et des Alains.

Radagaise était occupé au siége de Florence lorsque Stilicon marcha contre lui. Son armée fut surprise, taillée en pièces, et lui, obligé de se réfugier, avec ce qu'il put rassembler de fuyards, dans les montagnes voisines, où, ayant été enfermé, la plus grande partie de ses soldats, qui manquaient de vivres, périt en peu de jours. Le reste fut fait esclave par les Romains, et lui-même tué comme il tâchait de se sauver déguisé.

Les lois du 17 et du 19 avril 406 montrent que l'on n'était pas sans inquiétude dans l'Italie, et que l'on faisait des levées extraordinaires de troupes. La loi du 19 avril exhorte les gens libres des provinces à prendre les armes *pro imminentibus necessitatibus*[1], et promet à ceux qui s'enrôleront dix pièces d'or, dont trois seront payées sur-le-champ. La loi du 17 avril[2] promet la liberté aux esclaves qui prendront les armes.

Ces préparatifs montrent que, si la guerre contre Radagaise était finie, ce qui peut être révoqué en doute, parce que la chronique du comte Marcellin la place à cette année 406[3], l'on n'était pas sans inquiétude, soit de la part des Goths, soit de la part des nations barbares d'au delà du Danube; il y avait de grands mouvements dans la Germanie, dont on ne pouvait prévoir les suites; d'ailleurs Stilicon, irrité contre les ministres de l'empereur Arcadius, ne perdait pas de vue son projet de la conquête d'Illyrie.

[1] *Cod. Theod.* liv. VII, tit. XIII, *de Tironibus,* lex 17.

[2] *Cod. Theod. ibid.* lex 16.

[3] Marcellini comit. *Chron.*, ind. IV, Archadio VI et Probo coss.

Comme cette année 406 est marquée par l'irruption des nations germaniques dans la Gaule, et que les suites de cette irruption enlevèrent l'Espagne et ensuite l'Afrique aux Romains, ce qui occasionna la ruine entière de leur empire dans l'Occident, et la conquête de la Gaule par les Francs, il est nécessaire d'examiner l'état de la Germanie pour tâcher de découvrir les causes de cette irruption, et la part que les Francs eurent à cet événement.

Nous avons remarqué, dans le commencement de cette dissertation, que les nations germaniques étaient partagées en diverses ligues, composées de plusieurs peuples différents, réunis sous un nom commun, et liés par des engagements réciproques à se défendre mutuellement contre les étrangers, et à les attaquer en commun sous la conduite d'un chef électif, qui, outre les troupes de sa nation particulière, commandait les armées des peuples ligués. Dans les premiers temps, la ligue des Suèves comprenait toute la Germanie orientale, depuis le Danube jusque dans la Scandinavie; mais, soit par les intrigues des Romains, soit par la difficulté de maintenir l'union entre des peuples qui avaient des intérêts différents, et dont les intérêts changeaient même selon les vues que leur inspiraient leurs chefs, la division se mit parmi eux.

De grandes nations se séparèrent des Suèves, et formèrent des ligues particulières sous les noms de Quades et de Marcomans. Ceux-ci s'avancèrent vers l'Orient, dans la Bohême, ou pays des Boïens, nation gauloise qu'ils subjuguèrent. Leur puissance s'accrut en ce pays par la jonction d'un grand nombre de nations germaniques qui entrèrent dans leur ligue et prirent leur nom.

Le reste de la ligue des Suèves se sépara encore en divers cantons. Ceux qui habitaient vers les bords de la mer Bal-

tique, dans la Germanie inférieure, prirent le nom commun de Vandales. Les autres se cantonnèrent sous les noms de Lombards, de Bourguignons, etc. Les Semnons et une partie des Hermondures gardèrent le nom de Suèves, et les nations voisines du Rhin et des sources du Danube furent nommées Allemands par les Romains, quoiqu'elles se nommassent aussi Suèves, nom qu'elles se sont toujours donné depuis, et qu'elles se donnent encore.

Vers l'an 200 au plus tôt, les Goths ou Gothons, nation établie sur les bords de la mer Baltique et dans la Scandinavie, lassée de ses premiers établissements, entreprit une expédition vers les pays méridionaux; elle engagea dans son projet un grand nombre d'autres nations qui se détachèrent des Suèves. Le nom des Goths se communiqua à toutes les nations germaniques comprises depuis les frontières des Quades et des Marcomans, à l'Occident, jusqu'aux côtes du Pont-Euxin et à l'embouchure du Borysthène. Ils passèrent même ce fleuve, et s'établirent dans la Chersonèse taurique ou dans la presqu'île nommée aujourd'hui Crimée, et ils y ont conservé leur nom et leur ancienne langue jusques à nos jours.

Ces Goths ou Gothons étaient en petit nombre lors de leur première arrivée; mais leur bravoure et le bonheur de leurs premières expéditions les ayant rendus considérables, presque tous les peuples de ces cantons se joignirent à eux et prirent leur nom. Depuis l'arrivée des Goths, on ne voit plus d'exploits considérables faits par les Quades, les Marcomans, les Bastarnes, ni les autres nations germaniques qui habitaient au delà du Danube, avant l'arrivée des Goths; à peine les trouve-t-on nommés. Les Goths demeurèrent tranquilles dans ce pays jusque vers l'an 370 ou 372, qu'ils furent obligés de l'abandonner, pour éviter une nation venue de l'Orient avec

des forces auxquelles ils ne pouvaient résister. Cette nation était celle des Huns, *Ounni* ou *Kounni*, espèce de Scythes proprement dits ou de Tartares.

Ptolémée donnait ce nom à une nation de Scythes, établie entre le *Palus Mæotis* et le Borysthène. Il signifie, en langue russienne ou sarmate, des cavaliers, des gens de cheval; ce qui caractérise les Tartares. Les Grecs avaient étendu ce nom à toutes les nations scythiques, comme nous avons fait celui des Tartares. Ils en distinguaient de deux sortes, les Huns noirs ou occidentaux, dont ils font un portrait hideux, et qui ressemblent parfaitement aux Calmouques et aux Nogays.

Les Huns blancs ou orientaux, autrement dits *Ephthalitæ, Eutalitæ* ou *Nephtalitæ,* s'étendaient jusqu'au nord et à l'orient de la Perse, au delà de la mer Caspienne et de la Transoxiane. Ce sont ceux que les Orientaux nomment *Abtelach* ou *Aïatelah*. Les Grecs les décrivent comme des peuples de bonne mine et d'une figure agréable en comparaison des autres Huns.

Ces Huns passèrent, cent cinquante ans après, dans l'Occident, sous le nom d'Abaves ou Abares, et furent maîtres de tous les pays situés au nord du Danube, jusqu'au temps de Charlemagne. Les écrivains de Constantinople leur donnent quelquefois le nom de Turcs; et ce nom est celui que les Orientaux emploient en parlant d'eux.

Les Huns occidentaux ayant passé le Tanaïs, et ensuite le Borysthène, défirent les Goths en plusieurs rencontres, en soumirent une partie, et obligèrent le reste de venir se réfugier au delà du Danube, sur les terres des Romains. Ce sont ces mêmes Goths dont une partie obéissait à Alaric, et s'était avancée dans l'Épire, tandis que le reste, sous le nom d'Ostrogoths ou de Goths orientaux, était resté dans la seconde Mœsie, sous la protection des Romains.

Les Huns, se fortifiant tous les jours, firent venir de l'Orient de nouvelles troupes de leur nation, et amenèrent plusieurs nations de la Sarmatie asiatique, auxquelles ils donnaient des établissements : par là les frontières des nations germaniques se resserraient de jour en jour. Ces peuples, fatigués par le voisinage des Huns, crurent qu'il fallait abandonner un pays qu'ils ne pouvaient défendre, et qui, d'ailleurs, n'était plus capable de les contenir. Depuis près d'un siècle, l'empire romain ne se soutenait plus que par les troupes que lui fournissaient les barbares, et le plus souvent il achetait la paix par des tributs, dont il couvrait la honte par le nom de pensions et de présents.

Les Goths, établis à l'occident du pays occupé par les Huns, c'est-à-dire vers les bords du Tibiscus, forcèrent les garnisons du Danube en 405, et se jetèrent dans la Pannonie, d'où ils passèrent dans l'Italie, sous la conduite de Radagaise, et y périrent ainsi que nous l'avons vu. Dans le même temps, les Vandales, qui, des bords de la mer Baltique qu'ils occupaient au temps de Pline et de Tacite, étaient descendus dans la Bohême, et s'étaient mêlés avec les Marcomans et les Quades avant l'an 200, les Vandales, dis-je, s'avancèrent vers le Rhin et la Germanie intérieure, pour se jeter sur les Gaules. Les Alains, nation sarmatique qui avait suivi les Huns, se joignirent à eux, de même qu'une partie des Suèves ou Allemands établis entre le Rhin et le Danube. Les garnisons romaines placées le long de ces deux fleuves gardaient exactement les passages; ils n'osèrent entreprendre de les forcer et ils s'avancèrent vers le pays des Francs de la Germanie, persuadés qu'ils leur livreraient le passage, que par là ils entreraient sans peine dans la Gaule, dont Stilicon avait rappelé les troupes pour défendre l'Italie contre Alaric. Nous avons vu par la

Notice qu'au delà de Coblentz, les Romains n'avaient plus de places fortes sur le Rhin.

Les Francs demeurèrent fidèles aux Romains dont ils étaient alliés. Ils s'opposèrent aux Vandales, et ce ne fut qu'après avoir remporté une grande victoire sur les Francs, que les Vandales furent en état de passer le Rhin. « Gentes Alanorum... Suevo« rum, Vandalorum multæque cum iis aliæ Francos prote« runt, Rhenum transeunt, Gallias invadunt, » dit Orose (l. VII, c. XL), dans une histoire écrite neuf ou dix ans après cet événement.

Les Vandales passèrent le Rhin le dernier décembre de l'année 406, et la saison fait croire que la glace leur en facilita le passage.

Les Saxons avaient fait de grands ravages, cette même année 406, sur les côtes de la Gaule, s'il en faut croire la chronique interpolée de Tiro-Prosper. Saint Jérôme, dans une lettre écrite en 409, joint les Saxons aux nations barbares qui ravageaient la Gaule[1].

Quoique les Vandales eussent battu les Francs, il ne paraît pas qu'ils aient pensé à continuer la guerre contre eux. Ils tournèrent leurs armes vers la première Germanie, à ce que nous apprend Salvien, de là ils passèrent dans la Belgique, et s'avancèrent jusque dans l'Aquitaine; « primum a solo patrio « effusa est gens (Vandalorum) in Germaniam primam, nomine « barbaram, ditione Romanam; post cujus exitium primum arsit « regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium[2]. » Orose dit que ces peuples s'avancèrent jusqu'aux Pyrénées : « directoque impetu Pyrenæum usque perveniunt; » mais qu'arrêtés par cette barrière ils se répandirent dans les provinces voisines, qu'ils ravagèrent, « cujus obice ad tempus re-

[1] *Epist.* 123, *ad Ageruchiam.* — [2] *De Gubernat. Dei*, l. VII, c. XII.

« pulsæ, per circumjacentes provincias refunduntur. » (Lib. VII, c. XVI.) Comme il ajoute que ce fut pendant ce temps-là qu'arriva la révolte des armées d'Angleterre, on ne peut douter que ces ravages ne soient de l'année 407.

Les Vandales, les Suèves et les Alains s'étaient séparés, et ravageaient en même temps des provinces différentes. Les Bourguignons les avaient suivis, et étaient descendus vers le Rhin; mais ils s'arrêtèrent dans l'Alsace et dans une partie de la Séquanique, et, comme ils avaient des mœurs plus douces que les autres barbares, ils ne songèrent qu'à s'y établir, en se liant avec les anciens habitants.

Saint Jérôme, dans sa lettre à Ageruchia, dit que la ville de Mayence avait été prise et ruinée par les barbares : « Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est; » que la ville de Worms avait été détruite par un long siége; « Vangiones longa obsidione deleti[1]. » Au temps de Salvien, c'est-à-dire en 442, la ville de Mayence n'était pas encore rebâtie; « non jam in Moguntiacensium civitate; sed quia excisa « atque deleta est[2]. »

Saint Jérôme ne parle ni de Trèves ni de Cologne; il ajoute seulement que la puissante ville de Reims, *urbs præpotens*, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournay, Spire et Strasbourg, sont entre les mains des Germains, *translatæ in Germaniam*, obéissant à ces peuples, qui s'y sont établis[3].

Les écrivains postérieurs nomment quelques villes de la Gaule, prises par les Vandales et les Alains. Ils ruinèrent *Augusta Veromanduorum;* ils assiégèrent Laon sans pouvoir le prendre. Les Vandales prirent Langres, Besançon et *Sedunum,* qui pouvait être le lieu de ce nom appelée aujourd'hui Sandon, aux environs de Cluni, dans le Mâconnais; car le *Sedunum*,

[1] *Epist.* 123, *ad Ageruchiam.* — [2] *De Gubernat. Dei*, l. VI, c. VIII.

situé dans les Alpes, aujourd'hui Sion, dans le Valais, est bien éloigné de la route des Vandales, et il n'y a pas d'apparence qu'ils se soient engagés dans ces montagnes.

L'expression employée par saint Jérôme, en parlant des villes soumises aux barbares, *in Germaniam translatæ*, ne signifie pas indifféremment toutes les nations germaniques; elle désigne en particulier les Francs, car nous voyons dans un autre ouvrage de cet écrivain, que le nom de *Germania* marque singulièrement le pays occupé par les Francs, et situé entre celui des Saxons, au nord, et celui des Allemands, à l'orient: *inter Saxones quippe et Alemannos,* dit-il, *gens ejus non tam lata quam valida; apud historicos Germania, nunc Francia vocatur*[1]. On peut conclure de là que les Francs de deçà le Rhin avaient pris les armes pour s'opposer aux courses des Vandales, et que les villes nommées par saint Jérôme avaient reçu des troupes des Francs pour se défendre contre les barbares.

Tandis que les Vandales ravageaient, sans trouver d'obstacle, les Lyonnaises, l'Aquitaine, les Narbonnaises, la Novempopulanie, Stilicon semblait avoir abandonné le soin de défendre ces pays. Occupé uniquement de son projet de conquérir l'Illyrie orientale, il se préparait à passer dans ce pays. Ce projet assurait la possession des pays situés le long du Danube, les plus exposés aux barbares, et d'où il était facile d'entrer en Italie, comme on venait de le voir par l'exemple de Radagaise. Il croyait que l'entrée des Vandales dans la Gaule n'aurait pas de suite, et que ces barbares se détruiraient d'eux-mêmes par le peu de discipline, comme avaient fait les Goths de Radagaise. Les Francs, demeurés fidèles, armaient puissamment, et avaient déjà repoussé les Vandales de la seconde Germanie et de la seconde Belgique. Cependant, comme Stilicon

[1] *S. Hieronym. Vita S. Hilarionis*, c. XXII.

avait un grand nombre d'ennemis, on se persuada qu'il y avait de l'intelligence entre lui et les Vandales, de la nation desquels il tirait son origine; on l'accusa de les avoir appelés dans les Gaules, dans le dessein de s'en servir pour mettre son fils sur le trône. Les écrivains contemporains, et surtout les chrétiens, ont adopté cette opinion, et ils rapportent même le détail du projet de Stilicon, comme si l'on en avait eu des preuves, quoiqu'il soit constant, par le témoignage de Zosime, que l'on ne put trouver de preuves contre lui, quoique l'on eût fait périr dans les tourments une partie de ceux qui avaient eu le plus de liaison avec lui, dans l'espérance de les forcer à découvrir ses secrets. Les lois faites contre lui ne contiennent rien de particulier, et l'accusent seulement d'avoir donné des pensions aux barbares, ce qu'il pouvait faire pour le seul bien de l'empire, et pour les empêcher de prendre des résolutions qui lui fussent dommageables.

Tandis que Stilicon se préparait à passer en Illyrie, et qu'il était occupé à prévenir l'effet des intrigues de ses ennemis auprès d'Honorius, les troupes d'Angleterre se révoltèrent et proclamèrent un empereur. Après en avoir élu deux, Marcus et Gratien, qu'elles déposèrent successivement, elles choisirent un Constantin, dont le rang et la naissance sont inconnus. Le règne de ses prédécesseurs avait duré quatre mois. Aussitôt qu'il eut été proclamé il choisit deux généraux, Justinien pour les troupes romaines, et *Nevigastes* ou *Nebiogastes* pour les troupes celtiques ou germaniques. Le nom de *Nebiogastes* est celui d'un roi des Francs, sous l'empire de Julien, cinquante ans auparavant; et nous sommes certains que le successeur de *Nebiogastes*, nommé *Édobinch* ou *Édobec*, était Franc et commandait les troupes de sa nation. Constantin, dès que sa flotte et ses troupes furent en état, passa dans la Gaule et vint débarquer à

Boulogne. Il y demeura quelque temps, occupé à négocier avec les troupes des Gaules et de l'Aquitaine, qui se déclarèrent pour lui; en sorte qu'il fut reconnu par tout le pays, jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées.

La plus grande partie des Francs se déclara pour lui. Il marcha d'abord contre les Vandales et les Suèves, et remporta sur eux une grande victoire. Il en périt un grand nombre; mais, Constantin ayant négligé de les poursuivre, ils se rallièrent, tirèrent de nouvelles troupes de Germanie, et se trouvèrent en état de recommencer leurs ravages. Cependant Constantin s'avance vers Lyon, après s'être emparé de Trèves, et en avoir chassé Simonius et Chariobaudes, *magister militum* pour Honorius. Le nom de ce dernier semble franc, et il y a apparence qu'il était général des Francs, suivant l'usage d'alors d'avoir deux généraux ou maîtres des milices, l'un romain, l'autre étranger.

Stilicon était dans la Pannonie, prêt à joindre Alaric et à s'emparer de l'Illyrie orientale, lorqu'il fut rappelé par la nouvelle de la révolte et des progrès de Constantin, ce qui arriva, selon Zosime, au milieu de l'été de l'an 407. Stilicon, de retour en Italie, envoya son capitaine goth dans la Gaule avec une armée, au commencement de l'automne. Constantin s'était avancé jusqu'à Valence avec une partie de ses troupes; il fut défait par Sarus. Justinien périt dans le combat, et Nébiogaste fut assassiné par la trahison de Sarus, dans une conférence, après quoi Sarus se préparait à former le siége de Valence; mais, ayant appris que Géronce et *Édobinch* approchaient avec le reste des troupes de Constantin, il leva le siége et se retira précipitamment vers les montagnes pour repasser en Italie. Les Bagaudes ou paysans révoltés s'étaient emparés des passages, et Sarus fut contraint de leur abandonner ses équi-

pages pour qu'ils lui ouvrissent le chemin de l'Italie, où il arriva au commencement de l'année suivante 408.

Cette retraite de Sarus laissait Constantin maître des Gaules. Il semble qu'il ait fait alors quelque espèce de traité avec les Vandales, pour se donner le temps de se rendre maître de l'Espagne. Mais, comme le remarque Orose (l. VII, c. XL), ces traités ne procuraient aucun soulagement aux peuples : *ibi sæpe a barbaris incertis fœderibus illusus, detrimento magis reipublicæ fuit.* L'empereur Honorius n'était pas en état de s'opposer à Constantin; Alaric s'était approché de l'Italie, et demandait l'exécution du traité fait avec lui pour l'expédition de l'Illyrie. Stilicon avait obtenu qu'on lui accorderait un dédommagement, et sollicitait l'empereur de l'envoyer dans les Gaules contre Constantin, tandis que lui-même passerait en Orient, pour gouverner cet empire, sous le nom du jeune Théodose, âgé de sept ans, dont le père, Arcadius, venait de mourir, le 1er mai 408. Stilicon se flattait d'éviter par là l'orage qu'il voyait se former contre lui. Mais ses ennemis, qui craignaient qu'il ne se servît des forces de l'empire d'Orient pour les faire périr, empêchèrent Honorius de consentir à l'exécution de ce projet. Ils firent révolter les troupes, et, après plusieurs intrigues, ils vinrent à bout d'obtenir la mort de ce grand homme, qui était le seul capable de sauver l'empire dans l'extrémité où les choses étaient réduites. Stilicon fut tué le 23 août. Les soldats romains, jaloux du crédit dans lequel les barbares avaient été sous ce ministre, s'emparèrent des effets qu'ils avaient dans les villes de l'Italie, réduisirent dans l'esclavage leurs femmes et leurs enfants, et par cette violence ayant aliéné les troupes étrangères, elles se joignirent à Alaric, qui attendait le payement des sommes qu'on lui avait promises, et grossirent son armée de plus de trente mille hommes déjà

aguerris, et que le désir de la vengeance rendait capables de tout entreprendre.

Sarus fut fait maître de la milice à la place de Stilicon; mais on l'ôta bientôt de cette place, dans laquelle son mérite devenait trop redoutable aux ministres d'Honorius, et on remplit les charges de gens sans cœur et sans capacité. Alaric observait la trêve, attendant l'exécution des articles convenus; mais le conseil de l'empereur ne songeait ni à le satisfaire ni à se mettre en état de le chasser de l'Italie. On irritait ce prince par le mépris avec lequel on le traitait, en sorte qu'il alla mettre le siége devant Rome, qu'il réduisit à la dernière extrémité et qu'il obligea de lui payer 5,000 livres pesant d'or, 30,000 d'argent en espèces, sans compter les étoffes précieuses qu'on lui fournit pour lui et ses officiers.

Alaric, après avoir levé le siége de Rome, alla prendre ses quartiers d'hiver dans la Toscane, où plus de quarante mille esclaves vinrent le rejoindre et s'enrôler dans ses troupes; il députa vers Honorius pour faire de nouvelles propositions, et renouer un traité qui fut commencé, mais qui ne fut pas mieux exécuté que le précédent.

Cependant Constantin s'était rendu maître de toute l'Espagne, en sorte que, voyant sa puissance bien assurée, il se nomma consul pour l'année suivante, et fut reconnu comme tel dans les Gaules, comme on le voit par une inscription[1] du 12 juin de l'année suivante, 409. Il ne le fut pas dans l'Italie ni dans l'Orient, et les chroniques marquent d'autres consuls.

Dès le premier jour de cette année 409, Constantin envoya une ambassade à Honorius pour excuser tout ce qu'il avait fait;

[1] Elle est à Trèves dans l'église de Saint-Paulin; on la voyait encore en 1655. (Voy. Boucher. *Belg. Roman.* p. 412.)

il fut reconnu pour empereur, et on lui envoya les ornements impériaux. Constantin, sans inquiétude du côté de l'Italie, passa la plus grande partie de cette année 409 à jouir avec son fils Constant des plaisirs que lui procurait sa nouvelle dignité.

Géronce était en Espagne avec une partie de ses troupes; il y en avait une autre vers le Rhin où Constantin avait placé quelques garnisons, à ce que nous apprend Zosime, afin d'empêcher que les Barbares ne passassent le Rhin avec tant de facilité; il avait renouvelé les traités avec les Francs de delà le Rhin, et même avec les Allemands. Il semble que ces peuples s'étaient engagés à lui donner des troupes, comme nous le verrons dans la suite; il s'était lié aussi avec les Bourguignons, et il avait engagé *Gour*, roi d'une partie des Alains, à prendre parti dans ses troupes. C'est sans doute encore de ces traités par lesquels Constantin avait cédé à ces peuples les villes et les provinces dont ils s'étaient emparés, que saint Jérôme, dans la lettre écrite vers le milieu de l'an 409, dit que la ville de Spire, *Nemetes*, et celle de Strasbourg, *Argentoratum*, sont devenues villes de Germanie, *translatæ in Germaniam*. Elles avaient apparemment été cédées aux Allemands et aux Bourguignons, de même que celles de Reims, d'Amiens, d'Arras, de Térouanne (*Morini*) et de Tournay, l'avaient été aux Francs.

Cette même année Constantin envoya une nouvelle ambassade à Honorius, sous prétexte de ratifier l'alliance conclue au commencement de l'année, et de se justifier de la mort de deux parents de l'empereur, faits prisonniers et mis à mort en Espagne. Jovius, envoyé de Constantin, trouva les affaires d'Italie réduites à la dernière extrémité. Alaric, outré par les mépris de l'empereur et de ses ministres, avait mis une seconde fois le siége devant Rome, et, pour se venger d'Honorius, il avait forcé les Romains d'élire Attale empereur. Le député de Cons-

tantin offrit le secours de son maître, et promit qu'il passerait en Italie avec les armées de la Gaule. Mais il y a bien de l'apparence que c'était dans l'espérance de dépouiller Honorius, et de mettre Constantin à sa place. Il paraît qu'il avait ménagé ce projet avec un *Allobich* ou *Allovich*, général des troupes d'Honorius. (Ce nom, comme nous l'avons vu, ressemble à celui d'un Franc et pouvait être le même que celui de *Clodovechus*, *Lutovichus*, que nous prononçons *Clovis* et *Louis*.) Les affaires se brouillaient cependant dans la Gaule et dans l'Espagne. Les Honoriaques, soldats auxquels on avait confié la garde des Pyrénées, avaient fait beaucoup de désordre en Espagne; et, craignant d'en être punis, ils appelèrent une partie des Vandales qui étaient campés dans l'Aquitaine[1] (au commencement d'octobre 409), et leur ouvrirent l'entrée du pays; ces Vandales étaient les Silingues, et, les Honoriaques s'étant joints à eux, ils passèrent dans la Bétique. Une autre partie des Vandales était dans la Gaule avec les Suèves et les Alains, sujets de Respondial, où elle faisait de grands désordres. (Frigerid, dans Grégoire de Tours, l. II, c. IX.)

Constantin renvoya son fils Constant en Espagne, et, comme l'on avait quelques soupçons de la conduite de Géronce, il mena avec lui un autre général[2]. Géronce, pour prévenir sa chute, fit révolter les troupes, se ligua avec les Barbares, tant ceux qui étaient déjà passés en Espagne que ceux qui étaient restés dans la Gaule, et se mit par là en état de faire tête à Constantin; il alla même jusqu'à faire proclamer empereur, par les troupes de son parti, une de ses créatures, sous le nom de qui il commandait; il n'en vint à cette extrémité que l'année suivante.

[1] Orose, l. VII, c. XL.

[2] *Κώνστας δὲ αὖθις ὑπὸ τοῦ πατρὸς εἰς τὴν Ἰϐηρίαν ἐκπέμπεται, Ἰοῦστον ἐπαγόμενος στρατηγόν.* (Zosime, l. VI, c. V.)

Cependant les Saxons, les Scots ou Calédoniens et les Pictes ravageaient la Bretagne; les peuples de cette île, abandonnés par Constantin, qui en avait tiré toutes les troupes pour les faire passer dans la Gaule, s'adressèrent à Honorius pour implorer son secours.

Il n'était pas en état de leur envoyer des troupes, il n'en avait pas assez pour tenir tête à Alaric, et d'ailleurs la Gaule reconnaissait Constantin; ainsi il se contenta de leur écrire, pour les exhorter à prendre les armes et à défendre leur liberté contre les Barbares, sans attendre de secours des Romains.

Zosime, qui nous apprend ce détail, semble mettre cet événement vers la fin de l'an 409. Il ajoute que les Bretons suivirent le conseil d'Honorius, se donnèrent des chefs et des magistrats indépendants, et formèrent un État particulier qui ne faisait point partie de l'empire. Procope remarque que ce pays ne rentra plus depuis sous la domination romaine, et qu'il fut gouverné par des rois ou par des tyrans indépendants de l'empire[1].

Zosime (l. VI, c. v) nous apprend que l'exemple des Bretons fut suivi par toute l'Armorique et par quelques autres provinces de la Gaule, c'est-à-dire par la seconde Belgique, les Lyonnaises seconde et troisième, la Sénonaise et une partie de l'Aquitaine première et seconde; car la Notice nous dit que le *tractus armoricanus* comprenait ces cinq dernières provinces. Ces provinces chassèrent les magistrats romains, abolirent les lois romaines, en établirent de nouvelles, levèrent des troupes, et formèrent un État indépendant de l'empire.

Procope donne le nom d'*Arboriques*[2] à ces peuples; et, quoiqu'il y ait quelque confusion dans ce qu'il en dit, on voit ce-

[1] Βρεττάνιαν μέντοι Ῥωμαῖοι ἀνασώσασθαι οὐκέτι ἔσχον, ἀλλ' οὖσα ὑπὸ τυράννοις ἀπ' αὐτοῦ ἔμενε. (*De bello vandal.* l. I, c. II.)

[2] Ἀρβόρυχοι (*De bello gothico*, l. I, c. XII.)

pendant qu'ils étaient ligués avec les Francs, du moins avec ceux de la seconde Germanique et de la Belgique.

Nous voyons que ces Francs avaient pris les armes contre les Barbares, et qu'ils faisaient la guerre aux Vandales, cette année 409 et la suivante. Plusieurs auteurs placent en ce temps-ci la prise et la destruction de Reims par les Vandales, dont parle Flodoard, le siége de Laon et la ruine de Vermand par eux, et supposent que les cruautés qu'ils exercèrent obligèrent les peuples à prendre les armes et à appeler les Francs à leur secours.

Cependant Constantin, ayant fait prendre la pourpre à son fils Constant, l'envoya contre Géronce, tandis qu'il se préparait à passer en Italie, où Alaric pressait extrêmement le siége de Rome. Au printemps de l'an 410, Constantin traversa les Alpes, et s'avança jusque sur les bords du Pô, pour aller trouver l'empereur Honorius à Ravenne, lorsqu'il apprit la mort d'Allovich. L'empereur l'avait fait tuer, à cause qu'il le soupçonnait de quelque intelligence criminelle. Constantin rebroussa chemin à cette nouvelle, et par là confirma les soupçons que l'on avait du motif secret de son voyage. A son arrivée dans les Gaules, il trouva son fils Constant à Arles, où il s'était refugié, après avoir perdu une bataille contre Géronce, dans la première Narbonnaise.

Constantin envoya le général Édobinch au delà du Rhin, chez les Francs et les Allemands, pour en amener des troupes. Nous avons vu que cet Édobinch était Franc; mais, comme ce secours ne pouvait être prompt, il envoya le préfet Decumius Rusticus vers les Francs de la Gaule, les Allemands et le reste des troupes qui étaient vers le Rhin, pour les faire avancer contre Géronce. Constant eut ordre de les attendre dans Vienne.

Ces troupes ne peuvent marcher assez promptement. Les Vandales, sous la conduite de leur roi Godegisile, avaient attaqué le pays des Francs de la Gaule, et avaient fait plusieurs ravages dans la Belgique; mais les Francs, ayant été à leur rencontre, les avaient taillés en pièces, leur avaient tué vingt mille hommes avec leur roi Godegisile, et, les tenant enfermés dans leur camp, n'en eussent pas laissé échapper un seul, si Respondial, roi des Alains, ne fût venu à leur secours. Frigerid (*loc. cit.*) dit que le roi des Alains quitta le Rhin pour marcher au secours des Vandales; « De Rheno agmen suorum convertit, Vandalis Francorum bello laborantibus. » Il marque la date de cet événement par celle de la prise de Rome (Rome fut prise le 24 août), c'est-à-dire qu'il était du mois d'août de l'an 410; cette même date est confirmée par ce que nous apprend Isidore que, du commencement de Guntharic ou Gunderic, roi des Vandales, et successeur de Godegisile, jusqu'à la prise de Gilimer, il s'était écoulé cent vingt-trois ans et sept mois. La prise de Gilimer est de l'an 533 au mois d'avril, ce qui donne, pour le commencement de Gunderic et pour le temps de la mort de Godegisile, le mois d'août de l'an 410. M. de Valois place la défaite des Vandales en 406, et suppose qu'elle arriva dans la Germanie, l'un et l'autre contre les termes formels de Frigerid.

Respondial, ayant dégagé les Vandales, ne jugea pas à propos de continuer la guerre contre les Francs; il descendit avec les Suèves et le reste des Vandales vers le midi, pour aller joindre les barbares qui le ravageaient. Les Gaules étaient ruinées par les ravages précédents, et la défaite des Vandales, dont il favorisait la marche, lui faisait craindre le sort de la guerre.

Géronce cependant s'était avancé jusqu'à Vienne, où il

assiégeait Constant, tandis que les Barbares passaient en Espagne. Vienne fut prise, et Constant mis à mort par l'ordre de Géronce; mais cela n'arriva que l'hiver suivant et l'an 411.

Constantin était dans Arles avec des troupes, et attendait le retour d'Édobinch; Géronce alla en former le siége dès le commencement du printemps.

Cependant Alaric était mort; Ataulphe lui avait succédé, et l'on ne doutait point qu'il ne s'accommodât à des conditions avantageuses pour obtenir Placidie, sœur de l'empereur, dont il était passionnément amoureux. Honorius, ne craignant donc plus pour l'Italie, envoya Constance avec une armée dans les Gaules; il marcha contre Géronce, occupé au siége d'Arles. Dès qu'il approcha, les soldats romains de Géronce l'abandonnèrent pour se joindre à Constance, qui était très-aimé des troupes. Géronce se retira donc en Espagne, mais il y périt bientôt, les troupes de ce pays s'étant révoltées contre lui, et l'ayant obligé de se donner la mort.

Constance continuait toujours le siége, lorsqu'on reçut avis qu'Édobinch s'avançait à la tête d'une nombreuse armée; à cette nouvelle les troupes romaines prirent l'épouvante et voulaient lever le siége; mais Constance les rassura, marcha au-devant d'Édobinch, et, lui ayant dressé une embuscade dans laquelle il tomba, il tailla son armée en pièces. Édobinch périt par la trahison d'un Romain auquel il avait rendu de grands services, et chez qui il avait espéré trouver une retraite.

Après la défaite d'Édobinch, Constantin ne vit plus de ressource, et, ayant appris d'ailleurs que Jovin, qui s'était fait proclamer empereur à Mayence, avait engagé dans son parti les Bourguignons, les Allemands, les Alains et les Francs, sans doute ceux de delà le Rhin, il se remit entre les mains de Constance, qui l'envoya à l'empereur au mois d'août de cette

même année. Le siége avait duré quatre mois selon Frigerid; ainsi il avait commencé au plus tard à la fin d'avril, ce qui détermine la date des événements précédents.

Les Vandales, les Suèves et les Alains de Respondial abandonnèrent entièrement la Gaule, et se renfermèrent dans l'Espagne, *a Galliis....... fugientes, Hispania se reclusere*, dit Jornandès[1]. Il est vrai qu'il l'attribue à la crainte qu'ils avaient des Goths; mais, comme Ataulphe ne passa les Alpes que l'année suivante, il est probable que ce fut pour éviter de se trouver attaqués en même temps par les Romains de Constance et par les troupes de Jovin, qui s'approchait avec les Francs et ses autres alliés. Idace nous apprend que, lorsqu'ils furent entrés en Espagne, ils cessèrent leurs pillages, pensèrent à s'établir dans ce pays et se partagèrent les provinces occidentales. Les Alains, qui étaient les plus redoutés, et qui avaient une espèce de supériorité, à cause du service qu'ils venaient de rendre aux Vandales, s'emparèrent de la Lusitanie et de la province carthaginoise. Les Silinges restèrent dans la Bétique, où ils s'étaient déjà établis, et les Suèves avec les Vandales passèrent dans la Galice, qui comprenait alors une grande étendue de pays. Les Romains y conservèrent cependant quelques places, surtout vers les montagnes des Asturies.

Orose nous apprend que les ravages des barbares dans l'Espagne n'avaient duré que deux ans; ils y étaient entrés au mois de septembre 409, donc ils cessèrent sur la fin de l'année 411.

Constance était demeuré à Arles, n'osant s'exposer à un combat contre Jovin, dont l'armée était beaucoup plus forte que la sienne, et dans un temps où le moindre revers eût été de grande conséquence. Il se contenta de pourvoir à la dé-

[1] *De rebus geticis*, c. XXXI.

fense des places de la seconde Narbonnaise et à la conservation de celles d'Espagne dont les Barbares ne s'étaient pas emparés.

Jovin, maître de Trèves et de la Gaule septentrionale, s'avança le long du Rhône, s'empara de Vienne et de Valence, et, descendant dans la première Narbonnaise, il se rendit maître de Narbonne. La suite de l'histoire nous montre qu'il était reconnu dans la première Aquitaine. Les provinces occidentales se maintenaient dans l'indépendance, sous le titre d'Armorique. Les choses étaient en cet état en 412, lorsque les Goths, sous la conduite d'Ataulphe, passèrent dans la Gaule. Ils y firent d'abord quelques désordres; leur traité avec Honorius n'était pas encore conclu; on devait leur fournir du blé, et la révolte d'Héraclien, qui éclata cette année, ayant fermé les ports d'Afrique, dont on le tirait, ils furent obligés de vivre à discrétion. Ataulphe se joignit d'abord avec Jovin; mais la bonne intelligence ne dura pas longtemps. Les Goths étaient des alliés trop inquiets et trop puissants pour ne pas devenir bientôt redoutables à l'usurpateur.

Jovin devait en partie son élévation à l'empire à Goar, roi des Alains, et à *Gondicaire* ou *Gundahaire*, prince des Bourguignons. Ces derniers, qui étaient une nation très-policée et tranquille, s'établirent sur les bords du Rhin, *partem Galliæ propinquantem Rheno obtinuerunt*, dit Prosper, à l'année 413[1]. Mais, comme Orose, en 417, dit que cette nation, depuis qu'elle a reçu le christianisme, traite les Gaulois, non comme des peuples assujettis, mais comme des frères[2], cela suppose un temps

[1] Prosper. *Chron.*, « Luciano consule, » édit. de 1529, p. 90.

[2] « In (quibus) Galliis præsumpta possessione consistunt....., innocenterque vivunt, non quasi cum subjectis Gallis, « sed vere cum fratribus christianis. (Orose, lib. VII, xxxii.)

plus considérable que quatre ans, et c'est une confirmation qu'ils le reçurent en 413.

Constance employa le commencement de l'année 412 à régler, ou du moins à assurer les frontières de ce qui était resté en Espagne aux Romains, et il y avait une partie de ses troupes; ainsi il ne put rien entreprendre contre Jovin. Le passage d'Ataulphe dans la Gaule l'obligea à se conduire avec une circonspection d'autant plus grande, que les Goths se joignirent d'abord à Jovin; mais, Constance ayant trouvé le moyen de les brouiller, Ataulphe déclara la guerre à Jovin et à son frère Sébastien, et les prit, l'un à Narbonne, l'autre à Valence, et les envoya à l'empereur Honorius en 413[1]. Il paraît qu'il rendit les villes de Narbonne et de Valence aux Romains. Après la défaite et la mort de Jovin, les généraux d'Honorius recherchèrent ses partisans et en firent périr plusieurs à Clermont, *apud Arvernos*[2]. Frigerid, après le récit de cet événement, parlait de la prise de Trèves par les Francs, « Trevi-« rorum civitas a Francis direpta incensaque est secunda « irruptione. » Ces derniers termes ont fait croire que cette ville avait déjà été prise une fois par les Francs.

Il est vrai que, dans le style de ce temps-là, *irruptio* peut signifier la prise d'une ville. « Anno urbis conditæ MCLXIV, « irruptio urbis per Alarichum facta est, » dit Orose (l. VII, XL); mais il se prenait aussi au sens d'invasion, de ravage, *irruptæ sunt Hispaniæ,* dit le même écrivain, en sorte que ces mots de Frigerid, dont nous n'avons que des fragments, signifiaient peut-être que la prise et le saccagement de Trèves étaient arrivés pendant la seconde irruption des Barbares dans la

[1] Grég. de Tours, II, IX.

[2] Selon les termes formels de Grégoire, Frigerid (*loco citato*) séparait la mort de Constantin de celle d'Agræcius. On a eu tort de confondre ces choses.

Gaule et pendant celle des Goths, qui, cette même année 413, s'emparèrent de Narbonne, prirent et pillèrent Toulouse, qui, ne l'ayant pas encore été en 409, suivant la lettre de saint Jérôme, l'avait été depuis en 415, lors du voyage de Rutilius. Ils pillèrent Bordeaux et assiégèrent Marseille. D'ailleurs on ne voit pas comment Trèves aurait été prise et pillée avant cette année 413; elle ne l'avait pas été par les Vandales, lors de la première irruption en 407. Depuis ce temps, elle avait été possédée par Constantin qui, selon Zosime, avait mis des garnisons dans les places de cette frontière. Après lui, elle avait obéi à Jovin, qui y avait fait frapper des médailles, et qui non-seulement avait une armée considérable, mais qui avait traité avec les nations voisines du Rhin. Ainsi ce n'est qu'après sa mort, et lorsque ses alliés songèrent à leurs intérêts particuliers, que les Francs, que l'on avait fait venir de delà le Rhin, pillèrent cette ville, sur quelque prétexte que nous ignorons, peut-être pour se dédommager de la solde qui leur était due, et qu'ils ne savaient à qui demander. Pontanus croit que ce fut pour se venger de la préférence donnée aux Bourguignons, auxquels on avait accordé des terres; mais on ne voit pas qu'ils en eussent demandé, ni qu'on leur en eût refusé.

La ville de Trèves fut pillée trois fois en très-peu de temps; « excisa ter continuatis eversionibus summa urbe Galliarum, » dit Salvien, en parlant de Trèves[1]. Il ajoute, quelques lignes plus bas, que les habitants de Trèves demandaient aux empereurs de rétablir les jeux du cirque; « Pro summo deletæ « urbis remedio, circenses ab imperatoribus postulabant[2]. » Ces empereurs ne peuvent être qu'Honorius et Constance. Ce dernier fut élu empereur en 420, et, par conséquent, la ville de Trèves fut pillée trois fois en cinq ou six ans. Elle de-

[1] *De gubern. Dei*, l. VI, c. xv. — [2] *Ibid.*

meura cependant toujours au pouvoir des Romains, et, dans la suite, elle fut encore pillée une quatrième fois. Salvien, qui nous apprend, en 442, qu'il avait été témoin de ce malheur, ne nous en marque point le temps, et ne dit point par qui elle avait été prise, si c'était par les Francs, par les Allemands ou par les Alains.

Ataulphe épousa Placidie, l'année suivante 414, au mois de janvier. Constance, élevé au consulat, était en Italie, et il semble qu'il y passa cette année entière. Le traité se conclut entre Ataulphe et les Romains; il remit Narbonne et toutes les places dont il s'était emparé dans l'Aquitaine, abandonnant la Gaule pour passer en Espagne avec sa femme Placidie, et le fils dont elle était accouchée. Constance était revenu à Arles, et il obligea Ataulphe de s'engager à ne point avoir de vaisseaux, et à ne faire aucun commerce étranger. Ataulphe fut tué à Barcelone, au milieu de l'année suivante 415. La nouvelle de sa mort arriva à Constantinople, le 24 septembre 415, et Vallia lui succéda. Il renouvela le traité avec l'empire, rendit Placidie à Honorius en 416, et s'engagea à faire la guerre aux barbares de l'Espagne. Il la fit avec tant de succès, qu'en deux campagnes il extermina les Silinges et les Alains, obligeant ces derniers d'aller chercher une retraite chez les Suèves et les Vandales de la Galice; en sorte qu'il remit sous la domination d'Honorius la plus grande partie de l'Espagne en 417 et 418.

Cependant Constance, élevé à la dignité de patrice dès l'an 415, s'occupait à mettre quelque ordre aux affaires dans les Gaules, et surtout à réduire les Armoriques; mais son principal soin était de se maintenir à la cour dans le premier rang, et de ménager l'esprit faible et chancelant d'Honorius, qui lui avait promis Placidie en mariage. Cette princesse y avait de

la répugnance, et il fallut toute l'autorité d'Honorius pour l'y résoudre. Enfin Constance l'épousa en 417, et ne quitta plus l'empereur ni l'Italie.

Il ne paraît pas que l'on ait employé les armes pour réduire les Armoriques. Rutilius, dans son voyage, parle d'un Exuperantius, occupé, vers l'an 416 ou 417, à rétablir les lois dans l'Armorique :

Cujus Aremoricas pater Exuperantius oras
Nunc postliminium pacis amore docet.
Leges restituit, libertatemque reducit,
Et servos famulis non sinit esse suis[1].

La chronique de Tiro-Prosper le nomme *præfectus*, et dit qu'il fut tué par les soldats au commencement de Valentinien III[2]. La chronique de Prosper, dans les manuscrits, le momme *Superantius*, et lui donne le titre de *præfectus prætoris Galliarum;* ce qui montre qu'il n'était pas homme d'épée. Il avait été envoyé sans doute dans les Armoriques avec une commission pour réformer les désordres arrivés pendant les guerres précédentes. Cependant il y a de l'apparence que les Armoriques ne furent pas parfaitement soumises, puiqu'il fallut, dans la suite, y tenir des troupes étrangères.

La Vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, par Constantius, nous apprend que le siége de la préfecture des Gaules etait à Autun en 417. Trèves avait cessé de l'être à cause de sa ruine, et parce qu'elle était exposée aux courses des Barbares dont elle était entourée.

L'année suivante 418, ce même siége fut transféré à Arles. Un mémorial des évêques de cette province, de l'an 450, dit

[1] Cl. Rutilii Numatiani Galli *Itinerarium*, l. I, v. 213.

[2] « In Galliis Exuperantius præfectus a militibus interficitur. » (Tironis Prosp. *Chron.* ad ann. 11 Theodos.)

que les empereurs Honorius et Valentinien l'avaient déclarée métropole des Gaules, *matrem omnium Galliarum;* et la constitution du 15 avril 418, adressée au préfet Agricola, ordonne que l'assemblée, *concilium*, des sept provinces, se tiendra dans la ville métropole d'Arles. Suivant le règlement du préfet Petronius, dont le malheur des temps ou la négligence des tyrans avait interrompu l'exécution, la Novempopulanie et la seconde Aquitaine étaient les plus éloignées de ces sept provinces. C'est vers ce temps-ci que la chronique de Tiro-Prosper place le règne de Pharamond, la vingt-sixième année d'Honorius, qu'il désigne par une grande éclipse de soleil. Il ne dit que quatre mots de ce prince: *Faramundus regnat in Francia*[1]. Aimoin, qui écrivit en 855, est le plus ancien auteur qui parle de ce Pharamond, inconnu à Grégoire de Tours, à Frédégaire et à nos premiers historiens.

J'ai déjà remarqué que cette chronique de Tiro-Prosper est un ouvrage très-peu exact; dans l'endroit même dont il s'agit il y a plusieurs anachronismes. 1° Il donne trois ans de trop à Honorius et met à la vingt-sixième année ce qui est de la vingt-troisième. 2° Il met le pape Sixte au lieu du pape Zosime, qui est le trente-neuvième et qui succéda au pape Innocent, en 416 ou 417. Boniface fut élu en 418, il eut pour successeur Célestin, en 423; celui-ci siégea près de dix ans, en sorte que Xiste ou Sixte III ne monta sur le siége pontifical qu'en 432, selon le vrai Prosper, et plus de quinze ans après le temps marqué par Tiro-Prosper.

L'éclipse de soleil dont il parle est marquée dans les chroniques du temps comme étant arrivée le 19 juillet 418. Philostorge ajoute qu'elle fut suivie d'une comète dont la tête était cachée dans les rayons du soleil.

[1] Tiron. Prosper. *Chron.* ad ann. XXVI Arcadii et Honorii.

Pour revenir à Pharamond, on peut croire qu'il régnait alors un prince de ce nom sur quelques parties des Francs. M. de Valois croit qu'il commandait les Francs au troisième pillage de Trèves. Mais, quoique plusieurs chroniques et quelques-unes des préfaces que l'on trouve dans les manuscrits de la Loi Salique lui en attribuent la rédaction, c'est une imagination des écrivains de la seconde race, inconnue à l'antiquité, et dépourvue de toute apparence. Grégoire de Tours n'a point connu de roi des Francs qui ait régné sur toute la nation, et Frédégaire, qui, dans son abrégé de Grégoire, s'est donné la liberté d'ajouter beaucoup de choses à cet historien, fait Clodion fils de Théodemer, et ne parle pas de Pharamond, qui n'avait pas encore été imaginé de son temps. Cette opinion de Frédégaire a fait croire à Usserius que Pharamond et Théodemer étaient le même ; mais cette opinion est contraire à celle de Grégoire de Tours, qui parle de Théodemer et de Clodion comme de princes qui avaient régné sur différents cantons des Francs[1].

[1] Suivant l'opinion commune des modernes, Pharamond monta sur le trône en 420, et laissa la couronne, en 427, à Clodion. Grégoire de Tours, le plus ancien des historiens français, qui avait feuilleté avec attention Sulpitius Alexander et Renatus Profuturus Frigeridus, écrivains contemporains au temps du prétendu Pharamond, pour y chercher ce que ces auteurs avaient dit des Francs et de leurs rois, qui avait lu les chroniques consulaires et qui les cite, ne dit pas un mot de Pharamond, preuve certaine que ces auteurs n'en avaient pas parlé.

Frédégaire, qui avait consulté d'autres auteurs que Grégoire pour faire son abrégé, qui avait mis un *Friga*, un *Francion*, et d'autres héros fabuleux au nombre des rois francs, connaissait si peu Pharamond, que non-seulement il ne le nomme pas, mais qu'il donne Théodemer pour le père et le prédécesseur de Clodion, ce qui prouve que Pharamond était inconnu dans le VI[e] et le VII[e] siècle.

L'anonyme qui écrivit dans le VIII[e] siècle, sous Charles-Martel, le livre intitulé *Gesta Francorum*, dans un temps où l'ignorance était si profonde que l'on ignorait la chronologie et même la succession des rois du siècle précédent, c'est-à-dire des successeurs de Dagobert, cet anonyme, dis-je, parle de Pharamond ; mais, comme il est postérieur de trois cents ans au temps de ce prince, on voit de quelle autorité il

Cette même année 418, l'empereur accorda aux provinces de la Gaule une remise considérable d'une partie des impôts, à la sollicitation du patrice Constance; et nous ne voyons pas qu'on songeât à aucune guerre. L'épargne, épuisée par les sommes qu'il avait fallu donner aux Barbares, n'avait pu être remplie à cause de l'impossibilité où les provinces ruinées étaient de payer les impositions, et l'on n'était pas en état, avec des troupes mal payées, d'entreprendre aucune guerre contre des nations nombreuses et guerrières.

Les Visigoths, sous la conduite de Vallia, avaient remporté

peut être, lors surtout que l'on voit les fautes énormes qu'il a commises dans l'histoire de son temps.

On ne peut objecter la préface de la Loi Salique où il est fait mention de Pharamond, car elle ne se trouve que dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, écrit l'an 798, plus de soixante ans après les *Gestes des Français.* La seule preuve qui paraisse avoir quelque autorité est le témoignage de la chronique attribuée à Tiro-Prosper ou à saint Prosper; mais, sans vouloir renouveler les disputes qui ont été poussées fort loin entre deux partis célèbres sur l'authenticité de cette chronique, je suis persuadé qu'elle ne peut être d'aucun poids en cette occasion :

1° Parce que les anciens manuscrits de cette chronique, que le P. Papebroch avait vus, ne faisaient aucune mention de Pharamond, ni de Clodion, ni d'aucun roi des Francs, et en effet Prosper, qui vivait sous la domination des Romains, n'avait pas plus de raison de nommer deux ou trois rois des Francs, qui n'avaient presque rien à démêler avec les Romains, que de nommer tous ceux des Alains, des Vandales, des Suèves, etc. Ainsi il y a bien de l'apparence que tous les autres manuscrits de Prosper ont été interpolés par quelque Français qui aura voulu mêler les rois de sa nation avec les empereurs. Les plus anciens manuscrits que nous ayons de Prosper en France, même celui de Saint-Victor, n'ont pas plus de cinq cents ans.

2° La chronique de Tiro-Prosper, par l'ordre des années des empereurs, est non-seulement contraire aux autres chroniques et à la vérité de l'histoire, mais encore à la chronique consulaire de Prosper ; par exemple, il place la mort de Théodose à l'année qui suivit celle de Valentinien par Arbogaste, quoiqu'il y ait eu trois ans entiers d'intervalle, selon les deux chroniques d'Idace et selon la chronique consulaire de Prosper. Le faux Prosper donne trente-deux ans de règne à Honorius, quoique ce prince n'en ait régné que trente, selon la chronique consulaire d'Idace. Il met à l'année 9 après la mort d'Honorius le combat de Boniface et d'Aetius, et à l'année 11 le retour de ce dernier à la cour de Valentinien, et, comme il fait régner Honorius deux ans de plus que la

de très-grands avantages contre les Barbares de l'Espagne ; ils avaient exterminé les Silinges ou les Vandales de la Bétique, et chassé les Alains de toute la Lusitanie; leur roi Atax fut tué. Ces peuples, qui, jusqu'alors, avaient contraint les autres nations de leur obéir, furent obligés d'aller dans la Galice chercher une retraite parmi les Vandales et les Suèves.

Constance arrêta ces progrès, et, soit que la puissance des Visigoths lui devînt formidable, et qu'il craignît qu'ils ne s'emparassent de l'Afrique, comme ils l'avaient déjà tenté une fois, soit que, dans quelque vue que nous ignorons, il voulût les avoir auprès de lui, il renouvela les traités faits avec Vallia,

chronique consulaire et qu'Idace, il faut mettre ces événements aux années 11 et 13, au lieu qu'ils sont arrivés les années 8 et 9 après la mort d'Honorius ; car Aetius rentra en faveur l'année même qui suivit sa défaite par Boniface, à ce que marque la chronique consulaire qui parle de sa disgrâce et de son retour à l'année 8, et qui marque, à la 11ᵉ, qu'il commandait l'armée romaine dans les Gaules. Idace nous apprend qu'Aetius fut fait patrice l'année 9 qui suivit sa disgrâce. La brièveté m'oblige de laisser les autres exemples des bévues de la chronique du faux Prosper.

3° Cette chronique fait mention d'un *Priamus*, qui régnait sur les Francs à la quatrième année de Gratien : *Priamus quidam regnat in Francia, quantum altius colligere potuimus*, termes qui marquent une affectation peu convenable à Prosper, qui n'avait aucune raison de s'intéresser plus aux Francs qu'aux autres Barbares dont il ne recherche point l'origine. D'ailleurs a-t-on jamais ouï parler d'un roi *Priamus* qui ait régné sur les Francs ? Ce nom même est-il franc et se retrouve-t-il une seule fois dans la suite ? Si Prosper l'avait trouvé dans l'histoire, comment avait-il échappé à Grégoire et à Frédégaire ? Ce dernier, même dans son abrégé de l'histoire et dans ses fragments, ne parle pas plus de Priam que de Pharamond, quoiqu'il fasse venir les Francs de la ville de Troie sous la conduite de Francion, fils de Phriga, descendu du vieux Priam, père d'Hector et de Pâris ; car c'est ce Priam qu'il a en vue quand il dit que les Francs élurent pour roi Theudemer, fils de Ricimer, *ex genere Priami Frigi et Francionis* (*Hist. Franc. epit.*, IX) ; car, dans ses fragments, il met Francion longtemps avant le temps de Pompée.

Ainsi, si le *Priamus* de cette chronique a quelque fondement historique, on n'en peut imaginer d'autre que l'équivoque du mot *Priarius*, ou *Priamus*, qu'il n'était pas bien facile de distinguer dans l'écriture de ce temps-là, et ce Priarius était un roi des Allemands, tué par les Romains sous le règne de Gratien. (*Mss. de Fréret*, p. 28 vᵒ et suiv.)

et, rappelant les Goths d'Espagne, il leur fit céder, par l'empereur Honorius, la Novempopulanie, la seconde Aquitaine, et quelques villes des provinces voisines, à ce que nous apprend Prosper[1]. Idace dit que l'établissement des Goths dans l'Aquitaine s'étendait depuis Toulouse jusqu'à l'Océan[2]. Cette ville fut détachée de la Narbonnaise dont elle faisait partie, et c'est sans doute ce que Prosper avait en vue. La ville de Toulouse bornait le pays des Visigoths à l'orient; les Romains avaient intérêt de les éloigner de la Narbonnaise, soit pour conserver la communication avec l'Espagne, que les Goths leur avaient remise, soit pour empêcher qu'ils ne s'emparassent des ports, et qu'ils ne troublassent la navigation de la Méditerranée. La cession que les Romains firent de la seconde Aquitaine aux Visigoths semble une preuve que la révolte des Armoriques n'avait pas été apaisée. Ils donnaient aux Visigoths des pays qui s'étaient soustraits à la domination romaine, et que l'on n'aurait pu réduire ni conserver sans de très-grands frais, où il aurait fallu entretenir une armée, et ils retiraient en échange la province carthaginoise, la Lusitanie et la Bétique, reprises sur les Alains et les Silinges.

L'année suivante, vers la fin, Constance fut associé à l'empire par Honorius, qui fit cette démarche presque malgré lui, selon Olympiodore; ce qui montre que Constance n'avait guère le loisir de penser à une guerre étrangère, et à envoyer des troupes contre les Francs, ainsi que l'ont supposé plusieurs écrivains modernes. Asterius, *comes Hispaniarum*, et Maurocellus, vicaire du préfet des Gaules, ou gouverneur de l'Espagne, profitant de la guerre qui s'était allumée entre les Vandales

[1] Prosp. Aquitan. *Chron.*, Monaxio et Plinta coss.

[2] «Gothi..... sedes in Aquitanica a «Tolosa usque ad Oceanum acceperunt.» (*Chron.* fol. 299.)

de Galice et les Suèves, obligèrent les premiers de quitter la Galice et de passer dans la Bétique; par là ils séparaient ces peuples, et, mettant entre eux la Lusitanie entière et une partie de la Galice, jusqu'à Bracara ou Brague, ils leur ôtaient le moyen de s'unir pour attaquer les Romains. Les avantages remportés sur les Vandales donnèrent occasion à la médaille d'Honorius, rapportée dans Cambden, sur le revers de laquelle on lit *victoria AVGGG;* ce qui montre qu'elle a été frappée sous l'empire de Constance. Ce prince mourut comme il se préparait à porter la guerre dans l'Orient contre l'empereur Théodose, qui avait refusé de le reconnaître; une loi du 26 juillet 421 montre qu'il vivait encore. Il mourut le 2 septembre suivant, selon Théophane.

L'élévation de Constance à l'empire l'ayant obligé de quitter la dignité de patrice, on en conféra le titre au comte Asterius, et l'on fit en même temps marcher Castinus, *comes domesticorum*, pour repousser les Francs, qui avaient fait quelque désordre. Frigerid, dans le fragment que Grégoire de Tours a conservé, ne nous apprend ni le sujet, ni le succès de cette expédition. Il marque seulement qu'elle suivit l'envoi des patentes de patrice à Asterius; peut-être est-ce à l'année précédente qu'il faut placer la troisième prise de Trèves, et que ce fut à ce sujet que l'on envoya des troupes contre les Francs. La guerre ne dura pas longtemps, puisque, l'année suivante 422, ce même Castinus fut envoyé en Espagne contre les Vandales de la Bétique, avec le titre de *magister militum.* Frédégaire[1] parle d'une grande défaite des Francs par le comte Castinus, et ajoute que ce fut alors que Théodemer périt. Mais le récit de Frédégaire est plein de contradictions, et montre qu'il n'a rien compris aux auteurs qu'il copiait. Il place

[1] *Epitomata*, c. VIII et IX.

en cet endroit le passage d'Orose à l'occasion de la défaite des Francs en 406, et dit que le comte Castinus, qui venait de la Gaule, battit les Francs, passa le Rhin, et s'avança jusqu'aux Pyrénées.

Asterius passa en Italie; mais, après la mort d'Honorius, on lui ôta la dignité de patrice pour la donner à un autre; néanmoins, en 449, il fut élevé au consulat, et nous voyons qu'à la fin du fameux manuscrit de Virgile, de la bibliothèque de Médicis, qui avait été revu par cet Asterius, il prend les titres de patrice et de consul : *patricius et consul ordinarius legi*...

Castinus ne fut pas heureux contre les Vandales de la Bétique; il marcha contre eux avec une armée considérable, à laquelle les Suèves s'étaient joints. Il remporta d'abord quelques avantages; mais, ayant attaqué imprudemment les Vandales, il fut battu, et, ses alliés l'ayant trahi, il fut obligé de se retirer à Tarragone, et d'abandonner l'Espagne ultérieure à Gunderic, roi des Vandales, qui la ravagea presque tout entière les années suivantes, sans que les Romains fussent en état de s'opposer à ces courses.

Honorius mourut l'année suivante 423, le 23 d'août; il ne laissa point d'enfants; sa sœur Placidie, avec le jeune Valentinien, son neveu, fils de Constance, avaient été chassés d'Italie et obligés de se réfugier à Constantinople. Joannes, *ex primicerio notariorum*, soutenu du crédit de Castinus, *magister militum*, s'empara de l'empire. Castinus fut élevé au consulat l'année suivante, et fit reconnaître Joannes pour empereur par tous les Barbares de l'Occident. Les Huns et les Goths étaient liés avec lui; mais l'Afrique était demeurée fidèle à Placidie et au jeune Valentinien, déclaré César par Théodose, en 424, et proclamé empereur à Rome le 23 octobre 425, n'étant âgé que de sept ans.

Castinus fut exilé; Aetius commençait à se rendre considérable, et il était lié étroitement avec les Huns, établis alors dans la Pannonie. Il les avait engagés dans le parti du tyran Joannes, qui avait été pris et mis à mort au commencement de cette année, et on avait eu besoin de lui pour faire retirer les troupes que les Huns avaient envoyées au secours de l'usurpateur.

Les Vandales ravageaient l'Espagne, s'étaient emparés de Séville et de Carthagène, et avaient pillé les îles Baléares. Les Romains avaient un ennemi encore plus redoutable dans la Gaule. Théodoric, roi des Visigoths, et successeur de Vallia, mort en 421, avait rompu le traité conclu avec lui; il s'était emparé d'une partie de la Narbonnaise, et, s'avançant vers l'Italie, il avait mis le siége devant Arles. Aetius marcha contre lui avec des troupes, remporta quelques avantages, et lui fit lever le siége. Il n'y eut point de guerre l'année suivante 426. Aetius, lié avec quelques ministres de l'impératrice Placidie, ne songeait qu'à perdre Boniface, gouverneur d'Afrique, le plus redoutable de tous ceux qui pouvaient prétendre à la première place dans le ministère; il vint à bout de lui faire déclarer la guerre en 427. On envoya des troupes contre lui, et Boniface appella les Vandales à son secours; ils passèrent en Afrique en mai 428, avec les Alains, sous la conduite de Genseric, qui avait succédé à son frère Gunderic, mort en 427; ils étaient en tout au nombre de quatre-vingt mille hommes, en comptant les vieillards, les femmes, les enfants, et abandonnèrent tout à fait l'Espagne. Boniface, s'étant raccommodé secrètement avec Placidie, voulut les obliger de repasser en Espagne, et ils le refusèrent; il ne put ou n'osa les forcer, en sorte qu'après quelques années de guerre ils se rendirent maîtres de Carthage et de toute l'Afrique, en 438, selon Idace.

Aetius s'étant défait de Boniface, qui était assez occupé dans l'Afrique avec les Vandales, songea à s'emparer du ministère. Félix, mari d'une des favorites de l'impératrice Placidie, avait été fait patrice en 429, et Aetius fut élevé à la charge de *magister militum*. Il trouva moyen d'animer les esprits contre ce Félix et sa femme, Spadusa, qui ne donnaient que trop de matière à la haine publique par leurs vexations et par la manière dont ils abusaient de la faveur de Placidie. Les soldats assommèrent Félix et Spadusa dans une sédition en 430. Les intrigues d'Aetius ne purent être cachées à Placidie, et, pour se délivrer de cette tyrannie, elle rappela en 431 le comte Boniface, occupé à la guerre contre les Vandales, qui avaient déjà gagné deux grandes batailles, et qui étaient maîtres de la plus grande partie de l'Afrique.

Nous n'avons point d'histoire suivie de ce temps-là. Nous ne la connaissons que par des chroniques dont la plupart sont altérées par des copistes qui ont souvent mal placé les dates; ainsi je ne suivrai que celle d'Idace, plus exacte et faite par un homme témoin des événements, et qui, ayant quelque part aux affaires d'Espagne en qualité d'évêque et de député de sa province vers Aetius, devait être mieux instruit.

Il nous apprend que, l'année 429, qui suivit le passage des Vandales, le comte Aetius battit les Visigoths aux environs d'Arles, prit leur général Anaolfus, et battit les Juthungues et les peuples de la Norique vers le Danube; les Juthungues étaient Allemands. Prosper, qui avance les événements d'une année, met le passage des Vandales en 427 (*Hierio et Ardabure consulibus*), et il dit, à l'année suivante 428, qui est l'année 429, selon Idace, que les Francs furent chassés de la partie des Gaules qui est voisine du Rhin. « Pars Galliarum propinqua « Rheno, quam Franci possidendam occupaverant, Aetii co-

« mitis armis recepta[1]. » Jornandès a commenté ainsi ce passage: « Superbiam Suevorum, Francorumque barbariem, immensis « cædibus, servire Romano imperio coegit[2]. » Mais il est sûr, par Idace, qu'il n'y eut point de guerre avec les Suèves ni cette année ni même les suivantes; il y avait un traité entre les Suèves et les peuples de Galice. Les Suèves, ayant commis quelques infractions, Idace fut député en 430 vers Aetius[3], qui, l'année suivante, envoya le comte Censorius avec le titre de *legatus*, d'ambassadeur, vers les Suèves. La paix fut renouvelée en 433 avec eux, leur roi Hermeric, après le départ de Censorius, s'étant accommodé avec les évêques; ce qui montre le peu d'exactitude de Jornandès. Quant à Prosper, nous voyons par Idace qu'en 429 les Goths étaient encore avec une armée auprès d'Arles, que les peuples de la Norique et les Allemands Juthungues étaient révoltés; ainsi il n'est pas possible qu'Aetius, négligeant des ennemis qui étaient aux portes d'Italie, allât, en 428, chercher les Francs sur les bords du Rhin, au hasard de se voir enfermé entre les armées de ces différentes nations. D'ailleurs la guerre de Boniface et son alliance avec les Vandales étaient une raison suffisante pour ne pas éloigner les troupes dont on pouvait avoir besoin en Italie.

La guerre contre les Francs ne peut donc être que de l'an 429, lorsque la brouillerie survenue entre Boniface et les Vandales ne laissait rien à craindre pour l'Italie. Cette expédition contre les Francs ne peut même être que de la fin de l'année, après la défaite des Goths auprès d'Arles; la conservation de cette place était d'une grande importance; elle assu-

[1] Prosp. Aquit. *Chron*. Felice et Tauro coss.

[2] *De rebus geticis*, c. XXXIV.

[3] « Idatius episcopus ad Aetium du« cem, qui expeditionem agebat in Galliis, « suscipit legationem. » (Idat. *Chron.* ad ann. 431.)

rait le passage du Rhône, et, si on l'avait perdue, les Romains n'auraient pu défendre la Narbonnaise ni conserver la communication avec l'Espagne.

La partie des Gaules, voisine du Rhin, dont Aetius chassa les Francs, était probablement la partie de la seconde Belgique, voisine de la première Germanie et de Mayence. C'est dans ce pays, qui s'étendait des deux côtés de la Moselle jusqu'au Rhin, que se trouvait Trèves, si souvent pillée par les peuples de Germanie. Il est désigné par Sidoine, lorsqu'il dit qu'après la mort d'Aetius les Barbares se jetèrent sur l'empire romain, privé du seul homme qui le pouvait défendre.

> Francus Germanum primum Belgamque secundum
> Sternebat[1]. . . . .

La plupart de nos historiens modernes ont supposé que ce pays, voisin du Rhin, dont Aetius chassa les Francs, était la seconde Germanie et le pays des Saliens; mais, outre qu'il n'y avait guère d'apparence qu'Aetius eût eu le temps de s'engager si avant cette année, nous voyons dans l'histoire que, les années suivantes, les Francs possédaient tout ce pays jusqu'à Arras et Cambrai. Aetius retourna à Rome à la fin de cette année, où il fut fait *magister militum*. L'année suivante 430, arriva la sédition dans laquelle Félix fut tué avec sa femme. Cette même année, Aetius marcha contre les Noriques qui avaient repris les armes, et, après les avoir battus, il passa dans la Gaule, où il était occupé à une guerre, *expeditionem agebat*, lorsque Idace, évêque de Limica dans la Galice, vint le trouver pour se plaindre, au nom de sa province, des violences commises par les Suèves contre la foi des traités[2]. La guerre à laquelle Aetius était occupé continuait

[1] *Panegyr. Avit.* v. 372. — [2] Idat. *Chron.* ad ann. 431.

encore en 431 contre les Francs, à ce que nous apprend Idace, témoin oculaire; mais, après avoir gagné une bataille contre eux, il leur accorda la paix : « Superatis..... in certamine « Francis et in pace susceptis[1]. » Ces derniers mots ne peuvent s'entendre que d'un traité dans lequel on leur accorda des conditions avantageuses. Aetius avait intérêt de se débarrasser de cette guerre. Le comte Boniface était passé en Italie, et, après avoir fait sa paix avec Placidie, il avait été fait maître de la milice à la place d'Aetius. Celui-ci se rendit promptement en Italie avec ses troupes qu'il avait peut-être grossies de celles des Francs. Boniface alla à sa rencontre avec une armée. Aetius perdit la bataille; mais, s'étant attaché dans le combat à son rival, il le blessa mortellement. Sébastien, gendre de Boniface, fut mis à sa place; mais, comme il avait peu de crédit à la cour, Aetius, qui avait appelé les Huns établis dans la Pannonie à son aide, le chassa aisément de la cour; il fut non-seulement rétabli dans ses dignités, mais désigné consul pour l'année suivante 432 et déclaré patrice, dignité qui ne reconnaissait que la pourpre au-dessus d'elle, et qui donnait de droit l'administration des finances, de la guerre et de la justice.

On ne peut douter que cette dernière expédition d'Aetius contre les Francs ne regarde ceux de la seconde Germanie, sur lesquels régnait Clodion, non pas à cause que Tiro-Prosper met le commencement du règne de ce prince la cinquième année de Valentinien III, en 428, car le témoignage de cette chronique interpolée ne doit avoir aucune autorité, mais à cause des circonstances de cette guerre, rapportées par Sidoine, dans le panégyrique prononcé en l'honneur de Majorien. Le poëte introduit la femme d'Aetius, jalouse de la gloire dont

[1] Idat. *Chron.* ad ann. 432.

Majorien s'était couvert dans un âge si tendre, qu'elle le nomme *puer*. Cette femme, le croyant destiné à l'empire, veut engager Aetius à sa perte, et, pour le lui rendre redoutable, elle décrit ce qu'il a fait jusqu'alors. Après avoir parlé de ce qu'il avait fait, en l'absence d'Aetius, pour défendre Tours, elle ajoute :

> . . . . .Post tempore parvo
> Pugnatis pariter Francis, qua Cloio patentes
> Atrebatum terras pervaserat [1].

Elle décrit ensuite un défilé et un retranchement, construit pour défendre le passage d'un pont bâti sur une rivière voisine de Lens, *vicus Helenæ* [2], ce qui détermine le nom du roi des Francs, et le lieu où se faisait la guerre.

Le poëte décrit fort au long les Francs contre lesquels Majorien combattit. Ils ont, dit-il, une taille gigantesque, que leurs cheveux blonds, rassemblés sur le front et sur le haut de la tête, font paraître encore plus grande; la nuque du cou et le visage rasés, à l'exception des moustaches, qu'ils peignent avec soin; les yeux bleus, mais vifs et perçants; des habits étroits, serrés d'une large ceinture sur le ventre, et si courts qu'ils laissent apercevoir leurs jarrets. Ils se font un jeu dès leur enfance d'agiter leurs boucliers, de lancer leurs haches à deux tranchants, et de prévoir le lieu qu'elles frapperont; en dardant leurs javelines, ils s'élancent en même temps contre l'ennemi, et souvent ils devancent le trait qu'ils viennent de lancer; s'ils sont accablés par le nombre ou par la situation du lieu dans lequel ils sont attaqués, la mort peut les accabler, mais la

[1] *Panegyr. Majorian.* vers 211 et suiv.

[2] . . . . .hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam flumenque simul. . .
(*Ibid.* vers 215 et suivants.)

crainte ne peut les saisir; ils périssent sans être vaincus, et leur bravoure semble les soutenir encore, lorsque la vie les abandonne[1]. Tels sont, dit la femme d'Aetius, ceux que Majorien a vaincus et qu'il a mis en fuite à vos yeux.

Malgré l'hyperbole de cette description[2], le poëte nous apprend que ces exploits de Majorien se bornèrent, en cette occasion, à surprendre un quartier de l'armée de Clodion où l'on célébrait les noces de quelque seigneur français, à piller les préparatifs du festin et à enlever la mariée avec quelques bagages. Quoique, dans cet éloge des Francs, il y ait des choses que l'on aurait tort de prendre à la lettre, ce qu'il dit de leur courage ne peut être suspect. C'est un ouvrage récité devant un prince qui leur avait fait la guerre, et au milieu d'une cour à laquelle ils étaient connus. Si l'on n'en avait pas eu communément la même idée, l'auteur ne se serait pas exposé au ridicule dont il se serait couvert par un mensonge inutile et désobligeant pour les Romains, qui se croyaient supérieurs à tous les Barbares. Sidoine n'a fait aucun éloge approchant des autres nations germaniques de la Gaule, et il semble que les Francs se distinguaient singulièrement par leur intrépidité et par leur mépris de la mort. Nous avons vu que, du temps de Constantin, les panégyristes des empereurs les caractérisaient par là même, en sorte que leur façon de penser répondait par-

[1] . . . . .rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet, tum lumine glauco
Albet aquosa acies, ac vultibus undique rasis,
Pro barba tenues perarantur pectine cristæ.
Strictius assutæ vestes procera coercent
Membra virum, patet his altato tegmine poples,
Latus et angustam suspendit baltheus alvum.
Excussisse citas vastum per inane bipennes,
Et plagæ præscisse locum, clypeosque rotare
Ludus, et intortas præcedere saltibus hastas,
Inque hostem venisse prius. Puerilibus annis
Est belli maturus amor : si forte premantur
Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos,
Non timor; invicti perstant, animoque supersunt
Jam prope post animam.

(*Panegyr. Majorian.*, vers 238 et suivants.)

[2] Si les Francs eussent été renvoyés au delà du Rhin par le traité qui suivit le combat, Sidoine, dont l'objet est de donner de l'importance aux moindres actions de Majorien, aurait-il gardé le silence là-dessus ?

faitement au nom de *Frenk* ou *Frek*, c'est-à-dire intrépide, comme je l'ai déjà observé.

Ce Clodion ou Cloïon, comme l'appelle Sidoine, est le premier roi des Francs dont parle Grégoire de Tours, quoiqu'il en reconnaisse d'autres avant lui. Il dit que les Francs, habitant d'abord sur les bords du Rhin, passèrent ce fleuve, et s'établirent dans la Thoringie ou la Thongringie, comme portent quelques manuscrits, c'est-à-dire dans le pays de Tongres. Mais, quand même les manuscrits ne varieraient pas, il est clair que, dans l'hypothèse de Grégoire, les Francs sortis de la Germanie, et passant le Rhin, ne pouvaient rencontrer la Thuringe, qui est même assez éloignée du Rhin. D'ailleurs il y a grande apparence que Grégoire, dans cet endroit, avait en vue les Francs Saliens, que Julien trouva, en 358, maîtres du pays qui est depuis le Rhin jusqu'à Tongres[1].

Ces Francs, continue Grégoire, se partagèrent en plusieurs États ou cantons qui se donnèrent des rois à longs cheveux, pris de la première et plus noble famille d'entre eux. Les victoires de Clovis en fournissent la preuve dans la suite de l'histoire: « Tradunt enim multi (Francos)..... primum quidem « littora Rheni amnis incoluisse; dein, transacto Rheno, Tho- « ringiam (seu Thongringiam) transmeasse; ibique juxta pagos « vel civitates, reges crinitos supra se creavisse de prima, et, ut

[1] Je crois que Clodion fut élu général par une grande partie de la nation, comme Clovis le fut depuis en 486. Si Clodion n'eût pas été général de toute la nation, au moins des Saliens et des Ripuaires, on ne voit pas quel avantage il eût eu sur les autres rois chevelus qui régnaient *juxta pagos* (Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. IX); lui-même ne régnait que sur le canton de Duysbourg dans la Toxandrie et sur une partie des Saliens.

Il y a quelque apparence que la défaite de Théodemer et les victoires des Romains effrayèrent les Francs, et les déterminèrent à se réunir, pour la plupart, sous un même général, et que les victoires de Clodion, roi de *Disparg*, firent tomber sur lui le choix de la nation. (*Mss de Fréret*, fol. 28, v°.)

« ita dicam, nobiliori suorum familia, quod postea probatum « Chlodovæi victoriæ tradidere[1]. »

Les derniers mots de ce passage peuvent recevoir deux sens (j'en ai proposé un troisième dans un mémoire sur la succession du royaume), que je crois tous les deux également véritables; l'un, que les guerres de Clovis contre les autres rois des Francs prouvent qu'il y en avait plusieurs qui régnaient en même temps sur différentes parties de la nation; l'autre, que tous ces rois étaient pris d'une seule et même famille, parce que tous les rois des Francs dépouillés par Clovis étaient de ses parents, et que l'histoire de ses successeurs nous fait voir que tous les descendants par mâles d'un roi des Francs étaient rois. Le royaume du mort se partageait toujours entre tous ses fils. Grégoire de Tours, pour prouver que les Francs ont eu des rois dans ce pays, rapporte l'exemple de Théodemer, roi des Francs, fils de Ricimer, dont il était parlé dans les fastes consulaires, et qui avait été mis à mort avec sa mère, Ascila, apparemment dans la Gaule et par les Romains; car c'est là ce que suppose le raisonnement de Grégoire. A cet exemple, il ajoute celui de *Clogion* ou *Clodion*, qui régnait aussi dans ce temps-là, et faisait sa résidence à *Dispargum*, sur la frontière des Thoringiens ou Thongringiens: « Ferunt etiam tunc Chlogionem, utilem ac nobilissimum in « gente sua, regem Francorum fuisse, qui apud Dispargum « castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum[2]. » Frédégaire (chap. IX, p. 95) a entendu ce *tunc* comme s'il avait rapport à la mort de Théodemer, et il a fait Théodemer père de Clodion; mais Grégoire ne dit pas un mot de tout cela. *Tunc* tombe en général sur le temps où les Francs ont habité

[1] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. IX. — [2] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. IX.

dans la Tongrie, en deçà du Rhin. Frédégaire suppose que Théodemer périt dans l'expédition de Castinus; et, comme on a vu qu'elle est nécessairement de l'an 421, il s'ensuivrait que le règne de Clodion aurait commencé en 422, s'il était son fils; mais l'autorité de Frédégaire pour ce temps-là n'est pas assez grande pour qu'il soit besoin de réfuter ses sentiments[1].

Ce château de *Dispargum*, sur la frontière des Tongres, et assez avant en deçà du Rhin, comme on le voit par toute la narration de Grégoire, ne peut être ni Doesbourg, sur le confluent du Niel et du nouvel Issel, ni *Duisborg*, sur le confluent du Roer et du Rhin; l'un et l'autre sont dans la Germanie, au delà du Rhin. Il y a plus d'apparence que c'est un *Diest*, sur le Domer ou Demer, dont un faubourg se nomme *Duisbourg*, et qui est près de *Tessender-Loo*, la forêt des Toxandriens; ou bien Duisborch, sur la Thille, entre Louvain et Bruxelles. Ces lieux sont dans le pays désigné par Grégoire de Tours. Une nouvelle preuve qu'il faut chercher le *Dispargum* et la *Thoringie*[2] dont il parle en deçà du Rhin, c'est qu'il en

[1] Cet auteur n'est point un garant suffisant pour un fait de cette nature, qui n'eût pas échappé à Grégoire de Tours; et d'ailleurs Théodemer régnait, selon toutes les apparences, aux environs de Cologne, dans le pays des Ampsivariens et des Bructères, 1° parce qu'il fut tué après la prise de Trèves, qui avait été attaquée par les Francs de Cologne et des environs, qui étaient avec Jovin, au lieu que les Francs Saliens de la Toxandrie avaient suivi Constantin, sous la conduite de Nébiogaste et puis d'Édobec; 2° Théodemer fut mis à la place de Marcomir et de Sunnon par Honorius. Or ces deux princes ne régnaient pas sur les Saliens ni dans la Toxandrie, mais sur les Bructères, au delà du Rhin et vers les rivières de Roer et de la Lippe. Nous avons une médaille d'or frappée à Trèves qui porte le nom de ce Théodemer, et dont j'aurai occasion de parler en traitant des monnaies des Francs.

[2] Il y a plusieurs manuscrits sur lesquels on lit *Tangria*, au lieu de *Thoringia*, et, quand bien même on ne voudrait pas suivre cette manière de lire, parce que le plus grand nombre, et ceux que Frédégaire, Roricon et l'auteur anonyme des *Gesta Francorum* ont suivis, portent *Thon-*

fait une partie de la Gaule. *In his autem partibus*, dit-il immédiatement après les paroles citées, dans le même pays, les Romains occupaient tout ce qui s'étend au midi jusqu'à la Loire; au delà de ce fleuve étaient les Goths; vers le Rhône et la ville de Lyon étaient les Bourguignons. Quelque succincte et quelque peu exacte que soit cette division, il est clair que c'est de la Gaule qu'il veut parler; et, comme il se sert des grandes rivières pour marquer les frontières des nations qu'il désigne, il eût nommé le Rhin pour déterminer celle des Francs, si la Tongrie et *Dispargum* n'eussent pas été en deçà de ce fleuve.

Le reste du passage de Grégoire en est encore une nouvelle preuve. Clodion, continue-t-il, ayant donc envoyé reconnaître le pays jusqu'à Cambrai, marcha contre les Romains, les battit, s'empara de la ville, et, après y avoir demeuré quelque temps, il se rendit maître de tout le pays jusqu'à la Somme. « Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Cameracum, « perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem « adprehendit, in qua paucum tempus residens, usque Sumi- « nam fluvium occupavit[1].

Cambrai est à plus de soixante lieues du Rhin, des villes de Doesbourg sur Issel, et Duisborg sur le Roer. Supposera-t-on que Grégoire de Tours fait traverser soixante lieues de pays ennemi à Clodion sans le remarquer? D'ailleurs croira-t-on que Clodion ait traversé un pays coupé de bois et de rivières considérables sans trouver d'obstacles? S'il était encore entre les mains des Romains, ils y avaient des garnisons et des troupes, ou du moins des habitants qui pouvaient donner avis

ringia, il est clair, après les preuves que l'on vient de voir, que le mot de *Tanringia* est mis pour *Thungringia*, le pays des Tungres, de même que *Lotharingia* est le pays de Lothaire, suivant la manière de parler des anciens Francs et des Germains, qui de *Finni* avaient formé *Finningia*. (*Mss. de Fréret*, fol. 28, r°.)

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. II, c. 12.

de leur marche; soixante lieues font au moins six jours de marche pour une armée. *Dispargum* n'était donc pas loin de Cambrai, et à peu près au lieu où est maintenant Duisborch sur la Tille. Le pays est ouvert jusqu'à Cambrai, et ce n'était alors qu'une forêt que l'on nommait Charbonnière et qui occupait le pays entre la Sambre et l'Escaut. Je sais qu'il a plu à quelques écrivains modernes de regarder ces expéditions de Clodion comme des courses passagères; mais, outre que cela est difficile à concevoir, les Français, n'ayant alors que de l'infanterie, ne s'engageaient pas jusqu'à cinquante ou soixante lieues de chez eux, dans un pays ennemi où ils n'auraient pu subsister, et où ils eussent été enveloppés et coupés par les Romains.

Les historiens dont je parle se sont fait apparemment une idée des Francs semblable à celle des Huns ou des Tartares, ce qui n'est nullement conforme à l'histoire. Les Francs avaient des demeures fixes et cultivaient la terre qu'ils possédaient.

Mais ce qui est décisif, dans le fait dont il s'agit, c'est qu'Actius les trouva dans les plaines d'Arras, non point dans l'état d'une troupe d'aventuriers qui font une course passagère, mais ayant construit un fort (*agger*) pour défendre le passage d'un défilé et d'une rivière; les Francs habitaient le pays qui était au delà de ce retranchement, ils y célébraient un mariage, le coteau voisin de la rivière retentissait des chants d'un hyménée dont les barbares célébraient la fête :

> . . . . Fors ripæ colle propinquo,
> Barbaricus resonabat hymen . . . .

dit Sidoine[1], et, au milieu d'une danse scythique, on unissait la nouvelle mariée à un époux blond comme elle :

> . . . . Scythicisque choræis
> Nubebat flavo similis nova nupta marito.

[1] *Panegyr. Majorian.* vers 215 et suiv

Ce détail de la fête d'un mariage, ces danses, ces chants, ces apprêts d'un festin, ne conviennent guère à l'idée d'une expédition militaire et d'une course faite par des aventuriers dans le pays ennemi, à plus de soixante lieues du lieu qu'ils habitaient. Il y avait déjà plus de trente ans qu'Arras était la frontière des Romains, entre l'Escaut et l'Océan. Nous voyons, dans la Notice, que c'était la place la plus avancée, de ce côté-là, où les Romains eussent une garnison. Lens, ou *vicus Helenæ,* faisait apparemment la frontière des Francs, et ils étaient maîtres de tout le pays qui était au nord du Souchet. Ce fut sans doute de ce canton que Clodion s'avança pour surprendre Cambrai, où il demeura quelque temps, et d'où il étendit ses conquêtes jusqu'à la Somme.

Hincmar, dans la Vie de saint Remi, disait que les Francs, s'étant rendus maîtres des villes de Tournai et de Cambrai et de la partie de la Belgique qui s'étend jusqu'à la Somme, s'y étaient établis sous les rois Clodion et Mérovée. Hincmar, archevêque de Reims en 845, était un homme d'esprit et savant pour son temps. Ces pays faisaient partie de son diocèse, et, quand bien même il n'aurait trouvé aucune preuve de leur conquête par les Francs dans les archives des églises, ce qui n'est guère croyable, le changement de domination était une époque que la tradition ne pouvait oublier. Cette partie de la Belgique avait cessé par là d'être province romaine, et elle était devenue sujette à des Barbares dont les lois, les mœurs et la religion étaient différentes.

Tous les anciens écrivains sont là-dessus d'accord avec Grégoire de Tours, et je ne vois pas ce que l'on peut opposer à leur consentement unanime.

J'ai observé qu'Aetius accorda la paix aux Francs dans un temps où il n'était pas en état de leur rien refuser, et même où il pouvait avoir besoin de leur alliance contre Boniface.

Cette liaison entre Aetius et le roi des Francs n'est pas une chose avancée sans fondement. Priscus, écrivain contemporain, en parle dans les fragments de son histoire. Il nous apprend qu'Aetius avait adopté le plus jeune des deux fils de ce roi. Priscus assure qu'il avait vu ce jeune prince à Rome, auprès de l'empereur, remarquable par ses cheveux blonds et si longs qu'ils lui flottaient sur le dos. Il faut se ressouvenir que les Romains portaient alors les cheveux très-courts. Priscus ajoute que ce jeune prince, député à Rome pour quelque négociation, s'en retourna comblé de présents, tant par Aetius que par l'empereur.

Il reçut même le titre d'allié et d'ami des Romains.

L'adoption du jeune prince des Francs par Aetius ne se doit pas entendre, au sens des lois romaines, comme si, par cette cérémonie, le fils de Clodion eût passé dans la famille d'Aetius et eût acquis quelques droits sur ses biens. Nous voyons dans Jornandès que l'empereur Zénon adopta de même le fameux Théodoric, roi des Goths orientaux, avant qu'il eût conquis l'Italie sur Odoacre et sur les Hérules[1]. Les termes de Cassiodore et ceux qu'emploie Jornandès dans cette occasion me font regarder cette adoption comme une cérémonie militaire, assez semblable à cette fonction solennelle des armes, dont parle Tacite, par laquelle on armait pour ainsi dire chevaliers les jeunes gens de Germanie. Par cette tradition ils recevaient les armes en public des mains de leurs pères ou même de quelque prince, ils devenaient capables des emplois, et commençaient à faire par eux-mêmes partie du corps politique; jusque-là ils n'avaient été regardés que comme les

[1] « Ad ampliandum honorem ejus (Theoderici) in arma, sibi eum filium adoptavit, (Zeno) de suisque stipendiis triumphum in urbe donavit. » (*De rebus geticis*, c. LVII.)

membres d'une famille particulière. Il se formait une espèce d'alliance politique entre le jeune guerrier et son parrain d'armes. Les princes s'adressaient souvent, pour cette cérémonie, aux souverains dont ils étaient alliés; c'est par là qu'on doit s'expliquer ce qui est dit dans la lettre d'Avitus à Clovis, que Gondebaud, roi des Bourguignons, était le chevalier de Clovis: « suæ quidem gentis regem, sed militem vestrum. » Quelques siècles après Clodion, cette coutume subsistait encore. Charles Martel envoya son fils Pépin à la cour de Luitprand, roi des Lombards, afin que ce prince fît la cérémonie de lui mettre les armes à la main et de lui couper les cheveux, que les Francs portaient courts et coupés d'une façon particulière; les rois seuls avaient le privilége de les laisser croître, et c'était par là qu'ils étaient distingués de leurs sujets. Cette cérémonie, dit Paul Diacre, tenait lieu d'une espèce d'adoption; « Luit-« prandus Pipino pater effectus est. »

Aetius, par cette adoption, s'était rendu le protecteur du jeune fils de Clodion. Il lui avait procuré la faveur de l'empereur, lui avait obtenu des conditions avantageuses dans le traité qu'il venait de négocier, et l'avait même fait déclarer allié de l'empire, titre qui le désignait roi; car l'empire ne pouvait faire d'alliance qu'avec des souverains.

Après la mort de Clodion, la faveur d'Aetius mit ce jeune prince sur le trône, à l'exclusion de son aîné, et le rétablissement de ce dernier fut un des prétextes que prit Attila pour porter la guerre dans la Gaule. Le traité du jeune prince des Francs regardait sans doute la cession des provinces dont ceux de sa nation s'étaient emparés dans la Belgique, et qu'ils possédaient sans aucun titre.

La circonstance rapportée par Priscus, que ce fut à Rome qu'il le vit auprès de l'empereur, peut déterminer le temps

de cette ambassade, parce que les empereurs faisaient leur séjour à Ravenne et n'allaient que rarement à Rome, comme on le voit par la date de leurs lois; depuis l'an 426 jusqu'à l'an 440 on n'en trouve aucune donnée à Rome; mais cette année on voit cinq lois datées de Rome, où l'empereur avait passé au moins six mois, depuis le 16 janvier jusqu'au mois de juin. Priscus dit que le prince français qu'il vit à Rome n'avait point encore de barbe. En lui donnant seize à dix-sept ans en 440, lors de l'invasion d'Attila, il en avait vingt-six ou vingt-sept, et il était né en 424. On croit communément que ce prince est le Mérovée, fils de Clodion, qui régnait sur les Francs au temps d'Attila. Les titres de *nobilissimus et utilissimus in gente sua*, que Grégoire donne à Clodion, supposent une sorte de supériorité ou tout au moins de prééminence sur les rois des autres cantons, et on ne peut guère douter que la gloire de ses conquêtes, l'alliance des Romains, et l'amitié d'un homme tel qu'Aetius, ne lui donnassent un très-grand crédit.

L'empire romain fut tranquille pendant les deux ou trois années qui suivirent la défaite de Boniface; mais, en 435, il y eut une nouvelle révolte des peuples de la Gaule Armorique ou ultérieure, et ils se séparèrent de l'empire. « Gallia ulterior, dit « Tiro-Prosper, Tibatonem principem rebellionis secuta a ro- « mana societate discessit[1]. » L'exemple de cette révolte entraîna tous les paysans de la Gaule; « omnia pene Galliarum servitia « in Bagaudam conspiravere[2]. » Ce nom de *Bagaude* était un sobriquet que les Romains donnaient à ces paysans révoltés[3]. La chronique d'Idace nous apprend que la Bagaude s'étendit

[1] Tiron. Prosper. *Chron.* ad ann. XII Theodos.

[2] *Id. ibid.*

[3] Ce nom de *Bagaudes* venait du mot *basgauda*, qui signifie une espèce de panier dont les paysans se servaient.

jusqu'en Espagne[1], où les paysans prirent les armes, et ne se contentaient pas, comme les Gaulois, de se mettre à couvert de la vexation des magistrats romains; ils s'attroupèrent et pillèrent plusieurs villes.

Salvien parle fort au long de ces Bagaudes et fait leur apologie; il dit que la tyrannie du gouvernement de l'empire est telle, que le nom des Romains est devenu en exécration aux peuples: « nomen civium Romanorum..... nunc ultro repu-« diatur..... sed etiam abominabile pene habetur[2]. »

Les gens riches qui ne pouvaient s'aller établir chez les Barbares passaient dans le pays des Bagaudes, et ils n'avaient aucun lieu de s'en repentir; « ad Bacaudas..... migrant, et com-« migrasse non pœnitet[3]. » Nous verrons les suites de cette révolte. Les années suivantes elle facilita l'établissement des nations germaniques dans la Gaule, surtout de celles qui, comme les Francs, portaient les armes pour le service de l'empire. Ces provinces révoltées ne payaient aucun tribut; il fallait y tenir continuellement des troupes; il semblait plus avantageux de les abandonner à des nations chez lesquelles on trouvait des soldats toujours prêts à marcher.

Cette même année, les Bourguignons prirent les armes et se jetèrent sur la première Belgique. Prosper dit qu'Aetius, après avoir remporté une victoire sur eux, leur accorda la paix[4]. Idace, qui parle de la victoire, ne parle pas de la paix. S'il y eut un traité, apparemment qu'ils le violèrent; car l'an-

[1] Salvien (l. V, c. v), parlant des Bagaudes, en 442, dit qu'ils occupent une grande partie de l'Espagne et de la Gaule. Idace (*Chron.*) parle de ceux de Tarragone, en 441; de ceux d'Aracæli, voisins de Pampelune, en 443.

[2] *De Gubern. Dei*, l. V, c. v.

[3] *Id. ibid.*

[4] « Gundicarium Burgundionum re-« gem..... Aetius bello obtrivit, pacem-« que ei supplicanti dedit. » (Prosp. Aquit. *Chron.* ad ann. 435, Theodos. XV et Valentiniano IV coss.)

née suivante, 436, Aetius marcha contre eux, et, ayant fait avancer les Huns de la Pannonie, chez lesquels il avait de grandes intelligences, il les enveloppa de toutes parts, et les tailla en pièces. Leur roi Gundicaire fut tué avec vingt mille hommes de sa nation. Les chroniques du temps ne marquent point par où ces peuples avaient irrité Aetius; mais, comme Sidoine nous apprend qu'ils avaient ravagé la Belgique, il y a quelque apparence qu'ils s'étaient jetés sur la ville de Trèves, et que c'est à leur expédition qu'il faut rapporter le quatrième pillage de cette ville, duquel Salvien fait une description si pathétique, et qui était encore récent en 442, lorsqu'il écrivait son ouvrage. Ces Bourguignons occupaient encore la plus grande partie de la première Germanique.

Dès l'année 435, Aetius avait envoyé Littorius dans l'Armorique, avec une partie des Huns, dont la cavalerie était très-redoutable; ces troupes sauvèrent la ville de Tours qui craignait d'être attaquée par les Bagaudes.

Cependant les Visigoths avaient mis le siége devant Narbonne, et cette ville était réduite à une grande extrémité. Aetius y fit marcher Littorius avec ses Huns, pendant l'hiver de 436; ils traversèrent l'Auvergne, qui était aux Romains, avec toute la première Aquitaine; ils y firent de grands ravages et jetèrent du secours dans Narbonne, ce qui obligea les Goths d'en lever le siége.

On place à cette même année 436 ce que dit l'auteur de la Vie de saint Germain d'Auxerre, qu'à son retour d'Angleterre il fut chargé par les provinces armoriques d'empêcher qu'Aetius ne donnât des quartiers dans ces provinces à Eokharikh, roi des Alains[1]. Aetius l'avait envoyé dans l'Armorique pour y vivre à discrétion, résolu de se servir de cet exemple

[1] *Vit. S. German. Autissiodor. a Constantio presbytero scripta*, l. II, c. 1.

pour obliger les révoltés à rentrer dans le devoir. La prise de Tibuton ou Tibaton, chef des Bagaudes, faisait regarder cette révolte comme terminée; mais la suite montre qu'elle continua toujours.

Éokharikh était en marche avec ses troupes : « imminebat « bellicus apparatus, dit l'écrivain; jam progressa gens fuerat « totumque iter eques ferratus impleverat[1]. » Mais, quoiqu'on le nomme *ferocissimus Alanorum rex*[2], il avait fort bien reçu l'évêque d'Auxerre; il avait promis de suspendre l'exécution des ordres qu'il avait reçus, et de lui donner tout le temps nécessaire pour aller à Ravenne en solliciter la révocation. L'écrivain remarque que cet Eokharikh n'entendait pas le latin, et qu'il fallut se servir d'un interprète, ce qui prouve qu'il était depuis peu dans les Gaules. Germain alla à Ravenne, et obtint d'abord de l'impératrice Placidie tout ce qu'il demandait en faveur des peuples de l'Armorique; mais la continuation de leur révolte fit donner de nouveaux ordres contre eux. Cependant Germain n'en vit pas l'exécution, étant mort cette année même.

La chronique de Tiro-Prosper, à l'an XIX de Valentinien, parle de ces Alains et de leur établissement dans la Gaule ultérieure; les termes qu'elle emploie nous montrent qu'on leur distribua des terres pour les posséder en propriété avec le droit d'en chasser les propriétaires : « Alani, quibus terræ « Galliæ ulterioris cum incolis dividendæ a patricio Aetio tra- « ditæ fuerant, resistentes armis subigunt, et expulsis dominis « terræ, possessionem vi adipiscuntur. » Jornandès[3] parle des Alains établis au delà de la Loire, *trans Ligerim*, et de leur roi Sangiban[4]. Dès l'année 435, les Romains avaient fait un

[1] *Vita S. German. Autissiodor. etc.*, l. II, c. I.

[2] *Id. ibid.*

[3] *De rebus geticis*, c. XXXVII.

[4] *Ban* est un titre de seigneurie et de dignité dans la langue esclavone.

traité avec les Vandales, par lequel ils leur abandonnaient une partie de l'Afrique, aux environs d'Hippone, dans la Numidie. Ces exemples nous montrent que les Romains ne se faisaient plus une affaire d'abandonner aux Barbares les provinces qu'ils ne pouvaient défendre, et doivent dissiper les scrupules que l'on pourrait encore avoir sur la cession de la Belgique aux Francs.

Cette même année 437, Littorius, auquel Prosper donne le titre de général des Huns[1], attaqua les Goths, les battit auprès de Toulouse, leur tua huit mille hommes, et s'obstina au siége de cette place; mais, l'année suivante 438, les chòses changèrent bien de face. Littorius s'étant engagé témérairement contre les Goths avec ses Huns, il fut défait, blessé, fait prisonnier et mené dans la ville, où il périt après avoir beaucoup souffert. Salvien parle de cet événement comme d'une chose arrivée depuis peu. Ce Littorius était païen, et le titre de général des Huns pourrait faire croire qu'il était de leur nation.

L'année précédente 437, l'empereur Valentinien avait épousé Eudoxie, fille du jeune Théodose, le 29 octobre; il céda, en faveur de ce mariage, l'Illyric entière à son beau-père, à l'exception de la Norique et de la Rhétie. Les Huns étaient maîtres d'une partie de ce pays; les garnisons du Danube avaient été forcées, et les Romains, fermant les yeux aux ravages des Huns, achetaient la paix par un tribut annuel qu'ils désignaient du nom moins honteux de pension; ainsi cette cession affaiblissait par là l'empire d'Occident. En 438, au mois de novembre, Genseric se rendit maître de Carthage, en sorte que les Romains furent entièrement dépouillés de la

[1] « Littorius qui secunda ab Aetio patri« cio potestate Hunnis auxiliaribus præe« rat. » (Prosp. Aquit. *Chron.*, Theodos. XVII et Festo coss.)

plus riche province de l'Afrique. Il ne leur resta que les deux Mauritanies, une partie de la Numidie, et la Tripolitane, qu'ils perdirent même quelques années après, tandis qu'Avitus était à Toulouse pour négocier le renouvellement d'un traité de paix avec les Visigoths, très-irrités des ravages commis par les Huns.

Il faut rapporter à ce temps-là ce que la chronique de Tiro-Prosper dit des terres distribuées dans la Gaule aux Alains et aux Bourguignons, et de l'invasion de l'Angleterre par les Saxons; car, quoique les dates portent des années postérieures, elle en parle comme de choses antérieures à la prise de Carthage par Genseric.

Les Alains, que commandait Sumbida, furent placés aux environs de Valence, où on leur distribua les terres vacantes: « deserta Valentinæ urbis rura Alanis... partienda traduntur[1]. » Pour les Bourguignons, on donna aux restes de cette nation une partie de la Savoie, qu'ils partagèrent avec les anciens habitants: « Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indige- « nis dividenda[2]. » Le nombre de ces Bourguignons[3] s'étant augmenté par ceux de Germanie, qui, fatigués par les Huns, sujets d'Uplar, vinrent se joindre à ceux de la Savoie, ils se rendirent peu à peu les maîtres de la Séquanique et d'une partie de la Viennoise, de la Lyonnaise première, et de la Sénonaise. Voilà un nouvel exemple de la cession des provinces de la Gaule aux Barbares.

Salvien, qui écrivait en 442, peu de temps après la défaite de Littorius et la prise de Carthage par Genseric, dit que,

[1] Tiron. Prosp. *Chron.*, ad ann. XVII Theodos.

[2] Tiron. Prosp. *Chron.*, ad ann. XX Theodos.

[3] Socrate, VII, XXX, dit que, vers l'an 429, ils habitaient dans la Germanie et dans le voisinage des Huns, qui, dès le règne de Roua, s'étaient emparés du pays des Boisques, dans la première Pannonie, aux environs de Vienne.

de son temps, une grande partie des villes de l'Espagne et de la Gaule était soumise aux Barbares; que la ville de Mayence avait été ruinée et détruite, *excisa et deleta est;* que celle de Trèves avait été renversée par quatre pillages différents, *quadruplici eversione prostrata*. Il ne parle en aucun endroit de la prise ni du ravage de Cologne Agrippine; il dit seulement qu'elle est *hostibus plena*, ce qui marque qu'elle avait été abandonnée aux Francs dans le pays desquels elle était [1].

On voit, dans une lettre de Salvien, que cette ville avait été prise par les Barbares, et qu'ils y étaient établis. Il paraît cependant qu'ils n'avaient pas réduit en esclavage les habitants de cette ville, mais qu'ils avaient laissé la liberté de s'aller établir ailleurs à ceux qui n'avaient pas voulu demeurer parmi eux : « adolescens quem ad vos misi, Agrippinæ cum suis « captus est. . . . . propinquus meus. . . matrem Agrippinæ « viduam reliquit. . . (quæ) mercenario opere victum quæri- « tans, uxoribus barbarorum locatitias manus subdit [2]. »

Nous ne trouvons rien, dans les historiens, de cette prise de Cologne par les Francs; ce qui nous montre que les écrivains du temps n'avaient pas parlé de toutes les pertes que l'empire avait faites sur cette frontière éloignée de la Gaule, et que l'on ne peut argumenter de leur silence pour attaquer les conquêtes des Francs.

Nous ne savons pas ce qui se passa les années suivantes dans la Gaule; sans doute que les Francs et les autres barbares demeurèrent tranquilles, et s'occupèrent à régler leurs nouveaux établissements. Idace parle, en 443, d'un Mérobaude, généralissime des troupes d'Espagne [3]. Il était, dit-il, d'une naissance illustre, *natu nobilis;* mais, quoique ce nom

[1] *De Gubern. Dei*, l. VI, c. VIII.
[2] *Epist.* I, édit. de Baluze, p. 193.
[3] *Chron.*, col. 305.

soit celui d'un Franc, il fallait qu'il eût reçu une éducation romaine et qu'il descendît de ces princes Francs qui s'étaient attachés au service de l'empire, tels que Ricimer et Bauton, et plusieurs autres. Idace loue son éloquence et sa poésie : « eloquentiæ merito, vel maxime in poematis studio veteribus « comparandus. » Nous voyons qu'il y avait, quelques années après, un Arbogaste, comte de Trèves, descendu de l'ancien Arbogaste, et duquel on louait aussi l'éloquence latine.

Cependant il se préparait au delà du Danube un nouvel orage, qui devait probablement accabler l'empire d'Occident, je veux dire les Huns, dont la puissance était devenue formidable par la conduite et par le bonheur d'Attila, qui avait réuni les différents États occupés par les Huns pour n'en former qu'un seul empire, lequel s'étendait depuis les îles de l'Océan vers le nord, jusqu'à quinze journées en deçà du Danube. A l'occident, il s'étendait jusqu'au pays des Boïens ou Marcomans, dans le voisinage des Bourguignons de la Germanie; et, à l'orient, il n'était borné que par le Volga et par les plaines désertes qui sont au nord de la mer Caspienne. Aetius, qui était né dans leur voisinage, à Durostorum sur le Danube, et qui avait été en otage parmi eux dans sa jeunesse, les avait extrêmement ménagés, et s'était servi utilement pour l'empire des liaisons qu'il avait formées chez eux. Il envoya même chez eux son fils Carpilion sous le titre d'ambassadeur, soit qu'il espérât que sa présence rendrait les Huns plus traitables, soit qu'il crût important de lui faire connaître cette nation. Les Huns, comme je l'ai déjà observé, étaient des Tartares accoutumés à mener une vie errante, et auxquels l'agriculture était totalement inconnue; ils ne subsistaient donc que du ravage des provinces voisines et des tributs que leur payait l'empereur d'Orient, car, quoiqu'ils fissent cultiver les terres

qu'ils avaient envahies par les esclaves, cela n'était pas suffisant pour des hommes qui s'étaient accoutumés à s'enrichir tout d'un coup par le butin et le pillage des plus riches et des plus fertiles provinces de l'empire.

Aetius leur avait fait céder cette partie de la Pannonie qui est entre le Danube et la Save, depuis Vienne jusqu'à *Sirmium*. En considération de ce traité, ils avaient épargné la Norique, et avaient même donné des troupes aux Romains pour attaquer les Bourguignons et les Goths.

Jornandès et la chronique de Marcellin disent que, l'an 427, *Hierio et Ardabure coss.*, les Huns furent chassés de la Pannonie, qu'ils occupaient depuis cinquante ans[1]; à ce compte ils s'en seraient emparés dès l'an 377, quoique le contraire soit prouvé non-seulement par le silence de tous les autres historiens et chroniqueurs, qui n'auraient pas oublié un tel événement, mais encore par une infinité de passages qui supposent que, jusqu'à l'an 430 ou environ, les Romains étaient maîtres de ce pays, quoique les Visigoths y prissent quelquefois des quartiers d'hiver.

D'ailleurs, la Notice de l'empire nous fait voir que, jusqu'en l'an 406, la frontière du Danube était demeurée entière.

Il y a donc beaucoup d'apparence que les écrivains que Jornandès et Marcellin ont copiés, sans les entendre, comme il ne leur est arrivé que trop souvent, avaient dit tout le contraire, c'est-à-dire que, l'an 427, les Huns entrèrent dans la Pannonie, et y demeurèrent pendant cinquante ans. En 467,

[1] « Duodecimo anno regni Valiæ,..... « Hunni....., invasa Pannonia a Romanis et « Gothis expulsi sunt,..... eo tempore quo « Hierius et Ardaburius consules extitis- « sent. » (Jornandes, *De rebus geticis*, c. XXXII.) « Pannoniæ quæ per quinquaginta « annos ab Hunnis retinebantur, a Roma- « nis receptæ sunt. » (Marcellin. *Chron.*, ind. X, *Hierio et Ardabure coss.*)

Enghizic, fils d'Attila, fut défait par les Romains et tué dans le combat. En 474, c'est-à-dire au commencement du règne de Zénon, les Huns passèrent encore le Danube, et ravagèrent la Pannonie et la Thrace; mais, peu après, les Gépides et les Goths s'étant unis contre les Huns, les chassèrent tout à fait, et les repoussèrent au delà du Tanaïs, en sorte qu'il ne fut plus mention d'eux pendant longtemps, mais seulement des Gépides, des Lombards, des Hérules et des Slaves ou Antes. La date de ces événements tombe à la fin des cinquante ans que l'on donne à la durée de la puissance des Huns dans la Pannonie.

Roua, Rouga, ou Roughila, fils de Balamie, régna sur les Huns jusqu'en 434, selon Tiro-Prosper[1]. Il avait ravagé plus d'une fois la Mœsie, et porté la terreur jusqu'aux portes de Constantinople, parce que les Romains manquaient à l'exécution des traités faits avec lui. Sur la fin de son règne, vers l'an 432, il y eut une négociation commencée à ce sujet, et des ambassadeurs envoyés de part et d'autre; mais le traité ne fut conclu qu'après sa mort, avec Attila et Bleda, qui lui succédèrent; ils étaient ses neveux, fils de Mundzinch.

Priscus nous apprend qu'il fallut doubler le tribut que l'on avait payé jusqu'alors aux Huns, en sorte que c'était 700 livres d'or qu'on était obligé de leur payer tous les ans[2]. Cette paix ne fut pas de longue durée, et, sur le refus que fit l'empereur de rendre les Huns qui s'étaient réfugiés dans ses États, Attila prit les armes, s'empara de *Viminacium*, de *Singidunum*, de *Margus*, de *Ratiaria*, et d'un grand nombre de

[1] Tiron. Prosp. *Chron. ad ann.* XI Theodos.

[2] *Φυλάττεσθαι δὲ καὶ διαμένειν τὰς συνθήκας ἑπτακοσίων λίτρων χρυσίου, ἔτους ἑκάστου τελουμένων παρὰ Ῥωμαίων τοῖς βασιλείοις Σκύθαις, πρότερον δὲ πεντήκοντα καὶ τριακοσίαι αἱ τοῦ τέλους ἐτύγχανον οὖσαι.* (*Fragm. de legationibus*, édit. de Labbe, p. 48 A.)

places fortes sur le Danube, qu'il détruisit : Prosper en fait monter le nombre à soixante et dix. Ces courses des Huns durèrent longtemps, et ne furent interrompues que par un traité conclu vers l'an 444, par lequel on s'engageait de leur payer 6,000 livres d'or pour les arrérages du tribut des années précédentes, 2,100 de tribut annuel, et par lequel on abandonnait absolument les pays qu'ils avaient ravagés, jusqu'à quinze journées au midi du Danube, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de Sardique et des montagnes qui séparent la Thrace et la Macédoine de la Mœsie et de la Dacie.

Les Romains conservèrent cependant une partie des pays situés le long du Danube, savoir : la Scythie et une partie de la seconde Mœsie, depuis Novæ jusqu'à la mer. Les choses étaient en cet état vers l'an 448, lorsque Priscus était à la cour d'Attila, à la suite de l'ambassadeur du jeune Théodose. Un des ministres de l'empereur ayant voulu faire assassiner Attila, Théodose, qui avait approuvé ce projet, ayant refusé de livrer le coupable, Attila se prépara de nouveau à la guerre; mais la mort de Théodose étant arrivée au mois d'août 450, et Marcien ayant été élu à sa place, quoiqu'il eût refusé le payement du tribut, Attila ne jugea pas à propos d'attaquer l'empire d'Orient, gouverné par un prince habile et courageux, ce qui montre que les forces de l'empire étaient encore suffisantes pour réprimer les Barbares, et que c'est uniquement à la faiblesse et à l'incapacité des descendants de Théodose qu'il faut attribuer sa ruine.

Attila forma alors le projet de tourner ses armes vers l'Occident; Honoria, fille de Placidie et de Constance, et sœur de l'empereur Valentinien, lui en fournit un prétexte spécieux. Cette princesse étant devenue grosse d'une intrigue qu'elle avait eue avec un de ses officiers, à l'âge de dix-sept ans,

en 434, avait été reléguée hors de la cour et enfermée. L'impératrice Placidie étant morte en 450 au mois de décembre, Honoria, lassée de la captivité dans laquelle on la retenait, gagna un de ses eunuques, et l'envoya vers Attila avec une bague, pour symbole du mariage qu'elle offrait de contracter avec lui, s'il voulait la tirer des mains de son frère; elle lui offrait aussi les grands biens qui lui appartenaient dans la succession de Constance, et prétendait même lui porter des droits sur l'empire d'Occident; cette démarche la fit garder de plus près. Attila envoya des ambassadeurs à l'empereur d'Occident se plaindre du traitement que l'on faisait à une princesse qui n'avait rien fait d'indigne d'elle en recherchant le mariage d'un roi aussi puissant que celui des Huns. Ces ambassadeurs avaient ordre de demander qu'on leur remît cette princesse entre les mains, et qu'on lui donnât non-seulement sa part dans les biens particuliers de Constance, mais encore la portion de l'empire qui lui appartenait. Ces ambassadeurs n'obtinrent rien, on nia que la princesse Honoria eût pris cet engagement avec Attila, et on les assura qu'elle était mariée avec un autre. Priscus ne nous dit point ni à qui, ni quand elle avait été mariée; il y a grande apparence que ce mariage avait été fait à la hâte pour rompre les mesures d'Attila. Quant à la prétention à l'Empire, on répondit aux ambassadeurs que les femmes n'y avaient aucun droit et que les Romains n'obéissaient qu'à des hommes.

Cette première ambassade, qui est dès le commencement de l'année 451 au plus tard, fut suivie d'une seconde, par laquelle Attila envoya présenter à l'empereur l'anneau qu'il avait reçu d'Honoria, afin de prouver l'engagement qu'elle avait pris avec lui. Quant à la portion de l'empire, ces ambassadeurs étaient chargés de remontrer qu'Honoria y avait

droit par le testament de son père Constance, qui l'avait associée à Valentinien, quoique ce prince ne lui en eût fait aucune part. Cette ambassade n'eut pas un meilleur succès que la précédente, et Attila, qui s'était préparé à la guerre, fit filer ses troupes vers le Rhin pour se jeter sur la Gaule. Priscus nous apprend qu'il avait deux raisons pour attaquer les Romains de ce côté-là; l'une était un traité fait avec Genseric, roi des Vandales. Ce prince ayant outragé de la manière la plus cruelle Théodoric, roi des Visigoths, craignait qu'il ne passât en Afrique avec les Suèves d'Espagne, dont le roi Rechiarius avait épousé une autre de ses filles, et il avait engagé, par de grands présents, Attila à passer dans les Gaules pour faire une diversion.

L'autre raison qui détermina Attila à passer dans la Gaule regardait les Francs; leur roi était mort depuis peu en 448, selon Tiro-Prosper, et le cadet, soutenu de la protection des Romains, s'était mis en possession de ses États, au préjudice de l'aîné. Ce prince avait imploré le secours d'Attila, et c'était pour le rétablir dans son royaume qu'il voulait entrer dans la Gaule; cela forme une preuve démonstrative de l'établissement des Francs en deçà du Rhin.

Aetius n'avait rien négligé de son côté pour se mettre en état de repousser Attila; il avait sollicité Théodoric de secourir l'empire, et les Visigoths, dans une assemblée générale de la nation, avaient résolu de joindre leurs troupes à celles des Romains contre l'ennemi commun : les Francs, les Ripuaires, les Bourguignons, les peuples de l'Armorique, les Bretons, les Briones, autrefois soldats des Romains, et alors troupes auxiliaires, les Sarmates ou les Alains de la Gaule, les Saxons, et plusieurs autres nations soit germaniques, soit celtiques, tous se joignirent aux Romains. Tous les chroniqueurs placent

l'entrée d'Attila dans les Gaules en 451, l'année du premier consulat de l'empereur Marcien; cet accord, joint aux différentes ambassades envoyées par Attila à l'empereur Valentinien et aux Visigoths, selon Jornandès[1], montre que ce fut vers le commencement du printemps que les Huns entrèrent dans la Gaule.

Ils avaient grossi leurs troupes de celles de plusieurs nations germaniques, qui leur obéissaient déjà, comme les Gépides, les Scires, les Rugiens, les Ostrogoths, et les Bourguignons de delà le Rhin, ou qui s'étaient joints à eux pour cette expédition, comme les Thuringes, les Bructères et les Francs, voisins du Nekre; ces deux dernières nations étaient apparemment celles qui étaient demeurées fidèles au fils aîné du roi des Francs, tandis que les nations françaises, qui étaient établies en deçà du Rhin, avaient reconnu le cadet.

Les Francs, placés sur le Nekre, et, par conséquent, au midi du Mein, nous font voir que, lorsque ces pays eurent été abandonnés par les Suèves et par les Bourguignons, lors de leur passage dans la Gaule, les Francs s'en mirent en possession, et s'emparèrent de tous les pays nommés depuis Franconie, de leur nom; d'un autre côté, ils abandonnèrent les pays situés le long de l'Océan. Les Saxons s'y établirent et y formèrent le royaume des Varnes ou Guarnes, qui était assez puissant de ce côté-là au temps de Clovis, trente ou quarante ans après.

Attila passa le Rhin au mois de mars, et ses Huns se répandirent dans la Gaule, où ils firent des ravages d'autant plus grands, que la rapidité de leur course les mettait en état de surprendre les villes lorsqu'elles les croyaient encore plus éloignés.

[1] *De rebus geticis*, c. XXXVI.

Leurs troupes étaient toutes de cavalerie et d'une cavalerie semblable à celle des Tartares. Saint Jérôme, dès l'an 395, dans l'épitaphe de *Fabiola*, remarque la même chose[1]; et Idace, dans sa chronique, nous apprend qu'ils pillèrent et surprirent la ville de Metz. Grégoire de Tours remarque que ce fut la veille de Pâques, qui tombait, cette année, le 24 mars. Les habitants furent passés au fil de l'épée et la ville brûlée. Aimoin y joint la ville de Trèves, et nous assure que celle d'Auxerre eut le même sort. Reims fut épargnée par respect pour son évêque, dont la fermeté inspira du respect à Attila. Les habitants de Paris, effrayés, voulurent abandonner leur ville; mais Attila la négligea pour s'avancer vers Orléans. Il voulait se saisir de cette place, qui lui assurait le passage de la Loire, et lui ouvrait le chemin pour entrer dans l'Aquitaine par un pays de plaines, dans lesquelles il pouvait se servir avantageusement de sa cavalerie. Elle lui aurait été inutile dans les montagnes de l'Auvergne et du Lyonnais; c'est pourquoi il évita de s'y engager.

Pendant qu'Attila était occupé au siége d'Orléans, il avait détaché divers corps de Huns qui ravageaient la Belgique; car Sidoine observe que ce pays fut le plus exposé aux courses des Huns.

Orléans se défendit assez longtemps pour donner le temps à Aetius de joindre les Visigoths, et de marcher à son secours. L'entreprise formée par Sangiban, roi des Alains de la Loire, pour livrer la ville aux Huns, ayant manqué par la vigilance de l'évêque saint Aignan, Attila leva le siége le 23 juin, et se retira par le même chemin qu'il avait tenu. Cette retraite était nécessaire pour donner le temps à ses troupes dispersées de le rejoindre. Aetius le suivit avec les Visigoths et les Bourgui-

[1] *Epist. 77, ad Oceanum*, éd. de Vallarsius, t. I, p. 460.

gnons; les troupes des Francs le joignirent en chemin, en sorte qu'il se trouva à la tête d'une armée presque aussi nombreuse que celle d'Attila, et redoutable par l'infanterie dont elle était composée.

Attila était campé dans les plaines de Châlons, *in campis Catalaunicis*, autrement *Mauriaci campi*[1]; on croit que c'était aux environs du lieu nommé *Merri*, *Meriacum*, dans le voisinage de Troyes.

Les deux armées demeurèrent quelque temps campées dans ces plaines, Attila n'osant risquer une bataille, et Aetius, persuadé qu'en gagnant du temps il affaiblissait une armée qui n'avait ni magasins ni ressources, et qui avait dépeuplé les lieux par où elle avait passé, ne voulant pas s'exposer à attaquer les Huns dans leur camp. Attila accepta enfin la bataille, mais, comme il en redoutait le succès, il sortit tard de son camp, afin que la nuit pût favoriser la retraite de ses troupes. Le combat ne commença qu'à trois heures du soir, mais il dura jusqu'à bien avant dans la nuit, que les Romains, les Visigoths et les Francs passèrent sur le champ de bataille, séparés les uns des autres, et incertains du succès d'un combat qui avait été extrêmement sanglant de part et d'autre; mais le lendemain matin ils connurent pleinement qu'ils en avaient remporté tout l'avantage. Attila et les Huns se tenaient renfermés dans leur camp, qu'ils avaient fortifié avec un retranchement de chariots.

Les écrivains, même contemporains, ont prodigieusement enflé le nombre de ceux qui périrent dans le combat; les plus modestes en comptent près de 183,000; d'autres en comptent 350,000. Mais il y a bien de l'apparence qu'il y a de l'exagé-

[1] « In campos Catalaunicos qui et Mauriaci nominantur. » (Jornandes, *De rebus geticis*, c. XXXVI.)

ration dans ce calcul, de même que dans celui de l'armée des Huns, que l'on fait monter à 500 ou même à 700,000 hommes; les suites de la bataille prouvent le contraire. Attila se tint renfermé dans son camp, se contentant d'en défendre les approches à coups de flèches, et il y avait préparé un bûcher dans lequel il devait se jeter, au cas que les Romains eussent attaqué et forcé son retranchement.

Aetius ne put le forcer. Le roi des Visigoths avait été tué dans le combat; ceux de ses fils qui étaient à la tête de ses troupes craignirent que leurs frères, qui étaient demeurés en Aquitaine, ne s'emparassent de la couronne; et, pour les prévenir, ils reprirent le chemin de leur pays avec les Visigoths. Jornandès, passionné pour la gloire de sa nation, ou peut-être même Cassiodore, dont il a abrégé l'histoire gothique, avait bien senti que cette retraite précipitée des Visigoths, dans un temps où la guerre durait encore, ne faisait pas honneur à leur nation, et, pour la disculper en partie, ils l'attribuaient à un effet de la politique d'Aetius, qui craignait qu'après la défaite des Huns les Goths ne se joignissent aux nations germaniques de la Gaule pour enlever aux Romains ce qui leur restait dans ce pays[1].

Grégoire de Tours, qui écrivait quelque temps après Jornandès, adopte cette opinion, et ajoute qu'Aetius se servit du même artifice pour éloigner le roi des Francs; « simili et « Francorum regem dolo fugavit[2]. » Il lui persuada de retourner dans ses États pour prévenir son frère et l'empêcher de s'en emparer.

[1] « Ille vero (Aetius) metuens ne, Hun« nis funditus interemptis, a Gothis Roma« norum premeretur imperium, præbet hac « suasione consilium (Thorismundo) ut ad « sedes proprias remearet. » (Jornandes, *De « rebus geticis*, c. XLI.)

[2] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. VII.

Rien n'est moins probable que ce récit. Sidoine, témoin oculaire de ces événements, nous apprend qu'Aetius avait très-peu de troupes romaines avec lui :

> . . . . . Tenue et rarum sine milite ducens
> Robur[1].

Quelque grande qu'eût été la perte du côté d'Attila, il lui serait resté une armée plus nombreuse que celle d'Aetius, si deux alliés aussi puissants que les Francs et les Visigoths avaient abandonné les Romains. Le reste des troupes auxiliaires devait être suspect à Aetius; les Armoriques étaient des peuples révoltés qui craignaient toujours que les Romains ne voulussent les contraindre de rentrer sous le joug. Les Bourguignons n'avaient pas perdu le souvenir de la mort de leur roi et de la guerre cruelle que leur avait suscitée Aetius, il y avait peu d'années. Plusieurs peuples de leur nation, établis en Germanie, étaient encore soumis aux Huns, et Attila les pouvait gagner à son parti. Ainsi rien n'eût été plus mal entendu que la politique d'Aetius, et ce grand homme était trop habile pour former un projet aussi absurde.

Il est même sûr, par le témoignage d'Idace, écrivain contemporain et attentif aux événements d'une guerre dont les suites pouvaient être si funestes à l'Espagne dans laquelle il vivait, que les Francs ne se séparèrent point d'Aetius. Ce général, voyant son armée affaiblie par la désertion des Visigoths, jugea bien que non-seulement il n'était pas en état de forcer dans un retranchement un prince tel qu'Attila, dont la bravoure serait encore redoublée par le désespoir, mais pensa encore qu'il valait mieux lui laisser le moyen de se retirer dans ses États. Attila quitta donc son camp et marcha vers le

[1] *Panegyr. Avit.* v. 329 et 330.

Rhin. Aetius le suivit avec les Francs, *secum etiam Francos habens.* Il s'arrêta sur les bords du Rhin, ne voulant pas s'engager dans la Germanie; mais il fit passer ce fleuve au roi des Francs, son allié, qui suivit Attila jusque sur les frontières de la Thuringe : « socium post tergum direxit Hunnorum, qui « usque Thoringiam a longe persecutus est. » C'est ainsi que se termina l'expédition d'Attila dans les Gaules; elle ne servit qu'à ruiner ses troupes, et qu'à lui faire perdre les plus braves de ses soldats.

L'abrégé de Frédégaire nous apprend que Mérovée, fils de Clodion, régnait alors sur les Francs, et commandait les troupes de sa nation sous Aetius; ce qui montre qu'il était le plus jeune des fils de Clodion, et ce même prince adopté par Aetius, en 440; suivant le témoignage de Priscus, il devait avoir alors vingt-huit à vingt-neuf ans. Grégoire de Tours ne le nomme point en parlant de cette guerre; mais il ne dit rien de contraire, et le consentement unanime de tous les écrivains qui l'ont suivi peut être suffisant pour établir une chose d'ailleurs très-probable. La chronique de Tiro-Prosper met le règne de Mérovée en 448[1], et nos anciens chroniqueurs suivent le même calcul. Grégoire de Tours semble douter que Mérovée fût fils de Clodion; « de hujus (Chlodionis) stirpe quidam Me« rovechum regem fuisse adserunt. » (Liv. II, ch. IX.) Aimoin dit qu'il était seulement son parent, *affinis* (liv. I, ch. VI), et plusieurs anciennes généalogies de nos rois, publiées par Duchesne, donnent un autre fils à Clodion, savoir, *Clodebaud* ou *Clodemir,* et font Mérovée fils d'un autre prince, nommé Mérovée comme lui. Leur opinion semble confirmée par l'usage des Français, qui donnaient à leurs rois le nom de Mérovingiens ou de descendants de Mérovée, comme s'ils

[1] « Meroveus regnat in Francia. » (Tiron. Prosp. *Chron.* ad ann. XXV Theodos.)

n'eussent pu remonter plus haut sans sortir de la famille royale.

Le récit que fait Frédégaire (Greg. Turon. *Historiæ Francorum Epitomata*, c. IX) de la fabuleuse tradition qui donnait pour père à Mérovée une divinité marine, qui était devenue amoureuse de la femme de Clodion, en la voyant se baigner toute nue dans la mer, ce récit, dis-je, peut servir à expliquer Grégoire de Tours, qui se sera contenté d'indiquer les doutes que plusieurs personnes formaient sur la légitimité de Mérovée, et qui n'aura pas voulu s'engager dans un détail non-seulement trop puéril, mais encore peu convenable à la pureté de son caractère épiscopal. Ces doutes sur la filiation de Clodion furent relevés par les chroniqueurs de la seconde race, qui étaient bien aises d'y trouver de quoi affaiblir le droit de la succession, et de quoi justifier les entreprises de Charles et de Pépin, pour enlever la couronne aux descendants d'un usurpateur. Dans les derniers temps, pendant les troubles qui désolèrent la France, sur la fin du règne des Valois, les partisans d'une maison illustre, qui fut plus d'une fois à la veille de s'emparer du trône sur l'héritier légitime, firent extrêmement valoir ces fables de l'usurpation de Mérovée sur les enfants de Clodion; ils prétendirent que cette maison tirait son origine de ces princes dépouillés[1]. Ces fables furent rejetées alors avec le mépris qu'elles méritaient. Cependant il est étonnant que, malgré leur absurdité, elles aient été adoptées presque de nos jours par un écrivain très-sensé, et qu'il s'en trouve encore de temps en temps qui entreprennent de les réhabiliter, sans songer que la maison dont ils croient par là relever la

[1] Voyez en la réfutation, page 46 du premier volume des Mémoires de la Ligue en 1587. Chantereau-Lefebvre a, depuis, traité la même question. (Voy. Boucher, *Belg. Rom.* l. XVI, c. IX.)

gloire a des illustrations trop réelles pour vouloir emprunter son éclat d'une fable destituée de preuves et même de probabilité.

L'opinion la plus probable est donc que Mérovée, le plus jeune des deux fils de Clodion, régnait sur les Francs par la faveur d'Aetius et par la protection des Romains. Il avait eu pour sa part non-seulement ce que la nation française possédait en deçà du Rhin, mais encore la partie occidentale de la Germanie, depuis l'Océan jusqu'à la Thuringe; son frère aîné, que nos chroniqueurs modernes nomment *Alberic*[1], Clodebaud ou Clodemir, régnait sur les pays qui sont entre le Mein et le Nekre dans la Franconie et dans une partie de la Suabe. Il y a apparence qu'il fut enveloppé dans la déroute d'Attila, et qu'il fut obligé de se retirer dans la Pannonie avec son protecteur, car on n'en trouve plus aucune mention dans l'histoire; et il y a beaucoup d'apparence que la mort d'Attila, arrivée à deux ans de là, l'obligea d'abandonner ses prétentions contre Mérovée. Les ravages des Huns dans la Gaule, et la haine que l'Occident portait à ces redoutables ennemis, avaient sans doute rendu extrêmement odieux celui qui les avait attirés.

[1] Nous avons cru pouvoir, sur l'indication de notre savant confrère M. Natalis de Wailly, substituer le nom donné par Jacques de Guise, auteur des *Annales du Hainaut*, à celui d'*Elcriacit*, l'une des altérations si nombreuses du premier éditeur de ce mémoire. A la vérité, Jacques de Guise cite trois fils de Clodion au lieu de deux, et de noms tout nouveaux : *Albericus*, *Reginaldus* et *Rauchurius* ou *Rautharius* (ms. latin 5995, tom. II, fol. 20 *recto*, col. 2, de la Bibliothèque impériale). De plus, Mérovée est pour lui un noble dont Clodion avait fait un maître de la milice et le tuteur de ses enfants. Mais, selon l'observation de M. de Wailly, il est facile de s'expliquer que d'autres aient pu voir dans Mérovée un fils de Clodion, tout en maintenant le nom d'*Alberic* à l'aîné des trois. Ajoutons que Fréret, dans le manuscrit conservé que nous avons sous les yeux (fol. 91), en reconnaît deux seulement et les mêmes, sans mentionner, pour le premier, le double nom, quel qu'il soit, qu'il paraît admettre ici. (*Note du nouvel éditeur.*)

Attila, en se retirant dans la Pannonie, résolut de revenir attaquer l'Italie, qu'il croyait trouver moins défendue que la Gaule. Il exécuta ce projet l'année suivante, et s'avança à la tête d'une nouvelle armée. Les peuples prirent la fuite au premier bruit de sa marche, et l'épouvante fut telle, que les troupes destinées à défendre les passages des montagnes, *clusuræ*, les abandonnèrent pour se retirer dans les places fortes. Attila s'attacha au siége d'Aquilée, qu'il prit malgré la longue et vigoureuse résistance de ses habitants de la Vénétie. Ses troupes se répandirent dans les pays qui sont au nord du Pô, et pillèrent plusieurs villes, entre autres *Milan* et *Ticinum*. Cependant Marcien envoyait les armées d'Orient au secours de Rome; une partie de ces troupes avaient débarqué dans l'Italie, et Aetius, les ayant jointes à celles qu'il avait retirées de la Gaule, marcha contre Attila; il remporta quelques avantages contre lui. Le roi des Huns craignit de se trouver enfermé entre les armées d'Orient, qui s'avançaient à grandes journées, et celles d'Aetius, qui se grossissaient tous les jours par les secours que lui envoyaient les alliés de l'empire.

D'ailleurs les ravages des Huns ayant fait déserter le pays et retirer tout dans les villes, la famine et les maladies se mirent dans les armées d'Attila, et il se crut heureux de se retirer par une négociation qui sauvait le reste de ses troupes. Il menaça cependant de revenir encore en Italie, si on ne lui envoyait Honoria, sœur de l'empereur, avec la portion des biens qui lui appartenait, « cum portione sibi regalium opum debita « mitteret[1]. » Sa mort, arrivée l'année suivante (453), par une apoplexie de sang, délivra les Romains de l'inquiétude que leur causaient les menaces d'un ennemi si redoutable. Cet accident arriva la première nuit de ses noces avec une jeune fille dont

[1] Jornandes, *De rebus geticis*, c. XLII.

la famille était soumise à l'Empire, et, comme le peuple ne pense pas que la mort des hommes célèbres puisse arriver naturellement, on supposa que cette fille avait poignardé Attila à l'instigation d'Aetius. C'est l'opinion du comte Marcellin[1], contemporain de Justinien; mais le détail de sa mort, que Jornandès avait tiré de Priscus, dont il rapporte les paroles, nous montre que l'on ne trouva aucune blessure sur son corps; « inveniuntque Attilæ sine vulnere necem sanguinis effusione « peractam[2]. » On en fit mention dans les proclamations de ses funérailles; après y avoir exalté ses victoires, on ajouta ces mots : « non vulnere hostium, non fraude suorum, sed « gente incolumi inter gaudia lætus, sine sensu doloris occu- « buit[3]. »

Le formidable empire des Huns ne subsista pas longtemps après la mort d'Attila; comme la terreur seule avait réuni les divers peuples qui le composaient, dès que la division se fut mise entre les fils d'Attila, les nations tributaires secouèrent le joug des Huns. Les Gépides, sous la conduite de leur roi Ardaric, ayant pris les armes, attaquèrent les Huns, en tuèrent trente mille, repoussèrent le reste sur les bords du Pont-Euxin, vers le Borysthène, et s'emparèrent de la Dacie entière et du pays que les Huns avaient possédé sur les bords du Danube. Ces Gépides étaient alliés de l'empire, et il semble qu'il faille regarder les Transilvains d'origine germanique comme leurs descendants.

Les Goths orientaux passèrent le Danube par la permission des Romains, et s'établirent dans la Pannonie, depuis *Sirmium* jusqu'à Vienne. Plusieurs bandes de Sarmates et d'Alains, et

[1] « Attila, rex Hunnorum, Europæ turbator provinciæ, noctu mulieris manu « cultroque confoditur. » (*Chronic.* ind. VII, *Aetio et Studio coss.*) — [2] *De rebus geticis*, c. XLIX.

[3] *Id. ibid.*

même quelques nations des Huns, obtinrent aussi des établissements en deçà de ce fleuve; les ravages d'Attila avaient dépeuplé ce pays, et les Romains ne pouvaient y envoyer des colonies.

Je remarque ces choses, pour montrer combien les Romains avaient alors de facilité à céder aux Barbares les provinces de l'empire, même à ceux qui leur avaient fait le plus de mal. Ainsi je ne vois pas sur quoi peut être fondée la répugnance des modernes, qui, malgré les témoignages formels de l'antiquité, ne peuvent se persuader que les Francs eussent alors des établissements fixes en deçà du Rhin.

L'empire d'Occident ne tira nul avantage de la mort d'Attila, car il perdit presque en même temps son plus ferme appui. L'empereur Valentinien III assassina Aetius de sa propre main, dans son palais, en 454, à l'instigation de Maxime, sénateur romain, qui, voulant faire périr l'empereur, regardait la vie d'Aetius comme un obstacle insurmontable à son projet. Valentinien, après la mort d'Aetius, envoya des ambassadeurs à toutes les nations alliées pour justifier cette action et pour renouveler les traités; car il avait lieu de craindre que la perte de ce grand homme, dont l'habileté et le courage étaient si redoutables aux Barbares, ne leur inspirât le dessein de se jeter sur les provinces que l'empire possédait encore dans la Gaule et dans l'Espagne; mais Valentinien ne survécut pas assez longtemps à Aetius pour sentir la conséquence de cette perte. Maxime, dont il avait déshonoré la femme, celui même dont nous avons parlé, et qui lui avait inspiré le dessein de se défaire d'Aetius, le fit assassiner dès le commencement de l'année suivante 455; il se servit, pour l'exécution de ce dessein, de deux Barbares attachés à Aetius, qui ne croyaient pas servir à l'ambition de Maxime, mais venger la mort de leur protecteur.

Maxime fut élu sur-le-champ, et, ayant épousé la veuve de l'empereur Valentinien, et fiancé sa fille avec son fils, il nomma pour maître de la milice Avitus, qui était d'une des plus considérables familles de la Gaule, et qui avait un très-grand crédit à la cour des Visigoths. S'il en faut croire Sidoine, c'était lui qui les avait déterminés à secourir les Romains et à se joindre avec Aetius contre Attila. Dès que Mérovée eut appris la nouvelle de la mort d'Aetius, il s'était préparé à la venger, en déclarant la guerre aux Romains; il avait attaqué l'empire par deux endroits différents tout à la fois. Sidoine nous apprend que, dans le temps que Maxime monta sur le trône, les Francs attaquaient en même temps la première Germanie et la seconde Belgique :

> Francus Germanum primum Belgamque secundum
> Sternebat[1].

Les Francs qui se jetèrent sur la première Germanie étaient ceux qui habitent vers le Nekre et qui avaient suivi Attila, mais que Mérovée avait obligés de le reconnaître après la défaite et la fuite du roi des Huns. Si l'on avait besoin d'une nouvelle preuve de l'établissement des Francs en deçà du Rhin dans la première Germanie et dans une partie de la première Belgique, leur expédition dans la seconde Belgique en fournirait une; car ce dernier pays était éloigné du Rhin, et séparé de ce fleuve par la seconde Germanie et par la première Belgique. Si les Francs eussent encore été au delà du Rhin, ils n'auraient pu pénétrer dans la seconde Belgique qu'après s'être rendus maîtres des deux provinces voisines du Rhin; Sidoine ne le dit pas; cependant, dans un panégyrique où il ne se propose d'autre but que de louer Avitus qui, par sa prudence, avait

[1] *Paneg. Avit.* v. 372.

renouvelé le traité avec les Francs, et donné la paix à l'empire, il n'aurait eu garde d'omettre cette circonstance, parce que plus le mal auquel il eût remédié aurait été grand, plus la conclusion de la paix lui aurait fait d'honneur.

L'abrégé de Grégoire de Tours suppose que Mérovée était maître de *Bar*, et la chronique d'Ivo dit qu'il brûla Metz[1]; mais on n'en trouve rien dans les anciens, et il ne paraît pas que la guerre ait été de longue durée. Sidoine assure qu'en moins de trois mois Avitus pacifia la Gaule et renouvela les traités avec les Barbares; que les Allemands envoyèrent des députés; que les courses des Saxons cessèrent, et que les Cattes demeurèrent comme enchaînés au milieu des marais de l'Elbe[2].

Un moderne, prenant à la lettre cette expression hyperbolique, en conclut que les Francs désignés ici sous le nom de *Cattes* étaient encore au delà du Rhin, et n'avaient passé dans la Gaule que pour y faire des courses. Il suppose même qu'Avitus avait repoussé les Francs; mais Sidoine ne dit rien de tout cela. Avitus était en Auvergne, dans ses terres, lorsqu'il reçut la patente de maître de la milice. Maxime avait été élu empereur le 17 mars 455, et il se passa au moins un mois avant qu'Avitus eût reçu les lettres qui lui conféraient le généralat des troupes. Maxime ne régna que trois mois commencés, c'est-à-dire soixante et douze jours, selon Prosper, et, lorsque la nouvelle de sa mort et de la prise de Rome arriva dans la Gaule, Avitus était à la cour des Visigoths, occupé à négocier le renouvellement des traités, et y avait passé quelque temps : voilà ce que Sidoine nous apprend. Comment peut-on concilier ce récit avec la prétendue expédition d'Avitus contre les Francs,

[1] «Mettis a Francis succensa.» (Ivonis *Chron.*, Oper. part. II, pag. 306. Paris. 1647, fol.)

[2] Saxonis incursus cessat, Chattumque palustri
Alligat Albis aqua......
(*Paneg. Avit.* v. 390.)

et concevoir que, dans l'espace de moins d'un mois, il les ait repoussés au delà du Rhin jusqu'à la rivière d'Elbe. Le récit seul de Sidoine prouve que les Francs étaient établis dans la Gaule. Mais il ne faut, pour s'en convaincre, que rapprocher ce que dit Sidoine, quelques vers plus haut, des ravages que les Francs avaient faits dans la seconde Belgique, quelques mois auparavant. Il ne pouvaient envahir ce pays sans traverser la première Belgique et la seconde Germanie, qui le séparent du Rhin; s'ils eussent encore été au delà de ce fleuve, ils n'auraient pu attaquer la Belgique seconde qu'après avoir ravagé ces deux provinces; et, puisque Sidoine n'en parle pas, il faut supposer que c'est parce qu'elle n'était plus aux Romains. Si l'on doit prendre à la lettre les termes de ce poëte, c'est lorsqu'il parle des choses honteuses à l'empire, des pertes qu'il avait faites, et non lorsqu'il se livre aux excès de son imagination pour faire honneur à son héros; car tout ce que cela veut dire, c'est que les Francs, même ceux qui habitaient sur les bords del'Elbe, demeurèrent tranquilles après qu'Avitus eut été fait maître de la milice. Au reste, Sidoine parle en poëte, et non en géographe; car les Cattes n'étaient pas voisins de l'Elbe, ils étaient établis vers les sources du Visurgis, et fort en deçà de l'Elbe.

Nous voyons plusieurs exemples de ces exagérations poétiques dans Sidoine; par exemple, dans le poëme intitulé *Narbo* (ad Consentium XXIII, v. 244), où, pour donner une idée de la grande habileté de Consentius, citoyen de Narbonne, il parle ainsi:

Tu Tuncrum, et Vachalim, Visurgin, Albin,
Francorum et penitissimas paludes
Intrares, venerantibus Sicambris,
Solis moribus inter arma tutus.

On ne connaît pas trop quel est ce fleuve qu'il nomme *Tuncrum;* mais, par l'ordre dans lequel il le nomme avant le Vahal ou le Rhin, le Véser et l'Elbe, on voit qu'il était dans la Gaule en deçà du Rhin, et dans le pays des Tongres; et, par conséquent, il reconnaissait des Francs établis dans la Gaule, en deçà du Rhin. Quoiqu'il leur fasse habiter aussi les marais les plus reculés de la Germanie, et qu'il étende leur pays jusqu'à l'Elbe, il est vrai qu'ils avaient habité autrefois sur les bords de ce fleuve; mais il semble que, depuis plus d'un siècle, ils avaient quitté ce pays pour s'avancer vers le midi, et que les Saxons s'y étaient établis; en sorte qu'au temps de Sidoine les frontières des Français étaient bien moins avancées vers le nord.

Maxime ne conserva pas longtemps le trône dont il s'était emparé; car, au mois de mai de cette même année, le troisième mois depuis la mort de Valentinien III, Genseric, roi des Vandales, appelé par Eudoxie, arriva avec une flotte, surprit Rome, la pilla, en enleva des richesses immenses, emporta jusqu'aux statues, et emmena un grand nombre de prisonniers, à la tête desquels était l'impératrice avec les deux princesses Eudoxie et Placidie, filles de Valentinien. On remarque que Gaudentius, fils d'Aetius, était aussi de ce nombre, pour négocier le renouvellement des anciens traités.

Après la retraite de Genseric, qui retourna à Carthage, avec le riche butin qu'il venait de faire, Avitus, qui se trouvait alors à Toulouse, à la cour des Visigoths, fut proclamé empereur par les troupes et par les magistrats des villes de la Gaule : « ab exercitu gallicano et ab honoratis[1]. »

La proclamation d'un empereur, hors des terres de l'empire, à la cour d'un roi barbare, n'aurait pas paru trop juri-

[1] Idat. *Chron.*, ol. CCCVIII.

dique; aussi Avitus la fit renouveler à Arles, qui était alors la capitale des Gaules, comme je l'ai observé plus haut; son inauguration tombe vers les premiers jours du mois d'août.

Comme les trois mois que Sidoine marque pour la durée de la guerre dans les Gaules n'ont commencé que quelque temps après l'usurpation de Maxime, ils n'ont pu finir que sous l'empire d'Avitus, et, par conséquent, c'est avec lui que les Francs firent la paix et que les traités furent renouvelés.

La situation des affaires ne lui permettait pas de se rendre difficile sur les conditions; les armées d'Italie ne l'avaient pas encore reconnu, et il était obligé de quitter la Gaule pour se rendre à Rome; il y était dès la fin de cette année, et ce fut au commencement de la suivante, 456, que Sidoine, son gendre, prononça le panégyrique dont nous avons rapporté quelques vers.

Avitus envoya des ambassadeurs vers Genseric pour se plaindre de l'infraction des traités et en demander l'observation, avec menace de porter la guerre en Afrique, en cas de refus; c'est ce que nous voyons dans les fragments de Priscus. Avitus envoya aussi vers les Suèves; ses ambassadeurs étaient accompagnés de ceux de Théodoric, qui, comme allié de l'empire, exhortait Rechiarius à la paix.

Cette ambassade ne produisit rien, et Théodoric marcha contre les Suèves; leur roi fut tué et leur domination éteinte en Espagne : car, quoiqu'ils se révoltassent plusieurs fois, les années suivantes, ils furent toujours battus, et obligés enfin de se soumettre aux Visigoths, qui par là devinrent maîtres d'une grande partie de l'Espagne.

Jornandès joint les Bourguignons et leurs rois Gundioc et Chilpéric aux Visigoths[1], ce qui montre qu'ils étaient en paix

[1] « Burgundionum quoque Gundiacum (ou *Gandiacum*) et Hilpericum reges auxiliares habens. » (*De reb. geticis*, c. XLIV.)

avec l'empire. Nous en avons une preuve pour les Bourguignons dans la chronique de Marius, évêque d'Avenches, qui parle, à l'année 456, du partage d'une partie de la Gaule entre les Gaulois et les Bourguignons; « Burgundiones partem Galliæ « occupaverunt, terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt. » Leur alliance avec les Romains montre que ce partage se fit en vertu d'une cession de l'empereur, et c'est une nouvelle confirmation de ce que nous avons si souvent remarqué, au sujet des Francs, que l'on abandonnait alors aux Barbares, sans beaucoup de difficultés, les provinces éloignées de celles dont la garde était difficile. Aimoin (l. I, c. III) place sous l'empire d'Avitus une invasion des Francs, dans laquelle ils pillèrent et brûlèrent la ville de Trèves; il prétend que cela arriva par la trahison d'un sénateur, nommé Lucius, dont Avitus avait violé la femme. Mais cette histoire est un véritable roman imaginé sur le modèle de l'aventure de la femme de Maxime avec Valentinien. Nous ne trouvons aucun vestige de cette prise de Trèves par les Francs dans les anciens historiens, ni même rien qui donne lieu de croire qu'ils aient été en guerre avec Avitus. C'est, d'ailleurs, à cette année 456 que Prosper place la mort de Mérovée et le commencement de son fils Childéric; il y a même bien de l'apparence que ce prince était monté sur le trône dès le premier mois de cette année : car il est hors de doute qu'il en fut chassé, dès l'an 457, par une révolte des Francs, que ses débauches avaient irrités. Grégoire de Tours nous apprend qu'il avait enlevé et déshonoré plusieurs filles : « Childericus vero cum esset nimia in luxuria disso- « lutus, ... cœpit filias eorum (Francorum) stuprose detra- « here. » (L. II, c. XII.) Il ne remonta sur le trône que la huitième année, depuis son détrônement; et, l'année suivante, il eut un fils de la reine de Thuringe. Ce fils fut Clovis, mort en 511, le

27 novembre, selon deux anciens calendriers, publiés par le père Sirmond; il avait quarante-cinq ans, selon Grégoire de Tours. Si ces quarante-cinq ans sont complets, il était né l'an 466. Si cette année est la neuvième, depuis le détrônement de son père, cet événement sera de l'an 457, et il ne faut pas supposer que les premiers emportements de Childéric aient excité une révolte universelle dans la nation. Il en a fallu plus d'un pour la porter à détrôner un jeune prince de grande espérance.

Je sais que quelques modernes[1] ont regardé l'histoire de Childéric comme une fable; ils avaient intérêt de le faire, parce qu'elle ne se pouvait accommoder avec leur système. Mais les répugnances de ces critiques hardis ne sont pas des preuves qu'il faille préférer au témoignage de Grégoire de Tours, soutenu du consentement unanime de tous les écrivains qui l'ont suivi. L'histoire de Childéric, père de Clovis, n'avait pu être ignorée des Francs ni même des Gaulois; car une partie des sujets de Clovis, au temps de l'entière conquête des Gaules, en avaient été les témoins, et rien ne devait être plus connu au temps de Grégoire de Tours, qui avait vu les enfants de Clovis. Cette histoire, peu honorable à la famille royale, n'est pas de celles que la vanité fait inventer; on ne s'avise guère de supposer de pareilles choses, et, quand on le voudrait faire, on le tenterait inutilement. Le détrônement d'un roi, sa fuite, son exil, son rétablissement au bout de huit ans, forment une révolution que personne ne peut et ne doit ignorer; et je ne crois pas que l'on se persuade jamais que ces événements sont de la nature de ceux sur lesquels on en peut imposer à des lecteurs presque contemporains et vivant dans le pays et dans la nation où l'on supposerait qu'ils sont arrivés. J'accorderai que, dans le détail de la narration, les écrivains

[1] Le R. P. Daniel, préf. hist. de son *Histoire de France.*

postérieurs à Grégoire ont mêlé des circonstances peu assurées, et cela est commun à toutes les histoires; mais, pour supposer, avec les critiques modernes, que le fond même de l'événement est un pur roman, il faut, ce me semble, avoir d'autres preuves que des répugnances.

Pour revenir à la suite de l'histoire, nous voyons qu'Avitus ne conserva pas longtemps l'empire Dès le commencement de juillet, Ricimer, Suève d'origine, et petit-fils du fameux Vallia par sa mère, fit révolter les armées romaines contre Avitus. Ce Ricimer était depuis plusieurs années au service de l'empire, et s'était extrêmement distingué; il avait battu les Vandales, cette même année, lorsqu'ils avaient voulu faire une descente dans l'île de Corse.

Avitus, quoique abandonné par le sénat et par les troupes d'Italie, se défendit quelque temps. Il se flattait d'être secouru par les Goths, mais, voyant que ces peuples ne faisaient aucun mouvement en sa faveur et ne voulaient pas se déclarer contre un homme qui était lié par le sang avec la famille de leurs rois, il se remit entre les mains de Ricimer, après avoir abdiqué l'empire et s'être fait sacrer évêque; cela arriva au milieu du mois de septembre.

Le dessein de Ricimer était de s'élever à l'empire, mais sa naissance y formait un obstacle; ainsi il prit d'abord le parti de reconnaître l'empereur d'Orient, pour écarter par là les concurrents qui auraient pu l'inquiéter. L'empereur Marcien étant mort le 26 janvier 457, et Léon lui ayant succédé quelques jours après, Ricimer sentit qu'il avait besoin, pour conserver son crédit et pour empêcher les provinces de se révolter, de donner un empereur à l'Occident; ainsi il se fit élire patrice sur la fin du mois de février, nomma maître de la milice Majorien, de famille romaine, et attaché à la personne d'Aetius,

sous les yeux duquel il avait été élevé : cette circonstance le rendait agréable aux soldats et aux alliés de l'empire, auxquels la mémoire d'Aetius était toujours chère. Un mois après, Ricimer fit proclamer Majorien, persuadé que son crédit était assez bien établi pour n'avoir rien à craindre de cet empereur.

Les Gaules n'étaient pas tranquilles, et Ricimer avait lieu d'appréhender que ces provinces ne se soulevassent, et ne formassent un État séparé. Sidoine parle d'un Pæonius qui se mit à la tête de la noblesse des Gaules pendant l'interrègne[1]. Sidoine marque pour le temps de ces troubles celui de la révolte de Marcellin : « cum de capessendo diademate conju- « ratio Marcelliana coqueretur. » Ce Marcellin était un ami d'Aetius, qui commandait les troupes de Dalmatie en 454, lors de la mort d'Aetius : Procope, et même Priscus, en parlent avec éloge. Irrité de la mort de son ami, il se cantonna dans la Dalmatie, qu'il fit révolter, et, s'étant ligué avec les Ostrogoths établis dans la Pannonie, il se maintint pendant plusieurs années dans cet état d'indépendance.

Dès la fin de l'année 456, Ricimer avait envoyé Ægidius dans les Gaules, en qualité de maître de la milice de ce pays. Grégoire de Tours (l. II, c. XII) dit qu'il tenait ce titre de la république, *a republica missum;* ce qui montre qu'il avait été nommé pendant l'interrègne, et dans le temps que Ricimer gouvernait au nom du sénat. Idace parle de ce général avec éloge; il le nomme « comitem utriusque militiæ, virum, ut « fama commendat, Deo bonis operibus complacentem[2]. »

[1] « Nobilium juventuti signiferum sese « in factione præbuerat..... ejus obscuritati « dedit hiantis interregni rima fulgorem. « Nam vacante aula, turbataque republica, « solus inventus est, qui ad Gallias adminis- « trandas, fascibus prius quam codicillis « ausus accingi, mensibus multis tribunal « illustrium potestatum spectabilis præfec- « tus ascenderet. » (*Epist.* lib. I, XI *ad Montium.*)

[2] *Chron.*, ol. 311.

Dès qu'il fut dans les Gaules, il s'assura de l'amitié des nations barbares qui y étaient établies; il confirma les traités conclus avec elles, et gagna en particulier si bien le cœur des Francs, que, lorsqu'ils se révoltèrent contre Childéric, ce prince s'étant retiré au delà du Rhin, dans la Thuringe, ils le choisirent pour leur chef et pour leur général, malgré sa qualité de Romain, tant ils avaient conçu d'amour pour sa vertu.

Grégoire de Tours dit qu'ils le proclamèrent roi. « Denique « Franci, hoc (Childerico) ejecto, Ægidium sibi..... unanimiter regem adsciscunt, qui cum octavo anno super eos reg- « nare, etc. » (*Ibid.*)

Cet événement a paru incroyable. L'auteur de la nouvelle Histoire de France convient qu'il n'a, contre ce fait, que des conjectures et des arguments négatifs; mais ils lui paraissent former une démonstration morale; cependant ces arguments négatifs dépendent presque tous des suppositions qu'il lui plaît de faire sur la situation des affaires de l'empire et de celles des Francs, ou sur des absurdités qu'il prétend résulter de la narration de Grégoire. Je me contenterai de lui opposer les observations suivantes : 1° les Francs, depuis très-longtemps, étaient amis et alliés de l'empire; ils servirent dans les troupes romaines; ils joignirent leurs armées à celles des empereurs; on en voit des exemples presque continuels dans cette dissertation; donc c'est sans raison qu'on les suppose ennemis déclarés des Romains, et qu'on regarde cette élection d'Ægidius par les Francs comme une chose aussi bizarre que le serait celle d'un prince d'Allemagne, général des troupes de l'empire, choisi pour sultan par les Turcs; 2° le silence des écrivains sur cet événement ne se peut objecter. Nous ne connaissons l'histoire de ce temps-là que d'une manière très-imparfaite; on ne la forme qu'en rassemblant les lambeaux de quelques

chroniques écrites hors de la Gaule, ou quelques passages fugitifs des historiens postérieurs. Sidoine, dans ses lettres ou dans ses vers, n'a parlé que des choses qui le regardaient, ou qui étaient liées avec les sujets dont il traitait. Établi dans le voisinage des Visigoths et des Bourguignons, il n'a presque pas parlé de ces derniers. Il ne nomme pas Ægidius, et n'en dit pas un mot : cependant, même en rejetant ce que Grégoire dit de son règne sur les Francs, il a joué dans la Gaule un rôle très-important; car, après la mort de Majorien, arrivée en 461, il se cantonna dans ce pays, s'y maintint malgré Ricimer et l'empereur Sévère, et, s'étant ligué avec Genseric, roi des Vandales, il menaçait de passer en Italie pour venger la mort de Majorien, à ce que nous apprend Priscus, et il n'en fut empêché que par les guerres que Ricimer lui suscita dans la Gaule. On ne voit rien de tout cela dans Sidoine, et son silence sur des événements qui l'intéressaient ne peut cependant former une preuve négative contre les témoignages de Priscus et d'Idace. Si nous avions l'ouvrage entier de Priscus, nous y verrions peut-être ce fait de l'élection d'Ægidius par les Francs; car Grégoire de Tours ne l'aura pas inventé, et les Francs n'auraient pas trouvé trop bon que l'on supposât, contre la vérité de l'histoire, qu'après avoir chassé leur roi légitime, ils s'étaient soumis à un Romain. Il n'y avait pas plus d'un siècle que cela était arrivé, lorsque Grégoire de Tours écrivait : il fut évêque de Tours en 572 ou 575[1], et, comme je l'ai observé, la mémoire en était encore récente. Childéric était le bisaïeul des princes qui régnaient alors sur les Francs.

Je ne vois donc pas de raison suffisante pour rejeter le témoignage de Grégoire de Tours, soutenu de tous les historiens français qui l'ont suivi, et qui avaient vu d'autres mémoires

[1] Voss. *De hist. lat.* lib. XI, cap. XXII.

que les siens pour l'histoire de ces temps voisins de Clovis. Il en faudrait de bien fortes pour traiter comme on fait son récit de *petit conte, extrait de quelque roman qui courait parmi le peuple*, et l'élévation du comte Ægidius est un événement extraordinaire, mais nullement impossible.

Le pouvoir des rois des Francs n'était pas aussi étendu qu'on se le persuade aujourd'hui. Ces peuples, obligés au service personnel, ne payaient nul impôt et ne recevaient point de solde de leur roi; ils partageaient le butin avec lui, et le prince, dont la portion était réglée, n'avait pas même le choix des lots; c'était le sort qui en décidait, comme cela se pratiquait encore sous Clovis. Le roi avait ses terres et ses domaines, et la nation servait à ses dépens; ainsi les peuples, en choisissant Ægidius, n'avaient pas cru porter atteinte à la liberté publique, et ils connaissaient assez sa vertu pour se persuader que, par ce choix, ils se donnaient un protecteur plutôt qu'un maître.

L'empereur Majorien ne fut pas reconnu d'abord dans toutes les Gaules. Il paraît que les Lyonnaises, et Lyon en particulier, refusèrent d'approuver son élection à l'empire. Sidoine, gendre d'Avitus, entra dans le parti des Gaules; mais il fut obligé de se soumettre comme elles; et nous voyons qu'il parle du pardon qui lui fut accordé, dans le panégyrique de Majorien qu'il prononça lorsque l'empereur passa à Lyon vers la fin de l'année 458, en allant dans les Gaules pour hâter les préparatifs de l'armement qu'il faisait contre les Vandales[1].

Quelque temps auparavant il avait présenté une pièce de vers au même Majorien, dans laquelle il demande la remise

[1] ....mihi quod lumina flectis.
Quodque serenato miseros jam respicis ore,
Exultare libet; memini, quum parcere velles,
Hic tibi vultus erat....................
(*Paneg. Majorian.* v. 596 et suiv.)

d'une taxe; dans ces vers, parmi les souhaits qu'il fait pour la prospérité de l'empereur, on lit ceux-ci :

> Sic ripæ duplicis tumore fracto,
> Detonsus Vahalim bibat Sicamber [1].

« Puissent les Sicambres, perdant leur fierté, retourner sur les « bords du Vahal. »

A prendre les termes de Sidoine à la lettre, il en faut conclure que les Francs, ou les Sicambres, étaient dans la Gaule, en deçà du Vahal, qui ne leur servait plus de barrière, et même qu'ils y étaient redoutables aux Romains. Peut-être que le comte Ægidius n'avait pas encore été choisi pour remplir la place de Childéric, et que les Romains craignaient que les divisions des nations françaises ne causassent des ravages dans les provinces voisines. Il est vrai que, selon Grégoire, le règne du comte Ægidius ne finit que vers la huitième année depuis le détrônement de Childéric; mais cet historien ne dit pas que les Francs lui aient été soumis pendant tout ce temps.

C'est peut-être par là que l'on doit répondre à l'argument négatif que l'on tire de Sidoine contre la royauté d'Ægidius; ce poëte, dit-on, nommerait dans le panégyrique de Majorien toutes les nations dont son armée était composée, et il ne parle cependant ni des Francs ni de leur roi. Si le comte Ægidius n'était pas encore reconnu par toute la nation à la fin de 458, qui est le temps de ce panégyrique [2], Sidoine n'a pas dû supposer qu'ils avaient joint leurs troupes à celles de Majorien. Mais, quand bien même le traité eût été conclu entre les Francs et le comte Ægidius, je ne sais s'il eût été le maître de

[1] Carm. XIII, v. 30.

[2] Il fut prononcé pendant le consulat de Majorien (v. 2) et après le commencement de l'hiver (v. 510), ce qui caractérise la fin de l'année 458.

conduire leurs troupes hors de la Gaule. Nous avons vu plus haut qu'au temps des enfants de Constantin, et lorsque la puissance de l'empire subsistait dans toute son étendue, les Francs ne s'engageaient au service de l'empire que conditionnellement, et que l'on ne pouvait leur faire passer les Alpes ni les Pyrénées, à moins d'un consentement exprès du corps de la nation.

Ceux qui rejettent le récit de Grégoire de Tours disent que, si le comte Ægidius avait été roi des Francs, il aurait eu une armée entière de Français dans son commandement, et qu'il aurait amené avec lui leurs principaux capitaines et leurs meilleures troupes pour l'assurer contre l'inconstance de la nation. Mais c'est qu'ils se forment une idée très-fausse de la puissance des rois dans la Germanie; ils croient qu'elle était sans bornes et semblable à celle des souverains qui règnent aujourd'hui. Cependant nous voyons dans Tacite que le pouvoir des rois était restreint, « nec regibus infinita, aut libera « potestas[1], » et cet écrivain remarque que l'autorité royale n'avait pas détruit la liberté, même chez les nations où elle était la plus absolue[2]. L'histoire des nations du Nord nous en fournit une infinité de preuves, pourvu que nous la lisions dans les sources, et non dans ces histoires où les écrivains ont habillé tous les événements à la moderne, et dans lesquelles ils supposent sans cesse que les choses ont toujours été réglées comme elles le sont maintenant.

Une troisième considération à faire sur le passage de Sidoine, c'est que le dénombrement qu'il fait de l'armée de Majorien est purement imaginaire; il compose cette armée des troupes sorties de dessous le pôle et du pays des Sitons, c'est-

[1] *De morib. Germ.* VII.

[2] *Idem* XLIII, « Regnantur paulo jam « adductius quam ceteræ Germanorum « gentes; nondum tamen supra libertatem. »

à-dire la Norwége. On y voit des Bastarnes, des Huns, des Daces, des Gètes, des Rugiens, des Bellonothes, des Sarmates, des Mosques ou peuples de la Colchide, en un mot tous les peuples du Caucase et ceux qui habitent les bords du Tanaïs[1].

Plusieurs de ces peuples n'existaient plus au temps de Sidoine; les autres n'obéissaient point aux Romains, ou, du moins, n'avaient aucun commerce avec l'empereur d'Occident. Ainsi, de même que l'on ne peut rien conclure pour les nations qui y sont nommées, on ne doit non plus tirer aucune conséquence de l'omission de celles dont il n'y est pas parlé. Le poëte avait donné une libre carrière à son imagination dans cet ouvrage; et ses derniers vers en sont une preuve, à l'occasion de l'expédition de Majorien contre Genseric, maître de Carthage. Il souhaite que les Parthes, saisis de frayeur, prennent la fuite sans oser regarder derrière eux; que la pâleur saisisse les Maures malgré la noirceur de leur teint; que Suses et Bactres, tremblants au bruits des exploits de Majorien, jettent leurs carquois et viennent à ses pieds pour recevoir ses lois[2].

L'expédition de Majorien n'eut pas lieu; Genseric surprit la flotte romaine que l'on armait à Alicante et la brûla. Par là il fallut abandonner le projet de transporter des troupes romaines en Afrique; ainsi il ne resta plus d'autre parti à prendre que celui de conclure le traité avec Genseric aux conditions qu'il offrait. Ce qui arriva vers l'an 460, car les préparatifs de l'expédition avaient consumé l'année 459 tout entière.

Majorien ne survécut pas longtemps à ce traité. Ricimer

[1] . . . . Nam quicquid languidus axis
Cardine Sithonio sub Parrhase parturit Ursa,
Hoc totum tua signa pavet. Bastarna, Suevus,
Pannonius, Neurus, Chunus, Geta, Dacus, Alanus
Bellonothus, Rugus, Burgundio, Vesus, Alites,
Bisalta, Ostrogothus, Procrustes, Sarmata, Moschus,
Post aquilas venere tuas. Tibi militat omnis
Caucasus, et Scythicæ potor Tanaiticus undæ.
(*Paneg. Majorian.* v. 472 et suiv.)

[2] Sic Parthus certum fugiat, Maurusque timore
Albus eat: sic Susa tremant, positisque pharetris
Exarmata tuum circumstent Bactra tribunal.
(*Paneg. Majorian.* v. 601 et suiv.)

sentait que le crédit qu'il s'acquérait tous les jours par ses mœurs, par sa valeur et par la sagesse de son administration, le rendrait bientôt indépendant; ainsi il le fit assassiner à Dertona, dans la Ligurie, comme il allait à Rome, pour y régler les affaires de l'empire. Majorien fut tué le 7 d'août 461, et sa mort fut suivie d'un interrègne de cent quatre jours; car Sévère, que Ricimer éleva à l'empire à sa place, ne fut proclamé que le 18 novembre.

Ægidius, qui était dans les Gaules à la tête d'une armée considérable, composée des Gaulois naturels et des peuples établis dans ce pays, refusa de se soumettre au nouvel empereur, et prit les armes pour venger la mort de Majorien, auquel il avait été attaché. C'est ce que nous apprenons des fragments de Priscus, historien contemporain.

Ricimer ne crut pas devoir attendre qu'Ægidius le vînt chercher en Italie; Priscus nous apprend qu'il engagea les nations barbares établies dans la Gaule à se déclarer contre lui. Nous voyons, dans un écrivain contemporain, qu'Ægidius fut attaqué dans une ville située sur le Rhône; mais qu'il se tira comme par miracle du péril qu'il courut en cette occasion. Le poëte dit que le danger d'Ægidius avait alarmé toute la Gaule:

Inque uno nutat, quidquid consistit in uno;

ce qui convient assez à l'état où devaient être toutes choses, depuis la mort de Majorien, lorsque Ægidius gouvernait avec une autorité absolue et indépendante du nouvel empereur. C'est par rapport à cette indépendance d'Ægidius, que nos écrivains le nomment *rex militiæ romanæ, dux, princeps* ou même *rex Romanorum;* ils avaient plus d'égard à l'autorité qu'il avait exercée dans la Gaule qu'au style des Romains, qui

n'admettaient point ces titres, et c'est par là qu'il faut répondre à ceux qui se servent de ces expressions pour rendre leur narration suspecte, même pour le fond des choses.

Le plus redoutable ennemi que Ricimer pouvait opposer à Ægidius était Théodoric, roi des Visigoths; ce prince était allié avec les Bourguignons, et ces derniers se prêtaient assez à tous ses desseins, pour engager Théodoric à mieux servir les Romains. Agrippin, grand seigneur gaulois, et ennemi particulier d'Ægidius, remit la ville de Narbonne aux Visigoths, qui l'avaient attaquée tant de fois inutilement. Sidoine, dans une pièce de vers, écrite peu après que Narbonne eut été cédée aux Goths, nomme Théodoric

. . . . Decus Getarum,
Romanæ columen salusque gentis[1];

ce qui prouve qu'il regardait Ægidius comme un ennemi de l'empire, et, par conséquent, qu'il n'avait garde d'en parler.

Théodoric envoya le prince Frédéric, son frère, avec une armée contre Ægidius. Priscus, qui parle de cette guerre, ne nomme pas la province; Idace nous apprend que ce fut dans l'Armorique, vers l'embouchure de la Loire[2]. Les Goths furent défaits, et leur général tué dans le combat. Marius d'Avenches, qui marque, de même qu'Idace, l'année 463 pour celle de cet événement, nous apprend que le combat se donna près d'Orléans, entre les rivières de Loire et de Loiret. Nous voyons dans Grégoire de Tours qu'Ægidius passa la Loire et assiégea plusieurs places, entre autres celle de Chinon, *castrum Cainonense urbis Turonicæ;* mais, comme il ne parle de ces événements qu'à l'occasion d'un miracle qui obligea le comte Ægidius de lever le siége, il ne nous apprend rien des suites de

[1] Carm. XXIII, v. 70. — [2] Idat. *Chron.*, ol. 311.

cette guerre. Nous voyons par les fragments de Priscus que Ricimer et l'empereur Sévère étaient dans une telle consternation, qu'ils envoyèrent des ambassadeurs à Léon, empereur d'Orient, pour implorer son secours. Ils craignaient d'être attaqués en même temps par les Vandales, par le comte Ægidius, et par ce Marcellin duquel nous avons parlé plus haut. Ce dernier se tenait toujours cantonné dans l'Illyrie. Cette même année, les Alains tentèrent de ravager l'Italie; mais ils furent taillés en pièces avec leur roi Beorger, auprès de Bergame, le 6 février 464. Quelques écrivains croient que ces Alains étaient une partie de ceux de la Loire, dont Ægidius avait favorisé l'expédition, et cette conjecture serait d'autant plus probable, que Bergame était sur le chemin, en venant de la Gaule soumise à Ægidius; mais peut-être, au lieu d'*Alani*, faut-il lire *Alamani*, comme Grégoire de Tours semble avoir lu, et sans doute c'est le parti qu'il faut prendre.

Cette même année 464 il envoya des ambassadeurs en Afrique, vers le roi des Vandales. Ils s'embarquèrent au mois de mai, sur les côtes de l'Océan, et revinrent au mois de septembre, après avoir conclu leur traité. C'était sans doute contre Sévère et contre son ministre Ricimer que le comte Ægidius avait recherché l'alliance des Vandales. Ces peuples faisaient tous les ans des descentes sur les côtes de la Sicile et de l'Italie; l'empereur de Constantinople, craignant d'attirer leurs armes contre lui, se contentait d'employer ses sollicitations auprès de Genseric, pour obtenir qu'il laissât l'Italie en paix. Ce prince demandait qu'on lui remît tous les biens de l'empereur Valentinien III, dont il avait marié la fille Honoria avec son fils; il demandait aussi ceux d'Aetius, dont il avait emmené le fils Gaudentius, et le faisait élever à sa cour.

Ægidius ne put voir l'exécution de son traité; car il mou-

rut cette même année, après avoir perdu une partie considérable des forces qui le rendaient si redoutable à l'empereur d'Italie, je veux dire, toutes les provinces occupées par les Francs.

Ces peuples, lassés de la domination d'un chef étranger, que la nécessité des guerres qu'il avait sur les bras obligeait de les traiter avec assez de dureté, songèrent à rappeler leur ancien roi. Les actions par lesquelles il les avait irrités contre lui ne blessaient point la liberté publique du corps de la nation; en général, c'étaient des emportements de jeunesse, que l'âge rendait excusables, et dont les malheurs qu'il avait essuyés devaient l'avoir corrigé. Nos écrivains postérieurs à Grégoire de Tours prétendent qu'Ægidius avait voulu assujettir les Francs à la capitation des trois pièces d'or que payaient les Romains; ils ajoutent même que l'empereur de Constantinople favorisa le rétablissement de Childéric. Il est vrai qu'ils y ajoutent des circonstances peu croyables, et qu'ils se trompent même sur le nom de l'empereur, le nommant *Maurice* par un anachronisme grossier. Je suis bien éloigné de m'engager à défendre le détail de leur récit; mais le fond m'en paraît assez probable.

Nous voyons, dans les fragments de Priscus, que l'empereur Léon avait réconcilié les Romains avec Marcellin, gouverneur indépendant de la Dalmatie[1]; peut-être ce fut ce Marcellin qui s'employa pour le rétablissement de Childéric. Son nom n'est pas assez différent de celui de Maurice pour qu'on ne les ait pas confondus dans un temps où l'on était fort ignorant sur l'histoire étrangère. Nous voyons dans Photius que Damascius avait remarqué, dans la Vie du philosophe Isidore, que ce Marcellin, maître de la Dalmatie, de l'Épire et d'une partie de

[1] Ἔπεισε κατὰ Ῥωμαίων ὅπλα μὴ κινεῖν.

l'Illyrie, ne relevait ni des empereurs ni d'aucun autre prince, et gouvernait avec une puissance absolue les peuples qui le reconnaissaient. Il a pu facilement arriver qu'on le regardât comme un troisième empereur.

Grégoire de Tours ne nous apprend aucun détail du rétablissement de Childéric; il se contente de dire que, la huitième année de son exil, Vinomadus, qui lui était demeuré fidèle, ayant négocié son raccommodement avec les Francs, et le lui ayant fait savoir par le signal dont il était convenu, c'est-à-dire en lui envoyant la moitié d'une pièce d'or qu'ils avaient coupée en deux, ce prince revint de la Thuringe où il avait trouvé un asile, et fut reconnu par les Francs[1]. Les écrivains postérieurs à Grégoire nomment les lieux par où Childéric passa et ceux qu'il enleva aux Romains; ils ajoutent qu'après plusieurs combats Ægidius se retira à Soissons, où il mourut. Comme la mort d'Ægidius arriva la huitième année de l'expulsion de Childéric, vers la fin de l'an 464, selon Idace, il n'y a pas trop de temps pour placer tant de combats. D'ailleurs, si Childéric eût fait la conquête de Cologne et des autres villes dont parlent ces écrivains, elles se seraient trouvées dans le partage de son fils Clovis, au lieu qu'elles appartenaient à des princes ses parents, et qu'elles n'avaient point fait partie du royaume particulier de Childéric; il serait inutile de répéter ici que les Francs obéissaient à plusieurs rois différents, qui régnaient sur des cantons séparés; je l'ai déjà observé plus haut.

Idace observe que l'on regarda la mort d'Ægidius comme un effet de la vengeance de ses ennemis : « moritur, alii dicunt insidiis, alii veneno deceptus[2]. » Il était, comme on l'a vu, très-redoutable aux Romains, et Childéric ne pouvait es-

[1] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. XII. — [2] *Chron.*, ol. 311.

pérer de régner tranquillement tant qu'il aurait à se défendre contre un pareil ennemi. Grégoire de Tours nous apprend que Syagrius succéda au pouvoir d'Ægidius; Aimoin dit qu'il demeura maître de Soissons, et qu'il en fit la capitale de son royaume. La suite de l'histoire nous montre qu'il y était encore au temps de l'entière conquête des Gaules par Clovis.

Ægidius avait appelé à son secours des troupes étrangères, qui étaient campées sur la Loire; Odoacre, roi des Saxons, était aux environs d'Angers; à la nouvelle de la mort d'Ægidius, croyant que son parti allait être détruit, il songea à s'établir dans le pays; il mit les environs d'Angers à contribution, et obligea cette ville, de même que quelques autres, à lui donner des otages.

Les Visigoths, de leur côté, songèrent à se rendre maîtres des places des provinces romaines qu'ils avaient défendues pour l'empire contre Ægidius. La mort de l'empereur Sévère, arrivée le 15 août de cette année, avec des circonstances qui firent soupçonner Ricimer de l'avoir empoisonné, augmenta le désordre dans lequel étaient les affaires de l'empire, et l'interrègne de près de deux ans qui suivit cette mort favorisa les usurpations des Visigoths.

La Gaule était alors divisée entre plusieurs nations qui cherchaient à s'y établir ou à augmenter l'étendue des pays qu'elles occupaient. Les Francs possédaient la seconde Germanie et les deux Belgiques presque tout entières. Les Bourguignons étaient maîtres de la Séquanique, de la première Lyonnaise et d'une partie de la Viennoise. Les Visigoths avaient joint presque toute la Narbonnaise première aux deux Aquitaines, qui leur avaient été cédées autrefois par les Romains, et cherchaient à s'emparer de la première Aquitaine, qui était demeurée fidèle aux empereurs, de même que la par-

tie septentrionale de la Narbonnaise jusqu'au Rhône, par où l'Aquitaine communiquait avec la ville d'Arles, métropole des Gaules, soumise à l'empire. La troisième Lyonnaise et la Sénonaise étaient partagées entre les rebelles de l'Armorique, les Bretons venus de delà la mer sous la conduite de Riotham, les Saxons d'Odoacre, et les Romains attachés au parti d'Ægidius et à son fils Syagrius, qui se maintenaient dans l'indépendance.

Cette même année (465) Basine, femme du roi de Thuringe, abandonna son mari pour venir chercher Childéric, pour lequel elle avait conçu une passion violente. Il l'épousa, et l'année suivante elle mit au monde Clovis. Grégoire de Tours rapporte cet événement singulier, et, au fond, assez peu honorable à la famille royale des Francs; mais c'est par cela même qu'on ne peut douter qu'il ne fût très-avéré de son temps, c'est-à-dire cent ans après; car il n'aurait pas adopté un roman qui donnait une femme telle que Basine pour bisaïeule aux rois sous lesquels il écrivait, et auxquels il adresse quelques livres de l'Histoire. Le discours que lui fait tenir Grégoire de Tours, écrivain grave et sérieux, et dont les ouvrages respirent la piété, est celui d'une femme qui n'écoute de loi que celle de sa passion. Je suis venue, lui dit-elle, pour coucher avec vous, parce que je connais votre mérite et votre valeur : « Respondisse fertur, » dit-il, « novi utilitatem tuam, « quod sis valde strenuus; ideoque veni ut habitem tecum. » Elle ajoute que, si elle en connaissait un plus brave, elle irait le chercher au delà des mers : « Nam noveris, si in partibus « transmarinis aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem « utique cohabitationem ejus[1]. »

Les Francs connaissaient les droits sacrés du mariage au

[1] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. XII

temps de Grégoire, et, à quelque licence que se portassent ceux qui étaient sur le trône, ils ne croyaient pas qu'il fût jamais permis aux femmes de se dispenser de la pudeur, qui, dans tous les temps et dans tous les pays, a toujours fait le principal ornement de leur sexe. Childéric passa les premières années après son rétablissement à mettre ordre à son royaume, et à regagner par sa bonne conduite le cœur des Francs.

Sidoine, dans le panégyrique d'Anthemius, prononcé au commencement de l'année 468, attribue le repos dont Childéric laissa jouir les Gaulois à la terreur que lui inspirait Ricimer; mais c'est une flatterie absurde, puisque Ricimer, non-seulement était séparé des Francs par les Bourguignons et par les Romains de Syagrius, mais avait bien de la peine à conserver l'Aquitaine et la seconde Narbonnaise; Sidoine ne nomme dans cet endroit ni les Francs ni Childéric; mais il désigne ces peuples sous le nom de Mars du Rhin,

Gallia, quod Rheni Martem ligat, iste pavori est[1].

La Gaule signifie ici la Gaule-Belgique, qui liait, c'est-à-dire qui arrêtait le Mars, ou la nation belliqueuse du Rhin. Si ces peuples avaient encore été au delà du Rhin, Sidoine leur eût donné ce fleuve pour barrière, ou, du moins, il aurait marqué que la Germanie et la Belgique les arrêtaient.

Nous voyons dans une lettre écrite de Rome, l'an 468, par Sidoine, que l'on fit le procès à un Arvandus qui s'était emparé de la préfecture des Gaules pendant l'interrègne; on produisait contre lui une lettre qu'il avait envoyée au roi des Visigoths, peu après que Léon eut nommé Anthemius empereur d'Occident; dans cette lettre, Arvandus exhortait le roi à

[1] *Paneg. Anthem.* carm. II, v. 380

ne pas reconnaître l'empereur grec (c'est Anthemius), à chasser les Bretons de la Loire, *Britannos super Ligerim*, et à partager les Gaules avec les Bourguignons, *cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividi debere confirmans. Gallias* signifie la seconde et troisième Lyonnaise, qui étaient occupées presque toutes par des peuples ennemis de l'empire, et qui, suivant le droit des gens, devaient plutôt être cédées à des nations alliées et au service de l'empire. Les mots *jure gentium* ne peuvent avoir un autre sens, et la preuve qu'Arvandus les entendait ainsi, c'est qu'il ne fit aucune difficulté d'avouer cette lettre, qui n'était pas écrite de sa main[1].

Le roi des Goths était Euric, frère de Théodoric, qui était monté sur le trône par l'assassinat de son frère, vers la fin de l'année 466.

Anthemius était gendre de l'empereur Marcien, et il fut obligé de marier sa fille avec Ricimer. Il avait amené avec lui Marcellin, gouverneur intendant de la Dalmatie. L'année 467 et l'année 468 furent occupées à l'expédition contre les Vandales, et la crainte d'attirer contre eux les forces des deux empires força les nations barbares à se tenir en paix; mais la flotte romaine ayant été brûlée par les Vandales, et Marcellin ayant été tué en Sicile par les intrigues de Ricimer, les Barbares cessèrent de demeurer tranquilles, et les Visigoths pensèrent s'emparer, en 469, de l'Auvergne et du Gévaudan par les intrigues d'un Gaulois; ils étaient maîtres de presque tout le reste de la première Aquitaine. Les Auvergnats se garantirent de l'invasion des Goths, et Riothime, avec ses Bretons, s'étant avancé dans le Berry, au midi de la Loire, conserva ces provinces à l'empire. Euric, roi des Visigoths, envoya des troupes contre eux; mais elles ne purent les chasser de ce pays.

[1] *Epist.* I, 7, *ad Vincentium.*

Jornandès dit que Riothime n'avait que douze mille hommes[1]; mais les Gaulois et les Romains de ce pays étaient unis avec lui. La neuvième lettre du troisième livre de Sidoine est adressée à ce prince breton, qu'elle nomme Riothamus; elle est écrite après l'épiscopat de Sidoine et pendant la guerre contre les Visigoths; Sidoine fut fait évêque de Clermont au plus tard en 470.

C'est vers ce temps-là qu'il faut placer l'expédition de Childéric sur les bords de la Loire : car elle précéda la défaite des Bretons. Grégoire, qui nous l'apprend, s'explique sur tous ces faits d'une manière extrêmement superficielle, et même fort confuse: « igitur Childericus Aurelianis pugnas egit, dit-« il, Odoacrius vero cum Saxonibus Andegavos venit; » il ajoute que la Gaule fut ravagée par la peste[2].

La Vie de sainte Geneviève nous apprend que la ville de Paris souffrit beaucoup pendant cette guerre, et qu'elle fut même assiégée, ou plutôt bloquée pendant plusieurs années; après quoi elle se soumit à Childéric par quelque traité, car l'auteur de cette Vie, qui ne dit rien de la prise de cette ville, rapporte cependant quelques événements qui prouvent qu'il en était maître. Je sais quel est le poids de ces anonymes qui ont écrit des Vies de saints; mais, comme il s'agit de faits de l'histoire générale, et que ce qu'il dit est une conséquence des faits rapportés par Grégoire, je ne vois pas pourquoi on rejetterait le témoignage de celui-ci. Childéric ne pouvait s'avancer jusqu'à Orléans sans passer la Seine; Paris était le chemin le plus naturel. En venant de la Belgique seconde, et prenant sur la droite de la rivière d'Oise, il évitait Soissons et les autres villes où Syagrius avait mis garnison.

L'empereur Anthemius ne songeait guère à conserver les

[1] *De rebus geticis*, c. XLV. — [2] *Hist.* l. II, c. XVIII.

provinces de la Gaule qui reconnaissaient encore l'empire; il avait des soins plus pressants; quoiqu'il eût donné sa fille en mariage à Ricimer, il ne se croyait pas à couvert des entreprises de cet ambitieux général. Le beau-père et le gendre en vinrent à une rupture ouverte, et, quoiqu'on les eût réconciliés, leur bonne intelligence ne dura pas.

Ils se brouillèrent de nouveau; l'Italie et même Rome se divisèrent, et prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Dans ces entrefaites, Olybrius arriva en Italie, et forma un tiers parti, ce qui augmenta encore le désordre.

Cet Olybrius, de famille patricienne, était un homme très-considérable; il avait épousé la princesse Placidie, fille de l'empereur Valentinien, et, par conséquent, il était beau-frère du fils de Genseric, marié avec l'autre fille de Valentinien. Le roi des Vandales l'avait envoyé à Constantinople avec l'impératrice Eudoxie, et sollicitait Léon de l'élever à l'empire d'Occident; quoique les femmes n'eussent aucun droit à l'empire, son alliance avec l'héritière des biens de Valentinien III, petite-fille du grand Théodose, lui attirait une grande considération.

Anthemius appelle à son secours des troupes de la Gaule : elles vinrent, conduites par Bilimer, auquel on donne le titre de *Galliarum rector*. Elles furent taillées en pièces aux portes de Rome par Ricimer, qui, s'étant rendu maître de la ville, fit tuer Anthemius, le 11 juillet de l'année 472, et abandonna le pillage de la ville à ses troupes; mais il mourut lui-même de maladie, au bout de quarante jours, le 18 août.

Après sa mort, Olybrius fut reconnu seul empereur dans l'Italie. Un historien dit qu'après la mort de Ricimer, Olybrius conféra la dignité de patrice à un Gundivar, neveu de Ricimer, *quasi gratias referens* : ces termes, joints aux douleurs

cruelles dont sa mort avait été accompagnée, et d'autres circonstances, pourraient faire croire qu'il avait été empoisonné. Une ancienne chronique donne le nom de *Gundibaldus* à celui que Paul Diacre appelle *Gundivarus*, et, comme on trouve un des quatre fils de Gundioc, roi des Bourguignons, nommé de même, plusieurs écrivains ont cru que c'était lui qu'Olybrius fit patrice. Nous voyons, dans une lettre du pape Hilaire, de l'an 463, que Gundioc avait le titre de *magister militum;* peut-être que l'empereur Anthemius avait donné ce titre à Bilimer, après la mort de Gundioc. Nous voyons de plus, dans une lettre de Sidoine, qu'après le partage de la Bourgogne entre les quatre fils de Gundioc, Childéric avait le titre de *magister militum.*

Grégoire de Tours[1] dit que ce Childéric, fils de Gundioc, descendait d'Athanaric, roi des Visigoths, et l'on pourrait expliquer par là comment son frère Gundibald était neveu de Ricimer, en supposant, avec quelques modernes, que Gundioc avait épousé une sœur de Ricimer, descendue, comme lui, de *Vallia* par les femmes, et, par conséquent, de la famille royale des Visigoths; car les Bourguignons, nation établie dans le milieu de la Germanie, et toujours séparée des Goths par une grande étendue de pays, n'avaient pas pris des rois d'une famille étrangère, et il n'y avait tout au plus qu'une alliance par femmes entre les deux maisons royales. Olybrius mourut le 23 octobre de cette même année 472, n'ayant gardé l'empire que sept mois, à compter même de son usurpation pendant la vie d'Anthemius. Sa mort fut suivie d'un interrègne de quelques mois, au bout desquels le patrice Gundibald ou Gundivar éleva à l'empire Glycerius, comte des domestiques, au mois de mars 473, par le seul choix de l'armée, et sans consulter l'empereur d'Orient.

[1] *Hist.* l. II, c. xxviii.

Jornandès nous apprend que ce fut sous l'empire de Glycerius, qui dura à peine un an, qu'une partie des Ostrogoths abandonna la Pannonie pour aller chercher de nouveaux établissements vers l'Occident[1]. Ils passèrent en Italie, où Glycerius traita avec eux, leur fit des présents, et leur donna passage pour aller dans la Gaule joindre les Visigoths. Euric, ayant grossi son armée de ces nouvelles troupes, attaqua les Bretons du Berry, les battit auprès de Déols sur la rivière d'Indre, en tailla un grand nombre en pièces, et obligea le reste de se réfugier sur les terres des Bourguignons, alliés des Romains. Après cette victoire, Euric s'empara de Bourges et de tout le Berry jusqu'à la Loire; mais, quoiqu'il fût maître de quelques places sur ce fleuve, il ne put pousser ses conquêtes au delà.

Le comte Paul, général des Romains et des Gaulois de cette province, se joignit aux *Francs* et s'opposa aux progrès des Visigoths. Il remporta même quelques avantages sur eux, et fit le dégât dans les pays qui leur obéissaient. Grégoire de Tours, qui place ces événements après la défaite des Bretons, n'explique point quels étaient ces Francs; il paraît que ce n'était pas ceux de Childéric; car Grégoire ajoute qu'Odoacre, roi des Saxons, s'étant avancé à Angers, Childéric y arriva le lendemain, défit et tua le comte Paul, et s'empara de la ville, dont la grande église fut détruite ce jour-là même par un incendie, ce qui montre que la ville fut prise de force et pillée, et, par conséquent, que Childéric était ennemi du comte Paul et de ses Romains. Ce comte Paul pouvait être le général des troupes de Syagrius.

Après toutes ces choses, continue Grégoire, il y eut guerre entre les Romains et les Saxons; ceux-ci furent battus et mis

[1] *De rebus geticis*, c. XLV.

en déroute, les Romains les poursuivirent et leur tuèrent beaucoup de monde. Il ajoute tout de suite que les Francs prirent et ravagèrent les îles des Saxons, et firent un grand carnage. Ces îles étaient dans la Loire et servaient de retraite aux Saxons pour y amasser leur butin. Ces Francs ne peuvent être ceux de Childéric, il faut que ce soit ceux qui avaient déjà fait des ravages sur les terres des Visigoths, et que cette défaite des Saxons soit arrivée pendant qu'Odoacre et Childéric étaient vers Angers; car Grégoire de Tours rapporte, immédiatement après, qu'Odoacre se lia par un traité avec Childéric, et qu'ayant joint leurs forces ensemble, ils marchèrent contre les Allemands, qui venaient de faire des courses dans l'Italie. La défaite des Saxons par les Romains avait mis Odoacre hors d'état de se soutenir dans un pays où ses ravages avaient animé tous les peuples contre lui; sa flotte avait été prise avec les îles que les Francs avaient ravagées. Ainsi il ne pouvait ni se retirer par mer dans son pays, ni en faire venir de nouveaux secours. Ces Allemands pouvaient être ceux qui, en 464, neuf ans auparavant, étaient entrés en Italie, et que l'arrivée des Ostrogoths avait obligés d'en sortir.

Il prit donc le parti de passer dans la Germanie avec Childéric. Les Allemands, qu'ils attaquèrent, furent vaincus et obligés de se soumettre.

De nouveaux troubles arrivés en Italie empêchèrent les Romains de songer aux affaires de la Gaule. L'empereur d'Orient, que l'on n'avait pas consulté sur l'élection de Glycerius, refusa de le reconnaître, et envoya des troupes pour faire élire *Julius Nepos*, auquel il avait fait épouser sa petite-fille. Glycerius fut abandonné de tout le monde et obligé de se remettre entre les mains de Nepos, qui le fit sacrer évêque de Salone, en Dalmatie; il fut proclamé au mois de juin 474.

Nepos fut reconnu dans les Gaules, au moins dans ce qui en restait à l'empire; car, dès l'an 471, de toute la première Aquitaine, il ne restait plus que l'Auvergne aux Romains; mais ils ne la conservèrent pas longtemps. Nous voyons, par diverses lettres de Sidoine, que, malgré toutes les représentations des Auvergnats, et malgré la vigoureuse défense de leur ville, devant laquelle Euric avait mis le siége inutilement, ils furent abandonnés aux Visigoths, et cessèrent de faire partie de l'empire. Par là, Euric se trouva maître, vers l'an 474, de toute la partie de la Gaule comprise entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et la Méditerranée, jusqu'au Rhône.

Sidoine, évêque de Clermont, qui s'était opposé à cette cession, et qui avait extrêmement déclamé contre les Goths dans ses lettres, fut obligé d'abandonner son église. Euric le relégua dans la Septimanie, d'où il eut la liberté d'aller à Bordeaux, solliciter son rétablissement, qu'il n'obtint qu'avec peine. Les lettres écrites depuis la cession de l'Auvergne à Euric sont d'un style bien différent des précédentes, et l'on y voit Sidoine parler avec la flatterie la plus outrée du pouvoir et des conquêtes de ses nouveaux maîtres.

Dans une lettre[1], écrite peu après son exil dans la Septimanie, et, par conséquent, en 476 au plus tard, on lit que le célèbre roi des Visigoths fait trembler même les nations situées au delà des mers; qu'il donne la paix en vainqueur aux Barbares tremblants, jusque sur les bords du Vahal, et qu'il règle le sort des provinces conquises, en y plaçant des garnisons et y établissant des lois.

Dans une autre lettre[2], écrite de Bordeaux, on trouve une pièce de vers où la flatterie est encore plus outrée; on y lit que c'est à la protection d'Euric que Rome doit son salut, et,

[1] *Epist* VIII, 3, *ad Leonem.* — [2] *Epist.* VIII, 9, *ad Lampridium.*

par une fiction ridicule, on ajoute que le roi des Parthes demande à ce prince de lui laisser Suse et la Perse, à titre de royaume tributaire.

Dans cette même pièce de vers, Sidoine parle des prisonniers français qu'il vit à Bordeaux, et qui étaient forcés de laisser recroître leurs cheveux, et de les porter à la façon des Goths.

> Hic tonso occipiti senex Sicamber,
> Postquam victus es, elicis retrorsum
> Cervicem ad veterem novos capillos.

Les Francs, comme il a été dit, se faisaient raser le derrière de la tête, et, ramenant leurs cheveux sur le sommet de la tête, ils les y nouaient en forme d'aigrette.

Sidoine parle aussi des pirates saxons et hérules; les uns et les autres se peignaient le visage de bleu:

> Istic Saxona cæruleum videmus,
> . . . .
> Hic glaucis Herulus genis vagatur.

Les Saxons et les Hérules étaient une même nation, établie originairement au delà de l'Elbe, sur les bords de l'Océan; mais les Saxons s'étaient étendus vers le midi, et avaient occupé les pays que les Francs abandonnaient pour passer dans la Gaule, et ils s'étendaient jusque vers le Rhin, à l'embouchure duquel ils avaient formé un royaume assez puissant, sous le nom de Varnes. Sidoine remarque que ces Saxons se faisaient raser le front et le dessus de la tête.

Malgré l'exagération poétique de Sidoine, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y avait eu quelque traité entre les Visigoths et les Francs; et même que les États de ces Francs

s'étendaient au nord jusque sur les bords du Rhin; car cette lettre est adressé à un Lampridius, citoyen de Bordeaux; il n'y a pas d'apparence qu'il y parle d'un traité imaginaire.

Si les Francs n'avaient pas été en deçà du Rhin, si même ils n'avaient pas été voisins des Visigoths, comment ces peuples auraient-ils pu être en guerre avec eux? Comment auraient-ils pu se lier par des traités? Cette lettre de Sidoine n'est-elle pas une preuve de la vérité du récit de Grégoire de Tours, et nous permet-elle de douter que les Francs, tant ceux du comte Paul, que ceux de Childéric, n'aient été en guerre avec les Visigoths?

Nos historiens rapportent aux suites de ce traité le voyage de Sigismer à la cour d'Euric pour y épouser une des princesses ses filles. Sidoine ne dit point qu'il fût Français; mais la description qu'il en fait, et celle de ceux de sa suite, ne peut convenir qu'à un prince de cette nation. Il leur donne pour armes de ces haches d'armes qui se lancent contre l'ennemi, *secures missiles;* cette arme était particulière aux Francs, et nous ne voyons point qu'elle fût en usage parmi les autres Barbares. Sidoine ajoute une autre circonstance à laquelle on n'a pas pris garde; il dit que les seigneurs et les gardes qui accompagaient le jeune prince avaient leurs cheveux disposés de manière qu'ils leur servaient de défense : *eoque quo utebantur ornatu muniebantur*. Les Francs sont les seuls desquels on pût dire cela; leurs cheveux, rassemblés et noués sur le sommet de la tête, formaient une épaisseur qui amortissait les coups de sabre, et pouvaient, en quelques occasions, faire l'effet d'un casque ou d'une coiffure de tête.

Au reste, l'on ne sait de quel roi ce Sigismer était fils, ni où étaient les États de son père; car de dire qu'il était fils de Clodion, avec le P. Jourdan, jésuite, c'est une chose purement

imaginaire, aussi bien que ce qu'il dit du mariage de ce prince avec la fille de Ferréol, préfet des Gaules, et que la généalogie qu'il imagine pour faire sortir de ce mariage les ancêtres de nos rois des deux dernières races. Ces suppositions sont des choses qu'il faut abandonner à ceux qui composent les romans historiques. Les Francs étaient divisés en plusieurs petits États; Sigismer était apparemment fils de quelqu'un des rois établis au voisinage de la Loire. Peut-être fut-il père des trois princes Ragnacaire, Ricaire, Rignomer, dont les deux premiers régnaient à Cambrai et le troisième au Mans. Cette dernière ville n'était pas éloignée des États d'Euric, et, si elle était le siége du père de Sigismer, cette alliance était fort convenable; mais ce ne sont là que des conjectures, et les faits qu'elles éclaircissent ne sont pas d'une grande importance pour la suite de l'histoire.

Nepos avait été dépouillé de l'empire par Oreste, général de ses troupes, dès le 27 août 475. Ce dernier avait fait proclamer empereur son fils Romulus, surnommé *Augustus* ou *Augustulus*, à cause de sa jeunesse, et Nepos alla chercher une retraite dans la Dalmatie. Oreste, qui gouvernait l'empire sous le nom de son fils, appela en Italie les nations germaniques établies sur le Danube. Les Hérules, les Rugiens, les Scires, les Turcilinges, etc., tous peuples venus originairement des bords de la mer Baltique, étaient ordinairement compris sous le nom de Saxons, et nous venons de voir dans Sidoine qu'il y avait encore sur les bords de la mer Baltique des Hérules qui faisaient des courses dans l'Océan[1]. Ces Barbares ayant vu de près les forces de l'empereur, qui de loin leur avaient paru plus redoutables, connurent quelle

[1] « . . . . . Herulus . . . .
« Imos oceani colens recessus. » (*Epist.* VIII, 9, *ad Lampridium.*)

était la faiblesse des Romains, et crurent qu'il ne leur pouvait rien refuser.

Ils demandèrent donc qu'on leur cédât le tiers des terres de l'Italie. Oreste rejeta leur demande avec hauteur; ce refus excita une sédition dans laquelle il fut tué par les Barbares. Odoacre ou Odovacre, roi des Turcilinges, selon Jornandès[1], c'est-à-dire d'une nation des Hérules, se mit à leur tête, et promit que, s'ils voulaient le reconnaître pour chef, il leur ferait obtenir les établissements qu'ils demandaient; ils l'élurent le 23 août 476, marchèrent sous sa conduite à Plaisance, où ils tuèrent le comte Paul, frère d'Oreste, et s'emparèrent de son fils Auguste, qu'ils enfermèrent dans un château de la campagne.

Odoacre fit distribuer aux Barbares les terres qu'ils demandaient, et demeura maître de l'Italie pendant dix ans entiers, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Ostrogoths, conduits par Théodoric. Cette année 476 est celle de la destruction de l'empire romain, près de douze cent trente ans après la fondation de Rome; car, quoique le sénat conservât une ombre d'autorité sous Odoacre, qu'il obligeait pour la forme de faire quelques démarches, il est pourtant vrai que le pouvoir était entre les mains d'Odoacre et d'une armée de peuples barbares, qui ne consultaient que leurs intérêts et leurs caprices. Grégoire de Tours ne parle plus d'Odoacre, après avoir dit qu'il accompagna Childéric dans son expédition contre les Allemands; il dit seulement que ces peuples furent vaincus et soumis. Ainsi il y a beaucoup d'apparence qu'Odoacre demeura dans cette partie de la Germanie, et qu'il se joignit à ceux de sa nation, qui étaient vers le Danube.

On ne peut même douter qu'il ne soit le même que cet

[1] *De rebus geticis*, c. XLVI

Odoacre ou Odovacre qui s'empara de l'Italie en 476, et qu'il ne se soit mis au service des Romains, avec la troupe d'aventuriers saxons qui le suivaient. Il n'est pas naturel de supposer dans le même temps, et dans le même pays, deux hommes de même nation et de même nom.

D'ailleurs l'habileté avec laquelle Odoacre sut se maintenir prouve qu'il avait acquis une grande expérience de la manière dont il fallait traiter avec les Romains, et même qu'il était accoutumé à conduire de grandes entreprises, ce qui convient encore au chef des Saxons de la Gaule, qui était depuis plusieurs années à la tête des armées de sa nation dans ce pays. Les villes d'Arles, de Marseille, et quelques autres de la seconde Narbonnaise, refusèrent d'obéir à Odoacre et s'adressèrent à l'empereur Zénon; mais elles ne purent rien obtenir.

Cependant les Romains de la Gaule ne demeurèrent pas longtemps unis avec l'Italie, car Odoacre les céda au roi des Visigoths, c'est-à-dire à Euric, qui se trouva, à sa mort, maître des pays que nous appelons aujourd'hui le Dauphiné, de toute la partie des Gaules comprise entre la Loire, le Rhône et l'Océan, et de toute l'Espagne, à l'exception de quelques places romaines, qui, par la force de leur assiette, se flattaient de pouvoir conserver leur liberté.

Les Bourguignons étaient maîtres de tout le pays depuis les Alpes jusqu'au Rhône, et, en quelques endroits, ils s'étendaient jusqu'à la Loire et jusqu'à l'Allier, qui les séparait des Visigoths; au midi la Durance faisait la frontière de leur État, et, au nord, ils s'étendaient jusqu'aux sources de la Moselle, de la Saône et de la Meuse, assez loin au delà de Langres. Nevers était la dernière place qu'ils possédaient sur la Loire.

Syagrius et les Romains du parti d'Ægidius occupaient

Soissons, Reims, Châlons, Melun, Sens, Auxerre, et quelques autres villes, c'est-à-dire une partie de la Sénonaise et de la Belgique seconde; tout le reste des pays situés au delà de la Loire obéissait aux Francs, si l'on excepte l'extrémité de l'Armorique, occupée par les Bretons. Il y avait des Saxons établis aux environs de Bayeux. Les Allemands, quoique vaincus par Childéric, occupaient une partie de la première Germanie le long du Rhin, et faisaient leurs efforts pour conserver leur ancienne liberté ou pour secouer le joug que les Francs leur avaient imposé.

Tel était l'état des Gaules à la mort de Childéric, arrivée l'an 482, au plus tard, ayant régné dix-huit ans depuis son rétablissement. Il fut enseveli auprès de Tournai, où son tombeau a été découvert en 1653; on y trouva le portrait de ce prince gravé sur un cachet avec son nom en caractères romains, et un assez grand nombre de pièces d'or; parmi ces monnaies, on n'en trouva aucune de celles des empereurs d'Occident, depuis Valentinien III; mais on en trouva de presque tous les empereurs d'Orient contemporains de Childéric, savoir : de Marcien, de Léon, de Zénon et de Basiliscus, qui régna depuis l'an 473 jusqu'à l'an 477, qu'il fut détrôné par Zénon, sur qui il avait usurpé l'empire.

Si ces monnaies avaient été une partie du butin fait dans les Gaules par Childéric, on aurait dû trouver dans son tombeau des monnaies des empereurs d'Occident postérieurs à Valentinien III; elles devaient être plus communes dans la Gaule que les monnaies des empereurs de Constantinople. Je croirais que ces monnaies avaient été ensevelies avec Childéric comme un monument de ses alliances avec les empereurs qui lui avaient payé des pensions. Valentinien III avait été le bienfaiteur et le protecteur de son père Mérovée; mais, depuis

sa mort, il n'y avait point eu de renouvellement de traité entre les Francs et les empereurs d'Occident. Childéric, après son rétablissement, demeura ennemi des Romains d'Ægidius, auxquels il fit la guerre. Il n'avait rien à démêler avec les empereurs d'Italie, et ne connaissait que ceux de Constantinople, qui avaient favorisé son rétablissement. Suivant le témoignage d'un de nos historiens, rapporté plus haut, quoique Childéric fût comme le chef de toute la nation des Francs, il ne régnait pas sur tous les pays où il étaient établis; il y avait d'autres rois qui gouvernaient différents cantons avec une autorité indépendante de la sienne.

Clovis succéda au royaume dont Tournai était la capitale, et duquel il semble que dépendait la plus grande partie des pays que les Francs avaient conquis dans la Gaule. Il n'avait que quinze ans lorsque son père mourut, et il paraît qu'il n'avait aucun frère, mais seulement des sœurs. Malgré sa jeunesse, il conserva la supériorité dont son père avait joui sur les autres rois, soit qu'il le faille attribuer à l'étendue de ses États, soit que ce fût un effet de la grande réputation de son père, et que les troupes françaises de Childéric crussent devoir tout attendre d'un jeune prince qui promettait de marcher dignement sur les traces de ce conquérant.

Clovis ne trompa point leurs espérances; à peine eut-il atteint sa vingtième année, qu'il se mit à la tête des troupes de son royaume, fit solliciter les autres rois des Francs de se joindre à lui, et se prépara à marcher contre les Romains gouvernés par Syagrius, auquel Grégoire de Tours donne le titre de *rex Romanorum*[1]. Ragnacaire, roi des Francs, établi à Cambrai et parent de Clovis, joignit ses troupes aux siennes. Cararic, autre roi des Francs, se contenta d'être spectateur,

[1] *Hist.* l. II, c. XXVII.

attendant le succès de la guerre pour se déclarer en faveur du parti le plus fort. Grégoire de Tours ne parle pas de Sigebert, roi de Cologne; ce prince, plus âgé que Clovis, était apparemment occupé à se défendre contre les Allemands, car il eut une guerre à soutenir contre ces peuples, et reçut même une blessure en combattant contre eux à Tolbiac ou Zulpich, dans le pays de Juliers, à huit ou dix lieues de Cologne.

Clovis, ayant donc assemblé ses troupes, s'avança vers le pays des Romains. Syagrius marcha à sa rencontre; la victoire se déclara pour les Francs, et elle fut si complète, que Syagrius abandonna le pays pour aller se réfugier auprès des Visigoths et de leur roi Alaric, qui tenait sa cour à Toulouse. Clovis s'avança avec ses troupes vers la Loire, et envoya des ambassadeurs à Alaric, le menacer de porter la guerre dans ses États, s'il ne lui remettait Syagrius; les ministres d'Alaric ne jugèrent pas à propos de s'engager dans une guerre contre un prince aussi brave et aussi puissant que Clovis; ainsi ils livrèrent Syagrius aux ambassadeurs de Clovis, qui le menèrent à leur roi; la timide prudence des Visigoths et la captivité de Syagrius ne laissant aucune espérance aux Romains, ils se soumirent à Clovis, apparemment par quelque traité, car Grégoire ne parle du siége d'aucunes places considérables; il dit seulement que, lorsque Clovis eut été mis en possession du royaume de Syagrius, il le fit tuer secrètement, « regnoque « ejus accepto, eum clam gladio feriri præcepit. » C'est ainsi que les Francs éteignirent enfin le nom et la puissance romaine dans les Gaules, plus de deux cent quarante-six ans après la première expédition qu'ils avaient faite en deçà du Rhin environ l'an 240, sous l'empire de Gordien, et environ deux cents ans après l'invasion des pays situés entre le Rhin, l'Escaut et l'Océan, où j'ai fait voir qu'ils s'étaient établis en

287, lorsque Carausius, gouverneur de la côte maritime, se ligua avec eux, prit une partie de leurs troupes à son service, et passa dans l'Angleterre, dont il s'empara, abandonnant cette partie de la Gaule à ses nouveaux alliés, qui s'y établirent. J'ai fait voir que les Romains ne les en chassèrent pas, et qu'ils les laissèrent dans la partie septentrionale qu'ils occupaient depuis longtemps, sous le nom de Saliens, lors de l'expédition de Julien en 358. J'ai montré aussi que, depuis ce temps jusqu'au détrônement de Childéric et à son rétablissement en 465, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, les Francs avaient été les alliés les plus fidèles des Romains, et ceux qui avaient rendu les plus grands services à l'empire, surtout lors de l'invasion de la Gaule par les Vandales et les Alains. Ainsi il n'est pas surprenant que les Romains aient souffert et même aient favorisé leur établissement en deçà du Rhin; ils voyaient sans peine une nation, amie du nom romain, s'établir dans un pays qu'ils ne pouvaient conserver; une partie des Gaulois, révoltés sous le nom d'Armoriques, s'étaient cantonnés, et n'obéissaient plus que quand on menait des armées contre eux; les Visigoths, les Bourguignons et les Allemands se faisaient céder peu à peu des villes et des provinces. Les empereurs, obligés de veiller à la défense de l'Italie même, exposée aux ravages continuels des Vandales, qui s'étaient emparés de l'Afrique, et d'ailleurs peu affermis sur un trône d'où ils étaient renversés par les mêmes factions qui les y avaient placés, ne s'embarrassaient guère de ce qui se passait dans la partie septentrionale de la Gaule; à peine pouvaient-ils pourvoir à la défense des provinces plus voisines de l'Italie, et ils furent même, à la fin, obligés de les abandonner.

Je ne crois pas qu'après ce grand nombre de preuves de l'établissement des Francs dans la Gaule, avant la défaite de

Syagrius, on puisse demeurer persuadé du système qu'a suivi l'auteur de la nouvelle Histoire de France[1]. Ce système, formellement contraire à Grégoire de Tours et à l'opinion de tous ceux qui ont écrit ou parlé de notre histoire, n'a pour lui que le mérite de la nouveauté, mérite qui n'est pas grand dans les matières historiques, où tout se décide par la tradition ancienne, constante et uniforme. Cet écrivain convient que les preuves prises en particulier ont peu de force; mais il prétend que c'est sur l'assemblage de ces mêmes preuves que l'on doit régler son jugement. En des matières de cette nature, dit-il, les arguments pris séparément n'ont pour la plupart que de la probabilité; mais tous ramassés ensemble, et soutenus les uns par les autres, ils font un autre effet sur l'esprit, et forment une démonstration morale, capable de convaincre ceux qui cherchent la vérité.

J'adopte sans peine ce principe de critique, mais je crois qu'il est encore plus vrai, lorsque les arguments pris séparément ont toute la force que peuvent avoir des arguments historiques, c'est-à-dire sont fondés sur des témoignages formels des écrivains contemporains, ou sur des conséquences nécessaires de leurs témoignages. L'assemblage de ces preuves liées les unes aux autres, sans mélange d'aucune supposition, et par leur simple *juxtaposition*, si j'ose me servir de ce terme, cet assemblage, dis-je, doit former plus qu'une démonstration morale; on peut le regarder comme une véritable démonstration historique. Je me flatte que cette dissertation sera dans ce cas; c'est au lecteur à en juger.

Je ne me suis point assujetti à répondre en détail à toutes les raisons de l'auteur du nouveau système; j'ai toujours été persuadé qu'une réfutation en forme avait quelque chose d'o-

[1] *Histoire de France* du P. Daniel, préf. hist., art. II.

dieux; elle engage nécessairement à des formules trop dures, et je craindrais que, malgré toute mon attention, je ne fusse obligé d'employer des expressions contraires aux sentiments que j'ai, avec le public, pour le célèbre auteur dont je réfuterais l'opinion.

J'observerai cependant que les circonstances mêmes de la conquête des Gaules par Clovis prouvent que les Francs étaient déjà maîtres d'une grande partie de ce pays. Clovis attaque Syagrius aux environs de Soissons, c'est-à-dire à plus de quatre-vingts lieues de Cologne, où l'on suppose qu'il avait passé le Rhin, après que Sigebert eut pris cette ville, qui, dit-on, était demeurée aux Romains. Soissons était donc devenue la résidence du gouverneur des Gaules et du général des armées romaines, car c'est ainsi que le nomme l'auteur de la nouvelle histoire; mais Soissons n'était pas métropole de sa province, et l'on avait quitté le séjour de plusieurs autres villes plus considérables et plus avantageusement situées sur le Rhin, sur la Meuse et sur la Moselle. Mais, en accordant tout cela, comment Clovis se trouve-t-il tout d'un coup aux portes de Soissons? N'y avait-il plus de villes romaines dans tout ce pays? N'y avait-il aucune troupe? Et sera-t-il vraisemblable que Clovis, dans une marche de quatre-vingts lieues, n'ait trouvé aucune résistance? On dit qu'il se glissa à travers la grande forêt des Ardennes, qui couvrit sa marche longtemps. Mais il ne s'agit pas ici d'un parti d'aventuriers et d'une marche de peu de jours; l'armée des Francs, toute composée d'infanterie, était très-nombreuse, et elle ne pouvait traverser une si grande étendue de pays ennemi sans mener avec elle des provisions et un grand nombre d'équipages; il fallait donc marcher à petites journées. La difficulté augmentait en marchant à travers une forêt inhabitée, où l'on ne trouvait

point de vivres; d'ailleurs il fallait traverser la Meuse, et il y avait de grandes villes sur cette rivière; personne ne se présenta-t-il pour en défendre le passage aux Francs?

Après la défaite de Syagrius, si les Romains eussent encore été les maîtres de tout le pays situé entre le Rhin, l'Océan et la Loire, auraient-ils perdu courage pour la perte d'une bataille, et auraient-ils désespéré de défendre un pays rempli de villes fortes, contre une nation barbare, qui n'avait aucune des connaissances ni des machines nécessaires pour en former les siéges, qui, n'ayant ni magasins ni provisions, ne pouvait subsister sans se disperser pour ravager le pays, et qui ne pouvâit se disperser sans s'exposer à être accablée par les paysans et par les garnisons des places fortes. Les Romains n'avaient qu'à se tenir enfermés dans leurs villes, pour voir cette armée des Francs se détruire d'elle-même, et ils auraient, sans doute, pris ce parti, si les choses avaient été dans la situation où les met l'auteur du nouveau système. Nous voyons, par le mauvais succès des siéges d'Avignon et de Carcassonne, que Clovis fut obligé de lever, quoiqu'il eût alors les machines et les ingénieurs de l'armée romaine de Syagrius, quelle facilité les Romains auraient eue à défendre leurs propres places contre les Francs, s'ils n'eussent pas été les maîtres de tout le reste de la Gaule. La conduite qu'ils tinrent est, ce me semble, une preuve que les Francs étaient déjà maîtres d'une partie de la Gaule, lorsqu'ils attaquèrent Syagrius. Les Romains étaient entourés de tous côtés par les Francs, possédaient une étendue de pays peu considérable en comparaison de celui que ces peuples occupaient; ils ne pouvaient espérer de secours des princes bourguignons, qui avaient tourné leurs forces les uns contre les autres. Les Visigoths, sous un roi enfant, et amollis par les richesses et par le luxe, ne connaissaient plus qu'une

politique timide, qui les avait portés à livrer Syagrius contre le droit des gens; ainsi ils prirent le parti de se soumettre à un roi dont le gouvernement était doux. Grégoire de Tours nous apprend qu'Aprunculus, évêque de Langres, fut obligé d'abandonner cette ville et de se retirer à Clermont, où il succéda à Sidoine, mort en 482; Aprunculus était devenu suspect aux Bourguignons d'avoir voulu livrer le pays aux Francs: « cum jam Francorum terror resonaret in his partibus et omnes « eos amore desiderabili cuperent regnare..... cœpit haberi sus- « pectus[1]; » ce qui est encore une preuve que les Francs étaient établis en deçà du Rhin, en 480, du temps de Childéric, sans quoi un évêque de Langres, éloigné de plus de quatre-vingts lieues de Mayence, qui était la place la plus proche des Francs, n'aurait pu devenir suspect de vouloir les introduire dans une ville dont il aurait été séparé par toute la Belgique première, où les Romains avaient un grand nombre de places et de garnisons.

L'auteur du nouveau système n'a pas pensé que, pour se délivrer de quelques embarras qu'il trouvait dans l'explication de deux ou trois faits particuliers, dans lesquels, même en conservant le fond, on peut abandonner le détail des circonstances, ajouté par des écrivains postérieurs, il n'a pas pensé, dis-je, que, pour se délivrer de cet embarras, il donnait lieu à de bien plus grandes difficultés, et répandait sur tout le récit de la conquête des Gaules un air de merveilleux et de romanesque qui lui ôtait toute vraisemblance.

En supposant que la conquête de la Gaule n'avait pas commencé avant la défaite de Syagrius, il faut supposer que, dans l'espace de quelques années, les Francs ont rempli tout le pays compris entre le Rhin, l'Océan et la Loire (ce pays con-

[1] Grég. de Tours, *Hist.* l. II, c. XXIII.

tient environ dix-huit cents lieues carrées); car nous ne pouvons douter qu'ils ne fussent maîtres de la plus grande partie des terres de cette contrée de la Gaule. Pour les remplir, il aurait fallu deux choses, l'une, qu'ils eussent abandonné la Germanie de delà le Rhin, et que les terres qu'ils avaient occupées jusqu'alors fussent devenues désertes; l'autre, qu'ils eussent dépeuplé le pays où ils s'établissaient, car, non-seulement le pays n'eût pu fournir à la subsistance de ces nouveaux habitants joints aux anciens, mais il n'y aurait pas même eu de sûreté pour les Francs à se disperser dans le pays. Ces peuples vaincus étaient en bien plus grand nombre qu'eux, et il y aurait eu lieu de craindre qu'ils ne se fussent réunis pour égorger leurs nouveaux maîtres. C'est pour éviter pareil inconvénient, qu'après la conquête de l'Aquitaine sur les Visigoths les Francs ne partagèrent point les terres de ces provinces entre eux, se contentant de leur imposer un tribut, et d'y tenir toujours des troupes, qui campaient en corps d'armées et qui étaient toujours prêtes à marcher en cas de soulèvement.

Après la défaite de Syagrius, les Francs n'abandonnèrent point la Germanie, et, loin de quitter les établissements qu'ils avaient au delà du Rhin, ils songèrent à en faire de nouveaux; cinq ans au plus après la conquête de Soissons, Clovis porta la guerre dans la Thuringe, et obligea le roi de ce pays de lui payer tribut. Quelques années après il acheva de soumettre les Allemands, les rendit non-seulement tributaires, mais les obligea de recevoir des chefs de la main des rois des Francs. Les Bavariens se soumirent aussi aux Francs, et Théodoric, fils de Clovis, fut celui qui mit leurs lois en ordre, qui les forma, qui les confirma, et qui les publia. On voit donc par là que Clovis, loin d'avoir dépeuplé la Germanie de Francs pour les établir dans la Gaule, étendit leur empire dans ce

pays, et le porta d'un côté jusqu'à l'Elbe, et de l'autre jusqu'à la Pannonie le long du Danube.

D'un autre côté, nous ne voyons dans Grégoire de Tours aucune preuve de la distribution des terres de la Gaule voisine de la Loire, et de leur partage entre les Francs. Si l'on eût dépouillé la plus grande partie des anciens habitants, et qu'on leur eût ôté les deux tiers de leurs terres, comme le croit l'auteur de la nouvelle Histoire, la chose ne se serait point exécutée sans de grandes violences, et les Gaulois auraient pris les armes en plusieurs endroits pour conserver la jouissance de leurs biens.

Les Francs auraient-ils pu être en assez grand nombre partout pour contenir les Gaulois et pour les obliger de renoncer à leurs possessions et à leur liberté? Il aurait fallu, sans doute, en venir à des violences dont il resterait quelques vestiges dans les écrits de Grégoire de Tours ou dans ceux des écrivains postérieurs, car ils aimaient tous à charger leurs histoires d'événements particuliers. Nous ne voyons rien de pareil dans les écrivains; au contraire, nous y voyons que la domination des Francs était désirée dans les Gaules. Aprunculus, évêque de Langres, devient suspect par là aux Bourguignons sous Childéric; sous le règne de Clovis et avant son christianisme, Volusianus et Verus, évêques de Tours, furent chassés par les Visigoths sous le même prétexte; donc la conquête de la Gaule et l'établissement des Francs s'étaient faits sans aucune violence, et d'une façon agréable aux peuples. Procope nous apprend que les Francs s'établirent dans la Gaule avec beaucoup de douceur, et par des traités que conclurent avec eux les peuples de l'Armorique et les soldats romains, qui conservèrent de grands priviléges, dont ils jouissaient encore au temps de Procope, c'est-à-dire en 555, sous les enfants de Clovis.

. Comme ce passage de Procope fournit à l'auteur du nouveau système ses plus forts arguments, il ne sera pas hors de propos de l'examiner; peut-être verra-t-on que ce passage bien entendu suppose l'opinion que j'ai suivie, et qu'il est absolument contraire au nouveau système. Procope, à l'occasion de l'irruption des Francs dans l'Italie, fait une histoire abrégée de cette nation et de ses principales aventures. Il dit que ces peuples, nommés autrefois Germains, et de son temps Francs, habitaient originairement les marais qui sont à l'embouchure du Rhin, et qu'ils étaient alors une nation peu considérable[1]. Vers l'an 400, saint Jérôme avait dit la même chose d'eux, observant que les Francs étaient les Germains proprement dits des anciens, et qu'ils étaient plus considérables par leur nombre et leur bravoure que par l'étendue de leur pays: « Non tam lata quam valida[2]. » Les Arboriques, continue Procope, s'étendaient jusqu'aux Francs et faisaient alors partie de l'empire. Ces Arboriques ne sont autre chose que les Armoriques, ou Gaulois des provinces maritimes de la Gaule, depuis la Loire jusqu'à la Somme, comme l'explique la Notice de l'empire (S 34 L.; c. 1 B.), et non des peuples particuliers, établis entre la Meuse et l'Escaut, dans le Brabant, et même jusqu'au Vahal, comme le dit le nouvel historien, après les écrivains flamands. Procope décrit ensuite les autres peuples de la Germanie, mais relativement au temps qui précéda l'entrée des Barbares dans la Gaule; car il place les Bourguignons entre les Thuringes et les Suèves ou Allemands; après quoi, revenant aux Arboriques, il dit qu'au temps que les Visigoths

[1] Λίμναι τε ἐνταῦθα, οὗ δὴ Γερμανοὶ τὸ παλαιὸν ᾤκηντο, βάρβαρον ἔθνος, οὐ πολλοῦ λόγου τὸ κατ' ἀρχὰς ἄξιον, οἳ νῦν Φράγγοι καλοῦνται. Τούτων ἐχόμενοι Ἀρβόρυχοι ᾤκουν, οἳ ξὺν πάσῃ τῇ ἄλλῃ Γαλλίᾳ.......... Ῥωμαίων κατήκοοι ἐκ παλαιοῦ ἦσαν. (*De bello gothico*, l. I, c. XII.)

[2] *Vita sancti Hilarionis*, c. XXII, édit. de Vallarsius, t. II, p. 24.

envahirent la partie des Gaules au delà des Alpes, les Arboriques combattaient pour les Romains, mais qu'ils avaient quitté leurs anciennes lois et leur ancienne forme de gouvernement, et que les Francs, qui étaient leurs voisins, faisaient de continuelles tentatives pour les assujettir. Nous avons vu dans Zosime[1], d'où Procope avait tiré une partie de tout ceci, que, pendant l'invasion des Barbares dans la Gaule, les peuples de l'Armorique avaient secoué le joug de ces Romains, et formaient un État séparé et indépendant de l'empire; j'ai observé que les Romains ne purent les soumettre, et que les expéditions qu'ils firent contre eux n'eurent aucun succès. Ces peuples, suivant la Notice, ne s'étendaient pas vers le nord au delà des Lyonnaises; ainsi, puisque, selon Procope, les Francs étaient voisins des Armoriques, il fallait qu'ils s'étendissent en deçà du Rhin, jusqu'à la Somme, comme cela arriva au temps de Clodion et de Mérovée; les Armoriques, qui étaient braves et qui conservaient toujours beaucoup d'affection pour le nom romain, résistèrent courageusement aux Francs, en sorte que ceux-ci, ne pouvant les subjuguer, leur proposèrent de se joindre ensemble par des traités et par des mariages, à quoi les Armoriques consentirent aisément; car les uns et les autres étaient chrétiens.

L'auteur du nouveau système conclut de cette circonstance du récit de Procope, que cela n'arriva que du temps de Clovis, sous lequel les Francs embrassèrent le christianisme. Mais, si sa conséquence était véritable, il faudrait reculer le traité avec les Armoriques jusqu'après le baptême de Clovis, c'est-à-dire dix ans après la défaite de Syagrius, ce qui est absolument

[1] Ἀρμόριχος ἅπας καὶ ἕτεραι Γαλατῶν ἐπαρχίαι....... σφᾶς ἠλευθέρωσαν ἐκβάλλουσαι μὲν τοὺς Ῥωμαίους ἄρχοντας, οἰκεῖον δὲ κατ' ἐξουσίαν πολίτευμα καθιστᾶσαι. (L. VI, c.v.)

contraire au récit de Procope, qui parle de la conclusion du traité avec les Armoriques comme d'un événement antérieur, car il ajoute qu'après la jonction des Armoriques et des Francs leur pouvoir devint très-grand, et que les soldats romains qui étaient en garnison aux extrémités de la Gaule ne pouvaient se défendre contre ces deux peuples, n'ayant plus de communication avec Rome, dont ils étaient séparés par des nations barbares; et, ne voulant pas se retirer chez elles, à cause qu'elles professaient l'arianisme, ce qui désigne les Visigoths et les Bourguignons, ils prirent le parti de se rendre aux Armoriques et aux Francs avec les pays qu'ils défendaient pour les Romains[1].

Procope a eu sans doute en vue, en cette occasion, le traité par lequel les Romains de Syagrius se soumirent à Clovis, et ce traité, de l'an 487 ou 488, est antérieur de huit ans au baptême de Clovis. Les Francs étaient alors alliés avec les Armoriques, selon les termes de Procope; donc cette alliance est antérieure au baptême et même au règne de Clovis. Il est plus probable qu'elle se fit pendant le règne d'Ægidius, après l'expulsion de Childéric, parce qu'alors les deux nations étant unies sous un même chef il se forma des liaisons d'intérêt et d'amitié entre ceux qui les composaient, et ces liaisons occasionnèrent l'alliance générale des deux nations.

Nous avons une lettre de Sidoine[2] écrite à un Arbogaste, comte de Trèves, Franc de nation, et petit-fils du fameux Arbogaste; Auspicius nomme son père *Arigius*, c'est-à-dire *Errick*

[1] Εἰς ἕνα λαὸν ξυνελθόντες, δυνάμεως ἐπὶ μέγα ἐχώρησαν. Καὶ σῖρατιῶται δὲ Ῥωμαίων ἕτεροι ἐς Γάλλων τὰς ἐσχατίας, φυλακῆς ἕνεκα ἐτετάχατο· οἱ δὴ οὔτε ἐς Ῥώμην ὅπως ἐπανήξουσιν ἔχοντες, οὐ μὴν οὔτε προσχωρεῖν Ἀρειανοῖς οὖσι τοῖς πολεμίοις βουλόμενοι, σφᾶς τε αὐτοὺς ξὺν τοῖς σημείοις καὶ χώραν ἣν πάλαι Ῥωμαίοις ἐφύλασσον, Ἀρβορύχοις τε καὶ Γερμανοῖς ἔδοσαν. (*De bello gothico*, I, XII.)

[2] *Epist.* IV, 17.

ou *Henrich, Henricus,* lequel était chrétien et même d'une très-grande piété, selon le témoignage d'Auspicius, évêque de Toul, qui écrivit aussi une longue lettre en vers à cet Arbogaste. Il paraît qu'il gouvernait Trèves avec un pouvoir absolu; Sidoine dit en termes formels, dans la lettre qu'il lui écrit, que les lois romaines ne sont plus connues sur cette frontière, « apud limitem ipsum latina jura ceciderunt; » et que la langue latine est bannie depuis longtemps de la Belgique et des pays voisins du Rhin : « Sermonis pompa ro-« mani, ... Belgicis olim, sive Rhenanis abolita terris; » et il le loue de ce que, vivant parmi les Barbares, il a conservé le langage poli des Romains. « ..... potor Mosellæ Tiberim ructas; « sic Barbarorum familiaris, quod tamen nescius barbaris-« morum..... »

Nous voyons une autre lettre de Sidoine, écrite à un Chariobaudes, abbé d'un monastère[1], et que son seul nom montre avoir été Franc de nation; ces deux lettres sont écrites entre l'an 471 et l'an 477, c'est-à-dire sous le règne de Childéric, en sorte que l'on ne peut douter qu'il n'y eût dès lors plusieurs Francs qui avaient embrassé le christianisme, et c'est là tout ce que Procope a voulu dire.

L'auteur du nouveau système rapporte, à ce sujet, une charte de Clovis en faveur de l'abbaye du Moutier-Saint-Jean, située à l'extrémité du diocèse de Langres, et assez près d'Auxerre, laquelle est datée ainsi : « Primo nostro susceptæ « christianitatis atque subjugationis Gallorum anno[2]. » Mais cette charte, déjà suspecte, est démontrée fausse par cette seule date. Le baptême de Clovis est de la seizième année de son règne, et la conquête des Gaules, après la défaite de Syagrius, est de la sixième. Il y a dix ans de distance entre ces événe-

[1] *Epist.* VII, 16. — [2] Roverius, *Reomaus seu Hist. S. Joannis Reomaensis*, p. 29.

ments. Les termes de la Vie de saint Jean, fondateur de cette abbaye, écrite sous le règne de Clotaire III, vers l'an 650, ne confirment point cette date. On y lit : « Franci cum Clodovæo « rege, postposita republica, militari manu terminos Roma- « norum irrumpentes Gallias invasere[1]. » Les Gaules dont il parle sont les Gaules lyonnaises, nommées *Galliæ* dans la langue de ces temps-là; et *termini Romanorum* signifie en général les frontières des Romains. L'expliquer du Rhin, comme fait le nouvel historien, c'est supposer ce qui est en question, et non pas le prouver.

Procope termine ce qu'il avait à dire des Francs et des Arboriques ou Armoriques, en observant que les troupes romaines qui se donnèrent à eux conservèrent leurs anciennes mœurs et les transmirent à leurs descendants; en sorte qu'au temps dans lequel il écrivait ces peuples fournissaient des troupes sur le pied des anciens rôles, qu'ils formaient des compagnies composées d'un pareil nombre de soldats, lesquelles marchaient sous les mêmes drapeaux; enfin, qu'ils avaient conservé les lois anciennes, et même une partie de l'habit romain, surtout la forme de leur ancienne chaussure.

Procope, après avoir ainsi fait l'histoire abrégée de l'établissement des Francs dans la Gaule, dit un mot des Visigoths. Il observe que, tant que les Romains demeurèrent maîtres du gouvernement de Rome, les empereurs furent maîtres de la Gaule jusqu'au Rhône; mais que, lorsque Odoacre se fut emparé de cette ville, il céda aux Visigoths toute la Gaule jusqu'aux Alpes, qui la séparent de la Ligurie. L'auteur de la nouvelle Histoire, ayant trouvé dans la traduction latine de Procope le Rhin mis au lieu du Rhône, a supposé que Grotius avait suivi des manuscrits différents, et conclut qu'au

[1] Roverius, etc. p. 3.

temps d'Odoacre les Francs n'avaient point encore passé le Rhin. Il n'est pas trop sûr que Grotius ait suivi des manuscrits différents; cette traduction de Procope est un ouvrage posthume, imprimé avec assez peu de correction. Ainsi le mot *Rhenum* est peut-être une faute d'impression pour *Rhodanum*. Mais, quand la même chose se serait trouvée dans le grec consulté par Grotius, ce n'en serait pas moins une faute; car Procope n'a pu dire qu'au temps d'Odoacre les empereurs étaient maîtres de la Gaule jusqu'au Rhin. Les Visigoths occupaient les trois Aquitaines et la Narbonnaise. Les Bourguignons étaient maîtres de la Séquanique, de la première Lyonnaise et de la Viennoise entière; il ne restait aux Romains dans cette partie des Gaules que le pays compris entre le Rhône, la Durance, les Alpes et la mer, et c'est là ce qu'Odoacre céda aux Visigoths, comme nous l'avons vu. Procope ajoute qu'après la défaite d'Odoacre, arrivée l'an 493, les Visigoths et les Thuringes, redoutant l'agrandissement de la puissance des Français, songèrent à s'allier avec Théodoric, roi d'Italie, par la concession de l'empereur Zénon, et que ce prince maria sa fille au roi des Visigoths et sa sœur au roi des Thuringes. Procope ignorait peut-être que ce prince avait été vaincu et fait tributaire par Clovis. Il ne dit rien non plus du mariage de Théodoric avec la princesse Audefleda, sœur de Clovis[1].

Le récit de Procope, loin de prouver que les Francs n'aient fait la conquête des pays situés en deçà du Rhin que sous Clovis, montre, au contraire, que cette conquête s'était faite peu à peu, et comme par degrés, pendant un espace de temps considérable, et que ce fut par un traité et avec des conditions assez avantageuses que les soldats romains qui restaient dans

[1] Greg. de Tours, l. III, c. XXXI

les provinces septentrionales de la Gaule se soumirent aux Francs et aux Armoriques ou Gaulois révoltés, qui étaient non-seulement alliés, mais encore unis par des mariages, au moyen desquels les deux nations habitaient les mêmes pays et n'étaient presque plus distinguées l'une de l'autre. La Loi salique, rédigée pour les peuples compris entre la forêt Charbonnière et la Loire, ne distingue que deux espèces d'hommes libres, les Francs et les Romains. Ces derniers étaient les descendants des soldats et des garnisons qui s'étaient soumis aux Germains, et qu'ils avaient abandonnés en descendant vers le Rhin et vers le Danube, pour passer dans la Gaule et dans l'Illyrie, d'où ils avaient inondé l'Espagne, l'Afrique et l'Italie.

Les Thuringes, les Hérules et les Varnes occupaient la partie de la Germanie située à l'occident de l'Elbe, car la partie orientale était habitée presque toute par les Obotrites, les Vilses, les Sorabes et plusieurs autres nations sarmatiques, appelées en général *Slaves* ou *Sclavons.*

Les Hérules et les Varnes étaient des Saxons. Les premiers prirent dans la suite le nom d'*Angli,* et c'est ainsi qu'ils sont appelés dans le titre du code des lois communes aux Varnes ou Guarnes, aux Angles et aux Thuringes, rédigé et confirmé par Charlemagne. Les Angles ont donné leur nom à l'Angleterre, ce qui fait croire qu'ils habitaient vers l'embouchure de l'Elbe. Pour les Varnes, nous ne pouvons douter qu'ils n'habitassent à l'occident des Angles[1], en tirant vers le Rhin et le pays des Frisons. Sous les petits-enfants de Clovis, les Francs eurent plusieurs guerres à soutenir contre eux. Les Varnes avaient été obligés de payer tribut; mais enfin, après s'être révoltés plusieurs fois, ils furent entièrement subjugués, un

[1] Procop. *De bello goth.* IV, xx.

siècle après Clovis, vers l'an 595, par Childebert, qui en fit périr un grand nombre, détruisit leur État, et éteignit leur nom, qui ne se retrouve plus depuis dans la suite de l'histoire[1]. Comme les noms de la plupart des peuples de la Germanie étaient de ligue, lorsque cette ligue était détruite il arrivait ordinairement que le nom était aboli; et de là vient que l'on ne retrouve pas même la trace de certains noms qui ont été portés par des peuples nombreux. Ce n'est pas que ces peuples aient été exterminés, c'est qu'ils ont pris de nouveaux noms.

Les Varnes, les Hérules et les Angles sont les mêmes peuples que l'on a connus depuis sous le nom général de Saxons. Ceux qui habitaient au nord de l'Elbe furent nommés simplement Saxons ou *Nordalbingi-Saxones;* mais ceux qui étaient en deçà de ce fleuve prirent le surnom de *Phales,* et se distinguèrent en orientaux et en occidentaux, séparés par le Véser, c'est-à-dire en Ost-Phales et en West-Phales. Ce dernier nom a toujours subsisté, et il est encore celui d'un des cercles de l'empire, qui s'étend depuis le Rhin jusqu'au Véser. J'ai cru être obligé de m'étendre sur cette matière, pour éclaircir des choses qui ne le sont guère dans nos écrivains modernes, et dont la connaissance est cependant nécessaire pour lire notre ancienne histoire avec quelque satisfaction.

Après la guerre des Thuringiens, Clovis songea à tourner ses armes contre les Allemands, qui étaient au midi de l'ancien pays des Francs, et qui, malgré la victoire remportée sur eux par Childéric en 474 ou 475, ne cessaient d'inquiéter les Francs. Nous avons vu que les Francs étaient divisés en plusieurs royaumes différents, mais il n'y en avait guère que deux

[1] « Ita Warni trucidati victi sunt, ut parum ex eis remansisset. » (Fredeg. *Chron.*, XV.)

qui fussent bien considérables, celui de Clovis, ou des [1] . . . . partagée. Il les surprit les uns après les autres, et les fit tous mourir, sans crainte ni de souiller sa réputation par les trahisons les plus noires, ni de blesser la religion chrétienne, qu'il professait, et qu'il avait embrassée, comme tout le monde sait, après la défaite des Allemands.

Il commença par Clodéric, roi des Ripuaires de Cologne. Il l'avait engagé à faire assassiner son père Sigebert, et il le fit périr lui-même sous prétexte de punir le crime qu'il avait fait commettre. Il se défit de même, mais sous différents prétextes, de Cararic et de son fils, de Ragnacaire et de ses frères Ricaire et Rignomer, et de plusieurs autres princes qui étaient tous ses parents, descendants apparemment de Mérovée et de Clodion comme lui. Ces princes étaient de véritables rois, dont les États étaient distingués de ceux de Clovis; car il eut besoin de se faire reconnaître en particulier dans chacun, par la cérémonie de l'inauguration usitée parmi les Francs, c'est-à-dire qu'il se fit élever et porter sur un bouclier au milieu de l'armée. Dès l'an 502 il avait obligé les Bretons de le reconnaître, de lui prêter serment, et de payer tribut. Les princes ou chefs des Bretons furent forcés de renoncer aux titres de rois, et promirent de se contenter de celui de comtes. Ils observèrent assez mal cet article, et ce fut le sujet de plusieurs guerres entre les Français et les Bretons, qui formèrent pendant assez longtemps un État tributaire relevant de la France,

[1] Il y a ici une lacune que nous n'avons pu remplir, le feuillet du manuscrit original étant déchiré. (*Note de l'éditeur de 1796.*) — Le manuscrit conservé de Fréret s'arrêtant à la mort de Childéric, en 481, fol. 94, ne nous est d'aucun secours pour remplir cette lacune. Elle n'offre, du reste, aucune difficulté. Fréret essayait, sans doute, de déterminer avec cette précision qu'il portait dans toutes ses recherches, et qui n'avait d'égale que sa vaste érudition, les limites de ces différents royaumes. (*Note du nouvel éditeur.*)

plutôt qu'une province de ce royaume, ainsi que M. de Valois l'a fait voir[1].

Ainsi, lorsque Clovis mourut, en 511, les Francs étaient maîtres de la Gaule entière, à l'exception de ce que les Bourguignons occupaient entre le Rhône et les Alpes, de la Provence, et de la partie méridionale de la Septimanie, et ils la possédaient en partie à titre de conquête sur les ennemis de l'empire romain, et en partie par la concession formelle des empereurs, ou, du moins, par une approbation tacite qu'ils avaient faite des établissements qu'ils y avaient formés dès les premiers temps, c'est-à-dire plus de cent cinquante ans avant Clovis, pour ne dater que de la confirmation accordée aux Saliens en 358 par Julien, alors césar, et depuis empereur; ce qui est bien différent du système imaginé par les modernes, auxquels il a plu d'ôter à notre monarchie près de deux cent quatre-vingts ans de durée.

[1] Vales. *Rer. Francic.* lib. VI, p. 281, 286.

FIN DE LA I[re] PARTIE DU TOME XXIII.

